

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 JUIN 2018

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 4 juin 2018 pour le lundi 11 juin 2018 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|-----|--|
| M. le Maire | n°1 | Désignation du Secrétaire. (page 682) |
| M. le Maire | n°2 | Pouvoirs. (page 682) |
| M. le Maire | n°3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018. (page 682) |
| M. le Maire | n°4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 683) |
| M. le Maire | n°5 | Communications diverses. (page 690) |

RESSOURCES

- | | | |
|------------------|------|--|
| M. MARTIN | n°6 | Finances. Compte de gestion de l'exercice 2017. Approbation. (page 690) |
| M. MARTIN | n°7 | Finances. Compte administratif de l'exercice 2017. Approbation. (page 694) |
| M. MARTIN | n°8 | Finances. Budget principal et ses budgets annexes. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 à la section d'investissement. Approbation. (page 795) |
| M. MARTIN | n°9 | Finances. Loi de programmation des finances publiques. Approbation du contrat à passer avec l'État. (page 796) |
| M. MARTIN | n°10 | Finances. Dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales. Diagnostic global d'entrée réalisé par la Cour des comptes. (page 804) |
| M. MARTIN | n°11 | Finances. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune. Exercices 2012 et suivants. (page 809) |
| M. MARTIN | n°12 | Finances. Reversement du solde de clôture 2017 du budget annexe Parc Floral à Orléans Métropole. Approbation. (page 899) |

- M. MARTIN** n°13 Finances. Budget supplémentaire. Budget principal et budgets annexes. Approbation. (page 900)
- M. MARTIN** n°14 Finances. Admissions en non-valeur et créances éteintes. (page 907)
- Mme SAUVEGRAIN** n°15 Achats. Mutualisation des achats. Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le G.I.P. LOIRE & ORLEANS ECO et des communes de la Métropole. (page 908)

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

- Mme GRIVOT** n°16 Événementiel. Animations d'été 2018. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec FRANCE BLEU ORLEANS. (page 908)
- M. GABELLE** n°17 Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2018. Approbation d'un contrat de partenariat à passer avec FUN RADIO - SOCIETE D'EXPLOITATION RADIO CHIC-SERC. (page 909)
- Mme ODUNLAMI** n°18 Événementiel. Cession de chalets en bois. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association Nuits de Sologne. (page 910)
- M. FOUSSIER** n°19 Événementiel. Marché de Noël 2018. Fixation des redevances, cautions et pénalités. Approbation d'une convention-type d'occupation temporaire du domaine public. (page 910)
- M. FOUSSIER** n°20 Développement commercial. Schéma directeur de mise en sécurité des Halles Châtelet. Participation à son financement. Approbation. (page 923)
- M. FOUSSIER** n°21 Développement commercial. Ouverture dominicale des commerces. Demande d'extension de la zone touristique d'Orléans. Avis à émettre. (page 924)
- Mme KERRIEN** n°22 Arts et économie créative. Jazz à l'Évêché 2018. Approbation de conventions de partenariat à passer avec FRANCE BLEU ORLEANS et FRANCE 3 CENTRE VAL DE LOIRE. (page 929)
- Mme KERRIEN** n°23 Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association Polysonik au titre de l'année 2018. Attribution d'une subvention. (page 930)

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n°24 Citoyenneté. Affaires européennes. Approbation de la Charte des Maires et élus de France pour la citoyenneté européenne. (page 931)
- M. MONTILLOT** n°25 Éducation. Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T.). Approbation. (page 934)

M. LELOUP	n°26	Politique de la ville. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2017. (page 984)
M. SANKHON	n°27	Sport. Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Vœu pour soutenir le déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron. (page 999)
M. SANKHON	n°28	Sport. Orléans Loiret Basket Association. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2017-2020. Attribution d'une subvention. (page 999)
M. SANKHON	n°29	Sport. Association Orléans La Source Rugby. Soutien à l'investissement matériel. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 1002)
M. SANKHON	n°30	Sport. Installations, droits d'entrées et prestations sportives. Actualisation des tarifs. (page 1004)
M. SANKHON	n°31	Loisirs. Base de loisirs de l'île Charlemagne. Exploitation d'un food bike. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public. (page 1015)
M. SANKHON	n°32	Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2018. (page 1016)
Mme LOEILLET	n°33	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1017)

TERRITOIRES ET PROXIMITE

Mme de QUATREBARBES	n°34	Vie des quartiers. Expérimentation du compostage de quartier. Partenariat entre les habitants, la commune d'Orléans et Orléans Métropole. Approbation de conventions. (page 1024)
Mme de QUATREBARBES	n°35	Espace public. Taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.). Actualisation des tarifs pour 2019. (page 1026)
Mme de QUATREBARBES	n°36	Espace public. Z.A.C. Sonis. Création d'une nouvelle voie. Proposition de dénomination. (page 1028)

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme CHERADAME	n°37	Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 1030)
Mme CHERADAME	n°38	Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Mairie et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2017. (page 1032)
Mme CHERADAME	n°39	Action foncière. Quartier Madeleine. Aménagement du secteur du Sanitas. Acquisition d'un hangar au 1 rue du Sanitas. (page 1044)

Le Maire : M. Olivier CARRE

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, **le lundi 18 janvier 2018**.*

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi onze juin deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président (jusqu'à 15 h 35 et à partir de 15 h 40);

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint ;

Mmes ANTON (à partir de 14 h 45), de QUATREBARBES, LECLERC M. NOUMI KOMGUEM (jusqu'à 17 h 25), Mme ODUNLAMI, M. GROUARD (jusqu'à 17 h 55), Mmes RICARD, CARRE, M. BLANLUET (jusqu'à 17 h 30), Adjoints ;

M. MOITTIE, Mmes ARSAC, SUIRE (jusqu'à 17 h 25), HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN, LELOUP, POISSON, Mme LABADIE, MM. PEZET, BARBIER, Mme LOEILLET (Secrétaire), M. YEHOUESSI, Mmes MATET de RUFFRAY, LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND (jusqu'à 17 h 25), Mme FOURCADE, MM. de BELLABRE, RICOUD, Mme TRIPET, M. VINCOT (jusqu'à 15 h 45 et à partir de 16 h 25), Mme CUGNY-SEGUIN.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme ANTON	à	M. VINCOT (jusqu'à 14 h 45)
M. SANKHON	à	M. PEZET
Mme GRIVOT	à	Mme de QUATREBARBES
M. NOUMI KOMGUEM	à	Mme KERRIEN (à partir de 17 h 25)
M. FOUSSIER	à	Mme RICARD
M. GROUARD	à	M. le Maire (à partir de 17 h 55)
M. LANGLOIS	à	Mme ODUNLAMI
Mme DIABIRA	à	M. MONTILLOT
M. HOEL	à	Mme CARRE
M. BLANLUET	à	M. GABELLE (à partir de 17 h 30)
Mme SUIRE	à	M. LELOUP (à partir de 17 h 25)
Mme BARRUEL	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme DESCHAMPS	à	Mme ARSAC
Mme ALLAIRE	à	Mme CHERADAME
Mme ZERIGUI	à	Mme LECLERC
Mme PINAULT	à	M. BARBIER
M. LAGARDE	à	M. LEMAIGNEN
M. BAILLON	à	Mme LOEILLET
M. RENAULT	à	M. POISSON
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	M. GRAND
M. VINCOT	à	Mme ANTON (à partir de 15 h 45 et jusqu'à 16 h 25)

Absent et excusé :

M. LECOQ

La séance est ouverte à 14 h 30.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – Je souhaite que nous rendions hommage à Michel VILLENEUVE, qui a été conseiller municipal dans cette assemblée de 1995 à 2001 et qui nous a quittés le 3 juin dernier, ses obsèques ont lieu en ce moment même. Il avait assuré les fonctions de conseiller délégué pour les transports et la sécurité routière et avait aussi été en charge des éléments relatifs aux réglementations d'urbanisme. Il était chevalier de l'ordre national du mérite, décoré de la croix du combattant volontaire de 1939-1945 et de la croix des combattants volontaires de la résistance. A cet effet, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

Le conseil Municipal observe une minute de silence

N° 2 – **Pouvoirs.**

Mme ANTON	à	M. VINCOT (jusqu'à 14 h 45)
M. SANKHON	à	M. PEZET
Mme GRIVOT	à	Mme de QUATREBARBES
M. NOUMI KOMGUEM	à	Mme KERRIEN (à partir de 17 h 25)
M. FOUSSIER	à	Mme RICARD
M. GROUARD	à	M. le Maire (à partir de 17 h 55)
M. LANGLOIS	à	Mme ODUNLAMI
Mme DIABIRA	à	M. MONTILLOT
M. HOEL	à	Mme CARRE
M. BLANLUET	à	M. GABELLE (à partir de 17 h 30)
Mme SUIRE	à	M. LELOUP (à partir de 17 h 25)
Mme BARRUEL	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme DESCHAMPS	à	Mme ARSAC
Mme ALLAIRE	à	Mme CHERADAME
Mme ZERIGUI	à	Mme LECLERC
Mme PINAULT	à	M. BARBIER
M. LAGARDE	à	M. LEMAIGNEN
M. BAILLON	à	Mme LOEILLET
M. RENAULT	à	M. POISSON
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	M. GRAND
M. VINCOT	à	Mme ANTON (à partir de 15 h 45 et jusqu'à 16 h 25)

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 9 avril 2018**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de mai 2018 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
18-125	25/05/18	Communication. Manifestation Les Voix d'Orléans 2018. Approbation de conventions de prestations de services à passer avec les sociétés TELERAMA, SOCIETE EDITRICE DU MONDE, FRANCE MEDIA MONDE et FR3 Centre-Val de Loire.

AFFAIRES FINANCIERES

18-102	02/05/18	Direction du Bureau du Cabinet et des Relations Publiques, Service Vie Associative, Maison des Associations. Régie de recettes pour l'encaissement des redevances de photocopie. Modification des recettes encaissées, changement de nom et ouverture d'un compte de dépôt au nom du régisseur des qualités auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques.
--------	----------	--

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

18-67	06/05/18	Développement commercial. Local commercial 217 rue de Bourgogne. Prorogation de la convention de mise à disposition. Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire et révocable à passer avec Mme X.
18-86	31/03/18	Plaine de jeux du Belneuf. Association ORLÉANS MÉTROPOLE ACADÉMIE. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux.
18-95	06/05/18	Installations sportives municipales. Approbation de conventions de mise à disposition auprès des collèges d'Orléans de l'enseignement privé.
18-98	06/05/18	Palais des Sports. Ligue du Centre Val de Loire de Football. Manifestation « Un but pour l'Emploi ». Approbation d'une convention de soutien.
18-100	06/05/18	Arts et économie créative. Maison Bourgogne. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à passer avec l'association Musique et Équilibre.
18-113	06/05/18	Immeuble sis 39 rue Saint-Marceau. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à passer avec le Comité de Défense des Intérêts des Habitants du Quartier Saint-Marceau.
18-122	06/05/18	Événementiel. Capitainerie. Guinguette des bords de Loire. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à passer avec la S.A.R.L. LE BOUI-BOUI.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
18-124	25/05/18	Arts et économie créative. Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à passer avec l'association LE GRENIER A SEL pour l'organisation d'un salon de peinture en mai 2018.
18-128	25/05/18	Palais des Sports. Club de FLEURY LOIRET HANDBALL. Approbation d'une convention de soutien.
18-136	25/05/18	Argonaute. Salle n° 2. Association Régionale de Formation d'Animation Socio Sportive Educative et Culturelle - FORMASAT. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des formations.
<u>CONTENTIEUX</u>		
18-115	02/05/18	Défense à une instance. Contentieux personnel. Tribunal administratif d'Orléans. M. Nicolas BOUSSIER contre Mairie d'Orléans.
18-126	22/05/18	Introduction d'une instance. Action en référé. Stade de la Vallée à Fleury-les-Aubrais. Expulsion de gens du voyage.
<u>CONTRATS DE CESSION DE SPECTACLE</u>		
18-94	19/04/18	Arts et économie créative. Programmation « Hors les murs » 2018. Approbation de contrats de cession de spectacles à passer avec : <ul style="list-style-type: none"> - SERRES CHAUDES : montant maximum global : 1 000 € nets de T.V.A. - EMMA LA VOIX DU SWING : montant maximum global : 844 € T.T.C. - DOUBLE JEU : montant maximum global : 650 € nets de T.V.A. - ESPACE CULTUREL MARICO : montant maximum global : 800 € nets de T.V.A.
18-97	06/05/18	Arts et économie créative. Les Voix d'Orléans 2018. Approbation de contrats de cession de spectacle à passer avec : <ul style="list-style-type: none"> - l'idée du Nord. Montant global maximum.....5 291 € T.T.C. - la compagnie Clin d'œil. Montant global maximum ... 633 € T.T.C. - l'association Becarre Production. Montant global maximum 3 300 € nets de T.V.A.
18-114	06/05/18	Art et économie créative. Programmation "Hors les murs" 2018. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec l'association Musique & Équilibre pour un montant global maximum de 1 000 € nets de T.V.A.
18-116	06/05/18	Fêtes de Jeanne d'Arc 2018. Animation du centre-ville le samedi 05 mai 2018. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum : 4 634,73 € nets de T.V.A. : <ul style="list-style-type: none"> - Association SEMBADELLE 2 090,00 € nets de T.V.A. - SCARAMOUCHE ET COMPAGNIE 2 544,73 € nets de T.V.A.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
18-117	06/05/18	Fêtes de Jeanne d'Arc 2018. Orléans La Source, samedi 5 mai 2018. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum 6 386,70 € T.T.C. - Association Ensemble TORMIS.....2 780,20 € T.T.C. - SARL VOL EN SCENE.....1 606,50 € T.T.C. - Association La Mesnie des Leus du Val de Loyre.....1 312,00 € T.T.C. - Association Les Hauts Coeurs 544,00 € T.T.C. - Association Cléry, son Histoire en Lumière..... 144,00 € T.T.C.
18-118	01/05/18	Fêtes de Jeanne d'Arc 2018. Marché médiéval. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum 22 495 € T.T.C. - Association « Marche en Scène ».....10 388 € T.T.C. - Ferme Itinérante du Chaineau..... 2 574 € T.T.C. - Association A'TE'LIER..... 3 303 € T.T.C. - Association Compagnie LIESSE..... 6 230 € T.T.C.
18-119	06/05/18	Fêtes de Jeanne d'Arc 2018. Défilé commémoratif du mardi 8 mai 2018. Approbation de contrats de cession de spectacles. Montant global maximum 9 473,15 € T.T.C. - S.A.R.L. AGORA PRODUCTIONS.....1 710,00 € T.T.C. - VORGERS & ASSOCIES SARL.....2 295,15 € T.T.C. - CARABA ProductioN.....1 850,00 € nets de T.V.A. - ASSOCIATION LES COSTARDS.....1 684,00 € T.T.C. - Compagnie DTC/FLUX.....1 934,00 € T.T.C
18-121	14/05/18	Événementiel. Animation des quais 2018. Approbation d'un contrat de cession de spectacles à passer avec l'association BECARRE PRODUCTION. Montant global maximum 1 400 € nets de T.V.A.
18-127	25/05/18	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle à passer avec l'association BOBINE ETC... pour un montant global maximum de 680 € nets de T.V.A.
18-129	25/05/18	Médiathèques. Approbation d'un contrat de spectacle à passer avec l'association ARTISTES ET COMPAGNIE pour un montant global maximum de 1 750 € T.T.C.
18-130	25/05/18	Jazz à l'Évêché 2018. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec la S.A.R.L GIANTSTEPS pour un montant global maximum de 2 180 € T.T.C.
18-131	25/05/18	Jazz à l'Évêché 2018. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec l'association MUSIQUE & EQUILIBRE pour un montant global maximum de 970 € nets de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
18-132	25/05/18	Médiathèque de Saint-Marceau. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec EFFIGIE(s) THEATRE pour un montant global maximum de 740 € nets de T.V.A.
18-135	25/05/18	Direction de l'Education. Festival du livre de l'enfance 2018. Approbation de contrats de cession de spectacles et d'exposition. Montant global maximum 4 450 € nets de T.V.A. : - Compagnie MATULU. Montant maximum : 1 600 € nets de T.V.A. - Compagnie Collectif 36 BIS. Montant maximum : 1 050 € nets de T.V.A. - Compagnie 60 Décibels. Montant maximum : 1 600 € nets de T.V.A. - M. Christian VASSORT. Montant maximum : 200 € nets de T.V.A.

DEMANDES DE SUBVENTION

18-80	05/04/18	Événementiel. Festival de Loire 2017. Établissement Public Loire. Demande de subvention auprès de l'Établissement Public Loire.
18-112	02/05/18	Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Appel à projet 2018 "Éducation à la Citoyenneté, à la Solidarité et à l'Interculturalité (E.S.C.I) pour la mobilité, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes de 11 à 17 ans". Demande de subvention auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Loiret.

DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

18-105	09/05/18	Fouilles archéologiques. 5 rue Charles Péguy. Approbation d'un avenant à la convention passée avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.
--------	----------	---

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 26 avril et le 1^{er} juin 2018 :

Dossier	Numéro de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 18 0020	57	rue Sainte Catherine	Non préemption
FC 45234 18 0021	25/27	rue de la Poterne	Non préemption
FC 45234 18 0022	2	rue du Chariot	Non préemption
FC 45234 18 0023	1	rue de Prague	Non préemption
FC 45234 18 0024	223	rue de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 18 0025	5	rue de la Cerche + 16 rue Bannier	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
20-avr.-18	T	Restructuration partielle pour les futurs locaux ACM (7 lots) (ex-collège La Bolière) - Lot 1 - Plomberie	HYDROPOLE	48 643,00	58 371,60
27-avr.-18	T	Marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation technique et la maintenance du complexe nautique de La Source réhabilité à Orléans	Gpt BFC PARTENAIRES/ ATELIER ARCOS ARCHITECTURE/ GL GILLES LEVERRIER/3IA/ ARTELIA/ROLAND STARACE/BRIGITTE BARBIER/INCA/IDEX ENERGIES	16 151 423,00	19 381 707,60
14-mai-18	T	Marché subséquent n° 39 - AC 16C0010 - pour le groupe scolaire des Cordiers, fermeture de l'auvent (Lot 3 Gros œuvre, maçonnerie, pierres de tailles)	SEFA	5 377,00	6 452,40
14-mai-18	T	Marché Subséquent n° 39 - AC 16C0010 - pour le groupe scolaire des Cordiers, fermeture de l'auvent (Lot 9 Menuiserie extérieure aluminium pvc)	METALLERIE HUGUET CREICHE	29 883,00	35 859,60
14-mai-18	S	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans l'ancien Hôpital Madeleine à Orléans	Gpt OGLO/MAKE INGENIERIE / ETE45/GILBERT/ PREVENTI	116 100,00	139 320,00

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 11 juin 2018 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
14-mai-18	T	Ecole élémentaire Ducerceau - Remplacement menuiseries bâtiment Est Accord-cadre 16C0010 Travaux de bâtiments- Marché subséquent n° 43 pour les travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Ducerceau à Orléans (lot 8 : menuiserie bois extérieure intérieure)	MGDS	114 963,16	137 955,79
15-mai-18	S	Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation du complexe nautique de La Source à Orléans	DEKRA INDUSTRIAL	50 980,00	61 176,00
15-mai-18	T	Création de 2 terrains de football (engazonnement artificiels et/ou naturel) sur l'hippodrome de l'île Arrault (2 lots)- Lot 1 création de 2 terrains de football (engazonnement artificiel et/ou naturel).	Gpt <u>ART DAN</u> / GABRIEL	511 000,00	613 200,00
15-mai-18	T	Création de 2 terrains de football (engazonnement artificiels et/ou naturel) sur l'hippodrome de l'île Arrault (2 lots)- Lot 2 éclairage extérieur des terrains.	EIFFAGE ENERGIE CENTRE	296 995,00	356 394,00
14-mai-18	S	Maîtrise d'œuvre pour création et requalification d'espaces publics dans le secteur de la rue de la Tour Neuve à Orléans - Loiret	Gpt CCK Associés/BETA INGENIERIE/H.I.F.E.	85 500,00	102 600,00

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
24-mai-18	S	Assistance à maîtrise d'ouvrage, étude de programmation technique et mobilière pour la rénovation interne de la médiathèque place Gambetta à Orléans	IDA CONCEPT	41 250,00	49 500,00
28/05/18		MS 38 - AC16C0010 - Réfection des façades des immeubles Legall et Cossonet à Orléans (Lot 3 Gros œuvre, maçonnerie, pierres de tailles)	ROC	64 994,87	77 993,84
28/05/18		Marché subséquent n° 32 (AC 16C0010) pour les travaux de valorisation de l'entrée principale du théâtre d'Orléans (Lot 5 Serrurerie, métallerie)	METALLERIE HUGUET CREICHE	155 000,00	186 000,00
28-mai-18	T	Groupe scolaire Les Aydes - Remplacement menuiseries Marché subséquent n° 46 pour les travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Les Aydes 2 rue des écoles à Orléans (lot n° 9)	MGDS	66 364,47	79 637,37
28-mai-18	T	Marché subséquent n° 44 pour les travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Apollinaire 59 rue Bannier à Orléans (lot n° 8)	MGDS	79 981,03	95 977,24

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
14/05/18	Renouvellement du système de contrôle d'accès, acquisition de matériels, de logiciels et maintenance du système d'équipements publics	AVC SECURITE	Sans incidence financière	Sans incidence financière

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- de l'ASSOCIATION L'ESPOIR, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;
- de la CORPORATION DE SAINT-FIACRE, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;
- de la SECTION VIE LIBRE D'ORLEANS, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;
- de la CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT D'ORLEANS, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;
- de l'ASSOCIATION FRANCE PARKINSON, pour la mise à disposition gracieuse de l'auditorium du Musée des beaux-arts dans le cadre d'une conférence ;
- de l'ASSOCIATION GROUPE ACTION GAY ET LESBIEN LOIRET (G.A.G.L. 45), pour l'aide apportée dans l'organisation de la 5^{ème} marche de l'égalité contre l'homophobie et la transphobie ;
- de l'ASSOCIATION LE CAP-BANNIER, pour le soutien de la Mairie ;
- du GENERAL JEAN-FRANCOIS PARLANTI, officier général de zone de défense et de sécurité Ouest, pour l'aide apportée dans l'organisation d'un concert.

RESSOURCES

N° 6 – **Finances. Compte de gestion de l'exercice 2017. Approbation.**

M. MARTIN – *Il s'agit d'une délibération technique afin d'approuver la concordance entre le Compte de gestion de la trésorerie et nos propres comptes, avant que je ne présente le Compte administratif proprement dit.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations de l'exercice 2017 du Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes service des opérations funéraires, activités spécifiques, et Parc Floral ;

Il revient au Conseil Municipal de statuer sur :

- 1) l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

- 2) l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, du budget principal et des budgets annexes,
- 3) la comptabilité des valeurs inactives.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) constater la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2017 passées par le Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes service des opérations funéraires, activités spécifiques, et Parc Floral ;

2°) approuver les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes ;

3°) déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

**ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.**

CM du 11 juin 2018

ANNEXE



Etat II-2
Exercice 2017



23400 - ORLEANS

045019
TRES. ORLEANS MUNICIPALE ET SUD-

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-17 038 305,22	0,00	12 599 455,16	0,00	-4 438 850,06
Fonctionnement	20 443 031,97	19 869 277,60	10 921 111,50	0,00	11 494 865,87
TOTAL I	3 404 726,75	19 869 277,60	23 520 566,66	0,00	7 056 015,81
II - Budgets des services à caractère administratif					
ACTIVITES SPECIFIQUES-ORLEANS					
Investissement	1 886 790,14	0,00	106 071,92	0,00	1 992 862,06
Fonctionnement	123 751,24	0,00	96 240,48	0,00	219 991,72
Sous-Total	2 010 541,38	0,00	202 312,40	0,00	2 212 853,78
.					
PARC FLORAL-ORLEANS					
Investissement	-189 798,20	0,00	-227 958,93	0,00	-417 757,13
Fonctionnement	1 172 901,93	475 685,43	527 186,30	0,00	1 224 402,80
Sous-Total	983 103,73	475 685,43	299 227,37	0,00	806 645,67
TOTAL II	2 993 645,11	475 685,43	501 539,77	0,00	3 019 499,45



23400 - ORLEANS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
OPERATIONS FUNERAIRES-ORLEANS					
Investissement					
Fonctionnement	5 427,64	0,00	-5 192,78	0,00	234,86
Sous-Total	5 427,64	0,00	-5 192,78	0,00	234,86
TOTAL III	5 427,64	0,00	-5 192,78	0,00	234,86
TOTAL I + II + III	6 403 799,50	20 344 963,03	24 016 913,65	0,00	10 075 750,12

N° 7 – **Finances. Compte administratif de l'exercice 2017. Approbation.**

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN.

*
* *
*



**Présentation du
Compte administratif
2017**

2017 : un contexte budgétaire particulier

2017 : année de la transformation de l'Agglo devenue Orléans Métropole

Les transferts de compétences font évoluer les masses budgétaires sans modifier les équilibres (neutralité des transferts)

- ✓ En fonctionnement, les transferts (4,9 M€ de dépenses et 5,3 M€ de recettes) sont compensés à l'euro dans l'attribution de compensation
- ✓ En investissement, les transferts (voirie, propreté et espaces verts) portent sur 10 M€ qui sont déduits de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement

→ Dans ce contexte, l'épargne disponible diminue de 10 M€ mais c'est sans impact sur les équilibres puisqu'en parallèle, la Ville diminue ses dépenses d'investissement du même volume.

M. MARTIN – *L'intitulé de ce Compte administratif 2017 est bien sûr la continuité de vouloir investir, préparer l'avenir et tout cela sans augmenter ni la dette ni les impôts.*

2017 Orléans continue d'investir et prépare l'avenir sans augmenter la dette ni les impôts

En 2017 :

Les comptes démontrent cette année encore la capacité de la Mairie à accompagner le développement de son territoire et la montée en puissance de sa Métropole tout en préservant ses équilibres financiers, sans augmenter les impôts et réduisant sa dette, en parfaite cohérence avec les tendances désormais imposées par l'Etat.

Les marges de manœuvre sont ainsi confortées pour réaliser les investissements en cours et à venir : équipements majeurs (MOBE, Vinaigreries, Centre nautique de La Source et Vaiss'O) ainsi que l'ambitieux programme pour les écoles (créations et rénovations) qui accompagne la dynamique démographique de la Ville.

M. MARTIN – *Les comptes démontrent, cette année encore, la capacité de la Ville à accompagner le développement du territoire et la montée en puissance de la Métropole tout en préservant nos équilibres financiers, bien sûr sans augmenter les impôts, en réduisant la dette et ceci en parfaite cohérence avec les tendances désormais imposées par l'Etat.*

Les marges de manœuvre sont ainsi confortées pour réaliser les investissements en cours et à venir sur les années 2018, 2019 et 2020. Les équipements majeurs sont le M.O.B.E. (Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement), la Vinaigrerie, le Centre nautique de La Source et le Vaiss'O, ainsi que l'ambitieux programme pour les écoles qui accompagne la dynamique démographique de la Ville.

Présentation consolidée

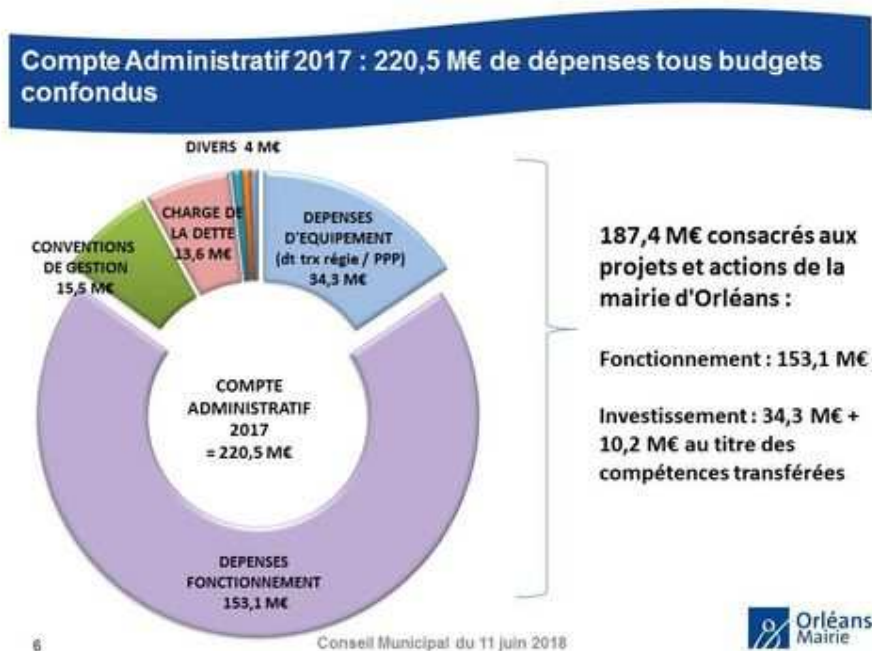
4

Conseil Municipal du 11 juin 2018

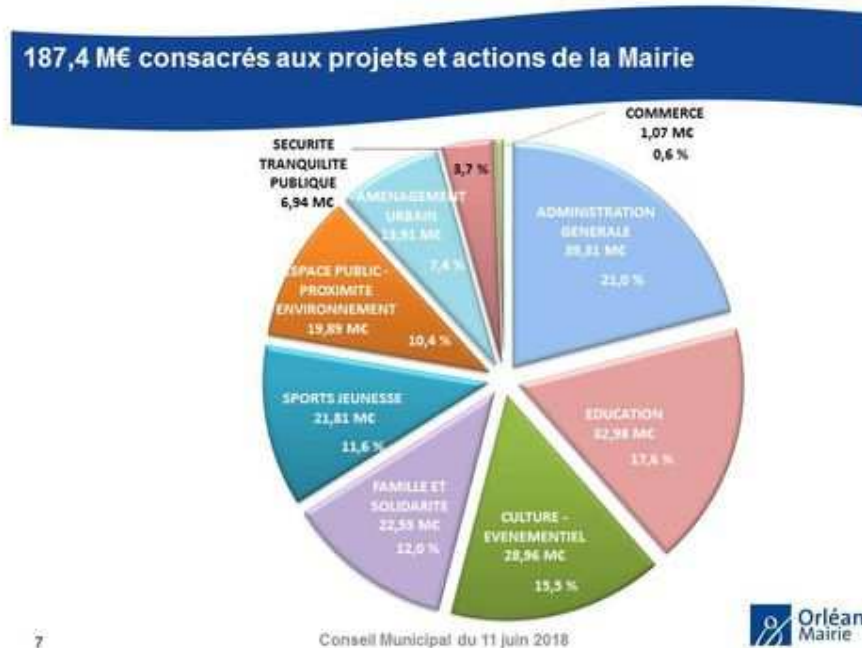


M. MARTIN – *Il est vrai que 2017 se situe dans un contexte budgétaire particulier puisque c'est aussi l'année de la transformation de l'agglomération devenue Communauté Urbaine puis Métropole. A ce titre, beaucoup de compétences ont été transférées et les masses budgétaires ont donc évolué. Cependant il faut comprendre que si les masses budgétaires ont évolué, elles n'ont pas modifié les équilibres, l'objectif étant de pratiquer ce que l'on appelle la neutralité des dividendes.*

Pour le fonctionnement, des transferts de 4,9 millions d'euros pour les dépenses et 5,3 millions d'euros pour les recettes et en investissement 10 millions d'euros. Dans ce contexte, l'épargne disponible diminue de 10 millions d'euros mais c'est sans impact sur les équilibres puisqu'en parallèle, la Ville diminue ses dépenses d'investissement de 10 millions d'euros.



M. MARTIN – Vous le verrez dans les équilibres, le Compte administratif 2017 est de 220,5 millions d'euros, c'est la taille du budget de la Ville d'Orléans. En 2016 nous étions à presque 212 millions d'euros, mais beaucoup d'écritures sont venues un peu gonfler les masses, notamment les conventions de gestion qui ont représenté plus de 15 millions d'euros, c'est-à-dire la mise à disposition par la Ville d'Orléans de ses propres moyens au bénéfice de la Métropole, dans une année qui é été une année de transfert temporaire.



M. MARTIN – Concernant les projets et les actions de la mairie, 153 millions d'euros ont été consacrés au fonctionnement et 34 millions d'euros en investissement. Je rappelle que désormais les compétences de l'espace public transférées à la Métropole représentent 10 millions d'euros.

Lorsque l'on regarde la hiérarchie des politiques publiques et les dépenses en pourcentage de notre budget, hormis bien sûr l'administration générale qui fait fonctionner l'ensemble, nous trouvons :

- le premier budget est pour l'éducation : 17,6 %,
- la culture et l'évènementiel : 12,3 %,
- la famille et la solidarité : 12 %,
- les sports et la jeunesse : 11,6 %,
- l'espace public, la proximité et l'environnement : 10,6 %,
- l'aménagement urbain : 7,4 %
- la sécurité et la tranquillité publique : 3,7 %.

Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2017	BUDGET PRINCIPAL	BA OP. FUNERAIRES	BA OP. ACTIVITES SPECIFIQUES	BA PARC FLORAL	CUMULS 2017	Pour Mémoire 2016
Recettes de gestion (1)	174,7 M€	0,02 M€	0,55 M€	1,70 M€	177,0 M€	184,1 M€
Dépenses de gestion (2)	152,6 M€	0,03 M€	0,34 M€	1,66 M€	154,6 M€	151,8 M€
Ep. de gestion (3) = (1) - (2)	22,1 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,10 M€	22,4 M€	32,2 M€
Intérêts de la dette (4)	1,4 M€				1,4 M€	1,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	1,2 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	1,2 M€	1,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	2,0 M€	0,00 M€		0,01 M€	2,0 M€	1,1 M€
Ep. brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	21,5 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,11 M€	21,8 M€	30,5 M€
Remboursement de capital (8)	12,4 M€				12,4 M€	11,9 M€
Ep. disponible (8) = (7) - (8)	9,1 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,11 M€	9,4 M€	18,6 M€

→ Le compte administratif 2017 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 21,8 M€ et d'épargne disponible de 9,4 M€.

M. MARTIN – *Ensuite, nous avons indiqué les recettes de gestion de la Ville sur la période 2017 par rapport à 2016. Vous pouvez voir que nos recettes de gestion ont baissé, puisque nous avons redonné une partie des attributions de compensation que nous recevions de la Métropole suite aux compétences transférées. Nous avons bien sûr enregistré une baisse des recettes de gestion et donc de ce fait une épargne de gestion plus faible, mais nous avons aussi moins d'investissements à financer.*

Une dette contenue à 107,6 M€



- 90,7 M€ de dette bancaire, en diminution de 0,7 M€
- 107,6 M€ de dette globale yc PPP, en diminution de 1,4 M€
- 907 €/h de dette globale, en diminution de 16€/hab
- Capacité de désendettement 5 ans. La dette « Espace public » sera transférée au 1/01/2018 pour 20 M€, la capacité de désendettement reviendra à son niveau antérieur fin 2018 (autour de 3,5 ans)

9

Conseil Municipal du 11 juin 2018



M. MARTIN – Vous le savez ce qui est important pour nous c'est de contenir la dette, afin de préserver les marges de manœuvre et les capacités financières futures. On dit souvent que la dette représente les impôts de demain et nous sommes effectivement très vigilants sur ce point.

Cette année, nous avons diminué la dette de la Ville de 700 000 euros avec une dette globale de 107,6 millions d'euros, y compris les partenariats public privé.

La dette globale par habitant est donc de 907 euros et elle est en diminution de 16 euros par habitant.

La capacité de désendettement est de 5 ans. La dette « espace public » sera transférée le 1^{er} janvier 2018 pour 20 millions d'euros. Dans le même temps, nous avons transféré les dépenses de l'espace public et suivra la dette correspondante, repris par la Métropole. En 2018, nous devrions avoir une dette à nouveau en baisse de 20 millions d'euros sur la partie communale de la Ville d'Orléans et la capacité de désendettement reviendra à son niveau antérieur de 3,5 années.

Présentation du Budget Principal

Les recettes de fonctionnement

	2016	2017	Evol 2017/2016
Impôts et taxes	90,1 M€	90,6 M€	
Attributions de compensation	28,2 M€	22,2 M€	
Dotations et participations	33,4 M€	33,1 M€	
Autres Ressources d'exploitation	19,1 M€	16,6 M€	
Remitt de charges de personnel	12,0 M€	12,2 M€	
Recettes de gestion courante:	181,9 M€	174,7 M€	-7,2 M€
Produits financiers	0,0 M€	0,0 M€	
Produits exceptionnels	2,1 M€	6,9 M€	
Reprise de provisions	0,0 M€	0,1 M€	
TOTAL RECETTES REELLES	184,0 M€	181,7 M€	
Opérations d'ordre	1,8 M€	0,6 M€	
TOTAL Recettes de fonctionnement	185,8 M€	182,3 M€	
Compétences transférées 2017 - Evolutions de périmètre			
Conversions gestion (taxe pisci. PLUS micro-1)		1,4 M€	
Tourisme (DSP (gat. chauffage parking élect.))		3,2 M€	
Remboursement quote part dette		-0,7 M€	
Impact Attribution Compensation (DGF-FC)		-1,8 M€	
Impact Attribution Compensation		7,9 M€	
Recettes de gestion périmètre constant	181,9 M€	182,6 M€	0,7 M€

Les transferts de compétences perturbent la comparabilité entre les exercices 2016 et 2017

- Facialement, recettes de gestion courantes : -7,2 M€ (-3,9 %)
- A périmètre constant*, **recettes de gestion courantes** : + 0,7 M€ (+ 0,4%)

* Recettes festival de Loïc éditan 2017 et mise en oeuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collègues remboursés par le Conseil Départemental

M. MARTIN – J'ai présenté quelques éléments du budget principal, les impôts et les taxes encaissés à niveau de taux constants. Ils ont légèrement augmenté. Cette ressource fiscale représente 90,6 millions d'euros contre 90,1 en 2016. Vous pouvez voir que les attributions de compensation ont fortement baissé et il s'agit du mécanisme que je vous ai expliqué tout à l'heure.

Les produits financiers sont quasiment nuls. Nous avons bien sûr eu des opérations exceptionnelles et globalement, à part les opérations d'ordre, nous avons pu stabiliser nos opérations de recettes.

Pour les recettes de gestion courante, elles ont été en baisse de 7,2 millions d'euros. A périmètre constant, elles sont en hausse de 700 000 euros, c'est l'effet impôts et taxes dont j'ai parlé précédemment.

Les dépenses de fonctionnement

	2016	2017	évolution 17/16
Charges à caractère général	33,7 M€	32,6 M€	
Charges de personnel	80,2 M€	82,1 M€	
Autres charges de gestion (dt subventions)	24,0 M€	25,0 M€	
Divers (FFPIC...)	1,4 M€	1,3 M€	
Dépenses de gestion courante	150,1 M€	152,0 M€	2,7 M€
Charges financières	1,0 M€	1,4 M€	
Charges exceptionnelles	1,2 M€	1,1 M€	
Provisions	0,0 M€	0,1 M€	
TOTAL DEPENSES REELLES	152,9 M€	155,5 M€	
Opérations d'ordre	12,9 M€	15,9 M€	
Total dépenses de fonctionnement	165,7 M€	171,4 M€	
Compétences transférées 2017		3,0 M€	
MSP restauration		0,8 M€	
Dépenses de gestion courante périmètre constant	150,1 M€	156,0 M€	5,9 M€

Les transferts de compétences effectués en 2017 perturbent la comparabilité entre les exercices 2016 et 2017.

- Facialement, dépenses de gestion courantes : + 2,7 M€ (soit + 1,8 %).
- Après réintégration des dépenses liées aux transferts de compétences et neutralisation des éléments non récurrents*, les **dépenses de gestion courantes : + 5,8 M€ (+3,9%)**
 - Masse salariale + 3 M€ (notamment mesures nationales)
 - Retour de la subvention CCAS au niveau 2014 : +1 M€
 - Montée en puissance Culture et nouveaux événements (y/c sportifs) : + 0,9 M€
 - 1^{ère} année pleine Groupe scolaire B Maréchal et gymnase Chardon : +0,2 M€

* recettes festival de Loire-Édition 2017 et mise en œuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collèges remboursés par le Conseil Départemental
12 Conseil Municipal du 11 juin 2018 

M. MARTIN – Concernant les dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement les charges de caractère général, nous avons baissé les dépenses courantes de 33,7 à 32,6 millions d'euros. Ce n'est pas seulement le travail des finances, c'est aussi un effort commun, un travail général et culturel au niveau de la Ville d'Orléans, qui est de faire attention à ce que l'on dépense. On voit que cette culture est bien ancrée dans l'esprit de chacun et qu'elle continue à porter ses fruits.

Concernant le C.C.A.S., vous vous souvenez il y avait du fonds de roulement exceptionnel qui avait été repris dans le budget. Maintenant qu'il a été repris, nous avons remis le budget à son niveau originel et donc en 2017, il a été versé au C.C.A.S. un million de plus, comme c'était le cas il y a 3 ans.

Je signale également la montée en puissance de la culture et du domaine sportif pour 900 000 euros et une première année pleine du groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

En ce qui concerne les charges de personnel, elles sont en augmentation de façon assez sensible et c'est donc un point de vigilance que nous devons maintenir. Mais il est vrai que pour les dépenses de personnel, nous avons connu au moment du départ du précédent Président de la République, une augmentation indicielle très forte et cela a coûté très cher aux collectivités. Il est important de comprendre que les collectivités gèrent les effectifs, mais ne gèrent pas l'augmentation des rémunérations, c'est ce que l'on appelle le glissement vieillesse technicité et les régimes indemnitaires. A ce titre, on récupère indirectement la politique gouvernementale et cela a fait mal à la Ville d'Orléans, à la Métropole et un peu partout d'ailleurs. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il était peut-être intéressant de vous montrer l'effort global que la Ville d'Orléans a fait sur la gestion des frais de personnel, en mettant ce chiffre en perspective.

Focus Masse salariale

M€	CA 2015	CA 2016	Evol 2015/2016	CA 2017	Evol 2016/2017	Evol 2015/2017
Principal	92 703	90 229	-2,7%	93 149	3,2%	0,5%
Parc Floral	1 201	1 092	-9,1%	1 144	4,8%	-4,7%
Total	93 904	91 321	-2,8%	94 293	3,3%	0,4%

- En 2016, les efforts de gestion permanents sur le mandat et accélérés depuis 2015 on permis d'aboutir à un CA 2016 inférieur de 2,7% au CA 2015 (-2,8% tous budgets confondus).
- En 2017, les efforts ont été poursuivis mais ont été atténués par :
 - l'impact très fort de mesures réglementaires nationales (revalorisation du point d'indice en année pleine, PPCR, soit 1,68 M€ au total)
 - le GVT pour 0,677 M€.
- Entre 2015 et 2017, l'évolution de la masse salariale est limitée à 0,4 %, ce qui démontre que les efforts de 2016 ont largement contribué à amortir les effets des mesures nationales

13

Conseil Municipal du 11 juin 2018



M. MARTIN – *En 2015 nous dépensions 93,9 millions d'euros, c'est-à-dire 55 % de nos dépenses. En 2016, un effort très important avait été fait, anticipant ce qui allait arriver, donc à 91,3 millions d'euros et en 2017, nous sommes repassés à 94,2 millions d'euros. Si on regarde sur trois ans, l'évolution de cette masse a augmenté de 0,4 % et c'est quand même un élément qu'il faut mettre en avant lors d'une présentation financière complète. Il est vrai que 2017 est un exercice un peu tendu, mais si on le met en perspective sur trois années, on voit que les choses vont beaucoup mieux.*

L'autofinancement

Opérations Réelles En ME - Budget Principal	CA 2016	CA 2017
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	174,7
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	152,6
Épargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	22,1
Charges exceptionnelles	1,2	1,2
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	2
Épargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,9
Intérêts de la dette	1,6	1,4
Épargne brute / Autofinancement brut	30,4	21,5
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,4
Épargne disponible / Autofinancement net	18,4	9,1
Dépenses d'équipement	44,4	33,1

Les transferts de compétences font évoluer les masses budgétaires sans modifier les équilibres (neutralité des transferts)

L'épargne disponible suit la baisse des investissements désormais réduits de la part nouvellement supportée par Orléans Métropole (10 M€)
Dans ces conditions, en 2017, l'épargne brute s'établit à 21,5 M€ et l'épargne disponible à 9,1 M€.

M. MARTIN – Notre autofinancement suit la courbe des attributions de compensation, mais nous avons transféré 10 millions d'euros d'investissement qui seront désormais faits par la Métropole pour le compte de la Ville d'Orléans.



M. MARTIN – *Il est important c'est de voir que les efforts concernant les investissements sont maintenus. Avec ce tableau, vous pouvez constater que sur la mandature 2014-2017 et qui ira jusqu'en 2020, l'objectif est de tenir entre 43 à 45 millions d'euros d'investissements par an et de le faire chaque année. En 2017, cette politique de fort investissement a été maintenue et c'est donc possible.*

Les principaux projets réalisés en 2017

Libellé programme	CA 2017
INVESTISSEMENT ESPACE PUBLIC REALISES PAR ORLEANS METROPOLE AU TITRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES DE LA MILLE D'ORLEANS	10,161 M€
ZAC CARMES MADELEINE - PARTICIPATION A LA ZAC	4,856 M€
ARGONAUTE ET DIVERS CTA	4,795 M€
PROJET URBAIN DU VAL OUEST - PARTICIPATION	1,241 M€
RAVALEMENTS FACADES	1,137 M€
SERRES JARDIN PLANTES - ESPACE RECEPTION	0,946 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,909 M€
RESERVES FONCIERES	0,848 M€
GROUPE SCOLAIRE M. DE LA FOURNIERE	0,866 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,647 M€
VINAIGRERIES	0,630 M€
GROSSES REPARATIONS BAT. SCOLAIRES	0,608 M€
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,600 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,584 M€
PARCOURS RUNNING	0,507 M€

16

Conseil Municipal du 11 juin 2018



M. MARTIN – Concernant les investissements réalisés, le premier domaine est bien sûr l'espace public avec 10 millions d'euros, puis il y a la participation de la Ville de 4,8 millions d'euros pour les versements à la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) Carmes Madeleine, l'Argonaute qui a maintenant été réceptionné avec 4,7 millions d'euros, le projet urbain du val ouest et les ravalements de façades avec 1 million d'euros pour ces deux dépenses. Ensuite, les serres du jardin des plantes, la résidence Dauphine Chardon, les réserves foncières et le groupe scolaire Michel de la Fourrière. Concernant les actions de proximité, il s'agit du budget géré en proximité pour les micro-projets de quartiers pour un peu plus de 600 000 euros. Les mêmes sommes ont été versées pour les vinaigrieres, les bâtiments scolaires, les grosses réparations des immeubles communaux. Il y a également le plan numérique des écoles, sur lequel nous avons fait un effort assez remarquable avec 584 000 euros et enfin le parcours running pour 507 000 euros.

M. MARTIN – Vous avez là les principaux projets par quartier.



Les perspectives

2018 : poursuite des impacts de l'évolution des masses budgétaires à la suite des transferts de compétences (transfert de personnel, création de services communs, transferts Parc Floral et ESAD)

2018, 2019 et 2020 : contractualisation avec l'Etat : plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % / an de 2018 à 2020. Cette nouvelle donne va conduire la collectivité à adapter sa gestion financière et élever plus encore le niveau d'exigence sur les dépenses de fonctionnement

2018 et années suivantes : premiers effets de la suppression progressive de la taxe d'habitation + réflexion en cours sur une réforme plus large de la fiscalité (transferts de Taxe foncière ou TVA)

2019 : impacts budgétaires de la déclaration d'intérêt métropolitain des équipements sportifs et culturels à venir

18

Conseil Municipal du 11 juin 2018



M. MARTIN – *Pour en terminer, en 2018 les perspectives sont de poursuivre les impacts de l'évolution des masses budgétaires à la suite des transferts de compétences avec le transfert de personnel et la création des services communs, il faudra donc être vigilant sur ce point.*

Pour 2018, 2019 et 2020, nous allons contractualiser avec l'Etat et nos dépenses seront plafonnées à 1,2 % par an, référencées sur 2017 et ce pour chaque année. Cette nouvelle donne va conduire la collectivité à adapter sa gestion financière, pour autant qu'elle ne l'ait déjà fait antérieurement, mais élever certainement plus encore le niveau d'exigence sur le fonctionnement principalement.

En 2018 et les années suivantes, nous allons avoir les premiers effets de la suppression progressive de la taxe d'habitation. Il y a là un point d'interrogation sur le terme de cette suppression et la manière dont ce sera financé, bien qu'aujourd'hui nous sommes assurés de la compensation par le dégrèvement.

Et en 2019, il y aura les impacts budgétaires de la déclaration d'intérêt métropolitain des équipements sportifs et culturels à venir, avec une réflexion qui est en cours.

Voilà M. le Maire pour cette présentation synthétique.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. J'ouvre le débat. Pour commencer M. RICOUD puis Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

M. RICOUD – *Comme chaque année, nous répétons un peu la même chose. La gestion de la Ville est bonne, même si en lisant le rapport d'observations il y a quelques « couacs » mais j'ai eu les réponses de la part de M. le Maire et de M. GROUARD par rapport à cela. Globalement la dette est maintenue et il y a de beaux projets. On a parlé du M.O.B.E., du centre nautique de La Source qui est une très belle réalisation que je tiens à saluer ici, le VAISS'O, CO'Met, tout cela va dans le bon sens et une ville a besoin de cela. Cela vous fait sourire que je vous félicite mais attendez, il y a la suite.*

(Rires dans l'hémicycle)

M. RICOUD – *Tout cela va donc dans le bon sens et on ne peut que s'en réjouir, surtout que derrière c'est de l'investissement et l'investissement c'est de l'emploi. Mais je trouve qu'il y a quand même un côté social - je me tourne vers Mme LECLERC - qui n'apparaît pas assez dans vos projets. Surtout qu'en lisant attentivement le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.), on s'aperçoit que le taux de pauvreté sur notre Ville est de 19,7 %. Je pense qu'en parallèle des efforts de constructions cités, il faudrait que l'on soit plus attentif à ces questions sociales et humaines. C'est un des problèmes que l'on soulève à chaque Compte administratif et je le soulève de nouveau aujourd'hui. Et quand je vois dans la République du Centre qu'Olivier CARRE fait le point sur les différents projets - ce dont je me réjouis -, il n'y a pas à côté un volet humain et social qui prend en compte ces difficultés de nos concitoyens.*

Voilà ce que je voulais dire. Cela ne change pas beaucoup par rapport aux années précédentes mais je crois qu'il est bien de redire les choses, surtout lorsqu'on croit en ce que l'on dit. Merci.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *L'examen du Compte administratif est toujours intéressant, car effectivement cela permet de mesurer ce qui a été réalisé par rapport à ce qui a été annoncé. On peut faire une comparaison entre le Compte administratif de 2016 et celui de 2017, mais on peut aussi comparer le budget prévisionnel 2017 et le Compte administratif 2017 afin de voir les différences ou au contraire les coïncidences entre les deux.*

Concernant les grands équilibres, il y a quand même des différences, mais vous allez me dire que c'est une bonne gestion M. MARTIN. Dans votre budget prévisionnel, vous avez tendance à minorer assez sensiblement les recettes d'investissement, car vous inscrivez 67 millions d'euros et qu'en réalité on en est à 76,9 millions d'euros. Et vous majorez les dépenses, en particulier celles de fonctionnement. Mais après tout, c'est peut-être une manière prudentielle d'annoncer les choses. En revanche, par rapport à votre budget de 2017, les dépenses d'équipement sont en baisse. Il y a effectivement un effort soutenu en matière d'investissement mais qui est quand même en baisse par rapport à ce qui avait été annoncé en 2017, si je suis les chiffres que vous nous avez donnés dans le budget prévisionnel.

Concernant les évolutions par secteurs, et toujours en comparaison avec ce qui est annoncé, il y a surtout deux secteurs qui m'intéressent. Outre ce qui a été dit par M. RICOUD sur le social, dans ce domaine, on est sûr de la stabilité et on est d'accord que cela n'est pas suffisant. On l'a souvent dit ici, mais pour le coup, il n'y a pas de décote entre ce qui a été annoncé et ce qui a été réalisé.

En revanche, il y a deux secteurs pour lesquels il y a un différentiel. D'abord, celui des sports et de la jeunesse. Dans le budget prévisionnel, on avait en 2017 une annonce de 26 millions d'euros pour ce secteur et on nous en annonce un peu moins de 22 millions en réalisé. Par rapport à cela, j'ai des questions à poser. Pourquoi est-ce que cela baisse ? Est-ce par rapport à la question de l'auberge de jeunesse ? Au budget prévisionnel 2017, une somme de 1,7 million d'euros était inscrite mais elle a disparu du Compte administratif. Elle va probablement réapparaître en 2018, mais je voudrais savoir si c'est la première raison qui explique cette baisse sensible dans ce secteur des sports et de la jeunesse. Il y a peut-être également le centre aquatique, qui n'est pas budgété dans le Compte administratif et puis aussi le Palais des Sports. En effet, le budget prévisionnel 2017 annonçait 750 000 euros de rénovation, que je n'ai pas vu apparaître dans le Compte administratif et je voulais savoir pourquoi. J'ai peut-être mal lu ou alors ces dépenses vont être différées et auront donc lieu plus tard.

Le deuxième secteur est celui de la culture. Le différentiel est moins important, environ 500 000 euros, mais c'est tout de même intéressant de le noter. Au budget prévisionnel 2017, le budget de la culture était en augmentation de 600 000 euros et on avait tous salué cette augmentation. Dans le réalisé, on est en dessous et donc on s'est félicité d'une augmentation qui finalement est un peu fictive. Autre baisse dans ce budget - et là aussi je compare le budget prévisionnel au Compte administratif, ce que je fais ici est vraiment basique – les crédits dévolus aux expositions culturelles en baisse de 200 000 euros par rapport à ce qui est annoncé. Quant aux acquisitions pour la médiathèque, elles sont également en baisse de 200 000 euros. Même chose aussi avec les sommes prévues pour le Conservatoire et ses aménagements.

Maintenant, j'ai des questions à poser par rapport au budget prévisionnel pour des choses

que je n'ai pas bien comprises. Par exemple, dans le budget prévisionnel 2017, M. MONTILLOT nous annonçait une baisse du budget dévolu à la restauration scolaire - je crois que c'était environ 4 millions d'euros - suite à la nouvelle Délégation de Service Public (D.S.P.) et aux économies prévues. Dans le Compte administratif, on est au-dessus de 5 millions d'euros. Je voulais donc savoir pourquoi il y avait une telle différence d'appréciation et s'il y avait eu un élément nouveau dans l'exécution de contrat qui fait que la D.S.P. annoncée autour de 4 millions d'euros se solde finalement par 5 millions d'euros de dépenses.

Autre question, dans le budget prévisionnel on nous annonçait également un levier de démocratie participative, budgété autour de 30 000 euros. Or, je ne l'ai pas vu et cela réapparaîtra peut-être en 2018. Une question concernant les 50 000 euros d'études du projet du Sanitas. Cette étude a-t-elle été réalisée et pourrait-on en avoir communication ? Enfin, dans le budget prévisionnel 2017, il était prévu pour près d'un million d'euros l'acquisition du site de la C.C.I. place du Martroi. Je n'en ai pas vu la trace dans le Compte administratif et je voulais savoir si là aussi, c'était une action différée, car je ne pense pas que cela soit un abandon. Je voulais donc juste avoir des précisions concernant cette enveloppe d'un million d'euros. Merci.

M. le Maire – Merci. Mme LECLERC puis Mme KERRIEN.

Mme LECLERC – Merci M. le Maire, mes chers collègues, je vais apporter quelques éléments de réponse à M. RICOUD et à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Je vais avoir un propos assez général mais néanmoins, je tenais à souligner que vous n'êtes pas sans savoir que la Ville accompagne le Relais Orléanais dans sa restructuration. Le projet avance bien et nous espérons effectivement son aboutissement d'ici deux ans environ. On est bien ici au cœur même de l'action sociale, en tout cas de la Ville d'Orléans. De même, la Ville et le C.C.A.S. accompagnent l'association M.O.M.E. dans la maison de parents qui s'installe et se construit du côté de l'hôpital pour accueillir les familles dont les enfants sont hospitalisés. Vous n'êtes pas non plus sans savoir qu'avec Mme TRIPET, on avance bien aussi sur tout le projet et l'action politique autour des femmes victimes de violences. Depuis quelques années, nous sommes également en augmentation concernant le nombre de places dans les crèches collectives sur le territoire de la Ville. Enfin, nous avons lancé depuis maintenant plus de 18 mois, la rénovation des résidences autonomie Romée et Lemesle pour les personnes âgées.

Aussi bien en terme de dépenses de fonctionnement que d'investissement, je pourrais faire une liste plus complète. Mais il faut bien savoir aussi que dans le champ de l'action sociale en général, la Ville peut agir seule, mais bien souvent elle est aussi tributaire d'autres organismes ou d'autres collectivités telles que le Département, la C.A.F. ou encore l'Etat, comme par exemple sur des questions d'hébergement. On peut être volontariste, mais il faut aussi que nos partenaires le soient et ainsi on peut avancer de façon plus efficace.

M. le Maire – Merci Mme LECLERC. Mme KERRIEN, concernant le budget 2017 de la culture.

Mme KERRIEN – Merci M. le Maire. Je voulais répondre à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur ce qu'elle a indiqué sur la soi-disant baisse ou en tout cas la non évolution du budget culturel. En ce qui concerne l'investissement, je crois qu'il n'y a pas trop d'inquiétudes à avoir car il s'agit de reports et non pas d'économies. Chacun sait et chacun voit que le budget d'investissement dans le domaine de la culture est extrêmement fort en ce moment. Je peux citer de nouveau le M.O.B.E., la cité de la musique, les vinaigreries et je ne crois pas qu'il y ait là-dessus beaucoup d'inquiétudes.

Pour répondre plus précisément sur la Médiathèque par exemple, à propos d'une baisse du budget prévisionnel des acquisitions, il s'agit en fait du budget numérisation qui est en effet reporté, car nous sommes en attente d'un conservateur d'Etat depuis deux ans et il est en effet difficile de faire sans. C'est totalement indépendant de notre volonté et nous le ferons bien sûr dès que ce conservateur sera présent.

Vous avez évoqué également les investissements pour le conservatoire. On peut comprendre les reports ou les changements d'orientation du fait de notre nouveau projet de cité de la musique. Nous n'allons effectivement, pas faire les mêmes aménagements sur ce site du Conservatoire que nous quitterons bientôt, cela me paraît être une évidence.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, vous avez indiqué et vous avez raison, une légère baisse concernant directement « Hors les murs » et les expositions sur l'espace public pour lesquelles nous n'avons pas tout consommé. Plusieurs personnes se sont exprimées à ce sujet et « Hors les murs » a très bien fonctionné et a été visible par tous et moi, je me félicite que nous n'ayons pas tout consommé. Nous avons proposé aux Orléanais des choses extrêmement fortes et satisfaisantes toute l'année. Nous allons bien sûr continuer mais encore une fois, il ne s'agit pas d'économies mais simplement de bonne gestion de notre budget. Je ne crois pas qu'il y ait eu une baisse d'activités, au contraire, car dans ce secteur, il y a bien eu une très grande augmentation d'activités avec cet événement « Hors les murs ». Voilà mes réponses aux quelques points soulevés par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

M. le Maire – *Merci. M. MARTIN.*

M. MARTIN – *M. RICOUD, je crois que vous avez obtenu les éléments de réponse de la part de Mme LECLERC que je remercie. Il est vrai que vous aviez dans le dossier - mais vous ne l'avez pas citée - la réponse à une partie de vos questions, dans la mesure où chaque année il y a des reports d'investissement et il faut donc corriger tout cela entre le budget prévisionnel et le compte administratif. Ainsi, les explications sont données sur un certain nombre d'éléments. Pour les reports d'investissement, cela signifie que nous ne les abandonnons pas, il peut simplement y avoir un peu de décalage à la fin de l'année. C'est dans votre dossier, il y en a eu pour 4,377 millions d'euros, ce qui explique l'écart.*

Je voudrais dire aussi qu'en croisant et en parlant avec des élus d'autres communes ou d'autres collectivités, ce n'est pas par forfanterie mais souvent ces élus sont assez surpris de ce que la commune d'Orléans est capable de faire en investissement pour le développement du territoire. M. RICOUD a fait référence tout à l'heure au rapport de la C.R.C. et cela y est mentionné. Il n'a pas cité tous les éléments positifs, et c'est mon rôle de le faire et je le ferai dans un deuxième temps. Il est en effet rappelé que le montant des investissements par habitant est beaucoup plus élevé chez nous que ce que l'on trouve ailleurs ou au niveau de la gestion de la dette. C'est toujours important de se situer, de se comparer, par rapport aux résultats obtenus.

Par rapport à la question sur la restauration scolaire, nous attendons effectivement un écart budgétaire favorable de l'ordre de 500 000 euros. Initialement, il était prévu plutôt 800 000 euros mais depuis 2016, où il a été pris la référence du contrat, les effectifs scolaires ont beaucoup progressé à Orléans et c'est tant mieux, simplement, cela augmente un peu le budget de la restauration scolaire. On a donc fait un point précis sur ces questions et je peux vous promettre que l'économie vous l'aurez, puisque nous l'avons déjà inscrite pour le budget de 2018. En 2017, cela avait pris effet à la fin de l'année mais vous pourrez le constater sur 2018.

Vous avez posé la question de l'acquisition du bâtiment de la C.C.I. Je vous rappelle que la compétence tourisme est désormais une compétence métropolitaine depuis le 1^{er} janvier et qu'à ce titre, c'est la Métropole qui achète. C'est pour cela que cela n'apparaît pas dans les comptes de la Ville. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – *Cet exercice est particulièrement compliqué dans la mesure où il y a eu tous les transferts. On a beaucoup parlé des voiries, mais en fait il y en a beaucoup d'autres. Je pense aux parkings pour lesquels la Ville avait des recettes importantes comme avec le stationnement. Cela bouleverse un peu les grands équilibres et les comparaisons. On a par exemple une diminution de 9 millions d'euros de l'autofinancement mais d'un autre côté, les dépenses transférées sont inférieures au montant de l'attribution de compensation que l'on a vu diminuer. Tout ceci se traduit aussi par le fait que l'on a moins besoin d'investir puisque l'on n'a plus les investissements de voirie réalisés désormais par la Métropole. C'est cela qui fait qu'à la sortie - et on le verra notamment avec les transferts de dettes intervenus au 1^{er} janvier 2018 - les grands fondamentaux de la gestion de la Ville, c'est-à-dire sa capacité à rembourser, le rapport entre son épargne brute et le montant de ses dépenses, ces grands ratios vont se stabiliser au cours de l'exercice 2018, mais étaient déjà en évolution en 2017.*

Je vais laisser maintenant Mme SAUVEGRAIN faire voter les deux premières délibérations financières.

(M. le Maire quitte la salle à 15 heures 35 pour le vote du Compte administratif.
Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, préside la séance de 15 heures 35 à 15 heures 40).

*
* *
*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2017, et avoir approuvé le compte de gestion 2017 élaboré par M. le Trésorier Principal, il s'agit, en application des instructions budgétaires et comptables M 14 et M 4, de procéder à l'arrêté des comptes 2017 de la Mairie et de déterminer, d'une part, les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2018.

Vu le compte de gestion 2017,

Vu les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif de l'exercice 2017, lequel s'élève à :

<u>POUR LE BUDGET PRINCIPAL :</u>	<u>En euros</u>
- en recettes à la somme de.....	258 450 696,34
<i>Adopté par 43 voix. Il y a 10 abstentions. Il y a 1 non-participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	
- en dépenses à la somme de.....	251 394 680,53
<i>Adopté par 43 voix. Il y a 10 abstentions. Il y a 1 non-participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	
Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	7 056 015,81
<i>Adopté par 43 voix. Il y a 10 abstentions. Il y a 1 non-participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	
Et compte tenu :	
- des restes à payer qui s'élèvent à	4 377 853,47
<i>Adopté par 43 voix. Il y a 10 abstentions. Il y a 1 non-participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à 0,00

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Un excédent net de 2 678 162,34

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

POUR LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS FUNERAIRES : **En euros**

- en recettes à la somme de 29 864,76

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de 29 629,90

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 234,86

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

POUR LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES : **En euros**

- en recettes à la somme de 2 663 559,50

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de 450 705,72

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 2 212 853,78

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

POUR LE BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL : En euros

- en recettes à la somme de..... 4 458 183,33

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de..... 3 651 537,66

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 806 645,67

*Adopté par 43 voix.
Il y a 10 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

	Nombre de membres en exercice : 55			
	Budget Principal	Budget annexe des Opérations funéraires	Budget annexe des Activités spécifiques	Budget annexe du Parc Floral
Membres présents	/ 38 /	/ 38 /	/ 38 /	/ 38 /
Suffrages exprimés	/ 54 /	/ 54 /	/ 54 /	/ 54 /
Nombre de pouvoirs	/ 16 /	/ 16 /	/ 16 /	/ 16 /
VOTES : pour	/ 43 /	/ 43 /	/ 43 /	/ 43 /
contre	/ 0 /	/ 0 /	/ 0 /	/ 0 /
abstention	/ 10 /	/ 10 /	/ 10 /	/ 10 /
non participation	/ 1 /	/ 1 /	/ 1 /	/ 1 /

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 11/06/2018

L'année 2017 a été marquée par la volonté des communes, dont Orléans, de donner une nouvelle impulsion à la communauté d'agglomération, qui est devenue communauté urbaine, le 1er janvier 2017, puis Métropole, le 1^{er} mai 2017. Dans ce cadre, la ville d'Orléans comme les autres communes a transféré une partie des compétences qu'elle exerçait jusqu'alors et notamment : la gestion des espaces publics, le plan local d'urbanisme, la gestion et l'entretien des zones activité, le commerce de proximité, la promotion touristique du territoire, les réseaux de chaleur et de froid urbain, le stationnement en ouvrage, ...

2017 a ainsi été une année de transition durant laquelle l'exercice des missions liées aux compétences transférées a été confiée transitoirement aux communes, sous la forme de conventions de gestion, pour faciliter les transferts tant en terme de compétences que de moyens humains.

Il est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgétaires, n'ont pas modifié les équilibres grâce aux mécanismes de compensation qui assurent la neutralité des transferts.

Pour Orléans, s'agissant du fonctionnement, les transferts portent sur 4,9 M€ en dépenses et 5,3 M€ en recettes et sont compensés, à l'euro dans l'attribution de compensation :

Ces volumes transférées correspondent à :

En dépenses :

- La gestion de l'espace public : 3,9 M€
- Le tourisme : 1 M€

En recettes :

- Les parkings en ouvrage : 1,6 M€
- Les concessions de chauffage urbain : 1,4 Me
- L'espace public (refacturation de travaux aux concessionnaires) : 1,2 M€
- Le tourisme (taxe de séjour) : 1 M€
- Le Centre de conférences et le parc des expositions : 0,1 M€

Il est à noter qu'en 2017, et pendant la période transitoire, les charges de personnel relatives aux compétences transférées sont restées communales, le personnel étant transféré au 1er janvier 2018

Pour ce qui concerne l'investissement, les transferts concernent quasiment exclusivement les dépenses d'espace public (voirie, propreté et espaces verts), ce sont ainsi, pour Orléans, 10 M€ qui viennent en déduction de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement et qui ont permis à Orléans Métropole de réaliser les opérations dont elle a nouvellement la charge.

Dans ce contexte, l'épargne disponible diminue de 10 M€ mais c'est sans impact sur les équilibres puisqu'en parallèle, la Ville diminue ses dépenses d'investissement du même volume.

On notera également en 2017, les cessions de capital faisant de la Métropole le premier actionnaire des sociétés (SPL Evènements, SEM Orléans Gestion, SPL tourisme) auxquelles la Ville avait confié ses équipements désormais métropolitains (parking, tourisme, parc des expositions et centre de conférence).

En 2017, Orléans a accompagné la Métropole dans le développement de son attractivité et de sa visibilité en soutenant activement les politiques restées communales et notamment la culture et l'organisation d'évènements à fort rayonnement. Il y va ainsi du festival de Loire dont l'édition 2017 a été couronnée de succès et du développement des évènements Hors les Murs, par exemple. Orléans a continué à investir pour l'embellissement de la Ville et l'amélioration du cadre de vie des Orléanais. Les familles, la jeunesse, les seniors, ainsi que les plus fragiles, ont à nouveau fait l'objet d'une attention toute particulière pour que chacun puisse d'épanouir à Orléans.

Enfin, 2017 est aussi l'année de référence retenue dans le cadre de la programmation des finances locales définie par l'Etat pour 2018-2020 et qui donne lieu à contractualisation entre l'Etat et les plus de 300 collectivités dont le budget atteint au moins 60 millions d'euros et dont fait partie Orléans.

C'est dans ce contexte que sont présentés les comptes 2017 qui démontrent cette année encore la capacité de la Mairie à accompagner le développement de son territoire et la montée en puissance de sa Métropole tout en préservant ses équilibres financiers, sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette, en parfaite cohérence avec les tendances désormais imposées par l'Etat.

Préambule : Transferts de compétences à l'intercommunalité

La Ville d'Orléans, par délibérations du conseil municipal du 10 octobre 2016, a décidé d'une part, du transfert d'un certain nombre de compétences et d'autre part, du changement de catégorie d'EPCI à fiscalité propre stricto sensu à communauté urbaine puis en Métropole

Les compétences communales transférées à Orléans Métropole

Espace public – Voiries - Parkings
Réhabilitation des logements insalubres
Contribution à la transition énergétique
Réseaux de chaleur et de froid urbain
Distribution publique d'électricité et de gaz
Plan local d'Urbanisme Intercommunal
Zones d'activités économiques
Tourisme
Accompagnement du commerce de proximité

Eau potable
GEMAPI (à compter du 1^{er} janvier 2018)
Défense incendie
Infrastructures de charge de véhicules électriques
Valorisation du patrimoine naturel et paysager
Gouvernance et aménagement des gares
Espaces publics tous modes de déplacement
Cimetières d'intérêt métropolitain

Modalités d'exercice des compétences

✓ Les conventions de gestion transitoires

La transformation en communauté urbaine a exigé la mise en place d'une organisation temporaire permettant de garantir une parfaite continuité du service dans certaines compétences transférées à cette occasion par les communes.

Un consensus s'est dégagé pour faire de 2017 une année transitoire durant laquelle certaines missions, qui ne pouvaient être assurées directement par l'EPCI dans son organisation actuelle dès le 1^{er} janvier, soient confiées aux communes, dans la continuité de ce qu'elles effectuaient en 2016. Pendant cette même période a été mise en place la future organisation conjointe, fondée notamment sur les principes d'une nouvelle gouvernance partagée et de territorialisation des équipes.

Dans ce contexte, des conventions de gestion transitoire ont été passées entre Orléans Métropole et la Mairie d'Orléans pour l'exercice des missions relatives aux compétences :

- espaces publics,
- plan local d'urbanisme,
- défense contre l'incendie
- zones d'activités économiques
- eau potable (concession)

Les conséquences budgétaires de ces conventions de gestion ont été les suivantes :

- l'attribution de compensation 2017 de la Mairie a été réduite du montant net des charges transférées (investissement + fonctionnement),
- la Mairie a continué à exécuter les dépenses et à constater les recettes dans son budget dans le cadre d'opérations pour compte de tiers. Les dépenses ont été remboursées par Orléans Métropole et les recettes lui ont été reversées. Ainsi, la Mairie n'a plus supporté, dans son budget, les dépenses relatives aux compétences transférées.
- en 2017, le personnel est resté communal et payé par la commune sur son budget principal (sans prélèvement sur l'attribution de compensation et sans remboursement par Orléans Métropole),
- les emprunts relatifs aux compétences transférées du budget principal ont été pris en charge par Orléans Métropole, en remboursant, à la Mairie, la quote-part d'annuité correspondant aux dépenses d'équipement transférées.

✓ Les compétences exercées directement par Orléans Métropole

Certaines compétences ont été exercées directement par Orléans Métropole dès le 1^{er} janvier 2017 et notamment :

- tourisme
- accompagnement du commerce de proximité
- réseaux de chaleur et de froid urbain (Concessions)
- distribution publique d'électricité et de gaz (Concessions)
- eau potable (Concession)
- parkings en ouvrage (Concessions et affermages)

Pour ces compétences, les recettes/dépenses ont été inscrites dans le budget d'Orléans Métropole. Les recettes transférées ont été compensées par augmentation de l'attribution de

Compte administratif 2017 – Note brève et synthétique

compensation versée à Orléans. Les dépenses ont été compensées par prélèvement sur l'attribution de compensation.

	Dépenses transférées		Recettes transférées	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Espaces publics (propreté, voirie, espaces verts)	3,90 M€	10,10 M€	1,20 M€	0,50 M€
Tourisme	1,00 M€		1,00 M€	
Parkings en ouvrage			1,60 M€	
Concessions de chauffage urbain			1,40 M€	
Revision du PLU		0,20 M€		
Défense incendie		0,10 M€		
Parc des expositions			0,10 M€	
Total	4,90 M€	10,40 M€	5,30 M€	0,50 M€

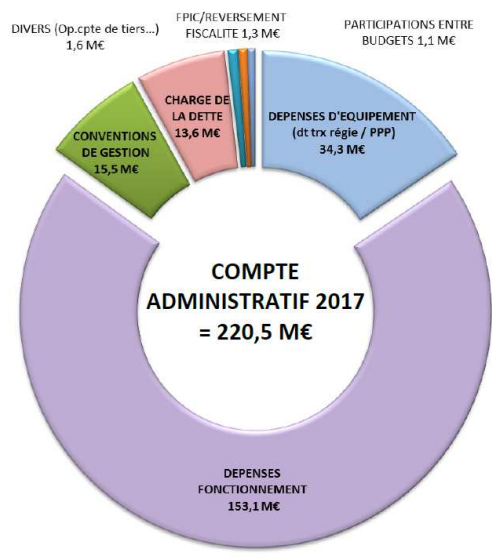
PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

1- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Evo ^l M€
RECETTES CUMULEES	73,7 M€	76,9 M€	3,2 M€
dont recettes réelles	37,1 M€	34,0 M€	-3,1 M€
dont conventions de gestion		15,5 M€	
dont emprunt	13,0 M€	11,0 M€	-2,0 M€
dont recettes d'ordre	23,6 M€	16,4 M€	-7,2 M€
DEPENSES CUMULEES	70,1 M€	64,7 M€	-5,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	44,6 M€	34,3 M€	-10,3 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	0,9 M€	1,8 M€	0,9 M€
dont conventions de gestion		15,5 M€	
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	11,8 M€	11,7 M€	0,0 M€
dont dépenses d'ordre	12,8 M€	1,4 M€	-11,4 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Evo ^l M€
RECETTES CUMULEES	188,7 M€	185,4 M€	-3,3 M€
dont recettes réelles	186,2 M€	184,0 M€	-2,2 M€
dont recettes d'ordre	2,5 M€	1,4 M€	-1,1 M€
DEPENSES CUMULEES	167,9 M€	173,6 M€	5,7 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	154,6 M€	157,2 M€	2,6 M€
dont dépenses d'ordre	13,3 M€	16,4 M€	3,1 M€
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	154,6 M€	157,2 M€	2,6 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	186,2 M€	184,0 M€	-2,2 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	57,3 M€	63,3 M€	6,0 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	50,1 M€	60,5 M€	10,4 M€

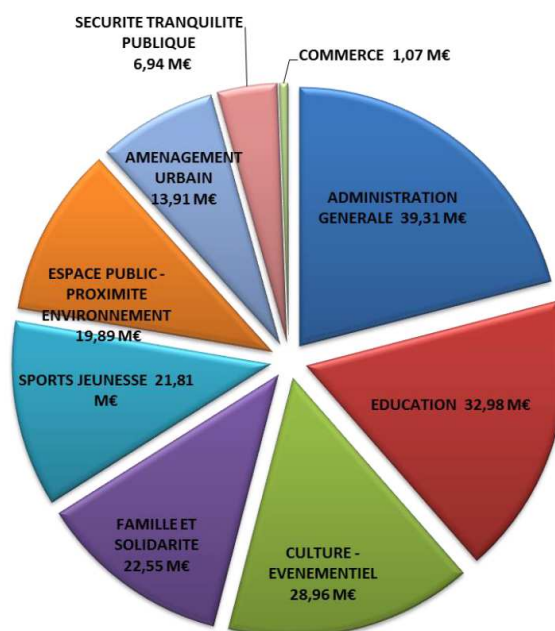
Le compte administratif 2017 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 157,2 M€ (hors travaux en régie)
- des recettes réelles de fonctionnement de 184 M€
- des dépenses réelles d'investissement de 63,3 M€ (comprenant les travaux en régies et les conventions de gestions de fonctionnement et d'investissement)
- des recettes réelles d'investissement de 60,5 M€.



187,4 M€ consacrés aux projets et actions de la mairie d'Orléans :
153,1 M€ de fonctionnement et 34,3 M€ d'investissement
il convient d'ajouter 14,1 M€ au titre des compétences transférées (3,9 M€ de fonctionnement et 10,2 M€ d'investissement)

Les 187,4 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



2- Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2017	BUDGET PRINCIPAL	BA OP. FUNERAIRES	BA OP. ACTIVITES SPECIFIQUES	BA PARC FLORAL	CUMULS
Recettes de gestion (1)	174,7 M€	0,02 M€	0,55 M€	1,76 M€	177,0 M€
Dépenses de gestion (2)	152,6 M€	0,03 M€	0,34 M€	1,66 M€	154,6 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	22,1 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,10 M€	22,4 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,4 M€				1,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	1,2 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	1,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	2,0 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,01 M€	2,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	21,5 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,11 M€	21,8 M€
Remboursement de capital (8)	12,4 M€				12,4 M€
Epargne disponible (8) = (7) - (8)	9,1 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,11 M€	9,4 M€

Le compte administratif 2017 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 21,8 M€ et d'épargne disponible de 9,4 M€. En 2017, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 5 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

LE BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Ecart réalisation CA/CA
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	172,3	174,7	-7,2
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	148,9	152,6	2,8
Épargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	23,4	22,1	-10,
Charges exceptionnelles	1,2	1,0	1,2	0,
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	0,2	2,	0,9
Épargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,7	22,9	-9,1
Intérêts de la dette	1,6	3,4	1,4	-0,2
Épargne brute / Autofinancement brut	30,4	19,2	21,5	-8,9
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,6	12,4	0,5
Épargne disponible / Autofinancement net	18,4	6,6	9,1	-9,4
Dépenses d'investissement	45,1	59,4	50,2	5,1
Dont conventions de gestion		16,8	15,5	15,5
dont dépenses d'équipement	44,4	40,9	33,1	-11,3
Recettes propres d'investissement	15,1	17,6	18,3	3,2
Recettes conventions de gestion		16,8	15,5	15,5
Emprunt d'équilibre	13,	18,3	11,0	-2,0
Résultat de l'exercice	1,5	0,0	3,7	
Résultats antérieurs	1,9	-	3,4	
Résultat global de clôture	3,4	-	7,1	
Reports (dépenses)	2,8		4,4	
Résultat après reports	0,5		2,7	
Encours dette bancaire au 31/12/N	91,4	-	90,7	
Encours dette non bancaire au 31/12/N	17,5	-	16,9	
Encours dette total au 31/12/N	109,	-	107,6	

En 2017, les masses budgétaires évoluent avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perçue par la ville est réduite du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole, l'épargne disponible nette diminue d'autant, de même que les investissements désormais réduits de la part nouvellement supportée par Orléans Métropole.

Dans ces conditions, en 2017, l'épargne brute s'élève à 21,5 M€ et l'épargne disponible à 9,1 M€.

La Mairie d'Orléans a investi 33,8 M€ (y compris PPP), soit un taux de réalisation des dépenses de 82 %.

L'emprunt souscrit en 2017 représentant 11 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11,5 M€, qui, conformément à la réglementation, sera prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 8,8 M€ reports compris.

Dans ce contexte, le compte administratif de l'exercice 2017 présente un résultat net positif de 2,7 M€ qui sera repris en report à nouveau en section de fonctionnement sur l'exercice 2018.

Fin 2017, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 108 M€. Avec une dette de 907 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 23,7% à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1189 €/ habitant - source DGFIP Les finances des collectivités locales 2015).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelle de fonctionnement s'établit à 59,2 % pour Orléans, contre 85,7% pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (source DGFIP Les finances des collectivités locales 2015).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 5 années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 5 ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

Recettes de fonctionnement – en stabilité à périmètre constant

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Structure 2017
Impôts et taxes	111,80 M€	114,42 M€	116,43 M€	117,86 M€	118,35 M€	112,78 M€	65%
Dotations et participations	44,66 M€	44,05 M€	41,67 M€	38,26 M€	33,39 M€	33,10 M€	19%
Autres Ressources d'exploitation	12,86 M€	14,44 M€	14,44 M€	15,62 M€	18,11 M€	16,56 M€	9%
Rembt de charges de personnel	14,40 M€	13,30 M€	13,50 M€	13,40 M€	12,00 M€	12,25 M€	7%
Recettes de gestion courante	183,72 M€	186,21 M€	186,03 M€	185,14 M€	181,86 M€	174,69 M€	100,0%
Produits financiers	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	
Produits exceptionnels	3,56 M€	5,86 M€	4,93 M€	13,47 M€	2,13 M€	6,93 M€	
Reprise de provisions	0,00 M€	1,19 M€	0,09 M€	0,07 M€	0,00 M€	0,08 M€	
TOTAL RECETTES REELLES	187,29 M€	193,26 M€	191,05 M€	198,68 M€	183,99 M€	181,70 M€	
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2,84 M€</i>	<i>0,82 M€</i>	<i>1,09 M€</i>	<i>3,87 M€</i>	<i>1,57 M€</i>	<i>0,61 M€</i>	
TOTAL Recettes de fonctionnement	190,13 M€	194,08 M€	192,14 M€	202,55 M€	185,56 M€	182,31 M€	
Compétences transférées 2017							
Conventions gestion (esp public, PLU, incendie...)						1,41 M€	
Tourisme, DSP (gaz, chauffage, parkings, élect...)						3,18 M€	
Remboursement quote part dette						-2,75 M€	
Impact Attribution Compensation (DGF-FC)						-1,82 M€	
Impact Attribution Compensation						7,87 M€	
Recettes de gestion courante hors transferts	183,72 M€	186,21 M€	186,03 M€	185,14 M€	181,86 M€	182,58 M€	
TOTAL RECETTES REELLES hors transferts	187,29 M€	193,26 M€	191,05 M€	198,68 M€	183,99 M€	189,59 M€	

Les transferts de compétences effectués en 2017 perturbent la comparabilité entre les exercices 2016 et 2017. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes (recettes transférées et évolution de l'attribution de compensation notamment).

Facialement, les recettes de gestion courantes apparaissent en diminution de 3,9% soit - 7.2 M€.

Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences, les recettes de gestion courantes sont stables : 0,4 % soit 0,7 M€ (182 579 k€ comparés à 181 855 k€).

Après neutralisation des éléments non récurrents (recettes festival de Loire édition 2017 et mise en œuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collègues remboursés par le Conseil Départemental) les **recettes de gestion courantes sont stables à - 0,4% (-0,7 M€)**

La structure des recettes courantes de gestion évolue également en lien avec les transferts de compétences : le produit des impôts et taxes atteint 65% et les dotations représentent 19%.

Dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	évolution 17/16
Charges à caractère général	33,913 M€	34,438 M€	33,858 M€	34,150 M€	33,739 M€	32,608 M€	-1,1 M€
Charges de personnel	91,754 M€	91,841 M€	92,454 M€	92,703 M€	90,229 M€	93,149 M€	2,9 M€
Autres charges de gestion (dt subventions)	27,640 M€	27,399 M€	26,766 M€	24,673 M€	24,773 M€	25,793 M€	1,0 M€
Divers (FPIC...)	0,110 M€	0,333 M€	0,671 M€	0,980 M€	1,405 M€	1,328 M€	-0,1 M€
Dépenses de gestion courante	153,418 M€	154,011 M€	153,739 M€	152,507 M€	150,145 M€	152,877 M€	2,7 M€
Charges financières	2,301 M€	2,373 M€	2,294 M€	1,842 M€	1,622 M€	1,380 M€	-0,2 M€
Charges exceptionnelles	1,952 M€	2,723 M€	1,263 M€	1,053 M€	1,170 M€	1,066 M€	-0,1 M€
Provisions	0,000 M€	0,000 M€	0,094 M€	0,184 M€	0,000 M€	0,134 M€	0,1 M€
TOTAL DEPENSES REELLES	157,671 M€	159,107 M€	157,389 M€	155,586 M€	152,938 M€	155,458 M€	2,5 M€
Opérations d'ordre	18,887 M€	20,027 M€	21,058 M€	27,631 M€	12,791 M€	15,934 M€	
Total dépenses de fonctionnement	176,558 M€	179,134 M€	178,447 M€	183,217 M€	165,729 M€	171,392 M€	
Compétences transférées 2017						3,901 M€	
Dépenses de gestion courante hors transferts 2017	153,418 M€	154,011 M€	153,739 M€	152,507 M€	150,145 M€	156,778 M€	6 633
TOTAL DEPENSES REELLES hors transferts 2017	157,671 M€	159,107 M€	157,389 M€	155,586 M€	152,938 M€	159,359 M€	6 421

Les transferts de compétences effectués en 2017 perturbent la comparabilité entre les exercices 2016 et 2017. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes (recettes transférées et évolution de l'attribution de compensation notamment).

Facialement, les dépenses de gestion courantes apparaissent en progression de 2,7 M€ (soit + 1,8 %).

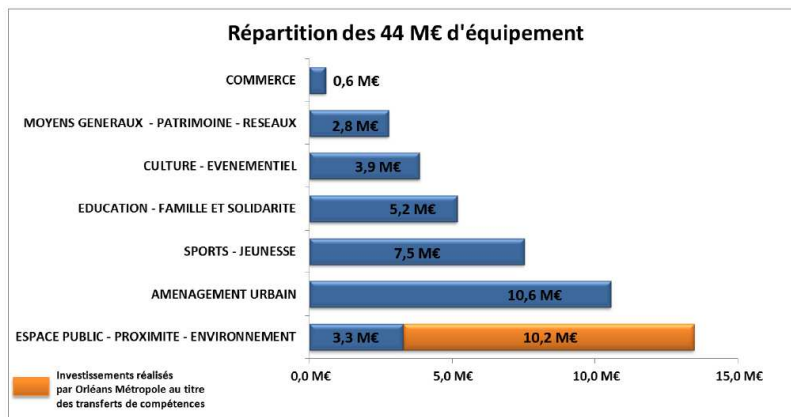
Après réintégration des dépenses liées aux transferts de compétences, les dépenses de gestion courantes progressent de 6,6 M€ soit 4,4% (156,778 M€ comparés à 150,145 M€).

Après neutralisation des éléments non récurrents (dépenses festival de Loire édition 2017, mise en œuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collègues remboursés par le Conseil Départemental), les **dépenses de gestion courantes progressent de 5,8 M€ (+3,9%) dont près de 3 M€ au titre des charges de personnel en raison des mesures réglementaires nationales (revalorisation du point d'indice notamment).**

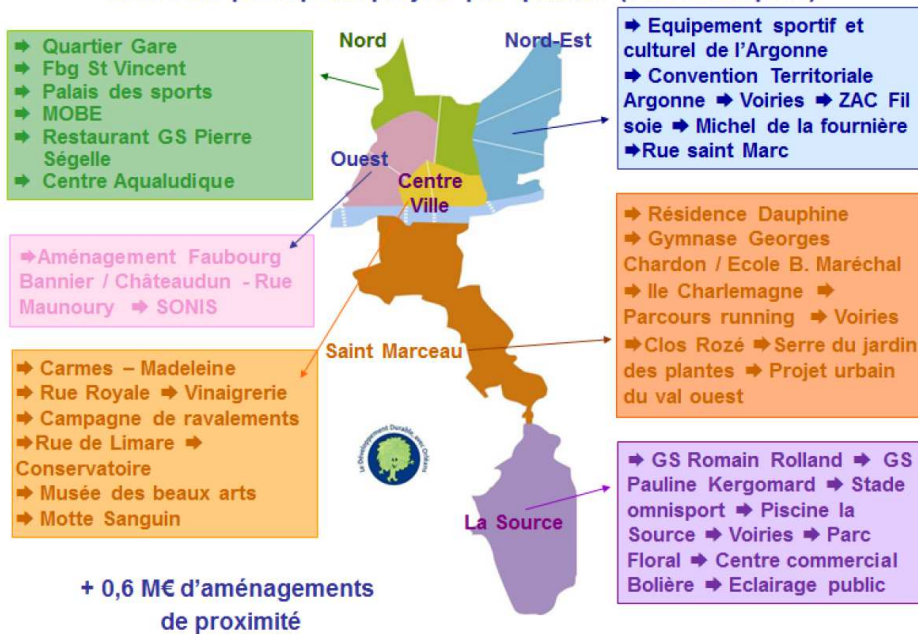
Dépenses d'équipement – un effort d'investissement soutenu

Avec 34 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon) et 10 M€ de dépenses d'équipement réalisés par Orléans Métropole au titre des compétences transférées en 2017 (convention de gestion), l'effort d'investissement global de l'exercice 2017 (44 M€) reste aussi soutenu qu'en 2016 :

- 26,5 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 10,2 M€ de dépenses réalisées sur l'espace public de la Ville par Orléans Métropole dans le cadre des conventions de gestion
- 6,3 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 0,3 M€ de fouilles archéologiques réalisés en régie par le service d'archéologie municipal;
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon



2017 : les principaux projets par quartier (Ville-Métropole)



LES BUDGET ANNEXES

Le budget annexe des opérations funéraires

Ce budget annexe comptabilise les opérations de fossoyage et comporte uniquement une section de fonctionnement financée par les recettes issues de la facturation des prestations.

Le résultat 2017 du budget annexe s'établit à – 0,005 M€ pour l'exercice 2017, ce qui porte l'excédent cumulé à l'équilibre, après intégration du résultat 2016 de 0,005 M€.

Par délibération du 11/12/2017, il a été décidé de mettre fin à l'ensemble des missions exercées par la Régie municipale des opérations funéraires entraînant la dissolution du budget annexe des opérations funéraires au 31/12/2017.

Le budget annexe des activités spécifiques

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal. En 2017, la subvention d'équilibre s'élève à 0,148 M€.

Le résultat de l'exercice 2017 pour ce budget annexe s'établit à 0,220 M€ en fonctionnement et à 1,993 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.

Le budget annexe du Parc Floral

Depuis 2006, la Ville d'Orléans exploite en régie le Parc Floral de La Source, dans le cadre d'un accord de cofinancement avec le Département du Loiret.

Le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe s'établit à 0,527 M€, portant l'excédent de fonctionnement cumulé à 1,224 M€.

Le résultat d'investissement 2017 s'établit à -0,228 M€, En intégrant le déficit 2017 le déficit d'investissement cumulé s'élève à - 0,418 M€.

Par délibération du conseil métropolitain du 16 novembre 2017 et par délibération du conseil municipal de la ville d'Orléans du 11 décembre 2017, le Parc Floral a été intégré aux statuts de la Métropole au 1er janvier 2018. Le budget annexe Parc Floral est donc dissout au 31/12/2017.

PERSPECTIVES

D'un point de vue local ou national, l'environnement financier des collectivités est en pleine mutation.

La suite des effets de la Métropolisation

Ainsi, en 2018, comme en 2017, les masses budgétaires du budget de la Ville évolueront avec la suite des incidences financières des transferts de compétences : transfert effectifs des personnels, transferts intervenus au 1er janvier 2018 pour le parc floral et l'ESAD notamment.

Viendront également, à l'horizon 2019, les impacts budgétaires de la déclaration d'intérêt métropolitain des équipements sportifs et culturels qui viendra en débat au cours du 2ème semestre 2018.

Les évolutions nationales :

La contractualisation avec l'Etat :

Dans le même temps, et au niveau national, la loi de programmation des finances locales pour 2018-2020 engage les collectivités les plus importantes dans la contractualisation en cours de négociation avec l'Etat. Ce contrat vise, entre autres, à plafonner l'évolution des dépenses à 1,2 % dès 2018 et jusqu'en 2020. Cette nouvelle donne va conduire la collectivité à adapter sa gestion financière, passant d'un pilotage par l'autofinancement à un pilotage par la dépense ne permettant plus (sauf exception) de prendre en compte les recettes dans la définition de la stratégie financière.

La refonte de la fiscalité :

2018 verra également les premiers effets de la réforme de la taxe d'habitation (suppression progressive) qui s'accompagne de réflexions importantes sur une réforme plus large de la fiscalité : sur les valeurs locatives des locaux d'habitation (après la première vague sur les locaux professionnels entrée en vigueur en 2017) et sur l'allocation des ressources entre collectivités.

A ce stade des travaux et des discussions, les orientations envisagées sont :

- Scénario n°1 : la part départementale de taxe foncière est transférée aux communes et aux EPCI avec un prorata et des compléments d'impôt national (TVA)
- Scénario n°2 : remplacement direct et intégral de la Taxe d'habitation par une fraction d'impôt national (TVA)

Quel que soit l'hypothèse qui sera retenue in fine, force est de constater que l'autonomie financière des communes et des EPCI ne reposerait désormais que sur la seule taxe foncière qui deviendra un enjeu majeur pour ces collectivités.

ANNEXE

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

«Cap vers la Métropole»

Conseil Municipal du 11 juin 2018

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

INTRODUCTION	3
PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	7
I – Améliorer la qualité des services publics	7
1. La priorité donnée à l'éducation	7
2. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse ^{DD}	9
3. Le soutien aux acteurs de la politique sociale ^{DD} et de la politique du logement ^{DD}	9
4. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif.....	10
5. La modernisation du service public, le numérique et l'innovation par les services	12
II – Etre attentif au bien-être des Orléanais.....	13
1. La participation citoyenne ^{DD} et les aménagements de proximité dans les quartiers	13
2. Les actions en faveur de la promotion de la santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées ^{DD}	15
3. La tranquillité publique et les pouvoirs police sanitaires.....	16
4. Les dispositifs de prévention et les parents-relais	17
III – La gestion et l'embellissement de l'espace public	18
IV – La transformation des quartiers	21
PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS	24
I – La culture vecteur d'attractivité	24
II – Le soutien à l'emploi et au commerce.....	27
IV – Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme	28
V – Les principaux évènements et animations 2017	28
PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE.....	31
PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINSTRATIF 2017 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budgets annexes	33
I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses	33
II- Présentation consolidée des équilibres financiers	35
PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	36
I – Les recettes de fonctionnement	38
II – Les dépenses de fonctionnement.....	44
III – L'autofinancement	49
IV – Les dépenses d'équipement et leur financement.....	50
PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES	54
PARTIE VII – PERSPECTIVES	55
ANNEXE - Liste détaillée des opérations d'équipement 2017 du budget principal.....	56

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

INTRODUCTION

L'année 2017 a été marquée par la volonté des communes, dont Orléans, de donner une nouvelle impulsion à la communauté d'agglomération, qui est devenue communauté urbaine, le 1er janvier 2017, puis Métropole, le 1^{er} mai 2017. Dans ce cadre, la ville d'Orléans comme les autres communes a transféré une partie des compétences qu'elle exerçait jusqu'alors et notamment : la gestion des espaces publics, le plan local d'urbanisme, la gestion et l'entretien des zones activité, le commerce de proximité, la promotion touristique du territoire, les réseaux de chaleur et de froid urbain, le stationnement en ouvrage, ...

2017 a ainsi été une année de transition durant laquelle l'exercice des missions liées aux compétences transférées a été confiée transitoirement aux communes, sous la forme de conventions de gestion, pour faciliter les transferts tant en terme de compétences que de moyens humains.

Il est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgétaires, n'ont pas modifié les équilibres grâce aux mécanismes de compensation qui assurent la neutralité des transferts.

Pour Orléans, s'agissant du fonctionnement, les transferts portent sur 4,9 M€ en dépenses et 5,3 M€ en recettes et sont compensés, à l'euro dans l'attribution de compensation :

Ces volumes transférées correspondent à :

En dépenses :

- o La gestion de l'espace public : 3,9 M€
- o Le tourisme : 1 M€

En recettes :

- o Les parkings en ouvrage : 1,6 M€
- o Les concessions de chauffage urbain : 1,4 Me
- o L'espace public (refacturation de travaux aux concessionnaires) : 1,2 M€
- o Le tourisme (taxe de séjour) : 1 M€
- o Le Centre de conférences et le parc des expositions : 0,1 M€

Il est à noter qu'en 2017, et pendant la période transitoire, les charges de personnel relatives aux compétences transférées sont restées communales, le personnel étant transféré au 1er janvier 2018

Pour ce qui concerne l'investissement, les transferts concernent quasiment exclusivement les dépenses d'espace public (voirie, propreté et espaces verts), ce sont ainsi, pour Orléans, 10 M€ qui viennent en déduction de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement et qui ont permis à Orléans Métropole de réaliser les opérations dont elle a nouvellement la charge.

Dans ce contexte, l'épargne disponible diminue de 10 M€ mais c'est sans impact sur les équilibres puisqu'en parallèle, la Ville diminue ses dépenses d'investissement du même volume.

On notera également en 2017, les cessions de capital faisant de la Métropole le premier actionnaire des sociétés (SPL Evènements, SEM Orléans Gestion, SPL tourisme) auxquelles la Ville avait confié ses équipements désormais métropolitains (parking, tourisme, parc des expositions et centre de conférence).

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

En 2017, Orléans a accompagné la Métropole dans le développement de son attractivité et de sa visibilité en soutenant activement les politiques restées communales et notamment la culture et l'organisation d'événements à fort rayonnement. Il y va ainsi du festival de Loire dont l'édition 2017 a été couronnée de succès et du développement des événements Hors les Murs, par exemple. Orléans a continué à investir pour l'embellissement de la Ville et l'amélioration du cadre de vie des Orléanais. Les familles, la jeunesse, les seniors, ainsi que les plus fragiles, ont à nouveau fait l'objet d'une attention toute particulière pour que chacun puisse d'épanouir à Orléans.

Enfin, 2017 est aussi l'année de référence retenue dans le cadre de la programmation des finances locales définie par l'Etat pour 2018-2020 et qui donne lieu à contractualisation entre l'Etat et les plus de 300 collectivités dont le budget atteint au moins 60 millions d'euros et dont fait partie Orléans.

C'est dans ce contexte que sont présentés les comptes 2017 qui démontrent cette année encore la capacité de la Mairie à accompagner le développement de son territoire et la montée en puissance de sa Métropole tout en préservant ses équilibres financiers, sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette, en parfaite cohérence avec les tendances désormais imposées par l'Etat.

Michel MARTIN,



Nota : dans le présent document, les actions liées à la démarche de développement durable sont soulignées et repérées par le sigle ^{DD}.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Préambule : Transferts de compétences à l'intercommunalité

La Ville d'Orléans, par délibérations du conseil municipal du 10 octobre 2016, a décidé d'une part, du transfert d'un certain nombre de compétences et d'autre part du changement de catégorie d'EPCI à fiscalité propre stricto sensu à communauté urbaine puis en Métropole

Les compétences communales transférées à Orléans Métropole

Espace public – Voiries - Parkings	Eau potable
Réhabilitation des logements insalubres	GEMAPI (à compter du 1 ^{er} janvier 2018)
Contribution à la transition énergétique	Défense incendie
Réseaux de chaleur et de froid urbain	Infrastructures de charge de véhicules électriques
Distribution publique d'électricité et de gaz	Valorisation du patrimoine naturel et paysager
Plan local d'Urbanisme Intercommunal	Gouvernance et aménagement des gares
Zones d'activités économiques	Espaces publics tous modes de déplacement
Tourisme	Cimetières d'intérêt métropolitain
Accompagnement du commerce de proximité	

Modalités d'exercice des compétences

✓ Les conventions de gestion transitoires

La transformation en communauté urbaine a exigé la mise en place d'une organisation temporaire permettant de garantir une parfaite continuité du service dans certaines compétences transférées à cette occasion par les communes.

Un consensus s'est dégagé pour faire de 2017 une année transitoire durant laquelle certaines missions, qui ne pouvaient être assurées directement par l'EPCI dans son organisation actuelle dès le 1^{er} janvier, soient confiées aux communes, dans la continuité de ce qu'elles effectuaient en 2016. Pendant cette même période a été mise en place la future organisation conjointe, fondée notamment sur les principes d'une nouvelle gouvernance partagée et de territorialisation des équipes.

Dans ce contexte, des conventions de gestion transitoire ont été passées entre Orléans Métropole et la Mairie d'Orléans pour l'exercice des missions relatives aux compétences :

- espaces publics,
- plan local d'urbanisme,
- défense contre l'incendie
- zones d'activités économiques
- eau potable (concession)

Les conséquences budgétaires de ces conventions de gestion ont été les suivantes :

- l'attribution de compensation 2017 de la Mairie a été réduite du montant net des charges transférées (investissement + fonctionnement),
- la Mairie a continué à exécuter les dépenses et à constater les recettes dans son budget dans le cadre d'opérations pour compte de tiers. Les dépenses ont été remboursées par Orléans Métropole et les recettes lui ont été reversées. Ainsi, la Mairie n'a plus supporté, dans son budget, les dépenses relatives aux compétences transférées.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

- en 2017, le personnel est resté communal et payé par la commune sur son budget principal (sans prélèvement sur l'attribution de compensation et sans remboursement par Orléans Métropole),
- les emprunts relatifs aux compétences transférées du budget principal ont été pris en charge par Orléans Métropole, en remboursant, à la Mairie, la quote-part d'annuité correspondant aux dépenses d'équipement transférées.

✓ **Les compétences exercées directement par Orléans Métropole**

Certaines compétences ont été exercées directement par Orléans Métropole dès le 1^{er} janvier 2017 et notamment :

- tourisme
- accompagnement du commerce de proximité
- réseaux de chaleur et de froid urbain (Concessions)
- distribution publique d'électricité et de gaz (Concessions)
- eau potable (Concession)
- parkings en ouvrage (Concessions et affermages)

Pour ces compétences, les recettes/dépenses ont été inscrites dans le budget d'Orléans Métropole. Les recettes transférées ont été compensées par augmentation de l'attribution de compensation versée à Orléans. Les dépenses ont été compensées par prélèvement sur l'attribution de compensation.

	Dépenses transférées		Recettes transférées	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Espaces publics (propreté, voirie, espaces verts)	3,90 M€	10,10 M€	1,20 M€	0,50 M€
Tourisme	1,00 M€		1,00 M€	
Parkings en ouvrage			1,60 M€	
Concessions de chauffage urbain			1,40 M€	
Revision du PLU		0,20 M€		
Défense incendie		0,10 M€		
Parc des expositions			0,10 M€	
Total	4,90 M€	10,40 M€	5,30 M€	0,50 M€

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I – Améliorer la qualité des services publics

1. La priorité donnée à l'éducation

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole, n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

En 2017, le budget de fonctionnement affecté à l'Education et aux centres de loisirs s'élève à 29,077 M€. Ce budget intègre les frais de personnel, de restauration scolaire, les dispositifs périscolaires et de loisirs (aide au travail personnel, accueil périscolaire, ateliers éducatifs et accueils de loisirs).

L'année 2017 a été marquée par le nouveau contrat de délégation de service public pour la restauration scolaire, entré en vigueur lors de la rentrée 2017/2018 et intégrant les repas servis dans les collèges et remboursés à la Mairie par le Conseil Départemental (0,900 M€ en 2017). Après neutralisation de cet élément, le budget de l'éducation s'élève à 28,177 M€ (+3,3 %).

En investissement, le déploiement progressif du plan numérique dans les écoles orléanaises a constitué une des priorités de l'année 2017.

L'EDUCATION

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'Education se sont élevées à 24,237 M€ et ont concerné :

- charges de personnel : 14,470 M€
- restauration scolaire (5,092 M€ en augmentation de 15,8% soit + 0,696 M€ en lien avec la mise en œuvre du nouveau contrat comprenant les repas des collèges pour 0,900 M€. Après déduction de la part du Conseil départemental, la Ville d'Orléans a réalisé une économie de 0,204 M€ à compter de la rentrée scolaire 2017/2018),
- contributions obligatoires au fonctionnement de l'enseignement privé (1,214 M€),
- fournitures et manuels scolaires (0,370 M€),
- transport collectif (0,356 M€ en augmentation de 0,085 M€ en lien notamment avec l'organisation de transport entre l'école Romain Rolland et l'ALSH des Sapins pendant les travaux au sein du groupe scolaire),
- réparations et maintenance dans les écoles (0,314 M€),
- coût des dérogations scolaires (0,146 M€)
- loyers de fonctionnement (Gros entretien, réparation, maintenance et intérêt de la dette...) du groupe scolaire Bénédicte Maréchal réalisé dans le cadre d'un PPP (0,581 M€)

LES CENTRES DE LOISIRS

En 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux centres de loisirs se sont établies à 4,839 M€ et ont concerné les charges de personnel (3,694 M€), la restauration (0,434 M€), des prestations de services réalisées par l'ASELQO (0,398 M€) et des frais de transports (0,140 M€).

Par ailleurs, la Mairie a perçu en 2017 0,560 M€ de participations de la CAF et 0,467 M€ de produits de tarification.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

En 2017, le budget d'investissement affecté à l'Education et aux centres de loisirs s'élève à 4,3 M€.

L'EDUCATION

La poursuite du programme de rénovation des écoles : le programme d'investissement et de travaux est resté soutenu en 2017 (4,2 M€), avec notamment :

- la poursuite du plan numérique qui a débuté en 2015 et l'équipement informatique dans les écoles (0,691 M€),
- les travaux du groupe scolaire Michel de la Fournière (0,640 M€),
- les grosses réparations et travaux d'accessibilité dans les bâtiments scolaires (0,608 M€),
- les charges d'investissement du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,446 M€),
- les travaux d'amélioration dans les écoles, avec la mise en œuvre d'un plan peinture (0,443 M€),
- la rénovation du restaurant scolaire Pierre Segelle (0,356 M€),
- la poursuite des travaux de rénovation du groupe scolaire Romain Rolland (0,345 M€),
- l'aménagement des cours d'écoles (0,132 M€),
- l'acquisition de matériels, mobiliers scolaires et de loisirs (0,233 M€),
- les travaux du groupe scolaire Pauline Kergomard (0,155 M€).

LES CENTRES DE LOISIRS

En investissement, un budget de 0,108 M€ a été consacré à l'équipement des centres de loisirs (matériel et travaux).

2. Le contrat de réussite éducative

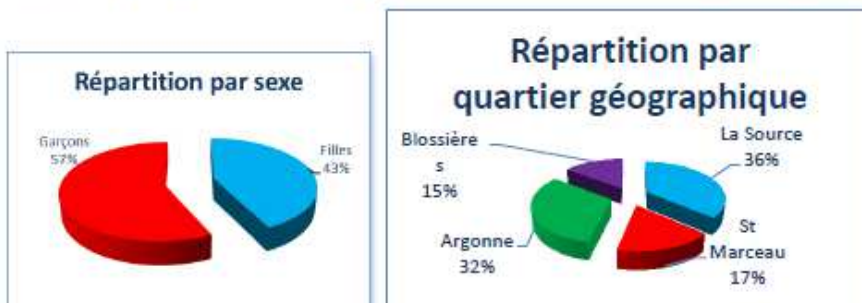
→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine puis en Métropole, n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe également une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en leur proposant des projets éducatifs auxquels sont associés leurs parents.

En 2017, le budget affecté à la réussite éducative (CCAS et Ville) représente 0,412 M€, dont 0,059 M€ à la charge de la Ville.

Dans le cadre de ce dispositif, 660 enfants et leur famille ont pu bénéficier d'un suivi individuel, soit une augmentation de 22 % en 4 ans. 76 % des suivis concernent des enfants de 7 à 11 ans.



Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse ^{DD}

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine puis en Métropole, n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

En 2017, 3,323 M€ (3,209 M€ en fonctionnement et 0,114 M€ d'investissement) ont été spécifiquement consacrés à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget s'ajoute à celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

La politique d'animation urbaine repose essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées, qui ont bénéficié en 2017 de 3,070 M€ de subventions versées par la Mairie d'Orléans.

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'ASELQO a bénéficié en 2017 d'un important soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,570 M€, et d'aides à l'équipement de 0,103 M€.

en K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Subventions	3 158	3 171	3 176	3 185	2 985	3 005	3 070
dont Aselqo	2 705	2 705	2 705	2 705	2 570	2 570	2 570
autres subventions	453	466	471	480	415	435	500

Figurent parmi les actions et projets réalisés, le Festival Jour J (0,015 M€), la soirée jeunes talents (0,013 M€), le Conseil Municipal des Jeunes (0,007 M€)...

Par ailleurs, la Mairie d'Orléans a attribué en 2017 des bourses projets pour les jeunes (0,013 M€) et a contribué au financement du Centre Régional d'Information Jeunesse (0,046 M€).

4. Le soutien aux acteurs de la politique sociale ^{DD} et de la politique du logement ^{DD}

→ A compter du 1er janvier 2017, la compétence actions en faveur du logement est exercée par Orléans Métropole, les crédits relatifs à cette politique ont été inscrits au Budget d'Orléans Métropole

En 2017, le budget de fonctionnement consacré à l'action sociale s'élève à 21,568 M€ intégrant 12,668 M€ de frais de personnel, dont 11,265 M€ remboursés par le CCAS à la Ville au titre des personnels mis à disposition.

LE SOUTIEN APORTE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AUX ACTEURS SOCIAUX:

Les subventions versées au CCAS et aux acteurs sociaux se sont établies à 8,799 M€ en 2017 :

- la subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,193 M€), qui revient à son niveau annuel (+1 M€), après une diminution de 1 M€ en 2015 et 2016 pour permettre au CCAS de consommer son fonds de roulement
- la participation au financement du programme de réussite éducative (0,048 M€),
- les subventions versées aux associations (0,466 M€) qui développent des actions d'accompagnement et de lien social : La Vie Devant Soi (0,107M€), Le Relais Orléanais (0,093 M€), La Fédération des Clubs Seniors (0,050 M€), l'AHU (0,042 M€), l'association de la crèche parentale des P'tits Moufflets (0,037 M€), les Restos du cœur (0,030 M€)...
- la contribution au dispositif Fonds Unifié Logement et du Fonds d'Aide aux jeunes (0,092 M€) gérés par le Département du Loiret. (0,092 M€)

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

En millions d'euros	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Total Politique sociale - subventions	8,963	9,032	9,011	9,002	7,933	7,760	8,799
évolution n/n-1	0,3%	0,0%	0,1%	-0,1%	-11,9%	-2,2%	13,4%
dont C.C.A.S.	8,337	8,337	8,337	8,337	7,193	7,193	8,193
dont C.C.A.S. réussite éducative	0,084	0,068	0,068	0,068	0,048	0,048	0,048
dont C.C.A.S. prévention médiation	-	0,075	0,045	0,033	0,188	0	0
Total CCAS	8,421	8,478	8,448	8,438	7,429	7,241	8,241
dont autres bénéficiaires	0,542	0,554	0,563	0,564	0,504	0,519	0,558

En 2017, le CCAS a consacré son budget à l'ensemble des actions visant à soutenir les familles Orléanaises :

- ✓ **la Petite Enfance** (9,412 M€, y compris dépenses de personnel) : en 2017, les structures réparties dans les quartiers ont accueilli 2 076 enfants pour un total de 948 428 heures d'accueil facturées.
- ✓ **la solidarité et l'action sociale** (1,373 M€, y compris dépenses de personnel), avec :
 - l'animation de l'Espace Solidarité (116 familles accueillies, soit 297 personnes) et l'attribution de 1 816 aides facultatives, soit 1 105 familles concernées (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé, ...),
 - l'instruction de 389 dossiers de Revenu de Solidarité Active et l'accompagnement de 1 083 personnes, dans le cadre de la convention renouvelée avec le Département du Loiret)
 - la domiciliation administrative de 972 personnes en hébergement précaire ou sans domicile fixe
 - l'instruction de 298 dossiers d'aide légale.
- ✓ **les Aînés** (1,010 M€, y compris dépenses de personnel), avec :
 - l'hébergement en résidence autonomie de 124 résidents au 31 décembre 2017 répartis sur deux établissements.
 - le portage des repas et l'animation du CLIC Orléans Val de Loire et du réseau gérontologique et le fonctionnement de l'Antenne CLIC d'Orléans (Espace Info Aînés)
 - la téléassistance pour 317 abonnés téléassistance à domicile et 34 en logements-foyers, le service de portage des repas à domicile pour 249 bénéficiaires à leur domicile, soit 98 414 repas servis afin de favoriser le lien social entre les aînés, 77 animations ont été organisées. Le spectacle de fin d'année a réuni plus de 3 590 personnes.

Budget Principal de fonctionnement du CCAS - recettes réelles en M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Total fonctionnement	14,029	14,403	14,294	14,623	14,790	13,315	13,598	14,613
Evolution indiciaire base 100 en 2009	104	107	106	108	110	99	101	108
Subvention de la Ville	8,337	8,421	8,478	8,448	8,438	7,429	7,241	8,241
Part de financement par la Ville	59,4%	58,5%	59,3%	57,8%	57,1%	55,8%	53,3%	56,4%

5. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

➔ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole n'a pas eu d'incidence immédiate sur cette politique – Orléans Métropole devra définir les équipements d'intérêt communautaire dans un délai de deux ans

La politique sportive de la Mairie d'Orléans a pour objectif de développer la pratique sportive, de compétition ou de loisir, afin de permettre au plus grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social.

En 2017, les dépenses en faveur de la pratique sportive et des loisirs se sont établies à 18,655 M€ dont 11,240 M€ de dépenses de fonctionnement (y compris frais de personnel pour 5,057 M€) et 7,414 M€ de dépenses d'investissement (y compris Argonaute).

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

LE SOUTIEN AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS

Au titre du soutien financier apporté aux clubs et aux associations, les subventions versées en 2017 se sont élevées à 3,351 M€ :

- o Orléans Loiret Basket : 1,112 M€, auxquels s'ajoutent 0,268 M€ de prestations. En parallèle une redevance d'occupation des locaux est perçue par la Ville (0,017 M€)
- o Clubs sous contrat d'objectifs : 1,053 M€
- o SASP USO Foot : 0,420 M€, auxquels s'ajoutent 0,080 M€ de prestations. En parallèle une redevance d'occupation des locaux est perçue par la Ville (0,127 M€)
- o Clubs subventionnés sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,437 M€,
- o Subventions aux associations sportives (0,223 M€),
- o Subventions pour accompagner l'organisation de manifestations par les clubs (0,106 M€).

Depuis 2012, l'évolution des principales subventions versées aux clubs sportifs est la suivante :

en K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
TOTAL (subventions objectifs)	3369	3207	3353	3158	3385	3351
évolution n/n-1	7,1%	-4,8%	4,6%	-5,8%	7,2%	-1,0%
dt Orléans Loiret Basket	1010	1012	1012	1012	1112	1112
dt SASP Orléans Loiret Football	290	290	320	420	420	420
dt USO Foot	41	42	42	37	39	69
dt USO Judo (**)	317	317	327	307	326	312
dt Rugby Club d'Orléans (*)	280	160	204	170	170	170
dt Sté Municipale Orléans Gymnastique (**)	269	263	263	222	225	225

(*) Pour mémoire, le RCO a bénéficié en 2010, d'une avance de 100 K€ sur sa subvention 2011. En 2011, 80 K€ ont été avancés sur la subvention 2012. En 2012, 100 K€ ont été avancés sur la subvention 2013. Toutes les avances ont été remboursées à ce jour.

(**) L'USO Judo et la SMO Gym ont bénéficié de 2011 à 2014 d'un complément de subvention venant compenser le coût de mise à disposition d'éducateurs sportifs.

GESTION DES EQUIPEMENTS, FOURNITURES, ENTRETIEN, FLUIDES

En 2017, les dépenses de fonctionnement ont concerné :

- la gestion de la patinoire du Baron (0,683 M€) et les recettes (0,289 M€).
- les dépenses d'énergies des équipements sportifs (0,372 M€)
- les fournitures et petits équipements (0,210 M€)
- l'entretien et la maintenance des équipements sportifs (0,271 M€)
- les charges de fonctionnement du gymnase Chardon élaboré dans le cadre d'un PPP et mis en service en septembre 2016 (0,305 M€).

Les recettes comprennent principalement :

- les droits d'entrée des piscines, les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases, île Charlemagne...) et les inscriptions pour les EMIS et Orléans vous coach (0,199 M€)
- les revenus et loyers issus de l'utilisation des équipements sportifs (0,217 M€)
- des participations reçues de partenaires dans le cadre de l'éducation de la pratique sportive (0,068 M€)

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2017 (7,4 M€)

Au-delà du nouvel équipement (Argonaute) inauguré à la rentrée 2017 dans le quartier de l'Argonne (4,162 M€), les principaux investissements réalisés en 2017, dans le cadre de la politique sportive, sont :

- la réalisation d'un parcours de running sur les bords de Loire (0,507 M€)
- les travaux de réhabilitation de la piscine de plein air de la Source (0,441 M€) dans l'attente de la réouverture du stade nautique de la Source fermé en mars 2018 pour travaux.
- le début de l'opération de rénovation du stade nautique de la Source (0,214 M€),
- l'accélération des travaux de rénovation des équipements sportifs (0,418 M€), dont le gymnase Gaston COUTET
- l'acquisition de matériels sportifs et l'aménagement des sites sportifs pour faciliter et développer les pratiques sportives (0,259 M€),
- les travaux de mise aux normes de sécurité incendie du complexe du Baron (0,235 M€),
- les charges d'investissement du gymnase Georges Chardon, réalisées dans le cadre d'un contrat de partenariat (0,234 M€),
- la poursuite des travaux de modernisation du stade omnisports (0,202 M€),
- le réaménagement de l'aire de jeux de l'île Charlemagne (0,184 M€)
- une enveloppe exceptionnelle de subventions pour l'investissement des clubs (0,179 M€).
- l'acquisition et remise en état d'équipements et de matériels sportifs (0,128 M€),

6. La modernisation du service public, le numérique et l'innovation par les services

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole, n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

Les usagers des services publics attendent des collectivités qu'elles leur délivrent des services avec plus de facilité et de fluidité. Leur demande évolue, elle est souvent duale entre un besoin affirmé de proximité et une attente forte en matière d'interfaces digitales.

Consciente de ses enjeux, Orléans a engagé une démarche d'innovation publique destinée à améliorer son offre de service en mettant encore davantage l'utilisateur au cœur du dispositif.

Cette démarche "centrée utilisateur" s'appuie sur des étapes d'exploration des pratiques des usagers pour mieux comprendre les besoins, les usages, les difficultés rencontrées par les habitants puis de co-construction avec les usagers, les partenaires, pour identifier des solutions. Cette approche, très collaborative et pragmatique, conduit le plus souvent à l'élaboration de "prototypes" qui sont testés auprès des usagers puis amendés avant mise en œuvre.

A l'échelle de la métropole, des projets visant à améliorer le parcours en déchetterie, la collecte des encombrants ou encore à mieux comprendre les attentes en matière de mobilité périurbaine ont ainsi été initiés en 2016.

Dans le cadre du développement numérique d'Orléans, un budget dédié de 0,045 M€ a permis le remplacement de l'ensemble des bornes Wi-Fi existantes sur l'espace public pour offrir un accès Internet gratuit aux usagers et performant en passant de 10 Mo à 100 Mo.

En matière de déploiement du Très Haut Débit, l'opérateur privé ORANGE déploie son propre réseau de fibre optique pour atteindre 45% des logements raccordables sur la commune d'Orléans soit 34 090 prises commercialisables sur un total de 76 149 logements.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Un évènement à envergure nationale dans le domaine de la culture numérique et du sport électronique, « Orléans Game Show 2 » a été organisé par l'Association OREGAMI. L'association a pour but de promouvoir la culture numérique sur le territoire orléanais, et principalement la création via les outils numériques : jeux vidéo, web-séries, films d'animation, retro-gaming, internet, innovation numérique. La Ville a soutenu l'association qui a organisé sa deuxième édition en février 2017 au Palais des Sports. Cet évènement a rassemblé 350 joueurs venus de toute la France et 4 000 visiteurs venus se familiariser avec les jeux en réseaux. La subvention de 0,045 M€ a été versée en 2 fois sur l'exercice 2016 (0,028 M€) et sur l'exercice 2017 (0,027 M€).

En 2017, les dépenses de fonctionnement consacrées à la deuxième année de mise en œuvre du système d'information géographique MAP'O se sont élevées à 0,026 M€.

II – Etre attentif au bien-être des Orléanais

1. La participation citoyenne ^{DD} et les aménagements de proximité dans les quartiers

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole, n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

LA PARTICIPATION CITOYENNE ^{DD}, LES AIDES AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIERS ET AU SECTEUR ASSOCIATIF

La participation citoyenne est un axe fort de la gouvernance mise en œuvre par la Mairie d'Orléans. Depuis plus d'une quinzaine d'années, la collectivité implique les citoyens dans les projets de la Ville, que ce soit au travers de réunions publiques, d'ateliers de concertation, de ballades urbaines ou d'actions des Conseils Consultatifs de Quartier.

En septembre 2015, la Mairie a franchi une étape supplémentaire en créant un service dédié à la démocratie locale, chargé d'accompagner les directions dans leurs projets par la mise en œuvre de plans de concertation et les CCQ dans la réalisation et la valorisation de leurs actions. Un des objectifs du service est également d'élargir la participation des habitants en captant de nouveaux publics.

C'est dans cet esprit que le premier budget participatif a été lancé en juin 2017. Dans ce cadre, cinq projets ont été élus par les habitants parmi 153 projets proposés. Ceux-ci seront réalisés au premier semestre 2018.

En 2017, le budget dédié à la participation citoyenne et à l'animation des quartiers (0,081 M€) a permis :

- de poursuivre la démarche de concertation avec les habitants pour la réalisation des projets et l'aménagement de la ville, avec l'organisation de 60 réunions publiques, 13 ateliers de concertation pour accompagner les projets structurants, 14 balades urbaines, 24 séances plénières des conseils consultatifs de quartier, six assemblées générales (La Source, Saint-Marceau, Centre-Ville, Dunois-Madeleine, Acacias-Blossières-Gare et Barrière Saint Marc-Argonne-Faubourg Bourgogne) et les assises de l'ANRU pour les quartiers de l'Argonne et de la Source,
- de proposer des séances communes aux membres des six Conseils Consultatifs de Quartiers, avec en 2017 une séance de présentation et d'échange sur la mise en œuvre du budget participatif et une visite guidée du musée des beaux-arts en fin d'année,
- d'accompagner les animations de quartiers (Fête des Voisins, balades végétales...), et les actions des CCQ, telles que l'organisation du Noël de St Marceau ou le concours photos pour renouveler les images des niches de la salle Madeleine
- de soutenir financièrement les associations et comité des fêtes qui contribuent, par leurs nombreuses actions et manifestations, à animer les quartiers,

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

- de comprendre les usages des habitants pour prototyper des solutions

LES AMENAGEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

En 2017, 0,647 M€ ont été consacrés aux aménagements de proximité.

Ce budget a permis d'améliorer la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de l'espace public, à partir de demandes des habitants. Un dispositif de décision particulièrement réactif, réunissant les élus et les services par quartier quatre fois par an, permet la réalisation de travaux dans des délais de quelques mois à deux ans. Ainsi, en 2017, sur 165 projets présentés, 126 ont été validés, 94 ont été réalisés et 32 sont encore en cours ou à réaliser.

Parmi ces réalisations, on peut citer :

- le remplacement d'un terrain de sport dégradé par un city Park (site multisports) rue de Chateaubriand
- la rénovation complète du square du zodiaque (jeux, éclairage public, cheminements, végétation)
- la réorganisation du stationnement avenue Alain Savary
- la modification des jardinières situées de part et d'autre de la cascade, place de l'Europe, afin d'en améliorer l'étanchéité et l'esthétisme
- l'amélioration de la placette rue de la Tour Neuve
- la création d'un plateau surélevé rue Jeanne Champillou pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité des piétons
- la fabrication de douze boîtes à livres et l'installation des neufs premières (Parc Pasteur, Quai du Roi, rue Guy Civil, place de la Nouvelle Orléans, place St Laurent, place Dunois, place de la Bascule, place de l'Indien, Allée des Sapin)

LES MARCHES DANS LES QUARTIERS

Source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers, les 17 marchés de plein air (marchés alimentaires ou thématiques) organisés dans les quartiers de la Ville traduisent l'engagement de la Mairie pour le soutien des producteurs locaux et la promotion de l'agriculture péri-urbaine et des circuits de proximité.

En 2017, l'organisation des marchés et foires a représenté 0,030 M€ de dépenses de fonctionnement (hors personnel) et 0,027 M€ d'investissement (remplacement de 4 bornes marchés à République, Loire Péguy, place de Loire, place Dunois et création d'un branchement provisoire marché Barrière St Marc) pour 0,323 M€ de droits de place encaissés.

LA VIE ASSOCIATIVE

Concernant le monde associatif, la Ville a à cœur de soutenir les nombreux bénévoles qui œuvrent à l'animation de la Ville.

La manifestation Rentrée en Fête a accueilli plus de 30 000 visiteurs et 520 associations, lors de sa 15^{ème} édition organisée le 10 septembre 2017 (dépenses réalisées : 0,056 M€ / recettes : 0,012 M€).

Les deux Maisons des associations (rue Sainte Catherine et à La Source) et l'Espace Olympe de Gouges ont accueilli près de 30.000 heures de réunions et 39 expositions d'associations et de particuliers. Et pour continuer à mieux se faire connaître des habitants, la Maison des Associations de La Source a organisé son 5^{ème} Festiv'assos le 20 mai 2017.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

2. Les actions en faveur de la promotion de la santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées ^{DD}

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole, n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

En 2017 (0,023 M€), la Mairie a poursuivi les actions de sensibilisation en lien avec le monde associatif et la commission accessibilité qui a travaillé sur cinq thématiques :

- Accompagnement des publics
- Appui aux travaux de mise en accessibilité
- Circulation et voirie
- Culture et Sport
- Emploi et insertion

2017 a plus particulièrement été marquée par la mise en place d'ACCEO dans 11 points d'accueil de la Mairie et l'implication des associations aux côtés des services de la Mairie pour faciliter l'accès à tous au Festival de Loire

Au-delà des actions pilotées par le CCAS, Orléans veille au quotidien à garantir l'accessibilité du domaine public pour tous les Orléanais, avec la prise en compte systématique des situations de handicap dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés et la création de stationnements dédiés. Ce travail est réalisé en partenariat étroit et en concertation avec les associations œuvrant pour le handicap.

Dans le cadre de la politique Handicap, la Mairie d'Orléans a poursuivi le programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux (0,451 M€).

LA MISSION SANTE

Dans le cadre de la promotion de la santé, les actions développées par la Mairie d'Orléans visent à répondre aux enjeux majeurs que constituent la lutte contre la désertification médicale, le développement des actions de prévention en matière de santé et l'accompagnement du tissu associatif.

Ainsi 2017 a été marquée (0,038 M€)

- par une programmation riche des « rendez-vous de la Santé » : 21 conférences animées par 33 intervenants et qui ont réuni 1 712 participants ; à noter en 2017 la pérennisation des Rendez-vous dans les quartiers.
- par la participation au Téléthon
- par le soutien à la Zumba géante au Zénith dans le cadre d'Octobre rose
- par l'organisation des journées environnement santé, sur le thème de l'énergie qui ont réuni plus de 2 000 personnes.

LES MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Consciente de la nécessité de maintenir une offre de soins de proximité, la Mairie a initié plusieurs projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

Après La Maison de Santé Pluridisciplinaire Liliane Coupez, située dans le quartier de l'Argonne, et la Maison de Santé Pluridisciplinaire Simone Veil à la Source qui a ouvert fin 2015 ; les projets de MSP en Centre-Ville et à Saint Marceau se construisent.

Avec différents professionnels de santé réunis sur un même lieu, ces maisons pluridisciplinaires proposent une offre de soins de proximité, avec une prise en charge globale des patients et une meilleure efficacité des actions de dépistage et de prévention.

Les maisons de santé donnent lieu à la perception d'un loyer, versé par les praticiens, qui a représenté 0,036 M€ en 2017.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

3. La tranquillité publique et les pouvoirs police sanitaires

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole, n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

LA TRANQUILITE PUBLIQUE

En 2017, les dépenses relatives à la politique de Tranquillité publique se sont élevées à 6,948 M€, dont 6,320 M€ de frais de personnel, 0,324 M€ de dépenses courantes de fonctionnement et 0,304 M€ de dépenses d'investissement.

Au-delà des actes quotidiens en faveur de la sécurité et de la tranquillité des orléanais, les dépenses courantes de fonctionnement concernent principalement l'entretien des bâtiments, et du matériel (0,130 M€), l'acquisition de vêtements de travail (0,065 M€), la prise en charge des consultations médicales dans le cadre de la procédure d'Ivresse Publique Manifeste (0,011 M€), l'acquisition de munitions (0,019 M€) l'acquisitions de fournitures diverses, la nourriture de chiens, la pension de chevaux, les honoraires de vétérinaire et de maréchalerie (0,067 M€), la formation des agents au tir (0,018 M€).

Les dépenses d'investissements ont été consacrées, quant à elles, à la poursuite de l'installation et au renouvellement des équipements de vidéo-protection (0,145 M€), au renouvellement des véhicules (0,062 M€) des radiotéléphones (0,006 M€) et d'équipements (0,046 M€ dont 0,031 M€ pour l'achat de gilets pare-balles (recette de 0,002 M€ subvention FIPD) ainsi qu'à la sécurisation des bâtiments publics (0,038 M€).

LES POUVOIRS DE POLICE SANITAIRE ET LES IMMEUBLES MENAÇANT RUINE

La dotation globale de décentralisation versée par l'Etat en contrepartie de ces missions représente 0,399 M€.

En 2017, 254 plaintes ont été instruites dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, concernant essentiellement les domaines de l'habitat indigne, du bruit, des déchets sur le domaine privé, de l'hygiène alimentaire et de la gestion animale.

Par ailleurs, les autorisations en matière de bruit (débits de boissons, sonorisation, chantiers), ainsi que les demandes de renseignement relatives aux problématiques sanitaires ont représentées 313 dossiers traités sur l'exercice.

Au titre de la lutte contre l'habitat indigne, inscrite au Plan Solidarité Logement 45, 135 procédures ont été instruites en 2017, pour la détection et la résorption des logements indignes.

Enfin, concernant le contrôle des commerces de bouche, 13 établissements ont fait l'objet de contrôles d'inspection au titre de l'hygiène alimentaire, suite à des signalements de consommateurs ou de voisinage.

Au titre de la politique « immeuble menaçant ruine », 44 dossiers ont été ouverts en 2017. Au 31 décembre 2017, 25 dossiers étaient encore actifs, 58 dossiers ont été traités et clôturés dans l'année.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

4. Les dispositifs de prévention et les parents-relais

→ La transformation de l'AggLO en communauté Urbaine/Métropole, n'a pas eu d'incidence sur cette politique en 2017.

LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION

Le dispositif de prévention mis en œuvre par la Mairie d'Orléans a pour objectifs :

- d'apporter un soutien éducatif et psychologique au travers d'un accompagnement individualisé permettant de favoriser le développement de l'autonomie des jeunes,
- de lutter contre le décrochage scolaire
- de prévenir le basculement vers la délinquance par l'apprentissage et le respect des règles sociales et plus largement de la loi,
- de développer, le cas échéant, les compétences éducatives des parents,
- de lutter contre la radicalisation et contre toute forme d'exclusion intellectuelle et sociale.

Dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, les parents peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

En 2017, 500 jeunes ont été accompagnés par le Service Educatif de Prévention :

Le dispositif « passerelle » d'accueil de collégiens exclus temporairement ou définitivement a pour but d'identifier les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteurs de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion. 209 jeunes ont été accueillis en 2017.

Dans un objectif d'insertion par le travail, 3 720 heures de chantiers éducatifs ont été organisées avec un accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture (sociale, familiale ou scolaire), 291 jeunes de plus de 16 ans ont ainsi pu être accompagnés vers la prise en main de leur vie professionnelle.

LE DISPOSITIF DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Ce dispositif participe à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes placées sous-main de Justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général.

La Ville d'Orléans accueille trois type de peines / mesures éducatives :

- Réparation pénale, pour les mineurs, de 13 ans à 18 ans
- Travail d'Intérêt Général, à partir de 16 ans contre toute forme d'exclusion intellectuelle et sociale
- Travail Non Rémunéré, pour les majeurs uniquement

La durée du travail est variable. La personne condamnée n'est pas rémunérée et est soumise à un contrôle. Si les heures ne sont pas effectuées, il y a des poursuites judiciaires.

En 2017, 10 845 heures toutes peines ou mesures confondues ont été programmées. Ce qui représente 118 personnes, 4 « Réparations Pénales », 125 « Travail d'Intérêt Général » ;

LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS »

Depuis 2004, le dispositif Carrefour des Parents s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention. Les rencontres sont gratuites et ont lieu autour d'un thème choisi par les parents.

Chaque mois une dizaine de réunions sont organisées à travers la ville, à différents horaires et en différents lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, locaux ASELQO.

Les parents évoquent librement leurs interrogations, doutes, attentes voire leur souffrance. Les professionnels (médecins, psychologues, acteurs socio-éducatifs, parents référents), sont à l'écoute et interviennent pour structurer l'échange. L'objectif principal est d'aider les parents à

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

réussir la relation unique qu'ils construisent, avec chacun de leurs enfants, au quotidien et sur le long terme.

Au fil des années, le dispositif a régulièrement dépassé ses objectifs initiaux, avec 1 483 parents pour 113 réunions en 2016 et 1 477 parents pour 102 réunions en 2017.

LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS

L'action des agents de Prévention-Médiation-Réussite est complétée par le dispositif des parents-relais (au nombre de 110), qui peut être mobilisé pour renforcer la présence éducative dans les quartiers, notamment pendant les vacances scolaires et lors d'événements spécifiques. En 2017, ce dispositif a réalisé 4 329 heures de vacations de parents-relais et 1 009 heures supplémentaires pour les médiateurs, pour un budget total de 0,100 M€.

LES MAISONS DE LA REUSSITE

Le Pôle de Prévention et Réussite de la Ville d'Orléans a pour objectif de détecter et prévenir les situations de fragilité chez les enfants et les adolescents et de mettre en œuvre des actions éducatives ou de soutien adaptées, voire individualisées.

Véritables lieux ressource, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la Réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Elles accompagnent différents projets associatifs, assurent des réunions de coordination partenariale et développent des projets de citoyenneté et d'appréciation des valeurs de la République. Les maisons de la réussite portent aussi le dispositif de prévention médiation fort de 28 agents.

III – La gestion et l'embellissement de l'espace public

➔ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole a entraîné le transfert de la compétence Espaces publics (hors parcs et jardins, fleurissement, pavoiement et illuminations), au 1^{er} janvier 2017.

En 2017 et dans le cadre de la convention de gestion transitoire, la Mairie d'Orléans a continué d'exécuter les dépenses et de constater les recettes dans son budget dans le cadre d'opérations pour compte de tiers. Les dépenses ont été remboursées par Orléans Métropole et les recettes ont été reversées à Orléans Métropole. L'attribution de compensation de la Mairie a été réduite à concurrence. Pour un volume total de 3,9 M€ en fonctionnement et 10,1 M en investissement

Ne reste ainsi sur le budget de la Mairie que les dépenses afférentes aux compétences restées municipales : parcs et jardins, fleurissement, pavoiement et illuminations

MAIRIE D'ORLEANS - LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE

Au global, ces charges se sont élevées à 0,55 M€ pour le fonctionnement et 1,48 M€ pour l'investissement.

Les charges de fonctionnement comprennent notamment :

- L'éclairage public correspondant à la pose de guirlandes de Noël
- Les fournitures et prestations liées à l'entretien des espaces verts dans les parcs et jardins
- L'entretien d'ouvrages d'arts et l'entretien des fontaines

En investissement, les dépenses ont concerné principalement :

- L'éclairage public et la mise en œuvre des décorations de Noël (0,242 M€) dont 0,178 M€ pour l'opération des mails

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

- la restauration des serres du jardin des plantes (0,946 M€)
- l'acquisition de mobilier urbain (0,039 M€) et de matériels et réparations d'arrosage (0,012 M€)
- l'acquisition de matériels et de gros équipements (0,045 M€ dont une tondeuse à 0,039 M€),
- l'achat de végétaux et le fleurissement (0,049 M€),
- l'acquisition de véhicules (0,035 M€)
- des travaux d'entretien et de grosses réparation (0,043 M€) et notamment les clôtures et panneaux jouxtant les parcs et l'entretien des fontaines
- des relevés topographiques (0,030 M€)

ORLEANS METROPOLE, COMPETENCES TRANSFEREES - LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC / LES PROJETS DE REAMENAGEMENT DES RUES ET D'AMELIORATION DES ESPACES VERTS

La compétence Espaces Public a été transférée à Orléans Métropole. En 2017, la compétence a été exercée dans le cadre des conventions de gestion transitoires.

Ces dépenses se sont élevées à 3,9 M€ en fonctionnement et 10,1 M€ en investissement.

Les charges de fonctionnement comprennent :

- **L'éclairage public (1,184 M€)** correspondant aux consommations électriques (0,868 M€), l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore (0,138 M€), l'acquisition de lampes et petites fournitures (0,135 M€) et l'entretien des bornes du centre-ville (0,021 M€)
- La gestion de l'espace public dont
 - o des **dépenses pour les secteurs (0,275 M€)** telles que les petites fournitures dont l'outillage (0,103 M€), le traitement des déchets issus des services techniques (0,052 M€), la fourniture de sacs à déchets (0,048 M€), l'acquisition de vêtements de travail (0,037 M€), la fourniture de panneaux de chantier (0,013 M€) et les frais d'entretien (0,012 M€)
 - o **l'entretien des espaces verts hors parcs et jardins (0,345 M€)** dont les prestations d'entretien déléguées aux entreprises (0,145 M€), l'achat de végétaux (0,113 M€), l'entretien des matériels et équipements horticoles (0,055 M€), les consommations d'eau (0,015 M€) et les pièces d'arrosage (0,012 M€)
 - o **la propreté (0,744 M€)** avec les prestations d'entretien de voirie (0,365 M€) dont l'entretien spécifique du centre-ville le week-end depuis juillet (0,054 M€), l'entretien des sanitaires publics (0,184 M€), l'entretien des matériels de nettoyage (0,122 M€), les prestations anti-tags (0,070 M€) et la consommation des bouches de lavage (0,004 M€)
 - o **l'entretien des annexes de voirie (0,199 M€)** dont la remise en état des voies par la régie (0,078 M€) et sous-traitées aux entreprises (0,075 M€), les accès charretiers (0,040 M€) et l'entretien des matériels de voirie (0,006 M€)
- L'occupation du domaine public (**1,1M€**) concerne l'application du règlement de voirie et des DICT

Les charges d'investissement comprennent :

- **L'éclairage public (0,0480 M€) :**
 - o remise en état du secteur de La Source (0,203 M€),
 - o le remplacement des lampes énergivores (0,125 M€),
 - o l'aménagement d'un carrefour à feu (0,060 M€),
 - o la fourniture et l'entretien des bornes du centre ancien (0,057 M€),

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

- La gestion de l'espace public dont :
 - o des dépenses pour les secteurs (0,152 M€) telles que l'acquisition de mobilier urbain (0,063 M€), la géolocalisation des véhicules (0,035 M€), le renouvellement du parc de véhicules (0,035 M€) et l'entretien des matériels techniques (0,019 M€)
 - o l'entretien des espaces verts hors parcs et jardins (0,177 M€) dont l'acquisition de matériels et de gros équipements (0,087 M€), le fleurissement (0,061 M€), l'achat de végétaux (0,018 M€) et l'entretien de matériels et réparations d'arrosage (0,011 M€)
 - o La propreté (0,331 M€) avec l'entretien du matériel (0,205 M€), l'acquisition et renouvellement des balayeuses (0,110 M€) et de matériels techniques (0,015 M€)
 - o L'entretien des annexes de voirie (0,706 M€) et notamment la réhabilitation des secteurs (0,419 M€), l'entretien de la signalisation horizontale (0,139 M€) et verticale (0,038 M€) et la réfection des pavés du centre ancien (0,022 M€)
- L'occupation du domaine public (0,265 M€) et les compléments au règlement de voirie portés par la Ville (0,234 M€) ainsi que la gestion des excavations (0,028 M€)
- Les rénovations de rues (8 M€) ont concerné notamment :
 - o La rue saint Marc : 1,731 M€
 - o La rue de Limare : 1,360 M€
 - o Le quartier gare : 1,069 M€
 - o La rue du clos Rozé : 0,947 M€
 - o L'aménagement de la Motte Sanguin : 0,903 M€
 - o Le faubourg Bannier / Châteaudun / Gare : 0,576 M€
 - o La rue du pressoir blanc : 0,306 M€
 - o Le faubourg Saint Vincent : 0,253 M€
 - o L'amélioration de l'éclairage public à La Source : 0,189 M€
 - o La rue du lièvre d'or : 0,089 M€
 - o Les quais Barentin et Cypierre : 0,079 M€
 - o La démolition de la passerelle Bolière : 0,061 M€
 - o La rue Saint Euverte : 0,055 M€
 - o Ainsi que les dépenses récurrentes d'études (0,028 M€), de relevés topographiques (0,028 M€), d'alignements d'arbres (0,059 M€), d'entretien des ouvrages d'art (0,119 M€).

Les recettes de fonctionnement perçues (1,4 M€) correspondent principalement :

- l'éclairage public (0,098 M€) dont la gestion des sinistres et la refacturation aux communes limitrophes
- la voirie (0,090 M€) dont la refacturation des accès charretiers (0,044 M€) et des sinistres (0,029 M€) et la dépose/repose de mobilier urbain à la demande des entreprises (0,018 M€)
- l'occupation du domaine public (1,2 M€) avec la refacturation des remises en état de l'espace public suite à l'intervention des concessionnaires, les recettes des afficheurs conventionnés et les redevances des opérateurs et droits de passage réseaux.

PARC FLORAL D'ORLEANS LA SOURCE

En 2017, et dans le cadre de la convention de gestion signée avec le département du Loiret, la Mairie d'Orléans a contribué au financement du Parc Floral à hauteur de 0,613 M€ en fonctionnement et de 0,210 M€ en investissement. Rappelons que la gestion de ce site fait l'objet d'un budget annexe présenté en partie VI du présent rapport.

Le Parc Floral a été déclaré d'intérêt métropolitain en 2017, il est transféré à Orléans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Circulation et régulation du trafic :

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

En 2017, les dépenses d'investissement (0,324M€) ont concerné essentiellement la gestion du centre ancien avec l'amélioration de la supervision (0,309 M€), la gestion du trafic (0,015 M€).

En fonctionnement, les dépenses ont concerné l'acquisition de fournitures pour le service (0,002 M€). En recette, la Métropole a remboursé 0,217 M€ au titre de la convention de mise à disposition des services municipaux pour la gestion des équipements communautaires.

Stationnement :

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/métropole a entraîné le transfert de la compétence stationnement en ouvrage (le stationnement sur voirie n'est pas concerné). A ce titre les dépenses et les recettes affectées à cette politique ont été transférées à Orléans Métropole.

Au titre du transfert de la compétence « parkings en ouvrage », les redevances des parkings ont été comptabilisées dans le budget d'Orléans Métropole, l'attribution de compensation de la Mairie est augmentée à due concurrence.

En 2017, le coût de gestion du stationnement et du parc d'horodateurs s'est établi à 0,881 M€.

Les recettes de stationnement sur voirie se sont élevées à 2,953 M€ (en stabilité par rapport à 2016). Par ailleurs, le produit des amendes de police reversé par l'Etat représente 2,158 M€.

En investissement, les dépenses (0,485 M€) correspondent essentiellement au coût de fourniture et d'installation des nouveaux horodateurs.

IV – La transformation des quartiers

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole a entraîné le transfert de la compétence PLU.

Pour 2017 et dans le cadre de la convention de gestion transitoire, la Mairie d'Orléans a continué d'exécuter les dépenses et les recettes dans son budget dans le cadre d'opérations pour compte de tiers. Les dépenses ont été remboursées par Orléans Métropole, les recettes ont été reversées à Orléans Métropole et l'attribution de compensation de la Mairie a été réduite à concurrence.

LE GRAND PROJET DE VILLE DE LA SOURCE^{DD}

L'ambitieux programme de travaux du Grand Projet de Ville de La Source est totalement réalisé :

- les dernières opérations de résidentialisation ont été livrées en 2014 ;
- le complexe sportif, la médiathèque, le groupe scolaire, la Maison des Associations et l'annexe du Conservatoire de musique sont ouverts au public ;
- les travaux de voirie et d'aménagement de l'espace public sont réalisés ;
- l'opération de restructuration du centre commercial 2002 et le réaménagement de la Place Sainte Beuve, avec la création du jardin de la Renaissance sont achevés.

Les dépenses réalisées en 2017 concernent l'achèvement des travaux de voirie et d'espace public (0,002 M€).

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

En application des conventions signées, aucune subvention n'a été reçue de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain en 2017. Il est prévu en 2018 le versement de la dernière subvention ANRU qui clôturera les financements au titre du PRU1 sur ce projet.

En 2017, le programme NPNRU (nouveau programme national pour la rénovation urbaine) a été reconnu d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Métropolitain du 24 mai 2018, ce qui conduit désormais la Métropole à préparer le prochain conventionnement par les études de la phase protocole de préfiguration.

LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE^{DD} (4,795 M€)

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans le cadre de la convention territoriale de l'Argonne sont réalisés à près de 90%. En 2017, les dépenses d'investissement ont concerné :

- la construction de l'équipement sportif et culturel (4,162 M€), l'Argonaute, qui fut inauguré le 30 septembre 2017 ;
- la rue Croix Feuillâtre (0,496 M€) ;
- l'aménagement des espaces publics Clos Boudard (0,066 M€)
- la voie des Ecoles (0,022 M€) ;
- la rue du Petit Pont (0,011 M€) ;
- la rue des Jacobins (0,011 M€) ;
- la liaison Wichita - Rouget de Lisle (0,011 M€) ;
- les abords du Centre Commercial Marie Stuart (0,007 M€),
- les avenues Wichita et Marne (0,006 M€),
- le jardin des Jacobins (0,003 M€) ;

Par ailleurs, 1,500 M€ de subventions ont été reçues, dont 0,686 M€ du Département du Loiret, 0,234 M€ de la région Centre-Val de Loire et 0,580 M€ de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain.

Comme pour le quartier de la Source, le futur programme NPNRU a été reconnu d'intérêt communautaire.

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS

En prolongement des opérations en Z.A.C. Sonis, Coligny, rue des Halles, aujourd'hui en voie d'achèvement, de nombreux projets d'aménagement se sont poursuivis en 2017.

o QUARTIER CENTRE-VILLE ET HALLES

En 2017, la valorisation du centre historique d'Orléans se poursuit au travers de projets de rénovation et de mise en valeur des patrimoines publics et privés : 72 façades supplémentaires ont bénéficié de travaux de ravalement (1,1 M€ de subventions générant une activité économique d'environ 3,8 M€), soit plus de 1000 façades réalisés depuis 2003.

En 2017, se sont soldés les travaux de requalification rue Jean Huppeau pour un montant de 0,098 M€.

o QUARTIER CARMES – MADELEINE

En 2017, la Ville d'Orléans a apporté son concours à hauteur de 4,856 M€ pour la mise en œuvre du projet de ZAC Carmes-Madeleine permettant à l'aménageur d'achever le curetage des immeubles de l'îlot 1 de la rue des Carmes (entre le 77b et le 61), de désigner les maîtrises d'œuvre, de démolir les premiers bâtiments rue des Carmes (n°75 à 77 b) et de débiter leur restructuration. Il a aussi été acquis par l'aménageur le site HPM en juillet 2017.

Par ailleurs, ont été lancées les études de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place CANOPEE (0,039 M€).

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

L'opération de restauration immobilière (ORI), dans le quartier rue Porte Saint Jean, a été reconnue d'intérêt communautaire par délibération du 24 mai 2017 en ayant pour effet le transfert de celle-ci à la Métropole.

○ QUARTIER BOURGOGNE

En 2017, l'aménagement de la 1^{ère} tranche du jardin partagé intergénérationnel avec le foyer Isabelle Romée a été finalisée et inaugurée dans le courant de l'été.

○ QUARTIER NORD –OUEST

La consultation en vue des travaux de remplacement de l'ascenseur de la ZAC Coligny a été lancée (0,002 M€).

Il est à noter par ailleurs, la dissolution du SIVU des Groues par arrêté préfectoral en date du 29 mai 2017 suite à la délibération en date du 13 avril 2017 reconnaissant d'intérêt communautaire l'opération d'aménagement des Groues,

○ QUARTIER SUD LOIRE

Dans le cadre de la requalification de la Résidence Dauphine et de l'application du protocole signé entre la Ville et France Loire, les travaux se sont poursuivis (0,909 M€) notamment au pourtour du centre commercial par la réfection des voiries, réseaux et trottoirs.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement du secteur Val Ouest, se sont poursuivies au cours de l'année 2017 les études préalables à la création de la ZAC pour un montant de 0,041 M€. Par ailleurs, une avance a été versée à l'aménageur désigné en février 2017 pour un montant de 1,200 M€.

○ QUARTIER NORD-EST

Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies en 2017 pour un montant de 0,070 M€. L'aménageur de la ZAC Fil soi a été désigné fin 2017.

○ AUTRES

En 2017, les acquisitions foncières ont représenté 0,848 M€ dont l'acquisition du bâtiment rue Paul Fourche (0,601 M€).

○ SERVICE ARCHEOLOGIQUE

Le service archéologique se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville ou à des demandes d'aménageurs.

Pour l'année 2017, 0,186 M€ ont été dépensés notamment pour des travaux de terrassement et du matériel et outillage.

Des recettes ont également été perçues pour un montant de 0,156 M€ au titre de la redevance archéologique préventive (2016 et solde de l'opération Guy Marie Riobé) et 0,138 M€ pour les diagnostics et études réalisés.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

I – La culture vecteur d'attractivité

→ La transformation de l'AggLO en communauté Urbaine/Métropole n'a pas eu d'incidence immédiate sur cette politique. Orléans Métropole devra définir les équipements d'intérêt métropolitain d'ici le 1^{er} janvier 2019

Engagée dans un processus de fort développement culturel, la Ville a décidé en 2017 d'un effort complémentaire pour sa politique de soutien aux projets culturels et artistiques et une accélération des investissements culturels pour répondre aux enjeux suivants :

- Affirmer Orléans comme une ville d'art de culture et de patrimoine qui compte parmi les grandes métropoles
- Placer l'art et la culture au cœur des modes de vie des publics et en particulier sur l'espace public
- Assurer le développement des grands établissements culturels, valoriser les collections patrimoniales et faciliter l'accès aux pratiques culturelles et artistiques par le soutien aux associations et compagnies artistiques

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE

En 2017, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, les dépenses effectuées au titre de la politique culturelle se sont élevées à 25,8 M€ (y compris frais de personnel), dont 3,6 M€ de programmes d'investissement.

➤ **La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :**

Une enveloppe de 0,140 M€ a permis de garantir la présence de l'art sur l'espace public au travers de performances, expositions et propositions artistiques chaque samedi sur les places du centre-ville.

Le festival Jazz à l'évêché s'est inscrit dans cette démarche, avec un budget de 0,133 M€.

➤ **La poursuite d'un nouveau projet muséal ouvert à tous les publics avec de nombreuses expositions et actions culturelles (0,247 M€)**

Au musée des Beaux-Arts :

- o Une exposition estivale exceptionnelle, Jean-Baptiste Perroneau, portraitiste de génie dans l'Europe des Lumières
- o Albert Maignan et Jeanne d'Arc
- o Rodin

A l'hôtel Cabu :

- o Histoire(s) de migrations,
- o Du Nil à la Loire

Au centre Charles Péguy :

- o Charles Péguy dessinateur
- o Ménagerie fin de siècle
- o Vision de corps

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Au MOBE, muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement :

- La poursuite du chantier des collections et de l'écriture du futur discours scientifique et parcours muséographique
- **Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques**
- **Biennale d'architecture d'Orléans (0,050 M€)** : la Mairie s'est engagée dans la première Biennale d'architecture par un soutien en fonctionnement
- **Les structures du théâtre (2,668 M€)** : un budget en légère hausse pour l'ensemble des entités composant l'offre de spectacle vivant labélisé par l'Etat et le CADO dans un contexte de changement de direction au CDN et au CCN, et pour accompagner les projets développés en commun par les structures.
- **L'Ecole Supérieur d'Art et de Design d'Orléans (2,718 M€)** : depuis sa transformation en établissement public de coopération culturelle, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans a acquis une légitimité et présente une attractivité croissante.

En 2018, et en lien la stratégie de développement de cet établissement à rayonnement national, l'ESAD a été transféré à la Métropole qui devient son principal financeur et l'accompagnera, dans la continuité de l'accompagnement historique de la Marie dans sa volonté de renforcer ses liens avec le monde économique et les autres pôles d'enseignement supérieur.

- **L'aide apportée aux associations et aux structures partenaires (1,445 M€)**

La contribution versée à l'Astrolabe, Scène de musiques actuelles, s'élève à 0,4 M€ comme le prévoit le contrat de délégation de service public, le soutien aux musiques actuelles étant une priorité politique.

L'OCI, organisation du concours international, poursuit sa structuration pour asseoir sa spécificité au sein des grands concours internationaux, la Mairie appuie son soutien en 2017 avec une subvention de 0,118 M€.

L'association Musique et Equilibre a pris en charge l'animation de l'école de musique de l'Argonaute à compter de son ouverture en septembre 2017. Pour l'accompagner dans cette nouvelle mission, la Mairie a versé une subvention de 0,058 M€.

Parmi bénéficiaires des aides financières apportées aux partenaires culturels, figurent aussi :

- Orléans Concerts (0,217 M€)
- Le 108 (0,085 M€)
- Polysonik (0,081 M€)
- Musique municipale (0,053 M€)
- CERCIL (0,050 M€)
- Autres aides attribuées au titre du soutien du secteur associatif et de la création (0,412 M€)

D'une manière générale les enveloppes prévues pour le soutien aux associations, ont vocation à soutenir des projets spécifiques dans le domaine des arts numériques, des musiques actuelles et des arts de la rue.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS ET L'ACTION CULTURELLE

- **Le réseau des médiathèques, (0,387 M€ hors frais de personnel)** s'est engagé dans un nouveau projet scientifique culturel éducatif et social. Il vise l'élargissement des publics à travers la mise en place de la gratuité des abonnements et la transmission des connaissances adaptées aux diverses pratiques de vie, au moyen des médias traditionnels mais également des nouvelles technologies.
- **Le conservatoire, (0,116 M€, hors frais de personnel)**, fort de ses 1 250 élèves, dans un contexte de bouleversement des pratiques et modes pédagogiques conforte son projet de développement des pratiques collectives et d'ouverture vers les partenaires culturels.
- **Les archives municipales**, repérées sur le plan national pour les outils numériques de valorisation des fonds et de plateforme collaborative mise à disposition du public, ont poursuivi l'enrichissement de l'Encycl'O.
- **Le théâtre Gérard Philipe, (0,098 M€)**, a poursuivi sa programmation jeune public, conforté son rôle d'accueil d'artistes au travail, et organisé son partenariat avec le Théâtre Charbon en résidence longue.
- **La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,034 M€)** a accueilli les œuvres de Jacques Vimard, David Templier, une proposition du collectif Mixar et une installation de la Biennale d'architecture. Les artistes du territoire y ont présenté leur travail à l'occasion du Salon du Grenier à sel et du Salon des Artistes Orléanais.

LES VOIX D'ORLEANS (0,182 M€)

La deuxième édition de ces rencontres de la francophonie, intégrées en 2017 au Grand Tour-Voyage en francophonie sous l'égide du ministère des affaires étrangères, s'est tenue du 31 mars au 2 avril et a accueilli une quarantaine d'invités issus de 24 pays. Les discussions se sont organisées autour de la question des frontières. Fréquentée par 1 500 personnes, cette deuxième édition marque l'intérêt du public pour les débats d'idées. A l'occasion de cette édition, le Maire a annoncé la création du parlement des écrivaines qui tiendra sa 1^{ère} séance à l'automne prochain.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES (3,6 M€)

Le programme d'investissements culturels 2017 s'inscrit dans l'ambition de développement culturel.

Il est remarquable par la décision de réhabilitation des Vinaigrieres Dessaux en lieu dédié aux arts plastiques et visuels. On notera également une commande artistique de *Témoins* pour raconter l'histoire du centre ancien d'Orléans.

La totalité des établissements culturels ont été concernés par des investissements importants en cours ou à venir qui, pour l'année 2017, se sont répartis comme suit pour les plus importants :

- Les Vinaigrieres (0,630 M€)
- la transformation du muséum – MOBE (0,495 M€)
- Conservatoire : des premières dépenses d'études concernant le futur projet d'implantation ont été engagées. Les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments actuels sont décalés en 2018, pour répondre aux préconisations de l'Architecte des bâtiments de France (0,195 M€)
- Musée des Beaux-arts : poursuite de la rénovation des salles, mise à niveau du système de protection des œuvres et du climat, acquisitions (0,444 M€)

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

- Médiathèques : remplacement du système d'information et acquisitions de livres (0,351 M€)
- Les kiosques dans les quartiers : dont le Parc Pasteur et la place Minouflet (0,055 M€)
- Les grosses réparations dans les bâtiments culturels et les monuments historiques (0,640 M€)
- Les Témoins (0,218 M€)

II – Le soutien à l'emploi et au commerce

Avec plus de 44 M€ de projets d'investissement réalisés (y compris les investissements réalisés par Orléans Métropole au titre des transferts de compétences), la Mairie d'Orléans est un acteur économique majeur de son territoire. Dans une période où l'investissement public est essentiel pour l'activité des entreprises, notamment du bâtiment et des travaux publics, les investissements de la Mairie d'Orléans constituent une source locale d'activité économique et d'emploi.

Par ses actions, la Mairie favorise la coordination des différents dispositifs et des politiques développées sur son territoire (actions coordonnées de la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans, de Pôle Emploi, du PLIE, de la boutique de gestion du Loiret, de l'ADIE...). Enfin, les clauses d'insertion figurant dans tous les marchés de la Ville sont un levier essentiel de développement de l'insertion professionnelle.

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Les crédits 2017 ont permis de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€).

LE SOUTIEN AU COMMERCE

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole a entraîné le transfert d'une partie de la compétence commerce de proximité. A ce titre les dépenses et les recettes affectées à cette politique ont été transférées à Orléans Métropole.

La Ville d'Orléans a poursuivi son accompagnement des associations commerciales pour un montant de 0,044 M€.

L'année 2017 a été marquée par :

- l'acquisition de baux commerciaux du 12BIS avenue Boliere (0,098 M€)
- La fin de l'aménagement de la rue Royale (0,101 M€ dont 0,086 M€ Maitrise d'œuvre ; 0,014 M€ frais études)
- des travaux d'entretien et des études sur l'Inexplosible (0,063 M€)

Elle a initié une étude d'impact pour l'inscription du centre-ville en zone touristique permettant aux commerçants d'ouvrir le dimanche 0,020 M€.

LA ZONE FRANCHE URBAINE DE L'ARGONNE (ZFU)

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

Le dispositif de Zone Franche Urbaine permet d'initier une dynamique de développement économique et de création d'emplois au sein des quartiers, en contrepartie d'exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises implantées dans la Zone (commerçants, artisans, profession libérales, entrepreneurs comptant au plus 50 salariés).

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Les exonérations sont accordées à 100 % sur une durée de 5 ans, puis prolongées selon un taux dégressif, pendant 3 ou 9 ans selon la taille de l'entreprise. Le périmètre de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne correspond à celui de la ZUS-ZRU, avec 3 extensions. Le dispositif se poursuivra sous une forme revue, dénommée « territoires entrepreneurs », sur un périmètre identique jusqu'en 2020. Ce nouveau dispositif intègre un soutien spécifique au commerce de proximité et prévoit le maintien des garanties pour les entreprises bénéficiant du dispositif antérieur.

IV – Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole a entraîné le transfert de la compétence promotion touristique. A ce titre les dépenses et les recettes affectées à cette politique ont été transférées à Orléans Métropole.

Le label Ville d'Art et d'histoire reste de la compétence de la Mairie d'Orléans.

PROMOTION DU TERRITOIRE ET LE LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

En 2017, le budget (0,24 M€) a permis de poursuivre la politique de mise en valeur du Patrimoine dans le cadre de son label Ville Art et Histoire. De nouvelles visites étaient proposées aux visiteurs, sans oublier le développement de circuits patrimoniaux (notamment estivaux) et actions pédagogiques à destination des scolaires.

Un projet de signalétique patrimoniale et touristique à Orléans est en œuvre depuis juin 2016 et se concrétisera en 2018 par une 1ère phase de déploiement : application numérique et panneaux-plaques patrimoniales.

V – Les principaux évènements et animations 2017

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole n'a pas eu d'incidence sur cette politique.

LES FETES DE JEANNE D'ARC

En 2017, les traditionnelles festivités des 7 et 8 mai ont été décalées au week-end des 13 et 14 mai compte tenu du 2ème tour des élections présidentielles le 7 mai 2017.

Cette édition a été réalisée avec un budget net de 0,710 M€ (0,857M€ en dépenses et 0,147 M€ en recettes).

La Mairie a reconduit un projet johannique sur les mêmes bases que celles de 2016 avec la création d'un nouveau son et lumière projeté pendant la durée estivale, la reconduction de l'embrasement de la Cathédrale, le traditionnel marché médiéval et une deuxième édition « d'Orléans la Source Fête Jeanne d'Arc », en lien avec les associations du quartier. Des animations spécifiques dans le centre-ville et lors du défilé commémoratif ont permis de rehausser la programmation artistique des festivités.

Par ailleurs, un concert exceptionnel, celui de Laurent Voulzy, a été donné dans la Cathédrale et retransmis sur écran géant sur le parvis le 13 mai. Enfin, le contexte national sécuritaire a imposé un dispositif de sécurité spécifique en particulier pour les festivités des 12, 13 et 14 mai (fan zone et dispositif anti intrusion).

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

En investissement, 0,105 M€ ont permis de renouveler une partie des chalets et de créer une vidéo projection de Noël sur la cathédrale visant à développer l'attractivité de la ville auprès des touristes.

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES OU INTERNATIONALES

En 2017, la Mairie d'Orléans a continué d'accompagner l'organisation des manifestations sportives qui participent à l'animation et à l'attractivité de la ville : Open d'Orléans, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton et a aussi co-organisé une nouvelle course nocturne en centre-ville de 10 km : la Course des 3 Ponts.

PARTENARIAT AVEC LA CHINE - NOUVEL AN CHINOIS A ORLEANS – 2EME EDITION (0,049 M€)

Dans le cadre de son partenariat avec Yangzhou (Chine), la Mairie d'Orléans a organisé en février 2017, une 2ème édition du nouvel an chinois avec l'ensemble des partenaires locaux (associations, établissements scolaires, commerçants, services de la Mairie...) afin de faire connaître la culture chinoise aux Orléanais.

Environ 3 800 personnes ont participé aux diverses animations proposées durant cette période.

LES COMMEMORATIONS (0,034 M€)

L'année 2017 a été marquée par l'organisation d'événements importants, notamment :

- le déplacement à Vauquois (ville filleule d'Orléans dans le département de la Meuse) en juin 2017 d'une délégation officielle dans le cadre des commémorations de la bataille de Vauquois.
- l'organisation d'actions pédagogiques et culturelles autour de l'année 2017, année de l'entrée en guerre des Etats-Unis dans la Grande Guerre 1914-1918. Plusieurs centaines de personnes ont pu participer aux conférences, projections de films et expositions organisées dans ce cadre.
- l'accompagnement des nombreuses actions et manifestations organisées dans le cadre du centenaire de la fondation de l'Union Nationale des Combattants (UNC) ayant eu pour point d'orgue le concert de la musique de la Garde républicaine au Zénith, le 7 octobre.

A côté de ces grands rendez-vous, la Mairie d'Orléans a continué d'organiser les cérémonies commémoratives annuelles et de soutenir les associations patriotiques et mémorielles. Enfin, la Mairie d'Orléans a poursuivi le programme de restauration des plaques commémoratives et des monuments, engagé depuis 2014, dans le cadre, notamment, des anniversaires de commémoration.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2017, la Mairie a proposé un programme d'animations tout public avec plus de 150 animations sur les quais de Loire en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales : expositions, concerts, danses en plein air, activités sportives, promenades en bateaux.

Une nouvelle guinguette nommée « Paillote » s'est installée sur la rive sud. Une exposition photographique a mis en avant les communes ligériennes d'Orléans Métropole. Une nouvelle saison de « concerts éphémères » et de la Fête des Duits ont également été proposées.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'animation des quais se sont élevées à 0,111 M€. En investissement pour l'animation des quais, 0,43 M€ ont permis l'acquisition de matériel pour la « Paillote » quai de Prague et l'achat d'un parquet de danse pour la guinguette la Sardine.

14 JUILLET

En 2017, les temps forts de la manifestation (feu d'artifice + bal) se sont déroulés sur la soirée du jeudi 13 juillet en co-organisation avec les communes de St Jean de la Ruelle et de St Pryvé St Mesmin. La sécurisation de la manifestation s'est vue renforcée suite aux préconisations préfectorales avec la mise en place d'un dispositif anti intrusion véhicule et d'un contrôle des entrées sur le site des festivités.

Par ailleurs, des animations sur la place du Martroi, des spectacles musicaux en ville et des balades en Loire ont été organisés au cours de la journée du 14 juillet 2017.

Le budget de la manifestation des 13 et 14 juillet 2017 s'est élevé à 0,059 M€, en légère progression par rapport à 2016 du fait d'un renforcement de la sécurité.

LE FESTIVAL DE LOIRE

La 8ème édition du Festival de Loire s'est déroulée du 20 au 24 septembre 2017.

Cinq jours de fête pendant lesquels Orléans a accueilli plus de 700 000 personnes.

Magnifiée par une météo extraordinaire, cette 8ème édition a permis aux quelques 700 marinières, 200 exposants et 500 artistes de faire vibrer les bords de Loire, nord et sud, et tout le coeur de la ville au rythme d'événements variés : concerts, théâtre de rue, spectacles jeunes publics, visites commentées... (au total plus de 300 événements programmés à travers la ville). Un spectacle pyrotechnique qui a ravi près de 180 000 personnes le samedi soir; la Duck Race (15 000 personnes rive sud et pont George V) et le concert d'Olivia Ruiz en clôture du Festival, le dimanche à 17h (près de 20 000 personnes).

Le budget net de l'édition 2017 du Festival de Loire s'établit à 1,75 M€ (dont dépenses : 0,523 M€ en 2016 et 1,742 M€ en 2017 et dont recettes : 0,514 M€ 2017).

LE MARCHÉ DE NOËL

En 2017, le Marché de Noël s'est tenu du 24 novembre 2017 au 7 janvier 2018 sur les places du centre-ville, avec une soixantaine de chalets et la présence d'animations variées dédiées notamment aux enfants.

Le travail initié et expérimenté en 2016 s'est poursuivi avec le service Ville d'Art et d'Histoire et l'Office de Tourisme pour donner une dimension plus touristique à l'événement.

Le budget net de cette manifestation s'est élevé à 0,114 M€ (0,300 M€ de dépenses et 0,186 M€ de recettes).

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

En investissement, 0,105 M€ ont permis de renouveler une partie des chalets et de créer une vidéo projection de Noël sur la cathédrale visant à développer l'attractivité de la ville auprès des touristes.

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES OU INTERNATIONALES

En 2017, la Mairie d'Orléans a continué d'accompagner l'organisation des manifestations sportives qui participent à l'animation et à l'attractivité de la ville : Open d'Orléans, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton et a aussi co-organisé une nouvelle course nocturne en centre-ville de 10 km : la Course des 3 Ponts.

PARTENARIAT AVEC LA CHINE - NOUVEL AN CHINOIS A ORLEANS – 2EME EDITION (0,049 M€)

Dans le cadre de son partenariat avec Yangzhou (Chine), la Mairie d'Orléans a organisé en février 2017, une 2ème édition du nouvel an chinois avec l'ensemble des partenaires locaux (associations, établissements scolaires, commerçants, services de la Mairie...) afin de faire connaître la culture chinoise aux Orléanais.

Environ 3 800 personnes ont participé aux diverses animations proposées durant cette période.

LES COMMEMORATIONS (0,034 M€)

L'année 2017 a été marquée par l'organisation d'événements importants, notamment :

- le déplacement à Vauquois (ville filleule d'Orléans dans le département de la Meuse) en juin 2017 d'une délégation officielle dans le cadre des commémorations de la bataille de Vauquois.
- l'organisation d'actions pédagogiques et culturelles autour de l'année 2017, année de l'entrée en guerre des Etats-Unis dans la Grande Guerre 1914-1918. Plusieurs centaines de personnes ont pu participer aux conférences, projections de films et expositions organisées dans ce cadre.
- l'accompagnement des nombreuses actions et manifestations organisées dans le cadre du centenaire de la fondation de l'Union Nationale des Combattants (UNC) ayant eu pour point d'orgue le concert de la musique de la Garde républicaine au Zénith, le 7 octobre.

A côté de ces grands rendez-vous, la Mairie d'Orléans a continué d'organiser les cérémonies commémoratives annuelles et de soutenir les associations patriotiques et mémorielles. Enfin, la Mairie d'Orléans a poursuivi le programme de restauration des plaques commémoratives et des monuments, engagé depuis 2014, dans le cadre, notamment, des anniversaires de commémoration.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

L'équipe municipale d'Orléans a fait du développement durable un axe fort de son action politique dans tous ses domaines d'intervention (éducation, logement, transport, emploi et développement économique).

Elaboré en concertation avec les Orléanais en 2006, l'Agenda 21 de la Mairie d'Orléans a favorisé la prise de conscience collective et de nombreux projets ont rapidement été initiés, notamment l'élaboration d'un Plan Biodiversité, d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un bilan carbone des activités municipales, d'un audit énergétique des équipements, d'une charte « objectif zéro pesticide », d'une charte de l'arbre en ville et d'un Plan Local d'Urbanisme affirmant l'identité de « ville-jardin » d'Orléans.

Signataire de la convention des Maires au niveau européen et du pacte mondial sur le climat, la Mairie d'Orléans s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020. Dans ce contexte, la Mairie poursuit un important programme de rénovation de son patrimoine, incluant un volet d'amélioration de leur performance énergétique (isolation, renouvellement des chaudières, optimisation de la régulation thermique).

La Ville conduit par ailleurs une politique de développement des transports doux et aménage chaque année de nouveaux itinéraires et des stationnements sécurisés pour les cyclistes ainsi que des espaces partagés entre automobiles – piétons – cyclistes (mission confiée à Orléans Métropole à compter de 2018).

En parallèle des actions de réduction des consommations, la Ville favorise le développement des énergies renouvelables, avec notamment l'expérimentation d'une hydrolienne en Loire.

La mise en œuvre du Plan Biodiversité se poursuit avec notamment les actions réalisées pour le maintien de la Biodiversité et la restauration des Ecosystèmes.

Au sein des quartiers, la Mairie s'attache à développer la végétalisation en créant de micro espaces verts, ainsi qu'en incitant les propriétaires riverains à végétaliser leurs pieds de façades et clôtures, via l'opération « Embellissons nos rues ».

Dans le domaine de l'eau, la Mairie poursuit ses actions de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de protection des zones de captage (Orléans dispose de trois captages prioritaires). Aux côtés d'Orléans Métropole, la gestion efficace du service public d'eau potable avec la mise en œuvre de solutions innovantes permet de maintenir ou d'améliorer la qualité des eaux en milieu naturel.

Les actions et projets de la Mairie intègrent systématiquement les préoccupations environnementales et traduisent l'engagement politique de la municipalité en matière de développement durable.

Afin d'intensifier ses actions, la Mairie a défini en 2017, un programme visant à :

- Définir de nouveaux engagements sur la nature en ville, en vue notamment d'en élargir les potentialités et les usages ;
- Concevoir un référentiel pour la ville durable afin d'inscrire les projets d'aménagements du territoire dans cette dynamique.

En 2017, cet engagement s'est traduit par les actions suivantes :

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Démarche de développement durable (0,029 M€) : l'organisation de l'édition 2017 de Velotour (0,010 M€) avec la participation de 6 490 personnes (+ 290 par rapport à 2016), un partenariat avec l'espace info énergie pour la réalisation de promenades thermographiques

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

(0,004 M€) la réalisation d'Agenda 21 scolaire (0,010 M€), l'adhésion au Comité 21 (0,003 M€) qui est le réseau d'acteurs du développement durable en France.

- **Les journées environnement santé** (0,032 M€ de dépenses et 0,010 M€ de recettes) : les JES ont pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux liés du développement durable et de la santé. Organisées le 7 octobre 2017, les animations proposées ont attiré 2 100 visiteurs environ et 300 enfants y ont participé, permettant de sensibiliser la population aux interactions existantes entre la préservation de l'environnement et le sport.

- **Gestion de la ressource en eau (0,046 M€)** : au titre de la convention tripartite signée avec la chambre d'agriculture du Loiret et l'Orléanaise des Eaux, la Mairie d'Orléans organise annuellement, une journée d'échange de pratiques pour lutter contre la pollution diffuse et promouvoir une gestion quantitative raisonnée de la ressource en eau, en présence de représentants des institutions, des associations et des professionnels du secteur.

La Mairie d'Orléans verse par ailleurs des contributions financières obligatoires à des organismes de coopération et de gestion de l'eau (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, Association Syndicale de la Rivière du Loiret, Commission Locale de l'Eau). La ville a également apporté une contribution active à la démarche des Assises du Loiret, action destinée à redynamiser la rivière Loiret.

- **Biodiversité (0,062 M€)** : Il s'agit notamment de la poursuite des inventaires et études faune et flore via une étude spécifique de stratégie, de la mise en place de signalétique dans les parcs et jardins. Par ailleurs, la ville d'Orléans poursuit son soutien à la préservation des insectes pollinisateurs via notamment le rucher pédagogique du jardin des plantes. La ville d'Orléans a également organisé la 1^{ère} édition d'un appel à projets novateur « Cultivons notre ville » destiné à favoriser l'émergence de projets participatifs sur l'espace public. Pour cette 1^{ère} édition, 3 projets lauréats ont été retenus.

- **L'animal en ville (0,051 M€)** : la politique de gestion de l'animal en ville s'est déclinée autour des actions de lutte contre la prolifération des pigeons (0,015 M€). 6 campagnes de captures de pigeons ont été réalisées avec l'Association des Piégeurs Agréés du Loiret (APAL), réparties sur 12 sites (5 lieux de captures au Nord de la Loire et 7 à La Source).

La Ville a également répondu à ses obligations de fourrière animale en cotisant auprès de l'AGRA (0,036 M€) et participé à la création du syndicat départemental de fourrière animale destiné à suppléer l'AGRA.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, LE PLAN COMMUNAL DE SECOURS

Le territoire de la Ville d'Orléans est exposé à différents risques d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain), climatique (tempêtes, orages, chutes de neige,...) ou technologique (industriels, transports de matières dangereuses et à degré moindre nucléaire).

Dans ce cadre, de nombreuses actions sont menées parmi lesquelles :

- Le renouvellement du matériel de réserve communal suite à la distribution l'an passé lors des inondations (0,010 M€),
- La création de la réserve communale de sécurité civile, opération menée avec un franc succès car plus de 90 bénévoles ont été recrutés dès la 1^{ère} année
- le suivi des mouvements de terrains liés aux carrières souterraines, avec un inventaire complété en continu (0,005 M€), et la réalisation de 33 interventions en 2017 pour résoudre des problèmes d'affaissement de terrains (0,008 M€),
- le conventionnement avec divers organismes de prévention des risques potentiels : le CEPRI (0,015 M€), l'Association des spéléologues du Loiret (0,005 M€), l'Établissement Public Loire (0,004 M€), le BRGM pour l'exploitation des données des piézomètres (0,008 M€) et l'association des secouristes du Loiret (0,003 M€).

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

**PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2017 PAR GRANDES MASSES – budget
principal et budgets annexes**

I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	73,7 M€	76,9 M€	3,2 M€
dont recettes réelles	37,1 M€	34,0 M€	-3,1 M€
dont conventions de gestion		15,5 M€	
dont emprunt	13,0 M€	11,0 M€	-2,0 M€
dont recettes d'ordre	23,6 M€	16,4 M€	-7,2 M€
DEPENSES CUMULEES	70,1 M€	64,7 M€	-5,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	44,6 M€	34,3 M€	-10,3 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	0,9 M€	1,8 M€	0,9 M€
dont conventions de gestion		15,5 M€	
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	11,8 M€	11,7 M€	0,0 M€
dont dépenses d'ordre	12,8 M€	1,4 M€	-11,4 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	188,7 M€	185,4 M€	-3,3 M€
dont recettes réelles	186,2 M€	184,0 M€	-2,2 M€
dont recettes d'ordre	2,5 M€	1,4 M€	-1,1 M€
DEPENSES CUMULEES	167,9 M€	173,6 M€	5,7 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	154,6 M€	157,2 M€	2,6 M€
dont dépenses d'ordre	13,3 M€	16,4 M€	3,1 M€
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	154,6 M€	157,2 M€	2,6 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	186,2 M€	184,0 M€	-2,2 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	57,3 M€	63,3 M€	6,0 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	50,1 M€	60,5 M€	10,4 M€

Le compte administratif 2017 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 157,2 M€ (hors travaux en régie)
- des recettes réelles de fonctionnement de 184 M€
- des dépenses réelles d'investissement de 63,3 M€ (comprenant les travaux en régies et les conventions de gestions de fonctionnement et d'investissement)
- des recettes réelles d'investissement de 60,5 M€.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

II- Présentation consolidée des équilibres financiers

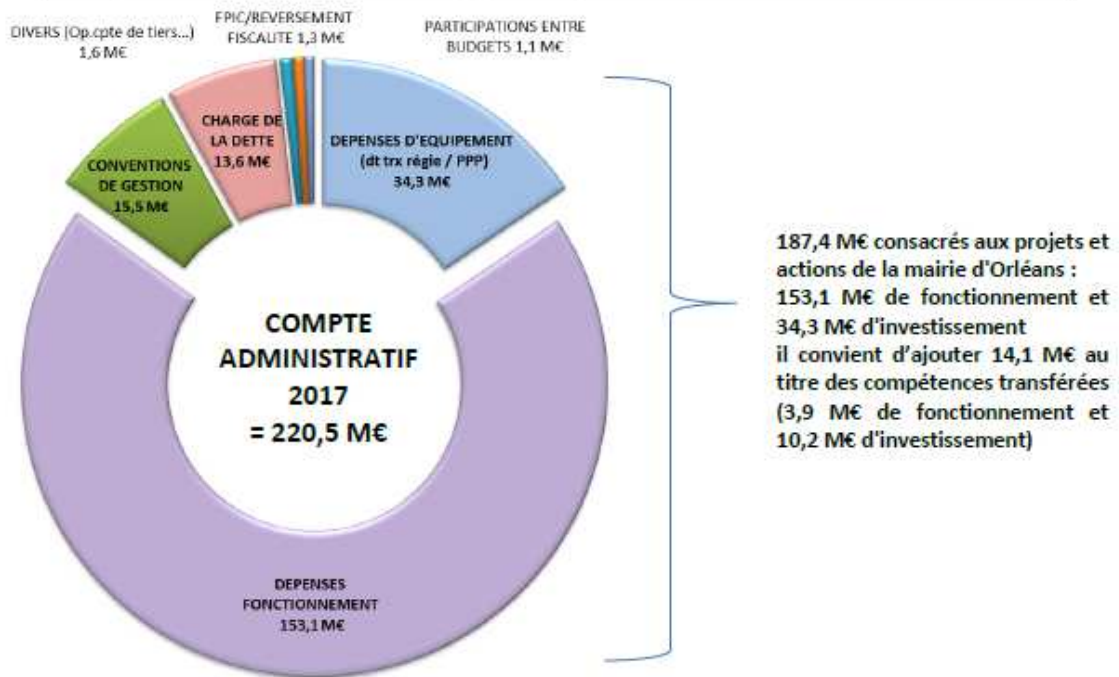
CA 2017	BUDGET PRINCIPAL	BA OP. FUNERAIRES	BA OP. ACTIVITES SPECIFIQUES	BA PARC FLORAL	CUMULS
Recettes de gestion (1)	174,7 M€	0,02 M€	0,55 M€	1,78 M€	177,0 M€
Dépenses de gestion (2)	152,8 M€	0,03 M€	0,34 M€	1,88 M€	154,8 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	22,1 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,10 M€	22,4 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,4 M€				1,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	1,2 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	1,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	2,0 M€	0,00 M€		0,01 M€	2,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	21,5 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,11 M€	21,8 M€
Remboursement de capital (8)	12,4 M€				12,4 M€
Epargne disponible (8) = (7) - (8)	9,1 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,11 M€	9,4 M€

Le compte administratif 2017 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 21,8 M€ et d'épargne disponible de 9,4 M€.

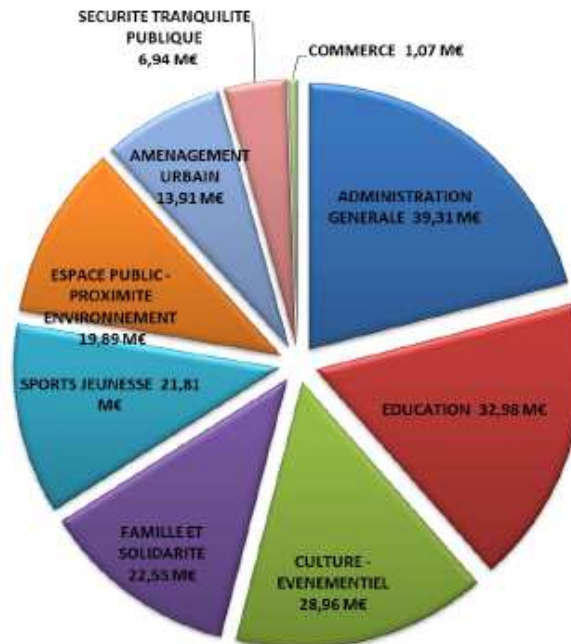
En 2017, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 5 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation



Les 187,4 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

II- Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2017	BUDGET PRINCIPAL	BA OP. FUNERAIRES	BA OP. ACTIVITES SPECIFIQUES	BA PARC FLORAL	CUMULS
Recettes de gestion (1)	174,7 M€	0,02 M€	0,55 M€	1,76 M€	177,0 M€
Dépenses de gestion (2)	152,6 M€	0,03 M€	0,34 M€	1,66 M€	154,6 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	22,1 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,10 M€	22,4 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,4 M€				1,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	1,2 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	1,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	2,0 M€	0,00 M€		0,01 M€	2,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	21,5 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,11 M€	21,8 M€
Remboursement de capital (8)	12,4 M€				12,4 M€
Epargne disponible (8) = (7) - (8)	9,1 M€	-0,01 M€	0,20 M€	0,11 M€	9,4 M€

Le compte administratif 2017 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 21,8 M€ et d'épargne disponible de 9,4 M€.

En 2017, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 5 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Ecart réalisation CA/CA
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	172,3	174,7	-7,2
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	148,9	152,6	2,8
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	23,4	22,1	-10,
Charges exceptionnelles	1,2	1,0	1,2	0,
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	0,2	2,	0,9
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,7	22,9	-9,1
Intérêts de la dette	1,6	3,4	1,4	-0,2
Epargne brute / Autofinancement brut	30,4	19,2	21,5	-8,9
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,6	12,4	0,5
Epargne disponible / Autofinancement net	18,4	6,6	9,1	-9,4
Dépenses d'investissement	45,1	59,4	50,2	5,1
Dont conventions de gestion		16,8	15,5	15,5
dont dépenses d'équipement	44,4	40,9	33,1	-11,3
Recettes propres d'investissement	15,1	17,6	18,3	3,2
Recettes conventions de gestion		16,8	15,5	15,5
Emprunt d'équilibre	13,	18,3	11,0	-2,0
Résultat de l'exercice	1,5	0,0	3,7	
Résultats antérieurs	1,9	-	3,4	
Résultat global de clôture	3,4	-	7,1	
Reports (dépenses)	2,8		4,4	
Résultat à près reports	0,5		2,7	
Encours dette bancaire au 31/12/N	91,4	-	90,7	
Encours dette non bancaire au 31/12/N	17,5	-	16,9	
Encours dette total au 31/12/N	109,	-	107,6	

En 2017, les masses budgétaires évoluent avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perçue par la ville est réduite du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole, l'épargne disponible nette diminue d'autant, de même que les investissements désormais réduits de la part nouvellement supportée par Orléans Métropole.

Dans ces conditions, en 2017, l'épargne brute s'élève à 21,5 M€ et l'épargne disponible à 9,1 M€. La Mairie d'Orléans a investi 33,8 M€ (y compris PPP), soit un taux de réalisation des dépenses de 82 %.

L'emprunt souscrit en 2017 représentant 11 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11,5 M€, qui, conformément à la réglementation, sera prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 8,8 M€ reports compris.

Dans ce contexte, le compte administratif de l'exercice 2017 présente un résultat net positif de 2,7 M€ qui sera repris en report à nouveau en section de fonctionnement sur l'exercice 2018.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

COMPARAISON AVEC LES GRANDES VILLES DE TAILLE COMPARABLE

Fin 2017, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 108 M€. Avec une dette de 907 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 23,7% à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1189 €/ habitant - source DGFIP Les finances des collectivités locales 2015).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelle de fonctionnement s'établit à 59,2% pour Orléans, contre 85,7% pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (source DGFIP Les finances des collectivités locales 2015).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 5 années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 5 ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

Exécution des crédits budgétaires 2017 :

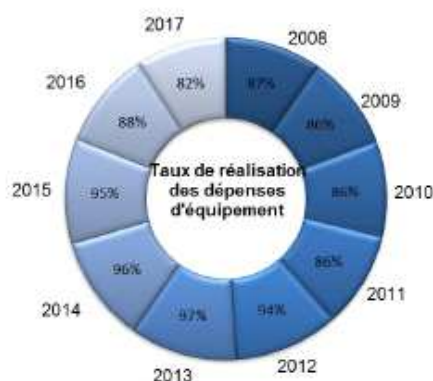
EXERCICE 2017		Budget primitif	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	Dépenses réelles	153,3 M€	157,5 M€	155,2 M€	99%
	Recettes réelles (**)	176,8 M€	180,1 M€	181,7 M€	101%
Investissement	Dépenses équipt (20/204/21/23/26/1675) *	41,5 M€	41,1 M€	33,8 M€	82%
	Conventions de gestions Métropole INV	10,8 M€	10,8 M€	10,2 M€	94%
	Conventions de gestions Métropole FCT	6,0 M€	6,0 M€	5,3 M€	89%
	Autres dép. réelles (** ***)	13,7 M€	14,1 M€	13,1 M€	93%
	Recettes réelles (***)	30,3 M€	49,5 M€	48,6 M€	98%
	Recettes emprunts	18,3 M€	17,4 M€	11,0 M€	63%

(*) Dont travaux en régie

(**) hors reprise des résultats antérieurs chapitres 002/001, recettes de cessions incluses

(***) hors opérations de gestion dette

Avec des dépenses réalisées à 99% en fonctionnement et à 82% en investissement, l'exercice 2017 se caractérise par des taux de réalisation élevés, signe d'une procédure de préparation et d'exécution budgétaire maîtrisée.



Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

I – Les recettes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement stables à périmètre constant
entre 2016 et 2017

	2012	2013	2014	2016	2018	2017	Structure 2017
Impôts et taxes	111,80 M€	114,42 M€	116,43 M€	117,86 M€	118,35 M€	112,78 M€	65%
Dotations et participations	44,66 M€	44,05 M€	41,67 M€	38,26 M€	33,39 M€	33,10 M€	19%
Autres Ressources d'exploitation	12,86 M€	14,44 M€	14,44 M€	15,62 M€	18,11 M€	16,56 M€	9%
Rembt de charges de personnel	14,40 M€	13,30 M€	13,50 M€	13,40 M€	12,00 M€	12,25 M€	7%
Recettes de gestion courantes	183,72 M€	186,21 M€	186,03 M€	185,14 M€	181,86 M€	174,69 M€	100,0%
Produits financiers	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	
Produits exceptionnels	3,56 M€	5,86 M€	4,93 M€	13,47 M€	2,13 M€	6,93 M€	
Reprise de provisions	0,00 M€	1,19 M€	0,09 M€	0,07 M€	0,00 M€	0,08 M€	
TOTAL RECETTES REELLES	187,29 M€	193,26 M€	191,05 M€	198,68 M€	183,99 M€	181,70 M€	
Opérations d'ordre	2,84 M€	0,82 M€	1,00 M€	3,87 M€	1,57 M€	0,01 M€	
TOTAL Recettes de fonctionnement	190,13 M€	194,08 M€	192,14 M€	202,55 M€	185,56 M€	182,31 M€	
Compétences transférées 2017							
Conventions gestion (esp public, PLU, incendie...)						1,41 M€	
Tourisme, DSP (gaz, chauffage, parkings, élect...)						3,18 M€	
Remboursement quote part dette						-2,75 M€	
Impact Attribution Compensation (DSF-FC)						-1,82 M€	
Impact Attribution Compensation						7,87 M€	
Recettes de gestion courantes hors transferts	183,72 M€	186,21 M€	186,03 M€	185,14 M€	181,86 M€	182,58 M€	
TOTAL RECETTES REELLES hors transferts	187,29 M€	193,26 M€	191,05 M€	198,68 M€	183,99 M€	189,59 M€	

Les transferts de compétences effectués en 2017 perturbent la comparabilité entre les exercices 2016 et 2017. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes (recettes transférées et évolution de l'attribution de compensation notamment).

Facialement, les recettes de gestion courantes apparaissent en diminution de 3.9% soit - 7.2 M€.

Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences, les recettes de gestion courantes sont stables : 0.4 % soit 0,7 M€ (182 579 k€ comparés à 181 855 k€).

Après neutralisation des éléments non récurrents (recettes festival de Loire édition 2017 et mise en œuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collègues remboursés par le Conseil Départemental) les recettes de gestion courantes sont stables à - 0,4% (-0,7 M€)

La structure des recettes courantes de gestion évolue également en lien avec les transferts de compétences : le produit des impôts et taxes atteint 65% et les dotations représentent 19%.

1- Les recettes fiscales : impôts et taxes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Contributions directes	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	80 972	545
Rôles supplémentaires	511	284	323	556	311	376	365	-11
Attribution de compensation	28 227	28 227	28 227	28 227	28 227	28 227	22 179	-6 048
Dotation de solidarité communautaire	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	0
Taxe sur l'électricité	2 032	2 065	2 253	2 170	2 134	2 172	2 264	93
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 074	3 741	3 400	4 199	3 573	3 908	4 180	254
Taxe de séjour	148	224	249	252	281	523	4	-519
Autres taxes (droits de place, emplacements pub)	736	708	873	887	1 081	992	1 103	111
TOTAL Impôts et taxes	110 009	111 804	114 420	116 426	117 855	118 355	112 780	-5 574
Compétences transférées - taxe séjour								
							633	633
Compétences transférées - Impact AC								
							6 048	6 048
TOTAL Impôts et taxes (hors transferts)	110 009	111 804	114 420	116 426	117 855	118 355	119 461	1 107

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

• **La fiscalité directe locale : des taux inchangés depuis 1996**

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole n'a pas eu d'incidence sur la fiscalité directe locale

L'évolution des bases taxables de la Ville d'Orléans

Chaque année dans le cadre de la Loi de Finances, l'Etat décide du taux de revalorisation nominale des bases, revalorisation corrélée au taux d'inflation. Parallèlement, l'évolution des surfaces bâties constatée sur le territoire communal (extensions, constructions, démolitions) entraîne une variation physique des bases. L'évolution des bases taxables résulte de la conjugaison de ces évolutions.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Variation nominale des bases							
Taxe d'habitation	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%
Taxe sur le foncier bâti	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%
Variation physique des bases							
Taxe d'habitation	-0,85%	1,49%	3,40%	-0,44%	3,10%	-1,96%	0,50%
Taxe sur le foncier bâti	1,21%	1,24%	0,35%	1,08%	0,87%	-0,49%	0,18%
Variation totale							
Taxe d'habitation	1,15%	3,29%	5,20%	0,46%	4,00%	-0,96%	0,90%
Taxe sur le foncier bâti	3,21%	3,04%	2,15%	1,98%	1,77%	0,51%	0,58%

En 2017, l'évolution des bases fiscales correspond pour +0,4 % à la variation nominale des bases, évolution décidée en loi de finances et pour le solde, à la variation physique des bases :
+ 0,50 % pour les bases de taxe d'habitation,
+ 0,18 % pour les bases de foncier bâti.

Le produit des contributions directes

Les contributions directes comprennent les produits de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Bases taxables	141 412	146 058	153 650	154 364	160 537	158 995	160 428	0,9%
Taux	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	0,0%
Taxe d'habitation	29 682	30 658	32 251	32 401	33 697	33 373	33 674	0,9%
Bases taxables	143 504	147 867	151 051	154 047	156 769	157 569	158 489	0,6%
Taux	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	0,0%
Taxe sur le foncier bâti	42 778	44 079	45 028	45 921	46 733	46 971	47 245	0,6%
Bases taxables	224	217	211	206	217	208	136	-34,8%
Taux	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	0,0%
Taxe sur le foncier non bâti	89	86	84	82	86	82	54	-34,8%
TOTAL contributions directes	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	80 973	0,7%

En 2017, le produit des contributions directes progresse de + 0,7 % à taux d'impôts inchangés (dont une évolution nominale de 0,4%). La progression des bases de taxe d'habitation est de +0,9% et celle des bases de foncier bâti de +0,6%.

Le produit total des contributions directes 2017 s'élève à 80,973 M€ (+ 0,546 M€ / 2016):

- Taxe sur le foncier bâti : 47,245M€, payée par les propriétaires,
- Taxe d'habitation : 33,674 M€, payée par les occupants (locataires ou propriétaires), dont taxe d'habitation sur les logements vacants : 0,640 M€. La décision de la Ville d'imposer à la taxe d'habitation les logements déclarés vacants a pour objectif de fluidifier le marché locatif en incitant les propriétaires à remettre sur le marché les biens inoccupés.
- Taxe sur le foncier non bâti : 0,054 M€

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Taux moyens des villes de plus de 100 000 habitants comparés aux taux d'Orléans

2017	Orléans	Strate 2016 (Source DGCL)
Taxe d'habitation	20,99 %	22,25 %
Foncier bâti	29,81 %	23,87 %
Foncier non bâti	39,60 %	36,72 %

Concernant la taxe d'habitation, il convient de souligner la politique d'abattement décidée par la Mairie d'Orléans, avec des niveaux d'abattement quasiment situés au maximum autorisé. Cette politique d'abattement volontariste, qui a pour objectif d'alléger la fiscalité des foyers Orléanais, notamment des plus modestes, a représenté en 2017 une perte de recette de 7,454 M€ pour la Mairie d'Orléans, soit une baisse de 18% du produit de taxe d'habitation.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	0,989 K€
Abattement pour 2° personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3° personne à charge	15	20	25	
Abattement supp à partir de la 4° personne à charge	15	20	25	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	15	15	5,500 K€
Abattement spécial à la base	0	15	15	0,968 K€

• **Les reversements d'Orléans Métropole**

→ Les transferts de compétences ont modifié l'attribution de compensation : celle-ci a été réduite du montant net des charges transférées. La Mairie ne supporte plus les dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives aux compétences transférées.

L'attribution de compensation est versée chaque année par Orléans Métropole en contrepartie du produit de la taxe professionnelle transféré par la Ville d'Orléans en 2002.

L'attribution de compensation diminue en 2017 de 6,048 M€ par rapport à 2016 suite aux transferts de compétences entre la ville d'Orléans et Orléans Métropole pour atteindre un montant de 22,179 M€.

La dotation de solidarité communautaire (1,731 M€), dotation facultative, reste inchangée par rapport à 2016.

• **La taxe sur l'électricité, les droits de mutations et les autres taxes**

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole a entraîné le transfert des produits des services et du domaine relatifs aux compétences transférées. Les recettes concernant la taxe de séjour a été transférée à Orléans Métropole et n'apparaissent plus dans ce poste budgétaire, elles sont compensés par une augmentation de l'attribution de compensation à due concurrence

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol° 17/16	Evol° €
Taxe sur l'électricité	2 032	2 065	2 253	2 170	2 134	2 172	2 264	4%	93
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 074	3 741	3 400	4 199	3 573	3 906	4 160	7%	254
Autres taxes	884	708	873	887	1 081	992	1 103	11%	111
TOTAL	6 990	6 514	6 526	7 255	6 788	7 070	7 528	6%	458
Taxe de séjour	148	224	249	252	281	523	637		
TOTAL hors transferts	7 138	6 738	6 775	7 508	7 070	7 593	8 165	8%	572

En 2017, ces produits (après retraitement du produit de la taxe de séjour transférée à Orléans Métropole en 2018) augmentent de 6% (0,458 M€).

Cette hausse provient du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 0,254 M€), de la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 0,093 M€) et des autres taxes (0,111 M€).

2- Les dotations et participations

En baisse constante, les dotations et participations reçues s'élèvent à 33,1 M€ en 2017.

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	
Dotations forfaitaire	32 391	32 254	30 773	27 092	23 115	21 178	-8%	-1 937
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohesion Sociale (DSUCS)	3 288	3 346	3 389	3 420	3 454	4 055	17%	601
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	362	302	201	0	0	0		0
Sous total Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	36 041	35 901	34 364	30 511	26 569	25 233	-5%	-1 336
Dotations Spéciale Instituteurs (DSI)	0	0	0	0	0	0		0
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	451	443	443	435	453	443	-2%	-10
Autres								0
Sous total Dotations	36 493	36 345	34 807	30 946	27 022	25 676	-5%	-1 346
Etat	1 121	901	1 121	1 105	1 203	1 198	0%	-5
Région	25	119	43	101	25	122	389%	97
Département	1 081	829	247	170	66	90	35%	24
Communes	554	562	494	607	549	517	-6%	-33
Groupements	4	3	6	3	8	2	-73%	-5
Autres	2 088	2 212	2 103	2 479	1 932	2 334	21%	402
Sous total Participations	4 872	4 626	4 014	4 465	3 783	4 263	13%	480
Compensations Taxe professionnelle (DCTP)	855	716	563	372	316	98	-80%	-217
Compensations Taxe d'Habitation	1 824	1 784	1 817	2 155	1 688	2 422	44%	734
Compensations Taxe Foncière	616	580	467	325	583	457	-22%	-126
FCTVA de fonctionnement						184		
Autres	2	2	0	0	0	0		0
Sous total Compensations et autres attributions	3 298	3 082	2 848	2 852	2 586	3 160	22%	574
TOTAL Dotations et participations	44 663	44 053	41 669	38 264	33 391	33 099	-1%	-292

• Les dotations de l'Etat :

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole n'a pas eu d'incidence sur la dotation globale de fonctionnement et sur la dotation générale de décentralisation de la mairie

En 2017, les dotations de l'Etat connaissent une nouvelle baisse de 1,346 M€ (-5%) par rapport à 2016 :

- Dotation globale de fonctionnement (25,233 M€, -5% par rapport à 2016) :
 - o Dotation Forfaitaire (21,178 M€) : diminution de 8 %, soit - 1,937 M€,
 - o Dotation de Solidarité Urbaine (4,055 M€) : progression de 17%, soit + 0,601 M€,
- Dotation Générale de Décentralisation (0,443 M€, soit -0,010 M€).

Depuis 2013, la baisse des dotations de l'Etat (DGF) représente à fin 2017 une perte annuelle cumulée de près de 11 M€.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

• Les participations :

Les participations reçues accompagnent financièrement les projets et actions mis en œuvre par la Mairie.

En 2017, elles représentent 4,263 M€, en augmentation de 0,480 M€ par rapport à 2016 et de 0,230 M€ hors festival de Loire, en raison notamment de subvention versées par la CAF et d'une subvention perçue dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Parakou.

- Les aides de l'Etat (1,198 M€, 0 %) concernent : le fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (0,495 M€), les contrats aidés au titre des adultes-relais, contrats uniques d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (0,302 M€), l'organisation des recensements et des élections (0,105 M€), une subvention pour le conservatoire (0,111 M€), l'organisation d'actions initiées par la Mairie (0,184 M€, avec notamment l'animation du label Ville d'art et d'histoire des expositions...),
- Les subventions versées par la région Centre (0,122 M€) pour le festival de Loire (0,080 M€), le soutien à la coopération décentralisée (0,015 M€), l'organisation d'expositions et manifestations (0,007 M€),
- Les subventions versées par le Département du Loiret (0,090 M€) pour le festival de Loire (0,040 M€), le conservatoire (0,025 M€) et l'organisation d'expositions (0,025 M€),
- Les participations reçues des communes (0,517 M€) pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles d'Orléans,
- Les autres aides et subventions reçues correspondent principalement à des conventions de partenariat signées notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (contrat Enfance - Jeunesse, accueil périscolaire et EMIS : 1,806 M€), à des subventions et partenariats dans le cadre du Festival de Loire (0,130 M€) et au fonctionnement des bibliothèques (0,078 M€).

• Les compensations fiscales :

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole n'a pas eu d'incidence sur les compensations fiscales de la mairie

Les compensations fiscales versées par l'Etat aux collectivités sont la contrepartie de pertes de recettes subies par les budgets locaux à la suite de décisions nationales.

Ces compensations s'inscrivent en hausse en 2017 de 15 % (+ 0,391 M€) par rapport à 2016.

En 2017, le produit fiscal élargi de la Ville d'Orléans (produit des impôts locaux + compensations + rôles supplémentaires) augmente de de 1,1 % (+ 0,925 M€) par rapport à 2016.

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	
Impôts locaux (TH/TF)	74 823	77 383	78 404	80 515	80 427	80 972	0,7%	545
Compensations	3 296	3 080	2 848	2 852	2 588	2 977	15,1%	391
Rôles supplémentaires	284	323	556	311	376	385	-2,8%	-11
TOTAL	78 403	80 766	81 807	83 679	83 389	84 314	1,1%	925

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

3- Les autres ressources d'exploitation

→ La transformation de l'AggLO en communauté Urbaine/Métropole a entraîné le transfert des produits des services et du domaine relatifs aux compétences transférées. Les recettes concernant l'espace public (Règlement voirie...) et les recettes versées par les délégataires dans le cadre de DSP (Chauffage, Electricité, Gaz, Parkings...) Ces recettes n'apparaissent plus dans ce poste budgétaire et sont compensés par une augmentation de l'attribution de compensation à due concurrence.

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol K€ 2017/2016
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	3 307	3 789	3 218	3 383	5 205	4 395	- 811
Travaux (règlement de voirie)		8	436	995	1 541	8	- 1 533
Etudes (facturation prestation serv. Archéo, Ville)		80	164	2	67	122	55
Recettes tarifaires en contrepartie d'un service rendu	3 199	3 250	3 036	3 359	2 795	2 746	- 50
Remboursement quote part de dette						2 747	2 747
Remboursement restauration scolaire conseil départemental						900	900
autres produits	2 494	2 815	3 070	2 990	3 334	3 329	- 5
Sous total Produits des services, du domaines	9 000	9 942	9 924	10 730	12 943	14 246	1 302
Revenus des locations d'immeubles	1 295	1 367	1 189	1 193	1 180	1 228	48
Revenus des concessionnaires	2 567	3 126	3 323	3 695	3 989	1 052	- 2 937
Autres	-	1	0	0	0	38	38
Sous total Autres produits de gestion courantes	3 863	4 494	4 512	4 888	5 170	2 318	- 2 851
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION	12 863	14 437	14 436	15 618	18 113	16 564	- 1 549
Compétences transférées							
Espace public						1 407	1 407
Remboursement quote part de dette						- 2 746	- 2 746
Revenus des concessionnaires						2 516	2 516
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION hors transferts	12 863	14 437	14 436	15 618	18 113	17 741	- 372

En 2017, la Mairie d'Orléans a perçu 16,564 M€ de produits issus de l'occupation de son domaine public, de la tarification des services, de locations et de redevances versées par les délégataires de services publics.

Facilement, ces produits apparaissent en diminution de 9%. Après réintégration des recettes liées aux compétences transférées, ces produits diminuent de 2% (17 741 k€ comparés à 18 113 k€)

Enfin, après neutralisation des éléments non récurrents (remboursement des repas des collèves par le Conseil Départemental), les recettes diminuent 1.3 M€

4- Les remboursements de charges de personnel

Les rémunérations des agents affectés au CCAS ou mis à la disposition d'autres structures, notamment de l'ESAD, font l'objet d'un remboursement à la Ville au coût réel. La ville perçoit aussi des remboursements d'indemnités journalières.

En 2017, les sommes remboursées à la Ville représentent 12,247 M€, dont 11,265 M€ remboursés par le CCAS et 0,622 M€ par l'ESAD.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

5- Les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les reprises de provisions

en K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	évolution 2017 / 2016	
Produits financiers	3	2	1	1	1	0	-39%	0
Produits exceptionnels	3 562	5 855	4 927	4 607	2 132	6 928	225%	4 797
Cession site FAMAR	-	-	-	8 862	-	-	-	-
Reprise de provisions	-	1 190	94	70	-	64	-	64
TOTAL	3 565	7 047	5 021	13 540	2 132	7 013	229%	4 880

Par rapport à l'exercice 2016, les recettes exceptionnelles (7 M€) apparaissent en augmentation de 4,880 M€ et concernent :

- les cessions foncières (5,038 M€ en progression de 3,982 M€ par rapport à 2016),

Opérations réalisées en 2017	Montant en K€
CESSION VAL OUEST SEMDO	1000
CESSION LOCAUX COMMERCIAUX BOLIERE II	915
CESSION ACTIONS ORLEANS GESTION	914
CESSION PART EN CAPITAL SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME	720
CESSION 42R DES MONTEES	587
CESSION DU PRESBYTERE	203
SPL - NOUVELLE REPARTITION CAPITAL SOCIAL	180
CESSION 219 R DE BOURGOGNE	170
CM 05/17-CESSION 27b RUE MOINE- BW70	130
CESSION 88 RUE CARMES	98
CESSION RUE GAUTRAY	60
CESSIONS DIVERSES	60
TOTAL	5038

- des recettes occasionnelles (1,89 M€)
 - o des recettes d'assurances et contentieux (0,765 M€ en hausse de 0,636 M€ par rapport à 2016 suite aux désordres de la fontaine place Coligny),
 - o des écritures comptables de régularisation de rattachements 2016 (0,910 M€)
- ainsi qu'une reprise de provision (+0,084 M€).

II – Les dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	évolution 17/16
Charges à caractère général	33,913 M€	34,438 M€	33,858 M€	34,150 M€	33,739 M€	32,608 M€	-1,1 M€
Charges de personnel	91,754 M€	91,841 M€	92,454 M€	92,703 M€	90,229 M€	93,149 M€	2,9 M€
Autres charges de gestion (dt subventions)	27,640 M€	27,399 M€	26,756 M€	24,673 M€	24,773 M€	25,793 M€	1,0 M€
Divers (FPIC...)	0,110 M€	0,333 M€	0,671 M€	0,980 M€	1,405 M€	1,328 M€	-0,1 M€
Dépenses de gestion courantes	153,418 M€	154,011 M€	153,739 M€	152,507 M€	150,145 M€	152,877 M€	2,7 M€
Charges financières	2,301 M€	2,373 M€	2,294 M€	1,842 M€	1,622 M€	1,380 M€	-0,2 M€
Charges exceptionnelles	1,952 M€	2,723 M€	1,263 M€	1,053 M€	1,170 M€	1,066 M€	-0,1 M€
Provisions	0,000 M€	0,000 M€	0,094 M€	0,184 M€	0,000 M€	0,134 M€	0,1 M€
TOTAL DEPENSES REELLES	157,671 M€	159,107 M€	157,389 M€	155,586 M€	152,938 M€	155,458 M€	2,5 M€
Opérations d'ordre	18,887 M€	20,027 M€	21,058 M€	27,631 M€	12,791 M€	15,934 M€	
Total dépenses de fonctionnement	176,558 M€	179,134 M€	178,447 M€	183,217 M€	165,729 M€	171,392 M€	
Compétences transférées 2017						3,901 M€	
Dépenses de gestion courante hors transferts 2017	153,418 M€	154,011 M€	153,739 M€	152,507 M€	150,145 M€	156,778 M€	6 633
TOTAL DEPENSES REELLES hors transferts 2017	153,418 M€	154,011 M€	153,739 M€	152,507 M€	150,145 M€	156,778 M€	6 633

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Les transferts de compétences effectués en 2017 perturbent la comparabilité entre les exercices 2016 et 2017. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes (recettes transférées et évolution de l'attribution de compensation notamment).

Facialement, les dépenses de gestion courantes apparaissent en progression de 2,7 M€ (soit + 1,8 %).

Après réintégration des dépenses liées aux transferts de compétences, les dépenses de gestion courantes progressent de 6,6 M€ soit 4,4% (156,778 M€ comparés à 150,145 M€).

Après neutralisation des éléments non récurrents (dépenses festival de Loire édition 2017, mise en œuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collègues remboursés par le Conseil Départemental), les dépenses de gestion courantes progressent de 5,8 M€ (+3,9%) dont près de 3 M€ au titre des charges de personnel en raison des mesures réglementaires nationales (revalorisation du point d'indice notamment).

1- Les charges de personnel

→ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole et les transferts de compétences n'ont pas eu d'incidences sur les charges de personnel en 2017. En 2017, le personnel reste communal et a été payé par la commune sur son budget principal (sans prélèvement sur l'attribution de compensation et sans remboursement par Orléans Métropole).

97,57% du budget des ressources humaines est consacré à la masse salariale des agents (permanents et non permanents), au nombre de 2 622 au 31/12/2017 contre 2 604 au 31/12/2016.

Les objectifs de gestion budgétaire ont conduit à modifier les modalités de pilotage de la masse salariale en la déconcentrant au niveau des directeurs, sous le contrôle des directeurs généraux adjoints. Ces derniers ont conjointement la responsabilité de piloter les emplois et les effectifs ainsi que de rechercher une optimisation de leurs organisations.

La majorité des postes vacants est autant que possible pourvue en interne.

Le dispositif de mobilité reste stable mais dynamique (122 mobilités internes en 2017 contre 136 mobilités internes en 2016).

En 2016, ces efforts de gestion permanents sur le mandat mais accélérés depuis 2015 ont porté leurs fruits dans la mesure où le CA 2016 était inférieur de -2,7% au CA 2015 (-2,8% tous budgets confondus).

Cette déconcentration de la gestion de la masse salariale a été poursuivie en 2017.

Les résultats n'ont pas été à la hauteur de l'ambition initiale en raison notamment de l'impact très fort de mesures réglementaires nationales (revalorisation du point d'indice en année pleine, PPCR, soit 1,68 M€ au total) qui n'ont pu être compensées par les efforts d'optimisation par ailleurs recherchés. Le GVT a compté pour 0,677M€.

Les charges de personnel comprennent les rémunérations des agents titulaires ou non titulaires (apprentis, contractuels), les charges sociales et les cotisations, ainsi que les allocations pour perte d'emploi, la Ville d'Orléans n'étant pas affiliée à Pôle Emploi pour les agents de droit public. Ces charges intègrent le coût du personnel municipal mis à disposition du CCAS et de l'ESAD (contre remboursement).

M€	CA 2016	CA 2017	Evol 2016/2017
Principal	90,229	93,149	3,2%
Parc Floral	1,092	1,144	4,8%
Total	91,321	94,293	3,3%

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

2- Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

En 2017, les charges de gestion courante représentent 58,401 M€, contre 58,512 M€ en 2016, en diminution de -0,2%.

	2016	2017	évolution 17/16	évolution 17/16
Charges à caractère général	33 739	32 608	-3,4%	-1 131
Autres charges de gestion (dt subventions)	24 773	25 793	4,1%	1 020
Charges de gestion	58 512	58 401	-0,2%	-111

Après réintégration des compétences transférées et neutralisation des éléments non récurrent (festival de Loire et repas des collèves remboursés par le Département,), les charges de gestion progressent de 2,6 M€ (+ de 4,4%).

Cette évolution s'explique essentiellement par :

- le retour à son niveau annuel de la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (+1 M€), après avoir subi une baisse de 1 M€ en 2015 et 2016 afin que le CCAS consomme ses excédents,
- le souhait de mettre l'accent en 2017 sur les politiques culturelles, Sport-Jeunesses avec des actions à fort rayonnement et un soutien complémentaire aux différents acteurs du secteur (Culture +0,5 M€, Sport-Jeunesse +0,4 M€)
- le versement des premiers loyers de fonctionnement en année pleine (Gros entretien, réparation, maintenance) du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Chardon réalisé dans le cadre d'un PPP (+ 0,2 M€)

L'évolution des autres charges de gestion de 0,9% (+0,5 M€), concerne notamment les dépenses d'entretien et maintenance (bâtiment, voirie), les impôts et taxes (impôts fonciers), les prestations de services avec des entreprises, études et honoraires

Les subventions de fonctionnement versées par la Mairie notamment au CCAS, à l'ESAD, ainsi qu'aux clubs et associations soutenues financièrement par la Ville représentent un montant total de 24,421 M€.

Subventions de fonctionnement versées (en M€)	2016	2017	Evol ¹ 17/16
Subv. de fonct. C.C.A.S	7 193	8 193	13,9%
Subv. de fonct. C.C.A.S - Reussite éducative	48	48	0,0%
Subv. de fonct. autres établis publics locaux (ESAD)	2 724	2 718	-0,2%
Subv. de fonct. au Département (hors prévention spécialisée)	92	92	0,0%
sous-total subventions de fonctionnement aux organismes publics	10 057	11 051	9,9%
Subv. fonct autres organismes privés	13 470	13 370	-0,7%
Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	13 470	13 370	-0,7%
TOTAL Subventions de fonctionnement	23 528	24 421	3,8%

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Organismes bénéficiant en 2017 de subventions de fonctionnement de plus de 75 000 € :

Organisme	Montant 2017
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIAL	8,241 M€
ESAD	2,718 M€
ASELQO	2,588 M€
SCENE NATIONAL ORLEANS	1,867 M€
ORLEANS LOIRET BASKET	1,112 M€
ANTIROUILLE	0,462 M€
SASP ORLEANS LOIRET FOOTBALL	0,420 M€
CADO	0,416 M€
USO LOIRET JUDO JUJITSU	0,312 M€
OGEK STE CROIX STE EUVERTE	0,310 M€
OGEK SAINT MARCEAU	0,263 M€
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL	0,238 M€
CENTRE CHOREGRAPHIQUE	0,230 M€
MUNICIPALE ORLEANS GYMNASTIQUE	0,225 M€
ORLEANS CONCERTS	0,217 M€
OGEK SAINT PAUL BOURDON BLANC	0,200 M€
OGEK SAINT CHARLES	0,196 M€
OGEA SAINT MARC SAINT AIGNAN	0,183 M€
RUGBY CLUB ORLEANS	0,170 M€
ESCALE ENSEIGNT SPORTIF CULTUREL	0,168 M€
VILLE DE PARAKOU	0,145 M€
COOP SAINT VINCENT PRIM ET MATER	0,138 M€
ASSO SPORTIVE DES PTT ORLEANS	0,135 M€
ORLEANS CONCOURS INTERNATIO	0,118 M€
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	0,111 M€
LA VIE DEVANT SOI	0,107 M€
DEFI - DIALOGUE EXPRESSION FORMATION	0,105 M€
JAM JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	0,099 M€
DEPARTEMENT DU LOIRET	0,094 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,093 M€
LE 108	0,085 M€
POLYSONIK	0,081 M€
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	0,081 M€

3- La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le dispositif de péréquation entre collectivités locales prévoyait une augmentation progressive du fonds jusqu'en 2016. La contribution de la Ville d'Orléans s'élève en 2017 à 1,146 M€.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

4- Les autres charges de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	évolution 17/16
Charges financières	2,301	2,373	2,294	1,842	1,622	1,380	-15%
Charges exceptionnelles	1,952	2,723	1,263	1,053	1,170	1,066	-9%
Provisions	0,000	0,000	0,094	0,184	0,000	0,134	
TOTAL Autres charges de fonctionnement	4,253	5,096	3,651	3,079	2,792	2,581	-8%

➤ **Les frais financiers :**

Grâce à l'endettement modéré de la Ville et au faible niveau des taux d'intérêt, les frais financiers (intérêts court terme de la ligne de trésorerie, intérêts des emprunts long terme) représentent sont en diminution de 16% par rapport à 2016.

Fin 2017, le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville d'Orléans s'établit à 1,59%, contre 1,71% en 2016 et 1,77% en 2015.

➤ **Les charges exceptionnelles / Provisions :**

En 2017, les charges exceptionnelles (1,066 M€) correspondent aux dépenses suivantes :

- subvention de fonctionnement versée au budget annexe du Parc Floral (0,613 M€),
- charges diverses (0,169 M€ dont 0,121 M€ de régularisation comptable de rattachements de charges 2016),
- titres annulés sur exercices antérieurs (0,067 M€),
- subvention versée au budget annexe TVA (Orléans Mag, 0,148 M€),
- bourses et prix (0,070 M€),

Conformément à la délibération du 19/06/2017, une provision de 0,134 M€ a été constituée dans le cadre de contentieux et de créances douteuses

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

III – L'autofinancement

Un autofinancement élevé qui permet de poursuivre les projets d'investissement

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2016	CA 2017
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	174,7
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	152,6
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	22,1
Charges exceptionnelles	1,2	1,2
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	2,
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,9
Intérêts de la dette	1,6	1,4
Epargne brute / Autofinancement brut	30,4	21,5
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,4
Epargne disponible / Autofinancement net	18,4	9,1
Dépenses d'équipement	44,4	33,1

En 2017, les masses budgétaires évoluent avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perçue par la ville est réduite du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole. L'épargne disponible nette diminue parallèlement aux investissements désormais réduits de la part nouvellement supportée par Orléans Métropole.

Dans ces conditions, en 2017, l'épargne brute s'établit à 21,5 M€ et l'épargne disponible à 9,1 M€.

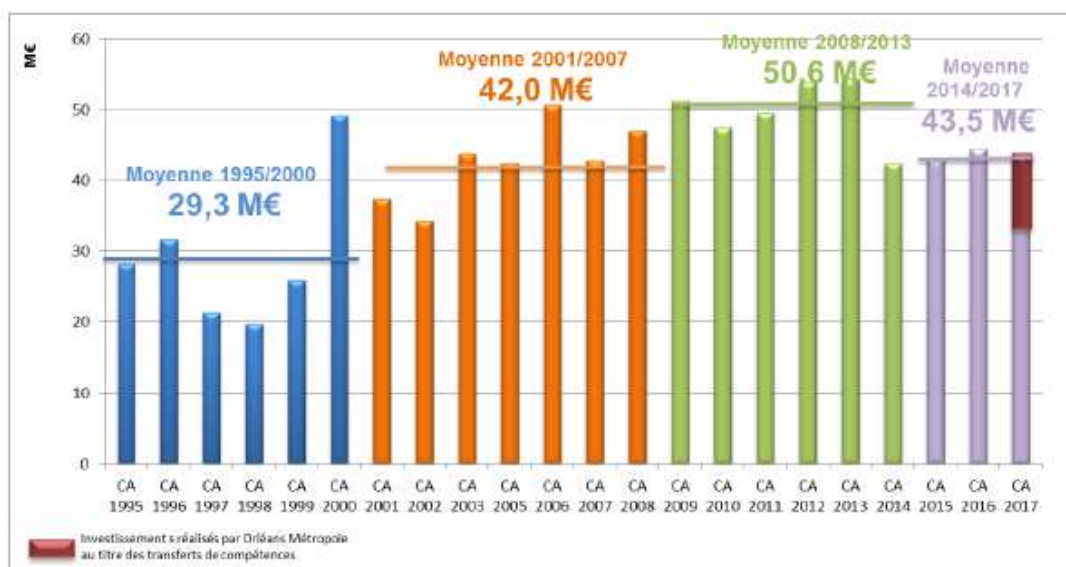
Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

IV – Les dépenses d'équipement et leur financement

➔ La transformation de l'Agglo en communauté Urbaine/Métropole et les transferts de compétences ont modifié le niveau des dépenses et recettes d'investissement.

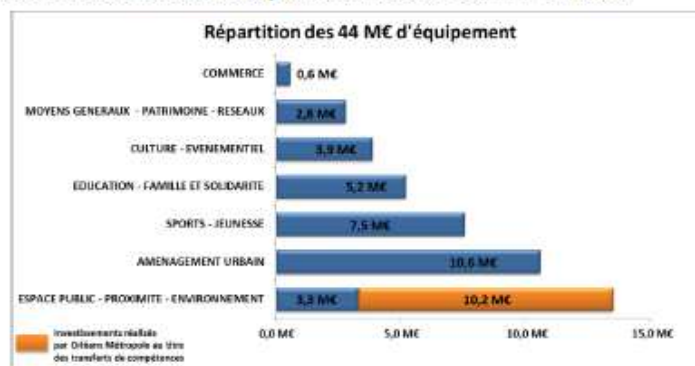
Toutefois, en 2017, par la mise en place de convention de gestion transitoire, la Mairie a continué d'exécuter les dépenses (de fonctionnement et d'investissement) et de constater les recettes (de fonctionnement et d'investissement) dans son budget dans le cadre d'opérations pour compte de tiers. Les dépenses ont été remboursées à la Mairie et les recettes ont été reversées à Orléans Métropole.

➤ L'effort d'investissement



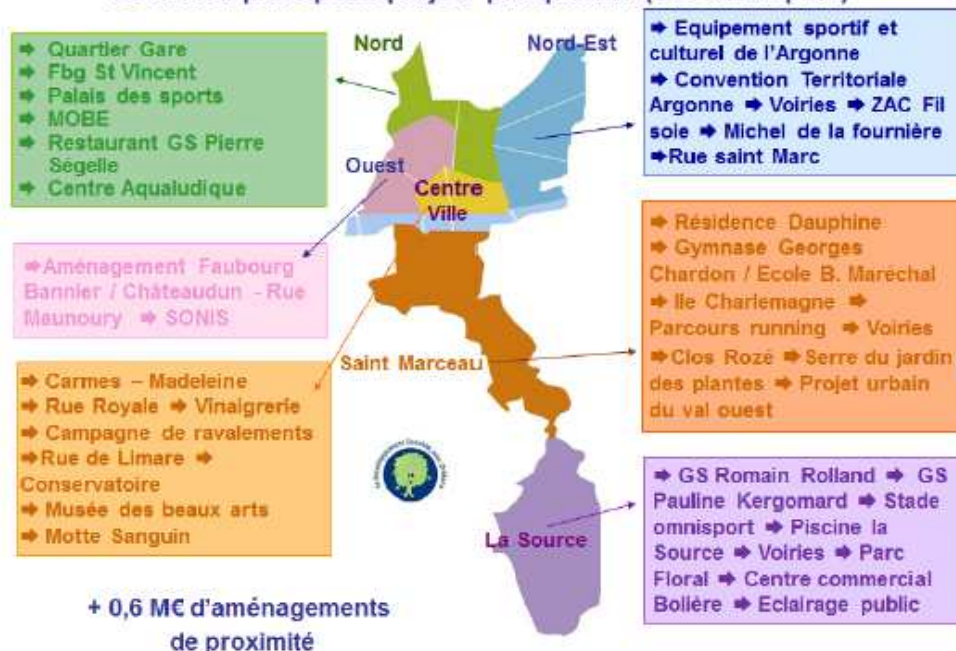
Avec 34 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon) et 10 M€ de dépenses d'équipement réalisés par Orléans Métropole au titre des compétences transférées en 2017 (convention de gestion), l'effort d'investissement global de l'exercice 2017 (44 M€) reste aussi soutenu qu'en 2016 :

- 26,5 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 10,2 M€ de dépenses réalisées sur l'espace public de la Ville par Orléans Métropole dans le cadre des conventions de gestion
- 6,3 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 0,3 M€ de fouilles archéologiques réalisés en régie par le service d'archéologie municipal;
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon



Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

2017 : les principaux projets par quartier (Ville-Métropole)



La liste détaillée des dépenses d'équipement figure en annexe du présent rapport

➤ Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres)

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Structure des recettes 2017
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	54,2	55,0	43,5	51,2	45,1	50,2	
Financement des dépenses d'investissement	50,2	55,1	47,8	48,5	46,6	53,9	100%
Epargne disponible	17,2	19,6	17,1	18,2	18,4	9,1	18%
FCTVA/TLE	4,2	6,9	7,3	4,9	6,3	6,5	13%
Subventions (dont amendes police)	12,7	12,3	8,9	6,1	5,3	4,2	8%
Cessions	1,6	2,4	4,2	12,0	1,1	5,0	10%
Autres recettes	0,7	1,3	1,1	1,6	2,5	16,1	30%
Emprunts mobilisés (hors PPP)	13,7	12,3	9,2	5,5	13,0	11,0	22%
Evolution du fond de roulement	4,0	-0,1	-4,3	2,7	-1,5	-3,7	-7%

En 2017, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 22% des recettes d'investissement.

Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (18%),
- les subventions, y compris le produit de la répartition des amendes de police (8%),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (13%),
- le produit des cessions (10%).

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Les subventions reçues

En 2017, les subventions d'investissement reçues (4,190 M€) proviennent :

- du produit des amendes de police (2,158 M€) ;
- de l'Etat (0,839 M€) : convention Territoriale pour le quartier de l'Argonne (0,580 M€), €, l'enrichissement et la restauration des collections des musées (0,120 M€), la numérisation des réseaux de bibliothèques (0,100 M€) ;
- de la région Centre (0,299 M€) : convention Territoriale pour le quartier de l'Argonne (0,234 M€), l'enrichissement et la restauration des collections des musées (0,233 M€)
- du département du Loiret (0,851 M€) : convention Territoriale pour le quartier de l'Argonne (0,686 M€), la campagne de ravalement (0,035 M€), les grosses réparations des immeubles communaux (0,035 M€), le complexe du baron (0,035 M€) ;
- d'autres organismes (0,043 M€), dans le cadre de la proximité de quartiers.

Les autres recettes

- le Fonds de Compensation de la TVA (5,726 M€),
- la taxe d'aménagement locale d'urbanisme (0,763 M€).

➤ **La dette**

Au 31/12/2017, la dette de la Mairie (bancaire et PPP) s'élève à 107,6 M€.

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dette bancaire au 31/12/N	98,8 M€	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€	90,7 M€
Dette non bancaire PPP au 31/12/N					11,2 M€	17,5 M€	16,9 M€
Encours de dette au 31/12/N	98,8 M€	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€	107,6 M€
Dette par habitant en €	846 €	865 €	858 €	828 €	850 €	923 €	907 €
Dette par hbt de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1081	1084	1132	1178	1189	NC	NC
% Encours / RRF - Orléans	51,8%	53,9%	52,3%	51,2%	51,0%	59,2%	59,2%
% Encours / RRF Strate	77,8%	78,4%	82,0%	85,6%	85,7%	NC	NC

Avec une dette de 907 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 24 % à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 189 €/ habitant - source DGFIP).

Pour Orléans, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 59,2%, niveau inférieur au ratio moyen des villes comparables.

EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 90,7 M€ à fin 2017 (-0,7 M€ par rapport à l'exercice précédent). A cette même date, la dette bancaire est constituée de 55% de prêts à taux fixe et de 45 % de prêts à taux variables.

EVOLUTION DE LA DETTE PPP

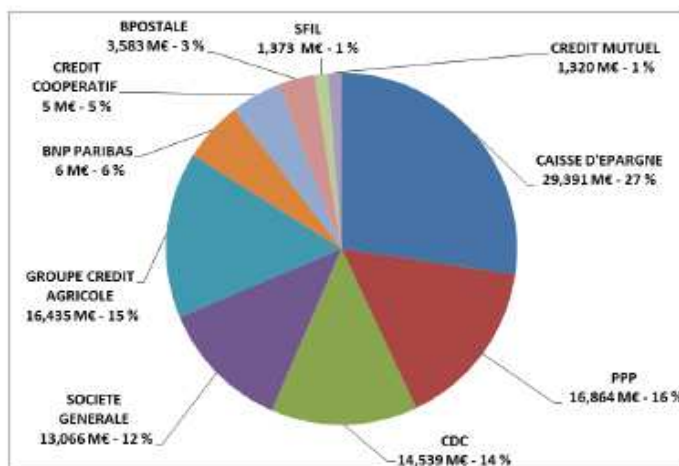
Fin 2017, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 16,9 M€.

CAPACITE DE DESENETTEMENT

Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette en 5 ans, pour une valeur de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

A fin 2017, la dette de la Ville se répartit ainsi que suit entre les partenaires financiers :

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation



La Ville d'Orléans est faiblement endettée, par ailleurs, cette dette est intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne comprend aucun emprunt toxique.

Selon les critères de la charte GISSLER (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 98,95 % de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.



Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES

1- Budget annexe des opérations funéraires

Ce budget annexe comptabilise les opérations de fossoyage et comporte uniquement une section de fonctionnement financée par les recettes issues de la facturation des prestations.

Le résultat 2017 du budget annexe s'établit à – 0,005 M€ pour l'exercice 2017, ce qui porte l'excédent cumulé à l'équilibre, après intégration du résultat 2016 de 0,005 M€.

Par délibération du 11/12/2017, il a été décidé de mettre fin à l'ensemble des missions exercées par la Régie municipale des opérations funéraires entraînant la dissolution du budget annexe des opérations funéraires au 31/12/2017.

2- Budget annexe des activités spécifiques

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal. En 2017, la subvention d'équilibre s'élève à 0,148 M€.

Le résultat de l'exercice 2017 pour ce budget annexe s'établit à 0,220 M€ en fonctionnement et à 1,993 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.

3- Budget annexe du Parc Floral

Depuis 2006, la Ville d'Orléans exploite en régie le Parc Floral de La Source, dans le cadre d'un accord de cofinancement avec le Département du Loiret.

Le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe s'établit à 0,527 M€, portant l'excédent de fonctionnement cumulé à 1,224 M€.

Le résultat d'investissement 2017 s'établit à -0,228 M€, En intégrant le déficit 2017 le déficit d'investissement cumulé s'élève à - 0,418 M€.

Par délibération du conseil métropolitain du 16 novembre 2017 et par délibération du conseil municipal de la ville d'Orléans du 11 décembre 2017, le Parc Floral a été intégré aux statuts de la Métropole au 1er janvier 2018. Le budget annexe Parc Floral est donc dissout au 31/12/2017.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

PARTIE VII – PERSPECTIVES

D'un point de vue local ou national, l'environnement financier des collectivités est en pleine mutation.

1- La suite des effets de la Métropolisation

Ainsi, en 2018, comme en 2017, les masses budgétaires du budget de la Ville évolueront avec la suite des incidences financières des transferts de compétences : transfert effectifs des personnels, transferts intervenus au 1er janvier 2018 pour le parc floral et l'ESAD notamment.

Viendront également, à l'horizon 2019, les impacts budgétaires de la déclaration d'intérêt métropolitain des équipements sportifs et culturels qui viendra en débat au cours du 2ème semestre 2018.

2- Les évolutions nationales :

La contractualisation avec l'Etat :

Dans le même temps, et au niveau national, la loi de programmation des finances locales pour 2018-2020 engage les collectivités les plus importantes dans la contractualisation en cours de négociation avec l'Etat. Ce contrat vise, entre autres, à plafonner l'évolution des dépenses à 1,2 % dès 2018 et jusqu'en 2020. Cette nouvelle donne va conduire la collectivité à adapter sa gestion financière, passant d'un pilotage par l'autofinancement à un pilotage par la dépense ne permettant plus (sauf exception) de prendre en compte les recettes dans la définition de la stratégie financière.

La refonte de la fiscalité :

2018 verra également les premiers effets de la réforme de la taxe d'habitation (suppression progressive) qui s'accompagne de réflexions importantes sur une réforme plus large de la fiscalité : sur les valeurs locatives des locaux d'habitation (après la première vague sur les locaux professionnels entrée en vigueur en 2017) et sur l'allocation des ressources entre collectivités.

A ce stade des travaux et des discussions, les orientations envisagées sont :

- Scénario n°1 : la part départementale de taxe foncière est transférée aux communes et aux EPCI avec un prorata et des compléments d'impôt national (TVA)
- Scénario n°2 : remplacement direct et intégral de la Taxe d'habitation par une fraction d'impôt national (TVA)

Quelque que soit l'hypothèse qui sera retenue in fine, force est de constater que l'autonomie financière des communes et des EPCI ne reposerait désormais que sur la seule taxe foncière qui deviendra un enjeu majeur pour ces collectivités.

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

**ANNEXE - Liste détaillée des opérations d'équipement 2017
 du budget principal**

Libellé programme	CA 2017
SERRES JARDIN PLANTES- ESP RECEPTION	0,946 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,647 M€
STATIONNEMENT SUR VOIRIE	0,485 M€
ACCES CENTRE ANCIEN	0,309 M€
DECORATION DE NOËL	0,242 M€
PARC FLORAL (B.A.)	0,210 M€
ILE CHARLEMAGNE-RESTAU.MILIEUX AQUATIQUE	0,084 M€
EQUIPEMENTS ET MATERIELS	0,045 M€
BIODIVERISTE	0,044 M€
MOBILIER URBAIN	0,039 M€
ACTION PROPRETE-ACQUISITION VEHICULES	0,035 M€
REHABILITATION SECTEURS	0,032 M€
RELEVÉ TOPO	0,030 M€
DIVERS	0,152 M€
TOTAL ESPACE PUBLIC - PROXIMITE - ENVIRONNEMENT	3,3 M€
TOTAL INVESTISSEMENT ESPACE PUBLIC REALISES PAR ORLEANS METROPOLE AU TITRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES DE LA VILLE D'ORLEANS	10,2 M€
TOTAL ESPACE PUBLIC	13,5 M€

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Libellé programme	CA 2017
CARMES MADELEINE ZAC	4,856 M€
PROJET URBAIN DU VAL OUEST	1,241 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	1,137 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,909 M€
RESERVES FONCIERES	0,848 M€
CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE (HORS ARGONNAUTE)	0,833 M€
CTA RUE CROIX FEUILLA TRE	0,496 M€
CTA DESENCLAVEMENT CLOS BOUDARD	0,066 M€
CTA CREATION VOIE DES ECOLES	0,022 M€
CTA RUE PETIT PONT	0,011 M€
CTA LIAISON WICHITA ROUGET DE LISLE	0,011 M€
CTA RUE DES JACOBS	0,011 M€
CTA AMENAGEMENT ABORDS CC MARIE STUART	0,007 M€
CTA - AVENUES WICHITA ET MARNE	0,006 M€
CTA MICRO SITE POUR ENFANTS	0,003 M€
CTA - RUE LEO DELIBES	0,000 M€
CENTRE ANCIEN SECTEUR HALLES HORS ZAC	0,496 M€
PROJET CENTRE VILLE	0,102 M€
ARCHEOLOGIE	0,078 M€
ZAC FIL SOI	0,070 M€
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	0,054 M€
ORI QUARTIER CARME (REST IMMO)	0,045 M€
CARMES VOIRIES	0,039 M€
DIVERS	0,057 M€
TOTAL AMENAGEMENT URBAIN	10,6 M€

Libellé programme	CA 2017
CTA ARGONNAUTE	4,162 M€
PARCOURS RUNNING	0,507 M€
PISCINE PLEIN AIR LA SOURCE	0,441 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,418 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,259 M€
COMPLEXE DU BARON	0,235 M€
CAPITAL PPP CHARDON - GYMNASE	0,234 M€
RENOVATION PISCINE LA SOURCE	0,214 M€
STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2	0,202 M€
AIRE DE JEUX ILE CHARLEMAGNE	0,184 M€
EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS	0,179 M€
CENTRE AQUALUDIQUE	0,085 M€
MATERIELS DIVERS GESTION ESPACE PUBLIC	0,081 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT	0,074 M€
REMISE EN ETAT ESPACES EXT DES INSTAL	0,053 M€
ACHAT MATERIEL ASELQO	0,053 M€
EQUIPEMENT ASELQO	0,050 M€
DIVERS	0,101 M€
TOTAL SPORTS - JEUNESSE	7,5 M€

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Libellé programme	CA 2017
GROUPE SCOLAIRE M. DE LA FOURNIERE-CREAT* ECOLE	0,866 M€
GROSSES REPARATIONS BAT. SCOLAIRES 1ER DEG	0,808 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,584 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BAT. PUB.	0,451 M€
CAPITAL PPP CHARDON - ECOLE B. MARECHAL	0,446 M€
REAMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,443 M€
POMME D'API OEUVRE JEANNE ARC	0,390 M€
GROUPE SCOLAIRE P. SEGELLE RENOV. RESTAURANT	0,356 M€
GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND	0,345 M€
GROUPE SCOLAIRE PAULINE KERGOMARD	0,155 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,132 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,108 M€
DOMAINE DE SOULAIRE	0,089 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,085 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX	0,054 M€
AIRE DE BUS - GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND	0,043 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MATERIEL EDUCATIF	0,041 M€
TRANSFERT ECOLE C. PENSEE=>A. DUCERCEAU	0,037 M€
DIVERS	0,153 M€
TOTAL EDUCATION - FAMILLE ET SOLIDARITE	5,2 M€
Libellé programme	CA 2017
VINAIGRERIE EQUIPEMENT CULTUREL	0,630 M€
RESTRUCTURATION MUSEUM	0,495 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,447 M€
PARCOURS TEMOINS ITINERAIRE ARTISTIQ	0,218 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE	0,197 M€
GROSSES REPARATIONS MONUMENTS HISTORIQUES	0,193 M€
RECONFIGURATION MUSEE BEAUXARTS	0,180 M€
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPM	0,147 M€
CARRE ST VINCENT	0,138 M€
CONSERVATOIRE	0,138 M€
MARCHE DE NOEL	0,105 M€
LE 108 ET POLYSONIK EQUIPEMENT	0,099 M€
ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0,093 M€
LEG GUILLAUX ACQUISITION OEUVRE CMBA	0,082 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEES	0,082 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,072 M€
LOGICIEL SIGB	0,068 M€
KIOSQUES MUSIQUES	0,055 M€
EQUIPEMENT ESAD	0,045 M€
ANIMATION QUAI DE LOIRE	0,043 M€
CARRE ST VINCENT-RENOUV MAT ET MOBILIER	0,043 M€
MAISON BOURGOGNE REFECTION CLOS COUVERT	0,030 M€
NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	0,026 M€
CONSERVATOIRE DE LA MADELEINE	0,025 M€
MUSEE BEAUX ARTS - EQUIPT- AMENAGT	0,025 M€
DIVERS	0,215 M€
TOTAL CULTURE - EVENEMENTIEL	3,9 M€

Compte administratif 2017 – Rapport de présentation

Libellé programme	CA 2017
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,600 M€
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,296 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,241 M€
TAXE ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	0,229 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,223 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,213 M€
VIDEO PROTECTION	0,145 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,120 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,092 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,065 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,062 M€
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,046 M€
VILLE INTELLIGENTE	0,045 M€
RESSOURCES EN EAU	0,044 M€
EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRAT	0,043 M€
RESEAU DE FIBRES OPTIQUES	0,040 M€
SECURISATION DES BAT. PUBLICS	0,038 M€
DIVERS	0,241 M€
TOTAL MOYENS GENERAUX - PATRIMOINE -	2,8 M€

Libellé programme	CA 2017
RENOUVELLEMENT DSP PEX CENTRE CONF	0,243 M€
RUE ROYALE GRAND AXE FISAC T3F	0,101 M€
PREEMPTION 12BIS AV BOLIERE	0,098 M€
BATEAU INEXPLOSIBLE	0,063 M€
REAMENAGEMENT DES MARCHES	0,027 M€
ACTIONS COMMERCE	0,022 M€
DIVERS	0,028 M€
TOTAL COMMERCE	0,6 M€

TOTAL GENERAL	44,0 M€
----------------------	----------------

ANNEXE



ETATS DES REPORTS SUR 2018

Les états de reports sur l'exercice 2018 sont arrêtés comme suit :

1 - BUDGET PRINCIPAL :

→ Investissement dépenses : quatre millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-trois euros et quarante-sept centimes (4 377 853,47 €)

Trésorerie Orléans Municipale et Sud Loire

Cité administrative Coligny - Bât F1
131 rue du Faubourg Bannier - CS 54211
45042 Orléans Cedex 1
Tél. 02.38.42.57.69

Le Trésorier
des Finances Publiques

Jean-Marc VERDIER

Le 31 MAI 2018

Le Maire Adjoint

Michel MARTIN

PJ :
Etat SEDIT des reports sur 2018 (M14)
Etat SEDIT des reports sur 2018 (M57)



ORLEANS
BUDGET PRINCIPAL

Etat des reports (M14)

2018



trier par chapitre

Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
20	2051	112	PA1P001	4 080,00
20	2088	833	08A001	6 570,00
20	2051	321	CB1P025	11 236,50
20	2051	322	CB1P026	19 201,00
20	2051	020	ME1P046	46 300,80
20	2031	94	KA1P024	67 677,00
Total	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			155 065,30
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
204	20421	833	08A001	21 101,00
204	20421	512	JA1P001	35 000,00
204	20422	520	FB1P003	100 000,00
Total	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			156 101,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	2135	020	10A105	2 660,73
21	2183	020	I3B023	3 147,66
21	2183	112	PA1P001	11 430,74
21	2135	026	AB2P001A	16 000,00
21	2145	020	DA1H003	18 138,77
21	2135	414	SB1P037	22 324,52
21	2183	020	I3C257B	34 051,32
21	2135	422	JA2P012	42 500,00
21	2135	421	06A476	45 000,00
21	2158	94	KA1H001	50 000,00
21	2188	414	SB1P014D	62 984,49
21	2161	33	05A085	78 300,00
21	2135	020	I3Z005	120 000,00
21	2135	213	06A400AL	220 000,00
21	2135	213	06Z062	369 378,15
21	2135	311	CA1H008	454 165,80
Total	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 550 082,18

23 IMMOBILISATIONS EN COURS						
23	2316		321	05A087		30 525,60
23	2313		33	CA2P007D		73 000,00
23	2313		313	05A827		90 821,44
23	2315		414	SB1P048		147 257,95
23	2313		823	ME1P044		150 000,00
23	2313		413	SB1P033		195 000,00
23	2313		322	CB1P024		500 000,00
23	2313		213	06A472B		575 000,00
23	2313		213	EA1P029		755 000,00
Total IMMOBILISATIONS EN COURS						2 516 604,99
Total Dépenses						4 377 853,47
Total Investissement						-4 377 853,47
TOTAL GENERAL						-4 377 853,47



ORLEANS
BUDGET PRINCIPAL

Etat des reports (M57)



trié par chapitre

2018

Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
20	2051	11	PA1P001	4 080.00
20	2088	71	06A001	6 570.00
20	2051	313	CB1P025	11 236.50
20	2051	314	CB1P026	19 201.00
20	2051	020	ME1P046	46 300.80
20	2031	632	KA1P024	67 677.00
Total	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			155 065,30
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
204	20421	71	06A001	21 101.00
204	20421	414	JA1P001	35 000.00
204	20422	420	FB1P003	100 000.00
Total	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			156 101,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	21351	020	10A105	2 660.73
21	21838	020	13B023	3 147.66
21	21838	11	PA1P001	11 430.74
21	21351	025	AB2P001A	16 000.00
21	2145	735	DA1H003	18 138.77
21	21351	325	SB1P037	22 324.52
21	21838	020	13C257B	34 051.32
21	21351	338	JA2P012	42 500.00
21	21351	331	06A476	45 000.00
21	2158	632	KA1H001	50 000.00
21	2188	325	SB1P014D	62 984.49
21	2161	311	05A085	78 300.00
21	21351	020	13Z005	120 000.00
21	21351	213	06A400AL	220 000.00
21	21351	213	06Z062	369 378.15
21	21351	317	CA1H008	454 165.80
Total	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 550 082,18

23 IMMOBILISATIONS EN COURS					
23	23168	313	05A087		30 525,60
23	23138	312	CA2P007D		73 000,00
23	23138	316	05A827		90 821,44
23	23158	325	SB1P048		147 257,95
23	23138	511	ME1P044		150 000,00
23	23138	323	SB1P033		195 000,00
23	23138	314	CB1P024		500 000,00
23	23138	213	06A472B		575 000,00
23	23138	213	EA1P029		755 000,00
Total IMMOBILISATIONS EN COURS					2 516 604,99
Total Dépenses					4 377 853,47
Total Investissement					-4 377 853,47
TOTAL GENERAL					-4 377 853,47

N° 8 – **Finances. Budget principal et ses budgets annexes. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 à la section d'investissement. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les instructions comptables prévoient la reprise en N+1 des résultats constatés à la clôture de l'exercice N, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que l'affectation en section d'investissement, d'une partie du résultat de fonctionnement constaté, permettant de réaliser l'autofinancement prévu au budget.

Le compte administratif 2017 de la Mairie fait apparaître les résultats suivants :

1) Budget principal de la Mairie :

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2017 s'établit à 11 494 865,87 €. Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris le déficit d'investissement de 2016, la section d'investissement 2017 présente un déficit de 4 438 850,06 €. Après avoir constaté les reports tant en dépenses (4 377 853,47 €), qu'en recettes (0,00 €), la section d'investissement présente un déficit global de 8 816 703,53 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 8 816 703,53 € et de reporter en section de fonctionnement 2 678 162,34 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

2) Budget annexe des opérations funéraires :

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2017 s'établit à 234,86 €.

Le budget annexe des opérations funéraires ne comporte pas de section d'investissement.

Par délibération du 11 décembre 2017, il a été décidé de mettre fin à l'ensemble des missions exercées par la régie municipale des opérations funéraires entraînant la dissolution du budget annexe des opérations funéraires au 31 décembre 2017.

Dans ces conditions, il est proposé de reprendre en section de fonctionnement du budget principal l'excédent de 234,86 €.

3) Budget annexe des activités spécifiques :

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2017 s'établit à 219 991,72 €. Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris l'excédent d'investissement de 2016, la section d'investissement présente un excédent global de 1 992 862,06 €.

Dans ces conditions, il est proposé de reporter en section d'investissement un montant de 1 992 862,06 € et de reporter en section de fonctionnement 219 991,72 €.

4) Budget annexe du Parc Floral :

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2017 s'établit à 1 224 402,80 €. Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris le déficit d'investissement de 2016, la section d'investissement 2017 présente un déficit de 417 757,13 €

Par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, le Parc Floral a été intégré aux statuts d'Orléans Métropole au 1^{er} janvier 2018. Le budget annexe Parc Floral est donc dissout au 31 décembre 2017.

Dans ces conditions, il est proposé de reprendre au budget principal de la Mairie d'Orléans l'excédent de fonctionnement de 1 224 402,80 € ainsi que le déficit d'investissement de 417 757,13 € couvert par une affectation à la section d'investissement d'un montant de 417 757,13 € et de reporter en section de fonctionnement 806 645,67 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) pour le budget principal, approuver :

- l'inscription du déficit d'investissement 2017 au compte 001 (dépenses) pour un montant de 4 438 850,06 € ; ainsi que l'inscription du déficit d'investissement 2017 du budget annexe Parc Floral pour un montant de 417 757,13 €,
- l'affectation sur l'exercice 2018, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 8 816 703,53 € ; ainsi l'affectation sur l'exercice 2018 de résultat du budget annexe Parc Floral pour un montant de 417 757,13 €,
- et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 2 678 162,34 €, l'inscription de l'excédent de fonctionnement du budget annexe des opérations funéraires pour un montant de 234,86 € ainsi que l'inscription de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Parc Floral pour un montant de 806 645,67 € ;

2°) pour le budget annexe des activités spécifiques, approuver :

- l'inscription de l'excédent d'investissement 2017 au compte 001 (recettes) pour un montant de 1 992 862,06 €,
- et l'inscription du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 219 991,72 €. »

ADOPTE PAR 44 VOIX.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 9 – **Finances. Loi de programmation des finances publiques. Approbation du contrat à passer avec l'État.**

M. le Maire – Cette délibération est importante car il s'agit de l'autorisation que vous me donneriez pour pouvoir signer le contrat de contractualisation avec l'Etat pour plafonner nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % et ce durant trois ans. M. MARTIN c'est à vous.

M. MARTIN – Merci M. le Maire. Effectivement, notre commune ayant un budget de fonctionnement supérieur à 60 millions d'euros, nous rentrons dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, qui concerne au total en France 322 collectivités territoriales, c'est-à-dire tous les départements bien sûr, les régions, les plus grandes villes et les E.P.C.I. C'est pourquoi nous sommes également concernés au niveau de la Métropole d'Orléans. L'objectif est bien sûr une évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui ne soit pas supérieure à 1,2 % et un objectif d'amélioration du besoin de financement. Cette disposition ne nous a pas surpris dans la mesure où nous étions déjà dans un processus de contrôle

de nos dépenses de fonctionnement. C'est une culture de la Ville d'Orléans et il est désormais proposé de la contractualiser. Il est proposé de signer rapidement ce contrat d'ici fin juin. Il a été soumis à la Ville d'Orléans et convenant en la forme. Il a simplement été amendé et accepté dans ces amendements concernant l'impact des transferts de compétences. Il est vrai que 2017 a été une année un peu perturbée pour nous et il fallait que les périmètres soient comparables entre 2017, 2018, 2019 et 2020. On a donc transféré des compétences, créé des services communs entre la Métropole et notre commune et donc on a eu à cette occasion pas mal de modifications des imputations comptables. A ceci près et c'est mentionné dans la convention, il s'agit de la formule proposée par l'Etat que nous vous proposons de signer maintenant. Voilà M. le Maire.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN vous avez la parole.

M. LEMAIGNEN – M. le Maire, chers collègues, cette contractualisation qui s'impose donc aux 322 plus grandes collectivités du territoire ayant plus de 60 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, est sans doute préférable à une baisse aveugle des dotations, même si la manière dont l'Etat a pratiqué afin de prévoir cette négociation, n'est pas tout à fait une vraie négociation. C'est un peu un contrat d'adhésion lorsque le gouvernement se félicite qu'il y ait aujourd'hui à peu près plus de la moitié des collectivités qui soient prêtes à signer. Quand vous avez un couteau sous la gorge, c'est peut-être un peu plus une obligation de signer. Mais ceci dit, incontestablement la démarche de contractualisation est la bonne.

J'ai quelques questions à poser à ce sujet. Premier élément, ce qui me gêne et me choque beaucoup dans cette méthode c'est que le 1,2 % est fait, inflation comprise, sur la période. Or, à moins de lire dans une boule de cristal, je ne sais pas ce que sera l'inflation dans trois ans. J'y reviendrai mais beaucoup de collectivités ont - avec l'accord du gouvernement - prévu un codicille qui permet d'indiquer les points sur lesquels la collectivité souhaite insister dans cette négociation. Il me semblerait intéressant, même si la valeur juridique de ce codicille est tout à fait insuffisante, que l'on rappelle les points sur lesquels nous avons insisté dans la négociation.

Deuxième élément, comme l'a dit le rapporteur, 2017 est une année de transferts. Ils ne se font pas brutalement au 1^{er} janvier 2017 nets de toutes scories et qu'ils montent en charge progressivement. Je voulais effectivement savoir si la manière dont le périmètre a été validé entre la Préfecture et les services de la Ville, permet bien d'être certain que l'on ne se fera pas piéger par l'évolution du coût des transferts qui risquerait de nous manger notre marge de négociation des 1,2 %.

Troisièmement, c'est aussi une faiblesse de ce dispositif. Le gouvernement veut à la fois inciter les collectivités à investir et limiter leurs dépenses de fonctionnement. Or, on sait bien que certaines dépenses d'investissement génèrent des dépenses de fonctionnement induites. Je doute que la piscine soit totalement équilibrée en fonctionnement. On sait bien aussi qu'un Palais des congrès, quel qu'il soit, c'est important pour l'économie du territoire, mais pour l'équipement donné, ce n'est jamais rentable et ce n'est pas ce qui est cherché, il s'agit du développement global du territoire. Est-ce qu'effectivement, les investissements importants prévus par la Ville et par la Métropole sont bien intégrés et seront soutenables dans le cadre de cette limite de 1,2 %.

Quatrième point, normalement dans un contrat sont repris des engagements de deux parties. Or là, je n'ai pas vu les engagements de l'Etat. Il avait été dit lors de la négociation, qu'il y avait un effort sur les normes. On n'a pas vu grand-chose et en plus le grand patriarche de la diminution des normes, Jean-Claude BOULARD, est malheureusement décédé la semaine dernière. De la même manière, il devait y avoir un encouragement à l'investissement, mais rien pour l'instant. A-t-on pu obtenir quelques engagements de la part de l'Etat ? Des engagements qui sont véritablement importants pour la Ville comme pour l'Agglomération.

Dernier point pour terminer, il me semblerait important en terme de transparence, que l'on consolide et globalise les négociations faites au niveau de la Ville d'Orléans et aussi au niveau de la Métropole. Dans le problème des transferts, en général les communes ont plutôt moins dans les dépenses de fonctionnement et les intercommunalités en ont souvent plus et globalement c'est plus dur pour elles au niveau national de respecter la règle des 1,2 %, d'autant plus que la Ville d'Orléans représente 38 % de la Métropole. Ainsi, les autres communes ne sont pas concernées. Si des communes autres ne sont pas

vertueuses, comment ça se passe et qu'est-il prévu pour consolider les comptes entre la Métropole et l'ensemble des communes de notre territoire ?

M. le Maire – *Merci. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Merci M. le Maire. Concernant cette délibération, nous allons expliquer notre désaccord absolu avec ce contrat. En effet l'Etat, par l'article 13 de la loi de janvier 2018, demande aux collectivités territoriales de contribuer à l'effort de réduction du déficit public et la maîtrise de la dépense publique. Mais à cela, rien de nouveau. Chaque année depuis le gouvernement SARKOZY, qui a d'ailleurs été poursuivi par le gouvernement HOLLANDE avec une constance terrible pour notre pays, les baisses de dotations aux collectivités territoriales vont bon train. Sous le gouvernement MACRON, rien de nouveau, cela se poursuit. Pourtant il est en train de demander aux collectivités territoriales de passer des contrats avec l'Etat, pour que leurs dépenses ne progressent pas de plus d'1,2 % alors que, comme l'indique le tableau de cet article 13, chaque année les dotations vont continuer à baisser de 2,6 milliards d'euros. L'Etat continue à se désinvestir de ses missions - et nous voyons chaque jour et partout au niveau des services publics de La Poste, des Hôpitaux, des E.H.P.A.D. ou encore des voies de chemin de fer - tout en laissant le choix aux collectivités territoriales, avec moins de moyens, de prendre le relais mais en plus en les mettant sous tutelle et par contrat, puisque les collectivités territoriales s'engagent donc chaque année à ne pas faire progresser leurs dépenses de plus d'1,2 %.*

Nous marchons sur la tête depuis de nombreuses années. A chaque fois, nous avons l'impression que nous avons touché le fond et bien non, cela continue. Jusqu'à quand ? Pour nous ce n'est pas possible. Nous disions notre désaccord sur les baisses de dotations sous les gouvernements SARKOZY et HOLLANDE, et aujourd'hui nous disons non à cette mise sous tutelle car si par malheur une collectivité dépassait ces 1,2 %, alors gare à elle ! L'Etat exercerait une reprise sur dotation. Tandis que pour les bons élèves, signataires d'un contrat et respectant les objectifs, il pourrait leur accorder une majoration au taux de subvention, pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local. Je ne doute pas que beaucoup - et je ne parle pas d'Orléans s'il vous plaît - tailleront allègrement en premier lieu dans les dépenses sociales. Pour nous c'est donc non ! Merci.

M. le Maire – *Y-a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? M. GEFROY.*

M. GEFROY – *M. le Maire, mes chers collègues, c'est effectivement un débat de saison car pour les grandes collectivités concernées par ce dispositif, les signatures doivent avoir lieu avant le 30 juin. Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'a pu dire Charles-Eric LEMAIGNEN avec beaucoup de justesse et avec lequel je suis parfaitement en accord. Il se trouve que le hasard des calendriers veut que nous avions ce matin au Conseil départemental, une commission générale sur ce sujet-là et où il ressort en fait que sur le contrat - je pense que tout le monde est d'accord - la méthode est bien préférable au coup de rabot. C'était vraiment intéressant et cela ouvrait même des perspectives de relations de confiance que je dirai, renouvelées entre l'Etat et les collectivités locales. Chacun partage aujourd'hui cet effort nécessaire et indispensable de maîtrise des dépenses publiques. Je pense que plus personne n'en disconvient. Là où le bas blesse, c'est qu'effectivement ce contrat est presque quasiment unilatéral et il offre très peu de contreparties et de marges de négociation. Pour les communes, c'est sans doute un peu différent des départements, car il n'y en a aucune ou quasiment, puisque les allocations individuelles de solidarité sont prises dans le périmètre d'évolution de la dépense, notamment sur les bilans d'accompagnement car cela en fait en partie. Ce sont donc des choses qui pèsent sur notre contrat.*

Moi je considère que la Ville est sans doute en capacité de le signer aujourd'hui. Michel MARTIN l'a dit, la culture de la maîtrise de la dépense est très forte. Le Département le fait aussi, mais avec des contraintes très spécifiques. Au-delà de cela et des positions que vont adopter les uns et les autres, ce qui m'interpelle aujourd'hui c'est que l'on a raté une occasion. Le contrat était une très bonne idée, et l'absence de consistance du contrat - du donnant donnant - fait que nous ratons une occasion de renouveler les relations entre l'Etat et les collectivités locales, or il y en avait bien besoin.

M. le Maire – *D'autres remarques ? M. MARTIN. Non, alors Mme LEVELEUX-TEIXEIRA ...*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais juste connaître - parce que c'est intéressant ce débat interne à votre majorité, enfin je ne sais pas s'il y a encore une majorité - les réponses de*

M. MARTIN car en fait les critiques formulées sont très pertinentes. C'est d'ailleurs étonnant que vous les ayez en plein Conseil Municipal.

M. le Maire – Attendez...

(Intervention hors micro de M. LEMAIGNEN : « Ce ne sont pas des critiques envers M. MARTIN »)

M. le Maire – J'y reviendrai tout à l'heure. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, après il va y avoir un vote. Je donne donc la parole à M. MARTIN.

M. MARTIN – C'est vrai qu'en droit privé, on dirait que c'est un contrat « léonin », si c'est ce que vous vouliez dire, c'est évident. Je le mets entre guillemets car les collectivités vivent avec les dotations de l'Etat et ce qui comptait pour nous aussi à cette occasion, c'est que les dotations soient sanctuarisées. Je le rappelle, et M. LEMAIGNEN le sait bien, concernant les dotations de l'Etat - qui aurait pu encore être réduites, car l'Etat est libre de fixer des dotations au niveau qu'il souhaite - nous avons perdu sur les dernière années au niveau de la Ville d'Orléans 10 millions d'euros, c'est-à-dire 5 % de notre budget total. Au niveau de la Métropole M. LEMAIGNEN, c'est le même montant. Sur notre territoire nous avons donc perdu en l'espace de trois ans, 20 millions d'euros de dotations. Et ce sont des dotations de fonctionnement, pas d'investissement. La culture, que M. GEFFROY a rappelé, est pour moi un des fondamentaux de la Ville d'Orléans et de la Métropole. Il faut vraiment le saluer et dire que l'on doit continuer. Cela ne sert à rien de dire que les temps sont difficiles et que la dette de l'Etat est abyssale, tout le monde le sait. Elle a été un peu réduite en pourcentage, mais elle reste supérieure à 95 % du P.I.B.

(Intervention hors micro de M. GROUARD : « 97,8 »)

M. MARTIN – A 97,8, merci M. GROUARD de le préciser.

Alors effectivement, il y a non pas un débat, mais une réflexion à avoir sur ce qu'il en sera si l'inflation repart, ce qui est une vraie question. Pour moi la première question avant l'inflation, est de savoir quelle sera la politique de gestion du gouvernement concernant la rémunération des fonctionnaires, car dans nos budgets, 55 % de la dépense correspond à des frais de personnel. Si la décision du gouvernement est de donner un coup de pouce par exemple sur ces dépenses-là, alors avec 1,2 %, je ne vois pas comment on peut faire. Déjà, le glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire les effets mécaniques d'augmentation, font que sur les frais de personnel, on est quand même tendu. Il est vrai que les marges de négociation étaient faibles, mais pour rassurer M. LEMAIGNEN, nous avons été autorisés à avenanter, ce qui était quand même relativement rare. Ce n'est pas simplement un codicille, c'est dans la convention elle-même et nous avons fait un avenant sur les périmètres, en disant que nous serions en effet en droit de rappeler les modifications du périmètre. Vous devez l'avoir vu à l'article 6 et je pense que c'était pour nous très important de le faire.

De plus, les frais de fonctionnement sont directement liés aussi à la politique d'investissement. Lorsque l'on construit un nouvel équipement, on a des frais de fonctionnement en plus. Je ne parle pas des équipements qui remplacent et dont on a quand même bien besoin, comme les équipements sportifs de La Source, c'est à coût constant et je pense même que l'on fera des économies d'énergie par exemple. Sur les piscines où l'énergie coûte très chère, cela compensera une bonne partie de ce que nous aurions en dépense par ailleurs, mais pour les équipements nouveaux, nous l'intégrons dans les modèles. On le prend en compte mais il faut être vigilant sur ces frais de fonctionnement.

La consolidation Ville Métropole on l'a faite et il faut également être vigilant sur les conséquences au niveau des comptes de la Métropole afin que l'ensemble de la gestion que nous faisons soit équilibrée. Nous le faisons, mais il faudra aussi que du côté de la Métropole, on soit raisonnable sur un certain nombre de dépenses. Elles sont importantes, comme bien sûr notre budget transport qui est le premier budget de dépenses. Dans le même temps, il faut aussi que l'on fasse des économies sur ce budget-là et que l'on investisse pour que ce soit un contrat encore plus développemment durable. On a cet équilibre à trouver et je pense qu'on le trouvera. Il y a un ensemble d'éléments qui ne sont pas dans les comptes de la Ville mais qui répondent à la question sur la consolidation que vous appelez de vos vœux et c'est vraiment pris en compte. Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'ai une question.*

M. le Maire – *Une explication de vote ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pas tout à fait, une question. Que se passe-t-il si on ne respecte pas les objectifs d'1,2 % ?*

M. MARTIN – *Il y a une sanction avec une réduction de la dotation. Mme TRIPET l'a très bien dit, elle connaît les mécanismes par cœur.*

(Rires dans l'hémicycle)

(Intervention hors micro de Mme TRIPET : « Je me suis juste bien renseignée »)

M. le Maire – *Si jamais vous aviez prévu les 1,2 % et que vous vous autorisez à dépenser 1 million d'euros, si vous dépensez 1,1 million de plus, à ce moment-là, l'Etat vous reprend 75 % des 100 000 euros d'écart. Mais pour les collectivités qui n'auront pas contractualisé, ce sera 100 000 euros qui seront repris sur les dotations. C'est une forme de double peine, car il y a à la fois une augmentation de la dépense et en même temps une diminution de la recette, donc un double effet sur l'autofinancement. Vous rentrez assez vite dans une logique où à ce moment-là, c'est un autre ratio, qui ne nous concerne pas mais qui concerne d'autres collectivités, c'est la durée d'amortissement de la dette comparée à l'épargne brute de la collectivité, qui devient un ratio contraint. De mémoire, je crois que c'est 12 années, nous on est à 5-7 années dans le Compte administratif et environ 3 en 2018.*

M. MARTIN – *On l'a rappelé dans la délibération.*

M. le Maire – *On en est très loin, mais il y a des collectivités qui ne sont pas très loin des 12 années, c'est pour cela que ça peut aller assez vite.*

Par rapport à cela, il y a eu plusieurs interventions et évidemment que cela fait débat, je pourrais vous en rajouter dans le débat. On est plutôt une ville en croissance, avec la diversité de sa population qui est plus ou moins aisée, mais la collectivité a toujours su répondre présente, comme l'a très bien rappelé Alexandrine LECLERC. Ceci étant dit, le simple fait que par exemple, dans le domaine des effectifs scolaires, on va le voir tout à l'heure, la croissance des effectifs scolaires est par définition des dépenses supplémentaires pour la collectivité, la solidarité c'est bien naturel. Là, quand on a une croissance qui est supérieure à 1 ou 1,2 %, sans compter les effets d'inflation évoqués, cela fait partie de dépenses qui « mangent » la marge dégagée par ce fameux 1,2 %.

La notion des équipements nouveaux, Michel MARTIN l'a rappelé, et la plupart de ceux que nous engageons sont - si j'ose dire - autofinancés en termes de fonctionnement. Par exemple, les deux piscines coûteront moins chères à la sortie que celles qui sont transformées comme à La Source ou qui vont être remplacées au Palais des sports. Là, on a un ensemble qui est équilibré. Prenons l'exemple des vinaigrieres. C'est un équipement supplémentaire, qui aujourd'hui n'existe pas sur Orléans, et qui était nécessaire au regard de la position que l'on veut prendre sur la création artistique et plastique. Cet équipement-là était réclamé depuis des années. Il va nécessiter aujourd'hui un budget de fonctionnement nouveau et donc cela fait partie des éléments qui sont intégrés dans ce que l'on appelle un plan pluriannuel de fonctionnement et qui nous permet d'apprécier les risques sur le fameux 1,2 %. Et puis au bout du bout, le vrai risque, je le sous-entendais dans la remarque faite par Serge GROUARD tout à l'heure sur les différents propos tenus, c'est d'abord croire que l'Etat va maintenir l'ensemble de ces dotations. Je rappelle qu'il les vote chaque année et on est bien placé pour savoir que chaque année c'est discuté.

Deuxièmement, il y a tout l'environnement normatif dans lequel je mets les évolutions d'indices et on est soumis à pleins d'aléas que l'on ne maîtrise pas à l'échelle de notre collectivité. Je parle sous le contrôle de Charles-Eric LEMAIGNEN, mais pour œuvrer lui à la D.C.F. et moi à FRANCE URBAINE, on a tous fait le même constat, ceux qui sont plus ou moins en soutien du gouvernement, ceux qui sont farouchement contre, ceux qui sont neutres. Cela a été dit au Premier Ministre et autres. C'est vrai que parfois je n'aimerais pas qu'Olivier GEFFROY ait raison et que ce soit un rendez-vous manqué. Cette

idée, qui part de la conférence des territoires - qui va moins bien cette année qu'à son démarrage - a débouché sur cette logique de contractualisation, qui était une bonne idée et qui est à raccrocher à toute une évolution des finances publiques territoriales liée à une future loi de finances dédiée aux collectivités territoriales. Tout cet enchaînement-là qui se prend aujourd'hui est assez vite rattrapé, non pas par le politique, alors que c'est lui qui fait l'assemblée des territoires - et c'est d'abord une assemblée politique - qui discute avec l'organe central à travers ses politiques : le Premier Ministre et les ministres en charge des dossiers. C'est de plus en plus rattrapé par une vision assez technocratique et administrative comme on en a malheureusement l'habitude dans notre beau, cher et tendre pays. A ce moment-là, on est dans une logique qui quelque part, fait que le contrat peut paraître un peu léonin. Ce n'est pas un contrat, ce sont des engagements contractuels. Après, que l'on mette les codicilles, il s'agissait de bonnes remarques, il n'y a pas de soucis M. LEMAIGNEN. Vous avez été rassuré sur deux ou trois autres points que l'on a fait passer, mais les codicilles, je l'ai entendu sur l'inflation, sur la population et autres, cela fait partie des débats qu'il y a dans nos associations de territoires. Je pense que si jamais l'Etat était amené à réviser une ou deux villes, il n'y aurait pas beaucoup de sujets sur ces aspects-là qui feraient que ce serait appliqué aux autres collectivités me semble-t-il.

En tout cas, c'est vrai que ce n'est pas une solution idéale, que dans les collectivités on est toujours assez réticents et c'est normal parce que la France est structurée comme cela, à ce que l'Etat s'immisce à ce point dans les affaires des collectivités, car là il conditionne la dépense. Aussi, un autre point qui est très important, c'est que tous ceux qui ont été aux affaires dans une collectivité savent que ce qui est important, c'est ce que l'on appelle l'autofinancement : l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Si vous engagez une action nouvelle, mais qu'elle était bien financée par un tiers financeur qui veut faire effet de levier parce qu'il pense que vous êtes le meilleur opérateur et finance l'essentiel de la dépense, à partir de là, vous faites cette opération avec un coût pour la collectivité qui est très allégé. Là, c'est l'ensemble de la dépense - même s'il y a beaucoup de recettes de l'autre côté - qui va être prise en compte et cela va changer notre façon de réfléchir et d'organiser une partie de nos actions. C'est aussi un élément qui n'est pas vu mais que l'on voit si j'ose dire, lorsque l'on voit le déroulé progressif de l'ensemble de nos exécutions budgétaires. Il faut dorénavant raisonner en norme de dépenses et pas seulement avec l'arrière-pensée que ce qui compte est l'équilibre de notre capacité d'épargne qui après permet de faire l'investissement, etc. On est bien sur des changements de paradigme qui sont importants et avec un rôle de l'Etat qui va quand même très loin dans son rôle relatif aux collectivités. C'est un point que l'on est un certain nombre à souligner au niveau national. On rappelle assez souvent que l'autonomie de gestion des collectivités est quand même un élément qui est constitutionnel, toutefois, le Conseil constitutionnel lui-même a estimé que ce fameux article 29 était jugé recevable, ce dont certains doutaient et j'avais moi-même quelques doutes sur la question, c'est comme cela. Comme l'a rappelé Michel MARTIN, l'Etat est quand même aussi derrière nous sur toute une série de projets. Je rappelle que le fonds de solidarité locale va soutenir la Ville et la Métropole à hauteur de 2,5 millions d'euros pour l'exercice 2018 et c'est une dotation qui vient en plus d'autres dotations. C'est pour cela qu'il y a des positions qui méritent à la fois d'être débattues, qui sont ambiguës mais qui finissent par amener l'adhésion. Certes, on n'a pas beaucoup le choix, mais puisqu'on n'a pas le choix, à ce moment-là on essaie de le prendre en main et d'organiser la lecture de nos comptes de telle sorte que les 1,2 % restent dans une logique qui nous permet de continuer à développer la Ville sur ses besoins et sur ses ambitions. C'est cela qui reste toujours le cœur de l'action municipale.

(Mme LEVELEUX-TEIXEIRA demande la parole)

M. le Maire – Cette fois c'est pour une explication de vote ? (Rires)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – On voudrait, s'il vous plaît, vous demander une suspension de séance de cinq minutes. Merci.

M. le Maire – Elle accordée car elle est de droit.

Le Conseil Municipal observe une suspension de séance de 16 h 05 à 16 h 15.

M. le Maire – Nous allons passer au vote. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est pour une explication, car nous n'avions pas prévu de faire une suspension de séance. Au départ au vu de la délibération, on était plutôt sur une abstention du fait que nous sommes aussi sensibles aux objectifs de maîtrise des dépenses. Mais le débat qui s'est tenu dans cette enceinte nous a fait changer d'avis et du coup, nous allons vers un vote contre, et ce pour deux raisons essentielles.*

La première est une raison de principe due à l'attachement au principe d'autonomie des collectivités locales et qui est peu compatible à l'injonction présente dans ce pseudo contrat. Mais surtout la deuxième raison, c'est la conception que l'on se fait du rôle qu'une ville doit avoir à l'égard de ses habitants. M. le Maire, vous avez évoqué tout à l'heure la dynamique démographique qui caractérise Orléans et effectivement elle appelle des services à la population. On évoquait également les 20 % de la population en fragilité dans la ville et dans l'agglomération. Tout cela n'est pas compatible avec une réduction des dépenses de fonctionnement qui vont affecter directement les services à la population. Donc pour ces raisons-là, de principe et au regard également des réalités qui sont celles d'Orléans, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je vous remercie pour cette explication de vote, mais je vais me permettre d'y répondre, car elle est assez éclairante. D'abord 1,2 %, ce n'est pas une baisse des dépenses, mais une hausse. Quand on a présenté toute une série de budgets au cours de ces 15 dernières années dont le niveau de progression était inférieur à ce taux d'1,2 %, vous ne les avez jamais votés, cela ne m'a pas échappé, mais que je sache les Orléanais, dans les services qui leur ont été rendus, ont été « servis » - je mets des guillemets - au sens du service public.*

La deuxième chose est que l'exercice de la gestion municipale nécessite de faire des choix en permanence. De faire des choix et de prioriser un certain nombre d'actions. C'est ce qui amène d'ailleurs des débats, en considérant que certains pensent que l'on n'en fait pas assez dans certains domaines et c'est parfaitement normal que ce débat démocratique ait lieu. Nous assumons nos choix et à partir du moment où nous les assumons, cela se fait dans un environnement contraint, que l'on a déjà connu car chaque fois que nous avons une baisse de la dotation globale de fonctionnement, on pouvait s'en plaindre. Mais il ne fallait pas être complètement schizophrène, car à partir du moment où on souhaitait que la France dans son ensemble, ralentisse les dépenses publiques, certes elle avait choisi en premier lieu de le faire, et notamment avec l'ancien gouvernement, sur les collectivités locales. Mais à partir du moment où elle souhaitait le faire dans sa globalité, il fallait aussi que nous-mêmes on soit en ordre de marche par rapport à cela.

Ensuite, ces choix nous amènent à faire de la gestion au quotidien et c'est une des grandes caractéristiques de ce qui se passe dans cette maison et j'ose dire devant l'ensemble de l'équipe municipale, pas que depuis 2001, auparavant aussi il y a des choix qui ont été faits et qui ont amenés à ce que la Ville ait des ratios de bonne gestion. C'est un peu la différence qu'il peut y avoir, c'est-à-dire que nous assumons notre responsabilité dans cet environnement et puis d'autres peuvent effectivement refuser, faire des tas de mouvements, des discours qui vont « dans le sens du poil », de ce que les uns et les autres peuvent penser, mais l'argent public n'est pas gratuit et donc, il doit être dépensé justement en faisant preuve de clairvoyance, c'est tout.

(Intervention hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA : « Il ne faut pas caricaturer »)

M. le Maire – *Je n'ai pas caricaturé, j'ai juste exprimé le fait que nous, ces contraintes-là, on les intégrant à travers nos choix et c'est cela qui fait une différence importante.*

(M. LEMAIGNEN demande la parole)

M. le Maire – *M. LEMAIGNEN.*

M. LEMAIGNEN – *Explication de vote !*

(Rires dans l'hémicycle)

M. LEMAIGNEN – *Je voterai sans état d'âme pour cette délibération, car je considère que la*

démarche de contractualisation est la bonne, même si elle est insuffisante et qu'elle présente des risques. Et ne pas voter cette délibération est dangereux pour les Orléanais, car les pénalisations seraient très fortes en termes de dotations pour les années à venir et qu'en plus, la bonne gestion de la Ville depuis 2001, nous permet de respecter ces contraintes sans que cela soit pénalisant pour nos concitoyens.

M. le Maire – *Je vous consulte.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le P.I.B. ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 milliards d'euros.

Pour assurer le respect de ces objectifs, l'article 29 de la même loi prévoit la signature d'un contrat entre le représentant de l'Etat et les 322 collectivités territoriales dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au titre de 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros, et parmi lesquelles figure la Mairie d'Orléans. Le contrat détermine sur le périmètre du budget principal de la collectivité :

- 1) un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
 - 2) un objectif d'amélioration du besoin de financement ;
 - 3) et, pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence de 12 ans, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.
- 1) Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Aux termes du III de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, « *L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux annuel de croissance de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant* ». Par ailleurs, aux termes du IV de l'article 29 de la même loi, ce taux peut être modulé à la hausse ou à la baisse en tenant compte de critères, dans la limite maximale de 0,15 point pour chacun de ces derniers, appliqué à la base 2017.

Au regard des différents critères, aucun facteur de modulation du taux d'évolution annuelle maximum de 1,2 %, n'est applicable à la Mairie d'Orléans.

Dans ce contexte, le taux d'évolution annuel maximum, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017, pour la Mairie d'Orléans est de 1,2 %.

L'évolution des dépenses de fonctionnement s'entendant à périmètre constant, le dispositif prévoit que, chaque année, à la clôture des comptes, les services de l'Etat rencontrent les services de la collectivité et procèdent à l'évaluation de l'atteinte de l'objectif après avoir neutralisé ou réintégré les dépenses relevant de changement de périmètre et notamment :

- Transferts de compétence ;
- Création de services communs et/ou démarches de mutualisation ;
- Modification d'imputations comptables.

- 2) Objectif d'amélioration du besoin de financement :

Le besoin de financement correspond à la différence entre l'amortissement des emprunts et les emprunts nouveaux.

Cet objectif n'est pas sanctionné. Les engagements de la collectivité en matière de maîtrise et d'amélioration du besoin de financement figurent néanmoins au contrat.

- 3) Trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement des collectivités dépassant en 2016 le plafond national de référence de 12 ans :

La Mairie, qui affiche une capacité de désendettement de 5 ans, bien inférieur à la limite de 12 ans, n'est pas concernée par cet objectif.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le contrat à passer avec l'Etat portant sur les objectifs énoncés dans la présente délibération ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit contrat au nom de la Mairie. »

ADOpte PAR 44 VOIX CONTRE 8.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 10 – **Finances. Dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales. Diagnostic global d'entrée réalisé par la Cour des comptes.**

M. le Maire – *Nous devons prendre acte d'une délibération qui est aussi assez technique et importante, il s'agit de l'expérimentation à Orléans de la certification des comptes des collectivités territoriales. Pouvez-vous nous en dire plus sur la démarche M. MARTIN ?*

M. MARTIN – *En ce qui concerne cette délibération, la Ville d'Orléans, dans sa tradition de gestion qui a été rappelée par plusieurs intervenants et je les remercie, s'engage dans une démarche volontaire d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités. 25 collectivités ont été retenues en France dont la Ville d'Orléans, pour se faire accompagner par la Cour des comptes et les délégations qu'elle peut faire aux chambres régionales, afin d'aller vers une certification annuelle des comptes qui aurait lieu pour la première fois en 2020 ou 2021. C'est pour nous un processus particulièrement important sur les aspects comptables, sur la trésorerie, sur la maîtrise des risques, autant d'éléments de contrôle interne financier qui sont mis en avant. On passerait aujourd'hui d'un examen dont je vais parler juste après de la Chambre régionale, et qui a lieu une fois par mandat en moyenne, à un examen annuelle de la situation financière de la collectivité.*

M. le Maire – *Y-a-t-il des remarques par rapport à cela ? M. LEMAIGNEN.*

M. LEMAIGNEN – *Je trouve que la certification est une très bonne chose. Je ne partage pas tout à fait l'avis de l'Adjoint au Maire indiquant que c'est un contrôle comme celui de la Chambre régionale des comptes. Ce n'est pas la même chose. C'est un contrôle de pure conformité, mais je pense que c'est important. Il est fondamental qu'un citoyen moyen puisse lire et comprendre les comptes d'une collectivité locale. Aujourd'hui, même parfois le spécialiste s'y perd et je vais vous donner un exemple. Vous savez - et c'est très bien pour la démocratie financière -, vous avez sur internet les comptes individuels de toutes les collectivités locales en France, communes et intercommunalités. Je donne des cours à la faculté et j'ai fait faire à mes étudiants un exercice par rapport à ces comptes, et bien ils sont totalement illisibles ! La façon dont certains mouvements d'ordre sont retraités : dépenses de fonctionnement, recettes réelles de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement brut et bien on n'arrive pas à l'autofinancement que dégagent les comptes. C'est dommage car c'est génial d'avoir une vraie démocratie financière et que l'on puisse comprendre les comptes des collectivités locales, mais il y a tout un travail à faire. Je suis convaincu que la certification des comptes sera l'un des moyens qui nous permettra d'avoir une lisibilité des comptes permettant cette démocratie financière à laquelle j'aspire.*

M. le Maire – *M. MARTIN, voulez-vous répondre ?*

M. MARTIN – *Juste un mot. Aujourd'hui c'est la Cour des comptes qui procède à l'expérimentation de la certification et personne d'autre. A l'heure actuelle nous avons des examens par la Cour des comptes, c'est bien d'elle qu'il s'agit et c'est très bien. Cela demande un peu de travail en plus aux services que je tiens d'ailleurs à remercier.*

M. le Maire – *D'autres remarques à ce sujet ? C'était une information dont nous prenons acte.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article 110 de la loi portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (N.O.T.Re), publiée le 8 août 2015, prévoit l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales, dans l'objectif de conduire à la certification de leurs comptes, ainsi qu'il est déjà pratiqué notamment pour le secteur hospitalier.

La candidature présentée par la Mairie pour participer à l'expérimentation a été retenue et entérinée par arrêté ministériel du 10 novembre 2016, publié au journal officiel du 17 novembre 2016.

Ainsi, pour les exercices 2017 à 2019, la Cour des comptes mandate une équipe d'évaluation composée de magistrats, rapporteurs, experts et vérificateurs. Cette mission d'accompagnement consiste en la réalisation de diagnostics d'évaluation qui déboucheront sur des recommandations permettant à la collectivité d'élaborer un plan d'action pluriannuel devant aboutir à la certification des comptes à l'horizon 2020.

Le calendrier retenu pour la phase d'expérimentation est le suivant :

- 2017 : réalisation du diagnostic global d'entrée,
- 2018 : réalisation d'examens ciblés sur les cycles comptables évalués à risque dans le cadre du diagnostic global d'entrée,
- 2019 et 2020 : poursuite et approfondissement des examens ciblés.

Le diagnostic global d'entrée a ainsi été réalisé à la fin du 1^{er} semestre 2017 et le rapport correspondant a été adressé à la Mairie le 19 mars 2018.

Le diagnostic global d'entrée a permis d'identifier les actions à mettre en œuvre dans la perspective de la certification à blanc des comptes 2020.

Le dispositif prévoit qu'à l'issue de chaque phase, la synthèse du rapport des diagnostics est communiquée à l'assemblée délibérante.

Enfin, il est précisé que les examens ciblés programmés en 2018 porteront sur :

- les processus comptables liés aux actifs corporels et incorporels,
- les processus comptables liés aux recettes hors fiscalité et dotation et aux créances associées,
- la Trésorerie,
- la préparation du dossier relatif à la maîtrise des risques, au contrôle interne financier et au suivi des recommandations.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance de la synthèse du diagnostic global d'entrée réalisée par l'équipe inter-juridictionnelle de la Cour des comptes dans le cadre du dispositif d'expérimentation de la certification des comptes de collectivités. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE

DIAGNOSTIC GLOBAL D'ENTREE - COMMUNE D'ORLEANS

Annexe n° 1. Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante

En application de l'article 110 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la commune d'Orléans a fait acte de candidature pour participer à une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements et à étudier les conditions nécessaires et préalables à la certification de ses comptes.

La certification des comptes est un exercice annuel consistant, pour un auditeur externe indépendant, à émettre une opinion écrite et motivée sur les comptes de l'entité, avec une assurance raisonnable que ceux-ci sont conformes aux règles et principes comptables applicables et qu'ils ne présentent aucune anomalie significative susceptible d'en altérer la lecture et la compréhension. Elle n'a donc pas pour finalité de se prononcer sur la situation financière de l'entité, ni sur la régularité et la performance de sa gestion. Pour autant, elle renforce la fiabilité des comptes d'une entité en tant qu'instruments de pilotage et de gestion.

Cette expérimentation, conduite avec les 25 collectivités et groupements retenus par arrêté interministériel du 10 novembre 2016 dont la commune d'Orléans, s'achèvera en août 2023, au terme de la période de huit ans prévue, à compter de la publication de la loi précitée.

Selon les termes de la convention conclue le 4 avril 2017 avec le Premier président de la Cour des comptes, approuvée préalablement par le conseil municipal d'Orléans du 13 mars 2017, la Cour des comptes, en liaison avec la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire, accompagne la commune d'Orléans dans cette démarche.

Cet accompagnement consiste, dans un premier temps, pour les exercices 2016 à 2019, à réaliser un diagnostic global d'entrée et des évaluations ciblées qui devront permettre de préparer la réalisation, dans un second temps, d'une certification expérimentale des comptes des exercices 2020 à 2022.

Le diagnostic global d'entrée, conduit en 2017, a pour objectifs d'établir un état des lieux du périmètre de l'entité publique, de ses processus comptables et financiers et de ses systèmes d'information ayant une incidence sur la fiabilité des comptes, ainsi que prendre connaissance d'un éventuel dispositif de maîtrise des risques comptables et financiers. Il n'a pas pour objet d'émettre une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes de la commune et ne se traduit donc pas par des propositions chiffrées à l'appui d'éventuelles rectifications des états financiers.

La mission d'évaluation, réalisée sur place et sur pièces par une équipe composée de magistrats, de vérificateurs et d'experts de certification des juridictions financières, a présenté ses travaux devant la formation commune à la Cour et aux chambres régionales des comptes compétente. Cette instance collégiale de magistrats, a arrêté, au terme d'une contradiction avec l'ordonnateur, le diagnostic global d'entrée de la commune d'Orléans.

Ce diagnostic d'entrée a toutefois permis de constater que la conduite du projet intervient dans un contexte de réorganisation et de mutualisation des services et s'appuie sur une volonté d'améliorer ses processus internes.

DIAGNOSTIC GLOBAL D'ENTREE - COMMUNE D'ORLEANS

Le périmètre

Les futurs états financiers de la commune retraceront l'ensemble des activités de la commune d'Orléans, actuellement suivies la forme de quatre documents budgétaires distincts, budget principal et budgets annexes compris. Les comptes du centre communal d'action sociale, personne morale distincte de la commune, n'entrent pas dans le périmètre de l'expérimentation.

Pour refléter fidèlement ses avoirs et ses engagements, la commune devrait notamment veiller, au long de l'expérimentation, à recenser et à évaluer précisément des participations détenues dans ses satellites et les sujétions financières attenantes à la gestion déléguée de ses services publics, en complément de l'analyse financière des risques présentée chaque année au conseil municipal.

En outre, dans le cadre de la mutualisation de ses services avec ceux de la métropole nouvellement créée, la commune devra mettre en place un contrôle des refacturations et veiller, au terme de la revue de ses activités, à la comptabilisation des conséquences financières des transferts de compétences prévus par la législation dans les états financiers de la commune.

Le dispositif de contrôle interne comptable et financier

La certification implique de mettre en place ou de renforcer les contrôles internes nécessaires à l'obtention d'une information financière fiable et à la recherche d'une maîtrise des risques liés à l'activité de l'entité.

Dans le cadre de l'expérimentation, cet effort serait à poursuivre afin de disposer d'un contrôle interne comptable et financier efficace, solide et permanent. Cette étape nécessite, en collaboration avec l'ensemble des services et en liaison avec le comptable public, de formaliser complètement les processus inhérents aux cycles comptables⁴³, d'identifier les risques liés et de préciser la nature et la fréquence des contrôles effectués ou à instaurer.

Les principaux processus comptables

Les principaux risques, identifiés au cours du diagnostic, concernent les cycles des charges de gestion, de l'actif immobilisé, des engagements et de l'arrêté des comptes.

La mutualisation des services de la commune avec la métropole est appelée à se poursuivre. En l'état, la formalisation de ce processus nécessite d'être améliorée afin de garantir l'exhaustivité et la correcte évaluation des charges donnant lieu à des refacturations réciproques.

Du fait d'une absence d'un inventaire physique unique et de tenue de l'inventaire comptable, la valeur des actifs inscrite au bilan est incertaine, ce qui ne permet pas de donner une image fidèle du patrimoine de la collectivité. Il apparaît en particulier nécessaire de veiller aux transferts des actifs dont la gestion relève désormais de la métropole.

⁴³ Un cycle comptable est l'enchaînement des tâches et opérations aboutissant à une inscription dans les comptes d'un exercice.

DIAGNOSTIC GLOBAL D'ENTREE - COMMUNE D'ORLEANS

Par ailleurs, le recensement des engagements de la commune susceptibles d'engendrer une perte de ressources ou une augmentation de charges serait à améliorer afin de constater ou d'ajuster les provisions au bilan, en cas de risque avéré, ou bien d'inscrire les engagements hors bilan dans les états financiers de la commune. A cet effet, une revue des contrats de délégation de services publics y contribuerait.

Enfin, la procédure de recensement, en fin d'année, des recettes et des dépenses à rattacher est à améliorer afin d'y inclure notamment les charges et produits constatés d'avance en cas de contrats pluriannuels.

Le système d'information financière

La commune d'Orléans dispose d'un système d'information reposant sur une application de gestion financière, dont il conviendrait de préciser l'architecture générale dans la carte actuelle des systèmes d'information afin de disposer d'un recensement complet des applications métier concourant à la production de données financières. Le système d'information financière présente la caractéristique de comporter peu d'interfaces avec les systèmes d'information « métier » hors gestion des ressources humaines.


Cette organisation fait apparaître des dispositifs de contrôle informatique qu'il appartiendra à la commune de recenser précisément dans le cadre de l'élaboration de son dispositif de contrôle interne. Il conviendra d'accentuer au besoin la régularité du contrôle des accès à ses applications.

N° 11 – **Finances. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune. Exercices 2012 et suivants.**

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN.

*
* *
*



Rapport d'observations définitives de la Chambre
Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville
d'Orléans pour les années 2012 et suivantes

1



M. MARTIN – *La situation de la Ville est examinée par la Chambre Régionales des Comptes. Cet examen a porté sur les années 2012 et les suivantes, c'est-à-dire à la fois sous la gestion de Serge GROUARD et ensuite d'Olivier CARRE.*

Préambule

Le contrôle diligenté par la Chambre Régionale des Comptes a porté exclusivement sur **la gestion financière**. Les observations portent essentiellement sur :

- La situation financière
- Le niveau d'information financière
- Les processus comptables

A noter : cet examen de gestion est intervenu en même temps que le diagnostic global d'entrée réalisé dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes dans laquelle s'est engagée la Mairie aux côtés de 24 autres collectivités pilotes



M. MARTIN – *Cet examen porte sur la situation financière, le niveau d'information financière et les processus comptables. Il est intervenu en même temps que le diagnostic global d'entrée dans la démarche d'expérimentation de la certification, dont j'ai parlé précédemment et ce sont deux démarches qui se complètent.*

Observations de la Chambre - Situation financière

Le rapport relève une « situation financière ne soulevant pas de problème particulier »

- capacité d'autofinancement à un « niveau correct » (156 €/hab contre 54€/hab pour la strate)
- charges maîtrisées, notamment les dépenses de personnel
- politique volontariste d'investissement
- dette ne présentant aucune toxicité
- l'encours stable à 100 M€ inférieur, en euros par habitant, à l'encours moyen des communes de la strate démographique (860 €/hab contre 1191€/hab pour la strate)
- bonne capacité de désendettement (3,2 ans contre 7,1 ans pour la strate)

Des ratios meilleurs que les communes de la strate et une amélioration marquée sur la période d'observation.



M. MARTIN – *Le rapport relève une situation financière ne soulevant pas de problèmes particuliers. Il y a une capacité d'autofinancement à un niveau correct et j'attire votre attention sur le fait qu'elle est trois fois supérieure à ce qu'elle est pour la strate. Comme l'a dit M. le Maire précédemment, c'est avec l'autofinancement que l'on investit. Des charges maîtrisées, une politique volontariste d'investissement ainsi qu'une dette ne présentant aucune toxicité. L'encours est stable à 100 millions d'euros et inférieur en euros par habitant à l'encours moyen des communes de la strate démographique, c'est-à-dire 860 euros par habitant contre 1 191 euros. La capacité de désendettement est bonne : 3,2 ans contre 7,1 ans pour la strate.*

Les ratios sont donc meilleurs que les communes de la strate et il y a une amélioration marquée sur la période d'observation. Il est donc important de noter que sur la période observée, la Ville d'Orléans a amélioré ses ratios.

Observations de la Chambre – Information financière

Observations de la Chambre :

- Absence de publicité du plan pluriannuel d'investissement
- Recommandation : faire figurer les engagements pluriannuels dans le rapport sur les orientations budgétaires

Réponses de la Ville :

- Pas d'obligation de voter le PPI
- Le PPI est un **outil de pilotage** n'ayant pas vocation à être débattu et dont l'élaboration repose sur une **procédure écrite et détaillée**
- **Nombreux autres vecteurs de communication** sur les projets : délibérations, rapport de consolidation, rapport de présentation du budget, presse, supports numériques, réunions publiques, communication institutionnelle (Orléans Mag)
- **Mise en œuvre de la recommandation de la Chambre** dès les prochaines orientations budgétaires



M. MARTIN – Néanmoins, la Chambre fait un certain nombre d'observations et c'est son rôle. Elle nous indique que nous devrions publier notre Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) et faire figurer les engagements pluriannuels dans le rapport sur les orientations budgétaires.

Les réponses de la Ville à ce sujet sont qu'il n'y a pas d'obligation de voter le P.P.I., que c'est un outil de pilotage, avec une procédure écrite et détaillée et que de nombreux autres vecteurs de communication sur les projets sont apportés : délibérations et rapport de consolidation.

Néanmoins, nous comptons mettre en œuvre la recommandation de la Chambre dès les prochaines orientations budgétaires, notamment sur le coût des gros projets, c'est-à-dire que lorsqu'un projet aura un rythme pluriannuel, nous en indiquerons le rythme financier.

Observations de la Chambre – Processus comptables

Observations de la Chambre :

- Volonté marquée de la collectivité de cadrer les processus financiers
- Suivi des satellites amélioré : instauration d'un contrôle multiforme des délégations de service public, réalisation d'audits techniques et financiers

Recommandations de la Chambre : poursuivre l'amélioration de la qualité comptable

- Améliorer la comptabilité d'engagement
- Justifier l'ensemble des restes à réaliser
- Améliorer la gestion de l'inventaire
- Corriger les Intérêts courus non échus
- Réévaluer annuellement les provisions
- Réimputer certains comptes (6419, 708, 67441)

Réponses de la Ville :

- Grande vigilance quant au respect des procédures visant à assurer la fiabilité et la sincérité des comptes
- Volonté affirmée d'améliorer la qualité comptable : engagement dans la certification des comptes
- Recommandations d'ores et déjà mises en œuvre ou qui le seront à court terme
- Les montants en jeu restent d'importance relative faible



M. MARTIN – La Chambre observe aussi une volonté marquée de la collectivité de cadrer ses processus financiers, mais elle demande une amélioration du suivi des satellites, une instauration du contrôle multiforme des délégations de service public et la réalisation d'audits techniques et financiers. C'est ce que nous faisons, mais nous pouvons peut-être faire un peu plus.

La recommandation est de poursuivre l'amélioration de la qualité comptable et un certain nombre de points ont été signalés, notamment la gestion de l'inventaire qui est un grand sujet dans les collectivités, de savoir de quoi nous sommes propriétaires. Il ne s'agit pas des immeubles mais des équipements, des mobiliers, des matériels, de l'informatique, tout ce genre de choses. Il faut aussi que nous corrigions les intérêts courus non échus.

La réponse de la Ville a été d'être d'une grande vigilance au respect des procédures, la volonté affirmée d'améliorer toujours plus la qualité. Aussi, les recommandations sont d'ores et déjà mises en œuvre et les montants mis en jeu par la Chambre restent d'importance relative faible. Voilà M. le Maire.

M. le Maire – J'ouvre le débat. Mme MATET de RUFFRAY, puis M. GRAND.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire. J'ai lu avec attention une grande partie de ce rapport et M. LEMAIGNEN disait tout à l'heure, je le cite : « Il est fondamental que les citoyens puissent lire les comptes ». De plus, l'échange que nous avons eu lors d'une délibération précédente, avec une comparaison entre le budget et le Compte administratif m'a semblé intéressant, car il illustre aussi mon point de vue. La Chambre Régionale des Comptes souligne, et nous en donnons acte, la bonne santé financière de la Ville. Néanmoins, quand on lit vraiment bien ce document et quand on connaît la prudence et le flegme des magistrats de la Chambre, on peut penser que d'autres choses sont dites explicitement sur ce rapport. Des observations portent principalement sur de la technique, notamment de traitement d'un certain nombre d'opérations comptables, vous l'avez dit M. MARTIN, et soulignent à différents endroits que cette façon de procéder à la technique de passage des écritures, l'effet dont parle à plusieurs reprises la Chambre Régionale des Comptes sur l'information dont nous disposons. Certes il y a le débat sur le P.P.I., mais elle explique particulièrement que pour les activités et les investissements qui vont se réaliser sur plusieurs exercices, il est très important que l'assemblée voit et sache exactement où on en est des sujets, des engagements et de la mise en œuvre des projets.

J'ai lu toute la partie relative à la qualité de l'information financière et comptable, de la fiabilité des comptes et à de nombreux endroits, j'ai été frappée par les termes utilisés. Je vous donne quelques petites citations « présentation sur la gestion pluriannuelle des crédits, la manière de procéder donne une présentation tronquée de la gestion, de ses enjeux, des montants et des projets d'investissements ». Concernant la sincérité des restes à réaliser en dépenses, la Chambre explique que la technique souvent utilisée d'autorisations de programmes et de crédits de paiement gagnerait à être utilisée à la Ville d'Orléans et qu'un certain nombre de dépenses, de ce point de vue, pourrait être non justifié en terme comptable et sur 2014, cela représente 900 000 euros quand même. Toujours sur cette question des restes à réaliser en dépenses, la Chambre Régionale des Comptes parle d'un affichage volontairement annuel des investissements, alors que la durée d'exécution de certains marchés excède plusieurs exercices et elle le répète. Les élus ne disposent pas de l'information qu'ils seraient en droit d'avoir. Il y a de nombreuses illustrations dans cette partie du rapport et la Chambre parle d'un manque de fiabilité, de sincérité et un manque de transparence dans cette façon de procéder, certes avec un impact relatif vous le direz vous-même, je cite : « L'ensemble de ces éléments nuit à la transparence et la lisibilité, voire à la sincérité de l'information des élus et des citoyens, sur le coût total et la durée des opérations pluriannuelles d'investissement ». Il n'est pas question de remettre en cause les comptes qui sont justes, ce n'est pas du tout le sujet, mais l'information des élus pour apprécier la réalité et notamment des investissements. Il semble qu'elle ne soit pas mise à disposition comme elle devrait l'être du point de vue de la Chambre Régionale des Comptes.

Bien sûr, l'engagement à la démarche de certification est une très bonne chose et cela va permettre d'avancer là-dessus. Mais c'est ce point que je voulais souligner et en tout cas ce que j'ai lu de ce rapport. Merci.

M. GRAND – *J'ai une question sur les raisons qui font que vous avez décidé de ne pas suivre le principe de l'Autorisation de Programme Crédit de Paiement (A.P./C.P.) Nous avons déjà fait des remarques depuis quelques années et je suis bien placé pour savoir qu'à la Région, nous avons fait ce choix. Je trouve - et cela est bien pointé aussi dans ce rapport - que pour ce qui est justement de la lisibilité, de la crédibilité globale de votre action municipale, il serait intéressant de passer à ce système de suivi d'A.P./C.P. Quelles sont les raisons de votre refus de passer à ce système-là ? Merci.*

M. le Maire – *Merci. M. RICOURD.*

M. RICOURD – *Je serai beaucoup plus terre-à-terre si je puis dire, que mes collègues qui ont fait des remarques et que j'avais notées également, concernant des dysfonctionnements mentionnés dans ce rapport.*

Moi, c'était par rapport à la taxe d'habitation (Rires) et c'est important. Je regarde les comparatifs avec la strate et je constate qu'en 2009, on était à 599 de moyenne et 507 pour la strate, en 2015, 683 pour Orléans et 621 pour la strate, et entre 2012 et 2015, nous sommes au-dessus de la strate. Je sais que les taux n'ont pas augmenté, mais il n'empêche que c'est un problème qui m'interpelle et qui m'alerte, et là je ne parle pas de La Source (Rires), je parle globalement de ce que paient nos concitoyens.

M. le Maire – *Merci. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous remercie. M. MARTIN, j'adore vos slides, ils étaient supers ! C'est une illustration de ce qu'on appelle l'euphémisation d'un discours. Cela pourrait être montré à des étudiants en linguistique, parce qu'en fait lorsque l'on regarde vos slides, on a l'impression que le rapport décernait essentiellement des félicitations et des satisfécits, or c'est loin d'être le cas. Comme l'a dit Mme MATET de RUFFRAY tout à l'heure, c'est assez inhabituel quand on connaît le langage extrêmement mesuré des magistrats, le rapport est en réalité assez sévère pour la Ville d'Orléans. Je vous accorde volontiers que cette sévérité ne porte pas sur la manière de gérer les comptes de la Ville, ni sur les orientations qui sont les vôtres, ce n'est pas le sujet. En revanche, elle porte sur une question abordée par M. LEMAIGNEN tout à l'heure et qui est importante, celle de la démocratie financière et c'est le sujet en fait. Ce que dit la Chambre concernant le pilotage interne, c'est qu'il est très bien, avec des outils de pilotage efficaces et opérationnels, et que vous savez où vous mettez l'argent. C'est plutôt rassurant pour nous les élus et pour les citoyens et contribuables que nous sommes, mais ces instruments qui sont les vôtres, vous ne les transmettez pas aux élus, de manière à ce que finalement l'information politique, soit*

possible et disponible. Même si je sais que la plupart des collègues a lu le rapport intégralement - et je n'en doute pas une seule seconde -, je vais quand même vous lire quelques passages : « Ce fonctionnement global, perpétué depuis de nombreuses années, induit une mauvaise information de l'assemblée délibérante et entache par voie de conséquence, la vie démocratique de la commune. En effet, à l'absence de visibilité pluriannuelle du budget s'ajoute une présentation annuelle tronquée de sa gestion, des enjeux, des montants, des projets d'investissement, dès lors que les décisions municipales sont peu transparentes. » Si c'est l'opposition qui dit cela, on va nous qualifier d'hystériques, là c'est la Chambre Régionale.

Il en est de même pour le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) qui est toujours un exercice charmant auquel on se prête de bonne volonté, alors qu'il faut bien le dire, on n'a pas beaucoup d'éléments à se mettre sous la main. A chaque fois que l'on a le D.O.B., on a en général une petite esquisse et la Chambre Régionale s'en émeut également. Elle précise que c'est une manière de faire qui est complètement assumée par la Ville : « La commune estime que les éléments de prospective financière dont elle dispose sont des documents internes et revendique même un renversement de l'ordre d'importance donnée aux documents par le Code Général de Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). Elle marque ainsi sa préférence pour le document présenté lors du vote du budget par rapport au document devant être discuté, deux mois auparavant, lors des débats d'orientation budgétaire. ». Elle dit là encore que cela pèse sur le débat démocratique au sein du Conseil Municipal.

Même chose pour les taux de réalisations, qui sont qualifiés d'affichage, on parle même de dépenses fictives. Page 117, « Cette pratique qui permet d'afficher artificiellement des taux de réalisations élevés voire proches de 100 %, n'est pas de nature à donner une information sincère des prévisions budgétaires de l'exercice, ni par voie de conséquence de la performance de la commune ».

Enfin je note page 135, s'agissant cette fois-ci de la présentation des effectifs de la commune à propos des bilans sociaux et du tableau des effectifs, qu'il est relevé un certain nombre d'incohérences auxquelles la commune n'a pas répondu. C'est sérieux, ce sont de vraies critiques et pour utiliser le vocabulaire des magistrats, des réserves. Alors au sein de la majorité vous avez certainement l'information, mais pour les autres, cela est-il suffisant pour que le débat puisse avoir lieu et pour que le contrôle démocratique puisse s'effectuer de manière valable ? La réponse de la Chambre Régionale des Comptes est clairement non.

J'en profite pour faire une petite remarque sur un élément qui n'est pas anodin et dont la Ville d'Orléans n'est d'ailleurs pas du tout responsable, je tiens à le dire. Autant sur ce qui est dit par la Chambre à propos d'une culture interne de la Ville d'Orléans, mais ce que je vais dire maintenant n'est pas propre à Orléans, c'est juste un truc qui m'énerve et que je voudrais rappeler. En début de Conseil Municipal, on passe un certain nombre de décisions prises par le Maire sur délégation et qui représentent des marchés publics d'un montant très important. Des marchés qui ne sont du coup plus soumis au débat municipal, puisque c'est autorisé par la loi, ce n'est donc pas contre la Ville d'Orléans. Pour ce Conseil Municipal là, ce sont 21 millions d'euros qui sont concernés et listés dans ces décisions prises par le Maire et donc soustraits au débat démocratique.

Encore une fois, tout cela va dans le même sens. Cela ne va pas dans le sens de la démocratie financière, mais dans celui d'un système fonctionnel. Personne ne dit le contraire, c'est efficace mais le contrôle démocratique en pâtit. On est tous des élus ici, quelle que soit notre sensibilité et nous sommes tous attachés à la vie démocratique au niveau national comme au plan local. On ne peut que souscrire aux demandes de la Chambre Régionale des Comptes et on ne peut qu'espérer que cette démocratie financière soit plus importante, d'autant que précisément, la gestion de la Ville est bonne. Si on avait une mauvaise gestion, on pourrait vous soupçonner de noir dessein, mais ce n'est pas le cas. Autant mettre les choses sur la place publique et permettre aux élus que nous sommes, majorité comme minorité, d'avoir ce contrôle sur l'annualité mais aussi - puisque c'est la demande qui est faite - sur la pluriannualité, puisqu'on sait très bien que les gros investissements ne sont pas réalisés sur une année. Voilà le sens de ce rapport, dont le ton est assez sévère pour la Ville d'Orléans et je pense qu'il est important que l'on en tire les conséquences.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN puis ensuite M. GROUARD.

M. LEMAIGNEN – *J'ai lu beaucoup de rapports de la Chambre Régionale des Comptes, mais je ne partage pas tout à fait l'avis de ma collègue sur la sévérité des propos. Tout comme elle, j'ai aussi l'avantage d'avoir été à la fois dans une majorité et dans une opposition, cela permet de relativiser beaucoup les choses. Alors sur les deux points qu'elle a évoqués, le premier concerne le taux de réalisation, et il est vrai que c'est complètement bidon. Mais c'est le cas dans environ 98 % des collectivités locales en France. Qu'est-ce que le taux de réalisation ? C'est la comparaison entre les résultats du Compte administratif et le budget, mais pas tout à fait. Il s'agit du budget modifié par les décisions modificatives. Si vous faites une décision modificative un mois avant la fin de l'année et que vous ajustez, heureusement que le taux de réalisation est bon. Mais toutes les collectivités en France font pareil. Ce n'est pas une critique très originale.*

Deuxièmement, en ce qui concerne la délégation au Maire, vous dites que cela enlève du débat démocratique, mais non ! Cela permet d'aller plus vite, d'être plus efficace. Mais rien ne vous empêche, en début de séance, de dire qu'il y a une opération dont vous voulez débattre au moment où elle est présentée, car toutes ces opérations sont présentées devant le Conseil Municipal. A vous d'évoquer ce qui vous semble ne pas correspondre, car là-aussi autrement, nous aurions des ordres du jour qui dureraient des heures et pour des débats parfaitement inutiles qui retarderaient la réponse aux habitants.

Alors je vous avoue qu'il y a un point qui me surprend dans le contrôle, c'est lorsque la Chambre indique que le contrôle des satellites est insuffisant à la Ville d'Orléans. Je vous avoue que je tombe de ma chaise, car s'il y a un point qui est exceptionnel à Orléans, c'est bien celui-là ! C'est un contrôle qui parfois même m'a surpris par sa virulence. J'ai assisté à certains débats avec des délégataires et bien, je n'aurais pas aimé être à la place du délégataire. Il y a un travail qui est fait sur toutes les délégations, qui est vraiment remarquable et qui a permis de faire de fortes économies. Je pense que l'on peut en remercier tout particulièrement notre adjoint aux finances et vice-président aux finances de la Métropole.

Autre élément, en termes de transparence, il y a un point qui est pratiquement unique à la Ville d'Orléans, c'est un système de consolidation des comptes. Et c'est un outil de démocratie financière exceptionnel, car de façon claire et lisible, tous les habitants de la Ville peuvent avoir le rôle économique de la « holding » municipale. Ils peuvent avoir aussi un avis synthétique sur tous les organismes qui de près ou de loin, dépendent d'une manière ou d'une autre de la Ville. C'est un élément de transparence financière tout à fait exceptionnel, que l'on n'apprécie pas assez à sa juste valeur à Orléans et qui est unique en la matière.

Enfin, lorsque que la Chambre demande un P.P.I. public - il est vrai qu'à la Métropole on le fait - la réponse de la Ville est que les grosses opérations pluriannuelles seront présentées au D.O.B. et cela me semble très bien. Cependant je souhaiterais que ce soit une première étape pour parvenir à la Ville comme à la Métropole à ce que les grosses opérations puissent être dans l'A.P./C.P. Je sais qu'il ne faut pas le faire n'importe comment et qu'il y a des préalables importants, mais je suis convaincu que ce serait une bonne chose pour les grosses opérations pluriannuelles de la Ville comme de la Métropole. Je vous remercie.

M. GROUARD – *Je relève dans ce débat qu'il y a finalement deux sujets différents que vous abordez les uns et les autres et à certains moments, j'ai eu l'impression qu'il y avait un amalgame entre les deux. Le premier sujet, fondamental, est celui que traite toute Chambre Régionale des Comptes, voire la Cour de Comptes pour d'autres sujets, et qui est de savoir si l'organisme contrôlé a bien ou mal géré. Savoir s'il a respecté la charge qui est la sienne, s'il a porté ses responsabilités ou non, et sinon dans quelles mesures ?*

Et puis il y a un deuxième sujet. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez tenté à un moment un léger amalgame avec le premier, mais vous vous êtes reprise à la fin et je vous en remercie, il s'agit de la question de la présentation. Comment est-ce que la Ville communique sur ces éléments de gestion et sur ces éléments financiers ? Y-a-t-il à redire sur ces communications ? Alors justement, pour la bonne compréhension du sujet et la transparence du débat, je vais reprendre différemment et distinctement ces deux points.

Sur la question de la gestion, bonne ou mauvaise, vous l'avez les uns et les autres soulignée.

J'en suis satisfait et quelque part heureux puisque j'étais Maire à l'époque et notamment pour une grande partie de ce contrôle de la Chambre Régionale. Il est clairement précisé partout dans l'ensemble du document, que la gestion de la Ville est bonne, qu'il n'y a rien à redire. Et la Chambre Régionale des Comptes - Michel MARTIN l'a rappelé dans son propos introductif - va même plus loin, et pour avoir lu pas mal de rapports aussi, c'est quelque chose de rare. Les Chambres en général et la Cour, donnent des mauvais points, si je puis dire, mais rarement de bons points. Or là, il y a une liste impressionnante de bons points et je me permets là de lire le document que vous avez les uns et les autres sous les yeux, je ne l'invente pas : « La situation financière de la commune d'Orléans ne soulève pas de problèmes particuliers. Les recettes sont stables malgré la baisse des dotations, grâce au dynamisme des produits fiscaux et des recettes du domaine. ». C'est exactement la politique que nous avons conduite qui a permis, avec M. l'Adjoint à l'urbanisme à l'époque et M. l'Adjoint aux finances, d'augmenter les recettes de la Ville, sans toucher à la fiscalité, sans augmenter les impôts. Pourquoi ? Et bien parce que la Ville d'Orléans s'est développée, la population a augmenté et nous avons amélioré les recettes. Il s'agit là de toute la politique d'urbanisme qui était menée pendant toutes ces années, au-delà d'ailleurs de la période de contrôle de la Chambre.

Important au regard de notre débat précédent, les charges sont maîtrisées, notamment les dépenses de personnel. Elles font l'objet depuis plusieurs années d'une politique affichée de maîtrise de la masse salariale. Cela n'a pas été obtenu par miracle, les chiffres sont donnés, c'est parce qu'il y a simplement eu une baisse légère des effectifs. En contrepartie - et je l'ai toujours assumé - cette baisse légère des effectifs a permis d'améliorer la rémunération des agents de la Ville et notamment l'augmentation de la fameuse prime de gestion qui n'avait pas été augmentée depuis des lustres.

Je peux continuer parce qu'on est sur les fondamentaux d'une bonne gestion. Les dépenses de fonctionnement sont donc tenues, maîtrisées et elles n'ont pas augmenté. Je me permets de dire cela au regard de notre débat de tout à l'heure sur le Compte administratif. Il y a peu de temps, nous avons été confrontés à des augmentations de dépenses imposées par l'Etat. Rappelez-vous la question des rythmes scolaires qui nous a obligés à dépenser environ plus d'un million d'euros.

Le financement propre est toujours inférieur aux dépenses d'équipements du fait de la politique volontariste d'investissement de la Ville. L'encours de la dette est stable, très inférieur à la moyenne de la strate au plan national et il n'y a aucun emprunt toxique. Lisez bien le rapport, ce n'est pas le cas malheureusement de toutes les communes concernées. Les fondamentaux sont là. Il n'y a pas eu de hausse de fiscalité dans la période incriminée mais pendant 15 ans. A ma connaissance, je pense que l'on est quasiment la seule ville à avoir fait cela en France. Si vous en trouvez une autre dans la strate, je serais heureux de l'apprendre et nous nous sentirions moins seuls. Si effectivement dans un tableau du rapport de la Chambre, on s'aperçoit que certaines taxes en pourcentage restent supérieures à la moyenne de la strate, c'est parce que dans ces tableaux, ne sont pas prises en compte les politiques d'abattements que nous avons mises en place ou que nous avons hérité de la précédente municipalité. Or, lorsque vous intégrez ces abattements, alors nous sommes très en dessous de la moyenne de la strate. Par soucis de transparence, j'aurais souhaité que la Chambre Régionale des Comptes puisse nous proposer également un tableau intégrant les abattements. Elle le dit à la page suivante, mais le tableau n'est effectivement pas d'une clarté absolue. Chacun peut effectivement améliorer la clarté des choses en matière financière, je suis bien d'accord avec vous.

Les dépenses de fonctionnement ont donc été maîtrisées et cela était une de nos obsessions, tout en faisant en sorte que les agents de la Ville puissent s'y retrouver. Car le plus simple dans ces cas-là, c'était aucune augmentation, pas de primes, on laisse en l'état, en subissant les hausses imposées par l'Etat, et on n'arrive pas à la stabilité, on est forcément au-dessus du zéro. Là, on reste dans la stabilité, encore une fois je me permets d'insister sur ce point au regard de notre débat précédent.

Enfin, troisième élément fondamental : l'augmentation très forte, j'allais dire presque violente, des investissements, vous l'avez vue sur les tableaux présentés par Michel MARTIN lors du débat précédent. Et pourquoi suis-je satisfait au-delà de ces bons points, si je peux parler ainsi, de la Chambre Régionale des Comptes ? Parce que mes chers collègues, nous sommes exactement dans les engagements que nous avons pris et que j'avais pris devant les Orléanais et ils ont été scrupuleusement et tous respectés. Et pour moi, c'est fondamental.

Alors concernant le deuxième point de la question de la présentation, à propos de la transparence et de toutes les formulations que vous avez rappelées. Il y a quelques points là-dessus dont un, pour lequel je ne suis pas d'accord avec la Chambre Régionale des Comptes et je l'assume. Je l'ai d'ailleurs dit lorsque j'ai été sollicité pour faire une réponse lors du premier examen de la Chambre. Je ne suis pas d'accord sur la question du P.P.I, car l'argumentaire de la Chambre, il faut bien le comprendre. Si vous n'avez pas toutes et tous lu le rapport dans le détail, les critiques qui nous sont formulées par la Chambre portent principalement sur le fait que nous ne communiquons ou communiquons pas le P.P.I. Pourquoi ? Premièrement, je rappelle que j'ai voulu ce P.P.I. Nous l'avons créé avec Michel MARTIN, la direction des finances et la direction générale des services pour avoir un instrument de prévision, de programmation et pour voir si, au regard de nos capacités d'investissement qui augmentaient, nous étions en mesure de réaliser les opérations que nous projetions dans la durée. C'était pour nous un moyen de savoir si on était dans les clous ou si on risquait deux, trois ou quatre ans plus tard de sortir des clous. Pourquoi je ne voulais pas qu'on le communique ? Pardonnez-moi de le dire, mais parce que c'est un outil technique de programmation et que je ne voulais pas, et je l'assume, que cela devienne un outil politique, un outil de contestation de ce que nous faisons.

(Intervention hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA : « Quand on est dans l'opposition ce n'est pas facile »)

M. GROUARD – J'ai moi aussi été dans l'opposition, comme vous l'êtes actuellement. Nous savons tous comment les choses se passent, ne faisons pas de fausse naïveté ou quelque hypocrisie que ce soit. Imaginons l'opposition - vous ou d'autres, je ne fais aucun procès d'intention et encore une fois j'y étais aussi - nous avons un P.P.I et nous allons faire porter le débat sur un projet d'investissement qui va avoir lieu dans trois ou quatre ans, alors qu'évidemment la municipalité qui le projette n'a aucune certitude de sa réalisation. C'est simplement une précaution financière pour savoir si le projet est mené à terme et si nous allons pouvoir le réaliser financièrement ou non. Si c'est un seul projet, la probabilité de le porter est assez forte. Maintenant dans un P.P.I., il n'y a pas que les quelques gros projets, mais tous les investissements de la Ville. Vous allez trouver par exemple et nous l'avons fait, un plan quinquennal de voirie, ou encore, M. MONTILLOT - et là j'ai toujours une pensée pour Bénédicte Maréchal - le plan de rénovation des écoles et je peux multiplier les exemples dans tous les domaines. Et là, il devient tellement facile de dire : « Vous aviez prévu de refaire la rue « machin », mais vous ne l'avez pas refaite, c'est scandaleux ». Je ne voulais pas que l'on rentre dans ce type de faux débats. En revanche, ce que nous avons toujours fait, notamment en début des conseils municipaux, c'est la présentation des projets. Et là, j'estime que nous avons été beaucoup plus loin que ce qui se faisait précédemment à la Ville d'Orléans. Les documents que nous présentions M. MARTIN, étaient beaucoup plus élaborés que les précédents, je me permets de le dire. A ce propos, Muriel SAUVEGRAIN s'en souvient puisqu'elle avait comme moi le plaisir et l'avantage d'être dans l'opposition à l'époque, ce qui je vous en conviens, n'est pas une tâche facile, je compatis.

(Rires dans l'hémicycle)

M. GROUARD – Tout cela, je le sais. Je vais vous parler franchement mais lorsque l'on est dans l'opposition, on est toujours à la recherche d'obtenir des documents pour préciser les choses. On se pose certaines questions et je reconnais bien volontiers, même d'ailleurs comme je viens le dire dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes il y a des choses sur lesquelles - comme l'histoire des abattements et de la fiscalité -, si on n'est pas pointu sur le sujet, on peut passer complètement à côté. Mais je vous rassure, que l'on soit dans l'opposition mais parfois aussi dans la majorité, il n'y a que M. MARTIN qui ne passe pas à côté des choses car il maîtrise tout cela formidablement bien. Donc là-dessus, je ne partage pas la critique de la Chambre Régionale des Comptes. Je leur ai écrit, je leur ai dit, mais cela fait partie du débat.

Pour les autres sujets, et je vais en terminer, la question des A.P./C.P. est une vraie question. Nous nous l'étions posée et jusqu'à présent, nous avons répondu d'une certaine manière. Dans l'avenir, il ne m'appartient pas de le dire ou d'en juger, mais les choses peuvent être ouvertes. Ce que je veux dire sur cette question, c'est que chaque système a ses avantages et ses inconvénients. Il n'y a pas un système qui serait bien meilleur que l'autre et c'est un changement des procédures, en termes de comptabilité, qui est quand même conséquent, voire très lourd à opérer. J'ai vécu cette question des A.P./C.P. lorsque que j'étais au ministère de la défense et je peux vous dire que l'on s'interrogeait

beaucoup. En tout cas sur ce point-là, je veux également remercier M. MARTIN, la direction des finances et les directions générales des services, d'aujourd'hui et de l'époque, notamment le directeur M. Patrick PILOT, les directrices des finances qui ont toutes et tous eu à la Ville d'Orléans une qualité et un professionnalisme que je souhaite à toutes les collectivités. Par expérience je peux vous dire - et Charles-Eric LEMAIGNEN ne me démentira pas - ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Nous avons une très grande chance ici d'avoir cette compétence et ce professionnalisme. Et puis j'y associe évidemment l'ensemble des directions et des services.

Sur un dernier point, je partage complètement le point de vue de Charles-Eric LEMAIGNEN à propos des reproches formulés sur la question des satellites. Avec la consolidation des comptes, Orléans a été citée comme référence au niveau national, en montrant que ce que nous faisons était assez remarquable et que nous devions être imités par les autres collectivités. J'avoue que je m'interroge sur la question de cette consolidation, d'autant plus qu'elle était présentée et qu'elle l'est toujours d'ailleurs, au Conseil Municipal. Donc là vraiment, je ne comprends pas cette critique. J'ajoute par ailleurs, et je peux donner aussi un élément que la Chambre ne retient pas dans son rapport - peut-être qu'elle ne l'a pas vu - mais nous n'avions pas fait qu'un P.P.I., nous avions aussi Mme SAUVEGRAIN, un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (P.P.F.). Alors, je ne devrais peut-être pas en parler. Et là vous imaginez, si on nous demandait de communiquer sur un P.P.F., cela ne devient plus un outil de travail, mais une sorte de guillotine qui pourra s'opposer à nous en permanence. Encore une fois, voilà la raison pour laquelle personnellement et je l'assume, je ne souhaitais pas communiquer sur ce P.P.I voire sur ce P.P.F.

Mme MATET de RUFFRAY, juste pour les avoir souvent côtoyés, car la Ville ou l'Agglomération ont fait l'objet de multiples contrôles pendant toute la période où j'ai été Maire et où Charles-Eric était le Président de l'Agglomération - je ne sais plus à combien de contrôles nous avons été soumis, y compris sur les politiques menées par la Ville - je n'ai jamais constaté le flegme des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes. J'ai constaté leur professionnalisme, leur volonté d'aller au bout des sujets à tel point que même, et c'était bien naturel, certains se sont installés à demeure dans les services de la Ville d'Orléans. Je leur avais proposé car c'était plus pratique. Tout cela pour dire qu'il est bien d'avoir des contrôles, c'est nécessaire et je souhaite que toutes collectivités puissent bénéficier d'un rapport comme celui-là. A mon avis, cela permettra d'économiser beaucoup d'argent au niveau national et ce qui éviterait pour l'Etat d'avoir besoin d'une contractualisation d'1,2 %, car nous dans ces périodes-là, nous étions meilleurs que ce 1,2 %.

M. le Maire – Merci M. MARTIN.

M. MARTIN – Merci M. GROUARD pour toutes les informations que vous avez pu apporter, les appréciations que vous avez faites aussi pour les services, la direction générale de l'époque et la direction actuelle, sur la manière dont les affaires sont conduites au niveau de la Ville d'Orléans.

Nous avons effectivement un débat sur la publication d'un certain nombre d'informations pluriannuelles, alors même que dans la consolidation financière, vous avez eu l'amabilité de rappeler vous-même, ainsi que M. LEMAIGNEN, que nous avons une étude plus que très détaillée sur la situation des satellites. Pour ceux qui veulent lire le rapport que je présente en débat d'orientation budgétaire, nous avons aussi tous les engagements hors bilans sur les opérations pluriannuelles. Nous avons également tous les engagements sur les Z.A.C., car je rappelle par exemple que le G.P.V., le grand contrat passé avec l'Etat représentait 200 millions d'euros avec pratiquement un quart pour la part de la Ville avec la Métropole, qui s'est étalé sur une période de 8 ans. Nous avons toujours donné les taux de réalisations, ce qui restait à faire ou encore les compléments que nous avons dû voter. Il en est de même pour la Convention Territoriale Argonne (C.T.A.) et chaque année nous indiquons à quel niveau d'avancement nous en sommes.

Donc sur l'information financière, je suis loin de rejoindre les commentaires qui ont été faits. Je pense simplement que comme la structuration des rapports financiers au niveau des collectivités locales n'est pas donnée, qu'il n'y a pas un texte précis qui dit quel type d'information financière doit être donnée annuellement, il y a peut-être là-dessus un certain nombre d'améliorations à apporter.

Sur les A.P./C.P., j'allais dire que j'y suis opposé mais non, je ne suis jamais opposé sur rien. Cependant, je pense que c'est une raison d'opacité supplémentaire. Lorsque vous voyez que les comptes

de l'Etat en A.P./C.P. et que cela amène parfois sur les budgets de l'armée par exemple, à des démissions plus que brutales, parce qu'effectivement on supprime un milliard pour les armées. Cela ne change pas la gestion budgétaire, mais c'est excessivement compliqué de se retrouver sur les véritables engagements et sur les dépenses réelles. C'est pour cela que moi je préfère avoir une gestion de bon père de famille. Je l'ai déjà dit et je le répète Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, une gestion qui consiste déjà à expliquer en quoi nous avons dépensé l'argent pour les principaux projets - ce qui a été parfaitement rappelé par M. GROUARD -, quels sont les engagements pris pour les années à venir. Au niveau de la Ville d'Orléans, il n'y a pas tant d'engagements que ça, il y a quelques grands projets et ils sont donnés, débattus, votés et après ils sont déclinés sur le plan budgétaire. Je suis donc réservé sur les A.P./C.P. pour une raison de transparence tout simplement, de la manière que nous on gère plutôt avec les restes à réaliser, c'est une autre technique.

Un petit mot pour Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Lorsque nous sommes rentrés dans la présente mandature, vous m'aviez fait vous et vos collègues, la remarque que la commission des finances - outil de transparence par excellence, vous en conviendrez - ne se réunissait pas suffisamment. Alors je signale que depuis deux ans, je suis seul à la commission des finances mais accompagné de Mme SAUVEGRAIN (Rires).

(Intervention hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA : « Mais pourquoi ? Posez-vous la question ! »)

M. MARTIN – Alors nous sommes très bien accompagnés l'un et l'autre, mais si vous appelez la transparence financière de vos vœux, faudrait-il encore venir aux commissions !

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. MARTIN, elle durait 10 minutes votre commission des finances. Ce n'est pas suffisant pour que ce soit un examen sérieux.

M. MARTIN – A charge pour vous de l'allonger par vos questions intelligentes.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Excusez-moi M. MARTIN, mais quand on vous donne les informations pendant la commission... C'était juste une caricature, soyons sérieux.

M. MARTIN – Depuis deux ans, vous êtes absente de la commission, vous et vos collègues.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Parce qu'il ne se passe rien en commission et que cela ne dure que 10 minutes. Ce sont des caricatures de commissions, c'est tout !

M. le Maire – Pour en avoir fait un très grand nombre dans ma vie et comme un certain nombre d'entre nous, si je peux me permettre, la commission dépend aussi un peu de la façon dont les participants l'animent. Il y a des sujets me semble-t-il, sur lesquels il y a matière à faire et là en l'occurrence sur les matières financières, vous n'êtes pas la dernière à méconnaître cette matière, vous pouvez donc tout à fait poser un certain nombre de questions qui étaient dans vos remarques.

Je n'ai rien à ajouter de plus que tout ce qui a été dit, sinon qu'effectivement, comme cela a été rappelé, toutes les recommandations faites sont des recommandations techniques. L'appréciation globale est que la Ville est bien tenue, qu'elle l'était, qu'elle continue à l'être sur la période observée et c'est d'ailleurs ce que traduit toute la discussion que l'on a eue sur l'exécution 2017 et le budget 2018.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier du 1^{er} février 2017, Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes a annoncé l'examen de la gestion des comptes de la Mairie pour les exercices 2012 et suivants.

Ce contrôle, intervenu sur le même calendrier que le diagnostic global d'entrée de la Mairie dans le dispositif de certification des comptes des collectivités, a porté exclusivement sur la gestion et l'analyse de la situation financière.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

Le rapport d'observations provisoires a été notifié le 30 octobre 2017. La Mairie a formulé ses remarques le 28 décembre 2017.

Le rapport d'observations définitives a été transmis le 9 mars 2018. La Mairie a apporté ses réponses le 6 avril 2018.

Le rapport définitif, comprenant in extenso les réponses de la Mairie, est joint à la convocation à la présente séance du Conseil municipal.

Globalement, la Chambre note la bonne situation financière de la Mairie et formule 7 recommandations. La plupart de ces recommandations ont un lien direct avec la démarche de certification des comptes dans laquelle s'est engagée la Mairie au côté de 24 autres collectivités pilotes et sont d'ores et déjà mises en œuvre, ou le seront à court terme.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune pour les exercices 2012 et suivants. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

CM du 11 juin 2018

ANNEXE

Chambre régionale
des comptes



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES

COMMUNE D'ORLÉANS
(Département du Loiret)

Exercices 2012 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 13 février 2018.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	5
RECOMMANDATIONS.....	7
1 INTRODUCTION.....	9
2 FIABILITÉ DES COMPTES	10
2.1 La qualité de l'information financière et comptable	11
2.1.1 L'organisation de la fonction financière et comptable	11
2.1.2 L'information donnée aux élus lors du débat et du vote du budget.....	11
2.1.3 La gestion pluriannuelle des crédits.....	14
2.1.4 Le suivi et le contrôle des délégations de service public.....	14
2.1.5 La sincérité des prévisions budgétaires	15
2.1.6 La sincérité des restes à réaliser en dépenses.....	16
2.2 La fiabilité de l'information comptable	20
2.2.1 La tenue de l'actif.....	20
2.2.2 Les transferts d'immobilisations en cours vers les immobilisations achevées	21
2.2.3 Les amortissements.....	22
2.2.4 Les intérêts courus non échus	23
2.2.5 Le rattachement des charges et des produits à l'exercice	25
2.2.6 Les charges et produits constatés d'avances.....	27
2.2.7 Les dotations aux provisions	28
2.2.8 L'apurement des subventions d'investissement transférables	29
2.2.9 Les erreurs d'imputations	29
2.3 La conclusion sur la fiabilité et la sincérité des comptes.....	30
3 SITUATION FINANCIÈRE.....	31
3.1 La formation de l'autofinancement.....	32
3.1.1 Les charges réelles de fonctionnement	32
3.1.2 Les produits réels de fonctionnement.....	38
3.2 L'investissement	41
3.2.1 Le financement disponible et le besoin de financement.....	41
3.2.2 La dette	42
3.3 L'équilibre du bilan.....	43
3.4 La conclusion sur la situation financière	44
TABLE DES ANNEXES.....	45

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

SYNTHÈSE

La ville d'Orléans (119 000 habitants), chef-lieu de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret, est aussi la ville centre d'une communauté d'agglomération devenue métropole en avril 2017.

Sous les réserves relatives à la sincérité et à la fiabilité des comptes, qui figurent ci-dessous, la commune d'Orléans dispose d'une capacité d'autofinancement qui se maintient à un niveau correct. En effet, les produits sont stables malgré la baisse des dotations de l'État, en raison notamment de la croissance des produits fiscaux, sans hausse des taux. Les charges sont maîtrisées, notamment les dépenses de personnel, l'effectif étant légèrement en baisse. Orléans se caractérise par une mutualisation avancée de ses services avec ceux de la communauté d'agglomération puis de la communauté urbaine, parfois mal retracée comptablement, mais qui ne se traduit pas encore par une baisse de la masse salariale.

Les dépenses d'équipement sont toujours supérieures au financement propre ; dès lors, pour financer sa politique d'investissements, la commune recourt à des emprunts dont le montant annuel mobilisé a diminué entre 2012 et 2015. Malgré l'intégration de la dette de son partenariat public-privé pour la construction d'un groupe scolaire, Orléans maintient son encours de dette à environ 100 millions d'euros par an et conserve une bonne capacité de désendettement.

Du point de vue de la gouvernance, lors des débats d'orientation budgétaire, les masses financières relatives aux investissements pluriannuels ne sont pas détaillées. De manière générale, la prospective reste l'apanage des seuls services internes à la collectivité, alors que les grands projets que la commune entend réaliser dans les années à venir sont nombreux.

La collectivité vote son budget en fin d'année N-1 et procède naturellement à des modifications en cours d'exercice N. Elle fonctionne préférentiellement en gestion annuelle (engagement, réalisation, mandatement des dépenses au cours d'un même exercice), fait réaliser les projets pluriannuels importants dans le cadre de concessions ou de conventions de mandats, et n'a pas choisi d'utiliser le système des autorisations de programme et de crédits de paiements (AP/CP).

Toutefois, son mode de fonctionnement comporte des pratiques contestables en matière de fiabilité des comptes, comme un engagement juridique annuel et non total de travaux ou marchés portant sur deux exercices, et une inscription perfectible des restes à réaliser et des rattachements des charges et produits. La volonté d'inscrire les dépenses sur un rythme annuel, sans prendre en compte la totalité des engagements juridiques, ne permet pas d'afficher la réalité des coûts et des délais de financement des projets pluriannuels.

Ont été également constatées des imprécisions ou erreurs de comptabilisation des amortissements, de mauvaises imputations, une évaluation forfaitaire des intérêts courus non échus, relativisant la qualité et la fiabilité de l'information budgétaire.

La chambre fait plusieurs recommandations visant à améliorer la fiabilité des comptes de la ville d'Orléans.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Intégrer les informations obligatoires dans les rapports d'orientation budgétaire ;

Recommandation n° 2 : Respecter les règles de la comptabilité d'engagement quant à l'inscription de l'intégralité des crédits liés à un engagement juridique effectif ;

Recommandation n° 3 : Justifier l'ensemble des restes à réaliser en dépenses ;

Recommandation n° 4 : Mettre en place un dispositif de suivi des immobilisations plus performant en vue de mettre à jour et de rendre cohérents l'inventaire et l'état de l'actif ;

Recommandation n° 5 : Veiller à comptabiliser les montants réels des intérêts courus non échus (ICNE) ;

Recommandation n° 6 : Réévaluer chaque année les montants de constitution et de reprise des provisions pour risques et charges ;

Recommandation n° 7 : Veiller aux bonnes imputations sur les comptes 6419, 708 et 67441.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

1 INTRODUCTION

L'article L. 211-8 du code des juridictions financières (en vigueur à l'ouverture de ce contrôle, devenu depuis l'article L. 211-3) définit les modalités selon lesquelles les chambres régionales des comptes examinent la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements. Cet examen porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'organe délibérant.

L'examen de la gestion de la ville d'Orléans a concerné les années 2012 et suivantes et n'a porté que sur la fiabilité des comptes et l'analyse financière.

Au dernier recensement, la population d'Orléans, chef-lieu du département du Loiret et de la région Centre-Val de Loire, s'établit à 118 601 habitants¹, ce qui place la commune dans la strate des collectivités de plus de 100 000 habitants.

Orléans est également la commune-centre d'un établissement public de coopération intercommunal de 22 communes qui rassemble 282 743 habitants. La communauté d'agglomération d'Orléans-Val de Loire est devenue, le 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine « Orléans Métropole ». Cette dernière a été transformée en métropole (avec la même dénomination) par décret n° 2017-686 du 28 avril 2017 ; jusque-là, aucun nouveau transfert de compétence n'avait eu lieu depuis 2012.

La population se caractérise par une forte représentation des 15-29 ans (plus de 25 %) et des 30-44 ans (20 %). Les professions intermédiaires (32 %), les employés (29 %) et les cadres (23 %) sont les catégories professionnelles les plus représentées.

Sur le plan économique, le taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans est de 16 % contre 13 % en 2008. La création d'entreprises se réalise majoritairement dans les services aux entreprises (35 %) et l'activité de « commerce, transport, hébergement et restauration » (31 %). Elle diminue entre 2009 et 2015. Le taux de pauvreté est de 19,7 %. Enfin, 59 % des ménages fiscaux étaient imposés en 2013².

¹ Population légale millésimée 2014 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ; population comptée à part comprise.

² Ces chiffres sont issus des données de l'INSEE.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Certains ratios ont été comparés avec les moyennes de la strate démographique pour les années 2009 et 2015 :

Tableau n° 1 : Comparaison de certains ratios d'Orléans avec la strate démographique 2009-2015

	2009		2015	
	Strate	Orléans	Strate	Orléans
Épargne				
Épargne brute €/habitant	157	216	168	266
<i>Épargne brute / RRF (%)</i>	<i>12,04</i>	<i>15,10</i>	<i>11,48</i>	<i>16,68</i>
<i>Épargne nette / RRF (%)</i>	<i>4,27</i>	<i>8,81</i>	<i>3,73</i>	<i>9,76</i>
<i>Taux de rigidité des charges structurelles</i>	<i>51,5 %</i>	<i>47,5 %</i>	<i>53,5 %</i>	<i>43,3 %</i>
Fiscalité				
Impôts locaux en €/habitant	507	599	621	683
Taux TH (à partir de 2009)	20,75 %	20,99 %	21,47 %	20,99 %
Taux TFB (à partir de 2009)	22,72 %	29,81 %	23,67 %	29,81 %
Taux TFNB (à partir de 2009)	33,99 %	39,60 %	36,35 %	39,60 %
Endettement				
Dette en €/habitant	1085	856	1191	860
<i>Dette / RRF (%)</i>	<i>83,16</i>	<i>59,81</i>	<i>81,61</i>	<i>53,94</i>
<i>Dette / Épargne brute</i>	<i>6,9</i>	<i>4,0</i>	<i>7,1</i>	<i>3,2</i>
Fonds de roulement				
FDR en €/habitant	41	113	74	22
FDR en jours de DRF	12,5	32,1	20,0	5,6
Dépenses d'équipement				
Dépenses d'équipement en €/Hab	336	457	291	385
<i>Dép. équip. / RRF (%)</i>	<i>25,8 %</i>	<i>31,9 %</i>	<i>19,9 %</i>	<i>24,1 %</i>
<i>Épargne nette / Dép. équip (%)</i>	<i>16,7 %</i>	<i>27,6 %</i>	<i>18,6 %</i>	<i>40,5 %</i>
<i>Emprunt / Dép. équip. (%)</i>	<i>35,7 %</i>	<i>23,6 %</i>	<i>40,2 %</i>	<i>12,2 %</i>

Source : Compte individuel de la commune sur collectivites-locales.gouv.fr et CRC

L'épargne brute, les impôts locaux et les dépenses d'équipement en euros par habitant sont nettement supérieurs à la moyenne de la strate, tandis que l'endettement est inférieur.

2 FIABILITÉ DES COMPTES

La qualité et la fiabilité des informations comptables et financières constituent les conditions préalables à une analyse pertinente de la situation financière.

La ville d'Orléans fonctionnait avec quatre budgets annexes en début de période ramenés à trois aujourd'hui, le budget ZAC Orléans étant clos depuis 2013. Le budget annexe « Activités soumises à TVA » comptabilisait, de 2012 à 2015, des activités situées dans le champ de la TVA. À compter de l'exercice 2016, il disparaît et est remplacé par le budget annexe « Activités spécifiques ».

2.1 La qualité de l'information financière et comptable

2.1.1 L'organisation de la fonction financière et comptable

L'organisation de la fonction financière est déconcentrée. La direction des finances qui compte 29 personnes, est mutualisée avec celle de la communauté d'agglomération. Elle est en charge du respect des règles de comptabilité publique et de l'équilibre financier de la commune, des agents assurant la fonction comptable au sein des directions opérationnelles.

Les organigrammes montrent la présence d'un contrôle de gestion à partir de 2017, avec la présence d'une « direction des finances et du contrôle de gestion » et la mention d'une personne affectée à cette fonction.

La collectivité a élaboré un guide interne intitulé « Procédures d'exécution financière », daté du 7 avril 2011, qui contient douze fiches (sur l'engagement des dépenses ou recettes, le traitement des mandats, etc.) ainsi que des modèles de lettres et un rappel de la procédure d'engagement et d'exécution financière des marchés. Il est complété de « circuits de validation » très détaillés. Les directions opérationnelles sont chargées d'assurer le respect des processus comptables et d'exécution financière des marchés et disposent à ce titre de correspondants comptables.

Ce guide est accompagné d'un dispositif interne de formation des agents utilisateurs qui repose sur des réunions avec les directions déconcentrées, des formations par groupes et des ateliers pratiques. Ce document très complet atteste d'une volonté marquée et récente de la collectivité de cadrer les processus financiers.

2.1.2 L'information donnée aux élus lors du débat et du vote du budget

L'obligation, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice, est régie par l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dont les termes ont évolué au cours de la période de contrôle.

Dans sa version antérieure, cette obligation incluait un débat sur les engagements pluriannuels. Dans sa version applicable du 29 janvier 2014 au 1^{er} août 2015, il s'y ajoute un débat sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune. Enfin, depuis le 1^{er} août 2015³, est obligatoire la présentation d'un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette* » et, dans les communes de plus de 10 000 habitants, une « *présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ». Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article D. 2312-3 du CGCT) précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du nouveau « rapport d'orientation budgétaire » (ROB), sur lequel s'appuie désormais le DOB. Le rapport est débattu et fait l'objet d'un vote distinct de celui du budget.

³ Issue de la loi NOTRe du 7 août 2015.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

D'autres dispositions s'appliquent à la ville d'Orléans en raison de sa démographie. Ainsi, l'article L. 2311-1-1 du CGCT prévoit que, « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ». Enfin, l'article L. 2311-1-2 du CGCT prévoit la présentation d'un « *rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes* ».

Si la commune organise effectivement un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget principal, le respect des prescriptions du CGCT concernant le contenu du support du DOB est plus relatif, s'agissant notamment de la prospective.

Les DOB 2012, 2013, 2014, 2015 citent certains des grands projets de l'exercice, sans préciser néanmoins leur impact financier. L'information sur les engagements pluriannuels y est peu ou pas développée ; les projets d'investissement ne font notamment l'objet d'aucun exposé et les masses financières ne sont volontairement pas détaillées par opération. Le DOB 2016 souligne, sur un plan général, l'effort d'investissement de la commune mais ne cite aucun projet précis.

La ville d'Orléans ne dispose pas d'un plan pluriannuel d'investissement mais établit un document qui demeure strictement interne à ses services, qui retrace pour cinq ans (en l'espèce, 2016-2020) la prospective de dépenses et de recettes par nature de projet et par opération. Ce document qui « *constitue la référence en matière d'inscriptions budgétaires annuelles* » est élaboré en début de mandat, revu à mi-mandat, et adressé aux directeurs généraux adjoints (DGA). Une prospective sous forme de tableau retraçant le budget est également élaborée, avec la même périodisation (2016-2020) mais toujours à usage interne uniquement.

L'ordonnateur a fait valoir que les orientations budgétaires ne constituent pas l'unique vecteur d'information du conseil municipal, qui passe également par la présentation détaillée du budget et des comptes administratifs, les délibérations relatives aux projets d'investissement, la présentation du rapport de consolidation des comptes et des risques et le vote des comptes rendus annuels à la collectivité. Il n'en demeure pas moins que c'est au moment du DOB/ROB que, en application du CGCT, la commune a l'obligation de présenter un rapport portant notamment sur les engagements pluriannuels qui sont alors soumis à débat.

En 2016, le ROB 2017 a été marqué par l'annonce des conséquences financières des transferts de compétences liés au statut de la communauté d'agglomération, devenue communauté urbaine le 1^{er} janvier 2017, puis métropole. Les masses budgétaires évoluent sans modifier les orientations du mandat actuel : des taux de fiscalité inchangés, l'anticipation des baisses de dotations de l'État, la stabilité des dépenses de fonctionnement, un effort d'investissement soutenu (51 M€) avec le maintien d'un faible niveau d'endettement. Cependant, de façon transitoire (2017), les dépenses relatives aux compétences transférées à la métropole seront remboursées par Orléans Métropole, les recettes y afférentes lui seront reversées et l'attribution de compensation de la ville sera réduite à due concurrence.

Sur un plan formel, le ROB 2017 de la commune d'Orléans devait tenir compte des nouvelles dispositions législatives et réglementaires rappelées *supra*. Ce n'était pas le cas en ce qui concerne la présentation des engagements pluriannuels, pour lesquels le rapport se limitait à l'annonce de 51 M€ de dépenses d'équipement avant transfert de compétences à Orléans Métropole. Le ROB 2017 ne contenait pas « *le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget* » ni les éléments sur

la structure et l'évolution des effectifs, les éléments de rémunérations composant les dépenses de personnel, la durée effective du temps de travail ou l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel. Toutefois, le rapport d'orientations budgétaires pour 2018 présente l'ensemble de ces informations.

Dans la mesure où le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante, une information insuffisante des citoyens à ce stade est regrettable. De fait, si la fonction de pilotage du budget est exercée, de façon interne, au sein des services de la collectivité, la transparence du débat démocratique n'est en revanche pas totalement assurée.

La présentation lacunaire du DOB est cependant un choix assumé par la commune : l'équipe municipale indique appliquer le programme politique pour lequel elle a été élue, et auquel il y aurait simplement lieu de se référer pour connaître les investissements prévus. Les ordonnateurs considèrent en outre que le DOB et le ROB interviennent tardivement dans le processus d'élaboration du budget, très avancée à la date du débat d'orientation, et qu'il revêt une importance moindre que le vote du budget lui-même, avant lequel un rapport est également présenté.

Les ordonnateurs font également valoir que les élus présentent au conseil municipal, lors du DOB, un rapport sur « l'analyse consolidée des risques et des comptes du groupe communal » de l'année N-1. Toutefois, si ce rapport présente une situation simplifiée des budgets annexes et de nombreuses autres entités liées à la commune (CCAS, OPH, agglomération, plusieurs SEM, associations, etc.), la consolidation ne porte que sur les dépenses d'exploitation et d'investissement et sur l'endettement, l'analyse des risques étant un simple rappel des faits, sans détail ni évaluation des risques hors bilan.

La chambre observe que les rapports de présentation des budgets primitifs de 2012 à 2017 sont plus complets que les DOB et ROB, mais ils ne revêtent pas le même caractère obligatoire. En outre, malgré l'importance de ses investissements et sa taille démographique, la commune a fait le choix de ne pas renseigner le détail des chapitres d'opérations d'équipement (annexe B3) et de ne pas communiquer de plan pluriannuel d'investissements.

De son côté, la commune estime que les éléments de prospective financière dont elle dispose sont des documents internes et revendique même un renversement de l'ordre d'importance donnée aux documents par le code général des collectivités territoriales. Elle marque ainsi sa préférence pour le document présenté lors du vote du budget par rapport au document devant être discuté, deux mois auparavant, lors des débats d'orientation budgétaire. Cette substitution, malgré la plus grande précision du rapport de présentation du budget primitif, ne peut cependant pas compenser les lacunes constatées dans le respect de la réglementation sur le débat démocratique au sein du conseil municipal.

La chambre recommande à la commune d'intégrer dans ses rapports d'orientations budgétaires les informations obligatoires requises par le code général des collectivités territoriales.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

2.1.3 La gestion pluriannuelle des crédits

Comme elle en a la possibilité, la commune a fait le choix de ne pas utiliser le système des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) et de ne pas identifier ses opérations d'investissement. La gestion pluriannuelle de ses projets est réalisée selon trois modes qui coexistent et dont certains sont discutables :

- Les opérations d'aménagement les plus importantes sont réalisées dans le cadre de concessions d'aménagement ou de conventions de mandat, les comptes rendus annuels d'activité des concessionnaires (CRAC) étant présentés en conseil municipal ;
- Les « *engagements relatifs aux quelques opérations pluriannuelles* » sont suivis en interne par le système d'information financière « *au travers de pré-engagements et de mouvements dits globalisés* » ;
- La majorité des projets (travaux sur le patrimoine, voirie, etc.) est réalisée dans l'année, et les reports (restes à réaliser) restent ainsi limités « *aux seuls travaux initiés en N et qui s'achèveront début N+1* »⁴.

Cette façon de procéder est effectivement celle décrite dans les guides de procédures internes. Le problème de la régularité de ces pratiques au regard de l'instruction M14 est examinée plus loin.

Ce fonctionnement global – perpétué depuis de nombreuses années bien que la chambre en ait déjà critiqué les effets dans son dernier rapport d'observations définitives – induit une mauvaise information de l'assemblée délibérante et entache par voie de conséquence la vie démocratique de la commune. En effet, à l'absence de lisibilité pluriannuelle du budget s'ajoute une présentation annuelle tronquée de sa gestion, des enjeux, des montants et des projets d'investissement, dès lors les décisions municipales sont peu transparentes.

2.1.4 Le suivi et le contrôle des délégations de service public

Le précédent rapport d'observations définitives de la chambre constatait des insuffisances dans le contrôle interne mis en œuvre par la commune pour assurer le suivi des délégations de service public (DSP). La commune a tenu compte de ces observations et instauré un contrôle multiforme des délégations de service public comportant notamment leur suivi par des référents DSP désignés au sein des services, la présentation annuelle des rapports de délégation à un comité de pilotage et au conseil municipal et, pour certaines délégations, la réalisation d'un audit technique et financier.

⁴ Elle précise qu'il s'agit soit de « *reports de mouvements et de crédits si les crédits n'ont pas été réinscrits au budget N+1* », soit de « *reports de pré-engagement simples qui consommeront les crédits de N+1 si les crédits relatifs à l'opération ont été annulés par DM de fin d'année car d'ores et déjà réinscrits au BP N+1 (hypothèse de décalage de travaux connu au moment des soutenances budgétaires)* ».

2.1.5 La sincérité des prévisions budgétaires

La fiabilité des prévisions budgétaires se mesure généralement par leur taux d'exécution. Il a été procédé, pour chaque budget, d'une part à l'examen des modifications apportées en cours d'exercice au regard des prévisions budgétaires votées en décembre N-1, d'autre part au calcul du taux de réalisation des budgets par rapport aux crédits ouverts.

À chaque exercice, le budget primitif de la commune d'Orléans pour l'année N est voté en fin d'année N-1, les crédits ouverts subissant des modifications en cours d'année, souvent conséquentes. Au budget annexe des opérations funéraires, les crédits ouverts sont doublés chaque année en dépenses de fonctionnement par rapport au budget primitif ; au budget annexe des opérations soumises à TVA, les crédits ouverts en dépenses d'investissement sont sept à neuf fois plus importants que ceux votés au budget primitif.

Les taux de réalisation sont pourtant moyens pour certains budgets annexes, ou au contraire satisfaisants mais au prix, comme on le verra, d'inscriptions qui ne respectent pas l'instruction M14.

Pour le budget des opérations funéraires, les crédits effectivement consommés ne représentent que 61 % à 73 % des crédits ouverts selon les exercices. Le budget prévisionnel est voté en décembre, puis, en raison d'un excédent reporté, des crédits supplémentaires sont votés lors d'un budget supplémentaire pour l'équilibrer. La commune explique que l'excédent reporté tend à se résorber progressivement, ce que l'on constate en effet à l'examen des comptes administratifs⁵. Mais le mécanisme pratiqué s'apparente à des inscriptions de dépenses « fictives », et les prévisions de ce budget sont dès lors insincères. Ce budget annexe a été dissous au 31 décembre 2017.

Concernant le budget annexe des opérations soumises à TVA, le taux d'exécution des dépenses et recettes d'investissement par rapport aux crédits ouverts est particulièrement faible. La section d'investissement est exclusivement alimentée par les recettes obligatoires d'amortissement du patrimoine (compte 28) et la reprise de l'excédent de clôture de l'exercice précédent. À chaque exercice, les dépenses d'équipement sont inexistantes à l'exception de 2013. Pour présenter une section d'investissement équilibrée, la commune inscrit des crédits d'équipement à hauteur du montant des recettes alors même qu'elle n'envisage pas de réaliser de travaux. De ce fait, les crédits inscrits en dépenses apparaissent insincères, alors même que l'inscription de dépenses dans le seul but d'équilibrer la section n'est pas nécessaire au regard de l'article L. 1612-7 du CGCT.

Enfin, au budget du Parc floral, le taux d'exécution des dépenses d'investissement hors restes à réaliser est faible (de 54 % en 2012 à 35 % en 2015), même avec intégration des restes à réaliser (RAR), soit 72 % en 2012 contre 50 % en 2015.

Pour le budget principal, en investissement, le taux de réalisation des dépenses (y compris les RAR) par rapport aux crédits ouverts est satisfaisant (entre 85 et 99 %) et le taux d'exécution des recettes passe de 72 % en 2012 à 87 % en 2016. Cela s'explique, selon la commune, par la non réalisation d'opérations de tirage et de remboursement sur emprunts revolving (en 2012 et 2013), la moindre mobilisation d'emprunts, le non encaissement de subventions, récurrent chaque exercice, une recette de taxe locale d'équipement (TLE) reversée

⁵ Les résultats cumulés sur les exercices 2012 à 2015 s'établissent respectivement comme suit : 30 597 €, 31 129 €, 22 881 €, 13 810 €.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

moins importante qu'attendu en 2013 et une recette du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) supérieure aux prévisions en 2014. En 2015 et 2016, le taux de réalisation prend en compte une recette de taxe d'aménagement supérieure aux prévisions.

La ville a précisé ses règles de gestion : *« affectation du résultat en investissement limitée à la stricte couverture du déficit d'investissement (1068) ; reports à nouveau du solde en fonctionnement pour couvrir des besoins futurs d'équilibre. Dans ces conditions et compte tenu de la règle du vote du budget équilibré par section, après ouverture de crédits de fonctionnement si nécessaire, le prélèvement de la section de fonctionnement est augmenté et cette recette complémentaire d'investissement est équilibrée par l'inscription de crédits d'investissement (enveloppe travaux futurs) qui ne sont pas nécessairement consommés sur l'exercice »*. Elle indique en outre que *« les crédits relatifs aux opérations inscrites au budget primitif N dont la réalisation n'intervient pas en N sont réinscrits au budget primitif N+1 et annulés par décision modificative en fin d'exercice N »* ; or ces crédits devraient être inscrits en restes à réaliser.

Cette pratique, qui permet d'afficher artificiellement des taux de réalisation élevés, voire proches de 100 %, n'est pas de nature à donner une information sincère des prévisions budgétaires de l'exercice ni, par voie de conséquence, de la performance de la commune dans ce domaine. De plus, elle est contestable puisque, contrairement aux règles que l'ordonnateur a l'obligation de respecter, l'ensemble de ses engagements juridiques ne sont pas retracés avec sincérité dans la comptabilité de la collectivité.

La chambre recommande à la ville d'Orléans de respecter les règles de la comptabilité d'engagement quant à l'inscription de la totalité des crédits liés à un engagement juridique effectif.

2.1.6 La sincérité des restes à réaliser en dépenses

Les RAR en dépenses et en recettes sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif. Ils interviennent dans le calcul du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice N-1 que l'assemblée délibérante doit obligatoirement couvrir par l'affectation du résultat de fonctionnement de cette année. Ils doivent donc être établis de manière sincère.

Le volume des RAR est peu élevé, en dépenses comme en recettes, notamment comme on vient de le voir parce que certaines des sommes correspondantes sont réinscrites à tort au budget primitif suivant. Les pièces justificatives des RAR du budget principal ont été vérifiées pour chaque exercice jusqu'en 2015. La justification des RAR en recettes n'appelle aucune observation.

En dépenses, les RAR non accompagnés d'une pièce justificative, ou dont la pièce ne peut être regardée comme justifiant l'engagement juridique de la dépense ou de la recette, ou encore les reports dont l'engagement juridique est intervenu postérieurement au 31 décembre de l'année de rattachement, ont été considérés comme ne pouvant faire l'objet d'un report sur l'année N+1.

Au compte administratif 2013, ne sont pas dûment justifiés les RAR suivants :

Tableau n° 2 : RAR en dépenses au CA 2013 non dûment justifiés (en €)

Montant	Libellé de l'opération	Libellé du marché	Observations CRC	N° Pièce	Report non justifié
223,33	PP-SITE DU BELNEUF	Constat d'huissier - Mandat 14498 bord 723 5/08/2014	Le bon de commande est daté du 22/07/2014 ; il ne peut être un RAR 2013	6-723-14498	223,33
1 795,50	SINISTRE STADE DES MONTÉES	Bon de commande - Pas de mandat en 2014	Pas de pièce justificative		1 795,50
5 760,00	SINISTRE STADE DES MONTÉES	Bon de commande - Pas de mandat en 2014	Pas de pièce justificative		5 760,00
120,40	2SINISTRE CENTRE DE CONFÉRENCES	ENTRETIEN MÉNAGER DE DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'ORLÉANS	Libellé « entretien » (et non dépense d'investissement) : ne doit pas être pris en compte	8-13037R	120,40
Total dépenses					7 899,23

Source : commune d'Orléans (liste engagements non soldés au 31/12/2013) et CRC

Au compte administratif 2014, la somme de 904 758,74 € de RAR n'est pas justifiée (soit 50 % des RAR inscrits en dépenses).

Tableau n° 3 : RAR en dépenses au CA 2014 non dûment justifiés (en €)

Montant du report	Libellé de l'opération	Libellé du marché	Observations CRC	N° pièce	Reports non justifiés
122 178,00	Report "exceptionnel" - Décision extension de stationnement intervenue après vote du budget et avant vote des reports - Marchés notifiés en 2015	L11-(31/08/2015) MAT. STATIONNEMENT PAYANT TYPE HORODATEUR FOUR. POSE & MAINTENANCE PIMAT.STATIONNEMENT PAYANT TYPE HORODATEUR	MBC* notifié le 27 août 2015 - report impossible et AE* non signé	1-15101R	122 178,00
146 640,00		Idem			146 640,00
469 947,00		AMO PROJET EXT STAT PAYANT SUR VOIRIE VO AMO PROJET EXT STAT PAYANT SUR VOIRIE VO	AE non signé et notification du marché le 21/09/2015	2-15124	469 947,00
65 163,00		Idem			65 163,00
12 471,60	PP-SITE DU BELNEUF			Report non réalisé	108,00
10 957,90	PP-ACTION DE PROXIMITE (CAQ)		Non justifié - pas d'engagement juridique (uniquement le mandat)		18 262,51
2460,23	SINISTRE STADE DES MONTEES			Report non réalisé	2 460,23
80 000,00	PP-ACTIONS COMMERCE			Report non réalisé	80 000,00
Total dépenses					904 758,74

Source : commune d'Orléans (liste engagements non soldés au 31/12/2014) et CRC *MBC : Marché à bons de commande *AE : acte d'engagement

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Au compte administratif 2015, ce sont 109 500 € de RAR en dépenses qui ne sont pas justifiés (plus de 8 %).

Tableau n° 4 : RAR en dépenses au CA 2015 en dépenses non dûment justifié (en €)

Montant	Libellé de l'opération	Libellé du marché	Observations de la CRC	N° Pièce	Report non justifié
235 000	ARENA - FAMAR	Délibération 04072016	La délibération prévoit 233 500€, soit 1 500 € de moins que le montant reporté	4-DELIB 04072016	233 000,00
97 200	PP-STADE OMNISPORTS - TX MONTÉE LIGUE 2	FOURNITURE D'UN ÉCRAN PLEIN JOUR MOBILE	Marché notifié le 14 mars 2016 – Ne peut constituer un report de 2015	11-16039	97 200,00
10 800	PP-STADE OMNISPORTS - TX MONTÉE LIGUE 2	FOURNITURE D'UN ÉCRAN PLEIN JOUR MOBILE	Idem marché ci-dessus	11-16039	10 800,00
Total dépenses					241 000,00

Source : commune d'Orléans (liste engagements non soldés au 31/12/2015) et CRC

Le résultat de clôture du budget consolidé après intégration des RAR ne présente pas de déficit. L'existence de restes à réaliser inscrits au budget principal sans justification nuance toutefois la sincérité de ce résultat de clôture, puisque l'écart après correction est de 15,73 % en 2014 et de 10,85 % en 2015.

La chambre recommande à la ville de veiller à la prise en compte et à la justification des restes à réaliser en dépenses inscrits chaque année au budget principal comme aux budgets annexes.

L'exactitude des restes à réaliser repose en partie sur l'enregistrement régulier des engagements⁶. L'engagement juridique qui résulte de la signature d'un marché crée, à l'encontre de la personne publique signataire, une obligation de laquelle découlera une obligation financière. Aux termes de la M14, « l'engagement est l'acte juridique par lequel une personne morale crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle il résultera une dépense » : il s'agit pour la collectivité d'une obligation de payer la totalité du montant de l'engagement contractuel. Dans le cas d'un marché public, le montant saisi dans la comptabilité d'engagement doit être le montant total, qui peut faire l'objet d'éventuels mandatements successifs. L'engagement comptable précède ainsi l'engagement juridique ou lui est concomitant, et seuls sont reportés les engagements comptables s'appuyant sur un engagement juridique.

Le processus d'engagement de la dépense à Orléans appelle quelques remarques. Le document « Procédures d'exécution financière », déjà évoqué, rappelle à juste titre que « la notification d'un marché (...) constitue un engagement juridique de la collectivité à l'égard du titulaire. L'engagement comptable doit être saisi pour le montant du marché (éventuellement, de la tranche ferme) y compris les révisions de prix ».

⁶ Cf. par exemple le *Guide synthétique de la comptabilité des dépenses engagées*, élaboré par le Comité national de fiabilité des comptes locaux.

Pourtant, ce rappel est complété dans la fiche E2 page deux du document, intitulée « L'engagement de la dépense », par la mention que la tranche ferme s'exécutant au-delà de l'exercice budgétaire fait l'objet dans le logiciel utilisé d'un pré-engagement (non prévu par l'instruction M14) pour son montant total et que seule la part du marché à mandater sur l'exercice fait l'objet d'un engagement. Une mention indique « *qu'il convient d'apprécier le plus exactement possible le rythme des paiements du marché afin d'anticiper les inscriptions budgétaires nécessaires à son exécution (crédits à inscrire éventuellement sur plusieurs exercices budgétaires)* ». Ainsi, le processus d'engagement des crédits nécessaires à la réalisation du marché est double, avec un pré-engagement pour le montant total du marché et un engagement qui est limité au montant des crédits à mandater au cours de l'exercice budgétaire.

Le rapprochement des états de restes à réaliser avec la liste des marchés dont la durée d'exécution couvre plusieurs exercices montre effectivement que de nombreux marchés n'ont pas fait l'objet de reports. La part du marché non exécutée en fin d'exercice doit pourtant être considérée comme une dépense engagée non mandatée et, de ce fait, devrait être constatée en restes à réaliser, lesquels sont établis au 31 décembre de chaque exercice.

Cette façon de procéder revient, en contradiction avec l'instruction M14, à escamoter le montant total de l'engagement juridique de la collectivité, pour ne retenir que l'engagement annuel de la dépense et, ainsi, à affaiblir la sincérité comptable des écritures de la commune et à entacher la fiabilité des résultats de clôture de chacun des exercices.

À titre d'illustration, le marché de travaux d'amélioration et de mise en sécurité du stade omnisport de la Source a été notifié le 13 novembre 2014 avec une durée d'exécution fixée à trois mois, durée qui couvre ainsi deux exercices comptables. Le montant total de cette opération est de 744 427 €. Les lots 3, 4 et 6 dont l'engagement juridique est intervenu par notification et ordre de service en date du 20 novembre 2014, n'ont pas fait l'objet d'un engagement comptable sur l'exercice 2014. Cela représente un montant d'au moins 279 960 € TTC qui n'est pas comptabilisé dans les RAR en dépenses sur l'exercice 2014, et ce à tort puisque ces lots ne pouvaient être achevés au 31 décembre 2014.

Le recours aux autorisations de programmes (ou d'engagement) et aux crédits de paiement, qui constitue un aménagement au principe d'annualité budgétaire, répondrait à cette difficulté en permettant à la collectivité de ne pas faire supporter, par le budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

La ville d'Orléans répond qu'elle fonctionne sur le principe de l'annualité de la dépense : les programmes d'investissement sont mis en œuvre annuellement, les marchés et autres dépenses sont prévus pour être engagés, réalisés et payés au cours du même exercice, enfin les projets importants sont réalisés par des partenaires. Dès lors, les AP/CP ne seraient pas nécessaires, et le système mis en place expliquerait la modicité des restes à réaliser.

Cette réponse renforce le constat d'un affichage volontairement annuel des investissements, alors même que l'instruction a permis de constater que les durées d'exécution de plusieurs marchés excèdent un seul exercice.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

2.2 La fiabilité de l'information comptable

2.2.1 La tenue de l'actif

L'ordonnateur doit, au fur et à mesure qu'il a connaissance des opérations de nature patrimoniale, fournir toutes les informations nécessaires à leur correct enregistrement comptable. Par cette démarche, la collectivité répond aux exigences de régularité et d'image fidèle des comptes. Cette image fidèle du patrimoine des collectivités locales dépend de la qualité du recensement des immobilisations et de l'ajustement entre l'inventaire comptable et l'état de l'actif. Le recensement des biens incombe à l'ordonnateur, chargé de la tenue de l'inventaire comptable⁷ ; l'enregistrement et le suivi des immobilisations à l'actif du bilan relèvent du comptable public, chargé de la tenue de l'état de l'actif. Inventaire et état de l'actif doivent être concordants.

En interne, la ville dispose d'un document intitulé « la gestion comptable des immobilisations : les bonnes pratiques », selon lequel « *les dépenses d'investissement imputées sur un compte de classe 2 doivent faire l'objet d'une fiche immobilisation pour constituer un état d'actif immobilisé* » qui « *doit être transmis au Trésorier* ». La note distingue la gestion des dépenses d'investissements immobilisées (comptes de classe 2) et « *la reconstitution de l'antériorité de ces dépenses (traitement de l'historique) afin d'ajuster Opale (logiciel de suivi des immobilisations) et le compte de gestion* ».

Le rapprochement entre l'inventaire comptable de l'ordonnateur et l'état de l'actif du comptable pour 2014 n'a cependant pas été possible. En effet, d'une part l'inventaire tenu par la ville ne mentionne pas les amortissements, ne calcule que certains sous-totaux par compte et ne détaille de manière très précise que les sous-comptes, de sorte qu'il est très difficile de faire le lien avec l'état de l'actif. D'autre part, les quelques totaux par imputation qui figurent dans l'inventaire comptable permettent de constater de nombreuses discordances, parfois pour des montants conséquents, avec l'état de l'actif.

La concordance des soldes des états d'actif immobilisé avec les soldes du compte de classe 2 du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes a été vérifiée pour l'exercice 2014. Au budget principal, la valeur de l'actif concorde mais des différences importantes sont constatées s'agissant des amortissements (5 115 M€) et de la valeur nette comptable (5 113 M€).

L'explication, donnée par le comptable public, tient à un incident dans Hélios (présence « *de fiches auxiliaires divers non ventilées* »). De fait, l'obtention d'un état de l'actif conforme ne pourra être réalisée qu'à compter de l'exercice 2017 et sera inscrite, selon lui, au chantier de fiabilisation de l'état de l'actif en concertation avec l'ordonnateur.

⁷ « *L'ordonnateur est chargé plus spécifiquement du recensement des biens et de leur identification : il tient l'inventaire physique, registre justifiant la réalité physique des biens et l'inventaire comptable, volet financier des biens inventoriés* » (M14, tome 2, chapitre 3 L'inventaire). Le guide organisationnel sur le processus patrimonial élaboré par le comité national de la fiabilité des comptes locaux en octobre 2013, qui rappelle les obligations relevant de l'ordonnateur et du comptable en matière de suivi du patrimoine, précise que l'ordonnateur doit « *assurer le recensement des biens et l'identification des biens et tenir l'inventaire* ».

La commune explique pour sa part que l'inventaire physique est tenu par le service gestionnaire concerné et l'inventaire comptable par la direction des finances en lien avec les directions opérationnelles. La direction des finances « *procède au contrôle de la création de la fiche immobilisation produite par les services opérationnels au moment de la liquidation de la dépense* ». Ce contrôle est complété par la mise à jour des tableaux d'amortissement, les écritures comptables et l'examen de la cohérence avec le compte de gestion.

Elle reconnaît néanmoins que son dispositif présente actuellement plusieurs imperfections : discordance entre référence patrimoniale d'un bien et numéro d'inventaire physique rendant difficile le rapprochement avec l'inventaire comptable, difficulté d'identification des dépenses du matériel acquis par lots, problèmes dans l'organisation des sorties d'actifs prenant la forme de mises au rebut. Elle précise qu'elle recherche les moyens de surmonter ces dysfonctionnements.

Alors que le précédent rapport d'observations définitives de la chambre relevait déjà que la ville devait actualiser sa situation patrimoniale, la mise en cohérence de l'inventaire avec l'état de l'actif du comptable est nettement perfectible, le lien entre l'inventaire physique et comptable restant encore en cours de construction au sein de la collectivité.

2.2.2 Les transferts d'immobilisations en cours vers les immobilisations achevées

Le compte 23 « immobilisations en cours » enregistre à son débit les dépenses liées à des opérations non terminées à la fin de chaque exercice et enregistre à son crédit les opérations terminées. Lorsque les immobilisations sont achevées, les dépenses portées au compte 23 sont virées au compte 21 par opération non budgétaire ainsi qu'aux comptes 20 et 22 associés à l'opération considérée.

Or, des discordances significatives apparaissent pour les exercices 2013, 2014 et 2015. L'ordonnateur explique que « *les crédits au chapitre 23 ne correspondent pas uniquement à des immobilisations de travaux* », mais également, par exemple, à l'intégration du partenariat public-privé (PPP), à des réimputations comptables, à la reprise du bilan du budget annexe ZAC lors de sa clôture ou à la reprise de dotations aux amortissements.

La présentation de l'actif, sur lequel n'apparaît quasiment jamais l'année de mise en service, ne permet pas d'apprécier la durée d'acquisition des immobilisations en cours au compte 23. Selon la commune, « *les crédits de travaux sont inscrits au chapitre 23 et les certificats d'immobilisation sont réalisés a posteriori. Par ailleurs, dans le cadre de concessions ou de conventions de mandat, les crédits relatifs aux avances sont enregistrés au chapitre 23 (cpte 238) et ne font l'objet d'un transfert vers le compte d'immobilisation définitif qu'à la remise d'ouvrages. Sur la période, les conventions de mandat ont représenté des sommes importantes* ».

De fait, entre 2012 et 2015, les immobilisations en cours représentent entre 43 % et 55 % de l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles de la commune, avec une tendance régulière à la hausse. Les écritures de transferts d'immobilisations manquent de fiabilité.

L'ordonnateur s'est engagé à procéder aux révisions nécessaires de ces procédures, dans le cadre de l'expérimentation de la certification de ses comptes.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

2.2.3 Les amortissements

L'article R. 2321-1 du CGCT qui définit les biens devant faire l'objet d'un amortissement, précise que la durée d'amortissement est fixée par le conseil municipal et dispose notamment que les frais d'études et les frais d'annonces et insertions non suivis de réalisation doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée ne pouvant excéder cinq ans.

À compter du 1^{er} janvier 2012, la durée d'amortissement des frais relatifs aux documents d'urbanisme est portée à dix ans maximum et la durée d'amortissement des subventions d'équipement s'apprécie en fonction de la nature des biens financés⁸ et non plus en fonction de l'organisme destinataire des financements. Depuis 2016, la durée maximale d'amortissement des subventions finançant les biens immobiliers et les installations passe de 5 à 30 ans et celle des subventions finançant les projets d'infrastructure d'intérêt national à 40 ans.

Les délibérations de la ville d'Orléans portant sur la durée des amortissements sont conformes à la nomenclature comptable M14. La délibération du 16 décembre 2011 fixe un seuil unitaire de 762,25 € pour l'amortissement des biens en un an.

En revanche, l'examen de l'état de l'actif 2014 du comptable et de l'inventaire des immobilisations de l'ordonnateur ne permet pas d'établir si les amortissements sont régulièrement pratiqués. L'inventaire comptable de l'ordonnateur n'est pas fiable : il ne fait mention d'aucune durée d'amortissement ni de date de mise en service. En 2015, la commune a comptabilisé des biens aux comptes 2121, 2132 et 22 sans qu'un amortissement n'ait été prévu.

Néanmoins, à la demande de la chambre, la ville a produit les éléments de l'annexe A10-1 des comptes administratifs 2014, qui correspondent aux fichiers d'intégration dans l'outil Totem de dématérialisation. Ce document mentionne les informations sur la date d'acquisition des biens, leur valeur d'acquisition, la durée d'amortissement, le cumul des amortissements, et la valeur nette comptable des biens sortis. Si la collectivité dispose ainsi d'un outil sur les entrées et sorties des immobilisations de son patrimoine, il ne correspond toutefois pas à la définition de l'inventaire à produire annuellement par l'ordonnateur en application de l'instruction budgétaire et comptable M14. En effet, ces états doivent permettre d'identifier de manière complète et transparente l'état du patrimoine de la commune ainsi que sa valorisation, ce qui n'est pas le cas d'Orléans.

L'état de l'actif ne comporte pas les dates de mise en service, à l'exception des lignes d'immobilisations intitulées « *transfert de masse CPT* » (suivi d'un numéro de compte correspondant à une subdivision des comptes 20 ou 21) qui pourraient correspondre à des régularisations. Il ne fait mention de quasiment aucune durée d'amortissement, il comporte des valeurs brutes négatives ou des valeurs d'amortissement supérieures aux valeurs brutes. Selon le comptable, la discordance relative aux amortissements pourrait s'expliquer par l'incident constaté dans Hélios et évoqué *supra* à propos de la tenue de l'actif.

Dans la mesure où les dotations aux amortissements de certaines immobilisations sont, au regard du code général des collectivités territoriales, des dépenses obligatoires, les dysfonctionnements relevés présentent un risque d'irrégularité.

⁸ Cinq ans maximum pour les biens mobiliers, le matériel ou les études ; quinze ans maximum pour les biens immobiliers ou les installations, et trente ans maximum pour les projets d'infrastructure d'intérêt national.

Sur le plan comptable, les comptes d'amortissement des immobilisations (c/28) sont crédités en fin d'exercice par le débit du compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations » et le cas échéant, mais pas en l'espèce, du compte 6871 « dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations ».

Les opérations de comptabilisation des amortissements des immobilisations sont régulières, à l'exception de l'exercice 2012. En effet, aucun écart n'est à constater entre le compte 6811 et le compte 28 du compte administratif 2012, mais un écart de 132 € apparaît avec le crédit du compte 28 du compte de gestion. Selon le comptable, cet écart provient d'un mandat d'annulation (n° 332/2012), dont le montant est de 558 267 € alors que la réduction de titre correspondante (bordereau d'annulation de titres 62/2012) s'élevait à 558 135 €. La collectivité a émis un mandat complémentaire de 132 € (mandat n° 28537 de 2012) qui a permis d'équilibrer l'opération.

Si ces opérations ont bien été comptabilisées dans le compte administratif, tel n'est pas le cas au compte de gestion. Outre l'insincérité comptable que cette erreur entraîne, elle a pour conséquence de rendre discordants le compte administratif et le compte de gestion, ce qui pose finalement la question des conditions d'approbation du compte de gestion par le conseil municipal.

La commune s'est engagée à améliorer ses procédures en la matière dans le cadre de l'expérimentation nationale de la certification des comptes de certaines collectivités.

2.2.4 Les intérêts courus non échus

La constatation des intérêts courus non échus (ICNE) résulte de l'impératif comptable du rattachement à l'exercice des charges et des produits. Elle est obligatoire en M14 pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il s'agit d'une opération semi-budgétaire. Ainsi, pour le rattachement des ICNE en année N, seul le mandat imputé au compte 66112 est budgétisé, le compte 1688 étant crédité par le comptable ; en année N+1, il convient de procéder à la contre-passation par l'annulation du mandat précité.

Les charges d'intérêts des emprunts et autres dettes figurant aux comptes de gestion, comptes administratifs et annexes IV-tableau A2.4 des comptes administratifs correspondants sont concordantes. Les écritures de contre-passation des ICNE sont régulières et n'appellent pas d'observation⁹.

⁹ Les ICNE n'ont pas été pris en compte dans le montant des rattachements des charges à l'exercice (cf. *infra*).

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

En revanche, les montants d'ICNE inscrits soulèvent certaines interrogations.

Tableau n° 5 : Rattachement des ICNE à l'exercice (en €)

	ICNE	2012	2013	2014	2015
Compte de gestion	Crédit compte 1688	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
	Débit compte 66112	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
	Débit compte 1688	800 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
	Crédit compte 66112	800 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
Compte administratif	ICNE année N	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
	ICNE N-1	800 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
	ICNE N -ICNE N-1	-150 000,00	0,00	0,00	0,00

Source : Comptes administratifs et comptes de gestion

En premier lieu, le total des ICNE de chacun des exercices correspond à un compte rond qui ne varie quasiment pas d'un exercice à l'autre. Par ailleurs, le rapprochement entre la date de première échéance et le montant des ICNE montre certaines incohérences, notamment par rapport au plan d'amortissement et aux intérêts finalement payés (les ICNE inscrits sont finalement soit plus faibles soit plus importants, voire dépassent le montant des intérêts de l'année). À titre d'illustration, c'est notamment le cas des contrats suivants :

Tableau n° 6 : Montants des ICNE et intérêts aux CA 2014, 2015, 2016 (en €)

Réf. emprunt	1 ^{ère} échéance	ICNE 2014	Intérêts 2015	ICNE 2015	Intérêts 2016
10-2803	01/01/2010	201 748,65	148 000,00	227 124,00	133 200,00
15-1250702-1303	01/01/2015	39 044,68	28 642,63	39 424,00	23 120,53
35-2701	15/01/2008	113 407,35	86 518,52	106 393,00	64 888,89
43-2401	01/01/2005	48 637,93	35 678,75	40 560,00	23 785,83

Source : annexe A2.4 des comptes administratifs 2014, 2015 et provisoire 2016

L'examen particulier du contrat 15-1250702-1303 (taux Livret A + 0,6 point de base, échéance annuelle) appelle les remarques suivantes : les intérêts courus non échus au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 39 044,68 € alors que les intérêts versés en 2015 sont de 28 642,63 €, les ICNE de 2015 étant supérieurs à ceux de 2014.

La ville explique que la baisse du taux du livret A en août 2015 qui n'était pas connue au moment de la comptabilisation des ICNE, peut expliquer une partie de l'écart qui reste néanmoins trop important par rapport au taux de l'emprunt. Effectivement, le taux de cet emprunt ne paraît pas suffisant pour expliquer ces variations. En outre, le tableau d'amortissement annexé au contrat indique des montants d'intérêts différents de ceux mentionnés aux comptes administratifs 2015 et 2016.

Tableau n° 7 : Montant des intérêts (extrait du contrat n° 15-1250702-1303)

	Tableau d'amortissement	CA 2015
Échéance au 1 ^{er} janvier 2015	36 383,88 €	28 642,63 €
Échéance au 1 ^{er} janvier 2016	33 958,28 €	23 120,53 €

Source : contrat de prêt et compte administratif 2015

La commune précise que la gestion des ICNE « repose sur une procédure simplifiée (...), avec éventuellement une marge pour tenir compte du caractère révisable des taux. La comptabilisation des ICNE n'est pas faite ligne à ligne, il s'agit d'un traitement automatisé qui conduit à s'assurer que les ICNE rattachés en fin d'année, sur la base du montant contre-passé en début d'exercice et correspondant aux ICNE de l'année précédente, couvre le besoin et une éventuelle hausse des taux dont l'impact peut être significatif en cette période de taux historiquement anormalement bas ». La collectivité convient que « ce mode de comptabilisation peut largement être amélioré pour être plus précis et (qu'elle) privilégie la consolidation d'emprunt en fin d'année pour faire coïncider le plus possible les intérêts avec l'exercice civil ».

La chambre recommande à la commune de veiller à comptabiliser les montants réels des intérêts courus et non échus. La commune indique comptabiliser désormais les ICNE pour leur valeur réelle ; le compte de gestion 2017 (provisoire à la date du 13 février 2018) affiche un montant de 421 424 €.

2.2.5 Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

L'instruction comptable M14 pose les principes du rattachement en ces termes : « Le rattachement des charges et des produits à l'exercice qu'ils concernent est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné les charges et les produits qui s'y rapportent, et ceux-là seulement. La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison, notamment pour les dépenses, de la non-réception par l'ordonnateur de la pièce justificative ».

À la fin de l'exercice N, les comptes de tiers 408, 428, 438, 4486 et 468 sont crédités, par le débit des comptes de classe 6 concernés, du montant des dépenses engagées dont le service a été fait au cours de l'exercice N mais qui n'ont pas été mandatées. Au cours de l'exercice N+1, les comptes de classe 4 susmentionnés sont débités par le crédit des comptes de classe 6 débités lors du rattachement.

La ville d'Orléans pratique le rattachement de charges et de produits au budget principal. Elle n'a pas été en mesure de produire la délibération fixant le seuil de rattachement, fixé à 1 500 €, mais elle a fourni la délibération du 28 avril 1994 qui approuve la transposition du budget 1994 en comptabilité M14.

Le rattachement des charges ne représente que 2 % des dépenses réelles de fonctionnement, et le taux de rattachement des produits est presque inexistant. Les taux de rattachements opérés sur les budgets annexes sont également très faibles (au maximum 2 %). Le budget annexe des zones d'activité commerciale en régie ne faisait l'objet d'aucune écriture de rattachement.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Selon le document produit par la commune sur sa procédure de traitement des opérations de fin d'exercice, la ville distingue les reports de crédits et les reports exceptionnels. Une partie du traitement de ces opérations en investissement s'écarte de l'instruction comptable M14 :

<p><i>Reports de crédits : ils consistent à « réinscrire des crédits sur l'exercice suivant ». Les « crédits correspondant aux mouvements (engagements) non mandatés / non titrés (dépenses et recettes) sur un exercice budgétaire sont reportés (réinscrits) sur l'exercice suivant » ; ils « concernent les crédits engagés non mandatés / non titrés à la date de clôture de l'exercice en section d'investissement ».</i></p>	<p>Ce point est conforme aux dispositions de la M14 relatives au report de crédits des restes à réaliser.</p>
<p><i>Reports exceptionnels : les « opérations engagées comptablement, c'est-à-dire pour lesquelles existent à la fois une délibération et une réservation de crédits, mais non engagées juridiquement (marché non attribué ou non notifié, convention non signée) » peuvent faire l'objet de « reports exceptionnels sous réserve de l'accord de la Direction générale ».</i></p>	<p>Cette disposition, qui permet à la commune d'inscrire des RAR pour des dépenses non engagées juridiquement, correspond à une pratique propre aux services de la collectivité sans aucune base légale. Elle s'oppose au principe de l'annualité budgétaire et ne trouve aucune traduction dans la M14.</p>
<p><i>Le document de la commune précise également que, « en investissement, le budget est voté pour le montant annuel des crédits de paiement. Aussi, en fin d'exercice les crédits ne sont pas reportés ».</i></p>	<p>Cette pratique est discutable puisqu'elle ne permet pas de répondre à l'obligation d'engagement de l'intégralité des dépenses pour lesquelles une collectivité est engagée juridiquement (par exemple la signature d'un marché public, qui engage la collectivité pour le montant total du marché indépendamment de sa durée d'exécution).</p>

Le rattachement des charges et produits sur le budget principal pose plusieurs questions. En premier lieu, des discordances ont été constatées dans les écritures comptables du compte 408 « fournisseurs – factures non parvenues ». Les discordances constatées sur les rattachements des charges à payer s'expliquent, selon le comptable, par des réductions de mandats. Les pièces produites (détail des comptes 408 et tableau du compte 408) ne permettent pas d'expliquer la discordance de 161 722,15 € entre 2013 et 2014, mais les montants des discordances annuelles entre 2013 et 2015 s'annulent (voir tableau ci-dessous¹⁰), ce qui pourrait traduire des écritures de régularisation échelonnées sur plusieurs exercices.

Tableau n° 8 : Charges à payer (en €)

C/ 408	2012		2013		2014		2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Charges à payer	2 194 492,42	3 039 267,48	3 213 862,51	3 443 013,18	3 281 291,03	2 618 641,65	2 605 768,77	3 334 590,83
Crédit année N - Débit N+1		-174 595,03		161 722,15		12 872,88		

Source : comptes de gestion du budget principal

¹⁰ Le montant de la discordance 2012-2013 (- 174 595,03 €) correspond au montant des discordances 2013-2014 et 2014-2015 (161 722,15 € + 12 872,88 €).

En second lieu, la commune a produit un fichier intitulé « liste des mouvements de contre-passation sur 2016 et des mouvements liés » qui soulève des interrogations. En effet, lorsque le montant du rattachement est supérieur à la facture ou à la recette encaissée, une régularisation comptable est effectuée par mandat ou titre de couverture, avec un titre ou mandat de régularisation correspondant. Ainsi, le rattachement à l'exercice 2015 engendre des mandats négatifs pour 2016, qui viennent neutraliser l'opération correspondante, certaines écritures de régularisation correspondant même à des annulations du montant total du rattachement.

La commune a passé :

- 184 593,96 € d'écritures de neutralisation (en dépenses) des sommes rattachées en 2015 en recettes qui n'ont pas été suivies d'exécution, soit 22,35 % des rattachements inscrits au CA 2015 (826 026 €) ;
- 695 144,78 € d'écritures de neutralisation (en recettes) des sommes rattachées en 2015 qui n'ont pas été suivies d'exécution, soit 16,25 % des rattachements inscrits au CA 2015 (4 277 589 €).

En troisième lieu, la commune procède parfois au rattachement au budget principal d'opérations qui concernent un budget annexe, comme c'est le cas par exemple en 2015 de rattachements au budget principal de dépenses relatives au budget annexe du Parc floral.

Au regard de la définition du rattachement, qui consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice, le fait d'annuler des écritures de rattachement conduit à s'interroger sur le degré de maîtrise des règles d'engagement, ou encore sur la prise en compte du service fait dans la procédure de rattachement mise en place par la commune et, par voie de conséquence, sur la sincérité des écritures correspondantes.

L'application du principe budgétaire et comptable de rattachement des charges et des produits à l'exercice permet la comptabilisation, en fin d'exercice, des engagements réalisés mais non encore facturés, visant ainsi à préserver la sincérité des résultats de l'exercice. Au regard de ce principe, les discordances constatées, les annulations parfois totales de rattachements et les rattachements pratiqués sur un autre budget peuvent être de nature à nuancer le résultat de l'exercice, et donc avoir un effet sur la sincérité des comptes, même si l'impact est à relativiser compte tenu des montants en jeu.

2.2.6 Les charges et produits constatés d'avances

La comptabilisation des charges et produits constatés d'avance permet de retrancher du résultat d'un exercice des charges et produits se rapportant à l'exercice suivant.

Ni dans le compte administratif ni dans le compte de gestion d'Orléans, les comptes 486 « charges constatées d'avances » et 487 « produits constatés d'avance » ne sont mouvementés. Il paraît surprenant pour une commune de cette taille que le compte 486 ne soit pas mouvementé au cours des exercices 2012 à 2015.

Une vérification non exhaustive a été menée dans la liasse des comptes 616 « primes d'assurances » et 6156 « maintenance », afin de déterminer si une partie des factures aurait dû faire l'objet d'une inscription au compte 486. Effectivement, certaines dépenses, dont la période de facturation chevauche deux exercices, auraient dû, au moins en partie, être comptabilisées

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

au compte 486. C'est par exemple le cas de la facturation du contrat d'assurance dommages aux biens et risques annexes relative à la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, mandatée en 2015 alors qu'une partie aurait dû l'être en 2016.

2.2.7 Les dotations aux provisions

L'article L. 2321-2 (29°) du code général des collectivités territoriales intègre, parmi les dépenses obligatoires, les dotations aux provisions, y compris celles dont les risques sont liés à la souscription de produits financiers. Conformément aux dispositions de l'article R. 2321-2 dudit code, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants : « 1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ; 2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective (...) ; 3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. En dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré. La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision. »

En outre, l'instruction comptable M14 prévoit (version 2017 que « *Compte 15 – Provisions pour risques et charges. Les règles relatives au régime budgétaire, à la constatation et au suivi des provisions sont exposées au § 3 du chapitre 4 du titre 3 du tome II de la présente instruction. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Évaluées en fin d'exercice, elles doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges. Elles n'ont pas vocation à servir à la constitution de réserves budgétaires, à couvrir des charges futures d'amortissement ou de renouvellement de biens, à financer l'augmentation future des charges annuelles récurrentes ou la diminution future de recettes annuelles récurrentes. Elles n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que dans deux cas : - soit lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable ; - soit lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.* »

Aucune provision n'est inscrite dans les comptes des budgets annexes. Les provisions constituées au budget principal concernent des provisions pour risques et charges et pour dépréciation. Selon la commune, les règles appliquées par la collectivité en matière de provisions sont fixées en fonction de la nature du contentieux et l'intensité du risque.

Quelques-unes posent néanmoins question. Parmi les provisions pour risques, une somme de 2,35 M€ est provisionnée au titre de sinistres non couverts par les assurances (compte 15181 « Autres provisions pour risques »). Selon l'ordonnateur qui n'a pas été en mesure de produire la délibération correspondante, il s'agit d'une provision constituée en 2003 lorsque la

ville est devenue son propre assureur pour certains bâtiments communaux et dont le montant reposerait sur une évaluation du risque établie à cette date ; la commune précise qu'aucun sinistre n'est intervenu qui aurait justifié une reprise de la provision. Au regard des dispositions de l'instruction comptable M14 citées plus haut, cette somme ne présente pas les caractéristiques d'une provision (les montants versés à ce titre constitueraient plutôt des dépenses imprévues).

La chambre recommande à la commune de réévaluer chaque année les montants de constitution et de reprise des provisions en fonction de l'évolution des risques.

2.2.8 L'apurement des subventions d'investissement transférables

Les subventions et fonds transférables servent à réaliser des immobilisations qui font l'objet d'un amortissement. La durée de leur amortissement suit celle du bien auquel elles se rapportent. Elles doivent chaque année faire l'objet d'une reprise de la section de fonctionnement et disparaître du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées. Lorsque les subventions transférables sont totalement reprises au compte de résultat, le comptable solde à son initiative le compte 131, à hauteur du montant de la subvention, en le débitant par le crédit de la subdivision intéressée du compte 139.

Les écritures relatives à l'apurement des subventions d'investissement transférables passées au cours des exercices 2014 et 2015 présentent des discordances de 68 602 € en 2014 et de 2 765 727 € en 2015. L'ordonnateur et le comptable font valoir que le débit du compte 131 retrace non seulement l'apurement des subventions transférables mais également des réimputations pour des subventions comptabilisées à tort au compte 131 au lieu du compte 132.

Toutefois, aucune écriture de régularisation du compte de reprise (compte 139) n'apparaît sur les certificats produits. Or l'un de ces certificats au moins, le certificat OONB et OOB 2014-006 portant sur la somme de 68 602 €, concerne une subvention enregistrée par erreur au compte 131 en 2003, soit postérieurement à l'instauration de la procédure de subvention transférable, et donc susceptible d'avoir été partiellement ou totalement reprise via le compte 139, ce qui jette un doute sur la sincérité du solde de ce compte.

2.2.9 Les erreurs d'imputations

Aux comptes 6419 et 708

En application de la nomenclature M14, le compte 6419 « Remboursements sur rémunérations du personnel » a vocation à retracer les atténuations de charges. Il enregistre les remboursements sur rémunérations et charges sociales effectués par des organismes sociaux, ainsi que les remboursements sur rémunérations effectués par le personnel lui-même.

Le compte 708 « Autres produits » retrace essentiellement les remboursements des personnels mis à disposition des budgets annexes ou de tiers publics ou privés et les remboursements de frais également effectués par des budgets annexes ou des tiers publics ou privés. Le remboursement des mises à disposition de personnel s'impute aux subdivisions de l'article 7084, plus précisément le compte 70846 pour les mises à disposition de personnel facturée au groupement à fiscalité propre (GFP) de rattachement, et constitue un produit

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

d'activité et non une atténuation de charge. Les remboursements de frais, dans le cadre notamment de la mutualisation, s'imputent au compte 7087 et notamment au sous-compte 70876 pour le GFP de rattachement.

La commune d'Orléans impute à tort sur le compte 6419 des remboursements liés à la mise à disposition d'agents : les salaires des agents du centre communal d'action sociale (CCAS), les salaires des agents de l'École supérieure d'art et de design d'Orléans (ESAD) et le salaire d'un agent mis à disposition dans le cadre de la gestion du restaurant administratif. En 2015, ces inscriptions représentent 98,6 % du montant (13 284 839,02 €) des recettes inscrites à ce compte.

En outre, les recettes de mise à disposition de personnel au profit de l'agglomération/métropole sont, à tort, portées au compte qui doit retracer les remboursements de frais, soit au compte 70876 au lieu du compte 70846, et sans doute inversement pour les remboursements de frais.

Ces mauvaises imputations, respectivement des charges de personnel et des produits du service et du domaine, faussent les montants totaux des charges de personnel ou des prestations de service, mais n'ont pas d'effet sur les soldes intermédiaires de gestion.

Au compte 67441

Aux termes de la M14, le compte 674 enregistre les subventions de fonctionnement n'ayant pas le caractère de charges courantes et le compte 6744 les subventions aux services publics industriels ou commerciaux (SPIC). Le compte 657 « Subventions de fonctionnement versées » enregistre les concours volontaires de la collectivité ayant le caractère de charges courantes : le compte 6573 est utilisé pour les organismes publics et le compte 657363 pour les établissements et services rattachés à caractère administratif.

La commune verse chaque année des subventions de fonctionnement au budget annexe du Parc floral, alors que ce dernier constitue un service public de nature administrative et non industrielle ou commerciale ; il se voit d'ailleurs appliquer la nomenclature M14 correspondante. Dès lors, les sommes versées à ce titre ne doivent pas être comptabilisées au compte 67441 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux SPIC, budgets annexes et régies dotées de la seule autonomie financière » mais au compte 657363, pour les montants correspondant du compte 74741 « Participation des communes membres du GFP » dans la comptabilité du Parc floral (643 761 € en 2015).

La commune précise qu'elle a corrigé ces erreurs au moment des inscriptions budgétaires pour 2018.

2.3 La conclusion sur la fiabilité et la sincérité des comptes

Certains éléments relevés peuvent avoir des conséquences sur la fiabilité du budget, même si l'impact reste relatif au regard des masses budgétaires concernées. Les erreurs identifiées ci-dessus concernent des discordances entre compte administratif et compte de gestion, les amortissements, les provisions, certaines imputations (13 M€ mal imputés), les

écritures des ICNE, et les rattachements qui sont inscrits avant d'être neutralisés à hauteur de 20 % chaque année.

En ce qui concerne la sincérité de l'information budgétaire, le respect relatif des règles liées au contenu du document présenté lors du débat d'orientation budgétaire puis, depuis 2017, du rapport d'orientation budgétaire et le mode de gestion des investissements pluriannuels révèlent un certain manque de transparence et une qualité perfectible de l'information. Aucun programme pluriannuel d'investissement n'est présenté ni débattu en conseil municipal.

L'annualité revendiquée de l'exécution des dépenses d'investissement et de fonctionnement dans laquelle les travaux de voirie et plus généralement les marchés sont engagés, exécutés et payés au cours d'un même exercice budgétaire, est relative : lorsque la réalisation prend du retard, les crédits sont annulés en fin d'année et réinscrits en N+1 au lieu de faire l'objet de restes à réaliser, ce qui tend à minimiser le montant réel des restes à réaliser et à fausser le résultat. Les règles de la comptabilité d'engagement sont parfois contournées par un engagement financier des marchés limité artificiellement à la dépense annuelle alors que l'engagement juridique doit porter sur la totalité du marché.

L'ensemble de ces éléments nuit à la transparence, à la lisibilité, voire à la sincérité de l'information des élus et des citoyens sur le coût total et la durée réelle des opérations pluriannuelles d'investissement.

3 SITUATION FINANCIÈRE

Le centre des finances publiques d'Orléans municipale et sud loire a procédé à une analyse financière de la commune pour les exercices 2011 à 2014. Il en ressort que la structure de fonctionnement est équilibrée, les recettes courantes ayant quasiment le même rythme d'évolution que les dépenses courantes, ce qui maintient un bon niveau d'excédent brut d'exploitation (EBE). La progression des ressources fiscales permet de compenser la diminution sensible des dotations de l'État et la gestion des dépenses est maîtrisée. La capacité d'autofinancement, qui progresse, couvre aisément le remboursement de la dette en capital et, après une baisse à partir de 2012, la ville a reconstitué son fonds de roulement en 2014. La bonne gestion de l'endettement a permis de souscrire régulièrement de nouveaux emprunts tout en diminuant l'encours. La progression des ressources fiscales s'explique par la progression des bases de la taxe d'habitation et surtout du foncier bâti. Enfin, le bilan reste équilibré malgré le désendettement ; le besoin en fonds de roulement est négatif depuis 2011 mais la ville recourt régulièrement à des lignes de trésorerie.

La commune explique que sa stratégie financière passe par un niveau élevé d'épargne, que la réduction des dotations a entraîné des mesures supplémentaires d'économies durant la période contrôlée. Elle se réfère systématiquement aux engagements du mandat électoral qui portent sur la stabilité des taux de fiscalité, le maintien d'une politique d'investissement volontariste et la maîtrise de l'endettement.

Néanmoins, l'analyse financière qui suit doit se lire avec les réserves relatives à la fiabilité des comptes exposées *supra*.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

3.1 La formation de l'autofinancement

L'examen des charges et des produits de fonctionnement de la commune permet d'évaluer la capacité d'autofinancement de la ville d'Orléans, avec laquelle elle finance en premier lieu ses investissements¹¹.

Les produits sont stables, néanmoins les produits dits flexibles¹² sont plus dynamiques que les produits rigides¹³. Les charges de gestion sont également stables. L'excédent brut augmente très légèrement, comme la capacité d'autofinancement (CAF) brute, qui se situe à un niveau supérieur à celui de la moyenne de la strate (266 € par habitant en 2015 contre 168 €). Le ratio d'épargne brute comparée aux produits réels de fonctionnement se situe à un niveau supérieur à la moyenne de la strate (11,48 % en 2015).

3.1.1 Les charges réelles de fonctionnement

Les charges courantes de fonctionnement sont maîtrisées au cours de la période contrôlée. Parmi elles, les plus importantes sont les charges de personnel (plus de 55 % des charges courantes), qui restent stables au cours de la période. Les « autres charges de gestion » comprennent les indemnités aux élus (0,94 M€ en 2016 contre 0,72 M€ en 2012) et les « contingents et participations » (0,21 M€ en 2016).

L'ordonnateur a expliqué que, anticipant la baisse des dotations, la collectivité a mis en œuvre dès 2011 des mesures d'économie. Il impute la stabilité des dépenses courantes à la conjonction de plusieurs facteurs : la gestion centralisée de certaines dépenses qui permet de réaliser des économies d'échelle et de disposer de l'expertise d'une direction de nature à favoriser le respect des procédures d'achat public, le recours au groupement de commandes, la baisse des subventions et le plafonnement du coût des manifestations telles que les fêtes de Jeanne d'Arc ou certains festivals.

Les charges de personnel sont stables au cours de la période, avec une tendance à la hausse jusqu'en 2015. Toutefois, en déduisant des « atténuations de charges » les remboursements des mises à disposition qui y sont imputés à tort, les rémunérations du personnel (atténuations de charges comprises) sont bien plus importantes ; les recettes et les dépenses de la ville telles que figurant au budget augmentent à due concurrence, l'effet sur la formation de l'autofinancement restant neutre.

La maîtrise de la masse salariale agit, selon la collectivité, comme un levier sur les dépenses de fonctionnement depuis au moins le précédent mandat. Il s'agissait d'entrer dans un cycle vertueux passant par une répartition plus rationnelle du travail pendant les périodes de congés annuels, par une diminution des heures supplémentaires grâce à la réorganisation des services et par une réduction de personnel dans certains services, compensée par augmentation modérée de la prime de service pour obtenir l'adhésion des organisations syndicales. Plus récemment, un objectif de réduction de la masse salariale de 2 % a été fixé entre 2016 et 2020, démarche dans laquelle la commune est engagée avec la nouvelle métropole.

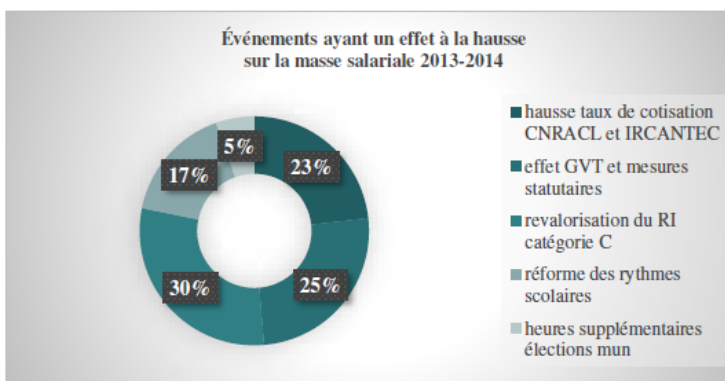
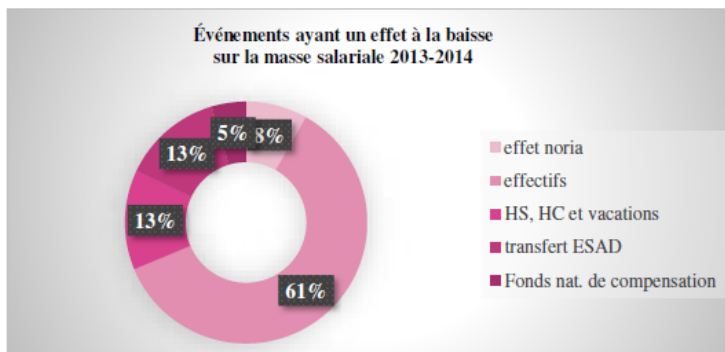
¹¹ L'ensemble des tableaux se trouve en annexe.

¹² Ressources fiscales et ressources d'exploitation.

¹³ Ressources institutionnelles, telles les dotations, et fiscalité reversée par l'intercommunalité et l'État.

Les charges sociales représentent 32 % des charges de personnel en 2012 et 33 % en 2015. La rémunération des titulaires est très stable et celle des non titulaires est en baisse, sauf en 2015. La commune explique que le régime indemnitaire comprend un régime de grade, sorte de part fixe, et une part variable constituée de primes modulées en fonction notamment de l'évaluation de l'agent. Dans le contexte de la mutualisation et du changement de statut de l'agglomération, un protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux et une charte sur le dialogue social (2015) ont été suivis d'un accord social 2017-2020 portant sur les carrières, les conditions de travail et l'action sociale, et d'un plan de qualité de vie au travail (2017).

Selon le bilan social 2014, l'évolution de la masse salariale entre 2013 et 2014 est en majeure partie « la conséquence de mesures nationales » ; la hausse globale de 532 082 € est un solde résultant de mécanismes à la hausse (pour 2 643 199 €) et de mécanismes à la baisse (pour 2 111 117 €), comme indiqué dans les deux schémas suivants :



Source : Bilans sociaux (définition de l'effet noria¹⁴)

¹⁴ L'effet dit « noria » mesure le taux de variation de la masse salariale en fonction des salaires des agents entrant dans la collectivité (moins élevés en début de carrière) et des salaires des agents sortants (plus élevés en raison de l'ancienneté).

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Les annexes au compte administratif font mention d'une augmentation des effectifs en 2015, qui recouvre une baisse du nombre d'agents titulaires concomitamment à une augmentation limitée de non titulaires pour les activités périscolaires, due selon l'ordonnateur à la réforme des rythmes scolaires. Cependant, il est difficile de rendre compte de l'évolution des effectifs de la ville.

En effet, alors que l'annexe au compte administratif prévoit de renseigner les « effectifs pourvus sur emplois budgétaires en [équivalents temps plein] ETP », le chiffre inscrit par la commune n'est pas exprimé en ETP mais en nombre d'agents.

Tableau n° 9 : Évolution des effectifs selon les annexes au CA

Effectifs budgétaires	2 475	2 504	2 609	NC	
Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP, dont :	2 674	2 665	2 760	NC	+ 86
Titulaires	2 053	2 034	1 984		- 69
Non titulaires	621	631	776		+ 155

Source : annexe au compte administratif 2013-2016. Le CA 2012 ne donne pas ces informations, mais uniquement les effectifs budgétaires (2 381) et les effectifs pourvus (2 048) dont le nombre d'agents à temps non complet (133).

En outre, les emplois pourvus sont, contrairement à la logique, supérieurs aux emplois budgétaires. Ceci se vérifie dans les tableaux d'état du personnel annuels (2013, 2014 et 2015), dont au surplus les chiffres ne correspondent pas à ceux inscrits dans les annexes du compte administratif.

Enfin, la consultation des bilans sociaux de 2014 et 2016, ne permet pas de lever ces interrogations. Les effectifs y sont comptabilisés selon d'autres catégories (agents « opérationnels » ou « non opérationnels » notamment), et l'on constate également des incohérences, par exemple lorsque le nombre d'ETP est supérieur au nombre d'agents permanents correspondant, incohérences auxquelles la commune n'a pas répondu.

Tableau n° 10 : Évolution des effectifs selon les bilans sociaux¹⁵ (moyenne annuelle)

	Agents opérationnels				Emplois d'insertion		Total agents opérationnels		Agents non opérationnels payés permanents		Total agents payés	
	Permanents		Non permanents									
	Nombre	ETC*	Nombre	ETC	Nombre	ETC	Nombre	ETC	Nombre	ETC	Nombre	ETC
2013	2 478	2 190,58	128	111,60	52	52,00	2 658	2 354,18	57	66,94	2 715	2 421,15
2014	2 487	2 195,01	128	110,54	38	38,75	2 653	2 344,30	47	51,07	2 700	2 395,37
2015	2 478	2 148,35	120	110,07	34	33,58	2 632	2 292,00	72	74,40	2 704	2 366,41
Évol. moy. ann.	0 %		-3 %		-19 %		-0,5 %		12 %		-0,2 %	

Source : Bilan social 2014 et 2015

* Équivalent temps complet (= équivalent temps plein)

¹⁵ Les agents permanents opérationnels occupent un poste permanent ; les agents non permanents opérationnels remplissent des besoins temporaires (remplacements, saisonniers, occasionnels) ; les agents permanents non opérationnels payés sont les agents en absence de longue durée bénéficiant du maintien de leur traitement (maternité, congés longue maladie et longue durée).

La commune s'est engagée à apporter les corrections nécessaires dans la présentation de ses tableaux de suivi des effectifs.

Le personnel non opérationnel représente, selon les années, 1,7 % à 2,7 % du total. Le nombre d'agents payés diminue très légèrement, la baisse ayant porté principalement sur les emplois d'insertion.

La gestion de la commune d'Orléans est marquée par la mutualisation avec les services de la communauté d'agglomération puis de la métropole, voire avec d'autres communes de l'agglomération. Depuis 2012, la mutualisation entre Orléans et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) prend la forme de mises à dispositions et, de façon accessoire, d'une convention de prestation de service (pour l'application du droit des sols) et d'un service commun (médecine préventive). Elle peut également concerner des groupements de commande ou des prêts de matériel ou de locaux, etc.

La convention de mise à disposition du 23 avril 2013 (valable du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014) a prévu, d'une part, la mise à disposition de services techniques de la ville au profit de la communauté d'agglomération pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire (35 ETP), et d'autre part, la mise à disposition de la direction des territoires, infrastructures et développement durable de l'agglomération au profit de la ville pour la gestion des ouvrages d'art (0,35 ETP). Cette convention, qui ne fait pas le bilan de la précédente période, prévoit le contenu des missions, les moyens mis à disposition, les conditions d'emploi des agents, l'établissement annuel d'un bilan technique et financier et d'un projet de montant de travaux, ainsi que les conditions financières des mises à disposition.

Le schéma de mutualisation, adopté par la ville d'Orléans le 9 juillet 2015, a pour objectif de « *construire une nouvelle gouvernance* » en lien avec le passage de la communauté d'agglomération au statut de communauté urbaine. Il repose sur une coopération renforcée entre les communes dans tous les champs de compétence et le rapprochement des fonctions supports des 22 communes d'Orléans Agglo : le système d'information, les finances, les ressources humaines, la commande publique, les affaires juridiques et les assurances. Le projet s'appuie également sur le transfert à l'EPCI de certaines compétences. Les mutualisations ont été formalisées par trois conventions (nouvelle gouvernance, mise à disposition des services techniques et médecine préventive). La mise en place du récent schéma de mutualisation ne permet cependant pas encore d'identifier les conséquences financières attendues pour la commune.

L'évolution du nombre d'agents mis à disposition est en très forte progression depuis 2016 et s'inscrit dans la mise en place du schéma de mutualisation. Leur nombre a été multiplié par plus de 12 entre 2015 et 2016 (de 107 à 1 387 agents) et celui des agents mis à disposition par la communauté urbaine a été multiplié par neuf au cours de la même période, passant de 33 à 305 agents. Le service commun ne représente que six emplois, uniquement depuis 2016.

Un premier bilan a été présenté le 2 mars 2017 aux directeurs généraux des services de la commune. La coopération entre les communes se réalise « à la carte » dans les domaines choisis (culture, événementiel, petite enfance, sports, scolaire, police et instruction des demandes en matière d'application du droit des sols). Le bilan évoque la participation et les souhaits des communes membres sur les fonctions support. L'année 2017 se présente comme une année de transition avec la transformation de la communauté urbaine en métropole.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Un organigramme des services commun à la communauté d'agglomération et à la ville d'Orléans a été mis en place en 2017. Elles ont également créé un site Internet commun à destination du public.

La politique de gestion des ressources humaines, mutualisée avec la communauté d'agglomération/communauté urbaine, a été modifiée récemment. Le pilotage passe, depuis 2016, par un dispositif nouveau de responsabilisation des directeurs, reposant sur des objectifs à atteindre et une plus grande autonomie dans leur maîtrise de la masse salariale. La politique de recrutement vise également à éviter l'usure professionnelle et assurer l'emploi des agents devenus inaptes. De fait, la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des effectifs et compétences (GPEC) a commencé, avec la création d'un tableau de tous les emplois.

Le dispositif de responsabilisation des directeurs s'accompagne de divers outils de pilotage (tableaux de suivi de la masse salariale, tableaux de GPEC, tableaux des effectifs). Une procédure détaillée de « dialogue de gestion RH » précise les outils, le fonctionnement du dialogue de gestion relatif à la gestion des agents, des postes et au recrutement. Enfin, par un audit (en cours), la mutualisation et l'amélioration de la qualité des ressources humaines, la commune s'applique à dégager des marges de manœuvre sur les fonctions support. Elle estime que l'expérience entamée en 2016 « s'est révélée très concluante (- 0,8 M€ par rapport au budget primitif) » et a décidé de la poursuivre en 2017 en simplifiant les outils.

Toutefois, les dispositifs de mutualisation déjà initiés ne semblent pas trouver leur traduction dans l'évolution des charges de personnel, qui n'est à la baisse que depuis 2016.

Selon l'ordonnateur, la stabilité des charges de personnel provient essentiellement d'une politique de maîtrise continue des dépenses, initiée depuis plusieurs années. Plus globalement, le passage d'Orléans Agglo à Orléans Métropole ne devrait pas, selon la commune, avoir d'incidence financière marquée. La ville attend plutôt, dans la mesure où « les transferts de compétences sont la forme la plus aboutie de la mutualisation » et où cette dernière « est un facteur puissant d'optimisation de l'organisation », un développement de la coopération, de l'ingénierie et des compétences entre les communes. Si l'ordonnateur indique que « la mutualisation n'est pas étrangère à la maîtrise de la masse salariale, voire à la diminution observée en 2016 », il n'a fourni aucune donnée chiffrée permettant d'estimer l'économie salariale réalisée.

Cependant, les flux financiers relatifs à la mutualisation, entre la ville-centre et l'agglomération, posent question.

L'ordonnateur indique que « les flux financiers entre la ville et l'agglo sont partiellement déconnectés de la masse salariale totale des agents concernés. Ce choix relève d'une volonté de simplification, en considérant d'une part que les équilibres initiaux entre la ville et l'agglo sont respectés dans la durée (chaque collectivité conserve son tableau des emplois et gère son personnel en conséquence), d'autre part qu'il s'agit d'un dispositif transitoire avant la transformation en métropole et la mise en place de services communs, prévue en 2018 ».

Afin d'illustrer son propos, la ville a produit le tableau ci-dessous :

Tableau n° 11 : « Flux financiers effectivement mis en place » dans le cadre de la mutualisation

	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution
Agents ville mis à disposition de l'Agglo						
Nombre d'emplois	61	61	107	107	517	848 %
Flux financiers (recette ville)	1 356 334	1 606 508	1 661 723	1 734 928	1 670 288	123 %
Agents Agglo mis à disposition de la ville						
Nombre d'emplois	21	22	33	33	265	1 262 %
Flux financiers (recette agglo)	70 967	92 610	132 361	134 172	102 391	144 %
Services communs						
Nombre d'emplois					6	NS
Masse salariale (recette ville)					28 704	NS

Source : commune d'Orléans

La commune a effectivement fait des choix divers. Certaines mises à dispositions sont facturées normalement et intégralement, et apparaissent en recettes de remboursement de mise à disposition de personnel au GFP de rattachement ; ceci concerne notamment les agents de la voirie de la commune mis à disposition de l'agglomération.

Les modalités de financement des mises à disposition sont détaillées dans les conventions qui concernent, pour la période de 2012 à 2015, la direction des finances, l'aide sociale, la gestion des retraites, le système d'information géographique (SIG), l'atelier numérique, les espaces publics, les ouvrages d'art, le directeur de cabinet et le directeur général des services. De même, le service commun de médecine préventive facture ses prestations selon des modalités prédéfinies. Toutefois une mauvaise imputation a été relevée *supra* en la matière : la commune enregistre principalement les frais liés aux mises à disposition au compte 70876 en y intégrant certains remboursements de personnel.

En revanche, pour les fonctions support, une comptabilisation différente a été adoptée. Les services de l'agglomération et de la ville ont, préalablement à toute mutualisation, évalué pour chacun des deux organismes le travail qui serait réalisé en mode mutualisé, et déterminé la part respective de chaque collectivité dans la réalisation de la mission, le nombre d'agents mobilisés (en ETP) et le coût chargé des cotisations sociales.

La commune estime, à partir de ces données, que les montants des flux croisés de mutualisation de ces services s'équilibrent à peu près, voire s'annulent. Dès lors, « *par souci de simplification* », la commune ne facture pas à l'agglomération le remboursement des mises à disposition, et la communauté ne lui facture pas les prestations réalisées ; ceci concerne notamment les directeurs de services mutualisés, ou la direction des finances¹⁶.

Dès lors, la commune ne respecte pas l'un des grands principes budgétaires, le principe d'universalité, que la M14 (tome 2) énonce ainsi : « *Le budget de la commune doit comprendre l'ensemble des recettes et des dépenses. Cette règle suppose donc la non contraction entre les*

¹⁶ En revanche, les locaux où la direction des finances est logée (Bourdon blanc) font l'objet de flux car le bâtiment, propriété de la commune, a été rénové par elle.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

recettes et les dépenses. Chacune d'entre elles doit donc figurer au budget pour son montant intégral ». En s'épargnant ainsi des facturations croisées, la commune contrevient à l'obligation de retracer l'intégralité de ses dépenses et de ses recettes ; elle rend impossible la reconstitution des montants totaux afférents à la mutualisation, le suivi de leur variation ou leur comparaison¹⁷, ce qui nuit, une fois de plus, à la clarté et à la sincérité des comptes de la ville d'Orléans.

La chambre constate que le processus de mutualisation est engagé mais qu'il n'a pas encore produit de gains de productivité pour le bloc intercommunal. En outre, la traduction comptable de la mutualisation des services manque de clarté. La commune d'Orléans prévoit cependant d'inscrire dans ses comptes à partir de 2018 les flux exhaustifs liés à la mutualisation.

Les subventions de fonctionnement, environ 25 M€, sont importantes mais en baisse constante depuis 2012. Les subventions versées aux associations font l'objet d'une politique définie en amont, qui prévoit notamment la signature de conventions en cas de subvention supérieure à 23 000 € et la transmission systématique des documents, financiers notamment, visant à permettre à la commune d'en contrôler l'application. En 2016, les personnes morales de droit privé représentent plus de la moitié (57 %) des bénéficiaires. Le montant des subventions de fonctionnement, de 199 € par habitant en 2015, se situe au-dessus de la moyenne de la strate, qui était de 165 € par habitant. Dans le cadre de la politique de maîtrise des charges de fonctionnement, il a été décidé de diminuer les subventions aux associations qui affichent une baisse moyenne annuelle de 2,8 %.

Tableau n° 12 : Subventions de fonctionnement

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. ann. moyenne
Subventions de fonctionnement, dont :	26 712 454	26 376 621	25 526 393	23 461 161	23 527 660	-3,1%
<i>65736 Subv. aux établissements publics rattachés : CCAS, caisse des écoles, services publics (SPA ou SPIC)</i>	8 482 431	8 447 818	8 437 308	7 428 858	7 241 358	-3,9%
<i>6573, 65736 Subv. autres établissements publics</i>	3 158 681	3 163 727	3 003 674	2 810 079	2 816 079	-2,8%
<i>6574 Subv. aux personnes de droit privé</i>	15 071 342	14 765 076	14 085 411	13 222 224	13 470 223	-2,8%
Subv. BA Parc floral mal imputée (67441)	655 812	652 133	650 231	643 761	600 227	-2,19 %
Total	27 368 266	27 028 754	26 176 624	24 104 922	24 127 887	-3,1 %

Source : Logiciel Anafi, retraité par la CRC avec le débit du 67441 correspondant à la subvention au Parc floral

La charge financière correspondant aux intérêts d'emprunts et à la ligne de trésorerie, qui reste moins élevée que la moyenne de la strate (en 2015 : 16 € par habitant contre 48 €), diminue régulièrement depuis 2013.

3.1.2 Les produits réels de fonctionnement

Les produits flexibles, ressources fiscales comme ressources d'exploitation, augmentent alors que les produits rigides, principalement dotations et participations, diminuent.

¹⁷ Alors même que, dans le cas des fonctions mutualisées entre Orléans, la communauté d'agglomération et une autre commune de l'agglomération, ces flux sont calculés et effectivement versés.

Les ressources institutionnelles sont globalement en baisse de 7 % par an. La dotation globale de fonctionnement (DGF) en constitue les deux tiers ; les autres sont des aides et subventions versées par d'autres partenaires, (par exemple la caisse d'allocations familiales pour l'accueil périscolaire et les bibliothèques), ou dans le cadre de l'organisation du festival de Loire et des journées du développement durable. Ces ressources représentent, en 2015, plus de 16 % des produits de fonctionnement, ce qui est dans la moyenne de la strate.

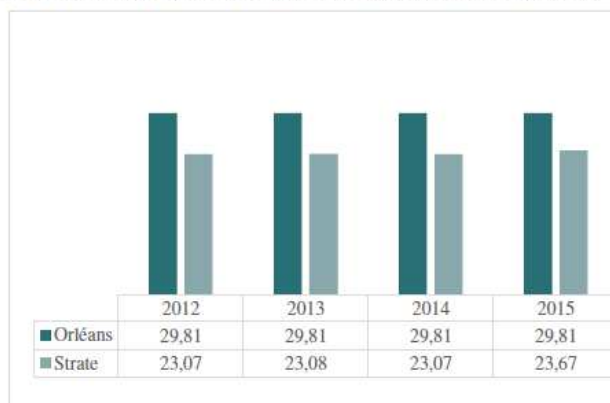
Pour faire face à la diminution des dotations de l'État, la collectivité cherche à accroître ses ressources d'exploitation. Elle a ainsi augmenté ses recettes en poursuivant une politique active de cessions d'immeubles de son domaine privé.

Au titre des ventes diverses, elle perçoit notamment des redevances et recettes d'utilisation du domaine public grâce à la nouvelle tarification du stationnement sur voirie, des recettes de travaux refacturés, pour lesquelles il est indiqué que « dans le cadre du règlement de voirie, la Mairie réalise des travaux de remise en état du domaine public après intervention des concessionnaires, avec refacturation à chaque concessionnaire » et des prestations réalisées par le service archéologique de la ville lors de projets de construction d'autres collectivités.

Les ressources fiscales poursuivent une hausse régulière. Les taux des impôts locaux n'ont pas été modifiés au cours de la période contrôlée ; ils ne l'ont d'ailleurs pas été depuis 1996.

Le taux de taxe sur le foncier bâti est toujours supérieur au taux moyen de la strate.

Figure n° 1 : Taxe sur le foncier bâti : taux d'Orléans et taux de la strate démographique

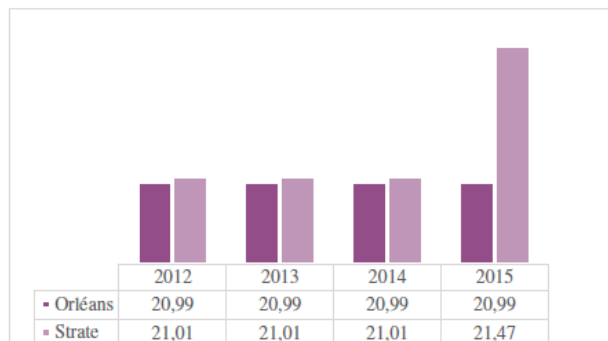


Source : Comptes individuel des collectivités, sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr

Le taux de taxe d'habitation (qui comprend le taux de la taxe sur les logements vacants), en revanche, lui est inférieur.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

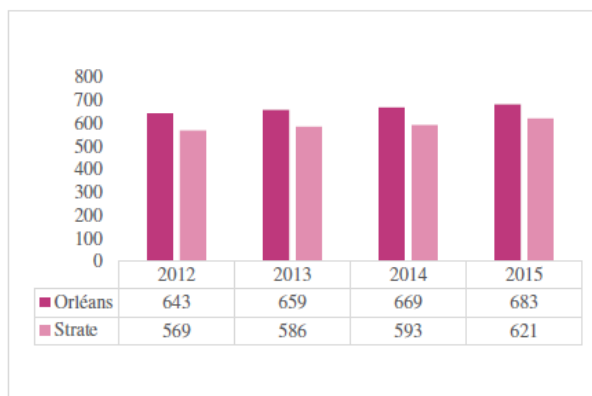
Figure n° 2 : Taxe d'habitation : taux d'Orléans et taux de la strate démographique



Source : Comptes individuel des collectivités, sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr

En euro par habitant, les impôts locaux à Orléans restent supérieurs à la moyenne de la strate démographique.

Figure n° 3 : Impôts locaux à Orléans et pour la strate démographique (€ par habitant)



Source : Comptes individuel des collectivités, sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr

Cette situation est ancienne et confère à la commune des marges de manœuvre confortables.

Tableau n° 13 : Évolution de la fiscalité par rapport à la moyenne de la strate entre 2009 et 2015

Fiscalité	2009		2015	
	Orléans	Strate	Orléans	Strate
Impôts locaux en €/habitant	599	507	683	621
Taux TH	20,99 %	20,75 %	20,99 %	21,47 %
Taux TFB	29,81 %	22,72 %	29,81 %	23,67 %
Taux TFNB	39,60 %	33,99 %	39,60 %	36,35 %

Source : Comptes individuel des collectivités, sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr

En outre, la taxe d'habitation fait l'objet d'importants abattements.

Tableau n° 14 : Taux des abattements fiscaux obligatoires et facultatifs de TH décidés par Orléans

	Minimum	Maximum		
Abattements obligatoires				
<i>Abattement pour 1^{re} personne à charge</i>	10	20	15	0,939 M€
<i>Abattement pour 2^e personne à charge</i>	10	20	15	
<i>Abattement pour 3^e personne à charge</i>	15	25	20	
<i>Abattement suppl. à partir de la 4^e personne à charge</i>	15	25	20	
Abattements facultatifs				
<i>Abattement général à la base</i>	0	15	15	5,252 M€
<i>Abattement spécial à la base</i>	0	15	15	0,914 M€
Total				7,105 M€

Source : rapport de la collectivité sur le compte administratif 2014

La structure des impôts locaux d'Orléans est donc la suivante : les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti sont très supérieurs à la moyenne de la strate ; le taux de la taxe d'habitation lui est légèrement inférieur et fait l'objet d'une politique de forts abattements. Ainsi, malgré des taux d'imposition constants, le produit fiscal de la commune augmente, tout en étant concentré sur certains contribuables pour la taxe d'habitation. L'augmentation régulière des produits de ces impositions est due à la revalorisation annuelle des bases par l'État, et à l'augmentation physique des bases grâce aux nouvelles constructions.

Il résulte de l'évolution des produits et des charges ainsi retracée que la capacité d'autofinancement (CAF) brute, qui représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, se maintient autour de 30 M€, soit au niveau satisfaisant de plus de 17 % des produits de fonctionnement, le seuil minimal communément admis étant de 15 %. La capacité d'autofinancement brute, très supérieure à la moyenne de la strate, permet de couvrir confortablement le remboursement en capital de la dette, qui se situe entre 12 et 13 M€ sur la période.

3.2 L'investissement

3.2.1 Le financement disponible et le besoin de financement

Le financement propre dont dispose la ville d'Orléans pour financer ses investissements augmente chaque année, sauf en 2016 du fait notamment d'une forte diminution des recettes d'investissement hors emprunts.

Ramené aux dépenses d'équipement, le financement propre disponible se situe entre 79 % en 2012 et 85 % en 2016, ce qui indique que la ville dispose de marges de manœuvre pour mener sa politique d'investissement.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

La CAF nette se situe, en 2015, à 156 € par habitant contre 54 € pour la strate. Ce niveau de financement propre traduit une situation financière saine. De la CAF nette et des recettes d'investissement hors emprunt résulte un financement propre disponible positif, auquel la commune ajoute des ressources d'emprunt. Le taux de l'encours total de la dette au 31 décembre 2015 par rapport aux produits de fonctionnement se situe très en-deçà de la moyenne de la strate (53,94 % contre 81,61 %). L'annuité de la dette est inférieure de deux points à la moyenne de la strate (7,89 % contre 9,89 %) pour la même année.

Le montant des dépenses et subventions d'équipement versées est supérieur, chaque année, au financement propre disponible. Toutefois, au cours de la période, le besoin à financer diminue de près de 10 M€, ce qui explique la diminution des nouveaux emprunts jusqu'en 2015. En fin de période, les investissements se maintiennent alors que le financement propre diminue, le besoin de financement accru étant comblé par l'emprunt.

Les recettes hors emprunt sont constituées notamment des produits de cessions, qui ne représentent cependant pas des ressources pérennes. Elles sont très importantes en 2015 en raison des cessions du site de Famar à la communauté d'agglomération et du réseau câblé à la société Numéricâble. Une trentaine de biens immobiliers (maisons, écoles, lots à bâtir, réserves foncières, etc.) font l'objet de démarches en vue de cessions, entre 2017 et 2020. Il est prévu d'autres recettes de cessions dans les années à venir, de 2,9 M€ en 2017, de 7 M€ en 2018, de 2,3 M€ en 2019 et de 4 M€ en 2020.

3.2.2 La dette

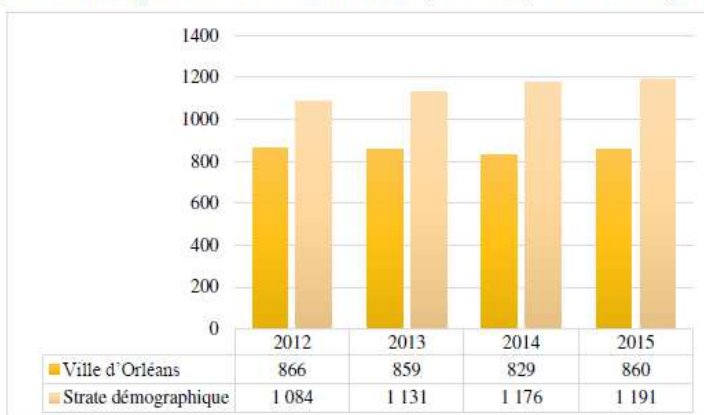
La gestion de la dette est réalisée par le service dédié avec l'appui de la trésorerie et d'une société de conseil en ce qui concerne les dossiers et les échéances d'emprunt. Les données de la dette sont hébergées sur un site sécurisé, mis à jour de façon permanente, et accessibles de telle sorte que la ville puisse disposer d'informations, d'un suivi, de conseils pour optimiser le choix de modification de ses taux ou de ses conditions d'emprunt.

L'encours de dette au 1^{er} janvier (environ 100 M€) est stable. Au 31 décembre, il représente entre 51 et 54 % des recettes réelles de fonctionnement, avec une tendance à la baisse.

Le montant de l'annuité en capital de la dette (environ 12 M€) se maintient au cours de la période. Il y a toutefois lieu d'y ajouter les intégrations de dettes de 2015 et 2016 relatives au seul partenariat public-privé (PPP) mis en œuvre par la commune, qui concerne la construction d'un gymnase et d'un groupe scolaire. Ces équipements ayant été livrés en 2015 et 2016, la dette correspondante (11 M€ puis 6,5 M€) doit être intégrée au bilan l'année de mise à disposition de l'équipement. Dès lors, si l'encours de dette reste stable malgré cette intégration, c'est en raison d'un moindre recours à l'emprunt entre 2014 et 2015.

En comparaison avec la moyenne de la strate démographique, l'encours de dette des habitants d'Orléans reste inférieur à celui des habitants de la strate.

Figure n° 4 : Comparaison de l'encours de dette (€/habitant) avec la strate (au 31 décembre)



Source : Anafi et Comptes individuels des collectivités sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr

La qualité de la dette ne pose pas de difficulté, la ville n'ayant signé aucun contrat sur des emprunts structurés toxiques. Le taux d'intérêt apparent comme la capacité de désendettement sont satisfaisants. La comparaison avec la strate confirme que le niveau d'endettement par habitant d'Orléans est systématiquement inférieur à celui de la strate démographique. Les données relatives à la capacité de désendettement de la commune traduisent un endettement (emprunts traditionnels et partenariat public-privé) maîtrisé.

3.3 L'équilibre du bilan

Le fonds de roulement (FDR) net global, qui représente l'épargne disponible, est positif au cours de la période ; il évolue en fonction des investissements réalisés par la collectivité et des emprunts contractés. Il se trouve au plus haut en 2016, exercice au cours duquel 13 M€ d'emprunts ont été souscrits, pour un besoin de financement de 10 M€.

Le FDR est inférieur à celui de la strate, à l'exception de 2014 où il se situe à la moyenne. Les ressources propres sont en hausse régulière. Exprimé en nombre de jours de dépenses de fonctionnement, il oscille, selon les exercices, de moins de deux jours (2012) à 14 jours (en 2016), ce qui constitue un niveau plutôt faible.

Le besoin en fonds de roulement dégagé par le fonctionnement de la commune, qui représente le décalage entre le paiement des dépenses à court terme et l'encaissement des recettes, est toujours négatif, ce qui signale une situation favorable. Dans le détail, on note peu de dettes et de créances fiscales ou sociales, et des créances sur redevables toujours inférieures aux encours dus aux fournisseurs.

Enfin, la trésorerie, constituée par l'excédent du FDR par rapport au besoin en fonds de roulement, représente entre 10 et 30 jours de charges courantes au cours de la période 2012-2015. La commune d'Orléans dispose en 2016 de deux lignes de trésorerie, pour un tirage total

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

autorisé au 31 décembre de 25 M€. Pour celle souscrite auprès de la Société Générale, l'annexe au compte administratif, qui indique à juste titre un montant maximum autorisé par le contrat de 10 M€, mentionne pourtant un tirage d'un montant de 20,45 M€. La collectivité ne fait pas usage des possibilités de tirage offertes par certains contrats d'emprunts classiques qu'elle a signés et qui sont assortis d'une ligne de trésorerie.

S'agissant des délais de paiement, la collectivité précise qu'elle utilise le « protocole Ocre » qui lui permet de disposer des données relatives aux délais de paiement et de maîtriser ces derniers. Les moyennes transmises par la commune pour les années 2014 à 2016 sont les suivantes :

Tableau n° 15 : Délai de paiement mensuel

	2014	2015	2016
<i>Délai moyen de paiement</i>	24,82 jours	24,30 jours	25,18 jours

Source : tableau de bord transmis par la commune d'Orléans

Enfin, s'agissant du budget consolidé, les masses financières des budgets annexes sont très faibles par rapport au budget principal. Leur impact sur l'EBF, la CAF brute et la CAF nette de la commune est donc mineur (inférieur à 1,5 %). En revanche, le fonds de roulement net global de la commune est nettement amélioré lors de la consolidation avec les budgets annexes (M14), en raison de l'excédent net du budget annexe des opérations soumises à TVA, sauf en 2015.

3.4 La conclusion sur la situation financière

La situation financière de la commune d'Orléans, sous les réserves indiquées plus haut en matière de fiabilité, ne soulève pas de problème particulier. Au compte de résultat, les recettes sont stables malgré la baisse des dotations, grâce au dynamisme des produits fiscaux et des recettes du domaine.

Les charges sont maîtrisées, notamment les dépenses de personnel, qui font l'objet depuis plusieurs années d'une politique affichée de maîtrise de la masse salariale. La mutualisation des services de la ville avec ceux de la communauté d'agglomération puis de la communauté urbaine, devenue métropole, ne produit pas d'effet à la baisse sur ces dépenses ; néanmoins les effectifs baissent légèrement depuis 2013. La capacité d'autofinancement se maintient au cours de la période.

Le financement propre est toujours inférieur aux dépenses d'équipement, du fait de la politique volontariste d'investissement de la ville, qui recourt à l'emprunt chaque année. La dette ne présente aucune toxicité, l'encours est stable à 100 M€ tout en prenant en compte, depuis 2015, un partenariat public-privé. Il est inférieur, en euros par habitant, à l'encours moyen des communes de la strate démographique. Enfin la capacité de désendettement n'appelle aucune remarque.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Procédure.....	47
Annexe 2 : Tableaux d'analyse financière (budget principal).....	48
Annexe 3 : Tableaux d'analyse financière (budget consolidé).....	58

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Annexe 1 : Procédure

Le tableau ci-dessous retrace les différentes étapes de la procédure telles qu'elles ont été définies par le code des juridictions financières (articles L. 243-1 à L. 243-6) :

<i>Objet</i>	<i>Dates</i>	<i>Destinataires</i>	<i>Dates de réception des réponses éventuelles</i>
<i>Envoi des lettres d'ouverture de contrôle</i>	01/02/2017	M. Olivier Carré (ordonnateur en fonction) M. Serge Grouard (ancien ordonnateur)	
<i>Entretiens de fin de contrôle</i>	02/06/2017 06/06/2017	M. Serge Grouard M. Olivier Carré	
<i>Délibéré de la chambre</i>	20/09/2017		
<i>Envoi du rapport d'observations provisoires (ROP)</i>	30/10/2017	M. Olivier Carré M. Serge Grouard	28/12/2017 pas de réponse
<i>Délibéré de la chambre</i>	13/02/2018		
<i>Envoi du rapport d'observations définitives (ROD1)</i>	09/03/2018	M. Olivier Carré M. Serge Grouard	06/04/2018 06/04/2018

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Annexe 2 : tableaux d'analyse financière

LES DONNÉES SONT ISSUES DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE

1 - Les performances financières annuelles						
1.1 - La capacité d'autofinancement brute						
en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	81 841 699	84 452 890	86 337 306	87 674 013	88 186 534	1,9%
+ Ressources d'exploitation	12 862 762	14 436 550	14 435 911	15 618 299	18 113 025	8,9%
= Produits "flexibles" (a)	94 704 461	98 889 440	100 773 217	103 292 311	106 299 559	2,9%
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	44 662 748	44 052 937	41 668 988	38 263 709	33 391 218	-7,0%
+ Fiscalité reversée par l'interco et l'Etat	29 852 064	29 634 069	29 418 555	29 201 539	28 763 517	-0,9%
= Produits "rigides" (b)	74 514 812	73 687 006	71 087 543	67 465 248	62 154 734	-4,4%
Production immobilisée, travaux en régie (c)	430 803	299 192	227 873	211 181	365 057	-4,1%
= Produits de gestion (a+b+c = A)	169 650 075	172 875 638	172 088 633	170 968 740	168 819 350	-0,1%
Charges à caractère général	33 903 824	34 437 146	33 858 246	34 145 010	33 726 853	-0,1%
+ Charges de personnel	77 368 734	78 538 729	78 955 443	79 304 809	78 244 552	0,3%
+ Subventions de fonctionnement	26 712 454	26 376 621	25 526 393	23 461 161	23 527 660	-3,1%
+ Autres charges de gestion	927 944	1 022 230	1 229 816	1 211 979	1 245 518	7,6%
= Charges de gestion (B)	138 912 957	140 374 726	139 569 899	138 122 959	136 744 582	-0,4%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	30 737 119	32 500 912	32 518 734	32 845 781	32 074 766	1,1%
en % des produits de gestion	18,1%	18,8%	18,9%	19,2%	19,0%	
+/- Résultat financier (réel seulement)	-2 297 996	-2 370 764	-2 293 240	-1 840 334	-1 621 448	-8,3%
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	1 028 246	1 090 008	1 028 837	810 922	721 914	-8,5%
+/- Solde des opérations d'aménagements de terrains (ou +/- valeurs de cession de stocks)	0	0	0	0	0	N.C.
+/- Autres produits et charges excep. réels	989 473	1 786 641	447 270	1 194 421	641 176	-10,3%
= CAF brute	28 400 350	30 826 781	29 643 928	31 388 945	30 372 583	1,7%
en % des produits de gestion	16,7%	17,8%	17,2%	18,4%	18,0%	

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

COMMUNE D'ORLÉANS

1.2 - La structure de coût des charges de gestion courante

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Structure moyenne
Charges à caractère général	33 903 824	34 437 146	33 858 246	34 145 010	33 726 853	24,2%
+ Charges de personnel	77 368 734	78 538 729	78 955 443	79 304 809	78 244 552	55,7%
+ Subventions de fonctionnement	26 712 454	26 376 621	25 526 393	23 461 161	23 527 660	17,8%
+ Autres charges de gestion	927 944	1 022 230	1 229 816	1 211 979	1 245 518	0,8%
+ Charges d'intérêt et pertes de change	2 298 971	2 371 587	2 294 017	1 840 910	1 621 981	1,5%
= Charges courantes	141 211 928	142 746 313	141 863 916	139 063 869	138 366 563	100,0%
Charges de personnel / charges courantes	54,8%	55,0%	55,7%	56,7%	56,5%	
Intérêts et pertes de change / charges courantes	1,6%	1,7%	1,6%	1,3%	1,2%	

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

1.3 - Le résultat de la section de fonctionnement

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
CAF brute	28 400 350	30 826 781	29 643 928	31 388 945	30 372 583	1,7%
- Dotations nettes aux amortissements	14 957 459	17 351 603	16 356 137	12 409 808	10 922 246	-7,6%
- Dotations nettes aux provisions	0	-1 190 161	-74	114 497	0	N.C.
+ Quote-part des subventions d'inv. transférées	130 522	284 012	407 496	468 014	377 810	30,4%
+ Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées	0	0	0	0	0	N.C.
= Résultat section de fonctionnement	13 573 414	14 949 351	13 695 361	19 332 654	19 828 147	9,9%

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

1.4 - Le financement des investissements						
en €	2012	2013	2014	2015	2016	Cumul sur les années
CAF brute	28 400 350	30 826 781	29 643 928	31 388 945	30 372 583	150 632 588
- Annuité en capital de la dette	11 249 252	12 231 745	12 608 237	13 031 479	11 922 864	61 043 577
= CAF nette ou disponible (C)	17 151 098	18 595 037	17 035 691	18 357 467	18 449 719	89 589 011
TLE et taxe d'aménagement	385 715	185 419	524 886	680 589	916 214	2 602 823
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	3 821 216	6 483 647	6 703 987	4 162 644	5 353 503	26 524 997
+ Subventions d'investissement reçues	12 832 677	12 428 698	9 763 774	7 055 342	5 250 533	47 331 023
+ Produits de cession	1 649 131	2 435 729	4 226 075	12 032 269	1 056 327	21 399 531
+ Autres recettes	0	277 080	40 282	0	-1 400	315 962
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	18 688 739	21 810 573	21 259 003	23 930 844	12 575 177	98 264 335
= Financement propre disponible (C+D)	35 839 837	40 405 610	38 294 694	42 288 311	31 024 895	187 853 347
Financement propre dispo / Dépenses d'équipement (y c. tx en régie)	79,4%	82,0%	102,8%	124,7%	84,6%	
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	45 120 734	49 280 208	37 256 132	33 917 134	36 680 759	202 254 968
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	14 914 295	4 869 400	7 040 782	8 280 368	5 300 234	40 405 080
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	-6 483 359	139 220	-1 245 160	1 188 201	-272 462	-6 673 560
- Participations et inv. financiers nets	1 920	-503 464	175 298	6 983 840	-598 343	6 059 251
+/- Variation de stocks de terrains, biens et produits	0	0	0	0	0	0
- Charges à répartir	0	0	0	0	0	0
+/- Variation autres dettes et cautionnements	-14 591	261	189	-8 699	135	-22 706
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-17 699 163	-13 380 016	-4 932 547	-8 072 533	-10 085 427	-54 169 687
+/- Solde des affectations d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	0	938	0	0	0	938
- Reprise sur excédents capitalisés	0	0	0	0	0	0
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	-17 699 163	-13 379 078	-4 932 547	-8 072 533	-10 085 427	-54 168 748
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	13 700 000	12 336 250	9 248 533	5 509 338	13 000 000	53 794 121
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	-3 999 163	-1 042 828	4 315 986	-2 563 195	2 914 573	-374 627

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

2 - La situation bilancielle

2.1 - Le stock de dettes

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Encours de dettes du BP au 1er janvier	98 653 203	101 118 542	101 222 786	97 862 894	101 503 078	0,7%
- Annuité en capital de la dette (hors remboursement temporaires d'emprunt)	11 249 252	12 231 745	12 608 237	13 031 479	11 922 864	1,5%
- Remboursements temporaires d'emprunts	0	0	0	0	0	N.C.
- Var. des autres dettes non financières (hors remboursements temporaires d'emprunts)	-14 591	261	189	-8 699	135	N.C.
+ Intégration de dettes (contrat de partenariat, emprunts transférés dans le cadre de l'intercommunalité...)	0	0	0	11 153 626	6 533 270	N.C.
+ Nouveaux emprunts	13 700 000	12 336 250	9 248 533	5 509 338	13 000 000	-1,3%
= Encours de dette du BP au 31 décembre	101 118 542	101 222 786	97 862 894	101 503 078	109 113 349	1,9%
- Trésorerie nette hors comptes de rattachement avec les BA, le CCAS et la caisse des écoles	5 533 862	9 103 607	4 406 892	9 922 075	1 673 368	-25,8%
= Encours de dette du BP net de la trésorerie hors compte de rattachement BA	95 584 680	92 119 179	93 456 002	91 581 003	107 439 981	3,0%

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Principaux ratios d'alerte	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Charge d'intérêts et pertes nettes de change	2 298 971	2 371 587	2 294 017	1 840 910	1 621 981	-8,4%
Taux d'intérêt apparent du budget principal (BP)	2,3%	2,3%	2,3%	1,8%	1,5%	
Encours de dettes du BP net de la trésorerie hors comptes de rattachement	95 584 680	92 119 179	93 456 002	91 581 003	107 439 981	3,0%
Capacité de désendettement BP, trésorerie incluse* en années (dette Budget principal net de la trésorerie**/CAF brute du BP)	3,4	3,0	3,2	2,9	3,5	
Encours de dette du budget principal au 31 décembre	101 118 542	101 222 786	97 962 894	101 503 078	109 113 349	1,9%
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)	3,6	3,3	3,3	3,2	3,6	

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

2.2 - Le fonds de roulement

au 31 décembre en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Dotations, réserves et affectations	656 245 707	678 085 406	700 303 911	718 945 629	744 447 999	3,2%
+ Droit de l'assurant	0	0	0	0	0	N.C.
- Neutralisation des amortissements des subventions réimputées versées	0	0	0	0	0	N.C.
+/ - Différences sur réalisations	23 822 225	25 452 417	27 617 408	26 473 826	25 761 440	1,9%
+/ - Résultat (fonctionnement)	13 573 414	14 949 351	13 695 361	19 332 654	19 828 147	9,9%
+ Subventions	122 014 263	134 138 949	143 515 227	150 102 054	154 975 278	6,2%
dont subventions transférables	8 663 417	8 945 116	5 730 626	3 604 236	3 268 739	-21,6%
dont subventions non transférables	113 350 847	125 213 833	137 784 601	146 478 318	151 706 519	7,6%
+ Provisions pour risques et charges nettes des neutralisations pour R&C sur emprunts	3 934 798	2 744 638	2 744 563	2 659 061	2 659 061	-7,7%
dont provisions pour R&C sur emprunts	0	0	0	0	0	N.C.
= Ressources propres élargies	819 690 407	855 390 760	887 876 471	917 613 724	947 871 925	3,7%
+ Dettes financières (hors obligations)	101 118 542	101 222 786	97 962 894	101 503 078	109 113 349	1,9%
+ Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	N.C.
= Ressources stables (E)	920 808 949	956 613 546	985 739 364	1 019 116 802	1 056 985 274	3,9%
Immobilisations propres nettes (hors en cours)	582 828 499	565 399 089	565 706 700	579 089 506	596 494 622	0,6%
dont subventions d'équipement versées	40 499 089	38 103 062	38 579 033	42 009 190	43 605 063	1,9%
dont autres immobilisations incorporelles	5 722 387	6 762 569	6 832 974	4 738 225	5 228 196	-2,2%
dont immobilisations corporelles	521 008 679	505 438 578	505 094 515	510 090 072	526 005 687	0,2%
dont immobilisations financières	15 598 344	15 094 880	15 270 179	22 294 019	21 655 676	8,9%
+ Immobilisations en cours	277 577 961	328 587 014	303 089 236	375 685 462	394 969 179	8,2%
+ Encours de production et travaux stockés	0	0	0	0	0	N.C.
+ Immobilisations nettes concédées, affectées, affermées ou mises à disposition	58 363 309	61 632 029	61 632 029	61 590 506	59 940 260	0,6%
+ Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation	113 029	113 029	113 029	113 029	113 029	0,0%
+ Immobilisations sous mandats ou pour compte de tiers (hors BA, CCAS et caisse des écoles)	214 294	213 355	213 355	213 355	213 355	-0,1%
+ Charges à répartir et primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	0	N.C.
= Emplois immobilisés (F)	919 087 092	955 944 516	960 754 348	1 016 691 858	1 051 630 446	3,4%
= Fonds de roulement net global (E-F)	1 711 858	669 030	4 985 016	2 424 944	5 354 828	33,0%
un nombre de jours de charges courantes	4,4	1,7	12,8	6,3	14,1	

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

2.3 - Le renouvellement du patrimoine communal propre						
en %	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Effort annuel d'amortissement (dotations aux amortissements des immo. propres / immo. propres)*	1,5%	1,8%	1,5%	1,1%	1,0%	1,3%
Degré d'amortissement cumulé des immobilisations corporelles propres	10,0%	11,7%	13,0%	13,8%	14,3%	12,5%
Dont installations de voiries	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dont réseau (voiries, eau, assainissement, câble, électricité)	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	1,1%	0,4%
Dont immatériels de rapport	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dont matériel et outillage	31,5%	41,7%	50,9%	55,8%	61,6%	48,3%
Dont matériel de transport	82,3%	88,1%	92,6%	90,5%	106,3%	92,0%
Dont mobilier, bureau, informatique	80,1%	82,1%	85,4%	86,8%	87,4%	84,4%

Source : Logiciel ANAF, d'après les comptes de gestion

* L'amortissement des immobilisations égare en affectation ou égare au titre d'une mise à disposition extralocal en annexe 3

en nombre d'années	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Rythme apparent de renouvellement des immobilisations en années (immo. brutes propres / inv. d'équipement de l'année)*	40,3	40,0	47,3	55,2	39,8	43,75
Dont installations de voiries	2,1	4,6	5,5	8,1	7,4	4,95
Dont réseau (voiries, eau, assainissement, câble, électricité)	258,2	105,3	112,9	59,3	32,5	77,85
Dont immatériels de rapport	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Dont matériel et outillage	20,4	14,3	15,0	12,0	16,1	14,95
Dont matériel de transport	24,6	41,5	33,5	27,5	22,3	28,68
Dont mobilier, bureau, informatique	18,7	18,9	25,9	23,2	23,3	21,54

Source : Logiciel ANAF, d'après les comptes de gestion

* L'amortissement des immobilisations égare en affectation ou égare au titre d'une mise à disposition extralocal en annexe 3

Rythme apparent de renouvellement des immo. en cours compris, en années (immo brutes propres y c. en cours / inv. d'équipement de l'année, y c. en cours)	17,3	16,3	30,2	24,7	24,4	21,6
---	------	------	------	------	------	------

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

2.4 - La trésorerie						
au 31 décembre en €	2012	2013	2014	2015	2016	Vit. annuelle moyenne
Fonds de roulement net global	1 711 858	669 030	4 985 016	2 424 944	5 354 828	33,0%
- Besoin en fonds de roulement global	- 4 998 279	- 9 953 280	- 900 189	- 9 589 540	- 1 542 312	N.C.
Trésorerie nette	6 710 136	10 622 310	5 885 184	12 014 484	3 812 516	-13,2%
en nombre de jours de charges courantes	17,3	27,2	15,1	31,3	10,1	
Dont trésorerie active	6 710 136	10 622 310	5 885 184	12 014 484	3 812 516	-13,2%
Dont trésorerie passive	0	0	0	0	0	N.C.

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Annexe 1. Détail des ressources fiscales

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Impôts locaux nets des restitutions	75 103 559	77 677 577	78 829 649	80 604 272	80 593 337	1,8%
+ Taxes sur activités de service et domaine	929 499	1 119 889	1 136 238	1 361 418	1 512 178	12,9%
+ Taxes sur activités industrielles	2 067 622	2 256 058	2 172 901	2 135 403	2 174 794	1,3%
+ Taxes liées à l'environnement et l'urbanisation	0	0	0	0	0	N.C.
+ Autres taxes (dont droits de mutation à titre onéreux, DMTO)	3 740 618	3 399 566	4 198 619	3 572 919	3 906 225	1,1%
= Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	81 841 699	84 452 990	86 337 306	87 674 013	88 186 534	1,9%

	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Impôts locaux	75 106 656	77 685 990	78 959 976	80 826 724	80 602 929	1,8%
- Restitution et reversements sur impôts locaux (hors péréquation)	3 097	8 313	130 327	222 452	209 592	186,8%
= Impôts locaux nets de restitutions	75 103 559	77 677 577	78 829 649	80 604 272	80 593 337	1,8%

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Annexe 2. Détail de la fiscalité reversée

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Atribution de compensation brute	28 227 279	28 227 279	28 227 279	28 227 279	28 227 279	0,0%
+ Dotation de solidarité communautaire brute	1 731 459	1 731 459	1 731 459	1 731 459	1 731 459	0,0%
+ Fonds de péréquation (FFPC) et de solidarité	-106 574	-324 889	-540 183	-757 199	-1 195 221	83,0%
+/- Contribution nette des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	0	0	0	0	0	N.C.
= Fiscalité reversée par l'Etat et l'interco	29 652 064	29 634 069	29 418 555	29 201 539	28 763 517	-0,9%

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Annexe 3. Détail des ressources d'exploitation

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Ventes de marchandises et de produits finis autres que les terrains aménagés	0	0	0	0	0	N.C.
+ Domaine et récoltes	3 306 632	3 789 197	3 269 903	3 383 452	5 206 296	12,0%
+ Travaux, études et prestations de services	3 251 714	3 372 294	3 884 223	4 457 997	4 723 134	9,8%
+ Mise à disposition de personnel facturé	129 536	176 147	177 969	241 033	13 565	-43,0%
+ Remboursement de frais	2 312 896	2 604 755	2 582 983	2 647 549	3 000 475	6,7%
= Ventes diverses, produits des services et du domaine et remboursements de frais (a)	8 999 777	9 942 383	9 923 777	10 730 031	12 943 469	9,5%
+ Revenus locatifs et redevances (hors délégation de service public)	1 296 127	1 368 288	1 189 229	1 193 630	1 160 371	-2,3%
+ Solde des flux avec les budgets annexes à caractère administratif	0	0	0	0	0	N.C.
+ Excédents et redevances sur services publics industriels et commerciaux (SPIC)	2 566 858	3 125 879	3 322 905	3 694 638	3 989 165	11,7%
= Autres produits de gestion courante (b)	3 862 985	4 494 167	4 512 135	4 888 268	5 169 536	7,6%
Production stockée hors terrains aménagés (c)	0	0	0	0	0	N.C.
= Ressources d'exploitation (a+b+c)	12 862 762	14 436 550	14 435 911	15 618 299	18 113 025	8,9%

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Annexe 4 - Détail des ressources institutionnelles

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Dotation Globale de Fonctionnement	36 041 134	35 901 468	34 363 729	30 511 069	26 568 566	-7,3%
Dont dotation forfaitaire	32 380 957	32 254 114	30 773 488	27 091 537	23 114 841	-8,1%
Dont dotation d'aménagement	3 650 177	3 647 354	3 590 241	3 419 532	3 453 727	-1,4%
Autres dotations	451 366	443 324	443 324	435 104	453 474	0,1%
Dont dotation générale de décentralisation	451 366	443 324	443 324	435 104	453 474	0,1%
Participations	4 872 164	4 625 742	4 014 416	4 465 285	3 783 102	-8,1%
Dont Etat	1 120 749	900 586	1 121 095	1 105 388	1 202 841	1,8%
Dont régions	24 957	119 188	43 272	101 062	25 000	0,0%
Dont départements	1 080 799	829 234	246 664	170 000	66 346	-50,2%
Dont communes	553 793	562 481	494 350	607 437	549 474	-0,2%
Dont groupements	3 994	2 712	6 152	2 009	7 530	17,2%
Dont fonds européens	17 145	39 773	137 183	18 767	0	-100,0%
Dont autres	2 070 727	2 171 768	1 965 700	2 460 571	1 931 910	-1,7%
Autres attributions et participations	3 298 065	3 082 403	2 847 519	2 852 252	2 586 073	-5,9%
Dont compensation et péréquation	3 298 065	3 082 403	2 847 519	2 852 252	2 586 073	-5,9%
Dont autres	0	0	0	0	0	-100,0%
= Ressources institutionnelles (dotations et participations)	44 562 748	44 052 937	41 668 968	38 263 709	33 391 218	-7,0%

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Annexe 5. Détail de postes de charges à caractère général

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Charges à caractère général	33 903 824	34 437 146	33 868 246	34 145 010	33 726 853	-0,1%
Dont achats autres que les terrains à aménager (y c. variations de stocks)	16 110 574	16 405 304	16 148 972	16 681 202	16 301 112	0,4%
Dont crédit-bail	0	0	0	0	0	N.C.
Dont locations et charges de copropriétés	1 204 204	1 181 795	1 275 215	1 057 678	1 198 485	-0,1%
Dont entretien et réparations	2 942 237	2 880 996	2 986 719	2 810 240	2 599 097	-3,1%
Dont assurances et frais bancaires	251 636	243 678	229 249	240 251	264 397	1,2%
Dont autres services extérieurs	1 812 108	1 864 162	1 810 208	1 843 348	1 853 430	0,6%
Dont remboursements de frais (BA, CCAS, organismes de rattachement, etc.)	22 108	50 661	23 107	25 100	172 917	67,1%
Dont contrats de prestations de services avec des entreprises	6 672 125	6 894 182	6 177 130	6 592 535	6 780 105	0,3%
Dont honoraires, études et recherches	1 498 983	1 334 734	1 583 682	1 484 662	1 525 794	0,4%
Dont publicité, publications et relations publiques	1 107 338	1 172 586	1 020 881	991 153	729 867	-10,1%
Dont transports collectifs et de biens (y c. transports scolaires)	459 341	465 588	505 076	471 242	421 166	-2,1%
Dont déplacements et missions	118 209	127 344	129 797	128 774	110 885	-1,6%
Dont frais postaux et télécommunications	632 102	606 741	541 157	539 321	533 268	-4,2%
Dont impôts et taxes (sauf sur personnel)	1 072 553	1 249 225	1 432 047	1 274 503	1 212 842	2,1%

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Charges à caractère général	33 903 824	34 437 146	33 868 246	34 145 010	33 726 853	-0,1%
- Remboursement de frais	2 312 896	2 604 755	2 502 983	2 647 549	3 000 475	6,7%
= Charges à caractère général nettes des remboursements de frais	31 590 928	31 832 391	31 265 263	31 497 461	30 726 378	-0,7%
en % des produits de gestion	18,6%	18,4%	18,2%	18,4%	18,2%	

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Annexe 6. Détail d'autres postes de charges hors personnel						
en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Autres charges de gestion	927 944	1 022 230	1 229 816	1 211 979	1 245 518	7,6%
Dont contribution au service incendie	0	0	0	0	0	N.C.
Dont contribution aux organismes de regroupement	59 000	20 000	20 000	20 000	20 000	-23,4%
Dont autres contingents et participations obligatoires (politique de l'habitat par exemple)	44 300	39 065	202 206	205 473	208 648	47,2%
Dont déficit (+) ou excédent (-) des budgets annexes à caractère administratif	0	0	0	0	0	N.C.
Dont indemnités (y.c. cotisation) des élus	719 197	900 290	908 064	925 797	942 477	7,0%
Dont autres frais des élus (formation, mission, représentation)	12 322	16 895	14 056	11 512	18 243	10,3%
Dont frais de fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	N.C.
Dont pertes sur ordances irrécouvrables (admissions en non valeur)	57 173	14 839	54 650	24 969	29 276	-15,4%
Subventions de fonctionnement	26 712 454	26 376 621	25 526 393	25 461 161	23 527 660	-3,1%
Dont subv. aux établissements publics rattachés : CGAS, caisse des écoles, services publics (SPA ou SPIC)	8 482 431	8 447 818	8 437 308	7 428 858	7 241 358	-3,9%
Dont subv. autres établissements publics	3 158 681	3 163 727	3 003 674	2 810 079	2 816 079	-3,8%
Dont subv. aux personnes de droit privé	15 071 342	14 765 076	14 085 411	13 222 224	13 470 223	-3,8%
Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	1 028 246	1 090 068	1 028 837	810 922	721 914	-8,5%
4- Autres pds et charges exceptionnelles réels	989 473	1 786 641	447 270	1 194 421	641 176	-10,3%
Dont subv. exceptionnelles perçues	0	0	0	0	0	N.C.
Dont subv. exceptionnelles aux personnes de droit privé (-)	0	0	0	0	0	N.C.
Dont titres annulés (-)	639 098	1 041 813	103 923	24 914	201 042	-25,1%
Dont mandats annulés (+)	4 019	31 661	22 607	15 044	39 584	77,2%

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Annexe 7. Détail des charges de personnel						
en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Rémunération principale	45 679 818	45 924 854	46 854 574	46 776 973	45 809 670	0,1%
+ Régime indemnitaire voté par l'assemblée	5 446 469	5 594 947	5 746 190	5 484 279	5 153 814	-1,4%
+ Autres indemnités	1 082 903	1 129 713	1 029 944	1 080 547	1 056 998	-0,8%
= Rémunérations du personnel titulaire (a)	52 209 190	52 649 515	53 630 608	53 341 799	52 020 482	-0,1%
en % des rémunérations du personnel*	80,7%	82,1%	83,6%	83,2%	83,4%	
Rémunération principale	7 639 770	6 760 767	6 264 114	6 531 431	6 390 918	-4,4%
+ Régime indemnitaire voté par l'assemblée	3 943 585	3 934 400	3 564 456	3 671 500	3 469 833	-3,1%
+ Autres indemnités	8 000	1 811	0	4 417	3 972	-16,1%
= Rémunérations du personnel non titulaire (b)	11 591 355	10 696 979	9 828 571	10 207 348	9 864 722	-4,0%
en % des rémunérations du personnel*	17,9%	16,7%	15,3%	15,9%	15,8%	
Autres rémunérations (c)	911 568	804 094	687 218	542 436	481 968	-14,7%
= Rémunérations du personnel hors atténuations de charges (a+b+c)	64 712 113	64 150 587	64 146 396	64 091 583	62 367 172	-0,9%
Atténuations de charges	14 231 981	13 163 274	13 374 133	13 284 839	11 892 272	-4,4%
= Rémunérations du personnel	50 480 231	50 987 313	50 772 263	50 806 744	50 474 900	0,0%

* Hors atténuations de charges

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Rémunérations du personnel	50 480 231	50 987 313	50 772 253	50 806 744	50 474 800	0,0%
+ Charges sociales	24 469 489	25 005 063	25 868 764	26 132 892	25 574 667	1,1%
+ Impôts et taxes sur rémunérations	1 903 149	1 902 643	1 902 970	1 944 248	1 853 922	-0,7%
+ Autres charges de personnel	309 539	505 145	239 640	242 959	196 482	-10,7%
= Charges de personnel interne	77 162 408	78 400 165	78 783 637	79 126 843	78 099 871	0,3%
Charges sociales en % des CP interne	31,7%	31,9%	32,9%	33,0%	32,7%	
+ Charges de personnel externe	206 325	138 564	171 807	177 966	144 681	-8,5%
= Charges totales de personnel	77 368 734	78 538 729	78 955 443	79 304 809	78 244 552	0,3%
CP externe en % des CP total	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Charges totales de personnel	77 368 734	78 538 729	78 955 443	79 304 809	78 244 552	0,3%
- Remboursement de personnel mis à disposition	128 536	176 147	177 668	241 033	13 585	-43,0%
= Charges totales de personnel nettes des remboursements pour MAD	77 240 198	78 362 581	78 777 776	79 063 776	78 230 967	0,3%
en % des produits de gestion	45,5%	45,3%	45,8%	45,2%	45,3%	

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Annexe 8. Détail des dotations aux amortissements

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Dotations aux amortissements des immobilisations	16 713 128	17 351 603	16 356 137	12 438 030	10 922 246	-10,1%
+ Dotations aux amortissements des charges à répartir (y.c. remboursement d'emprunts et primes d'émission des obligations)	0	0	0	0	0	N.C.
- Reprises sur amortissements des immobilisations	1 755 669	0	0	28 222	0	-100,0%
= Dotations nettes aux amortissements	14 957 459	17 351 603	16 356 137	12 409 808	10 922 246	-7,6%

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Annexe 10. Détail du Besoin en fonds de roulement global						
en €	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Stocks	0	0	0	0	0	0
+ Redevables et comptes rattachés	3 204 157	4 229 263	4 288 648	4 814 717	5 515 541	4 430 465
- Dont redevables	2 905 474	4 007 882	3 926 515	4 341 716	4 642 233	3 964 764
- Dont créances irrécouvrables admises par le juge des comptes	0	0	0	0	0	0
- Encours fournisseurs	7 170 768	11 566 486	7 115 057	10 158 134	7 801 960	8 784 285
- Dont fournisseurs d'immobilisations	2 205 538	5 774 090	3 136 662	4 124 251	1 961 492	3 450 408
= Besoin en fonds de roulement de gestion	-3 975 611	-7 337 223	-2 826 409	-5 363 416	-2 276 440	-4 353 620
- en nombre de jours de charges courantes	-10,3	-18,6	-7,3	-14,0	-6,0	-11
- Dettes et créances sociales	14 680	42 250	20 702	52 389	9 394	27 685
- Dettes et créances fiscales	56 753	21 735	-48 150	107 155	128 195	53 137
- Autres dettes et créances sur Etat et collectivités (subventions à recevoir; opérations particulières, charges à payer)	-962 968	448 641	-1 244 157	179 342	-1 075 526	-690 934
- Autres dettes et créances	1 814 203	2 103 420	-654 636	3 807 238	-1 980 814	1 035 682
- Dont dépenses à classer ou régulariser (qui augmentent le BFR)**	321 452	279 090	345 007	22 986	-40 544	201 827
- Dont recettes à classer ou régulariser (qui diminuent le BFR)**	45 789	63 112	295 032	705 371	568 130	335 467
- Dont autres comptes créditeurs (dettes d'exploitation qui diminuent le BFR)**	1 539 821	1 450 758	210 132	2 148 877	2 449 954	1 559 908
- Dont autres comptes débiteurs (créances d'exploitation qui augmentent le BFR)**	2 709 169	2 462 850	3 318 679	3 076 760	7 765 496	3 866 591
- Dont compte de rattachement avec les budgets annexes**	1 176 274	1 516 703	1 478 292	2 092 409	2 139 148	1 680 965
- Dont compte de rattachement avec le CCAS et la Caisse des écoles**	0	0	0	0	0	0
= Besoin en fonds de roulement global	-4 998 279	-9 963 280	-900 189	-9 589 540	1 542 312	-4 770 791
- en nombre de jours de charges courantes	-12,0	-25,5	-2,3	-25,0	4,1	

* présentation en valeur absolue
** un solde créditeur (+) diminue le BFR, un solde débiteur (-) augmente

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Ratios par habitants en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Nbre d'habitants au 1er janvier	116 826	117 833	117 968	117 991	118 030	0,3%
CAF brute / habitant	243	262	251	266	257	1,4%
CAF nette / habitant	147	158	144	156	156	1,6%
Dépenses d'équipement / habitant	386	418	316	287	311	-5,3%
Taux d'équipement / habitant	4 989	4 798	4 795	4 908	5 054	0,3%
Encours de dette agrégé / habitant 31 déc.						
Encours de dette BP / habitant 31 déc.	866	859	829	860	924	1,7%

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Annexe 3 : tableaux du budget agrégé

Tableaux types d'analyse financière consolidée (BP et BA) Communes					
214502346 - ORLEANS					
1. Contrôle de fiabilité (tous budgets, toutes nomenclatures)					
1.1 Equilibre des flux réciproques aux comptes de bilan					
en €	2012	2013	2014	2015	2016
Comptes de liaison et de rattachement					
Compte 181 Comptes de liaison - affectation aux budgets annexes - BP	-7 400 714	-7 400 714	-7 400 714	-7 400 714	-5 861 459
Compte 181 Comptes de liaison - affectation aux budgets annexes - BA	7 400 714	7 400 714	7 400 714	7 400 714	5 861 459
Totaux (devraient être nuls)	0	0	0	0	0
Compte 451 Comptes de rattachement - BP	1 176 274	1 518 703	1 478 292	2 092 400	2 130 148
Compte 451 Comptes de rattachement - BA	-1 176 274	-1 518 703	-1 478 292	-2 092 400	-2 130 148
Totaux (devraient être nuls)	0	0	0	0	0
Opérations particulières					
Compte 4438 Opérations particulières avec les autres services - BP	70 924	147 110	383 228	-173	100 579
Compte 4434 Opérations particulières avec les communes - BAM4	0	0	0	0	0
Compte 4435 Opérations particulières avec les groupements - BAM4	0	0	0	0	0
Totaux (devraient être nuls)	70 924	147 110	383 228	-173	100 579
Subventions d'équipement BP->BA					
Compte 20416 Subventions d'équipement aux établissements rattachés - BP	-578 993	-833 993	-1 088 993	-1 343 993	-1 618 999
Compte 1314 Subventions d'équipement transférables - BA	5 554 519	5 764 519	5 974 519	6 184 519	6 394 519
Compte 1315 Subventions d'équipement transférables (groupement) - BAM4	0	0	0	0	0
Compte 1324 Subventions d'équipement non transférables - BAM4	0	0	0	0	0
Compte 1325 Subventions d'équipement non transférables (groupements) - BAM4	0	0	0	0	0
Totaux (devraient être nuls)	4 975 526	4 930 526	4 885 526	4 840 526	4 775 526
Emprunts BP->BA					
Compte 27638 Créances sur les autres établissements publics - BP	-340 448	0	0	0	0
Compte 16874 Autres dettes - Communes - BA	340 448	0	0	0	0
Compte 16875 Autres dettes - Groupements - BA	0	0	0	0	0
Totaux (devraient être nuls)	0	0	0	0	0
Subventions d'équipement BA->BP					
Compte 1316 Subventions d'équipement transférables - BP	0	0	0	0	0
Compte 1326 Subventions d'équipement non transférables - BP	752 021	752 661	812 691	812 691	812 691
Compte 20414 Subventions d'équipement aux communes - BAM4	0	0	0	0	0
Compte 20415 Subventions d'équipement aux groupements - BAM4	0	0	0	0	0
Totaux (devraient être nuls)	752 021	752 661	812 691	812 691	812 691
Emprunts BA->BP					
Compte 16876 Autres dettes - Autres EPL - BP	0	0	0	0	0
Compte 27634 Créances sur les communes - BAM4	0	0	0	0	0
Compte 27635 Créances sur les groupements - BAM4	0	0	0	0	0
Totaux (devraient être nuls)	0	0	0	0	0

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

1.2 Equilibre des flux réciproques aux comptes de résultats					
en €	2012	2013	2014	2015	2016
Subventions de fonctionnement aux budgets annexes					
Compte 657363 Subventions de fonctionnement aux SPA - BP	-4 500	0	0	0	0
Compte 657364 Subventions de fonctionnement aux SPIC - BP	0	0	0	0	0
Compte 67441 Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux SPIC - BP	-1 028 246	-1 090 008	-1 028 837	-810 922	-721 914
Compte 74748 Participations - Communes - BA M4	0	0	0	0	0
Compte 74758 Participations - Groupements - BA M4	0	0	0	0	0
Compte 774 Subventions exceptionnelles - BA M4	0	0	0	0	0
Compte 74 - Subventions d'exploitation - BA M4	0	0	0	0	0
Totaux (devaient être nuls)	-1 032 746	-1 090 008	-1 028 837	-810 922	-721 914
Déficits des budgets annexes M14					
Compte 6521 Déficit des BA SPA - BP	0	0	0	0	0
Compte 7552 Prise en charge des déficits de BA SPA - BA M4	0	0	0	0	0
Totaux (devaient être nuls)	0	0	0	0	0
Excédents des budgets annexes					
Compte 7551 Excédent des BA SPA - BP	0	0	0	0	0
Compte 7561 Excédent des BA SPIC - BP	0	0	0	0	0
Compte 6522 Reversement des excédents des BA SPA - BA M4	0	0	0	0	0
Compte 672 Reversement des excédents des BA SPIC - BA M4	0	0	0	0	0
Totaux (devaient être nuls)	0	0	0	0	0
Charges remboursées au budget principal					
Intérêts des emprunts					
Compte 76233 Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés - BP	0	0	0	0	0
Compte 66113 Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés - BA M4	0	0	0	0	0
Totaux (devaient être nuls)	0	0	0	0	0
Personnel					
Compte 70841 Mise à disposition de personnel facturé aux BA - BP	0	0	0	0	0
Compte 6215 Personnel affecté à la collectivité de rattachement - BA M4	0	0	0	0	0
Compte 6215 Personnel affecté à la collectivité de rattachement - BA M4	0	0	0	0	0
Totaux (devaient être nuls)	0	0	0	0	0
Frais					
Compte 70872 Remboursement de frais par les BA - BP	52 901	48 288	43 164	42 713	199 867
Compte 62871 Remboursement de frais à la collectivité de rattachement - BA M4	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
Compte 6287 Remboursement de frais à la collectivité de rattachement - BA M4	0	0	0	0	0
Totaux (devaient être nuls)	12 901	8 288	3 164	2 713	159 867
Charges remboursées aux budgets annexes					
Frais					
Compte 62872 Remboursement de frais aux BA - BP	0	0	0	0	0
Compte 70871 Remboursement de frais par la collectivité de rattachement - BA M4	0	0	0	0	0
Compte 7087 Remboursement de frais par la collectivité de rattachement - BA M4	0	0	0	0	0
Totaux (devaient être nuls)	0	0	0	0	0

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Tableaux types d'analyse financière consolidée (BP et BA) Communes
214502346 - ORLEANS
2. Tableaux consolidés
2.1 Les résultats consolidés (tous budgets, annexe IV-C3.5 du compte administratif)

en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Fonctionnement						
Recettes agrégées	193 909 601	199 036 957	195 713 967	205 655 231	188 977 361	-0,7%
- Recettes et dépenses réciproques	1 072 746	1 130 998	1 068 837	850 922	761 914	-8,2%
= Recettes consolidées, tous budgets (A)	192 836 855	197 906 959	194 645 130	204 804 309	187 915 448	-0,6%
Dépenses agrégées	179 884 046	183 632 581	181 485 589	185 788 484	168 271 570	-1,7%
- Recettes et dépenses réciproques	1 072 746	1 130 008	1 068 837	850 922	761 914	-8,2%
= Dépenses consolidées, tous budgets (B)	178 811 300	182 502 574	180 416 752	184 937 562	167 509 656	-1,6%
Résultat de l'exercice, tous budgets (A-B)	14 025 555	15 404 016	14 228 378	19 866 747	20 405 791	9,8%
Résultat de l'exercice	14 025 555	15 404 016	14 228 378	19 866 747	20 405 791	9,8%
+ Report	3 396 094	609 790	669 130	4 129 879	1 339 322	-20,6%
= Résultat consolidé de l'exercice, tous budgets	17 421 649	16 013 796	14 897 508	23 996 626	21 745 113	5,7%

Source : Logiciel ANAF d'après les comptes de gestion

2.2 L'endettement consolidé (tous budgets)						
en €	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne
Encours de la dette agrégée	1 01 458 990	1 01 222 786	97 862 894	1 01 503 078	1 09 113 349	1,8%
- Dettes réciproques	340 448	0	0	0	0	-100,0%
= Encours de la dette consolidée (tous budgets)	1 01 118 542	1 01 222 786	97 862 894	1 01 503 078	1 09 113 349	1,8%
/ CAF brut consolidé tous budgets	29 629 905	31 050 472	29 915 634	31 637 382	30 548 156	1,6%
= Capacité de désendettement en année (dette consolidée/CAF brut consolidé)	3,53	3,26	3,27	3,21	3,57	
/ CAF brut du budget principal	28 400 350	30 626 781	29 643 920	31 368 945	30 372 583	1,7%
= Capacité de désendettement en année (dette consolidée/CAF brut du BP)	3,56	3,28	3,30	3,23	3,58	
Intérêts des emprunts et dettes	2 298 671	2 371 567	2 294 017	1 840 910	1 621 961	-6,4%
/ Encours de la dette consolidée	1 01 118 542	1 01 222 786	97 862 894	1 01 503 078	1 09 113 349	1,9%
= Taux apparent de la dette consolidée (tous budgets)	2,3%	2,3%	2,3%	1,8%	1,5%	

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Tableaux types d'analyse financière consolidée (BP et BA) Communes
214502346 - ORLEANS
3. Tableaux consolidés M14
3.1 La formation de la capacité d'auto-financement consolidée

en €	2012	2013	2014	2015	2016	% ANCIEN exercice
Produits de gestion	172 584 301	174 423 089	174 810 420	173 210 252	170 356 233	-0,2%
- Produits réciproques	44 500	40 000	40 000	40 000	40 000	-0,6%
= Produits de gestion consolidés, budget M14 (A)	172 539 801	174 383 089	174 770 420	173 170 252	170 316 233	-0,2%
Charges de gestion	141 589 573	142 340 487	142 013 388	140 107 863	138 750 003	-0,5%
- Charges réciproques	44 500	40 000	40 000	40 000	40 000	-0,6%
= Charges de gestion consolidées, budgets M14 (B)	141 545 073	142 300 487	141 973 388	140 067 863	138 710 003	-0,5%
Excédent brut de fonctionnement consolidé, budget M14 (A-B)	30 994 728	31 400 352	32 797 032	33 102 389	31 606 230	1,0%
en % des produits de gestion consolidés	18,0%	18,1%	18,8%	19,1%	18,6%	
+ Résultat financier consolidé (légal)	2 297 990	-2 370 754	-2 290 240	-1 840 334	-1 521 448	-0,3%
+ Résultats exceptionnels consolidés (légal, hors opérations)	53 420	1 340 111	-573 313	384 390	-67 077	0,1%
= CAF brute consolidée, budget M14	28 543 308	31 049 939	29 923 580	31 646 454	30 055 539	1,0%
en % des produits de gestion consolidés	16,6%	17,8%	17,1%	18,3%	17,3%	
- Annulés en capital de la dette consolidée	11 240 252	12 231 745	12 608 237	13 031 479	11 322 054	1,5%
= CAF nette ou disponible consolidée, budget M14	17 304 133	18 818 196	17 315 343	18 614 975	18 733 485	1,7%
en % des produits de gestion consolidés	10,1%	10,8%	9,9%	10,7%	10,9%	

Source : Logist et WALI d'après les comptes de gestion

3.2 La formation du résultat consolidé

en €	2012	2013	2014	2015	2016	% ANCIEN exercice
= CAF brute consolidée	28 543 308	31 049 939	29 923 580	31 646 454	30 055 539	1,0%
+/- Opérations d'ordre	-14 504 350	-15 546 456	-15 057 255	-11 770 535	-10 142 365	-0,7%
Résultat consolidé, budgets M14, de la section	14 038 958	15 403 484	14 866 325	19 875 919	19 913 174	0,8%

Source : Logist et WALI d'après les comptes de gestion

3.3 Le financement des investissements

en €	2012	2013	2014	2015	2016	COEFFICIENT d'endettement
CAF brute consolidée, budget M14	28 543 308	31 049 939	29 923 580	31 646 454	30 055 539	151 620 128
- Annulés en capital de la dette	11 240 252	12 231 745	12 608 237	13 031 479	11 322 054	21 043 577
= CAF nette ou disponible consolidée, budget M14 (C)	17 304 133	18 818 196	17 315 343	18 614 975	18 733 485	90 776 621
Taxes d'aménagement	385 718	185 419	2 316	-13 978	-1 400	558 072
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	3 821 216	6 403 647	8 709 287	4 162 544	5 353 503	28 524 957
+ Subventions d'investissement en nature	15 253 427	12 848 636	10 183 774	7 475 342	5 673 533	49 431 773
+ Produits de cession	1 640 131	2 430 454	4 227 075	12 033 269	1 060 327	21 408 258
+ Autres recettes	0	27 080	562 852	604 567	917 014	2 452 113
= Recettes d'inv. hors emprunts (D)	19 100 489	22 223 229	21 658 903	24 301 844	19 000 877	100 375 211
= Financement propre disponible consolidé, budget M14 (C-D)	36 503 622	41 061 483	38 980 546	42 966 820	31 634 281	121 151 832
Financement propre (hors dépenses d'équipement) (y.c. les en régie)	78,2%	82,8%	103,7%	125,0%	88,8%	
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	45 581 166	49 778 007	37 591 538	34 305 464	37 007 104	204 424 469
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	14 214 226	4 803 400	7 040 782	8 250 355	5 300 254	40 495 080
+/- Dont, subventions et prises de participation en nature, en cash ou donées	-6 483 359	1 39 220	-1 245 160	1 188 201	-37 462	-6 673 560
- Participations et inv. financiers nets	1 920	-503 464	175 298	6 982 840	598 343	6 059 251
+/- Variation de stocks de terrains, biens et produits	9 540	-1 312 120	0	0	0	-1 302 580
- Charges à répartir	0	0	0	0	0	0
+/- Variations autres dettes et contrepassifs	-14 591	340 700	189	-6 030	135	31 742
= Excédent (-) ou capacité (+) de financement propre	-17 902 782	-12 260 328	-4 587 061	-7 943 274	-8 302 416	-52 078 243
+/- Solde des allocations d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	0	938	0	0	0	938
- Reprises sur excédents capitalisés	0	871 581	0	0	0	871 681
= Excédent (-) ou capacité (+) de financement	-17 902 782	-13 221 062	-4 587 061	-7 943 274	-8 302 416	-53 049 657
Nouveaux emprunts de finaux (y compris pénalités de réaménagement)	13 700 000	12 336 250	9 340 533	5 599 338	13 000 000	53 794 121
Mobilisation(-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	-3 902 782	-894 832	4 661 472	-2 344 036	3 197 584	-74 435

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

3.4 Le fonds de roulement consolidé						
au 31 décembre en €	2012	2013	2014	2015	2016	Vr. annuel moyen
Dotations, réserves et affectations	658 500 070	679 833 710	702 506 350	721 589 331	747 734 867	3,0%
+/- Différences sur réalisations	23 919 753	25 449 959	27 615 951	26 473 369	26 165 190	2,3%
+/- Résultat (fonctionnement)	14 639 035	15 403 484	14 236 625	10 875 820	20 414 174	0,8%
+ Subventions	128 600 306	140 378 631	149 347 548	155 531 495	150 991 739	5,6%
+ Provisions pour risques et charges	3 934 798	2 744 638	2 744 563	2 859 061	2 859 061	-7,7%
= Ressources propres élargies	828 983 965	863 810 423	896 451 036	926 329 076	957 165 031	3,7%
+ Dettes financières (hors obligations)	101 458 990	101 222 786	97 862 894	101 503 078	100 113 340	1,8%
+ Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	N.C.
= Ressources stables (E)	930 462 955	965 033 209	994 313 930	1 027 832 154	1 066 278 380	3,5%
Immobilisations propres nettes (hors en cours)	585 119 008	567 219 258	567 040 435	579 991 540	595 921 430	0,5%
dont immobilisations incorporelles	46 225 195	46 877 146	45 420 361	46 751 789	48 837 083	1,4%
dont immobilisations corporelles	527 389 035	511 506 258	510 975 184	515 870 574	530 543 732	0,1%
dont immobilisations financières	14 123 844	13 630 380	13 205 679	20 798 161	21 655 676	11,3%
+ Immobilisations en cours	291 225 497	332 551 367	357 429 439	380 377 895	399 916 890	0,2%
+ Encours de production et travaux stockés	1 312 129	0	0	0	0	-100,0%
+ Immobilisations nettes concédées, affectées, affermées ou mises à disposition	50 982 595	54 231 315	54 231 315	54 199 791	53 078 802	1,4%
+ Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation	7 388 182	7 931 496	7 931 496	7 922 593	7 997 440	-0,1%
+ Immobilisations sous mandats et pour compte de tiers (hors BA, CCAS et caisses des écoles)	214 294	213 355	213 355	213 355	213 355	-0,1%
+ Changés à répartir et primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	0	N.C.
= Emplois immobilisés (F)	926 771 704	962 246 790	986 046 039	1 022 695 176	1 057 929 907	3,4%
= Fonds de roulement net global consolidé, budgets M14 (E-F)	3 681 251	2 786 419	7 467 891	5 136 978	8 348 473	22,7%

Source : Logiciel ANF d'après les comptes de gestion

3.5 L'endettement consolidé						
en €	2012	2013	2014	2015	2016	Vr. annuel moyen
Encours de la dette agricole, budgets M14	101 458 990	101 222 786	97 862 894	101 503 078	100 113 340	1,8%
- Dettes rétrocessées	340 448	0	0	0	0	-100,0%
= Encours de la dette consolidée, budgets M14	101 118 542	101 222 786	97 862 894	101 503 078	100 113 340	1,9%
/ CAF brut consolidé, budgets M14	28 643 288	31 049 939	29 923 880	31 646 454	30 556 539	1,6%
= Capacité de désendettement en années (dette/CAF brut)	3,53	3,26	3,27	3,21	3,27	
/ CAF brut du budget principal	28 400 350	30 826 761	29 643 926	31 388 945	30 372 583	1,7%
= Capacité de désendettement en années (dette consolidée/CAF brut du BP)	3,56	3,20	3,3	3,23	3,59	
Intérêts des emprunts et de tes	2 298 971	2 371 587	2 254 017	1 840 910	1 621 981	-6,4%
/ Encours de la dette consolidée, budgets M14	101 118 542	101 222 786	97 862 894	101 503 078	100 113 340	1,9%
= Taux apparent de la dette consolidée, budgets M14	2,3%	2,3%	2,3%	1,8%	1,6%	

Source : Logiciel ANF d'après les comptes de gestion

3.6 La trésorerie consolidée						
au 31 décembre en €	2012	2013	2014	2015	2016	Vr. annuel moyen
Fonds de roulement net global	3 681 251	2 786 419	7 467 891	5 136 978	8 348 473	22,7%
- Besoin en fonds de roulement global	-3 061 468	-7 839 330	1 394 696	-7 062 377	4 951 086	N.C.
= Trésorerie nette consolidée, budgets M14	6 742 719	10 625 749	6 073 185	12 199 355	3 997 387	-12,3%
Dont trésorerie active	6 742 719	10 625 749	6 073 185	12 199 355	3 997 387	-12,3%
Dont trésorerie passive	0	0	0	0	0	N.C.

Source : CRC Centre-Val de Loire, d'après les comptes de gestion de la commune

Réponse de Monsieur Olivier Carré, maire d'Orléans



Madame Catherine RENONDIN
Présidente de la Chambre Régionale des
Comptes Centre Val de Loire
15, rue d'Escures
BP 2425
45032 ORLEANS Cedex 1

Nos Réf : EB 2018-018
Dossier suivi par Emmanuelle BARBEROT
☎ 02.38.78 75 82

Envoi dématérialisé (Article R 241-9 du code des
juridictions financières)

OBJET : réponse au rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de
la gestion de la commune d'Orléans

Madame la Présidente,

Vous avez notifié, le 9 mars 2018, par voie dématérialisée, le rapport d'observations
définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Orléans.

Vous m'invitez à formuler, dans le mois suivant cette notification et par voie dématérialisée,
les réponses aux observations et recommandations.

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des
juridictions financières, vous trouverez ci-joint les réponses de la Ville au rapport
d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la ville
d'Orléans pour les exercices 2012 et suivants.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

*En espérant avoir répondu
sérieusement à V^{os} observations...*

Le Maire

Olivier CARRE

REPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

COMMUNE D'ORLEANS – EXERCICES 2012 ET SUIVANTS

Synthèse

La Chambre relève le maintien de la capacité d'autofinancement à un « niveau correct ». La chambre rappelle également que la dette est contenue à 100 M€ et que la Ville conserve une « bonne » capacité de désendettement.

La Ville souhaite ajouter que son niveau d'autofinancement, supérieur à celui observé dans les communes de même strate est la démonstration de l'efficacité de sa stratégie financière de construction des budgets, qui repose sur la maîtrise des dépenses de gestion, permettant, malgré la baisse des dotations de maintenir un niveau d'investissement soutenu tout en limitant le recours à l'emprunt. Sur l'ensemble des soldes intermédiaires de gestion et des ratios d'équilibre, la Ville d'Orléans affiche des résultats meilleurs que les communes de la strate et une amélioration marquée sur la période d'observation ainsi que le démontre le tableau ci-dessous (p12 du rapport).

Tableau 1 – Comparaison de certains ratios d'Orléans avec la strate démographique 2009-2015

Épargne	2009		2015	
	Strate	Orléans	Strate	Orléans
Épargne brute €/habitant	157	216	168	266
<i>Épargne brute / RRF (%)</i>	<i>12,04</i>	<i>15,10</i>	<i>11,48</i>	<i>16,68</i>
<i>Épargne nette / RRF (%)</i>	<i>4,27</i>	<i>8,81</i>	<i>3,73</i>	<i>9,76</i>
<i>Taux de rigidité des charges structurelles</i>	<i>51,5 %</i>	<i>47,5 %</i>	<i>53,5 %</i>	<i>43,3 %</i>
Fiscalité				
Impôts locaux en €/habitant	507	599	621	683
Taux TH (à partir de 2009)	20,75 %	20,99 %	21,47 %	20,99 %
Taux TFB (à partir de 2009)	22,72 %	29,81 %	23,67 %	29,81 %
Taux TFNB (à partir de 2009)	33,99 %	39,60 %	36,35 %	39,60 %
Endettement				
Dette en €/habitant	1085	856	1191	860
<i>Dette / RRF (%)</i>	<i>83,16</i>	<i>59,81</i>	<i>81,61</i>	<i>53,94</i>
<i>Dette / Epargne brute</i>	<i>6,9</i>	<i>4,0</i>	<i>7,1</i>	<i>3,2</i>
Fonds de roulement				
FDR en €/habitant	41	113	74	22
FDR en jours de DRF	12,5	32,1	20,0	5,6
Dépenses d'équipement				
Dépenses d'équipement en €/Hab	336	457	291	385
<i>Dép. équip. / RRF (%)</i>	<i>25,8 %</i>	<i>31,9 %</i>	<i>19,9 %</i>	<i>24,1 %</i>
<i>Épargne nette / Dép. équip (%)</i>	<i>16,7 %</i>	<i>27,6 %</i>	<i>18,6 %</i>	<i>40,5 %</i>
<i>Emprunt / Dép. équip. (%)</i>	<i>35,7 %</i>	<i>23,6 %</i>	<i>40,2 %</i>	<i>12,2 %</i>

Source : Compte individuel de la commune sur collectivites-locales.gouv.fr et CRC

La chambre conteste les pratiques de la Ville en matière d'inscription budgétaire et considère que l'inscription des dépenses à un rythme annuel ne permet pas d'afficher la réalité des coûts et des délais de financement.

Sur ce point, la Ville rappelle que les textes ne font pas obligation aux communes de voter un plan pluriannuel d'investissement (PPI). L'absence de vote et de présentation en conseil municipal ne signifie pas pour autant que la Ville ne dispose pas de PPI. Pour le pilotage de

sa stratégie financière annoncée pour le mandat, la municipalité confie aux services (direction des finances et services d'appui ressources au sein des DGA) le suivi financier incluant un PPI reprenant en détail plus de 650 opérations qui alimentent une prospective financière détaillée et mise à jour régulièrement. La Ville fait valoir qu'il s'agit d'outils d'aide à la décision et de documents de travail qui n'ont donc pas vocation à être rendus publics, ce qui n'est pas un obstacle au fait qu'ils fassent l'objet d'une grande attention et d'un travail sérieux et documenté tant pour leur construction en début de mandat qu'à l'occasion des opérations de mise à jour. Par ailleurs, la Ville insiste sur le fait que les orientations budgétaires ne constituent pas l'unique véhicule d'information du conseil municipal : la démocratie s'exprime tout au long de l'année, le conseil municipal est ainsi régulièrement informé des projets et de leur coût, à l'occasion, par exemple, de la présentation très détaillée du budget et du compte administratif mais aussi à l'occasion de délibérations relatives aux projets. Les engagements pluriannuels relatifs aux opérations confiées à des aménageurs dans le cadre de concessions sont présentés au moment des orientations budgétaires au travers du rapport de consolidation des comptes et des risques et à l'occasion du vote des CRAC, chaque année en juillet. La Ville utilise également de nombreux vecteurs de communication vers les administrés (réunions publiques, conférences de presse, communication institutionnelle (Orléans Mag notamment), communication numérique sur les réseaux sociaux et son site internet).

Si la Ville regrette que le présent rapport ne fasse pas mention de l'engagement de la Ville dans la démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités pilotée par la Cour des Comptes, elle note, avec satisfaction, le fait que le rapport atteste « d'une volonté marquée et récente de la collectivité de cadrer les processus financiers » (p13).

En effet, la Ville, très vigilante en matière de respect des normes comptables, attache une grande importance au respect des procédures visant à assurer la fiabilité et la sincérité des comptes. C'est à ce titre, notamment, qu'elle a candidaté spontanément et a été retenue par l'Etat pour participer au dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités, diligenté par la Cour des Comptes. La Ville entend ainsi améliorer ses processus permettant de mettre en œuvre, à court terme, les recommandations émises par la Chambre, notamment en matière d'inventaire et de gestion des provisions pour risques et charges.

Enfin, compte tenu que la Chambre a indiqué dans la suite de son rapport que les observations relatives à la sincérité et à la fiabilité des comptes restent d'importance relative faible, la Ville considère qu'elles et ne sont ainsi pas de nature à entacher l'appréciation de sa situation financière.

Recommandations

La Ville prend bonne note des recommandations de la chambre et apporte les précisions suivantes :

Remarque 1 : les textes ont évolué en matière de débats d'orientations budgétaires et prévoient désormais notamment

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

La Ville fait valoir, qu'à ce jour, le rapport sur les orientations budgétaires satisfait aux obligations des textes, hormis la présentation des engagements pluriannuels qui fait néanmoins l'objet du rapport de consolidation présenté lors de la même séance du conseil municipal.

Remarques 2, 3 et 4 : en matière de qualité comptable, la démarche d'expérimentation de la certification des comptes pour laquelle la candidature volontaire de la Ville a été retenue intègre un volet immobilisations important puisqu'il s'agit d'un des enjeux majeurs pour les collectivités en matière d'image fidèle et de fiabilité des comptes. Dans ce contexte et grâce à cette démarche volontaire, la Ville entend, au-delà des procédures déjà appliquées et des actions déjà engagées en matière de tenue de l'inventaire comptable, progresser de manière significative dans la gestion de son inventaire physique et des opérations de recollement comptable. La démarche de certification permettra également de conforter les procédures comptables qui seront révisées pour y renforcer les contrôles en matière d'opérations de clôture et de rattachement des charges et produits à l'exercice. Ces opérations de révision des procédures seront aussi l'occasion d'améliorer les contrôles relatifs aux reports de crédits.

Remarque 5 : S'agissant des ICNE et comme exposé plus loin dans le rapport, ils étaient constatés selon une procédure simplifiée et étaient reconduits d'une année sur l'autre. Cette méthode conduisant à constater des ICNE trop importants, grevait le résultat de l'exercice. C'est désormais corrigé puisque pour 2017, la Ville a comptabilisé le montant réel des ICNE qui reste néanmoins prévisionnel pour partie (taux révisables non encore connus à date de comptabilisation).

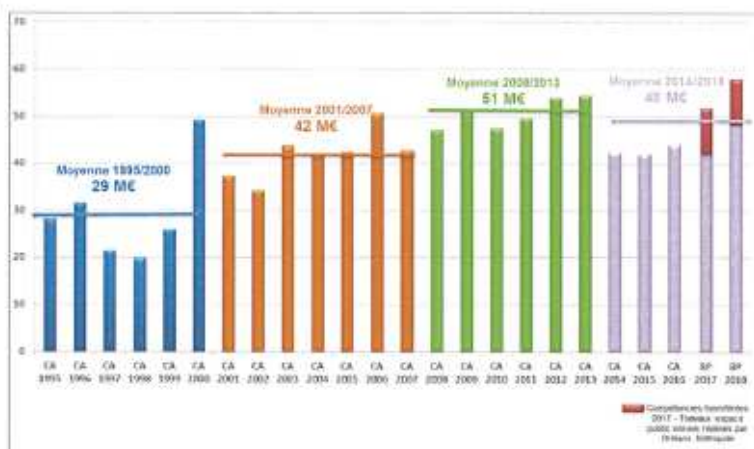
Remarque 7 : les erreurs d'imputations relevées par la Chambre ont été corrigées pour les inscriptions budgétaires 2018.

2-1-3 Gestion pluriannuelle des crédits

La Ville rappelle que la plupart des opérations inscrites au budget sont réalisées sur une année (glissante dans certains cas). La stratégie financière de la Ville est clairement définie et annoncée. Les comptes administratifs démontrent, année après année, qu'elle est tenue. L'inscription des dépenses d'investissement et la gestion de la section d'investissement est un choix assumé par la Ville qui défend que la permanence des méthodes assure la lisibilité des investissements annuels, des grands équilibres et du respect de la stratégie financière dont l'efficacité est démontrée depuis de nombreuses années ainsi qu'en témoigne le respect de tous les engagements : stabilité de la fiscalité, maintien de l'autofinancement et recours limité à l'emprunt.

2-1-5 La sincérité des prévisions budgétaires :

La Ville indique que le taux de réalisation des investissements, s'il reste un indicateur important, ne constitue pas un axe prioritaire de communication financière de la Ville. Les réalisations, observées dans les comptes administratifs, démontrent bien, quant à elles, l'efficacité du modèle et le niveau de performance de la Ville dans la réalisation des investissements, depuis les trois derniers mandats :



2-2-1 – Tenue de l'actif

La Ville, bien consciente des progrès à faire en matière de suivi des immobilisations, et en dehors de toute incidence budgétaire, entend parfaire ses procédures et procéder aux régularisations utiles. Cette ambition est clairement affichée au travers de sa candidature (acceptée) au dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités diligenté par la Cour des Comptes.

2-2-5 Le rattachement des charges et produits à l'exercice

La Ville maintient qu'elle est particulièrement attentive au respect de la règle d'engagement. Ceci dit, les rattachements concernent à la fois des éléments connus et des éléments estimés (notamment pour ce qui concerne les fluides). Dès lors, il peut s'avérer que des

rattachements soient sur-évalués ou sous évalués. Dans le cas où le rattachement est sous-évalué, l'imputation sur le budget suivant du différentiel positif entre le montant facturé et le montant rattaché corrige immédiatement le résultat cumulé. A contrario, lorsqu'il est constaté, à réception de la facture, un montant inférieur au montant rattaché, il est procédé à une régularisation comptable ayant pour objet de corriger le résultat cumulé, ce qui est, selon la Ville, une pratique de bonne gestion visant à assurer la sincérité des comptes. Par ailleurs, les sommes régularisées restent d'importance relative faible.

3 – Situation financière

La Ville fait valoir que l'impact sur les comptes administratifs et sur le résultat des éléments relevés par la Chambre reste d'importance relative faible et sous le seuil de signification et n'est ainsi pas de nature à entacher l'appréciation de sa situation financière.

Réponse de Monsieur Serge Grouard, ancien ordonnateur



Madame Catherine RENONDIN
Présidente de la Chambre Régionale des
Comptes Centre Val de Loire
15, rue d'Escures
BP 2425
45032 ORLEANS Cedex 1

Nos Réf : EB 2018-017
Dossier suivi par Emmanuelle BARBEROT
☎ 02.38.78 75 62

Envoi dématérialisé (Article R 241-9 du code des
juridictions financières)

OBJET : réponse au rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de
la gestion de la commune d'Orléans

Madame la Présidente,

Vous avez notifié, le 9 mars 2018, par voie dématérialisée, le rapport d'observations
définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Orléans.

Vous m'invitez à formuler, dans le mois suivant cette notification et par voie dématérialisée,
les réponses aux les observations et recommandations.

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des
juridictions financières, vous trouverez ci-joint les réponses de la Ville au rapport
d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la ville
d'Orléans pour les exercices 2012 et suivants.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Serge GROUARD

REPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

COMMUNE D'ORLEANS – EXERCICES 2012 ET SUIVANTS

Synthèse

La Chambre relève le maintien de la capacité d'autofinancement à un « niveau correct ». La chambre rappelle également que la dette est contenue à 100 M€ et que la Ville conserve une « bonne » capacité de désendettement.

La Ville souhaite ajouter que son niveau d'autofinancement, supérieur à celui observé dans les communes de même strate est la démonstration de l'efficacité de sa stratégie financière de construction des budgets, qui repose sur la maîtrise des dépenses de gestion, permettant, malgré la baisse des dotations de maintenir un niveau d'investissement soutenu tout en limitant le recours à l'emprunt. Sur l'ensemble des soldes intermédiaires de gestion et des ratios d'équilibre, la Ville d'Orléans affiche des résultats meilleurs que les communes de la strate et une amélioration marquée sur la période d'observation ainsi que le démontre le tableau ci-dessous (p12 du rapport).

Tableau 1 – Comparaison de certains ratios d'Orléans avec la strate démographique 2009-2015

Épargne	2009		2015	
	Strate	Orléans	Strate	Orléans
Épargne brute € habitant	157	216	168	266
<i>Épargne brute / RRF (%)</i>	<i>12,04</i>	<i>15,10</i>	<i>11,48</i>	<i>16,68</i>
<i>Épargne nette / RRF (%)</i>	<i>4,27</i>	<i>8,81</i>	<i>3,73</i>	<i>9,76</i>
<i>Taux de rigidité des charges structurelles</i>	<i>51,5 %</i>	<i>47,5 %</i>	<i>53,5 %</i>	<i>43,3 %</i>
Fiscalité				
Impôts locaux en € habitant	507	599	621	683
Taux TH (à partir de 2009)	20,75 %	20,99 %	21,47 %	20,99 %
Taux TFB (à partir de 2009)	22,72 %	29,81 %	23,67 %	29,81 %
Taux TFNB (à partir de 2009)	33,99 %	39,60 %	36,35 %	39,60 %
Endettement				
Dette en € habitant	1085	856	1191	860
<i>Dette / RRF (%)</i>	<i>83,16</i>	<i>59,81</i>	<i>81,61</i>	<i>53,94</i>
<i>Dette / Épargne brute</i>	<i>6,9</i>	<i>4,0</i>	<i>7,1</i>	<i>3,2</i>
Fonds de roulement				
FDR en € habitant	41	113	74	22
FDR en jours de DRF	12,5	32,1	20,0	5,6
Dépenses d'équipement				
Dépenses d'équipement en €/Hab	336	457	291	385
<i>Dép. équip. / RRF (%)</i>	<i>25,8 %</i>	<i>31,9 %</i>	<i>19,9 %</i>	<i>24,1 %</i>
<i>Épargne nette / Dép. équip (%)</i>	<i>16,7 %</i>	<i>27,6 %</i>	<i>18,6 %</i>	<i>40,5 %</i>
<i>Emprunt / Dép. équip. (%)</i>	<i>35,7 %</i>	<i>23,6 %</i>	<i>40,2 %</i>	<i>12,2 %</i>

Source : Compte individuel de la commune sur collectivites-locales.gouv.fr et CRC

La chambre conteste les pratiques de la Ville en matière d'inscription budgétaire et considère que l'inscription des dépenses à un rythme annuel ne permet pas d'afficher la réalité des coûts et des délais de financement.

Sur ce point, la Ville rappelle que les textes ne font pas obligation aux communes de voter un plan pluriannuel d'investissement (PPI). L'absence de vote et de présentation en conseil municipal ne signifie pas pour autant que la Ville ne dispose pas de PPI. En effet, un PPI a

été construit à l'initiative du maire Serge Grouard dès 2001. L'objectif était de doter l'administration de la Ville et les élus d'un outil efficace de gestion pluri-annuelle. Le rendre public en aurait changé la nature. Ainsi, pour le pilotage de sa stratégie financière annoncée pour le mandat, la municipalité confie aux services (direction des finances et services d'appui ressources au sein des DGA) le suivi financier incluant un PPI reprenant en détail plus de 650 opérations qui alimentent une prospective financière détaillée et mise à jour régulièrement. La Ville fait valoir qu'il s'agit d'outils d'aide à la décision et de documents de travail qui n'ont donc pas vocation à être rendus publics, ce qui n'est pas un obstacle au fait qu'ils fassent l'objet d'une grande attention et d'un travail sérieux et documenté tant pour leur construction en début de mandat qu'à l'occasion des opérations de mise à jour. Par ailleurs, la Ville insiste sur le fait que les orientations budgétaires ne constituent pas l'unique véhicule d'information du conseil municipal : la démocratie s'exprime tout au long de l'année, le conseil municipal est ainsi régulièrement informé des projets et de leur coût, à l'occasion, par exemple, de la présentation très détaillée du budget et du compte administratif mais aussi à l'occasion de délibérations relatives aux projets. Les engagements pluriannuels relatifs aux opérations confiées à des aménageurs dans le cadre de concessions sont présentés au moment des orientations budgétaires au travers du rapport de consolidation des comptes et des risques et à l'occasion du vote des CRAC, chaque année en juillet. La Ville utilise également de nombreux vecteurs de communication vers les administrés (réunions publiques, conférences de presse, communication institutionnelle (Orléans Mag notamment), communication numérique sur les réseaux sociaux et son site internet).

Si la Ville regrette que le présent rapport ne fasse pas mention de l'engagement de la Ville dans la démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités pilotée par la Cour des Comptes, elle note, avec satisfaction, le fait que le rapport atteste « d'une volonté marquée et récente de la collectivité de cadrer les processus financiers » (p13).

En effet, la Ville, très vigilante en matière de respect des normes comptables, attache une grande importance au respect des procédures visant à assurer la fiabilité et la sincérité des comptes. C'est à ce titre, notamment, qu'elle a candidaté spontanément et a été retenue par l'Etat pour participer au dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités, diligenté par la Cour des Comptes. La Ville entend ainsi améliorer ses processus permettant de mettre en œuvre, à court terme, les recommandations émises par la Chambre, notamment en matière d'inventaire et de gestion des provisions pour risques et charges.

Enfin, compte tenu que la Chambre a indiqué dans la suite de son rapport que les observations relatives à la sincérité et à la fiabilité des comptes restent d'importance relative faible, la Ville considère qu'elles ne sont pas de nature à entacher l'appréciation de sa situation financière.

Recommandations

La Ville prend bonne note des recommandations de la chambre et apporte les précisions suivantes :

Remarque 1 : les textes ont évolué en matière de débats d'orientations budgétaires et prévoient désormais notamment

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

La Ville fait valoir, qu'à ce jour, le rapport sur les orientations budgétaires satisfait aux obligations des textes, hormis la présentation des engagements pluriannuels qui fait néanmoins l'objet du rapport de consolidation présenté lors de la même séance du conseil municipal.

Remarques 2, 3 et 4 : en matière de qualité comptable, la démarche d'expérimentation de la certification des comptes pour laquelle la candidature volontaire de la Ville a été retenue intègre un volet immobilisations important puisqu'il s'agit d'un des enjeux majeurs pour les collectivités en matière d'image fidèle et de fiabilité des comptes. Dans ce contexte et grâce à cette démarche volontaire, la Ville entend, au-delà des procédures déjà appliquées et des actions déjà engagées en matière de tenue de l'inventaire comptable, progresser de manière significative dans la gestion de son inventaire physique et des opérations de recollement comptable. La démarche de certification permettra également de conforter les procédures comptables qui seront révisées pour y renforcer les contrôles en matière d'opérations de clôture et de rattachement des charges et produits à l'exercice. Ces opérations de révision des procédures seront aussi l'occasion d'améliorer les contrôles relatifs aux reports de crédits.

Remarque 5 : S'agissant des ICNE et comme exposé plus loin dans le rapport, ils étaient constatés selon une procédure simplifiée et étaient reconduits d'une année sur l'autre. Cette méthode conduisant à constater des ICNE trop importants, grevait le résultat de l'exercice. C'est désormais corrigé puisque pour 2017, la Ville a comptabilisé le montant réel des ICNE qui reste néanmoins prévisionnel pour partie (taux révisables non encore connus à date de comptabilisation).

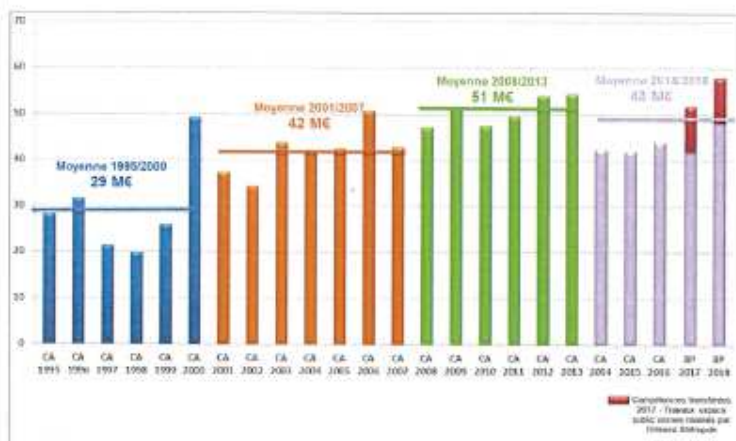
Remarque 7 : les erreurs d'imputations relevées par la Chambre ont été corrigées pour les inscriptions budgétaires 2018.

2-1-3 Gestion pluriannuelle des crédits

La Ville rappelle que la plupart des opérations inscrites au budget sont réalisées sur une année (glissante dans certains cas). La stratégie financière de la Ville est clairement définie et annoncée. Les comptes administratifs démontrent, année après année, qu'elle est tenue. L'inscription des dépenses d'investissement et la gestion de la section d'investissement est un choix assumé par la Ville qui défend que la permanence des méthodes assure la lisibilité des investissements annuels, des grands équilibres et du respect de la stratégie financière dont l'efficacité est démontrée depuis de nombreuses années ainsi qu'en témoigne le respect de tous les engagements : stabilité de la fiscalité, maintien de l'autofinancement et recours limité à l'emprunt.

2-1-5 La sincérité des prévisions budgétaires :

La Ville indique que le taux de réalisation des investissements, s'il reste un indicateur important, ne constitue pas un axe prioritaire de communication financière de la Ville. Les réalisations, observées dans les comptes administratifs, démontrent bien, quant à elles, l'efficacité du modèle et le niveau de performance de la Ville dans la réalisation des investissements, depuis les trois derniers mandats :



2-2-1 – Tenue de l'actif

La Ville, bien consciente des progrès à faire en matière de suivi des immobilisations, et en dehors de toute incidence budgétaire, entend parfaire ses procédures et procéder aux régularisations utiles. Cette ambition est clairement affichée au travers de sa candidature (acceptée) au dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités diligenté par la Cour des Comptes.

2-2-5 Le rattachement des charges et produits à l'exercice

La Ville maintient qu'elle est particulièrement attentive au respect de la règle d'engagement. Ceci dit, les rattachements concernent à la fois des éléments connus et des éléments estimés (notamment pour ce qui concerne les fluides). Dès lors, il peut s'avérer que des

rattachements soient sur-évalués ou sous évalués. Dans le cas où le rattachement est sous-évalué, l'imputation sur le budget suivant du différentiel positif entre le montant facturé et le montant rattaché corrige immédiatement le résultat cumulé. A contrario, lorsqu'il est constaté, à réception de la facture, un montant inférieur au montant rattaché, il est procédé à une régularisation comptable ayant pour objet de corriger le résultat cumulé, ce qui est, selon la Ville, une pratique de bonne gestion visant à assurer la sincérité des comptes. Par ailleurs, les sommes régularisées restent d'importance relative faible.

3 – Situation financière

La Ville fait valoir que l'impact sur les comptes administratifs et sur le résultat des éléments relevés par la Chambre reste d'importance relative faible et sous le seuil de signification et n'est ainsi pas de nature à entacher l'appréciation de sa situation financière.



Les publications de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-centre-val-de-loire

Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire
15 rue d'Escures
BP 2425
45032 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 78 96 00
centre-val-de-loire@crtc.ccomptes.fr

N° 12 – **Finances. Reversement du solde de clôture 2017 du budget annexe Parc Floral à Orléans Métropole. Approbation.**

M. MARTIN – *Il s'agit de prendre en compte un arrêté préfectoral du mois décembre 2017 concernant la compétence relative au Parc Floral intégrée au statut d'Orléans Métropole le 1^{er} janvier 2018. Nous devons approuver l'ensemble de ces opérations et les versements correspondants. Il s'agit pour le budget annexe du Parc Floral d'un montant de 806 645 euros.*

Mme TRIPET – *Je souhaite intervenir M. le Maire sur le Parc Floral, un peu décalé quant au financement mais quand même cela va avec. Tout d'abord c'est avec surprise, mais aussi satisfaction, que j'ai vu qu'il y avait un excédent de 800 000 euros et ce qui va étayer la suite de mon propos afin de tenter d'en grappiller quelques miettes pour un événement que le Parc Floral a décidé de purement et simplement supprimer pour la seconde année consécutive je crois et peut-être même la troisième. Je m'explique. Nous sommes nombreux et nombreuses ici dans cette assemblée à être parents voire grands-parents, et lorsque je suis arrivée à Orléans, il y a maintenant 20 ans, l'une des sorties qui m'était vantée pour les enfants c'était la chasse aux œufs de Pâques au Parc Floral et qui débutait souvent la saison. J'y ai emmené mes filles et cette année c'est mon petit-fils que j'ai voulu emmener pour cette chasse aux œufs. Stupeur et déception, j'apprends - alors que je me suis fait un devoir d'en payer l'entrée - que cela n'existe plus et qu'il n'y a plus qu'une simple tombola, qui chaque heure, va désigner des gagnants, qui devront tous, pièces d'identité à l'appui, démontrer qu'ils sont majeurs, de nouveau stupeur et déception.*

Pour ma part, le Parc Floral est connu dans notre département comme le plus grand et le plus beau site du Loiret. Nombre de villes et de parcs sont également en train de développer des chasses aux œufs et nous, nous la supprimons. Certes ce jour-là, la serre aux papillons était ouverte, le petit train fonctionnait aussi, les enfants avaient la possibilité de se faire peindre des masques sur le visage ou bien de flâner du côté de la ferme aux animaux, mais tout de même, cela n'a rien à voir et tout cela ils pouvaient le faire un autre jour. Aussi je pense - et vous me voyez venir - que pour l'année prochaine, et je le demande aux conseillers communautaires puisque c'est maintenant une compétence communautaire, de grappiller quelques miettes pour que ces deux jours redeviennent des jours de fête pour les enfants, leurs parents, leurs grands-parents, les frères et les sœurs, etc.

Que le Parc Floral soit désormais intégré à la Métropole ne change rien et une action non mercantile à une semaine du salon des arts et des jardins, je pense que cela équilibrerait grandement la fonctionnalité de ce si beau parc. Merci.

M. le Maire – Mme de QUATREBARBES.

Mme de QUATREBARBES – *Je veux bien répondre, car c'est extrêmement caricaturé ce que vous dites. Les chocolats sont toujours distribués pendant Pâques, même si on a changé la formule. Autrefois c'était effectivement des bouchons, car les chocolats fondaient dans les massifs. Maintenant ce sont des animations et toutes les heures, on peut gagner des chocolats et je vous rappelle qu'ils sont fournis par les artisans locaux. Alors vous vous attendiez peut-être à les trouver dans les buissons, la formule est différente, mais il y a toujours des chocolats le week-end de Pâques et on les gardera toujours c'est une évidence.*

M. le Maire – *Vous voilà rassurée Mme TRIPET. Et des bouchons j'en ai cherchés ! J'ai même rapporté un bouchon qu'il ne fallait pas et qui était là par hasard.*

(Rires dans l'hémicycle)

Mme TRIPET – *Je le regrette, ce n'est pas du tout la même philosophie avec les enfants, qui faisaient le tour du parc, ils savaient où les trouver. Là, il faut attendre une tombola, cela n'a plus rien à voir.*

M. le Maire – *Ah oui, mais ils ne peuvent plus tricher c'est pour cela, ils avaient les plans !*
(Rires). M. MARTIN.

M. MARTIN – *Il ne faudrait pas laisser croire qu'avec la vente de chocolats, on dégage 600 000 euros d'excédent, ce n'est pas tout à fait la réalité Mme TRIPET. De la manière dont vous avez posé la question en parlant d'abord de l'excédent puis des chocolats, on pourrait s'y perdre. Alors je précise, s'il y a un excédent de fonctionnement au Parc floral, encore une fois il s'agit d'une présentation comptable, c'est parce que derrière, cela correspond au budget d'investissement que fait le Parc floral chaque année et que nous partageons avec le Conseil départemental.*

M. le Maire – *Je vous consulte pour cette approbation de compte.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, la compétence relative à l'aménagement et la gestion du Parc Floral a été intégrée aux statuts d'Orléans Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la clôture du budget annexe Parc Floral au 31 décembre 2017.

Dans ce contexte, le budget principal de la Mairie d'Orléans a repris, au sein de son budget supplémentaire 2018, les résultats de clôture 2017 du budget annexe Parc Floral pour un montant total de 806 645,67 €. Cet excédent étant nécessaire au financement du programme d'investissement du Parc Floral, il proposé de reverser au budget annexe Parc Floral d'Orléans Métropole l'excédent constaté au 31 décembre 2017 pour 806 645,67 €.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au budget annexe du Parc Floral d'Orléans métropole pour un montant de 806 645,67 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 01, nature 65888. »

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

N° 13 – Finances. Budget supplémentaire. Budget principal et budgets annexes. Approbation.

M. MARTIN – *C'est une délibération assez longue qui amende un certain nombre d'éléments du budget. Je voulais simplement attirer votre attention sur ce que l'on appelle les modifications des dépenses de fonctionnement. Il y a une diminution de 400 000 euros pour l'annulation de frais financiers liés aux quotes-parts de dettes des transferts de compétences vers Orléans Métropole et une réduction de 589 000 euros de charges de personnel, dans le cadre de la mise en place des services communs, puisqu'un compte complet a été fait entre la Ville d'Orléans et la Métropole, avec effet au 1^{er} juin 2018. En revanche, nous inscrivons 108 000 euros complémentaires pour le marché de Noël : frais de stockage, chalets et complément vigipirate. Nous inscrivons 297 000 de crédits complémentaires au titre de la politique jeunesse avec principalement le transfert de l'auberge de jeunesse. Egalement 176 000 euros de crédits complémentaires inscrits au titre de la politique sportive pour des subventions et prestations, 40 000 euros au titre des crédits d'études et soutien au pôle sportif de haut niveau en préparation des Jeux Olympiques et puis d'autres sommes moins importantes. Nous inscrivons 145 000 euros de crédits complémentaires au titre de la politique des relations humaines pour les formations, les congés et l'assurance chômage, ainsi que 126 000 euros au titre des loyers et charges de logement.*

Sans vous donner un détail exhaustif, voilà les éléments principaux que vous êtes amenés à voter.

M. le Maire – Mme MATET de RUFFRAY puis Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire, mes chers collègues. Je voulais intervenir sur deux points de cette délibération. D'une part, concernant l'inscription de 150 000 de crédits au titre de l'aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.) de Saint-Marceau, question à laquelle on peut rajouter la passation du marché de la M.S.P. de l'hôpital Madeleine pour 139 000 euros. Ce sont des sommes très importantes qui continuent à être consacrées à la création de M.S.P. On voit bien aussi - et on le voit tous les jours - que ce n'est pas si simple et qu'il ne suffit pas de mettre plus de 100 000 euros à chaque fois dans la création des M.S.P., encore faut-il qu'elles puissent répondre au sujet très important de la désertification médicale. De ce point de vue-là, on observe que si certaines M.S.P. ont des difficultés de fonctionnement, avec notamment l'absence de praticiens à La Source, on voit que certaines autres M.S.P. fonctionnent plutôt bien comme on l'observe à l'Argonne. Tout cela est assez aléatoire et on peut voir l'importance qu'il y a de les faire fonctionner. Il ne suffit pas d'y mettre des médecins et des infirmières, il faut que tous ces gens-là travaillent ensemble, que des dynamiques se créent, car c'est comme cela que l'on aura de la chance de voir ces établissements fonctionner. Sait-on aussi pourquoi cela fonctionne mieux à certains endroits ? Peut-on avoir des explications là-dessus ? Merci.

M. le Maire – On est limite sur le budget là. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Juste quelques mots pour dire que c'est quand même un budget supplémentaire important, c'est plus de 11 millions d'euros que l'on passe comme cela. Et puis pour revenir à la question de l'auberge de jeunesse, qui avait disparu du Compte administratif 2017 et qui réapparaît sous la forme de frais de transferts à hauteur de 280 000 euros et aussi de 500 000 d'investissements. Je voulais savoir si ces sommes, qui représentent à peu près 800 000 euros, correspondent à une installation provisoire ou définitive de l'auberge de jeunesse ? Je vous remercie.

M. le Maire – Y-a-t-il d'autres remarques sur ce budget supplémentaire ?

(M. NOUMI KOMGUEN demande la parole)

M. le Maire – Alors, on ne fait pas un débat sur les M.S.P., la carte médicale vaut en effet un débat à part entière, on est bien d'accord. C'est un des sujets numéro un, je le dis partout, d'autres le disent avec moi, il n'y a pas de soucis là-dessus. Cela vaudrait la peine d'une présentation en Conseil Municipal, mais le jour où on aura bien établi le plan et les remarques que vous formulez qui sont justes, car on fait les mêmes constats. M. MARTIN.

M. MARTIN – Concernant les dépenses, il est vrai qu'en fonctionnement pour l'auberge de jeunesse, ce sont des dépenses temporaires de transfert. C'est une gestion avec essentiellement des charges de loyers et des aménagements.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – On est bien d'accord que c'est provisoire et que ce n'est pas la situation définitive de l'auberge de jeunesse ?

M. le Maire – C'est du provisoire qui peut durer un peu, mais pas ad vitam aeternam. On vise un site au nord de la Loire, pas à La Source et pas trop éloigné ni du bord de Loire, ni du centre-ville d'Orléans. C'est là qu'on dit qu'une auberge de jeunesse peut bien fonctionner. On devait partir sur la pension Dubreuil - cela avait été dit et je l'avais annoncé - mais c'était avant qu'il y ait une double expertise des travaux à effectuer et la pension Dubreuil était dans un état beaucoup plus dégradé que l'on ne l'avait imaginé au départ. Les travaux n'étaient pas du tout dans le rapport de l'enveloppe dessinée initialement et c'est pour cela que nous avons changé de portage. On regarde différents sites dont un en particulier et à ce moment-là, on verra si les travaux peuvent être engagés le plus rapidement possible de façon à ce que l'auberge trouve son site définitif le plus tôt possible.

D'autres remarques ? Je vous consulte pour l'approbation de ce budget supplémentaire.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de prendre en compte les résultats de l'exercice 2017 et ajuster les inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 11 584 672,62 €, y compris les reports de 2017.

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 653 711,59 €, intégrant 3 485 042,87 € de reprise de l'excédent reporté de 2017 (budget principal, budget annexe opérations funéraires et budget annexe Parc Floral) et une diminution des recettes réelles de 2 831 331,28 €.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 653 711,59 €, dont une augmentation de 238 463,91 € de dépenses réelles et une augmentation de 415 247,68 € de dépenses d'ordre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	888 010,24 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	-1 253 672,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	978 625,67 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	-400 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 500,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES,DU DOMAINE ET VENT		-3 257 041,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		200 718,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		224 991,72 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	305 738,68 €	
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	109 509,00 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		3 485 042,87 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	653 711,59 €	653 711,59 €

Recettes de fonctionnement :

- Diminution de 2 700 000 € correspondant à l'annulation du remboursement de quote-part de la dette par Orléans Métropole suite aux transferts de compétences. Par délibération du 21 décembre 2017, Orléans Métropole a approuvé le transfert des emprunts relatif aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2018. Dans ce contexte, l'annuité de dette n'est plus supportée par la Mairie en 2018 mais directement portée par Orléans Métropole.
- Inscription de 3 485 042,87 € de reprise des excédents de fonctionnement 2017 (après affectation de résultats) :
 - budget principal : 2 678 162,34 €
 - budget annexe des opérations funéraires suite à la dissolution du budget au 31/12/2017 : 234,86 €
 - budget annexe Parc Floral suite la dissolution du budget au 31/12/2017 : 806 645,67 €
- Diminution de 600 000 € en dépenses / recettes, en application de la délibération n° 16 du 11 décembre 2017, actant le transfert du personnel de l'ESAD dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences à Orléans Métropole. Les frais de personnel n'étant plus à la

charge de la Mairie, il convient de supprimer du budget à la fois la dépense de charge de personnel ainsi que la recette de remboursement par l'ESAD.

- Inscription de 219 992 € de recettes au titre du reversement de l'excédent de fonctionnement 2017 du budget annexe activités spécifiques.
- Augmentation de 205 438 € des recettes de compensations fiscales notifiées pour 2018.
- Diminution de 133 041 € des recettes de mise à disposition de personnel.
- Augmentation de 114 000 € suite à des ajustements de crédits liés à la mutualisation des services entre les communes de la Métropole.
- Inscription de 30 000 € en dépenses / recettes au titre de partenariats au titre de divers événements.
- Inscription de 22 000 € au titre de la redevance d'archéologie préventive.

Dépenses de fonctionnement :

- Diminution de 400 000 € correspondant à l'annulation des frais financiers liés à la quote-part de la dette correspondant aux transferts de compétences Orléans Métropole. Par délibération du 21 décembre 2017, Orléans Métropole a approuvé le transfert des emprunts relatif aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2018. Dans ce contexte, l'annuité de dette n'est plus supportée par la Mairie d'Orléans en 2018 mais directement portée par Orléans Métropole.
- Réduction de 589 000 € de charge de personnel, dans le cadre de la mise en place des services communs entre la Ville d'Orléans et Orléans Métropole à compter du 1^{er} juin 2018 et approuvé par délibération du 14 mai 2018.
- Inscription de 108 000 € complémentaires pour le marché de Noël (frais de stockage chalets, complément vigipirate, etc.)
- Inscription de 297 400 € de crédits complémentaires au titre de la politique jeunesse :
 - 279 400 € de frais supplémentaires dans le cadre du transfert de l'auberge de jeunesse (déménagement, loyers, charges, etc.)
 - 18 000 € pour la soirée jeunes talents.
- Inscription de 176 500 € de crédits complémentaires au titre de la politique sportive dont notamment :
 - 100 000 € de subventions et prestations complémentaire au secteur sportif
 - 40 000 € au titre de crédits d'études et de soutien aux pôles sportifs de haut niveau pour la préparation des Jeux Olympiques
 - 21 000 € de soutien au tour de France vélo junior – Tour de l'avenir
 - 5 000 € de prestations de services pour l'organisation du Vélo Tour
 - 10 500 € au titre de prestation pour l'organisation du tournoi de Beach Volley.
- Inscriptions de 145 000 € de crédits complémentaires au titre de la politique des relations humaines (formations, congés bonifiés, assurance chômage, etc.).
- Inscription de 126 398 € de crédits complémentaires au titre de loyers et charges de logements (rue des Carmes, rue de Curembourg, et rue Théophile Naudy).
- Inscription de 56 800 € de crédits complémentaires au titre de l'organisation du 60^{ème} concours de roses.

- Inscription de 806 645,67 € de reversement à Orléans Métropole de l'excédent de fonctionnement 2017 (après affectation de résultats) du budget annexe Parc Floral suite la dissolution du budget au 31/12/2017.
 - Inscription complémentaire de 109 509 € de dépenses d'ordres au titre d'écritures d'amortissements.
- Dans ce contexte, l'autofinancement augmente de 305 738,68 €.

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 10 930 961,03 €, dont 9 234 460,66 € d'affectation de résultat (budget principal et budget annexe Parc Floral), une augmentation de 974 953,32 € de recettes réelles et une hausse de 721 547,05 € des recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 10 930 961,03 €, dont 4 856 607,19 € de reprise du résultat d'investissement reporté (budget principal et budget annexe Parc Floral), 4 377 853,47 € de reports de 2017, une augmentation 1 390 201,00 € et une hausse de 306 299,37 € de dépenses d'ordres.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-2 300 000,00 €	1 328 284,32 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	104 449,00 €	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	40 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 973 542,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 585 374,00 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-13 164,00 €	-13 164,00 €
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		8 264 460,66 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		375 000,00 €
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE	4 856 607,19 €	
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	306 299,37 €	306 299,37 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		305 738,68 €
024 - PRODUIT DE CESSIONS		254 833,00 €
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		109 509,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	6 553 107,56 €	10 930 961,03 €
REPORTS 2017	4 377 853,47 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	10 930 961,03 €	10 930 961,03 €

Recettes d'investissement :

- Augmentation de 254 833 € des cessions foncières prévues sur 2018.
- Inscription de 9 234 460,66 € d'affectation de résultats 2017 :
 - budget principal : 8 816 703,53 €
 - budget annexe parc floral suite la dissolution du budget au 31/12/2017 : 417 757,13 €.
- Inscription de 375 000 € de subventions dont 100 000 € au titre de la sécurisation des écoles (alarmes et éclairage) et 275 000 € pour le réaménagement du centre technique de La Source.
- Inscription complémentaire de 109 509 € de recettes d'ordres au titre d'écritures d'amortissements.
- Inscription de 306 299,37 € en dépenses et recettes d'ordres dans le cadre d'écritures de bilan.

Dépenses d'investissement :

- Inscription de 4 856 607,19 € de reprise de déficits d'investissement 2017 :
 - budget principal : 4 438 850,06 €
 - budget annexe parc floral suite la dissolution du budget au 31/12/2017 : 417 757,13 €
 - Diminution de 2 300 000 € correspondant à l'annulation du capital lié à la quote-part de la dette correspondant aux transferts de compétences Orléans Métropole. Par délibération du 21 décembre 2017, Orléans Métropole a approuvé le transfert des emprunts relatif aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2018. Dans ce contexte, l'annuité de dette n'est plus supportée par la Mairie en 2018 mais directement portée par Orléans Métropole.
 - Inscription de 3 690 201 € de dépenses d'investissement dont :
 - 778 095 € au titre de la politique culturelle
 - 550 000 € de travaux au théâtre (parvis, etc.)
 - 90 000 € pour des renouvellements de sièges au théâtre
 - 116 095 € d'acquisitions d'œuvres dans les musées
 - 1 755 000 € au titre du sport et de la jeunesse
 - 780 000 € de travaux sur le stade omnisport de La Source
 - 500 000 € pour le transfert de l'auberge de jeunesse
 - 270 000 € de travaux pour la salle de gymnastique des Murlins
 - 100 000 € de d'études et de travaux sur le palais des sports
 - 40 000 € de subventions d'équipement aux clubs sportifs
 - 250 000 € au titre de l'éducation
 - 100 000 € de travaux d'aménagement de locaux pour l'ancien collège Bolière
 - 100 000 € de travaux de sécurisation dans les écoles (alarmes, éclairages, etc.)
 - 50 000 € de travaux d'extension pour le groupe scolaire Molière
 - 826 000 € au titre de dépenses de travaux de bâtiments
 - 350 000 € pour la relocalisation du pôle sportif
 - 330 000 € de réaménagement du centre technique de La Source
 - 110 000 € de travaux de bâtiments rue Curembourg
 - 150 000 € au titre de l'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire Saint Marceau.
 - 45 000 € au titre de travaux suite à une excavation rue Saint Marc.
- dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre, augmente de 1 328 284,32 €.

2 - approuver le budget supplémentaire du budget annexe activités spécifiques pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 212 853,78 €.

2.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 219 991,72 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2017. Les inscriptions de dépenses réelles s'élèvent à 219 991,72 € et correspondent au reversement de l'excédent de fonctionnement 2017 au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	219 991,72 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		219 991,72 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	219 991,72 €	219 991,72 €

2.2 Sont inscrits en section d'investissement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 992 862,06 € correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2017 et sont affectées en dépenses à une enveloppe de travaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 992 862,06 €	
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE		1 992 862,06 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 992 862,06 €	1 992 862,06 €

ADOPTE PAR 45 VOIX.
IL Y A 9 ABSTENTIONS.

N° 14 – **Finances. Admissions en non-valeur et créances éteintes.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. le Trésorier d'Orléans Municipale et Sud Loire a dressé le 16 mai 2018 la liste des produits irrécouvrables qui s'élèvent globalement à 23 127,63 €.

Depuis la modification apportée aux instructions comptables en 2012, ces sommes se répartissent d'une part entre les admissions en non-valeur correspondant à des sommes restant dues inférieures au seuil de poursuite et, d'autre part, à des créances éteintes correspondant à des titres émis à l'encontre d'entreprises en liquidation judiciaire ou de particuliers en situation de surendettement, étant précisé que ces recettes sont complètement effacées par cette procédure.

Le montant indiqué ci-dessus se répartit comme suit :

- admissions en non-valeur : 3 097,57 €,
- créances éteintes : 20 030,06 €,

	Admissions en non valeur	Créances éteintes
Budget Principal	3 097,57	20 030,06
TOTAL	3 097,57	20 030,06

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 3 097,57 € sur le budget principal ;**
- 2°) prendre acte du montant des créances éteintes pour le budget principal pour un montant total de 20 030,06 € ;**
- 3°) accorder la décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus ;**
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : section de fonctionnement, natures 6541 et 6542. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *Je profite de toutes ces délibérations pour remercier les services financiers qui, aux côtés de M. MARTIN, ne sont pas pour rien dans la bonne exécution des budgets. Et dans ces périodes – je voudrais le souligner parce qu'on ne le voit pas et c'est la preuve du bon travail – il y a un travail redoutable en ce moment entre les Villes, et en particulier la Ville centre et la Métropole. On est sur un travail technique, salué par tous et je les remercie. Ils arrivent même aujourd'hui à venir en appui aux services des communes là où il y a des besoins, en plus du travail qu'il y a à faire pour la Métropole et la Ville. On peut avoir un très bon adjoint aux finances, s'il n'y avait pas des services derrière, ce serait difficile pour lui, il est le premier à le dire.*

N° 15 – **Achats. Mutualisation des achats. Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le G.I.P. LOIRE & ORLEANS ECO et des communes de la Métropole.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal, par délibération du 22 janvier 2018, a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le G.I.P. LOIRE & ORLEANS ECO et des communes de la Métropole, ainsi que la liste des familles d'achats à mutualiser en 2018.

En raison de besoins supplémentaires, il est proposé d'ajouter des familles d'achats :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Vidéo protection (hors caméras piétons)	Orléans Métropole
Fournitures & Matériels techniques - Outillage	Orléans Métropole
Fournitures & Matériels techniques – Fournitures électriques	Orléans Métropole

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'ajout des familles d'achats suscitées à la convention de groupement de commandes passée avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le G.I.P. LOIRE & ORLEANS ECO et des communes de la Métropole ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 16 – **Événementiel. Animations d'été 2018. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec FRANCE BLEU ORLEANS.**

Mme ODUNLAMI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise et développe chaque été des manifestations estivales. Pour 2018, celles-ci sont prévues du 31 mai au 30 septembre 2018. La société FRANCE BLEU ORLEANS a proposé son soutien à la Mairie pour l'organisation de ces événements.

Ainsi FRANCE BLEU ORLEANS apporte une couverture médiatique en contrepartie de l'achat de spots radiophoniques pour un tarif préférentiel de 2 007,22 € T.T.C. La Mairie apposera le logo du partenaire sur les supports de communication de l'événement.

Une convention de partenariat définissant les engagements de chacune des parties est ainsi proposée.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec FRANCE BLEU ORLEANS dans le cadre des animations d'été 2018 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 6231, opération XB1H002, service gestionnaire DIC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – **Évènementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2018. Approbation d'un contrat de partenariat à passer avec FUN RADIO - SOCIETE D'EXPLOITATION RADIO CHIC-SERC.**

M. GABELLE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Du 29 avril au 8 mai 2018, Orléans a célébré la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc par des événements commémoratifs et festifs. Parmi ceux-ci, le Set Electro d'Orléans a été l'un des temps forts des Fêtes.

Dans ce cadre, la Mairie a proposé à FUN RADIO d'être le partenaire médiatique officiel du Set Electro d'Orléans 2018 et du concours « Orléans Dj Cast 2018 ».

Il est proposé d'approuver la convention à passer avec FUN RADIO comme partenaire assurant la promotion et la publicité de la 11^{ème} édition du Set Electro d'Orléans au niveau national et permettant au vainqueur du « Orléans DJ Cast 2018 » de venir assurer un set en direct sur l'antenne FUN RADIO.

En fonction de la nature et de l'apport de FUN RADIO, la Mairie, en contrepartie, a apporté les prestations suivantes :

- visibilité du partenaire sur les supports de communication produits par la Mairie,
- mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire,
- participation au jury de la finale du concours « Orléans DJ Cast 2018 ».

Par ailleurs, dans le cadre de la transmission en direct du Set Electro d'Orléans sur l'antenne Fun Radio, la Mairie s'est engagée à prendre en charge les frais techniques d'un montant estimatif de 3 000 € liés à la mise en place du dispositif de retransmission de l'évènement.

Dans ces conditions, après avis de la commission Culture, relations extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec FUN RADIO au titre du Set Electro organisé dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2018 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Événementiel. Cession de chalets en bois. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association Nuits de Sologne.**

Mme ODUNLAMI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie est propriétaire de chalets de Noël. Elle procède régulièrement à leur renouvellement, ainsi qu'à la cession d'anciens chalets. Celle-ci peut prendre différentes formes : une réaffectation en interne, des ventes à des particuliers ou bien encore leur destruction car trop endommagé. Actuellement 25 chalets sont renouvelés, 13 chalets anciens ont été vendus, 10 sont conservés par la Mairie et 2 sont détruits. Il reste encore à remplacer 41 chalets.

Dans le cadre de la 15^{ème} édition du spectacle pyrotechnique organisé par l'association Nuits de Sologne, qui aura lieu le samedi 1^{er} septembre 2018, il est proposé un partenariat : la Mairie s'engage à céder gratuitement 1 chalet de 6m x 2m et 6 chalets de 3m x 2m à l'association en contrepartie d'une promotion de la communication de la Mairie sur le site de la manifestation à Lamotte – Beuvron ainsi que sur l'ensemble des documents de communication et insertions presse.

Cette visibilité est valorisée par l'association à 3 674 € T.T.C. La cession de ces chalets est valorisée à 2 800 € selon le barème de prix indiqués dans la délibération du Conseil municipal du 9 avril 2018.

Il est proposé une convention de partenariat pour définir les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Nuits de Sologne, définissant les engagements des parties dans le cadre de la cession de 7 chalets en bois ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Événementiel. Marché de Noël 2018. Fixation des redevances, cautions et pénalités. Approbation d'une convention-type d'occupation temporaire du domaine public.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le marché de Noël 2018, organisé par la Mairie, accueillera dans des chalets, ou plus rarement en plein air, les commerçants, les artisans et les associations qui vendront ou mettront en valeur leurs produits et activités.

L'édition 2018, sous réserve de modification, ouvrira le vendredi 30 novembre 2018 pour l'ensemble des 3 sites habituels : place du Martroi, place de la République et place de la Loire, tandis que la fermeture s'échelonne selon les pôles : la place du Martroi, chalets et animations foraines inclus, finira le dimanche 30 décembre 2018, les places de la République et de la Loire fermeront le dimanche 6 janvier 2019. Le marché de Noël comptera une soixantaine de chalets.

Les occupants de ces espaces mis à disposition, équipés et aménagés pour l'événement, se verront appliquer des redevances qui font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

En application du code général de la propriété des personnes publiques, compte-tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la collectivité, la Mairie est tenue de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les espaces publics qu'elle met à disposition et qu'elle gère.

Il est proposé d'augmenter les redevances 2017 de 1 % et de prévoir des redevances pour chaque type de chalet et d'activité sur l'ensemble des sites.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public définissant les engagements de chacune des parties est ainsi proposée.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public, la caution et les pénalités à appliquer pour le marché de Noël 2018 tels que présentés dans le tableau ci-annexé ;

2°) approuver la convention-type d'occupation temporaire du domaine public à signer par les exposants ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 7336, opération XC1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

MARCHÉ DE NOËL 2018									
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers (+ 1%)									
NATURE DES ESPACES									
LIEUX DU MARCHÉ DE NOËL	TYPE	TAILLE LINEAIRE	PERIODE	ESPACES A VOCATION COMMERCIALE			ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		
				ALIMENTAIRE	NON ALIMENTAIRE	COMMERCES EQUITABLES, CREATEURS ET ARTISANS	ESPACE PARTENAIRE	ASSOCIATIONS A VOCATION CARITATIVE ET VILLES JUMELLES	
MARCHÉ DE NOËL : - Place du Martrou - Place de la République - Place du Châtelet - Place de la Loire	Chalet	3m	Du 30/11/2018 au 01/12/2018	AVEC ABRI	AVEC ABRI SANS ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI
	Chalet	4m		130 €	104 €	104 €	35 €	35 €	Gratuité
	Chalet	6m		154 €	116 €	116 €	35 €	35 €	Gratuité
	Extérieur	6m max		178 €	84 €	84 €	35 €	35 €	Gratuité
Pénalités pour non respect des jours et heures d'ouverture				150 €	120 €	30 €	30 €		
Caution par chalet				500 €					
Animation fixe 200 m ² et plus				84 € net de TVA / jour					
Animation fixe d'une surface < 200 m ²				31 € net de TVA / jour					

MARCHÉ DE NOËL 2017									
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers (+ 1%)									
NATURE DES ESPACES									
LIEUX DU MARCHÉ DE NOËL	TYPE	TAILLE LINEAIRE	PERIODE	ESPACES A VOCATION COMMERCIALE			ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		
				ALIMENTAIRE	NON ALIMENTAIRE	COMMERCES EQUITABLES, CREATEURS ET ARTISANS	ESPACE PARTENAIRE	ASSOCIATIONS A VOCATION CARITATIVE ET VILLES JUMELLES	
MARCHÉ DE NOËL : - Place du Martrou - Place de la République - Place du Châtelet - Place de la Loire	Chalet	3m	Du 24/11 au 30/12	AVEC ABRI	AVEC ABRI SANS ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI
	Chalet	4m		129 €	103 €	103 €	30 €	30 €	Gratuité
	Chalet	6m		152 €	115 €	115 €	30 €	30 €	Gratuité
	Extérieur	6m max		176 €	83 €	83 €	30 €	30 €	Gratuité
Pénalités pour non respect des jours et heures d'ouverture				150 €	120 €	30 €	30 €		
Caution par chalet				500 €					
Animation fixe 200 m ² et plus				83 € net de TVA / jour					
Animation fixe d'une surface < 200 m ²				31 € net de TVA / jour					



**CONVENTION TYPE D'OCCUPATION
TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC**

Site

MARCHE DE NOEL 2018

Entre

La Mairie d'Orléans – Hôtel de Ville – 45040 ORLEANS CEDEX 1, représenté par
, autorisé par délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2018, dont Monsieur le
Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, a accusé réception le _____ ,

Ci-après dénommée « **la Mairie d'Orléans** »,

d'une part,

Et

La société ou l'association

SIRET

dont le siège social est situé au

représentée par

_____ , dûment habilité(e) à l'effet des présentes

Ci-après désignée « **l'occupant** »

d'autre part,

PREAMBULE

La Mairie d'Orléans organise le Marché de Noël, du 30 novembre 2018 au 6 janvier 2019, dans le centre-ville d'Orléans.

Compte tenu du développement des manifestations organisées sur l'espace public par la Direction du Tourisme, de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire, la Mairie d'Orléans a mis en place par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2018 les modalités techniques et financières d'occupation temporaire et révoquant du domaine public dans le cadre de la manifestation sus nommée.

CECI ETANT EXPOSE LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable l'emplacement défini à l'article 3 ci-après et selon les modalités définies dans la présente convention et sa fiche technique annexe.

ARTICLE 2 : DOMANIALITE PUBLIQUE

La présente convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et quelque autre droit.

ARTICLE 3 : AUTORISATION D'OCCUPATION ET PRESTATIONS FOURNIES PAR LA MAIRIE D'ORLEANS

La Mairie d'Orléans met à disposition de l'occupant, qui en a fait la demande et dont la candidature est acceptée, l'espace suivant, dont les conditions techniques et les prestations fournies par la Mairie d'Orléans, selon la nature de l'activité, sont définies dans la fiche technique annexée et faisant partie de la présente convention. Ce document est à parapher par l'occupant.

ARTICLE 4 : DESTINATION DE L'ESPACE MIS A DISPOSITION ET CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

L'occupant ne pourra affecter les lieux à une activité autre que celle pour laquelle la présente autorisation lui est délivrée. Son activité est définie dans la fiche technique annexée à la présente convention.

La Mairie d'Orléans pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle afin de vérifier notamment les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux.

L'occupant doit occuper personnellement l'espace mis à sa disposition. Il lui est interdit de concéder ou sous-louer l'emplacement mis à disposition.

ARTICLE 5 : PRISE DE POSSESSION

L'occupant pourra accéder à son emplacement à partir du XX novembre 2018 à 08h00 pour s'installer. Il devra avoir entièrement libéré, rendu propre et dans son état initial l'emplacement, dès la fin de la manifestation et au plus tard le XX décembre 2018 ou XX janvier 2019 à 12h00.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT

6.1 Exploitation :

Le Marché de Noël est ouvert au public, sans interruption, **du 30 novembre au 30 décembre 2018, place du Martroi, du 30 novembre au 6 janvier 2019, places de la République et de la Loire.**

L'occupant a pour obligation d'ouvrir son espace abrité ou non abrité selon les jours et horaires suivants, sous peine de pénalités prévues à l'article 8.1 de la présente convention :

Place du Martroi, Place de la République et place de la Loire :
du lundi au jeudi de 11h à 20h, les vendredis de 11h à 21h, les samedis de 10h à 21h et les dimanches de 10h à 20h.

Pour toutes les places :

le samedi 8 décembre 2018 : de 10h à 22h

le lundi 24 décembre 2018 : de 11h à 18h

le mardi 25 décembre 2018 : de 16h à 20h

Pour les places de la République et de la Loire :

le lundi 31 décembre 2018 : de 11h à 18h

le mardi 1^{er} janvier 2019 : de 10h à 18h

6.2 Chalet :

Les chalets, 3x2m, 4x2m, 6x2m, sont fournis par la Mairie d'Orléans aux exposants selon la fiche annexée à la présente convention.

L'occupant prendra les lieux mis à disposition dans l'état où ils se trouvent le jour d'entrée en jouissance.

Un état des lieux entrant et sortant sera effectué de manière contradictoire en présence du responsable technique de la Mairie d'Orléans et de l'occupant du chalet lors de la prise de possession des lieux définie à l'article 5 de la présente convention et à la libération des lieux y compris en cas de résiliation anticipée.

Lors des phases de montage et démontage, le personnel en charge de la mise en place des installations devra être équipé des équipements de protection individuels adéquats conformément aux normes en vigueur.

Il appartient à l'occupant d'aménager le chalet mis à sa disposition et de le décorer sans l'endommager. L'occupant doit respecter le matériel mis à sa disposition. Tout aménagement du chalet ainsi que les éléments de fixation (punaises, clous, agrafes,...) devront être démontés pour la remise du chalet. L'introduction de produits dangereux ou inflammables ainsi que la pratique d'activités incompatibles avec la structure en bois du chalet mis à disposition sont formellement prohibées.

6.3 Alimentation et équipement électrique :

La Mairie d'Orléans mettra à disposition de l'occupant des points d'alimentation électrique.

La puissance moyenne mise à disposition sera de 3000W sur PC 16A. L'occupant ayant des besoins supplémentaires devra le mentionner à l'emplacement prévu à cet effet dans la fiche technique annexée à la présente convention.

Ces besoins supplémentaires pourront être fournis qu'en fonction de la puissance électrique disponible.

L'accès aux armoires électriques est strictement réservé au personnel de la Mairie d'Orléans.

Le non-respect de ces consignes pourra entraîner la résiliation unilatérale de la présente convention et sans indemnité ni dédommagement de la part de la Mairie d'Orléans à l'occupant.

Une astreinte technique sera mise en place par la Mairie d'Orléans et sera joignable 24h/24.

L'occupant devra être muni de ses propres prolongateurs et multiprises compatibles avec une utilisation extérieure. La répartition des différents appareils devra être faite de manière judicieuse.

Les friteuses électriques, les appareils électriques non nécessaires à l'exploitation du stand sont strictement interdits.

La puissance maximum des lampes halogènes sera de 250w. La puissance utilisée pour l'éclairage du stand ne devra pas excéder 750w.

6. 4 Circulation stationnement :

Aucun véhicule ne pourra pénétrer sur le site pendant les périodes d'exploitation prévues à l'article 6.1 de la présente convention. Des horaires seront aménagés en dehors des heures d'ouverture au public afin de permettre à l'occupant d'effectuer le réassort de son stand. De même, aucun véhicule ne pourra stationner ou s'arrêter à proximité immédiate des stands, sous peine de verbalisation et d'enlèvement par la Police Municipale.

6.5 Responsabilité de l'occupant :

L'activité est réalisée aux seuls risques et périls de l'occupant.

Les matériels et/ou équipements apportés et utilisés par l'occupant doivent respecter les normes et usages de sécurité en vigueur. L'occupant est tenu de répondre aux exigences de la commission de sécurité qui passe obligatoirement avant l'ouverture au public.

L'occupant s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires et à assurer la surveillance indispensable pour que le matériel utilisé, les activités ou animations qu'il crée ou qu'il présente ne soient pas susceptibles de gêner, de créer des troubles ou de présenter quelque danger que ce soit aux riverains, passants ou participants à ces activités, et se déroulent dans les meilleures conditions, de manière à ce que la Mairie d'Orléans ne puisse voir sa responsabilité engagée pour quelque cause que ce soit à l'un de ces titres.

L'utilisation du gaz sur site est soumise aux règles de sécurité suivantes :

- le stockage de bouteille de gaz en matière composite est strictement interdit qu'il s'agisse de bouteilles vides ou pleines. En conséquence, une seule bouteille de gaz en matière composite par appareil est autorisée ;
- les raccords gaz doivent être conformes et leur date de validité à jour ;
- les appareils raccordés au gaz doivent être munis d'un système de coupure automatique de type thermocouple ;
- une couverture anti-feu ou un seau d'eau avec une serpillière doit être prévue à proximité immédiate des bouteilles et des appareils.

6.6 Sécurité incendie :

La Mairie d'Orléans met en place des extincteurs par type de risque sur l'ensemble du marché. Ces moyens d'extinction de première intervention devront être en permanence visibles et accessibles au public. L'occupant ne peut s'y soustraire.

Les moyens d'extinction mis à disposition de l'occupant à l'intérieur de son chalet seront placés sous son entière responsabilité.

Ainsi, en cas de non-restitution par l'occupant, la valeur de ces matériels seront retirés sur sa caution par la Mairie d'Orléans.

6.7 Respect des biens et du site mis à disposition :

L'occupant est responsable du chalet mis à sa disposition et doit veiller à le conserver ainsi que le domaine public en parfait état d'entretien et de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Les liquides de cuisson devront être évacués par l'occupant dans le respect de l'environnement. Il est formellement interdit d'évacuer ces liquides dans le réseau de tout à l'égout de la Mairie d'Orléans ou dans celui des eaux usées.

Des containers poubelles seront mis à disposition. Une zone dédiée pour le dépôt des déchets sera créée. L'occupant devra y amener ses déchets, en dehors des différents liquides de cuisson, et effectuer un tri sélectif grâce aux containers identifiés prévus à cet effet.

Tout dommage constaté, au moment du dommage ou lors de l'état des lieux final, sur le chalet ou sur l'espace public occupé fera l'objet d'une remise ne état par la Mairie d'Orléans et d'une facturation à l'occupant pour remboursement.

ARTICLE 7 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET MODALITES DE PAIEMENT

La présente convention d'occupation est consentie et acceptée moyennant le règlement effectif de la redevance arrêtée à la somme de **Euros** Net de TVA sur la base des tarifs votés par délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2018 et d'une caution sous forme de RIB.

La réservation de l'espace mis à disposition est confirmée par la Mairie d'Orléans dans un délai de trois semaines à compter du **8 octobre 2018** au plus tard, dès réception des pièces suivantes :

- * la présente convention signée ainsi que ses annexes,
- * un chèque de paiement intégral de la redevance établi à l'ordre du Trésor public et remis entre les mains du régisseur de la Direction du Tourisme, de l'Événementiel et de la Promotion du territoire, Place de l'Etape 45000 Orléans en précisant le nom et la date de la manifestation,
- * une caution sous forme de RIB,
- * un chèque de réservation d'un montant de 30% de la redevance intégrale soit la somme de Euros Net de TVA à titre d'arrhes. En cas d'annulation dans les conditions prévues à l'article 10.3 de la présente convention, cette somme ne sera pas rendue par la Mairie d'Orléans à l'occupant. Le chèque de réservation sera restitué à partir du lendemain de l'ouverture du marché de Noël excepté dans le cas prévu à l'article 10.3 de la présente convention.

La caution sous forme de RIB ne donne pas lieu à encaissement, les dégradations constatées à l'occasion de l'état de lieux de sortie ainsi que les éventuelles pénalités feront l'objet de l'émission d'un titre de recettes émis à l'encontre de l'occupant et payable à réception.

ARTICLE 8 : PENALITE POUR NON RESPECT DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

En cas de non-respect des jours et heures d'ouverture des espaces définies à l'article 6.1, une pénalité de 120 € par jour pour une activité commerciale non alimentaire, 150 € par jour pour une activité commerciale alimentaire et 30 € par jour pour une activité de commerce équitable, de créateur, de producteur ou de bouquiniste sera appliquée et facturée par la ville après mise en demeure préalable restée tout ou partie sans effet.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

L'occupant s'engage à garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité à l'égard des tiers et de la Mairie d'Orléans et d'une manière générale à prendre toutes les assurances qui seraient nécessaires à ses activités durant la manifestation susvisée afin de couvrir l'intégralité des risques susceptibles de survenir durant le temps de son occupation. Il produira en annexe à la présente convention, pour en justifier, une attestation d'assurance en Responsabilité Civile établie par sa compagnie et spécifiant la validité de la garantie pour tous les points prévus par la présente convention. A titre indicatif pour les assurances, la valeur à neuf du chalet est de 4 968 € T.T.C. pour un 3x2m, 6 204 € T.T.C. pour un 4x2m et 7 896 € T.T.C. pour un 6x2m.

La Mairie d'Orléans ne pourra à aucun titre être rendue responsable des vols, dégradations ou autres dommages dont l'occupant pourrait être victime dans l'espace mis à disposition.

L'occupant renonce, avec ses assureurs, à tous recours à exercer contre la Mairie d'Orléans pour tous dommages subis.

L'occupant et son assureur renoncent à exercer tout recours contre la Mairie d'Orléans et ses assureurs en cas de dommage survenant aux biens de l'occupant, de son personnel, et de toute personne agissant pour son compte et se trouvant dans les lieux objet des présentes.

En tant qu'employeur, l'occupant s'engage à déclarer ses salariés et à payer les salaires et charges sociales et fiscales.

ARTICLE 10 : RESILIATION

10.1 Cas de force majeure (et circonstances assimilées) :

En cas de force majeure empêchant l'occupation effective de l'espace mis à disposition, la présente convention sera réputée résiliée de plein droit. L'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de la part de la Mairie d'Orléans du fait de cette résiliation. La redevance payée d'avance par l'occupant sera remboursée par la Mairie d'Orléans au prorata temporis de l'occupation.

10.2 Du fait de la Mairie d'Orléans :

En dehors des cas prévus à l'article 10.1 de la présente convention, si la Mairie d'Orléans ne pouvait pas mettre l'emplacement à disposition de l'occupant, ou si la manifestation venait à être annulée en tout ou partie, la présente convention sera réputée résiliée de plein droit. L'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de la part de la Mairie d'Orléans du fait de cette résiliation. La redevance payée d'avance par l'occupant sera remboursée par la Mairie d'Orléans au prorata temporis de l'occupation.

10.3 A l'initiative de l'occupant :

En cas de demande de résiliation de la présente convention, exprimée par écrit par l'occupant, **après le 22 octobre 2018** et avant le début du marché de Noël la Mairie d'Orléans remboursera la redevance et la caution dans leur intégralité et conservera les arrhes.

10.4 Du fait de l'occupant :

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'occupant, la Mairie d'Orléans se réserve le droit de résilier la présente convention et de mettre fin à la mise à disposition de l'espace moyennant une lettre avec préavis d'une semaine restée tout ou partie sans effet et sans délai en cas d'urgence. L'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de la part de la Mairie d'Orléans du fait de cette résiliation. La redevance payée d'avance par l'occupant sera remboursée par la Mairie d'Orléans au prorata temporis de l'occupation.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention, à défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

**Fait à Orléans, en 3 exemplaires,
Le**

Pour la Mairie d'Orléans
L'Adjoint Délégué,

Pour l'occupant,

François FOUSSIER

signataire

**DIRECTION DU TOURISME, DE L'ÉVÉNEMENTIEL
ET DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

MARCHE DE NOËL 2018

FICHE TECHNIQUE

NOM DE L'OCCUPANT :

Activité :

ACTIVITE COMMERCIALE ALIMENTAIRE :

Linéaire :

- 3 m linéaires
- 4 m linéaires
- 6 m linéaires

Activité de plein air :

- inférieur ou égal à 6m linéaires

ACTIVITE COMMERCIALE NON ALIMENTAIRE :

Linéaire :

- 3 m linéaires
- 4 m linéaires
- 6 m linéaires

Activité de plein air :

- inférieur ou égal à 6m linéaires

AUTRES ACTIVITES :

- Activité non commerciale
- Activité à vocation caritative
- Espace partenaire conventionné

BIENS MIS A DISPOSITION ET PRESTATIONS VILLE D'ORLEANS (Cf. article 6) :

- abri (chalet) : oui non
- gardiennage du site oui non
- ramassage des points de collecte des ordures ménagères oui non
- un accès à l'eau potable oui non
- un accès à l'énergie électrique oui non
- besoin supplémentaire en énergie électrique oui non

Combien?

.....

Le traitement des graisses et des huiles usagées est du ressort de l'occupant. Il est formellement interdit de déverser les graisses et huiles usagées dans le réseau d'assainissement.

Pour la fermeture des chalets, aucune clé ne sera remise à l'occupant qui devra se munir de son propre cadenas.

Signature de l'occupant :

N° 20 – **Développement commercial. Schéma directeur de mise en sécurité des Halles Châtelet. Participation à son financement. Approbation.**

Mme SAUVEGRAIN – *Les Halles Châtelet sont dans une logique constante de recherche de la sécurité et donc, de manière à pouvoir faire un schéma global de sécurité, comme nous sommes aussi copropriétaires d'une partie, nous participons à ce schéma important pour la sécurité des Halles Châtelet. Même si bien évidemment en attendant, les usagers et les clients sont accueillis en toute sécurité.*

M. le Maire – *M. GRAND.*

M. GRAND – *J'ai simplement une question. Il est stipulé dans la délibération que le montant de participation de la Ville d'Orléans est de 30 000 euros et dans les documents, le budget prévisionnel de ce plan de sécurité est de 30 000 euros. Je voulais juste que l'on m'explique pourquoi le montant est le même si c'est une participation ou si en réalité, il s'agit d'une prise en charge totale par la Ville.*

M. le Maire – *Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *M. le Maire, mes chers collègues, je voulais profiter de cette délibération pour vous interpellier une nouvelle fois sur la circulation importante des voitures dans cette zone piétonne, qui à bien des égards, ne respectent pas les piétons. Je crains qu'à un moment ou à un autre, il y ait un accident, je m'explique. Ce sont des zones dans lesquelles les enfants en bas âges, même plus grands ou encore des personnes à mobilité réduite, peuvent normalement circuler sans avoir une attention particulière vis-à-vis des voitures. Or, depuis quelques temps - je vous l'avais déjà dit -, elles passent rapidement. Les particuliers ou les camionnettes d'entreprise s'y garent et de nouveau sur les quais de Loire, il y a des voitures garées sur les pavés ou sur la piste cyclable. Je ne veux pas d'un policier derrière chaque personne, mais je souhaiterais simplement qu'il y ait un rappel au règlement concernant les zones piétonnes. Ce sont aux piétons d'y circuler, aux voitures de s'arrêter et non pas de klaxonner, râler, insulter, comme cela se passe relativement souvent. Merci.*

M. le Maire – *C'est une observation pleine de bon sens. Mme SAUVEGRAIN pour la réponse sur le montant de la participation.*

Mme SAUVEGRAIN – *En effet nous participons à 99 % pour l'étude, puisque cela concerne tout l'ensemble et que nous sommes propriétaires d'une grande partie et notamment du parking.*

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Depuis plus d'une quinzaine d'années, la Ville d'Orléans a engagé un processus intense d'embellissement de son centre-ville et de redynamisation commerciale.

L'ensemble immobilier des Halles Chatelet, de par sa localisation stratégique au cœur du centre-ancien doit s'inscrire également dans cette démarche. Ayant fait l'objet de nombreuses restructurations, cet ensemble reste marqué par des problématiques notamment fonctionnelles et des signes d'obsolescence pouvant nuire à son attractivité commerciale.

Les Halles Chatelet concentrent le plus important nombre de commerces de bouche de la métropole proposant une offre gastronomique de produits qualitatifs. Près d'une quarantaine d'artisans-commerçants animent ce lieu emblématique, et une économie de proximité qu'il apparaît important de soutenir.

A ce titre, la Mairie a lancé une étude de programmation pour travailler sur les hypothèses de restructuration des halles alimentaires, en concertation avec les commerçants et les propriétaires, en vue de les rendre plus conviviales, modernes, visibles et touristiques.

Les réflexions se poursuivent, notamment sous l'angle des points de vue juridiques, financiers et techniques pour cet ensemble commercial qui relève de plusieurs copropriétés. En effet 73 copropriétaires, parmi lesquels la Ville d'Orléans, se répartissent au sein de deux syndicats de

copropriétés, et une association syndicale libre (A.S.L.) est mandatée pour gérer les équipements communs.

La question de la sécurité incendie, impactante pour l'ensemble des copropriétaires, constitue aussi une des problématiques identifiées pour la modernisation des Halles Châtelet. Plusieurs dysfonctionnements en termes de désenfumage, d'isolement des cellules, ont été repérés et sont suivis de près par la commission de sécurité.

L'élaboration d'un schéma directeur de mise en sécurité de l'ensemble du centre commercial, dont la commission de sécurité préconise la réalisation, devrait permettre d'identifier les actions à mettre en œuvre pour pallier cette situation et faire des propositions utiles et hiérarchisées dans la perspective d'un projet de restructuration des halles.

Ce schéma visera à mener une analyse de la conformité de l'établissement à l'ensemble du règlement de sécurité, prendre en compte les rapports de vérification sur mises en demeure concernant le désenfumage du centre commercial et de chacune des cellules et faire vérifier le système de sécurité incendie par un organisme agréé.

Il est proposé de participer au financement de ce schéma directeur de mise en sécurité estimé à 30 K€, qui sera commandé par l'A.S.L. des Halles Chatelet.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la participation de la Mairie d'un montant de 30 000 € à l'A.S.L. des Halles Chatelet pour le financement de la réalisation d'un schéma directeur de mise en sécurité. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **Développement commercial. Ouverture dominicale des commerces. Demande d'extension de la zone touristique d'Orléans. Avis à émettre.**

Mme SAUVEGRAIN – *Nous avons déjà passé cet avis et nous le passons de nouveau, comme nous l'avons fait à la Métropole, pour le centre-ville d'Orléans.*

M. le Maire – *Mme TRIPET pour commencer.*

Mme TRIPET – *Je crois que vous n'allez pas être surpris de ce que je vais dire. Pour notre vote, ce sera non. Non, car les salariés, majoritairement des femmes, ne verront pas leurs salaires progresser par rapport au travail de cette journée dominicale, qui devrait être consacrée à la vie personnelle. Non aussi, parce que celles qui vivent seules avec des enfants, vont se retrouver avec un problème de garde d'enfants. Quelle nourrice acceptera de garder des enfants le dimanche sans être rémunérée à double salaire ? Et par conséquent, devoir travailler pour ces personnes. Le volontariat a fait long feu mais elles seront encore plus démunies en fin de mois. Car même si cela est basé sur du volontariat, j'aimerais savoir où est le volontariat quand il s'agit de C.D.D. renouvelables tous les six mois, même pas à temps complet et que pourtant votre salaire, même incomplet lui aussi, n'est pas un revenu complémentaire, dont on gratifie trop souvent l'emploi féminin ou celui des étudiants, les situations précaires que vivent les uns ou les autres ? Le dimanche doit rester un jour où chacun doit pouvoir se reposer, vaquer à d'autres occupations que celle de rapporter de l'argent à des actionnaires comme ceux de CARREFOUR par exemple, qui continuent de toucher des bénéfices et dividendes, alors que des magasins ferment et que des centaines de salariés sont licenciés. Il y a un moment où l'éthique doit avoir droit de cité donc pour nous ce sera non. Merci.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA puis M. RICOUD.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Et bien de manière très surprenante, nous voterons également contre cette délibération. Nous reprenons complètement les arguments sociaux développés par Mme TRIPET et nous sommes convaincus que l'ouverture dominicale est souvent synonyme de*

contraintes supplémentaires pour des salariés qui n'ont pas vraiment le choix de refuser. A notre avis, il y a également plusieurs autres arguments qui militent contre cette ouverture : le premier, qui est presque philosophique, est de savoir ce que l'on veut comme société pour Orléans. Veut-on une société de consommation ou une société plus qualitative avec du temps passé pour la famille et les amis ? Un temps qui serait donc gratuit et pas seulement dévolu à l'achat et à la consommation. C'est un élément de philosophie générale que je vous partage, sans obligation de partager, mais qui fait aussi partie des valeurs auxquelles nous adhérons.

Et puis, on nous parle également des questions d'attractivité et de développement économique. Je pense qu'il ne faut pas confondre la cause et l'effet, l'attractivité n'étant pas causée par l'ouverture le dimanche. Eventuellement lorsqu'une ville est très attractive, très touristique - je pense à Paris et aux villes du littoral - et qu'elle a déjà une attractivité internationale, dans ces conditions l'ouverture dominicale peut, dans certains secteurs, être pertinente d'un point de vue économique. On sait bien que les touristes ne restent pas forcément très longtemps et que chaque jour compte. Concernant Orléans, l'attractivité est encore à construire, à venir et l'ouverture le dimanche ne suffira pas à la susciter, d'autant que le pouvoir d'achat de nos concitoyens n'est pas extensible et que par conséquent, le budget consacré aux achats le dimanche sera automatiquement retranché des autres achats possibles les autres jours de la semaine.

Donc, si on veut renforcer l'attractivité et la dynamique économique de notre Ville et en particulier du centre-ville - puisque c'est le sujet ici - peut-être faut-il travailler sur d'autres leviers et en particulier l'ouverture des commerces le midi. C'est une demande importante de la part des consommateurs qui déplorent que les commerces du centre-ville ne soient pas suffisamment ouverts le midi. Cela nous paraît être une meilleure piste en termes de développement économique plutôt que cette ouverture dominicale qui est un faux-semblant et qui est effectivement une cause possible de dégradation des conditions sociales des employés des commerces.

M. RICOURD – *Je voulais rappeler une très belle phrase de Michel BRARD qui disait, il y a quelques années dans cette enceinte, que le dimanche était fait pour la famille, pour le sport, pour les balades, pour la culture. J'ai partagé à l'époque ce qu'avait dit Michel BRARD et je partage tout à fait ce qui a été dit par Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA et Dominique TRIPET. Dans quelle société veut-on aller, une société de toute consommation ou une beaucoup plus humaine ? Voilà ce que je voulais dire.*

M. le Maire – *Merci M. RICOURD. Mme RICARD et ensuite Mme CHERADAME.*

Mme RICARD – *Il y a quelque chose qu'il n'y avait pas depuis un certain temps dans le centre-ville ou qu'il n'y a même jamais eu, mais que nous avons repris depuis quelques années en redynamisant le centre-ville, ce sont les commerces ouverts le dimanche et ils sont déjà nombreux. Venez en centre-ville le dimanche, si vous avez le temps de venir faire un brunch, il y a des personnes qui viennent consommer, ce n'est pas le même public que la semaine, ce sont des familles. C'est une consommation différente, supplémentaire et je pense que nous avons tout à y gagner, alors qu'aujourd'hui en France, le centre-ville souffre. On le sait, lorsque l'on est en vacances on peut comparer Orléans et d'autres communes qui quelques fois sont mêmes plus attractives du fait du bord de mer. Nous n'avons pas le bord de mer, mais ce qui est sûr c'est que nous avons des consommateurs qui sont favorables à venir le dimanche et ce ne sont pas les mêmes. Je pense que ce serait dommage pour beaucoup de commerçants de s'en priver.*

Mme CHERADAME – *Alors effectivement de mon point de vue, je ne crois pas que le travail du dimanche soit réservé aux policières, aux infirmières, aux aides-soignantes, aux conducteurs de tramway, aux artistes, aux chefs d'entreprises, aux autoentrepreneurs, tous ces gens qui travaillent le dimanche, souvent le soir et la nuit, qui font en sorte que le dimanche après-midi ils vont au théâtre par exemple. Il ne faut pas être réducteur dans la façon de voir le travail et puis surtout ne pas le voir de façon sexiste. Je ne crois pas qu'il faille limiter l'engagement des femmes dans le travail et leurs difficultés au fait de devoir travailler le dimanche. Je pense que c'est quelque chose qui peut être largement partagé par les hommes et les femmes et qu'il est donc réducteur de vouloir abaisser ces choses-là.*

Par ailleurs, la notion du pouvoir d'achat qui n'est pas extensible me paraît être une contre vérité. En fait, les personnes présentes le dimanche, les touristes justement, ne restent pas longtemps à

Orléans, et c'est peut-être le seul jour où on aurait l'opportunité de faire en sorte qu'ils puissent dépenser un peu dans nos commerces. Je crois que ce serait une bonne chose pour les commerçants de pouvoir étendre leurs capacités de chiffre commercial le dimanche également, avec des personnes qui ne pourront pas venir un autre jour. Voilà le point de vue que je souhaitais développer.

M. le Maire – Merci. M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – Deux remarques sur ce débat, qui est intéressant et qui évoque effectivement l'avenir de notre centre-ville et la question de la famille. Ma première observation sur ce sujet - si vous le voulez bien M. le Maire – concerne la famille. D'abord il faut le savoir, au-delà des personnels qui travaillent le dimanche, beaucoup travaillent le samedi. Or, lorsque des familles veulent faire leurs courses ensemble, alors même que les enfants ne sont disponibles eux que le samedi et le dimanche, pour ces familles-là, il n'y a pas de possibilité de faire les courses le samedi puisque ces personnels-là travaillent le samedi. De ce point de vue-là, puisque l'on parlait effectivement de la famille, Michel RICOUD l'évoquait à l'instant, il y a le sport, la culture, les loisirs, les sorties et y compris les courses en famille le dimanche pour ces familles-là. Il ne faut pas opposer, ne pas avoir de vision dogmatique sur le sujet et être extrêmement objectif par rapport à des situations réelles.

Au-delà de cette notion, je voulais revenir sur un autre sujet qui est celui de l'attractivité des centres-villes. J'ai participé pendant 3 jours avec François FOUSSIER aux assises des centres-villes en mouvement à Metz, où il y avait un peu plus d'un millier d'élus venant de toute la France et de toutes sensibilités politiques, en tout cas toutes celles représentées ici dans cet hémicycle. On a évidemment évoqué le fait qu'aujourd'hui, le péril et les difficultés que vivent ces centres-villes, c'est aussi par rapport aux centres commerciaux situés en périphérie. Le fait de pouvoir amener de la clientèle le dimanche en centre-ville, c'est également versus CAP SARAN - pour essayer de vous donner un exemple précis concernant notre agglomération et notre Métropole, par rapport à d'autres grands centres commerciaux qui sont inondés de monde le samedi - et bien cela va procéder effectivement à la redynamisation du centre-ville et aussi à l'attractivité touristique comme cela a été évoqué.

Je pense qu'il ne faut pas avoir de raisonnement dogmatique sur le sujet. Il faut se dire que c'est très complémentaire, à la fois pour les familles elles-mêmes, qui ne se balade pas dans une ville vide. Je rappelle que depuis 15 ou 17 ans, on entendait toujours dans cet hémicycle qu'Orléans le dimanche c'était mort. C'est vrai que ça l'est de moins en moins, que le fait que les orléanais et les métropolitains puissent venir le long des bords de Loire c'est quelque chose de récent par rapport à ce que l'on a vécu il y a une quinzaine d'années, mais le fait qu'il y ait également de l'animation commerciale dans le centre-ville procède également à de l'animation tout court et de l'attractivité de notre centre-ville par rapport au reste de l'agglomération.

M. le Maire – Merci. Y-a-t-il d'autres observations ? Mme ARSAC.

Mme ARSAC – Merci M. le Maire. Je voulais abonder en ce sens pour plusieurs raisons. D'une part, pour les personnes qui n'ont pas l'habitude de venir à Orléans, c'est l'occasion d'y le dimanche. Dans mon activité professionnelle, je vois beaucoup de personnes qui n'osent pas venir dans nos bureaux situés en centre-ville car c'est un problème du fait de la circulation en semaine. Ce sont des personnes habituées à n'aller que dans les centres commerciaux de périphérie. C'est l'occasion là-aussi, de leur faire découvrir la Ville qu'elles ne connaissent pas et moi, je suis frappée de la quantité de personnes qui ne connaissent pas Orléans. Mon bureau est aux Halles Châtelet et lorsque je dis les Halles, on me demande où cela se trouve. On ne se rend pas compte que beaucoup de personnes ne connaissent pas le centre de la Ville. Il y aurait une maison de la presse pour acheter un journal le dimanche à Orléans, ce serait quelque chose de bien, car en général il faut quand même aller à la gare et ce sont des choses qui sont quand même importantes.

D'autre part, dans beaucoup de pays et particulièrement dans les pays du nord, dans les villes de l'importance d'Orléans, les magasins sont ouverts à partir de midi et cela change la donne. Il ne s'agit pas de les faire ouvrir dès 9 h le matin, mais à partir de midi. Cela laisse aux familles justement le temps de se reposer, d'avoir un temps ensemble pour faire des choses en famille et travailler l'après-midi.

Enfin, il est bien évident que ce travail ne se fasse que sur la base du volontariat. En effet, des

personnes souhaitent travailler le dimanche, en dehors de toutes celles qui sont obligées de travailler le dimanche ou la nuit, comme le disait Mme CHERADAME, et dont on ne parle pas assez.

M. le Maire – Merci beaucoup Mme ARSAC. Mme SAUVEGRAIN.

Mme SAUVEGRAIN – Merci M. le Maire. Juste un mot pour bien rappeler l'objectif de cette délibération qui s'adresse à tout le monde, aux touristes, aux Orléanais et à tous les habitants autour de nous. Il suffit de voir le monde sur les quais dès qu'il y a un rayon de soleil, il suffit de voir VELOTOUR hier, avec tout le public qui est passé à Orléans. Si en effet une famille ou des touristes veulent s'arrêter faire du shopping, c'est une opportunité supplémentaire, tout cela évidemment dans un cadre légal du volontariat qu'il est important de rappeler. C'est vraiment un plus à apporter aux habitants et aux touristes. On voit de plus en plus de groupes dans la semaine et le week-end, de tout âge et de toute nationalité, passés devant la cathédrale et descendre visiter le centre ancien. Voilà donc l'objet de cette délibération.

M. le Maire – Merci. Je voudrais juste ajouter deux ou trois choses. La méconnaissance du centre-ville, c'est exact. Aujourd'hui, environ 10 millions de personnes passent par la place du Martroi et on le voit aussi d'ailleurs depuis qu'il y a les opérations « Hors les murs » initiées avec Nathalie KERRIEN et les services de la culture, la fréquentation notamment du samedi est en forte progression. L'autre jour, en parlant devant les vitrines d'Orléans, on constatait ce classement qui mettait le centre-ville d'Orléans en 3^{ème} position nationale et beaucoup de villes nous envient ce rang-là. Tous ces éléments sont dus justement à tous les efforts qui sont faits pour améliorer la notoriété, pour faire en sorte qu'il y ait encore plus d'animation, bref, pour que le commerce de centre-ville arrive à trouver sa place dans un environnement où le commerce a été beaucoup bousculé, d'abord par les grandes surfaces ouvertes en périphérie et ensuite par le commerce par internet.

Le deuxième point c'est l'arrivée des touristes. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, je suis désolé mais la Ville d'Orléans est de plus en plus fréquentée par les touristes. Nous on le voit par exemple avec la progression des nuitées d'hôtel sur lesquelles on a des références précises et on est en train de devenir une destination. C'est un travail qui ne se fait pas du jour au lendemain, il se construit avec le temps, mais aujourd'hui, la maturité de la Ville, l'ensemble de ces animations, son cadre, etc... sont des éléments d'attractivité. Les commerces qui ouvrent aujourd'hui entre midi et deux heures, vous avez eu raison les uns et les autres d'insister sur le fait qu'il en manque, mais il en manque 15 %. C'est le recensement qui a été fait par les VITRINES D'ORLEANS, c'est-à-dire environ 1 sur 8 qui n'ouvrent pas. Cela reste une proportion encore importante, car on aimerait tous les voir ouvrir, mais c'est le choix des exploitants et cela reste une minorité par rapport à ce que cela a pu être il y a quelques dizaines d'années.

Enfin, cette demande d'ouverture et de déclaration de la zone touristique au-delà de la rue de la Loire, parce qu'aujourd'hui cela existe déjà, cela vient des commerçants eux-mêmes qu'il s'agisse d'un certain nombre d'entre eux - car ce n'est pas du tout une généralité - que ce soient ceux qui s'opposent ou ceux qui soutiennent la mesure. On a parlé d'un modèle de société, on pourrait parler d'un modèle de ville, les deux peuvent sembler s'opposer, mais la réalité est de donner une certaine liberté à ceux qui veulent le faire et le reste suivra. Pour ceux qui le veulent, il y a un certain nombre de commerçants qui ouvrent aujourd'hui le dimanche et qui ne peuvent réglementairement employer personne, sauf justement à rentrer dans le cadre d'une zone touristique. L'objectif n'est pas - la loi ayant été vigilante sur ce point - d'exploiter les salariés qui travaillent déjà toute la semaine, mais souvent de faire appel à d'autres types de vendeurs, et puisque l'on parle de commerces, ce sont souvent des étudiants qui trouvent là matière à travailler pour se faire un peu d'argent durant leurs études. On trouve des équilibres à tout cela, et donner cette carte aux commerçants, à travers justement la définition d'une zone touristique, je pense qu'aujourd'hui, tout doit être fait pour les aider à faire avancer la vitalité du centre-ville d'Orléans et faire en sorte où il y a un certain élan et notamment touristique, c'est-à-dire que la partie la plus historique soit définie comme étant une zone touristique au sens de la loi sur le commerce.

Le dernier point est qu'aujourd'hui, le périmètre de cette zone est l'intra-mail. Pourquoi en est-on arrivé là ? Parce que nous avons eu un certain nombre de demandes assez éparées dans le centre-ville et à partir de là, il était difficile de concentrer l'ensemble de l'autorisation, comme cela était fait initialement jusqu'à aujourd'hui, uniquement à la partie rue des Halles, c'est-à-dire le périmètre strictement lié à la Loire. On avait des demandes rue de la République, place du Martroi, rue Jeanne d'Arc, évidemment place Sainte Croix, bref un certain parcours mais à la fin on voit les initiatives prises à différents endroits du

centre-ville. Cela est assez naturel car dans la logique justement de mise en valeur du centre-ville, c'est à peu près l'ensemble de l'intra-mail qui est aujourd'hui en capacité d'être montré à des touristes et de recevoir des circuits, etc... Même si cela paraissait assez large par rapport à l'ensemble du commerce orléanais, il valait mieux que ce soit l'ensemble des commerçants de l'intra-mail qui bénéficie de cette possibilité plutôt que de le restreindre à des axes ou à des parties d'axes qui progressivement auraient entraînés d'autres distorsions ou disparités suivies de demandes qui nous auraient fait passer d'autres délibérations. C'est ainsi que les choses se sont arrêtées et c'est le cadre dans lequel je vous sou mets cette délibération qui, je le rappelle, correspond à un avis à émettre puisqu'il s'agit d'un arrêté préfectoral qui définira le périmètre précis et définitif de la zone touristique. Je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En raison de la procédure initiée par le Maire d'Orléans fin 2009, une zone touristique d'affluence exceptionnelle de la rue des Halles et de ses rues adjacentes, de la place de la Loire, du quai du Châtelet et de la place du Châtelet a été créée sur le territoire communal par arrêté préfectoral en date du 20 mai 2011.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » et son décret d'application ont notamment modifié le régime juridique concernant les dérogations au repos dominical fondées sur un critère géographique. Ainsi, la zone touristique d'affluence exceptionnelle précitée créée avant la publication de cette loi constitue dorénavant et de plein droit une zone touristique.

L'extension de cette zone touristique à l'ensemble de l'intra-mail vise à renforcer l'attractivité du centre-ville d'Orléans. En effet, la richesse de son patrimoine naturel, patrimonial et historique lui confère une vocation touristique à conforter. Nombreux sont les centres d'intérêts notamment le val de Loire, site inscrit au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O., le centre ancien historique entièrement rénové, la richesse des monuments historiques, etc. La vie culturelle et événementielle diversifiée (les fêtes johanniques, le festival de Loire, etc.) renforce également l'attrait du territoire communal.

De nombreuses actions sont mises en œuvre par la collectivité pour valoriser ses atouts : les partenariats initiés avec la ville de Yangzhou en Chine et avec la Nouvelle-Orléans aux Etats-Unis ; la création du label de « Ville d'Art et d'Histoire » ; la création de la SPL « Orléans Val de Loire Tourisme » ; etc. La progression des chiffres de fréquentation des équipements touristiques et des nuitées témoigne de l'attrait croissant des visiteurs pour le territoire.

Enfin, l'offre en hébergement touristique et la qualité des dessertes en transport répondent également aux critères de classification en zone touristique.

La modification de cette zone en donnant la possibilité d'ouverture le dimanche à davantage de commerces vise à rendre le territoire plus attractif et à offrir aux commerces locaux et aux acteurs du tourisme la possibilité de développer leur activité économique.

C'est ainsi que conformément à la procédure en vigueur, une demande écrite de modification du périmètre de cette zone touristique a été notifiée au Préfet de la Région Centre Val de Loire par le Maire d'Orléans.

L'avis du Conseil Municipal d'Orléans est sollicité par le Préfet de région ainsi que ceux notamment d'Orléans Métropole, des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés, des chambres consulaires et du Comité départemental du tourisme.

L'étude d'impact réalisée par un bureau d'étude dans le cadre de la demande d'extension de la zone touristique d'Orléans a permis d'établir que le classement envisagé était justifié car :

- les critères réglementaires concernant le caractère touristique exceptionnel du périmètre sont remplis grâce à l'attrait naturel, culturel et patrimonial de la ville ;

- le périmètre concerné comporte la plus forte concentration de points d'attractivité du département du Loiret ;
- la fréquentation et la notoriété des équipements touristiques et culturels de la zone sont en forte progression dans le centre-ville d'Orléans ;
- le périmètre concerné justifie d'une forte concentration d'équipements et d'infrastructures (hôtels, transport en commun, etc.) ; le classement en zone touristique du périmètre proposé, qui comprend une offre marchande de destination avec un profil shopping-loisirs affirmé (hyper-centre marchand et centre commercial Place d'Arc) devrait avoir un impact limité sur le tissu commercial environnant, plutôt positionné sur les besoins de proximité et les services.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable concernant l'extension de l'actuelle zone touristique à l'ensemble de l'intra-mail d'Orléans tout en y intégrant le centre commercial Place d'Arc et le futur Musée d'Orléans de la Biodiversité et de l'Environnement. »

ADOPTÉ PAR 45 VOIX CONTRE 9.

N° 22 – **Arts et économie créative. Jazz à l'Évêché 2018. Approbation de conventions de partenariat à passer avec FRANCE BLEU ORLEANS et FRANCE 3 CENTRE VAL DE LOIRE.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Mairie organise le festival Jazz à l'Évêché. Pour sa 4^{ème} édition, qui aura lieu du 20 au 23 juin 2018, Jazz à l'Évêché se pare des couleurs de la Nouvelle-Orléans pour célébrer le récent jumelage entre Orléans et la Nouvelle-Orléans, ainsi que le tricentenaire de cette ville de Louisiane. Dans ce cadre, plusieurs médias locaux souhaitent être partenaires du festival en 2018.

1) Convention de partenariat média – FRANCE BLEU ORLEANS

Pour l'édition 2018 du festival Jazz à l'Évêché, en contrepartie de l'intégration de son logo sur l'ensemble des supports de communication du festival, FRANCE BLEU ORLEANS propose d'apporter une participation logistique et médiatique à l'évènement, comme suit :

- couverture médiatique de la manifestation sur l'antenne et à travers les différents programmes (émissions 12h-14h et 16h-19h),
- réalisation et diffusion d'un « Journal du festival »,
- distribution de goodies sur site,
- organisation de la venue d'un Brass band en ville le 21 juin de 16h à 18h30, avec une arrivée au jardin de l'Évêché (à confirmer),
- relai de la programmation sur le site web de la radio et sur les réseaux sociaux, rédaction d'articles pour soutenir l'évènement.

La convention de partenariat proposée entre FRANCE BLEU ORLEANS et la Mairie ne fait l'objet d'aucune rémunération.

2) Convention de partenariat média – FRANCE 3 CENTRE VAL DE LOIRE

Pour l'édition 2018 du festival Jazz à l'Évêché, en contrepartie de l'intégration de son logo sur l'ensemble des supports de communication du festival, FRANCE 3 CENTRE VAL DE LOIRE propose d'apporter une participation logistique et médiatique à l'évènement, comme suit :

- relai de la manifestation sur l'antenne et à travers les différents programmes,
- relai de la programmation sur le site web de la chaîne et sur les réseaux sociaux, rédaction d'articles pour soutenir l'évènement,
- réalisation de Facebook live, renvoi sur la chaîne YouTube d'Orléans Métropole,
- diffusion d'une bande annonce partenaire (entre 20 et 30 sec) présentant la manifestation (création par la Mairie d'Orléans / habillage graphique et son par France 3 Centre-Val de Loire). 10 passages au minimum, du 13 au 20 juin avec transmission d'un bilan (dates à confirmer avec la gestion d'antenne).

La convention de partenariat proposée entre FRANCE 3 CENTRE VAL DE LOIRE et la Mairie ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec FRANCE BLEU ORLEANS et FRANCE 3 CENTRE VAL DE LOIRE dans le cadre du festival Jazz à l'Évêché 2018 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – **Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association Polysonik au titre de l'année 2018. Attribution d'une subvention.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'association Polysonik a sollicité la Mairie au titre de l'année 2018, par courrier en date du 19 avril 2018 pour le renouvellement d'une partie des équipements de répétition (backline et sonorisation) et d'enregistrement afin de poursuivre le développement de ses activités de répétition et d'accompagnement des projets amateurs, semi-professionnels et professionnels.

L'association a présenté un plan d'équipement et de financement d'un montant 11 501 € T.T.C. Celle-ci a bénéficié, depuis 2010, d'un soutien à l'équipement d'un montant de 10 000 € par an.

Il est proposé pour 2018 de lui attribuer une subvention d'équipement de 10 000 € dans le cadre d'une nouvelle convention de soutien à l'équipement.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association Polysonik au titre de l'année 2018 ;

2°) attribuer une subvention d'équipement de 10 000 € à l'association Polysonik ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 20421, opération 05A4371, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 24 – Citoyenneté. Affaires européennes. Approbation de la Charte des Maires et élus de France pour la citoyenneté européenne.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je vous demande d'approuver la charte pour la citoyenneté européenne, proposée par l'Association des Maires de France (A.M.F.), l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E.) et la Ville de Paris, soutenue par le bureau d'information du parlement européen et la représentation française de la commission européenne. Il s'agit d'informer les citoyens sur l'Europe, de les sensibiliser aux questions européennes et d'apporter des informations.*

M. le Maire – *M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Il est vrai que cette délibération est sympathique et on ne peut qu'être d'accord, mais j'ai quelques remarques à faire sur l'Europe, telle qu'elle est actuellement en train de se faire. C'est une Europe de l'austérité, c'est une Europe dont certains pays rejettent les migrants et moi je suis d'accord pour une Europe d'échanges en termes culturel, éducatif et associatif, mais malheureusement aujourd'hui, ce n'est pas du tout dans cette voie-là qu'elle se dirige. Nous la voterons, mais je tenais à le dire.*

M. le Maire – *Un codicille comme dirait M. LEMAIGNEN. Je vous consulte.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Mairie développe depuis plusieurs années des échanges avec un certain nombre de villes jumelles au niveau européen voire international. La diplomatie des villes représente un intérêt certain pour Orléans qui souhaite renforcer sa politique de rayonnement et d'attractivité en intégrant les réseaux européens et internationaux.

La Charte des Maires et élus de France pour la citoyenneté européenne est née d'une initiative de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E.), de la Ville de Paris et de l'Association des Maires de France (A.M.F.). Cette initiative est également soutenue par différents organismes tels que le Bureau d'information du Parlement européen en France et la Représentation en France de la Commission européenne.

L'objectif de cette charte est d'informer sur les élections européennes et leur importance, mais aussi de sensibiliser les habitants à la citoyenneté européenne, ainsi qu'aux droits et aux valeurs qu'elle incarne.

Cette charte rentre donc pleinement dans les objectifs que se fixe la Ville puisqu'elle souhaite placer les citoyens au cœur de ses projets d'échanges notamment en termes culturels, éducatifs, associatifs, etc.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la charte des Maires et élus de France pour la citoyenneté européenne annexée à la présente délibération ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches et/ou formalités nécessaires à la mise en œuvre des engagements issus de cette charte, et notamment pour signer ladite charte ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2.

CHARTRE DES MAIRES ET ÉLUS DE FRANCE POUR LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Rappelant l'importance historique de la fin de la division du continent européen et de l'établissement d'une paix durable entre les peuples d'Europe ;

Confirmant leur attachement aux valeurs européennes et au principe de subsidiarité établi par les Traités européens selon lequel les décisions sont prises le plus près possible des citoyens ;

Résolus à promouvoir ces valeurs et à contribuer au développement d'une citoyenneté européenne active venant renforcer la citoyenneté nationale ; et

Considérant

- La participation faible, et en constante diminution, aux élections européennes en France ;
- La méconnaissance, en France, de la notion de citoyenneté européenne, et des droits qui en découlent ;
- La perspective des prochaines élections européennes ;
- Le rôle fondamental des élus locaux, proches du citoyen et des réalités de terrain, et la nécessité de mieux faire connaître l'action de l'Europe sur leur territoire ;

Il est établi la présente charte, dans les termes ci-après,

Article 1 : OBJET

La présente charte traduit l'engagement des signataires à promouvoir la citoyenneté européenne dans la perspective des élections européennes.

Les signataires s'engagent sur :

- Le respect des principes et objectifs de la charte ;
- La réalisation d'un programme d'actions.

Article 2 : PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA CHARTRE

Les principes et objectifs de la charte sont :

- Informer sur les élections européennes et leur importance ;
- Sensibiliser les habitants à la citoyenneté européenne, ainsi qu'aux droits et aux valeurs qu'elle incarne.

La présente charte constitue un engagement conjoint d'élus et de maires pour la promotion de la citoyenneté européenne et témoigne d'un engagement en faveur de la construction européenne.

Article 3 : LES ENGAGEMENTS DES ÉLUS ET MAIRES DES VILLES SIGNATAIRES

Les élus et maires signataires s'engagent à mettre en oeuvre au moins une des actions suivantes :

- Informer sur la citoyenneté européenne et les élections européennes ;
- Mettre à disposition de la documentation sur la citoyenneté européenne et les élections européennes ;
- Sensibiliser à l'importance de l'inscription sur les listes électorales des ressortissants européens vivant dans les villes ;
- Valoriser l'impact des politiques européennes dans leur commune ;
- Illuminer ou pavaiser aux couleurs de l'Europe des bâtiments symboliques de la ville à l'occasion de la fête de l'Europe.

Article 4 : APPLICATION

La présente charte rentre en application dès sa signature.

À
Le

N° 25 – **Éducation. Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T.). Approbation.**

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MONTILLOT.

*
* *
*



M. MONTILLOT – *Vous vous en souvenez peut-être, nous avons tous les 3 ans un Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) qui permet d'avoir une vision prospective sur les actions. On parlait il y a un instant de transparence, de démocratie, et bien dans le domaine éducatif, on a ce travail qui revient tous les 3 ans.*

Pour rappel, un projet éducatif n'est pas uniquement dans le cadre éducation nationale et éducation scolaire, cela concerne aussi bien les enfants, les collégiens, les mineurs de 16 à 18 ans et les jeunes majeurs, mais également tous les parents. Dans ce cas, si vous êtes vous-mêmes concernés par l'une des situations, vous êtes en mesure d'être intéressés par cette projection.

PREAMBULE

Le 1^{er} PEDT, signé le 4 septembre 2015 a nécessité une actualisation en repassant à la semaine de 4 jours.

Ainsi, par ce PEDT, la Mairie d'Orléans réaffirme ses priorités en matière de politique éducative. Cette dernière s'articule autour de 4 axes forts :

- Des actions sur le temps scolaire, riches et diversifiées,
- Des services périscolaires tournés vers la réussite des enfants,
- Des dispositifs extra scolaires complémentaires (ALSH Ville, ASELQO et ALE),
- Des dispositifs éducatifs de prévention et de réussite implantés dans les quartiers.
 - Pour le plus grand nombre
 - Pour favoriser l'égalité des chances



LE PEDT EN CHIFFRE

❖ Le périmètre :

- Territoire concerné : la commune d'ORLEANS
- Nombre d'écoles publiques : 67 (34 maternelles, 31 élémentaires, 2 spécialisées). Ces écoles seront au nombre de 68 en 2019
- Nombre d'écoles privées : 8 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires.

❖ Le public concerné en 2018 :

4 041 enfants en maternelle publique
5 903 enfants en élémentaire publique
966 maternels en école privée,
1 954 élémentaires en école privée
→ soit un total de **12 864 enfants** concernés par le PEDT (sans compter les collégiens)

❖ La durée du PEDT :

Le PEDT est d'une durée de 3 ans. De septembre 2018 à septembre 2021.



M. MONTILLOT – *Les éléments de périmètre sur le plan scolaire, c'est-à-dire concernant exclusivement l'enseignement primaire (maternelle et élémentaire), cela concerne près de 13 000 enfants. D'ailleurs à la rentrée de septembre 2018, cela concernera plus d'enfants puisque la Ville d'Orléans va accueillir 300 enfants supplémentaires, soit l'équivalent d'un à deux groupes scolaires, alors que le Loiret, Orléans compris, va perdre plus de 700 élèves. Sans Orléans, le département perdrait un peu plus d'un millier d'élèves. C'est une situation de perte nationale, car toute la France perd des élèves depuis maintenant deux à trois ans et l'ensemble des départements de la Région Centre-Val de Loire perd des élèves alors que la Métropole orléanaise et la Ville d'Orléans en gagnent 300 supplémentaires à la rentrée de septembre. Pour continuer, en plus des enfants de primaire, les collégiens sont également directement.*

L'ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE EDUCATIVE

❖ Les actions de la Ville sur le temps scolaire :

○ Pilotées par la Direction de l'Education

- Les classes de découverte – 50 classes
- Un artiste dans ma classe – 15 classes/an
- Le « Conte illustré » : 30 à 40 classes/an
- Un journaliste dans ma classe : 7 à 10 classes/an
- Concours d'expression artistique – 80 classes/an
- Projets d'éducation à l'environnement – 43 classes/an
- Aide à la réalisation de projets : entre 120 et 150 projets soutenus
- Séjours sportifs – 32 classes/an



M. MONTILLOT – *Pour les primaires, il y a trois temps pour l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ce que nous présentons, c'est l'intervention de la Ville d'Orléans durant ces trois temps. Pour ceux qui viennent régulièrement à la commission éducation, ils sont nombreux, et notamment M. BLANLUET qui y est très assidu, on peut sincèrement dire que nous investissons énormément dans le temps scolaire. On pourrait croire que seule l'éducation nationale organise le temps scolaire mais la Ville d'Orléans en tout cas s'implique énormément et de multiples façons.*

Dans ces actions il y a bien sûr pour l'ensemble des classes, des séjours de découverte : en moyenne 50 classes par an pour environ 1 500 enfants. Egalement « Un artiste dans ma classe », ainsi que le fameux « Conte illustré » lancé il y a trois ans, qui permet pour 30 à 40 classes d'intervenir et là encore pour plus d'un millier d'enfants. Aussi, « Un journaliste dans ma classe » notamment avec la République du Centre, le concours d'expression artistique pour plus de 2 000 enfants concernés et le projet d'éducation à l'environnement avec plus de 1 000 enfants concernés. Et l'aide à la réalisation de projets avec 150 projets soutenus et les séjours sportifs.

Nous intervenons donc de façon extrêmement proche dans le temps scolaire. Il faut ajouter à nos interventions, celles de la direction de la culture, de la direction des sports et de la direction de la sécurité.

o **Proposées par la Direction de la Culture**

- Matinées du conte, ateliers d'art plastique et stages au Musée des Beaux-Arts
- Intervention des Dumistes sur le temps scolaire, 55h hebdomadaires concernant environ 70 classes et 1 600 élèves.
- Visites et ateliers au Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (à compter du 1^{er} janvier 2020)
- Animations jeunesse et contes à la Médiathèque et dans le réseau des bibliothèques, réveil-livre, ciné-môme.
- Eveil, initiation à la musique, au chant et à la danse au Conservatoire et dans les écoles de musique de quartier
- Visites et participation à des ateliers au Centre Péguy, à la Maison de Jeanne d'Arc, à l'Hôtel Cabu, Musée d'histoire et d'archéologie.
-



M. MONTILLOT – *Pour la direction de la culture, l'intervention de musiciens, l'organisation de visites et nous avons la chance d'avoir au musée des beaux-arts une exposition d'une rare qualité nationale voire internationale. Il y a également l'éveil et l'initiation à la musique, ainsi que d'autres visites comme au centre Charles Péguy par exemple.*

o **Proposées par la Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs**

Intervention des éducateurs sportifs et des clubs afin d'apporter aux enseignants un appui technique et pédagogique à la pratique sportive.

3 domaines d'activités pour lesquels 30 éducateurs interviennent : activité nautique (kayak, voile), activité terrestre (cycle sportif, sports collectifs), activité aquatique (natation).



o **Direction de la Sécurité**

Intervention des agents de la Police Municipale au sein de chaque école élémentaire dans le cadre de la sécurité Routière.



6

M. MONTILLOT – *En ce qui concerne la direction de la jeunesse, des sports et des loisirs, il y a bien évidemment les activités d'apprentissage comme la natation, les activités nautiques notamment sur la base de loisirs avec du kayak et de la voile par exemple et puis les activités terrestres sportives et collectives, tout cela dans le temps scolaire.*

Enfin pour la direction de la sécurité, il s'agit bien naturellement de la présence de la police municipale dans toutes les écoles élémentaires pour initier et animer un cycle de sécurité routière.

❖ Les actions de la Ville sur le temps périscolaire :

○ Direction de l'Education

➤ Accueils périscolaires du matin dans les écoles maternelles et élémentaires

De 7H30 à 8H30 en période scolaire, du lundi au vendredi.

Les accueils sont encadrés par les référents périscolaires et des animateurs diplômés.

Le taux d'encadrement réglementaire est de 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et un pour 14 en élémentaire..

600 enfants accueillis en moyenne chaque matin.



➤ Accueils périscolaires du soir dans les écoles maternelles et élémentaires

De 16H30 jusqu'à 18H00 (départ échelonné possible).

Les taux d'encadrement sont identiques à l'accueil du matin.

Un temps est réservé au goûter (apporté par les enfants), ensuite, des activités encadrées sont proposées aux enfants par les référents et des animateurs diplômés.

1 200 enfants accueillis en moyenne chaque soir.



M. MONTILLOT – *On passe maintenant au deuxième temps : le périscolaire. En ce qui concerne la direction de l'éducation, il s'agit bien sûr de l'accueil garderie du matin pour 600 enfants et le soir pour 1 200 enfants.*

➤ Aides au travail personnel en école élémentaire (ATP) (Aide aux Devoirs)

Elles fonctionnent tous les jours de classe, à partir de 16h30.

Le taux d'encadrement est fixé à 1 adulte pour 20 enfants présents et à 1 adulte pour 15 en R.E.P et R.E.P+

Ce service municipal est assuré par des étudiants de niveau BAC+2 minimum ou des enseignants.

L'aide au travail personnel est gratuite jusqu'à la tranche G du quotient familial.

1 300 enfants accueillis en moyenne chaque soir.



➤ Ateliers éducatifs en école élémentaire

Ces ateliers sont organisés sur le temps de la pause méridienne pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire.

Une centaine d'ateliers sont mis en œuvre chaque semaine (jeux sportifs, expression artistique, ludothèque...). Ils sont gratuits.

M. MONTILLOT – *Comme vous le savez, depuis le 5 septembre 2001, l'aide au travail personnel, que l'on appelle les A.T.P. pour 1 300 enfants accueillis chaque soir en moyenne, par des étudiants ayant bac + 2 minimum ou des enseignants, qui effectivement encadrent et accompagnent ces enfants par groupe de 20 ou de 15 s'il s'agit de quartiers REP et REP+.*

Il y a également sur le temps de la pause méridienne une centaine d'ateliers tous les jours, et qui permettent aux enfants qui bénéficient de la restauration collective - et ce sont plus des deux tiers des enfants qui déjeunent dans les restaurants de la Ville d'Orléans - d'y participer.

o **Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs**

➤ Ateliers Educatifs sportifs en élémentaire

Ateliers animés par des éducateurs terrestres pendant la pause méridienne.

➤ Orléans Vous Coach !

Destiné aux enfants en élémentaire, ce dispositif aide les jeunes à se sentir en meilleure forme ou à se préparer à un rendez-vous sportif.



o **Direction de la Culture et de la Création Artistique**

La Direction met à disposition de la Direction de l'Education des Dumistes pour l'animation des ateliers. 7 ateliers organisés à raison de 7h hebdomadaires.



10

M. MONTILLOT – Avec la direction de la jeunesse, des sports et des loisirs, des ateliers éducatifs sportifs sont proposés en élémentaire, encadrés par des éducateurs. « Orléans vous coach » est un dispositif d'accompagnement pour les jeunes afin de se sentir en meilleure forme et se préparer à des rendez-vous sportifs.

Et pour la direction de la culture et de la création artistique, il y a encore là l'intervention des dumistes, non seulement dans le temps scolaire, mais également dans le temps périscolaire.

o **Réussite Educative**

➤ Clubs Coup de Pouce Clé :

Ils sont réservés exclusivement aux enfants de CP.

5 enfants participent chaque soir à une séance permettant de leur apporter un soutien individualisé dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Ce dispositif se déroule chaque jour après le temps scolaire.

Ce dispositif est gratuit.

160 enfants sont accueillis en moyenne chaque soir.



11

M. MONTILLOT – *Pour évoquer le temps périscolaire, il y a bien sûr la réussite éducative. Il ne s'agit là ni de la direction de l'éducation, ni de la culture, ni des sports, mais du travail qui se fait à la fois pour les enfants en maternelle et élémentaire, mais également les collégiens et c'est environ un millier d'enfants et d'adolescents qui sont suivis individuellement chaque année par les dispositifs de la Ville d'Orléans.*

Concernant les clubs coup de pouce clé, ils accompagnent les 160 enfants de C.P. par rapport à l'apprentissage de la lecture et ils sont suivis individuellement tous les soirs.

❖ Les actions engagées sur le temps extrascolaire :

○ Direction de l'Éducation

➤ Les ALSH gérés en régie par la Mairie :

5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) mixtes permanents et 5 accueils maternels fonctionnent les mercredis, permettant d'accueillir jusqu'à **800 enfants** de 3 à 11 ans.

Pendant les vacances, seules les structures permanentes sont ouvertes :

- Allée des Sapins - Orléans la Source
- Le Châtelet - Orléans Centre
- Les Capucins - St Jean le Blanc
- Soulaire Château – St Pryvé St Mesmin
- Soulaire Séquoias – St Pryvé St Mesmin



➤ Les ALSH de proximité délégués à un prestataire (l'ASELQO) :

Le prestataire est l'ASELQO, qui dispose de 8 structures accueillant des enfants de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

La capacité d'accueil est d'environ **300 enfants**.

12

M. MONTILLOT – *Pour ce qui est du temps extrascolaire, des activités sont proposées notamment le mercredi, le samedi, aux petites et aux grandes vacances dans les accueils de loisirs sans hébergement de la Ville d'Orléans. Désormais, 800 enfants y sont accueillis alors qu'il y a encore 4 ans, on en accueillait un peu plus de 500.*

Bien sûr, on y ajoute à cela les structures permanentes, ainsi que l'A.S.E.L.Q.O. qui accueille également 300 enfants le matin et/ou l'après-midi, ce qui fait donc 1 100 enfants accueillis en centre de loisirs à la journée.

o **Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs**

➤ L'Ecole Municipale d'Initiation Sportive d'Orléans

L'EMIS encourage la pratique sportive en proposant **975 places** aux enfants âgés de 4 à 16 ans pour des stages sportifs pendant les vacances scolaires et **465 places** les mercredis et samedis matins.

➤ Orléans Mouv'

La Mairie d'Orléans souhaite poursuivre et développer ses actions d'insertion par le sport, la culture et le bien être en faveur des jeunes âgés de 11 à 15 ans en leur proposant de participer à des stages sportifs (une semaine de stage à l'Argonne, La Source, Les Blossières-Murlins).

o **Réussite Educative**

➤ Programme de Réussite Educative :

Environ **650 enfants** (dont 81% d'enfants de 2 à 11 ans) et près de **600 familles** sont concernées.

Les domaines d'accompagnement concernent aussi bien le volet scolaire, que le sport, la parentalité ou encore la santé.

➤ Carrefour des Parents :

En 2017, **1306 parents** ont été rencontrés, sur des thèmes variés : la relation parents / enfants, l'autorité parentale, le rythme de l'enfant, les adolescents, l'hygiène et la santé, la relation parents/école,...

M. MONTILLOT – *Toujours dans le temps extrascolaire avec la direction des sports, de la jeunesse et des loisirs, nous avons l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive d'Orléans (E.M.I.S.) qui accompagne 1 400 enfants le mercredi, le samedi et en général pendant la première semaine des petites vacances scolaires.*

Orléans Mouv' propose également des actions d'initiation pour les adolescents de 11 à 15 ans, notamment dans les quartiers prioritaires : Argonne, La Source, les Murlins et Dauphine.

En ce qui concerne la réussite éducative dans le temps extrascolaire, on a un programme qui concerne 650 enfants, 300 adolescents, un millier de jeunes pour 600 familles au total suivies puisque pour chaque jeune concerné, c'est une famille que nous suivons en parallèle.

Le carrefour des parents, avec le principe de coéducation puisqu'il n'y a pas de réussite de l'enfant sans l'accompagnement et la réussite des parents. Nous avons différents dispositifs d'accompagnement à la parentalité : carrefour des parents, parents-relais et aide à la parentalité.

PEDT : LES LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE

❖ Une nouvelle organisation de la semaine scolaire mise en œuvre dans la concertation :

> L'organisation retenue pour la semaine scolaire de 4 jours :

Le temps scolaire : rappel de la journée type les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h30-11h30 / 13h30-16h30 (*ajustement des horaires en fonction de l'éloignement maternelle/élémentaire*).

Le temps périscolaire :

Matin : Accueil de 7h30 à 8h30

Soir :

- pour les élémentaires : accueil et /ou Aide au Travail Personnel (gratuit jusqu'au quotient G) de 16h30 à 18h00
- pour les maternels : accueil de 16h30 à 18h00

Pause méridienne : ateliers éducatifs dans les écoles élémentaires



M. MONTILLOT – *Pour conclure, nous avons un certain nombre de leviers de mise en œuvre et d'accompagnement pour cela, avec bien sûr tout d'abord cette nouvelle organisation qui va démarrer le 1^{er} septembre 2018, la semaine des 4 jours.*

Je voudrais d'ailleurs dire, par rapport à ce que je vois dans la presse ou ce que j'entends concernant le nombre de jours, faire un petit correctif sur ce que certaines « hautes personnalités » essaient d'expliquer. Ce n'est pas le nombre de jours qui comptent mais le nombre d'heures dans une semaine ou plutôt dans une année. Je rappelle que passer de 4,5 jours à 4 jours ne fait pas perdre une seule heure de cours aux enfants dans l'année scolaire, je tiens à le préciser. Car je vois, j'entends et je lis beaucoup de choses sur le sujet qui sont totalement saugrenues car il n'y a pas de perte d'une heure de cours de plus. Je ne vise pas la presse mais les personnes interviewées et qui ne connaissent pas le sujet.

La deuxième chose, il y a un grand principe qui est que l'éducation d'un enfant ne se construit pas uniquement dans le temps scolaire et dans ces fameux 4 jours. Il y a évidemment tout le temps d'accompagnement périscolaire et extrascolaire. En périscolaire, ce sera bien naturellement l'accueil le matin et l'après-midi, plus l'aide aux devoirs, toujours gratuit je le rappelle depuis le 5 septembre 2001 et municipalisée.

❖ Une nouvelle offre éducative de la Direction de l'Education pour le temps extra-scolaire du mercredi :

La Mairie a souhaité diversifier son offre éducative des mercredis.

○ Les Ateliers Ludo Educatifs (ALE) pour les élémentaires :

➤ Les modalités d'organisation des ALE :

Ils se déroulent chaque **mercredi matin de 8H30 à 11H30** sous forme de deux ateliers d'1H20 entrecoupés d'une pause récréative d'une vingtaine de minutes.

Pour les enfants fréquentant les écoles élémentaires publiques et privées (du CP au CM2).

Ils sont organisés dans une école du quartier afin de favoriser la proximité pour les familles.

Pour les parents qui le souhaitent, une garderie est proposée de **7H30 à 8H30** et de **11H30 à 12H30**.

15

M. MONTILLOT – *Enfin le plus important, les A.L.E. Je précise, et c'était d'ailleurs dans la gazette des communes récemment, que c'est une innovation de la Ville d'Orléans, qui pour l'instant est dupliquée par quelques communes. Nous les avons mis en place et c'est le choix politique que nous avons fait, car tout est question de choix, y compris d'ailleurs avec les contraintes financières, afin que le mercredi matin, nous proposons aux enfants d'élémentaires de pouvoir bénéficier de ce suivi avec ces ateliers.*

Pour y travailler avec toute l'équipe de la direction de l'éducation, je peux vous dire que ce n'est pas de la fantaisie. Nous travaillons notamment avec un certain nombre de fondations aujourd'hui sur tout ce qui est ateliers scientifiques, codage informatique et autres. Et nous poussons la formation des animateurs qui va se faire cet été là-dessus, pour pouvoir aider les enfants à accéder à des connaissances dans ce domaine. C'est quelque chose d'extrêmement important et qui va venir bien compléter et soutenir le travail fait par les enseignants dans le temps scolaire.

M. MONTILLOT – *Voici la liste des animations, et pour une grande partie ce sont celles sur lesquelles nous travaillons déjà aujourd'hui dans le cadre des T.A.P. et qui sont transposées le mercredi matin, c'est donc une autre forme d'organisation.*

➤ Des animations riches et diversifiées :

Les animations proposées visent à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité, et à renforcer leur plaisir de s'initier à différentes activités organisées sous la forme d'ateliers (sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, ...).

Exemples d'activités pouvant être proposées dans le cadre des ALE :

- Activités arts : autour du papier, linogravure, illustration, gravure, autoportraits arts japonais, land art, arts urbains
- Langues vivantes : initiation anglais, espagnol, chinois, anglais ludique
- Expression : slam, zumba, marionnettes, mimes, cirque, yoga, capoeira, théâtre, massages du monde,
- Activités manuelles : origami, point compté, création de petits objets de décoration
- Sciences : codage informatique, ateliers scientifiques, échecs, « guerre des maths »
- Lecture / Ecriture : autour du livre, journal
- Santé et Hygiène : ateliers culinaires et sensibilisation à l'équilibre alimentaire
- Sports : badminton, tennis de table, escrime, pétanque, arts martiaux, hand, basket, judo, foot
- Citoyenneté, environnement : sensibilisation à l'écologie, langue des signes, jardinage, biodiversité
- Jeux de société : Ludothèque



Sports/Motricité



Théâtre



Arts plastique



Atelier culinaire



Zumba



Atelier massage



Jardinage



Hockey

➤ Les modalités d'inscription et tarifaires :

Inscriptions : 2 fois par an (campagne d'inscription en juin pour la période de septembre à décembre et campagne d'inscription en novembre pour la période de janvier à juin), sans limitation de places.



Tarifs : les tarifs symboliques suivent la grille des quotients familiaux (de 0,33€/heure à 1,66€/heure) auxquels peuvent s'ajouter les frais de garderie (prix d'1h de garderie = prix d'1h d'ALE)

18

M. MONTILLOT – *Concernant les modalités d'inscription, il y a deux périodes d'inscription :*

- *en juin pour la période de septembre à décembre,*
- *en novembre pour la période de janvier à juin.*

Les tarifs pour les A.L.E. seront effectivement extrêmement symboliques : 0,33 € de l'heure pour le plus petit quotient familial et 1,66 € pour le plus haut. Autrement dit, 1 € ou 5 € pour les 3 heures selon le quotient familial.

❖ Un retour à la journée pour les ALSH des mercredis pour les maternels et les élémentaires :

➤ Les ALSH gérés par la Mairie :

Ils fonctionnent de nouveau à la journée de 8H00 à 18H00. La garderie des ALE leur est ouverte dès 7h30. Les enfants inscrits sont pris en charge dans un péricentre, qui se situe dans une école ALE. 800 enfants de 3 à 11 ans peuvent ainsi être accueillis.

Activités de détente et de loisirs

Les tarifs ont été revus pour prendre en compte le passage à la journée. Ils intègrent le transport et le repas. Ils restent fonction du QF de la famille.

➤ Les accueils de Loisirs sans hébergement de proximité délégués à l'ASELQO :

L'association actuellement chargée de la gestion (ASELQO) propose désormais une offre permettant d'accueillir 300 enfants le matin et / ou l'après-midi.



19

M. MONTILLOT – *Parallèlement aux A.L.E., nous avons le retour à la journée pour les A.L.S.H. Ainsi, les parents qui ne souhaiteront pas mettre les enfants le matin en A.L.E. pourront les mettre à la journée dans les centres de loisirs de la Ville d'Orléans. Pour les élémentaires, il sera proposé des ateliers équivalents à ceux des A.L.E.*

Il y aura également les A.L.S.H. à la demi-journée au sein des structures de l'A.S.E.L.Q.O.

❖ **Une offre complémentaire à la Direction des Sports :**

○ **L'EMIS (l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive)**

Les lieux d'accueil sont répartis géographiquement sur le territoire d'Orléans. Il est tenu compte des lieux déjà implantés pour l'accueil des enfants en ALSH.

Les stages sportifs sont proposés pendant les vacances d'Hiver, de Printemps, d'Eté et d'Automne de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés)

Les activités proposées sont diversifiées et permettent aux enfants la découverte d'activités sportives nouvelles ou leur approfondissement.

Elles permettent, par le biais d'une thématique fil rouge de construire une progression et un projet de fin de semaine mettant en œuvre des savoirs acquis (tournois, spectacle, rencontre avec club sportif, ...).

4392 journées enfants réalisées en 2017.



20

M. MONTILLOT – *Toujours en complément de ces actions, on aura évidemment la continuité de l'action de l'E.M.I.S., notamment du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 durant les périodes de vacances. Ainsi, 4 500 journées d'enfants ont été réalisées en 2017, avec bien sûr le savoir-être, le savoir-faire, mais également au niveau comportemental la façon dont les jeunes se comportent dans les sports collectifs notamment.*

o **Orléans Mouv'**

Piloté par les éducateurs sportifs, le dispositif Orléans Mouv' répond à la volonté politique de favoriser la mixité entre les quartiers mais aussi entre les jeunes en utilisant le sport et la culture comme vecteurs sociaux.

Il répond aux objectifs suivants :

- L'intégration et l'éducation par le sport,
- L'accès à la pratique sportive,
- La citoyenneté,
- La pratique sportive féminine,
- La mixité sociale,
- Le développement de l'autonomie,
- L'accompagnement des jeunes vers les activités permanentes des associations.
- L'accès à la culture

Les stages fonctionnent au cours de la première semaine de vacances scolaires hormis les vacances de Noël.



21

M. MONTILLOT – Orléans Mouv' avec des objectifs importants :

- *l'intégration et l'éducation par le sport,*
- *l'accès à la pratique,*
- *la citoyenneté,*
- *la pratique sportive féminine,*
- *la mixité sociale - et la mixité tout court d'ailleurs -,*
- *le développement de l'autonomie, l'accompagnement des jeunes vers les activités permanentes des associations,*
- *l'accès à la culture.*

❖ Un Pôle Prévention Réussite structuré permettant le soutien éducatif aux enfants et à leur famille :

En complément des actions éducatives menées par les différents partenaires, le Pôle Prévention Réussite de la ville d'Orléans conduit un certain nombre de dispositifs visant à accompagner les enfants et leurs parents de la façon suivante :

- Détecter les problématiques grâce au Service de Veille Educative (SEVE)
- Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants
- Le Soutien Educatif personnalisé et le tutorat
- Le soutien à la Parentalité, pour renforcer le principe de « coéducation »
- Les plans d'accompagnement parental (864 en 2017)
- Le dispositif du Carrefour des Parents et le jeu « La Parent'hèse »
- Les parents relais (150 parents)
- La lutte contre le décrochage scolaire et le Service Educatif de Prévention (SEP) (dispositifs « Passerelle » et « Plateforme »)



22

M. MONTILLOT – Concernant le pôle prévention réussite, nous définissons tout au long de l'année les axes stratégiques. Tout d'abord la détection des problématiques, car il est important de pouvoir les détecter de façon très précoce, de pouvoir immédiatement les traiter sans attendre que l'éducation nationale et l'Etat, qui n'ont pas de moyens, assurent un placement. Nos services accompagnent en permanence avec des psychologues, des sophrologues, etc ... et travaillent aux côtés de ces enfants et de leurs parents.

Le soutien éducatif personnalisé se fait y compris d'ailleurs avec des structures associatives. Je voudrais rendre hommage par exemple aux clubs services, aussi bien le Rotary que le Lions club avec lesquels nous travaillons en permanence.

Egalement le soutien à la parentalité et il s'agit du principe de coéducation.

Pour les plans d'accompagnement parental, nous en avons signés près d'un millier en 2017. Aussi, le carrefour des parents et le jeu « la parent'hèse » qui effectivement aujourd'hui est déposé à l'Institut National de Propriété Industrielle (I.N.P.I.) et sur lequel nous travaillons avec d'autres collectivités territoriales en France.

Pour les adolescents, le dispositif « passerelle » nous permet de lutter contre le décrochage scolaire, en travaillant avec les principaux de collèges, les enseignants, les conseillers principaux d'éducation pour effectivement suivre les jeunes sur l'ensemble des collèges. Et pour les plus de 16 ans, lorsque l'on est sorti de la période « obligatoire » de la scolarité, nous avons le dispositif « plateforme » pour pouvoir leur mettre le pied à l'étrier et les aider à intégrer une formation qualifiante ou encore un emploi en C.D.D. ou C.D.I.

OBJECTIF PEDT

- ❖ Favoriser l'accès de tous à une offre éducative diversifiée et adaptée aux tranches d'âge
- ❖ Favoriser la continuité éducative
- ❖ S'épanouir en partageant des valeurs communes
- ❖ Réaffirmer le principe de « coéducation »
(entre parents, enseignants, éducateurs et animateurs)



M. MONTILLOT – *Au final, les objectifs sont de favoriser l'accès égal de tous à une offre éducative diversifiée, l'égalité des chances, mais aussi la continuité éducative, car l'enfant est toujours le même de la première heure du lundi à la dernière heure du dimanche et simplement, nous sommes là pour pouvoir effectivement aider à son développement éducatif. Ensuite, l'épanouissement avec des valeurs communes et puis ce principe de coéducation.*

Je concluais M. le Maire avec une information que je voudrais vous livrer. A la fin du mois de juin, nous allons déposer un dossier auprès de l'U.N.I.C.E.F., le dossier « Orléans Ville amie des enfants »'. Seules quelques villes en France qui sont aujourd'hui « Ville amie des enfants ». Cela répond à des exigences très fortes et sur lesquelles nous avons été repérés par l'U.N.I.C.E.F. Avec nos équipes, à la fois de la direction de l'éducation et du pôle prévention réussite, nous sommes en train de finaliser ce dossier qui nous permettra de le déposer auprès de l'U.N.I.C.E.F. dans les semaines à venir. Je vous remercie.

M. le Maire – *C'est moi qui vous remercie. J'ouvre le débat. Mme ANTON puis M. RICOURD.*

Mme ANTON – *Mes chers collègues, M. le Maire, tout d'abord je tiens vraiment à féliciter la direction de l'éducation et notre très cher Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, pour tout le travail entrepris mais également toutes les directions qui contribuent aussi à la mise en œuvre de ces actions. Ma fille entrant à l'école à la rentrée, je suis pleinement rassurée. Je sais que beaucoup de choses sont faites, elle va donc avoir un éventail très large de possibilités et sera entre de bonnes mains.*

Néanmoins, je pense que la liste n'était pas exhaustive puisqu'en effet, vous travaillez également en lien avec la direction de l'environnement sur de nombreux sujets et j'aimerais d'ailleurs rappeler toutes les actions menées dans le cadre de la biodiversité : la mise à disposition de jardipalettes dans toutes les écoles par exemple, pour sensibiliser à la protection de la faune et de la flore et donner la main verte aux écoliers. Nous proposons également des animations avec le centre technique et apicole comme la découverte des ruchers pédagogiques au jardin des plantes et sensibiliser sur le rôle primordial des pollinisateurs. Et puis aussi des animations piscicoles organisées avec la fédération de pêche pour vraiment former nos écoliers et nos citoyens de demain au savoir être et au savoir-faire.

En parallèle, des actions sont menées pour développer des agendas 21 scolaires et à ce jour

7 écoles sont engagées dans cette démarche. Il s'agit du même principe que celui que nous menons à l'échelle de notre collectivité, c'est-à-dire la déclinaison d'un agenda 21 et qui mobilise vraiment tous les acteurs de l'établissement scolaire. C'est une volonté des établissements partenaires d'en faire vraiment leurs projets d'établissement et je tiens à saluer tous ceux qui se sont engagés cette année.

Tout ça pour dire - et vous vous en seriez doutés - que les enfants sont vraiment pour moi la clé vers un changement de paradigme qui permettra d'atteindre cette confiance environnementale et sociale et qui sont en plus prescripteurs par rapport à leurs parents. Grâce à tout ce qui est mis en place, nous allons pouvoir en faire des citoyens éclairés et de futurs acteurs de notre territoire. Je vous remercie.

M. RICOUD – *Tout d'abord, M. MONTILLOT a annoncé 300 élèves en plus dans les écoles d'Orléans. La nécessité d'un troisième collège sur La Source est demandée par les parents d'élèves, mais également par les enseignants. Alors ce n'est pas de la responsabilité de la Ville, mais j'en appelle aux conseillers départementaux pour que sur cette question-là ils poussent un peu au niveau du Département.*

Je voulais également me féliciter du débat qui a eu lieu au sujet de Romain Rolland et les problèmes de bruit. Je sais que vous êtes allé voir les parents d'élèves M. MONTILLOT - j'avais été sollicité aussi et je crois que cela évolué positivement et je voulais vous en remercier.

M. le Maire – *Merci M. RICOUD. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Merci. Je vais d'abord dire quelques mots pour vous féliciter de ce projet qui est très complet, très riche, qui présente beaucoup de perspectives tout à fait intéressantes pour les enfants. J'ai tout de même deux bémols, dont l'un sur la question de la semaine de 4 jours. J'ai bien entendu ce que vous disiez M. MONTILLOT sur le temps scolaire, mais la vérité arithmétique n'est pas une vérité pédagogique, trois fois une heure n'équivaut pas à trois heures. Quand vous segmentez le temps scolaire, vous le segmentez : quand vous devez mener une activité avec les enfants, il faut la mettre en place, il y a ensuite le déroulement et enfin le rangement de l'activité. Tout cela prend du temps et c'est pour cela qu'une matinée complète permet davantage d'efficacité pédagogique et d'éveil de la part des enfants. On a déjà eu ce débat mais puisque l'on en reparle ici, je persiste à penser et je ne suis pas la seule d'ailleurs à le dire, qu'il y a une vraie crainte de perte de substance pour les enfants, notamment ceux qui sont fragiles. Pas ceux qui sont dans un environnement leur permettant d'avoir accès à la culture dans de très bonnes conditions, mais pour ceux qui sont en difficultés. Le fait de perdre une matinée d'école, pour eux cela représente une vraie perte. C'est par rapport à cela que je regrette le passage à la semaine de 4 jours.*

Le deuxième bémol concerne deux sujets mais c'est l'occasion d'en reparler. Il s'agit de la présence des élus de la minorité au sein des conseils d'école. Je regrette que les élus dits de l'opposition, ne fassent pas partie de ces conseils d'école. Encore une fois, l'école c'est l'école de la République et de la nation. En tant qu'élus de cette Ville, nous avons tout à fait vocation à siéger dans ces conseils d'école puisqu'il y a plus d'écoles que de conseillers municipaux. C'est donc parfaitement justifié et je pense que c'est dommage d'avoir exclu les élus de l'opposition de ces conseils d'école.

Ces bémols étant soulignés, nous saluons encore une fois la qualité du travail qui est entrepris à Orléans auprès des enfants, aussi bien sur le plan scolaire que sur le temps périscolaire.

M. le Maire – *Merci. Pas d'autres interventions ? M. MONTILLOT ?*

M. MONTILLOT – *Je vais donner trois éléments de réponse. Le premier concerne ce qui a été évoqué par Stéphanie ANTON pour indiquer qu'effectivement dans le document contractuel que nous signerons avec le directeur académique et M. le Maire lors de la rentrée scolaire en septembre, bien entendu tous les éléments seront intégrés comme le rucher pédagogique. Mais le powerpoint n'avait pas vocation à être exhaustif, sinon je suis convaincu qu'ici dans les rangs, quelques-uns de mes chers collègues eussent été inquiets.*

Par rapport à l'intervention de Michel RICOUD, je voudrais simplement dire qu'en ce qui concerne la Ville d'Orléans et de ce qui est de sa responsabilité, c'est-à-dire les constructions d'écoles, avec la nécessité d'ouvrir des écoles supplémentaires, nous aurons effectivement à la fin de cette année la

nouvelle école maternelle Michel de la Fournière sur le nord-est. Nous aurons également en septembre 2019 une nouvelle école à La Source sur le site de l'ancien collège Bolière, mais dont je ne peux pas vous donner le nom puisque nous le choisirons ici dans cette enceinte. Egalement une nouvelle école maternelle au nord-ouest, du côté de l'ancien site Segpa Dunois, du côté du boulevard de Châteaudun et faubourg Bannier. C'est simplement pour dire qu'effectivement, nous avons anticipé dès 2015, car nous nous étions rendu compte de cette envolée démographique plus importante que les années précédentes et que nous avons peut-être su anticiper que nous ne pourrions pas être en mesure d'y répondre.

Pour le reste, vous savez qu'il y a débat et vous l'aurez dans une autre enceinte. Il n'est pas forcément que sur La Source, mais également sur La Source / Saint-Cyr-en-Val.

En ce qui concerne l'intervention de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, j'aurais deux remarques. Vous avez parfaitement raison de dire et de rappeler que lorsqu'il y a trop de séquençements et de coupures, cela peut pénaliser. Mais la réalité du système franco-français n'est pas le problème de la semaine, mais celui de l'année scolaire. Et le problème de la grande fragilité, notamment pour les milieux les moins aisés, c'est la coupure estivale de deux mois. La véritable injustice, c'est celle-là. Le fait que pendant deux mois, vous avez d'un côté les familles qui vont effectivement faire tout un travail socio-culturel de grande qualité. Vous allez avoir des enfants qui vont lire tous les jours et d'autres qui ne parleront même pas un mot de français pendant deux mois. Et quand je dis deux mois, c'est le minimum, car vous avez ceux qui partent quinze jours avant la fin de l'année scolaire et qui reviennent quinze jours après le début de l'année scolaire. Et pour ceux-là, ce n'est pas deux mois mais trois mois, la vérité elle est là ! Et la responsabilité de notre nation par rapport à cela, c'est de prendre les mesures qui s'imposent pour réduire effectivement cette période estivale, en tout cas par zones, comme cela se pratique sur les autres périodes de vacances et également de pouvoir travailler sur la responsabilité des parents lorsque les enfants partent quinze jours avant et arrivent quinze jours après. C'est une vraie question et une vraie problématique.

Concernant l'autre point, je remercie les élus de la majorité, car ils sont tous très assidus. Ils représentent le budget qu'ils ont voté et comme ils ne sont pas schizophrènes, il leur serait compliqué de défendre effectivement le budget mis en œuvre alors qu'ils ne l'auraient pas voté. C'est plus compliqué pour des élus de l'opposition qui ne votent pas le budget. J'entends bien votre remarque, pour avoir été moi-même modestement élu de l'opposition pendant 18 années, je n'ai pas siégé une seule fois dans une des écoles de Nanterre. Pour autant et je vous le dis, la réalité est que l'on est là pour défendre au sein des écoles le budget des actions qui sont votées par la majorité. Lorsqu'elles le sont par l'opposition tant mieux, mais cela ne nous empêche pas et c'est le cas d'ailleurs ici dans cette enceinte, lorsqu'il y a des soucis, comme par exemple Michel RICOUD qui a évoqué tout à l'heure les problématiques rencontrées sur Romain Rolland dans le cadre de cette rénovation. Bien sûr, à tout moment - et je reçois des lettres et des mails, y compris de l'opposition sur ces différents sujets - je peux répondre et nous pouvons travailler sur ces remarques pertinentes. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je voudrais juste insister et vous rappeler concernant l'aspect social dont on a parlé tout à l'heure, sans en ajouter sur les enfants mais simplement de regarder les tarifs, notamment des premiers coefficients qui sont à 0,33 € l'heure, ce qui est sans doute supportable pour les familles les plus modestes. Cela ne se voit pas à travers un gros budget, mais cela se trouve dans énormément de politiques. Un montant octroyé pour des entités ou des associations se voit à travers l'essentiel des politiques mises en œuvre. Je vous consulte sur ce plan.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La rentrée de septembre 2018 se traduira par le retour de la semaine de 4 jours engendrant une nouvelle articulation des temps de l'enfant.

Ce sera également l'occasion pour la Mairie de diversifier son offre éducative en proposant le mercredi matin des Ateliers Ludo Educatifs pour les élémentaires.

Dans le cadre de ce nouveau changement de rythmes, la Mairie doit actualiser son Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.) afin de disposer d'un cadre qui formalise une démarche partenariale avec les

services de l'Etat concernés (Education Nationale, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales) et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (parents, enseignants, associations, animateurs, etc.).

Ce document reflète une volonté éducative commune et se pose comme un outil de coéducation pour tous. Il est conclu entre le Maire d'Orléans, le Préfet de la Région Centre - Val de Loire, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour une durée de 3 ans, au terme desquels une évaluation devra être réalisée.

La signature de ce P.E.D.T. engage les services de la C.A.F. à faire bénéficier la Mairie d'Orléans des aides financières.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le Projet Educatif Territorial mis en œuvre, annexé à la présente délibération, pour une durée de 3 ans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit document au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 255, natures 74118 et 7478, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE




Projet Educatif Territorial (PEDT)

de la Mairie d'Orléans

PREAMBULE :

Par ce PEDT, la Mairie d'Orléans réaffirme ses priorités en matière de politique éducative en faveur des enfants, des adolescents et de leur famille. Cette dernière s'articule autour de plusieurs axes forts :

- Des actions sur le temps scolaire, riches et diversifiées,
- Des services périscolaires tournés vers la réussite des enfants,
- Des dispositifs extra scolaires complémentaires (ALSH Ville, ASELQO et ALE),
- Des dispositifs éducatifs de prévention et de réussite implantés dans les quartiers.

Cette politique éducative s'adresse au plus grand nombre et affirme la volonté de la Municipalité de favoriser l'égalité des chances (notamment par la gratuité ou des tarifs symboliques). Elle est synthétisée dans ce Projet Educatif Territorial.

I- LE PEDT EN CHIFFRES :

1-1 Le périmètre :

Territoire concerné : la commune d'ORLEANS

Nombre d'écoles publiques : 67 (34 maternelles, 31 élémentaires, 2 spécialisées). Ces écoles seront au nombre de 68 en 2019 (35 maternelles et 31 élémentaires + 2 spécialisées).

Nombre d'écoles privées : 8 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires.

Une partie du territoire est située en Réseau d'Education Prioritaire (REP) et une autre en REP+.

1-2 Le public concerné en 2018 :

- 4 041 enfants d'âge maternel
- 5 903 enfants en élémentaire
- 966 maternels en école privée, 1 954 élémentaires en école privée
- → soit un total de 12 864 enfants concernés par le PEDT

1-3 La durée du PEDT :

Le PEDT est d'une durée de 3 ans.

Il prend effet en septembre 2018 et courra jusqu'en septembre 2021.

II- L'ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE EDUCATIVE :

2-1 Les actions de la Ville sur le temps scolaire :

A) Direction de l'Education :

- Les classes de découverte – 50 classes
- Un artiste dans ma classe – 15 classes/an
- Le « Conte illustré » : 30 à 40 classes/an
- Un journaliste dans ma classe : 7 à 10 classes/an
- Concours d'expression artistique – 80 classe/an
- Projets d'éducation à l'environnement – 43 classes/an
- Aide à la réalisation de projets : entre 120 et 150 projets soutenus
- Séjours sportifs – 32 classes/an

B) Direction de la Culture :

- Matinées du conte, ateliers d'art plastique et stages au Musée des Beaux-Arts
- Intervention des Dumistes sur le temps scolaire, 55h hebdomadaires concernant environ 70 classes et 1 600 élèves.
- Visites et ateliers au Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (à compter du 1^{er} janvier 2020)
- Animations jeunesse et contes à la Médiathèque et dans le réseau des bibliothèques, réveil-livre, ciné-môme.
- Eveil, initiation à la musique, au chant et à la danse au Conservatoire et dans les écoles de musique de quartier
- Visites et participation à des ateliers au Centre Péguy, à la Maison de Jeanne d'Arc, à l'Hôtel Cabu, Musée d'histoire et d'archéologie.
- Visites patrimoniales et découverte de l'architecture avec le service Ville d'art et d'histoire et le service municipal d'archéologie.
- Programme d'actions de sensibilisation à l'histoire du territoire par le service des archives municipales et métropolitaines.
- Spectacles proposés dans la saison jeune-public au théâtre Gérard Philipe : musique avec les Jeunesses Musicales de France, théâtre, cirque...
- Propositions jeune-public assurées par le Centre dramatique national, le Centre chorégraphique national et la Scène nationale d'Orléans, avec accompagnement pédagogique.
- Saison musicale adaptée au jeune public à la salle de l'Institut.
- 2 spectacles annuels proposés dans les quartiers pour le jeune-public par le service d'action culturelle.
- Programmation jeune-public du cinéma d'art et d'essai Les Carmes, avec accompagnement pédagogique.
-

C) Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs:

Intervention des éducateurs sportifs et des clubs afin d'apporter un appui technique et pédagogique à la pratique sportive. Toutes les activités sportives sont réparties en 4 périodes sur l'année.

3 domaines d'activités, avec l'intervention de 30 éducateurs :

1. Stages Sportifs Nautiques dont l'objectif général consiste à initier les élèves aux activités nautiques et de pleine nature

Proposées aux cycles 3, les activités nautiques : kayak, voile (optimiste et catamaran) et de pleine nature sont organisées sous forme de stage à la semaine en transversalité avec le corps enseignant en fonction des projets des écoles. L'unité d'apprentissage est construite sur la base d'une découverte des matériels nautiques (embarcations et équipements de sécurité), des spécificités techniques liées aux différentes embarcations et des compétences à développer pour maîtriser la navigation. Des activités physiques de pleine nature sont proposées en complémentarité (VTT, Course d'orientation, Tir à l'arc....) ainsi qu'une sensibilisation du milieu environnemental qu'offre la base de Loisirs de l'Île Charlemagne (histoire de la Loire et découverte Faune et Flore). 390 classes bénéficient de ces stages annuellement (plus de 8 000 élèves).

2. Cycles sportifs activités terrestres

L'un des objectifs de la Mairie d'Orléans est de favoriser la pratique sportive dans les écoles primaires. Ainsi, les éducateurs sportifs municipaux et certains clubs interviennent auprès des enseignants en leur apportant leur appui technique et pédagogique autour de la notion d'éducation sportive. Définis en cohérence avec le projet des écoles, les cycles sportifs, d'une durée minimale de 8 semaines consécutives, sont élaborés conjointement avec les professeurs des écoles via une fiche pédagogique commune (objectifs pédagogiques, rôle de chacun, apports techniques, horaires, lieux et nombre de séances). Les activités ont lieu dans les équipements sportifs de la Ville d'Orléans au plus près des écoles concernées. Au regard de la spécificité des éducateurs terrestres, certains sports peuvent être travaillés : Gymnastique, athlétisme, sports collectifs, escalade, vélo, orientation, badminton, jeux d'opposition....

Tout en favorisant la mixité et en valorisant l'enfant dans l'objectif de renforcer la confiance en soi, les éducateurs mettent en œuvre leurs cycles d'apprentissage en fonction des objectifs définis avec l'enseignant, le public, l'équipement sportif, le niveau de compétences des élèves et les situations de handicap.

Les valeurs du sport seront recherchées lors des temps de pratique : respect de l'autre, l'arbitre, coopération, convivialité, socialisation (etc...) .

Une attention particulière est portée pour sensibiliser les enfants à la pratique sportive de haut niveau ; aussi, des rencontres avec des athlètes, des séances pratiquées conjointement et des invitations aux événements de grandes ampleurs organisés sur le territoire orléanais alimentent la finalité des projets (ex : l'Open d'Orléans de tennis). En fonction des aptitudes des enfants à certaines disciplines sportives, les éducateurs favorisent les passerelles avec les clubs permettant aux enfants de s'engager sur des pratiques compétitives.

295 classes bénéficient d'un cycle sportif annuellement (plus de 6 000 élèves).

3. Cycles sportifs aquatiques « Savoir nager »

De la GS au CM2, les enfants bénéficient de 5 unités d'apprentissage de 10 séances en s'appuyant sur un projet pédagogique commun à toutes les écoles et aux 3 piscines.

Ce projet pédagogique, mis en œuvre avec tous les acteurs participants à ce projet (CPD, CPC, enseignants, maîtres-nageurs, élèves) est décliné sur les domaines d'actions de la natation (entrée dans l'eau, équilibre ventral/dorsal, respiration, déplacements et immersion).

Il évolue en fonction des retours faits par les encadrants et des évolutions réglementaires. L'objectif est qu'un maximum d'enfant réussisse le test du « savoir nager » en fin de Cycle 3.

150 classes bénéficient d'un cycle d'apprentissage natation (plus de 3 000 élèves).

Pour tous les domaines sportifs, un document d'auto-évaluation rempli par les enfants, sous forme ludique (ex : jeu pour la natation) permet de valider les compétences acquises tout au long des unités d'apprentissage.

D) Direction de la Sécurité :

Intervention des agents de la Police Municipale au sein de chaque école élémentaire dans le cadre de la sécurité routière. Présence de vacataires devant une majorité d'écoles pour assurer la sécurité des élèves.

2-2 Les actions de la Ville sur le temps périscolaire :

A) Direction de l'Education :

❖ Accueils périscolaires du matin dans les écoles maternelles et élémentaires

Accueil du matin de 7H30 à 8H30 (sauf horaires particuliers) en période scolaire, du lundi au vendredi. Les enfants sont accueillis, dans des locaux adaptés.

Suivant les effectifs, un accueil mixte maternelle / élémentaire peut être mis en place.

Les accueils sont encadrés par des ATSEM et le cas échéant par les référents périscolaires et des animateurs diplômés.

Ces accueils sont déclarés auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJCS) en qualité d'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH). A ce titre le taux d'encadrement réglementaire est de 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et un pour 14 en élémentaire.

C'est très souvent une phase de réveil pour l'enfant. De ce fait aucune activité ne lui est imposée.

Les accueils sont payants et font l'objet d'une grille tarifaire. Les tarifs sont fonction du Quotient Familial de la famille.

600 enfants sont accueillis en moyenne chaque matin.

❖ Accueils périscolaires du soir dans les écoles maternelles et élémentaires

Mis en place tous les jours après la classe jusqu'à 18H00, ces accueils sont déclarés auprès de la DRDJSCS en qualité d'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH). Les taux d'encadrement sont identiques à l'accueil du matin.

Un temps est réservé au goûter (apporté par les enfants). Des activités encadrées sont proposées ensuite aux enfants par les référents et des animateurs diplômés. Des ATSEM peuvent également assurer cet accueil.

Tous les projets des intervenants s'inscrivent dans le respect des valeurs éducatives de la Ville (respect des personnes, des biens, de l'environnement, éducation à la citoyenneté...).

En fonction de leurs besoins, les parents peuvent venir chercher leur enfant avant la fin de l'accueil, fixé à 18 h 00.

Ces accueils sont payants et font l'objet d'une grille tarifaire. Les tarifs sont fonction du Quotient Familial de la famille.

1 200 enfants sont accueillis en moyenne chaque soir.

❖ Aides au travail personnel en école élémentaire (ATP)

Elles fonctionnent tous les jours après la classe. Durant la 1ère demi-heure, les enfants bénéficient d'un temps libre pour prendre le goûter qu'ils ont apporté. Ensuite, chaque intervenant accueille son groupe pour surveiller la réalisation du travail scolaire donné par les enseignants et faire réciter les leçons.

Le taux d'encadrement est fixé à 1 adulte pour 20 enfants présents, ramené à 1 adulte pour 15 en R.E.P. et R.E.P+

Lors de l'inscription à l'aide au travail personnel, les parents s'engagent à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'activité et se comporte de manière correcte de façon à ne pas perturber le travail de ses camarades. Dans le même but, aucun départ échelonné avant la fin de l'étude n'est autorisé afin de permettre un soutien qualitatif.

Ce dispositif est assuré par des étudiants de niveau BAC+2 ou par des enseignants. Depuis 2001, l'aide au travail personnel est gratuite jusqu'à la tranche G du quotient familial. Pour les quotients suivants, le montant modique des prestations suit la grille tarifaire.

1 300 enfants sont ainsi accueillis en moyenne chaque soir.

❖ Ateliers éducatifs en école élémentaire

Ces ateliers s'adressent à tous les enfants de l'école, sur inscription. Ils sont organisés sur le temps de la pause méridienne pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire.

Une centaine d'ateliers sont mis en œuvre chaque semaine (jeux sportifs, expression artistique, ludothèque...). Ils sont gratuits.

B) Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs :

❖ Ateliers Educatifs Sportifs en école élémentaire

Les ateliers éducatifs se déroulent pendant la pause méridienne et sont menés par les éducateurs terrestres de la Mairie d'Orléans. Ces séances proposées pendant 22 semaines consécutives permettent aux enfants de pratiquer une activité sportive adaptée et encadrée par un professionnel au plus près des enfants.

❖ Ecole Municipale d'initiation sportive : sections annuelles

L'EMIS s'adresse, selon les sections, aux enfants et aux jeunes âgés de 4 à 16 ans pour leur permettre de découvrir et de s'initier à des activités sportives terrestres, nautiques ou aquatiques chaque mercredi après-midi ou samedi matin sur des créneaux allant de ¼ d'heure à 2h00.

L'objectif recherché par les éducateurs sportifs qui encadrent l'EMIS, repose avant tout sur l'acquisition d'une culture sportive alliant le plaisir de la pratique, l'approche sportive et ludique, les rencontres et les échanges entre les jeunes.

La compétition n'y est pas recherchée, des passerelles avec les clubs, favorisant la complémentarité, sont initiées afin de permettre aux jeunes de progresser et de s'engager sur des pratiques compétitives.

465 places dans les 38 sections sportives sont proposées pour les sports suivants : athlétisme, escalade, football, gymnastique, handball, activités nautiques, natation, sport éveil, tennis de table.

❖ Orléans Vous Coach

Ce dispositif ne s'adresse pas uniquement aux séniors et aux adultes. Il est également destiné aux jeunes de 7 ans minimum (excepté pour les bébés nageurs) et aux jeunes à partir de 16 ans ainsi qu'aux familles.

Les éducateurs sportifs proposent des sections sportives dans l'objectif de se détendre, de se sentir en meilleure forme ou afin de préparer à un rendez-vous sportif. Dans le cadre du sport santé, les éducateurs définissent leurs séances en fonction des publics, des équipements sportifs, et des compétences des adhérents.

Dans la volonté de pouvoir offrir un moment privilégié en famille autour de la pratique sportive et sans esprit de compétition, ce dispositif permet aux adhérents de s'essayer dans plusieurs disciplines grâce aux 41 sections proposées et aux 800 places disponibles.

C) Direction de la Culture et de la Création Artistique :

La Direction met à disposition de la Direction de l'Education des Dumistes (intervenants musiciens en milieu scolaire) pour l'animation des ateliers. 7 ateliers sont organisés à raison de 7h hebdomadaires.

D) Réussite Educative :

➤ Clubs Coup de Pouce Clé :

Ils sont réservés exclusivement aux enfants de CP. 5 enfants participent chaque soir à une séance permettant de leur apporter un soutien individualisé dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ces enfants sont choisis par les enseignants à la fin du mois d'octobre, en raison de leur fragilité en lecture.

Ces clubs sont animés par des étudiants et des enseignants formés aux techniques d'animation des Clubs « Coup de Pouce Clé ». Il s'agit de donner aux enfants le goût de la lecture et de l'écrit à travers des jeux, des histoires contées, et de favoriser la réalisation du travail scolaire.

Ce dispositif est gratuit.

Les parents sont impliqués en fournissant chaque jour un goûter à leur enfant et en participant de temps en temps aux séances.

160 enfants sont accueillis en moyenne chaque soir.

2-3 Les actions engagées sur le temps extrascolaire :

A) Direction de l'Education :

➤ Les ALSH gérés en régie par la Mairie :

5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) mixtes permanents et 5 accueils maternels fonctionnent les mercredis, permettant d'accueillir jusqu'à 800 enfants de 3 à 11 ans. Pendant les vacances, seules les structures permanentes sont ouvertes (les Capucins en Juillet seulement) :

- Allée des Sapins - Orléans la Source
 - Le Châtelet - Orléans Centre
 - Les Capucins - St Jean le Blanc
 - Soulaire Château – St Pryvé St Mesmin
 - Soulaire Séquoias – St Pryvé St Mesmin
 - Bénédicte MARECHAL, La Madeleine, Pierre Ségelle, Marie Stuart, Gutenberg, **pour les maternels** (les mercredis).
- } **structures permanentes mixtes**

➤ Les ALSH de proximité délégués à un prestataire (l'ASELQO) :

Le prestataire est l'ASELQO, qui dispose de 8 structures accueillant des enfants de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le repas n'est pas fourni. Aucun transport n'est organisé. La capacité d'accueil est d'environ 300 enfants.

B) Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs :

➤ L'Ecole Municipale d'Initiation Sportive d'Orléans

L'EMIS encourage la pratique sportive en proposant 975 places aux enfants âgés de 4 à 16 ans pour des stages sportifs pendant les vacances scolaires.

- Complexe Victor Fouillade – rue Jean Bouin – 45000 Orléans
- Palais des Sports – rue Eugène Vignat – 45000 Orléans
- Complexe Sportif de la Source – allée Louis Pergaud – 45100 Orléans
- Base de Loisirs de l'Île Charlemagne – rue de la Levée Chevauchée – 45650 St Jean Le Blanc
- Argonaute – 73 boulevard Marie Stuart – 45000 Orléans
- Parc des Montées – 77 rue des Montées – 45100 Orléans
- Gymnase Georges Chardon – place Georges Chardon – 45100 Orléans

➤ Orléans Mouv'

La Mairie d'Orléans souhaite poursuivre et développer ses actions d'insertion par le sport, la culture et le bien être en faveur des jeunes âgés de 11 à 15 ans en leur proposant de participer à des stages sportifs.

Répartis dans les 3 quartiers de la ville, Argonne, La Source, les Blossières/Murlins/Acacias, les jeunes peuvent bénéficier d'une semaine de stage à chaque période de vacances scolaires d'animations sportives, culturelles ou de bien-être. Ainsi, le calendrier annuel prévoit 12 stages dont l'effectif maximum par semaine de stage est de 40 jeunes pour les secteurs Argonne et Blossières et de 50 jeunes pour le secteur de la Source, soit 520 places annuelles.

C) Réussite Educative :

Environ 650 enfants (dont 81% d'enfants de 2 à 11 ans) sont suivis au sein de parcours individualisés de réussite éducative.

Près de 600 familles sont concernées. Les domaines d'accompagnement concernent aussi bien le volet scolaire, que le sport, la parentalité ou encore la santé.

La parentalité fait l'objet d'une attention particulière avec les rencontres organisées dans le cadre du Carrefour des parents. En 2017, 1306 parents ont été rencontrés, sur des thèmes variés : la relation parents / enfants, l'autorité parentale, le rythme de l'enfant, les adolescents, l'hygiène et la santé, la relation parents/école,...

III – PEDT : ATOUS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE :

3-1 Les atouts :

- Une politique éducative déjà affirmée :

La mise en œuvre de ce 2^{ème} PEDT a été précédée d'un Contrat Educatif Local et d'un Contrat Enfance Jeunesse, dispositifs témoignant de l'engagement de la Ville de développer sur son territoire une politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

La direction de l'éducation et le pôle prévention réussite de la ville, sont garants du lien entre tous les acteurs de la communauté éducative et assurent une coordination de proximité indispensable au bon déroulement de la journée des enfants.

- L'existence d'un service périscolaire structuré :

Partie intégrante du Pôle missions éducatives de la Mairie le service périscolaire est structuré de manière déconcentrée afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Ville.

Celui-ci est découpé en 4 secteurs dirigés par un coordonnateur périscolaire chargé de mettre en œuvre les dispositifs périscolaire sur son territoire. Un référent périscolaire est présent dans chaque groupe scolaire afin de faire le lien avec les familles et de favoriser la coordination de tous les intervenants sur l'ensemble des dispositifs. Il est également l'interlocuteur privilégié de l'Education Nationale (directeur, enseignants) et des enfants sur le temps périscolaire.

- L'existence d'un pôle prévention réussite de qualité :

Ce pôle, créé en 2005, regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre par la Ville dans le champ de la prévention et de la réussite éducative.

Il se compose d'un service dédié au soutien à la parentalité (Carrefour des Parents, Conseil des Droits et Devoirs des Familles, alphabétisation, médiation familiale, thérapie familiale), du service de Prévention Médiation Réussite composé de 25 agents de médiation et de 150 parents relais dans les 4 quartiers prioritaires. Il gère 3 Maisons de la réussite situées dans les quartiers de la Source, de l'Argonne et des Blossières, et d'un Service Educatif de Prévention (SEP), composé d'éducateurs prenant en charge individuellement des jeunes et notamment des collégiens en décrochage scolaire dans le cadre du dispositif « Passerelle » et de jeunes de 16 à 21 ans dans le cadre du dispositif « Plateforme ».

- L'existence de structures municipales culturelles et sportives de proximité :

Ces structures constituent une ressource importante pour permettre aux enfants d'évoluer dans un autre contexte que celui de l'école, que ce soit sur le temps scolaire, le temps périscolaire ou encore extrascolaire (gymnases, piscines, dojos, médiathèques, conservatoire,..).

Elles favorisent l'accès à des pratiques (disciplines sportives, musique, lecture...), source d'enrichissement et d'épanouissement pour les enfants.

➤ Un tissu associatif riche :

La ville d'Orléans jouit d'un nombre important d'associations répertoriées. Qu'elles soient sportives, culturelles, à vocation environnementale, elles contribuent à la richesse et à la diversité des activités qui peuvent être proposées aux enfants sur les différents temps de la journée.

Ce tissu associatif est un acteur incontournable de la communauté éducative qui a joué un rôle très important dans la mise en œuvre des TAP.

3-2 Les contraintes nécessitant des adaptations :

➤ Une hétérogénéité dans la répartition des structures de proximité et du tissu associatif par quartier :

Il existe de fait une hétérogénéité dans la répartition des structures entre les quartiers qui sont proposées aux écoles.

Toutefois, ces disparités sont en partie compensées par la mise en œuvre de transports pour les écoles ne disposant pas de structures de proximité. Par ailleurs, leur présence est plus forte dans les quartiers prioritaires.

➤ Une utilisation des locaux parfois compliquée pour les partenaires :

La mise en œuvre d'activités diversifiées sur le temps périscolaire et extrascolaire implique un nombre de locaux suffisamment important pour accueillir cette diversité.

Tout comme les structures, les écoles sont également diversement dotées en termes de salles spécialisées. Face à certaines difficultés rencontrées, des conventions avec des organismes pouvant mettre à disposition des salles à proximité des écoles ont été conclues (ESPE, Collèges, ASELQO, Foyers).

➤ Des contraintes de recrutement et de qualification :

L'importance du nombre de dispositifs à mettre en place, alliée à une exigence réglementaire en terme de qualification expose la Mairie à des difficultés de recrutement auxquelles elle doit faire face.

Pour pallier ces difficultés, la Direction des Ressources Humaines s'est dotée d'un pôle recrutement dédié au périscolaire et à l'extrascolaire (ALE et ALSH). Par ailleurs, un chargé de mission a été affecté de manière spécifique au recrutement des associations et des animateurs individuels et au suivi de leurs interventions.

IV – PEDT : LES LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE :

4-1 Une nouvelle organisation de la semaine scolaire mise en œuvre dans la concertation :

➤ Les différentes étapes de la concertation :

Entre les mois de juillet et décembre 2017, un large processus de concertation a été engagé, au cours duquel la Mairie a présenté son souhait de faire évoluer l'organisation de la semaine scolaire à l'ensemble des acteurs et partenaires de la communauté éducative.

- Juillet et septembre 2017 : rencontre avec la Direction Académique
- 25 septembre 2017 : réunion avec les directeurs d'écoles
- 6 octobre 2017 : réunion avec les référents municipaux du périscolaire
- 23 octobre 2017 : réunion avec les ATSEM
- 24 octobre 2017 : réunion avec les Agents d'Entretien
- Octobre – novembre 2017 : informations lors des conseils d'école
- 17 novembre 2017 : réunion avec les parents élus
- 24 novembre 2017 : réunion avec la FCPE
- 4 décembre 2017 : réunion avec les Associations et clubs sportifs

Les conseils d'école du 1^{er} trimestre ont été invités à en débattre, afin de faire remonter les suggestions et interrogations.

➤ Le retour des conseils d'école :

En janvier et février 2018, les conseils d'école du 2^{ème} trimestre ont été amenés à se prononcer par un vote officiel.

Ceux-ci se sont prononcés de façon massive pour un retour à la semaine de 4 jours, avec mise en place d'Ateliers Ludo-Educatifs le mercredi matin :

- ➔ 43 conseils d'école pour 4 jours (72%), 12 contre (20%) et 5 ex aequo (8%)

➤ L'organisation retenue pour la semaine scolaire de 4 jours :

- ❖ **Le temps scolaire** : rappel de la journée type les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h30-11h30 / 13h30-16h30 (*ajustement des horaires en fonction de l'éloignement maternelle/élémentaire*).

❖ **Le temps périscolaire :**

Matin : Accueil de 7h30 à 8h30

Soir : - pour les élémentaires : accueil et /ou Aide au Travail Personnel (gratuit jusqu'au quotient G) de 16h30 à 18h00

- pour les maternels : accueil de 16h30 à 18h00

Pause méridienne : ateliers éducatifs dans les écoles élémentaires

4-2 Une nouvelle offre éducative de la Direction de l'Education pour le temps extra-scolaire du mercredi :

Outre les dispositifs périscolaires classiques listés dans le point **II-** de ce document qui ont été maintenus ou réorganisés, la Mairie a souhaité diversifier son offre éducative des mercredis.

4 – 2 – 1 – Les Ateliers Ludo Educatifs (ALE) pour les élémentaires :

➤ Les modalités d'organisation des ALE :

Ils se déroulent chaque mercredi matin de 8H30 à 11H30 sous forme de deux ateliers d'1H20 entrecoupés d'une pause récréative d'une vingtaine de minutes.

Ils sont organisés dans une école du quartier afin de favoriser la proximité pour les familles.

Pour les parents qui le souhaitent, une garderie est proposée de 7H30 à 8H30 et de 11H30 à 12H30.

➤ Des animations riches et diversifiées :

Les animations proposées visent à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité, et à renforcer leur plaisir de s'initier à différentes activités organisées sous la forme d'ateliers (sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, ...).

Elles sont prises en charge par des intervenants spécialisés (associations, auto-entrepreneurs) mais également par des animateurs vacataires diplômés, des enseignants et des éducateurs sportifs de la Direction des Sports.

Les activités ont lieu au sein de l'école ou à l'extérieur dans des espaces tels que les gymnases, les terrains de sports, les salles municipales ou de l'ASELQO (Association d'Animation Sociale Et de Loisirs des Quartiers d'Orléans).

Exemples d'activités pouvant être proposées dans le cadre des ALE :

- ✓ Activités arts : autour du papier, linogravure, illustration, gravure, autoportraits arts japonais, land art, arts urbains
- ✓ Langues vivantes : initiation anglais, espagnol, chinois, anglais ludique
- ✓ Expression : slam, zumba, marionnettes, mimes, cirque, yoga, capoeira, théâtre, massages du monde,

- ✓ Activités manuelles : origami, point compté, création de petits objets de décoration
- ✓ Sciences : codage informatique, activités scientifiques, échecs, « guerre des maths »
- ✓ Lecture / Ecriture : autour du livre, journal
- ✓ Santé et Hygiène : ateliers culinaires et sensibilisation à l'équilibre alimentaire
- ✓ Sports : badminton, fitness, tennis de table, escrime, pétanque, arts martiaux, hand ball, basket, judo, foot
- ✓ Citoyenneté, environnement : sensibilisation à l'écologie, langue des signes, jardinage, biodiversité
- ✓ Jeux de société : Ludothèque

➤ Les modalités d'inscription et tarifaires :

- Inscriptions : 2 fois par an (campagne d'inscription en juin pour la période de septembre à décembre et campagne d'inscription en novembre pour la période de janvier à juin), sans limitation de places.
- Tarifs : les tarifs modiques suivent les quotients familiaux, auxquels s'ajoutent les frais de garderie (prix d'1h de garderie = prix d'1h d'ALE)

4 – 2 - 2- Un retour à la journée pour les ALSH des mercredis pour les maternels et les élémentaires :

❖ Les ALSH gérés par la Mairie :

Toutes les structures d'accueil sont maintenues, y compris les centres maternels mis en place lors de la précédente réforme. Certains centres maternels ont toutefois fait l'objet d'une délocalisation afin d'être en cohérence avec les écoles ouvertes dans le cadre des ALE (Molière a été ainsi délocalisé à Ségelle et Montessori à Marie Stuart).

800 enfants de 3 à 11 ans peuvent ainsi être accueillis.

Ils fonctionnent de nouveau à la journée **de 8H00 à 18H00**. Les enfants inscrits sont pris en charge dans un péricentre, qui se situe dans une école ALE. Ils peuvent être accueillis en garderie dans ce même péricentre dès 7H30 avant de prendre le bus qui les achemine vers les centres. Il en est de même pour l'accueil en direct sur le centre.

Les activités proposées sont plutôt des **activités de détente et de loisirs, prises en charge par des animateurs diplômés**. Grâce aux projets d'animation mis en place, les enfants peuvent ainsi profiter de loisirs adaptés à leur rythme et leurs envies. Ces activités structurées, sur le site ou en dehors à l'occasion de sorties, couplées à l'organisation de la vie quotidienne contribuent à l'éveil de l'enfant et permettent également de lui inculquer le sens de la vie en collectivité et de véhiculer certaines valeurs (partage, respect, etc...)

Les tarifs ont été revus pour prendre en compte le passage à la journée. Ils intègrent le transport et le repas. Ils restent fonction du QF de la famille.

- ❖ Les accueils de Loisirs sans hébergement de proximité délégués par la Mairie à un prestataire (l'ASELQO) :

L'association actuellement chargée de la gestion (**ASELQO**) propose désormais une offre permettant d'accueillir les enfants le matin et / ou l'après-midi.

L'ensemble des ALSH (Mairie et ASELQO), hormis les centres maternels, continuent de fonctionner pendant les vacances selon les mêmes modalités qu'auparavant.

4-3 Une offre complémentaire à la Direction des Sports :

➤ L'EMIS

Les lieux d'accueil sont répartis géographiquement sur le territoire d'Orléans. Il est tenu compte des lieux déjà implantés pour l'accueil des enfants en ALSH. Le choix des établissements d'accueil se porte aussi sur leurs spécificités parmi l'ensemble des établissements sportifs de la Mairie d'Orléans :

- Complexe Victor Fouillade – rue Jean Bouin – 45000 Orléans
- Palais des Sports – rue Eugène Vignat – 45000 Orléans
- Complexe Sportif de la Source – allée Louis Pergaud – 45100 Orléans
- Base de Loisirs de l'Île Charlemagne – rue de la Levée Chevauchée – 45650 St Jean Le Blanc
- Argonaute – 73 boulevard Marie Stuart – 45000 Orléans
- Parc des Montées – 77 rue des Montées – 45100 Orléans
- Gymnase Georges Chardon – place Georges Chardon – 45100 Orléans

Les stages sportifs sont proposés pendant les vacances d'Hiver, de Printemps, d'Été et d'Automne de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés)

Les repas doivent être fournis par les parents (repas de midi et gouter). Ils sont consommés sur le lieu de stage.

L'encadrement des stages est confié aux éducateurs sportifs de la Mairie d'Orléans et aux vacataires disposant des prérogatives de la DRDJSCS.

Sous forme d'initiation, les activités proposées sont diversifiées et permettent aux enfants la découverte d'activités sportives nouvelles ou leur approfondissement. Elles sont proposées par l'équipe d'encadrement en fonction de ses spécificités (compétences et connaissances sportives).

Elles permettent, par le biais d'une thématique fil rouge de construire une progression et un projet de fin de semaine mettant en œuvre des savoirs acquis (tournois, spectacle, rencontre avec club sportif, ...).

Pour chaque stage, un projet pédagogique est rédigé par l'éducateur directeur de stage.

Un bilan quantitatif et qualitatif est réalisé pour chaque stage. Les enfants et les parents sont sollicités par un questionnaire écrit ou numérique. Un bilan est réalisé par l'équipe du stage en lien avec la Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

4392 journées enfants réalisées en 2017.

➤ **Orléans Mouv'**

Piloté par les éducateurs sportifs, le dispositif Orléans Mouv' répond à la volonté politique de favoriser la mixité entre les quartiers mais aussi entre les jeunes en utilisant le sport et la culture comme vecteurs sociaux. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat constructif entre la mairie et les associations partenaires qui s'impliquent tout au long de l'année en assurant une mobilisation de leur personnel mais également dans la définition de la programmation des stages.

Il répond aux objectifs suivants :

*L'intégration et l'éducation par le sport,
L'accès à la pratique sportive,
La citoyenneté,
La pratique sportive féminine,
La mixité sociale,
Le développement de l'autonomie,
L'accompagnement des jeunes vers les activités permanentes des associations.
L'accès à la culture*

Au-delà du sport, un vrai travail éducatif avec les associations spécialisées et partenaires s'est instauré (ASELQO, ESCALE, ADAGV, UPA, AJLA, JAM) ainsi qu'avec le service Prévention Médiation Réussite de la mairie.

Les stages fonctionnent au cours de la première semaine de vacances scolaires hormis les vacances de Noël.

Une rencontre inter-secteur est prévue à chaque fin de stage sur un lieu et une thématique différente afin de favoriser la mixité sociale.

Le projet permet aux jeunes de s'exprimer, d'être écouté, de s'ouvrir aux autres, et sur de nouveaux territoires, cultures, environnements, etc...ainsi que de découvrir de nouvelles pratiques sportives et culturelles.

L'action permet aux jeunes de développer leurs savoirs faire, leur savoir – être et d'être responsabilisés (différents rôles : capitaine, arbitre, chronométreur, etc..).

L'évaluation du dispositif est réalisée avec l'ensemble des partenaires selon des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et favorise le suivi de certains jeunes avec les personnes compétentes.

4-4 Une réorganisation de la Direction de l'Education pour une plus grande réactivité et un renforcement de la proximité :

Dès la rentrée de septembre 2018, l'action de la Direction de l'Education est territorialisée. Les 2 pôles « personnel des écoles » et « périscolaire / ALSH » sont fusionnés et sont organisés en 4 territoires, dirigés chacun par un chef de service.

Ceux-ci ont sous leur responsabilité des managers d'école assistés d'un adjoint. Le manager d'école est chargé de la gestion de l'ensemble des personnels (Adjoints techniques, ATSEM, personnels périscolaires) de 2 groupes scolaires, favorisant ainsi la proximité de terrain avec les agents et les différents interlocuteurs de l'école (Directeur, enseignants...)

Par ailleurs, un animateur référent est en fonction au sein même de l'école, dont les missions sont tournées vers l'animation des dispositifs périscolaires et le lien avec les enfants et leurs familles.

4-5 Une requalification des personnels assortie d'un plan de formation adapté :

Cette nouvelle organisation permet de requalifier les postes des manager et d'adjoint en catégorie B. Cette mesure répond à 2 objectifs :

- D'une part reconnaître le niveau de mission et de compétences attendu
- D'autre part répondre aux exigences réglementaires de la DRDJSCS concernant la Direction des Centres accueillant plus de 80 enfants et plus de 80 jours et qui nécessite désormais la possession du BPJEPS ou l'appartenance au cadre d'emploi de catégorie B de la filière animation (Animateur Territorial).

Afin d'accompagner les personnels de terrain dans leur évolution de carrière, un plan de formation visant à préparer les concours et/ou examen professionnel ou à accompagner les agents dans la préparation de la VAE BPJEPS sera mis en place.

Afin d'accompagner les personnels de terrain dans leurs missions et de répondre aux exigences réglementaires un plan de formation a été élaboré à l'attention des ASTEM (formation au conte, à la connaissance des enfants, à la gestion de groupe), des référents directeurs périscolaires (BAFD), des éducateurs sportifs directeurs de stages sportifs (BAFD).

Ce plan de formation sera étendu aux référents maternels qui pourront bénéficier d'actions en lien avec la coordination d'équipe.

Des formations internes avec les éducateurs sont organisées avec les autorités compétentes afin qu'ils puissent mettre à jour régulièrement leurs connaissances législatives.

4-6 Un Pôle Prévention Réussite structuré permettant le soutien éducatif aux enfants et à leur famille :

En complément des actions éducatives menées par les différents partenaires, le Pôle Prévention Réussite de la ville d'Orléans conduit un certain nombre de dispositifs visant à accompagner les enfants et leurs parents de la façon suivante :

➤ **Détecter les problématiques grâce au Service de Veille Educative (SEVE)**

Le pôle intègre un Service de Veille Educative qui coordonne 5 cellules de veille éducative sur les différents territoires de la Ville. Avec l'aide des différents partenaires (Education Nationale, Service Educatif de Prévention, Service de Prévention Médiation – Réussite, Conseil Départemental, polices nationale et municipale), ce service permet de détecter le plus en amont possible les problématiques rencontrées ou générées par des enfants et adolescents. Il a pour vocation de coordonner les actions mises en œuvre par les différents partenaires pour y remédier.

➤ **Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants**

Le service de la Réussite Educative propose une aide individualisée et personnalisée sous forme de parcours aux familles et enfants qui en ont besoin.

Un référent de parcours accompagne chaque famille pour favoriser le bien-être, la santé, le désir d'apprendre des enfants selon les principes de confidentialité, respect et bienveillance.

Afin d'apporter une réponse au plus près des besoins des enfants et de leur famille, trois étapes sont nécessaires pour la mise en place des solutions :

- le pré-diagnostic établi par le référent de parcours avec la famille,
- l'étude de la situation par l'Equipe Pluridisciplinaire de Suivi (EPS) composée de professionnels de l'enfance, de l'éducation et du social
- la mise en place du parcours, le suivi et l'évaluation

➤ **Le Soutien Educatif personnalisé et le tutorat**

Tout au long du parcours, l'enfant et sa famille sont suivis par le même référent qui est le lien entre l'enfant et sa famille et les différents intervenants qui le prennent en charge dans différents domaines :

- la Santé : soutien aux enfants et/ou à leurs parents : prise en charge psychologique, thérapie familiale, art thérapie, sophrologie, accompagnement paramédical (orthophonie, ergothérapie...) par des professionnels.

- L'accompagnement scolaire : des temps individuels hebdomadaires pour de l'aide méthodologique et organisationnelle, savoirs de base, ou encore éveil culturel... par des étudiants se destinant à l'enseignement, le design ou l'éducation spécialisée. Près de 50 étudiants ont ainsi participé à l'encadrement individualisé de plus de 200 enfants et adolescents au cours de l'année scolaire 2017/2018. Ce dispositif doit être étendu dans l'avenir.

➤ **Les plans d'accompagnement parental**

Chaque parcours est contractualisé avec la famille dans un plan d'accompagnement parental qui indique :

- les objectifs du parcours
- les actions mises en place
- les rendez-vous de suivi
- la durée du parcours

En 8 ans : 5450 contrats ont été signés avec les familles.

La durée moyenne du parcours est d'environ 10 mois.

➤ **Le soutien à la Parentalité, pour renforcer le principe de « coéducation »**

Outre les plans d'accompagnement parental, la ville d'Orléans a mis en place différents dispositifs en faveur de la parentalité.

- **Le dispositif du Carrefour des Parents** répond à un besoin constaté sur l'ensemble des quartiers, de la difficulté à « être parent aujourd'hui ». Il n'est pas vecteur d'un modèle unique de parentalité. Les équipes d'intervenants tiennent compte des différents modèles culturels et favorisent le partage des expériences.

Les rencontres sont organisées dans tous les lieux où les parents sont susceptibles de se trouver : crèches, écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, centres sociaux, etc...

Près de 1500 parents fréquentent chaque année les réunions du Carrefour des Parents dont 40 % des thèmes sont directement liés à l'éducation :

- *Quelles sont les « clés » pour réussir à l'école ?*
- *Quel est le rôle des parents dans la réussite scolaire de leur enfant ?*
- *Comment donner à mon enfant le goût de l'effort et de la persévérance ?*

Des groupes de réflexion avec des parents ont été mis en place dans plusieurs quartiers dans le but de favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

Le jeu « La Parenthèse » (jeu de cartes) :

Il permet, de manière ludique, d'inscrire parents et enfants dans un jeu de rôle avec des situations concrètes de problématiques sociales et éducatives.

Cela a nécessité la mobilisation de 5 professionnels (psychologues, éducateurs, parents référents) intervenant au sein du Carrefour des Parents.

- **L'accompagnement des parents dans l'éducation de leurs enfants** : des rendez-vous réguliers sont pris avec les référents de parcours pour de l'écoute et du conseil, des sorties familiales culturelles, des stages intensifs d'apprentissage de la langue (2h/jour sur 4 jours/semaine) : 52 parents bénéficient ainsi de l'alphabétisation chaque année au sein du dispositif de Réussite Educative et environ 300 au sein de l'ASELQO

- **Les parents relais**

Ce dispositif a pour objectif de renforcer le contrôle parental en assurant une présence éducative dans les espaces publics et de sensibiliser les parents sur

leurs responsabilités. 150 parents relais leur transmettent ainsi sur le terrain toute information utile sur les dispositifs d'aide et de soutien à la parentalité
Il permet aussi de soutenir les parents en difficulté dans leur fonction parentale et de renforcer la présence « cadrante » d'adultes sur le terrain.

➤ **La lutte contre le décrochage scolaire et le Service Educatif de Prévention (SEP)**

En 2014, les actions socio éducatives ont été renforcées par la création d'un Service Educatif de Prévention composé de 5 éducateurs titulaires et de 5 éducateurs stagiaires qui prennent en charge les jeunes en situation de décrochage scolaire (plus de 300 adolescents, en majorité des collégiens, sont ainsi suivis individuellement chaque année). Le nombre d'éducateurs titulaires doit passer à 8 à Orléans en 2019, dans le cadre de la « Métropolisation ».

Le dispositif « **Passerelle** » est un dispositif unique d'accueil des collégiens en situation de risque de décrochage scolaire ou d'exclusion. Il propose différents parcours aux jeunes et à leur famille :

- Parcours « dérogatoire » qui permet de remobiliser les jeunes à partir d'activités techniques en leur proposant des mises en situation professionnelles pour favoriser la découverte de centres d'intérêt
- Parcours « Atelier de Remobilisation et de Civisme » (ARC) en partenariat avec l'Education Nationale, notamment en cas d'exclusion temporaire d'une semaine.
- Parcours « exclusion définitive » qui propose une prise en charge immédiate du jeune exclu définitivement du collège, en attendant une réaffectation dans un autre établissement.

Le Dispositif « **Plateforme** » favorise quant à lui l'insertion des jeunes de 16 à 20 ans (chantiers éducatifs, chantiers formation, E2C, mission locale,...)

➤ **Mesures de responsabilisation**

La ville d'Orléans a étendu à tous les collèges depuis la rentrée de septembre 2015, l'accueil des collégiens sanctionnés dans le cadre des mesures de responsabilisation. Ce dispositif met l'accent sur l'individualisation de la sanction, la responsabilisation de l'élève et l'implication de sa famille dans un processus éducatif.

Quelques repères :

- Sanction disciplinaire prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline
- Alternative à une exclusion. Mise en œuvre en dehors des heures d'enseignement
- Durée : 20 heures maximum

- Activités possibles : activités de solidarité, de citoyenneté, de développement durable, ou exécution d'une tâche à des fins éducatives...

V – PEDT : LES OBJECTIFS VISES :

5-1 Favoriser l'accès de tous à une offre éducative diversifiée et adaptée aux tranches d'âge :

Cette volonté se traduit par :

- **Des activités qui s'adressent à tous les enfants** : les activités proposées à tous les enfants dans le cadre du PEDT doivent favoriser leur développement, leur sensibilité, leurs aptitudes physiques et intellectuelles, leur épanouissement et leur implication dans la vie en collectivité, au-delà des connaissances apportées par l'institution scolaire. Elles doivent prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles sont adaptées à son rythme (possibilité de départ échelonné à la garderie afin de ne pas trop allonger la journée, constitution de groupes en fonction des tranches d'âge dans les ALSH et les ALE,...)

- **Une diversité thématique sportive** répartie géographiquement sur le territoire Orléanais en s'appuyant sur les spécificités des équipements sportifs (Base de loisirs, mur d'escalade, stades, gymnases, établissements aquatiques...).

- La prise en compte des troubles de la santé et de la situation d'handicap dans l'organisation des activités sportives

- **Des conditions tarifaires équitables** : les nouvelles activités menées le mercredi matin en faveur des élémentaires, dans le cadre des ALE, bénéficient d'un tarif symbolique (1€ à 5€ pour les 3 heures). Par ailleurs, la gratuité des ATP (aide au travail personnel) a été maintenue jusqu'à la tranche G de revenus. Enfin, le prix des prestations payantes est basé sur des tarifs progressifs, fonction du quotient familial des parents.

L'accès aux enfants et aux familles à la pratique sportive est facilité par l'application de tarifs accessibles et dégressifs à compter du mois de janvier. Au-delà de l'adhésion, des tarifs par activité supplémentaire sont proposés aux adhérents pour leur permettre de construire leur programme sportif. Le tarif de 2 € pour bénéficier du dispositif Orléans Mouv', permet aux jeunes de se responsabiliser dans le respect des activités et leur assiduité.

5-2 Favoriser au mieux la continuité éducative :

Sur une journée, le temps de l'enfant est rythmé par différentes séquences au sein desquelles interviennent les différents acteurs éducatifs que sont les parents, les enseignants, les animateurs et les éducateurs sportifs.

L'objectif éducatif du PEDT est de mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire. Le PEDT doit permettre d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires prolongeant le service public d'Education et en complément avec lui. Il

formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des actions éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

5-3 S'épanouir en partageant des valeurs communes :

La mise en œuvre des activités proposées permet aux enfants de s'épanouir et d'ouvrir leur esprit en stimulant leur curiosité.

Celle-ci se fait dans le partage de valeurs communes telles que le respect des biens et des personnes et le respect des règles de vie collective, le savoir vivre ensemble. Par une approche ludique et technique, elle doit permettre de favoriser l'autonomie de l'enfant et de développer sa confiance en lui.

5-4 Réaffirmer le principe de coéducation :

- Par un soutien très actif en faveur de la parentalité, gage d'épanouissement, d'équilibre et de réussite de l'enfant. A cet égard, ce soutien doit passer par une implication plus forte des équipes éducatives et des parents délégués dans la mobilisation des parents d'élèves pour les réunions du Carrefour des parents.

- Par un engagement volontariste de la Ville aux côtés de l'Education Nationale, y compris en renforçant le rôle des parents-relais et des médiateurs municipaux.

- Par une coopération avec le tissu associatif et les centres sociaux, les clubs sportifs, les éducateurs et les animateurs municipaux. Les passerelles avec les clubs sportifs vont être favorisées afin de permettre aux jeunes de découvrir des disciplines sportives variées. Des rencontres avec les athlètes et les équipes techniques issus des clubs de haut niveau de la Métropole ainsi que des disciplines Olympiques doivent enrichir la culture sportive des jeunes et les sensibiliser aux Jeux Olympiques Paris 2024.

Tous ces objectifs concourent au souhait de réussite éducative pour tous.

VI- BILAN INTERMEDIAIRE ET EVALUATION DU PEDT :

6-1 Bilan intermédiaire :

Une évaluation au fil de l'eau portée par la Direction de l'Education en lien avec les personnels de terrain permet de réajuster en cours d'année les actions mises en œuvre dans le cadre de la réforme. Elle vise par exemple à garantir le maintien de la diversité des activités proposées aux enfants en cas de démission d'animateurs ou bien alors à ajuster l'ouverture d'ALE en fonction des inscriptions réelles.

Elle permet également, au travers des bilans intermédiaires qui sont menés, de recueillir des données pour nourrir l'évaluation finale.

6-2 Evaluation du PEDT :

L'évaluation du PEDT doit s'entendre d'un point de vue quantitatif et d'un point de vue qualitatif.

Evaluer un dispositif éducatif d'un point de vue quantitatif, c'est mesurer :

- Le taux de fréquentation des activités proposées
- Le taux d'occupation des locaux dédiés à ces activités
- Le taux de satisfaction de la demande

Evaluer un dispositif éducatif d'un point de vue qualitatif, c'est permettre d'apprécier :

- Sa pertinence : les actions mises en œuvre répondent-elles aux attentes des publics et partenaires ?
- Son efficacité : les résultats obtenus sont-ils conformes aux objectifs définis ?
- Son efficience : les moyens mis en œuvre sont-ils utilisés de manière optimale ?

Evaluer un dispositif éducatif dans sa globalité, c'est donc construire et partager des outils.

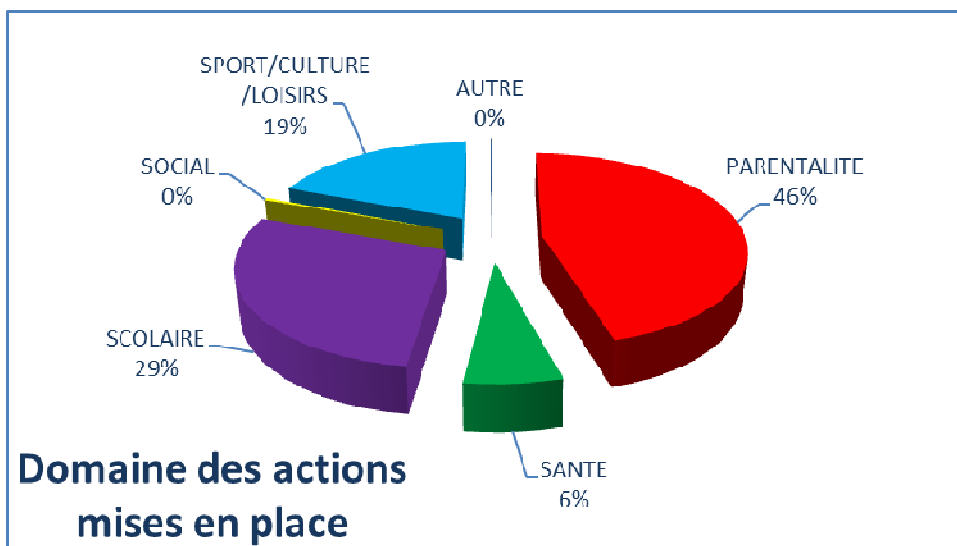
Des exemples d'évaluation :

1- Taux de réussite des Clubs Coup de Pouce Clé :

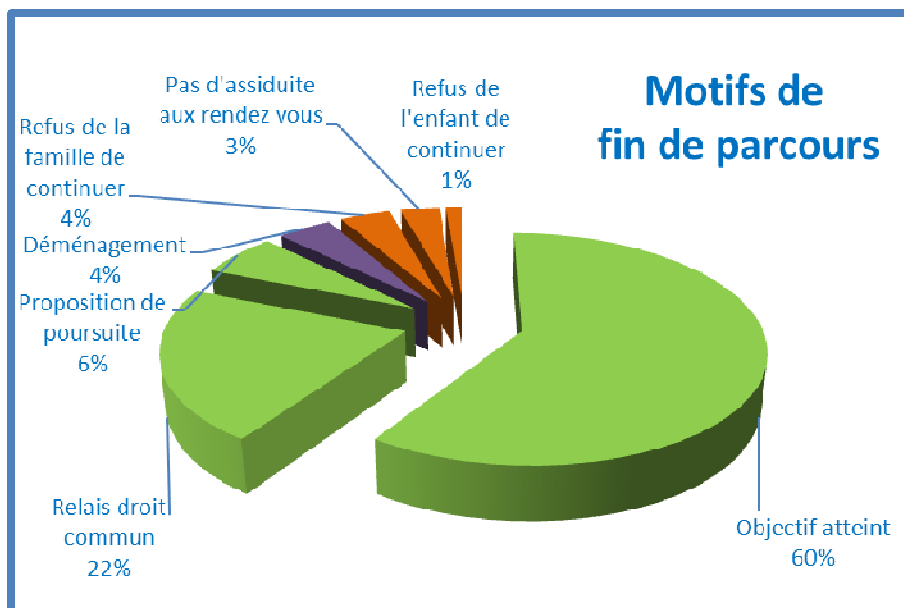
Selon les enseignats 82 % des enfants sont devenus bons ou très bons lecteurs
Ils ont également observés une amélioration des critères suivants pour certains enfants

- La confiance en soi : 79 %
- La motivation pour le travail : 80 %
- L'intérêt pour l'écrit : 74 %
- Le rapport à l'école : 73 %
- L'expression orale : 62 %
- La participation en classe : 62 %
- La capacité à travailler en groupe : 65 %

2- Réussite Educative



Motifs des fins de parcours pour les enfants sortant du dispositif Réussite Educative

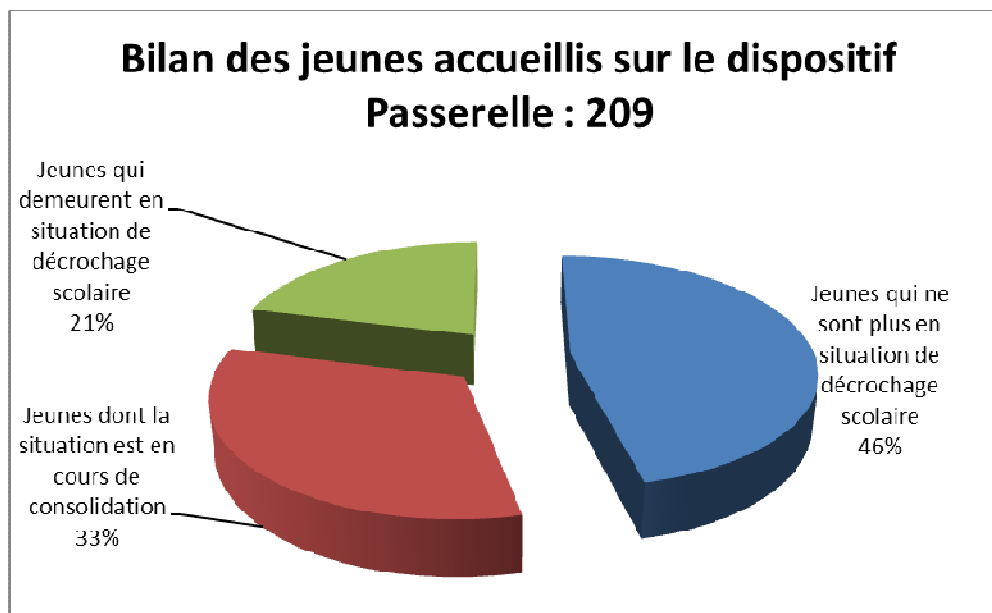


A noter 82% de sorties positives, avec 6% de propositions de poursuite et 8% d'échec.

3- Service Educatif de Prévention (SEP)

Au total 500 jeunes accueillis par ses deux dispositifs.

Son dispositif « **Passerelle** » :




Son dispositif « **Plateforme** ».

- 291 jeunes accueillis dont :
 - 112 jeunes « en grande difficultés et hors structure », dont 16 Tigistes
 - 57 jeunes « placés sous mains de justice »
 - 102 jeunes « en risque de rupture », accueillis et orientés par les MDR
 - 20 jeunes « agissant au bénéfice de leur quartier/actions Citoyennes ».

- Concernant les chantiers éducatifs :
 - 65 jeunes bénéficiaires, dont 9 filles
 - Salarié Domicile Services : 2831heures
 - Tigiste : 739 heures (x 16 Tigistes)
 - CUI-CAE : 150 heures (1 jeune)
 - 3720 heures de travail-jeune

- Impact sur les parcours / 112 jeunes en grande difficultés

Evaluation de l'évolution des jeunes à partir de neuf paliers 	Résultats / paliers	Nbre	%	Résultats /objectifs
	9) Formation qualifiante	16	14	73%
	8) Emploi	21	19	
	7) Intégration d'un dispositif 2ème chance (Epede et E2C)	2	2	
	6) Adhésion à l'accompagnement Mission Locale (y compris stages MLO)	12	11	
	5) Maintien de la scolarité (CAP ET BAC Prof.)	11	10	
	4) Adhésion à l'accompagnement éducatif SEP (évolution significative de la posture / propos, présentation, relation à l'adulte, soins ...)	7	6	
	3) Exécution complète de la mesure (TIG ...)	12	11	
	2) Maintien du contact, en attente d'évolution	16	14	27%
	1) Sans suite	15	13	
	Total	112	100%	100%

VII – CONCLUSION :

Le Projet Educatif de Territoire de la Ville d'ORLEANS qui s'appuie sur de nombreux dispositifs municipaux et partenariaux a été construit et enrichi au travers de nombreux échanges avec les acteurs éducatifs du territoire.

Il est le reflet d'une volonté éducative commune et se pose comme un outil de coéducation en faveur des enfants, des jeunes et de leur famille.

Orléans, le

Olivier CARRE
Maire d'Orléans
Député du Loiret

Jean-Marc FALCONE
Préfet de la région
Centre-Val de Loire et du Loiret

Philippe BALLÉ
Directeur Académique
Des Services de l'Education Nationale

Jean-Yves PREVOTAT
Directeur de la CAF

N° 26 – **Politique de la ville. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2017.**

M. LELOUP – *Pour rester dans le domaine social, il vous est demandé de prendre acte du rapport de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.-C.S.). Vous avez le détail dans le rapport joint. Pour mémoire la D.S.U. de 2017 est de 4 millions d'euros pour un apport net par la Ville de 9 millions d'euros. Cela porte le budget de l'action sociale au niveau des quartiers de 13 millions d'euros, sachant que dans ce budget, l'A.N.R.U. représente une part importante voire majoritaire.*

M. le Maire – *M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *Cette question est importante et nous voterons bien sûr la délibération, mais nous regrettons quand même que le rapport produit par M. BORLOO - qui n'est pas un homme de gauche me semble-t-il - qui travaillait avec des élus et des associations de toutes sensibilités politiques, a été plus ou moins rejeté par le gouvernement. C'est vraiment dommage, car on a peut-être raté quelque chose d'important par rapport aux quartiers. Mais quand je dis cela, je ne dis pas que la Ville ne fait rien.*

M. LELOUP, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Depuis plusieurs années, la Ville bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.-C.S.) instituée par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, réformée par la loi de finances n° 2016-1917.

La D.S.U - C.S est attribuée aux communes éligibles sur la base d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier par habitant de la commune, la part des logements sociaux de la commune, le nombre de personnes de la commune couvertes par des prestations logements et le revenu moyen par habitant.

Conformément à l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales, un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain doit être présenté annuellement au Conseil Municipal.

Aussi, ont été prises en compte pour établir ce rapport :

- les dépenses engagées par la Mairie spécifiquement sur les quartiers de l'Argonne, La Source, Dauphine et des Blossières après déduction faite des participations d'autres partenaires tant en investissement qu'en fonctionnement. Cela n'inclut donc pas les actions que la Mairie mène ou soutient de manière générale sur l'ensemble de son territoire ;
- les actions menées par la Mairie directement par le biais de ses services ou indirectement par le versement de subventions accordées aux porteurs de projets pour l'essentiel associatifs.

Au total, en 2017, la Mairie a engagé des dépenses en faveur de ces quartiers en investissement et en fonctionnement pour un montant global de 13 559 928 € réparti comme suit :

Thème	Montant engagé par la Mairie en 2017 en €
Emploi, formation, développement éco et insertion	161 059
Accès aux droits, santé et solidarité	193 848
Citoyenneté, prévention et réussite éducative	1 014 009
Animation, culture, sports, loisirs et jeunesse	3 659 511
Petite enfance	1 416 713
Coordination des dispositifs	223 966
Total (1)	6 669 106

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

Opérations de renouvellement urbain à l'Argonne (programme A.N.R.U.)	4 752 918
Opérations de renouvellement urbain à La Source (programme A.N.R.U.)	2 397
Opérations de renouvellement urbain à Dauphine	909 036
Opérations d'aménagement de l'espace public	1 197 304
Subvention d'investissement versée à l'ASELQO	29 167
Total (2)	6 890 822
Total global (1 + 2)	13 559 928

Le montant de la D.S.U.-C.S. pour 2018 s'élève à 4 409 505 € (contre 4 055 203 € pour l'année 2017). Le montant net engagé par la Mairie pour 2017 est donc de 9 504 725 €. Le détail des actions prises en compte est retrace dans le rapport annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport ci-annexé sur les actions de développement social urbain engagées par la Mairie pour l'année 2017 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.



Orléans Mairie

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE

Rapport détaillé des actions de développement social urbain
menées directement ou indirectement par la Mairie d'Orléans en 2017

SOMMAIRE :

I. Les actions en fonctionnement

Thème 1 : Emploi, formation, développement économique et insertion

Thème 2 : Accès aux droits, santé, solidarité

Thème 3 : Citoyenneté, prévention et réussite éducative

Thème 4 : Animation, culture, sports, loisirs, jeunesse

Thème 5 : Petite enfance

Thème 6 : Coordination des dispositifs

II. Les actions en investissement

2017



ANNEXE

I. <u>Les actions en fonctionnement</u>	Intitulé de l'action	Participation financière de la Mairie en 2017
<p>Thème 1 : Emploi, formation, développement économique et insertion : 161 059 €</p> <p>Les actions emploi/insertion menées par la Ville d'Orléans sont moindres depuis 2015 puisque la plupart de ces actions sont désormais financées par la Métropole.</p> <p>Ecole de la « deuxième chance » d'Orléans-Val de Loire</p> <p>Quartiers concernés : Bassin d'emploi d'Orléans dont les quartiers de l'Argonne, La Source, Dauphine et Blossières.</p> <p>Objectifs : Offrir à des jeunes en difficultés un parcours de formation permettant leur insertion durable sur le marché de l'emploi.</p> <p>Actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Chaque jeune bénéficie d'un parcours de formation de 38 semaines (en moyenne) dont 16 semaines de stages en entreprise. Chaque jeune est pris en compte dans sa globalité (dimension scolaire, éducative, professionnelle, personnelle et sociale). A cet effet, il est suivi (pendant 1 an) par un référent unique pendant toute la durée de son parcours ainsi qu'à l'issue de sa formation qu'il soit salarié, en formation ou toujours demandeur d'emploi. Au terme de son parcours, un certificat de compétences / attestation de fin de formation est remis à chaque jeune attestant du nombre d'heures de formation effectuées en entreprise et à l'Ecole, des compétences acquises dans le domaine des connaissances générales et des compétences professionnelles techniques et socio-professionnelles acquises et validées en entreprise. ↳ Les cours théoriques suivis par les jeunes : <ul style="list-style-type: none"> - savoirs de base (français, mathématiques, bureautique, projet professionnel) – cours assurés par A.C.M. formation. - activités physiques et sportives – cours assurés par E.C.O.-C.J.F - ateliers techniques assurés par l'éducatrice spécialisée technique - ateliers théâtre – cours assurés par le Théâtre de la Télé Noire - ateliers divers – informatique, problématiques sociales, couleurs, le code de la route... ↳ les stages et le partenariat avec les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - + de 500 entreprises dans le portefeuille de l'Ecole : accueil des stagiaires, visites d'entreprises, intervention, participation au jury de recrutement. <p>Public touché : 105 jeunes suivis en 2017 dont 83 sont domiciliés sur Orléans Métropole.</p> <p>Sur ces 83 jeunes : - 32 sont issus des QPV, - 35 femmes et 48 hommes - 75 ont un niveau inférieur au niveau V non validé, - 25 jeunes étaient en cours de formation au 1^{er} janvier 2017 et 56 jeunes ont intégré en 2017.</p> <p>Résultats :</p> <p>Au 31/12/2017 sur les 105 jeunes suivis au cours de l'année, 26 poursuivent leur parcours sur 2018 et 79 n'y sont plus : 16 départs pendant la période d'essai de 5 semaines, 7 sorties non maîtrisables (déménagement, santé, maternité, incarcération) et 56 sorties autres. Parmi ces 56 jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 sorties sans solution connue à fin décembre 2017, - 34 sorties dites positives : 9 en formation qualifiante ou diplômantes, 5 en CDI, 6 en CDD de 2 à 6 mois, 6 en CDD de plus de 6 mois, 6 en contrat d'apprentissage, 1 contrat d'avenir et 1 création d'entreprise. - 12 sorties dites dynamiques : 4 CDD de moins de 2 mois, 2 en service civique, 2 en formation préqualifiante, 4 orientés vers de dispositifs spécifiques (EPIDE, Garantie jeune, CMP) <p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Une équipe de direction composée de 4 personnes à temps plein : 1 Directrice, 1 Chargé de relations entreprises, 1 Assistante de Direction et une Educatrice technique spécialisée. ↳ Une équipe pédagogique composée de 3 formateurs référents à temps plein mis en place par A.C.M. Formation. 	<p>32 500 €</p>	

<p>Forum 2 000 emplois 2 000 sourires, le 11 mai 2017</p> <p>Objectif : ➔ Permettre aux demandeurs d'emploi jeunes d'accéder à un 1^{er} emploi, une formation, rencontrer des entreprises qui recrutent et des partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle pour les conseiller sur leurs démarches de recherche d'emploi.</p> <p>➔ <i>Le déroulé de la manifestation du 11 mai 2017</i></p> <p>La manifestation a été ouverte de 9h00 à 17h00 au Zénith d'Orléans. Les visiteurs ont pu se rendre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un pôle formation, orientation - des stands d'entreprises et de fédérations professionnelles qui ont présenté leur secteur d'activité et leurs offres d'emploi. - des ateliers RH : conseils sur CV, lettre de motivation, l'apparence, la e-réputation. Des conseils de responsables RH ou professionnels de l'emploi. <p>Public touché : 4850 visiteurs</p> <p>Nombre d'entreprises présentes : 34 organismes de formation et 77 entreprises</p> <p>Nombre d'offres d'emploi : 4 365 offres d'emploi en Région Centre Val de Loire</p> <p>Moyens mobilisés par la Ville : 17 950€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Humains : 2 agents RH Ville sur le stand commun • Logistique : mise à disposition de la salle du Zénith • Communication : mise à disposition réseau Muppi 47 faces sur 2 semaines <p>Moyens mobilisés par la Communauté Urbaine Orléans : 15 651,50 € en communication, logistique, mobilisation d'agents RH</p>	<p>17 950 €</p>
<p>Commerce</p> <p>➤ Etude de commercialité du centre commercial Dauphine – Quartier Dauphine</p> <p>Quartier(s) concerné(s) : Dauphine</p> <p>Objectifs : Favoriser le maintien d'une offre commerciale de proximité dans le centre commercial</p> <p>Actions mises en œuvre : Lancement d'une étude commerciale par la Ville d'Orléans (reprise par Orléans Métropole dans le cadre du transfert de compétences) pour établir un diagnostic commercial, définir un programme commercial et de services et élaborer un projet de restructuration</p> <p>Coût étude = 15 K€</p> <p>Public touché : 10 % de commerçants et les habitants du quartier</p> <p>➤ Boutique école – Boutique de Gestion des Entreprises du Loiret</p> <p>Quartier(s) concerné(s) : Dauphine</p> <p>Objectifs : Permettre à des porteurs de projets de tester leur activité dans une boutique mise à disposition par la Ville d'Orléans</p> <p>Actions mises en œuvre : Mise à disposition du local à la BGE</p> <p>Public touché : les porteurs de projets (2 ou 3 sessions par an pour 4 porteurs de projets)</p> <p>➤ Contrat de revitalisation du centre commercial de la Bolière</p> <p>Quartier(s) concerné(s) : La Source</p> <p>Objectifs : Maintenir et pérenniser l'offre commerciale dans le centre commercial</p> <p>Actions mises en œuvre : Lancement de la procédure de CRAC par la Ville d'Orléans (reprise par Orléans Métropole dans le cadre du transfert de compétences) – désignation de l'opérateur du CRAC – élaboration du projet de rénovation en cours et poursuite des acquisitions</p> <p>Public touché : 15 % de commerces installés dans le centre commercial et les habitants du quartier</p> <p>➤ Etude dvt eco, emploi et commerce des quartiers ANRU</p> <p>Quartier(s) concerné(s) : La Source / L'Argonne / Les Chaises</p> <p>Objectifs : Elaborer une stratégie et un plan d'actions en vue de maintenir et développer les activités économiques, l'emploi et le commerce</p> <p>Actions mises en œuvre : Etude en cours (MO = OM)</p> <p>Public touché : acteurs économiques / habitants des quartiers</p>	<p>15 000 €</p> <p>50 000 €</p>

Subventions aux associations mettant en œuvre des projets liés à l'emploi :		45 609 €
Par délibérations du Conseil Municipal, la Ville d'Orléans a attribué plusieurs subventions à des associations intervenant sur l'insertion et l'emploi :		
Association	Action	Montant de la subvention (€)
Initiative et développement	Renforcer l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficulté	10 402
ACM Formation	Plate-forme d'apprentissage	9 235
Pass Emploi	Accompagnement vers l'emploi et la formation	9 576
	TOTAL	29 213
La Mairie d'Orléans a également versé des subventions à des associations pour des soutiens à l'activité (aides aux loyers).		
	Association	Montant de l'aide (€)
	Orléans Insertion Emploi	12 396
	Saveurs salées sucrées	4 000
	TOTAL	16 396
Autres actions ayant un impact sur l'emploi et l'insertion :		
La Mairie compte environ 2 600 agents. La Mairie et les établissements et services qui y sont rattachés (C.C.A.S., E.S.A.D...) sont donc un employeur important d'Orléans, y compris sur les quartiers prioritaires. D'autre part, avec un budget de 227 millions d'euros en 2017, la Mairie intervient favorablement sur l'activité économique et l'emploi vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires implantés sur les quartiers prioritaires. (Source : Site Internet Ville/MéTRO)		
Thème 2 : Accès aux droits, santé, solidarité : 193 848 €		
Accueil, orientation et renseignement des habitants des quartiers de l'Argonne et de La Source par les agences sociales du C.C.A.S. d'Orléans :		
Quartier(s) concerné(s) : Argonne, La Source.		
Objectifs : Délivrer les informations nécessaires à la constitution de dossiers administratifs, à l'accès aux droits, instruire des dossiers administratifs et/ou orienter vers les dispositifs et partenaires en mesure de répondre aux demandes.		
Actions mises en œuvre : Accueillir, renseigner et orienter les habitants des quartiers.		
Moyens humains mobilisés : 4 agents d'accueil à temps plein.		
Public touché : Tout habitant du quartier sur appel téléphonique ou qui se présente à l'agence sociale du C.C.A.S de l'Argonne ou de La Source.		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence sociale de l'Argonne : 4 145 personnes accueillies (3 228 accueils physiques et 917 accueils téléphoniques). ▪ Agence sociale de La Source : 6 145 personnes accueillies (4 398 accueils physiques et 1 747 accueils téléphoniques). 		
Accompagnement des publics en difficultés des quartiers de l'Argonne et de La Source par le C.C.A.S. d'Orléans – les aides facultatives		
Quartier(s) concerné(s) : Orléans et notamment les habitants issus des quartiers de l'Argonne et de La Source.		
Objectifs : Permettre aux personnes en situation de précarité de faire face à leurs besoins essentiels.		
Actions mises en œuvre : Commission hebdomadaire d'attribution des aides facultatives.		
Public touché : Argonne : 268 aides attribuées pour un montant de 21 374,62 € / La Source : 163 aides attribuées pour un montant de 9 018,30 € .		
		Argonne : 60 000 € Blossières : 3 600 € Dauphine : 6 600 € La Source : 53 400 € Total : 123 600 €
		Argonne : 21 374,62 € La Source : 9 018,30 € Total : 30 392,92 €

<p>Accès aux droits Forum « Mon quotidien à l'ère numérique » organisé par le Service Solidarité et Insertion Sociale, au cœur du quartier de La Source – (218 personnes)</p>	
<p>Accès aux droits des aînés Quartier(s) concerné(s) : La Source. Objectifs : - Action de prévention de proximité, de repérage des situations isolées - Favoriser les relations de voisinage - Rompre l'isolement : offrir un moment convivial et festif - Promouvoir les services proposés par le CCAS en faveur des aînés et le programme « Intergénéreux » d'Uniscité</p> <p>Actions mises en œuvre : 6 septembre- Organisation à l'intention des personnes de 60 ans et plus résidant dans la Résidence Villa Verte/Résidences Les Genêts gérée par les Résidences de l'Orléanais, une action de proximité à des fins d'information et de sensibilisation d'accès aux droits, en « délocalisant », une journée complète, l'Espace Info des Aînés sur ce site. - Envoi d'un courrier en amont, aux locataires identifiés par le bailleur, afin de leur proposer, soit un rdv à leur domicile, soit sur un stand situé au droit de la médiathèque Maurice Genevoix - Organisation d'un temps de convivialité/goûter dans un des appartements mis à disposition par une résidente de villa Verte. 5 résidents ainsi que 5 travailleurs sociaux (C.C.A.S./Résidences de l'Orléanais) se sont ainsi retrouvés autour d'une animation musicale. 12 octobre/16 novembre : tenue d'un stand du service des aînés sur le marché de La Source à des fins d'information et de sensibilisation d'accès aux droits du public senior et des services qui leurs sont proposés par le C.C.A.S. Public touché : 8 des 18 locataires de la Résidence Villa Verte (2 Résidences Les Genêts) + 65 personnes sur les opérations marché de La Source. Moyens humains mobilisés : C.C.A.S. : Responsable coordination des Aînés, 2 Travailleurs Sociaux CLIC – Responsable Pole Animation Seniors et une assistante. Résidences de l'Orléanais : Présence d'1 Chargée d'Action sociale et d'1 Conseillère pour l'opération Villa Verte.</p>	<p>La Source : 950 €</p>
<p>Actions intergénérationnelles - Mise à disposition de deux appartements de la Résidence Alice Lemesle pour l'Association UNISCITE. Dans le cadre du Programme National « Intergénéreux », 8 jeunes en service civique missionnés afin de recréer du lien social avec les résidents, présents donc dans la résidence Lemesle jusqu'au 30 juin, puis au titre de la 4ème promotion, 4 jeunes en service civique dédiés à la résidence depuis le 15 novembre (événements partagés dans la résidence, visites de convivialité sur la base du volontariat des résidents, sorties en commun...) - Echanges réguliers avec les enfants de l'école maternelle du Nécotin sur le temps de l'accueil périscolaire. Rencontres en alternance à l'école et la Résidence. - Participation de résidents au Réseau d'échange de savoir sur le thème de la cuisine et au chœur artistique : Incol urbain à l'ASELQO Grand Villiers -16 juin : Journée Solidarité à l'initiative de la caisse d'épargne et d'Unis Cité : - Fabrication de bac à fleurs, fauteuil et tables pour la terrasse, customisation de pots de fleurs, ateliers cuisine avec les résidents.</p>	
<p>Les Rendez-vous de la Santé dans votre quartier Une fois par semestre les Rendez-vous de la Santé se déclinent dans un quartier prioritaire afin d'établir le contact et convaincre de l'accessibilité pour tous du contenu de ces conférences.</p>	<p>604,42 €</p>

<p>La deuxième édition de ces Rendez-vous de la Santé dans Votre Quartier a eu lieu dans le quartier des Blossières le jeudi 27 avril 2017 : Diabète et prévention du diabète, par le Docteur Riad FARAH, dans la Salle annexe de l'ASELOO Blossières, en cœur de quartier. Une distribution de dépliant chez les participants du quartier a été effectuée afin de les y associer. 35 personnes étaient présentes, ce qui est un début de réussite dans l'objectif de toucher, en degré infra, les plus éloignés de la prévention.</p> <p>Le Rendez-vous de la Santé dans Votre Quartier du second semestre s'est déroulé à La Source le jeudi 14 décembre 2017, Salle Ferdinand Pellicier : Généralités en chirurgie orthopédique et traumatologique, par le Docteur Mazen ALI. 27 personnes étaient présentes.</p>	<p style="text-align: right;">664,42 €</p>																								
<p>« Temps psychologue » dans les quartiers</p>																									
<p><u>Quartier(s) concerné(s)</u> : Argonne, La Source, les Blossières.</p>																									
<p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer un espace d'écoute pour un temps de réflexion, de soutien et d'orientation si besoin est. ➤ Accompagner et soutenir l'accès au soin mental pour tous ➤ Proposer un accompagnement global de la personne tout en favorisant sa spécificité. ➤ Travailler en réseau avec les différents professionnels. ➤ Venir en appui des intervenants sociaux pour favoriser l'adhésion de la personne et donc l'accès aux soins et aux prestations sociales. 																									
<p><u>Actions mises en œuvre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permanences de psychologue au sein des agences sociales du C.C.A.S pour l'accès aux soins des bénéficiaires du R.S.A 																									
<p><u>Public touché</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bénéficiaires du RSA accompagnés par les travailleurs sociaux des agences Argonne, La Source et Centre (les Blossières). 																									
<p><u>Moyens humains mobilisés</u> : 1 psychologue à raison de 263 heures.</p>																									
<p>Soutien à des actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires</p>																									
<p>En 2017, des subventions Politique de la Ville ont également été versées par la Mairie pour les actions suivantes :</p>																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Association</th> <th>Action</th> <th>Montant de la subvention (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C.I.D.F.F.</td> <td>Pôle d'accès aux droits Orléans</td> <td>4 000</td> </tr> <tr> <td>A. domicile 45</td> <td>Femmes relais santé</td> <td>14 000</td> </tr> <tr> <td>Compagnons bâtisseurs</td> <td>Mutations solidaires</td> <td>2 610</td> </tr> <tr> <td>Compagnons bâtisseurs</td> <td>Accompagnement logement</td> <td>1 990</td> </tr> <tr> <td>Lien social et médiation</td> <td>Actions de médiation entre locataires</td> <td>9 777</td> </tr> <tr> <td>Relais Enfants Parents Val de Loire</td> <td>Soutien à l'activité</td> <td>3 840</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>32 377</td> </tr> </tbody> </table>	Association	Action	Montant de la subvention (€)	C.I.D.F.F.	Pôle d'accès aux droits Orléans	4 000	A. domicile 45	Femmes relais santé	14 000	Compagnons bâtisseurs	Mutations solidaires	2 610	Compagnons bâtisseurs	Accompagnement logement	1 990	Lien social et médiation	Actions de médiation entre locataires	9 777	Relais Enfants Parents Val de Loire	Soutien à l'activité	3 840	TOTAL		32 377	<p>Total : 32 377 €</p> <p>(+ hors QPV 11 760 €)</p>
Association	Action	Montant de la subvention (€)																							
C.I.D.F.F.	Pôle d'accès aux droits Orléans	4 000																							
A. domicile 45	Femmes relais santé	14 000																							
Compagnons bâtisseurs	Mutations solidaires	2 610																							
Compagnons bâtisseurs	Accompagnement logement	1 990																							
Lien social et médiation	Actions de médiation entre locataires	9 777																							
Relais Enfants Parents Val de Loire	Soutien à l'activité	3 840																							
TOTAL		32 377																							
<p>Thème 3 : Citoyenneté, prévention et réussite éducative : 1 014 009 €</p>																									
<p>Le soutien à la parentalité CARREFOUR DES PARENTS</p>																									
<p><u>Quartier(s) concerné(s)</u> : Argonne, La Source, Blossières, Dauphine</p>																									
<p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Carrefour des Parents soutient les parents dans l'éducation des enfants au quotidien. ➤ Le dispositif de parentalité valorise et conforte les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant en prenant en compte leurs compétences ou pas. ➤ Les réunions entre parent/professionnel sont des échanges d'expérience, de questionnement, d'interrogation sur l'éducation des enfants aujourd'hui. 																									
<p>Total : 99 477 €</p>																									

<p>Actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Carrefour des Parents : Dispositif qui soutient les parents en proposant un programme mensuel de réunions gratuites, anonymes et ouvertes à tous. Les rencontres donnent la possibilité aux parents d'approfondir leurs connaissances, leur savoir-faire et de s'enrichir « d'outils » proposés par les parents ou professionnels. - Utilisation du jeu de cartes « La Parent'hèse » lors de 2 rencontres organisées avec le Secours Populaire 40 parents. - Organisations de 2 Soirées parentalité avec conférence puis échanges des participants, 120 parents. - Permanence d'une psychologue le deuxième jeudi du mois à la Maison de La Réussite de la Source. - Présentation du dispositif dans les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et toutes associations qui en font la demande. - Réunions d'Info/Formation pour les assistantes maternelles 115 parents - Participation au Salon du Livre de l'Enfance - Participation aux manifestations Elé Punch dans tous les quartiers. - 2 réunions dans le parc Capitaine de Boissieu 29 parents - Les actions partenariales dans le quartier St Marceau-Dauphine : Réalisation des portraits de familles/du quartier, un vélo Gardé Champêtre Ludothèque <p>Public touché : 1 477 parents ont participé, dont 24% à l'Argonne, 13% à La Source, 31% à Centre-gare, 18% à Blossières et 14% à Dauphine. 102 réunions ont été proposées, soit un ratio 14,5 parents par réunion. Moyens humains mobilisés : une coordinatrice, une assistante administrative à raison de 1,3 E.T.P. et 30 vacataires.</p>	
<p>Le contrat de réussite éducative de la mairie d'Orléans</p>	
<p>Quartiers) concernés) : Argonne, La Source, Blossières et Dauphine</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositif qui a pour but une approche globale pour mettre en place des parcours éducatifs individuels pour des enfants ou des jeunes âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. ➤ Aider les familles, sans se substituer à elles, dans l'accompagnement de leur mission éducatrice. ➤ Permettre aux enfants de se développer le plus harmonieusement possible et d'utiliser au mieux leurs potentialités. <p>Actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement individuel des familles et de l'enfant par des référents de parcours. ➤ Actions des parcours individuels mis en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Thérapie familiale, suivi psychologique, ; art-thérapie et sophrologie. - Clubs « coup de pouce clé ». - Soutien éducatif personnalisé (école et collège)/ tutorat - Médiation par les pairs (apprentissage de la médiation entre élèves). - Projets d'Actions Educatives par la Jeunesse (séjours de vacances) - Alphabétisation. - Conseil et soutien auprès des parents. - Groupe de paroles parents - Atelier « les maternelles » - Sorties culturelles et familiales. <p>Public touché : 682 familles et 660 enfants dont 32 % de l'Argonne, 36 % de La Source, 15% des Blossières, 17% de Dauphine Moyens humains mobilisés : une équipe de 6 professionnels (1 Coordinatrice, 4 Référents de parcours, 1 Assistante administrative) à raison de 5,3 E.T.P., 220 vacataires/prestataires pour les différentes actions et 150 vacataires parents relais</p>	<p>Total : 287 959€</p>

<p>Le service de prévention - médiation - réussite (S.P.M.R.) de la Mairie d'Orléans. Quartier(s) concerné(s) : Argonne, La Source, Blossières, Saint Marceau</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Prévention de la délinquance. ☑ Médiation sociale et réussite éducative. ☑ Être à l'écoute et au service des habitants. ☑ Tisser des liens avec les partenaires. <p>Actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Médiation (conflits de voisinage ou intra familiaux). ☑ Veille (humaine, technique et urbaine) de manière à préserver la tranquillité publique. ☑ Assistance aux personnes en difficulté. ☑ Prévention des conflits et de la délinquance. ☑ Accompagnement des services publics et des services d'urgence (E.D.F, G.D.F, La Poste, S.A.M.U, Pompiers...). ☑ Préserver la convivialité, favoriser le lien social (été punch, immeubles en fête...). ☑ Des agents de médiation de 16h00 à 23h00, 7 jours/7. <p>Moyens mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ 21 Agents de médiation à temps plein. ☑ 5 Responsables à temps plein. 	<p>Total : 368 025€</p>
<p>Service éducatif de prévention Quartier(s) concerné(s) : Argonne, La Source, Blossières, Dauphine</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Apporter au jeune un soutien éducatif et psychologique par un accompagnement individualisé afin de favoriser son développement et son autonomie. ☑ Éviter son basculement vers la délinquance par l'apprentissage et le respect des règles sociales et plus largement de la Loi. ☑ Développer les compétences éducatives des parents pour renforcer la supervision parentale. <p>Actions mises en œuvre :</p> <p><u>Passerelle :</u> Dispositif qui prend en charge des Collégiens en situation de décrochage scolaire, et/ou d'exclusion sociale, orientés par les établissements scolaires. Objectif : Raccrocher le jeune à sa scolarité, éviter son basculement dans la délinquance</p> <p><u>Plateforme /Chantiers éducatifs et actions citoyennes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Dans une démarche globale de prévention, les chantiers éducatifs s'inscrivent dans le parcours d'insertion de jeunes en grande difficulté ☑ Objectifs : > Travailler le savoir-faire et le savoir-être. ☑ Proposer une expérience attractive et mobilisatrice participant au choix d'une formation professionnelle. <p>Moyens humains mobilisés : 5 éducateurs spécialisés à temps plein + vacataires et prestataires (éducateurs, éducateurs techniques, psychologues).</p> <p>Public cible : Collégiens en situation de risque de décrochage scolaire. Jeunes, de 16 à 21 ans, sortis du système scolaire sans aucun bagage, dans l'incapacité de s'adapter au fonctionnement des dispositifs de droit commun (Mission locale, Pôle Emploi, E2C...) et de se saisir des opportunités de formation ou d'emploi qui leur sont proposées.</p> <p>Public touché : 500 jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ 209 dans le cadre du dispositif Passerelle ☑ 291 dans le cadre du dispositif Plateforme 	<p>Total : 225 825€</p>

Soutien à des actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires			Total :
En 2017, des subventions Ville-Vie-Vacances ont été versées par la Mairie pour les actions suivantes :			32 723 €
Association	Action	Montant de la subvention (€)	
Escalé	Initiation vélo	1 100	
Escalé	Atelier de rue	2 000	
Maison d'animation de la CAF	Tout schuss vers la citoyenneté	2 000	
Libre de mots	Le langage de la rue	950	
AJLA	Changer d'air	1 500	
AJLA	Soyons solidaires	1 000	
ASELQO Blossières	Poser un regard différent sur le monde	750	
Maison d'animation de la CAF	Donnons pour recevoir	1 500	
Escalé	Vacances d'automne projet éco-hand	1 500	
	TOTAL	12 300	

En 2017, des subventions Politique de la Ville ont également été versées par la Mairie pour les actions suivantes :

Association	Action	Montant de la subvention (€)
Vivre & l'écrire	Plongez en famille dans les livres	4 500
Parentèle	Formation des bénévoles/Prévention précoce des troubles de la relation parents-enfants	4 731
JAM	Initiation lutte contact intégration collèges	5 529
ASELQO	1 année de partage, de bien être, de solidarité	1 500
Ligue de l'enseignement	La maternelle comme outil d'intégration	2 330
Unis Cité	Animer et développer un programme de service civique de qualité sur Orléans Métropole.	3 333
	TOTAL	20 423

Thème 4 : Animation, culture, sports, loisirs, jeunesse : 3 659 511 €

Soutien à des actions d'animation pour les jeunes des quartiers prioritaires		
En application d'une convention d'objectifs, la Ville a versé à l'ASELQO une subvention de fonctionnement de 2 569 940 € pour le fonctionnement des 12 sites.		1 499 132 €
7 de ces sites sont implantés dans des quartiers prioritaires : (Dauphine, Blossières, Bolière, Romain Rolland, Sainte Beuve, Grand Villiers, Marie Stuart).		
La subvention versée pour ces 7 sites peut donc être estimée à 1 499 132 € (7 x 2 569 940 / 12).		
« Bourses projets jeunes » : soutien financier à un projet porté par des jeunes des quartiers prioritaires :		2 760 €
750€ à un groupe de jeunes du quartier de la source en lien avec l'ASELQO sur un projet de manga.		
1000€ à un groupe de jeunes du quartier de la source en lien avec l'ASESCO pour un projet de solidarité international en côte d'ivoire.		
1000€ à un groupe de jeunes du quartier de la source en lien avec Solicoeur pour la mise en place d'un projet de sensibilisation pour une bonne hygiène de vie et prévention des accidents cardiovasculaires auprès des jeunes.		
« Orléans mou' » : Proposer un stage sportif aux jeunes des quartiers qui ne sont pas uniquement rattachés à une structure.		40 000 €
Objectifs : L'intégration et l'éducation par le sport, l'accès à la pratique sportive, la citoyenneté, favoriser l'accès à la culture, la pratique sportive féminine, la mixité sociale, le développement de l'autonomie et l'accompagnement des jeunes vers les activités permanentes des associations.		(frais de personnels inclus)
366 jeunes touchés en 2017		
Conventions d'objectifs avec des associations agissant dans les quartiers prioritaires.		
ESCALE (129 960 €), DEFI (99 275 €), JAM (81 415 €), AJLA (32 490 €), AESCO (13 538 €), UPA (27 500 €), CLTO HOCKEY SUR GAZON (29 000 €)		413 178 €

<p>ACTION Atelier de soutien créatif audiovisuels pour la jeunesse, temps d'accueil pour des publics (10 à 18 ans) pour des initiations, différentes pratiques (photo, créations numériques, vidéo, son...) ainsi qu'un soutien aux associations locales pour leurs projets en matière d'expression vidéo (7 000 €) DÉFI Festival un autre monde (3 000 €) ESPACE CULTUREL MARICO 6^{ème} édition du FEST145 Festival des Arts et de l'Orallité, afin de valoriser les arts de l'oralité, des spectacles vivants (2 500 €).</p>	<p>12 500 €</p>																					
<p>Culture dans les quartiers 2 074 511 +1 585 000</p>																						
<p>A La Source : Théâtre Gérard Philipe : Programmation jeune public et tout public, accueil des associations de quartier, développement du lien social. Résidence de territoire. Budget Théâtre Gérard Philipe = 80 000 € + frais de personnel 155 000 € ; Résidence du Théâtre Charbon = 39 000€. Travail avec les femmes du quartier, avec les primo-arrivants, travail sur la langue française. Proposition d'un festival artistique, Enracinement/Déracinement. Médiathèque Maurice Genevoix : coûts de personnel 455 000 € ; coûts d'acquisition de documents 35 000 € ; coûts d'action culturelle : 2 000 € Présence d'une antenne du conservatoire, accueil d'une centaine d'élèves, budget mobilisé = environ 320 000€ (essentiellement coûts de personnel) Lien avec les écoles du quartier pour la sensibilisation à la musique. A l'Argonne : Médiathèque coûts de personnel 85 000 €, coûts d'acquisition de documents 7 500 €, coûts d'action culturelle : 500 € Argonaute, Musique et Equilibre : part de la subvention 15 000 €, subvention d'investissement pour l'école 10 000 €. Développement d'actions de rencontres des artistes et du public, dont public scolaire. A Dauphine : Médiathèque coûts de personnel 115 000 €, coûts d'acquisition de documents 15 000 €, coûts d'action culturelle : 500 € Aux Blossières : Antenne du conservatoire accueillant environ 50 élèves, coûts = 160 000 € (frais de personnel) Médiathèque coûts de personnel 85 000 €, coûts d'acquisition de documents 5 000 €, coûts d'action culturelle : 500 €</p>	<p>274 000 € 492 000 € 320 000 € 93 000 € 25 000 € 130 500 € 160 000 € 90 500 €</p>																					
<p>Soutien à des actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires</p>																						
<p>En 2017, des subventions ont été versées à des comités des fêtes et des associations d'animation des quartiers :</p>																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Association</th> <th>Montant de la subvention (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Comité des Fêtes de La Source</td> <td>3 610</td> </tr> <tr> <td>Qualité de Vie à La Source</td> <td>1 805</td> </tr> <tr> <td>Comité des Fêtes de l'Argonne</td> <td>2 000</td> </tr> <tr> <td>Blossières Initiatives</td> <td>1 895</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>9 310</td> </tr> </tbody> </table>	Association	Montant de la subvention (€)	Comité des Fêtes de La Source	3 610	Qualité de Vie à La Source	1 805	Comité des Fêtes de l'Argonne	2 000	Blossières Initiatives	1 895	TOTAL	9 310	<p>Total : 106 951 €</p>									
Association	Montant de la subvention (€)																					
Comité des Fêtes de La Source	3 610																					
Qualité de Vie à La Source	1 805																					
Comité des Fêtes de l'Argonne	2 000																					
Blossières Initiatives	1 895																					
TOTAL	9 310																					
<p>En 2017, des subventions Politique de la Ville ont également été versées par la Mairie pour les actions suivantes :</p>																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Association</th> <th>Action</th> <th>Montant de la subvention (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ACTION</td> <td>Espace public numérique</td> <td>5 000</td> </tr> <tr> <td>Action</td> <td>Formation de médiateurs Internet</td> <td>5 000</td> </tr> <tr> <td>Escale</td> <td>Sports au féminin</td> <td>2 000</td> </tr> <tr> <td>Escale</td> <td>Lieu jeune</td> <td>10 000</td> </tr> <tr> <td>Escale</td> <td>Sports école famille</td> <td>5 500</td> </tr> <tr> <td>AE.SCO</td> <td>Activités à destination des jeunes</td> <td>7 235</td> </tr> </tbody> </table>	Association	Action	Montant de la subvention (€)	ACTION	Espace public numérique	5 000	Action	Formation de médiateurs Internet	5 000	Escale	Sports au féminin	2 000	Escale	Lieu jeune	10 000	Escale	Sports école famille	5 500	AE.SCO	Activités à destination des jeunes	7 235	
Association	Action	Montant de la subvention (€)																				
ACTION	Espace public numérique	5 000																				
Action	Formation de médiateurs Internet	5 000																				
Escale	Sports au féminin	2 000																				
Escale	Lieu jeune	10 000																				
Escale	Sports école famille	5 500																				
AE.SCO	Activités à destination des jeunes	7 235																				

AJLA	Action adultes et familles		6 007	
Libre de mots	Se réconcilier avec l'écrit		4 000	
Théâtre charbon	Enracinement déracinement		6 500	
DEFI	Quartiers en scène		2 500	
JAM	Insertion par le sport		4 180	
JAM	Prévention des comportements déviant par le sport		3 984	
ASELOO	La culture et l'égalité aux Blossières ???		2 000	
ASELOO	Haltero muscu fitness cardio pour tous		2 500	
ASELOO	Action 15-25 Dauphine		4 975	
UPA	Pétanque urban tour		7 000	
UPA	Accompagnement de projets jeunes		3 000	
ASELOO	Action 15 /25 ans Dauphine		6 040	
Académie Sportive d'Orléans	Du sport pour tous		3 000	
Néotin Basketball Association	Ecole de basket		3 000	
Argonne Basket Initiation Loisirs	Basket		3 000	
Eclipsa	Le cinéma pour le dire étape 3		3 220	
TOTAL			97 641	
Thème 5 : Petite enfance : 1 416 713 €				
Petite enfance				
Avec une offre de 725 places de crèches collectives et familiales, et 2 163 enfants accueillis en 2017 dans les structures municipales, l'accueil du jeune enfant est l'une des priorités de la Mairie d'Orléans, qui s'attache à proposer des solutions variées pour répondre aux besoins des familles. Les quartiers prioritaires sont chacun dotés de structures d'accueil collectif, occasionnel et familial, et les projets pédagogiques des établissements sont adaptés aux besoins des enfants et de leur famille. Aussi, la politique petite enfance dans les quartiers prioritaires s'attache à développer les modes de garde occasionnelle et favorise les besoins urgents des familles en recherche d'emploi.				
Accueil du jeune enfant sur les quartiers prioritaires :				
Quartier	Type structure	Nombre d'enfants accueillis en 2017	Budget de fonctionnement (dont charges de personnel)	Investissements sur les bâtiments réalisés en 2017
Blossières	Crèche collective	180	1 002 316 €	
	Crèche familiale	27	250 081 €	
Dauphine	Accueil passerelle	62	50 738 €	
	Crèche collective	87	413 316 €	
	Crèche familiale	38	312 844 €	
La Source	Halle-garderie	110	72 847 €	
	Crèche collective	131	935 835 €	Travaux extérieurs et intérieurs
	Crèche familiale	29	303 075 €	
Argonne	Halle-garderie	114	50 555 €	
	Crèche collective	120	789 535 €	Remplacement et électrification des menuiseries extérieures, travaux intérieurs
	Mini-crèche	33	270 967 €	
	Crèche familiale	31	311 798 €	
	Halle-garderie	105	64 413 €	Travaux toiture
			1 416 713 €	

<p>En outre, et afin de compléter son offre d'accueil en structures collectives, la Ville d'Orléans a réservé des places au sein des crèches privées installées sur le territoire Orléanais, dont 25 dans le quartier de La Source.</p> <p>Le relais assistantes maternelles est également présent sur l'ensemble des quartiers de la Ville, avec un budget de 259 779 € (dont charges de personnel). Cette équipe de 5 personnes accueille les familles et les assistants maternels dans le cadre de ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil petite enfance. • D'information générale des familles et des assistants maternels concernant leur rôle d'employeur et de salarié et d'orientation vers les organismes compétents. • De soutien et d'accompagnement autour de l'accueil du jeune enfant. • De professionnalisation des assistants maternels. <p>Actions spécifiques 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention avec Pôle Emploi : le C.C.A.S s'engage à favoriser l'accueil au sein de ses crèches, des enfants dont les parents domiciliés sur Orléans, sont orientés par Pôle Emploi. • Convention avec le Service de Protection maternelle et infantile du Département : Accueil sur un volume de 6 places à temps plein d'enfants requérant une attention particulière et dont les parents sont suivis par le service de PMI • Lieu d'accueil enfants parents Chocolatine à La Source : Cet établissement accueille l'enfant accompagné d'un adulte (parent, grand-parent, etc.) pour des échanges autour de ses besoins, de son développement, de son éducation, ou pour partager des activités qui contribuent à son éveil et à son autonomie. En cohérence avec le projet du territoire, l'objectif est également de rompre l'isolement des familles, de permettre l'échange avec des professionnels et d'autres parents pour accompagner et soutenir leur fonction parentale. • Les structures petite enfance bénéficient enfin des crédits annuellement consacrés à l'entretien des bâtiments et des différents équipements. En 2018, il s'agira notamment de la rénovation de la Maison de la Petite Enfance située à la Source, afin d'intensifier les possibilités d'accueil occasionnel sur le quartier. 	
Thème 6 : Coordination des dispositifs : 223 966 €	
<p>Coordination des dispositifs politique de la ville</p>	
<p>⇒ Une équipe de 2 professionnels (1 Directeur du Contrat de Ville et un Attaché en charge de la politique de la ville). Un seul poste financé par la Ville.</p>	122 206 €
<p>Coordination des dispositifs de prévention et réussite</p>	
<p>⇒ Une équipe de 2 professionnels (1 Responsable du Pôle prévention et réussite, une Assistante à temps plein)</p>	101 760 €
Total global fonctionnement 6 669 106 €	

II. <u>Les actions en investissement</u>	Intitulé de l'action	Participation financière de la Mairie en 2017																											
	Opérations de renouvellement urbain dans le quartier de l'Argonne (programme A.N.R.U.)																												
↳	Dépenses en MOA Ville : 66 134 € correspondant aux premiers travaux d'aménagement du Clos Boudard ;																												
↳	Dépenses en maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la poursuite des études, honoraires et travaux soit 4 686 784 € de participations versées au mandataire, qui concernent principalement l'avance sur dépenses relatives à la construction de l'équipement sportif et culturel de l'Argonne, l'Argonaute ainsi que la requalification de la rue Croix Feuillâtre.	4 752 918 €																											
	Opérations de rénovation urbaine dans le quartier de La Source (programme A.N.R.U.)																												
↳	Aménagements en MOA Ville : 2 397 € de dépenses correspondant aux derniers travaux de parachevement sur espace public de la Source (GPV)	2 397 €																											
	Opérations de rénovation urbaine dans le quartier de Dauphine																												
	Opération de la Résidence Dauphine :	909 036 €																											
	Opérations d'aménagement de l'espace public																												
	Les tableaux suivants recensent les opérations d'aménagement qui ont été réalisées en 2017 sur les quartiers Nord, Est, Saint Marceau et La Source :																												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="609 445 641 787">Quartiers</th> <th data-bbox="609 787 641 1144">Nature des opérations</th> <th data-bbox="609 1144 641 1902">Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="641 445 673 787">Blossières : Rue Charles Perrault Parkings Blossières</td> <td data-bbox="641 787 673 1144">Reprise de la couche de roulement, les trottoirs, renforcement de l'éclairage, plantations</td> <td data-bbox="641 1144 673 1902">512 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="673 445 706 787">Blossières : Rue Jean-Baptiste Perronneau et rue Charles le Chauve</td> <td data-bbox="673 787 706 1144">Renouvellement des arbres, reprise des trottoirs</td> <td data-bbox="673 1144 706 1902">67 000 € (soit 102 400 € avec 35 400 € de Logem Loiret)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="706 445 738 787">La Source : Place Houbart</td> <td data-bbox="706 787 738 1144">Réfection de la place</td> <td data-bbox="706 1144 738 1902">200 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="738 445 771 787">La Source : Parking Romain Rolland</td> <td data-bbox="738 787 771 1144">Réalisation d'un parking provisoire</td> <td data-bbox="738 1144 771 1902">100 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="771 445 803 787">La Source : Jalonnement</td> <td data-bbox="771 787 803 1144">Jalonnement piétonnier et routier des établissements publics</td> <td data-bbox="771 1144 803 1902">150 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="803 445 836 787">La Source : Rue Ampère / rue Lavoisier</td> <td data-bbox="803 787 836 1144">Renforcement éclairage</td> <td data-bbox="803 1144 836 1902">5 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Quartiers	Nature des opérations	Montant en €	Blossières : Rue Charles Perrault Parkings Blossières	Reprise de la couche de roulement, les trottoirs, renforcement de l'éclairage, plantations	512 000 €	Blossières : Rue Jean-Baptiste Perronneau et rue Charles le Chauve	Renouvellement des arbres, reprise des trottoirs	67 000 € (soit 102 400 € avec 35 400 € de Logem Loiret)	La Source : Place Houbart	Réfection de la place	200 000 €	La Source : Parking Romain Rolland	Réalisation d'un parking provisoire	100 000 €	La Source : Jalonnement	Jalonnement piétonnier et routier des établissements publics	150 000 €	La Source : Rue Ampère / rue Lavoisier	Renforcement éclairage	5 000 €	<p>La Source : 455 000 € Blossières : 579 000 € Total : 1 034 000 €</p>						
Quartiers	Nature des opérations	Montant en €																											
Blossières : Rue Charles Perrault Parkings Blossières	Reprise de la couche de roulement, les trottoirs, renforcement de l'éclairage, plantations	512 000 €																											
Blossières : Rue Jean-Baptiste Perronneau et rue Charles le Chauve	Renouvellement des arbres, reprise des trottoirs	67 000 € (soit 102 400 € avec 35 400 € de Logem Loiret)																											
La Source : Place Houbart	Réfection de la place	200 000 €																											
La Source : Parking Romain Rolland	Réalisation d'un parking provisoire	100 000 €																											
La Source : Jalonnement	Jalonnement piétonnier et routier des établissements publics	150 000 €																											
La Source : Rue Ampère / rue Lavoisier	Renforcement éclairage	5 000 €																											
	Petits aménagements de quartier répondant aux demandes des habitants et conseils consultatifs de quartier.																												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="868 445 901 1228">Nature des opérations</th> <th data-bbox="868 1228 901 1543">Quartier</th> <th data-bbox="868 1543 901 1902">Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="901 445 933 1228">Aménagement des trottoirs rue Charles le Chauve et Perronneau (finitions)</td> <td data-bbox="901 1228 933 1543">Blossières</td> <td data-bbox="901 1543 933 1902">22 174,25</td> </tr> <tr> <td data-bbox="933 445 966 1228">Rénovation de la clôture de l'école Hélène Boucher avec suppression des bancs servant aux regroupements</td> <td data-bbox="933 1228 966 1543">Blossières</td> <td data-bbox="933 1543 966 1902">9 382,43</td> </tr> <tr> <td data-bbox="966 445 998 1228">Rénovation complète du square du Zodiaque (jeux, éclairage public, circulations, végétaux, barrières, trottoirs)</td> <td data-bbox="966 1228 998 1543">Blossières</td> <td data-bbox="966 1543 998 1902">77 629,71</td> </tr> <tr> <td data-bbox="998 445 1031 1228">Mise en place d'un plateau surélevé rue du Petit Pont au carrefour avec la rue Jeanne Champillou</td> <td data-bbox="998 1228 1031 1543">Argonne</td> <td data-bbox="998 1543 1031 1902">15 005,28</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1031 445 1063 1228">Création d'un cheminement piétons PMR entre l'avenue de la Marne et l'entrée de la plaine du Belneuf</td> <td data-bbox="1031 1228 1063 1543">Argonne</td> <td data-bbox="1031 1543 1063 1902">1 952,25</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1063 445 1096 1228">Rénovation des trottoirs rue Champ Bourgeois</td> <td data-bbox="1063 1228 1096 1543">Argonne</td> <td data-bbox="1063 1543 1096 1902">19 802,65</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1096 445 1128 1228">Ajout d'un jeu pour les 3-6 ans, d'une corbeille et d'une clôture sur l'aire de jeux du Mail des Génêts</td> <td data-bbox="1096 1228 1128 1543">La Source</td> <td data-bbox="1096 1543 1128 1902">14 531,52</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1128 445 1161 1228">Installation d'un boîtier à Livres place de l'Indien</td> <td data-bbox="1128 1228 1161 1543">La Source</td> <td data-bbox="1128 1543 1161 1902">2 825,75</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des opérations	Quartier	Montant en €	Aménagement des trottoirs rue Charles le Chauve et Perronneau (finitions)	Blossières	22 174,25	Rénovation de la clôture de l'école Hélène Boucher avec suppression des bancs servant aux regroupements	Blossières	9 382,43	Rénovation complète du square du Zodiaque (jeux, éclairage public, circulations, végétaux, barrières, trottoirs)	Blossières	77 629,71	Mise en place d'un plateau surélevé rue du Petit Pont au carrefour avec la rue Jeanne Champillou	Argonne	15 005,28	Création d'un cheminement piétons PMR entre l'avenue de la Marne et l'entrée de la plaine du Belneuf	Argonne	1 952,25	Rénovation des trottoirs rue Champ Bourgeois	Argonne	19 802,65	Ajout d'un jeu pour les 3-6 ans, d'une corbeille et d'une clôture sur l'aire de jeux du Mail des Génêts	La Source	14 531,52	Installation d'un boîtier à Livres place de l'Indien	La Source	2 825,75	<p>Argonne : 36 760,18 € Blossières : 109 186,39 € La Source : 17 357,27 € Total : 163 304 €</p>
Nature des opérations	Quartier	Montant en €																											
Aménagement des trottoirs rue Charles le Chauve et Perronneau (finitions)	Blossières	22 174,25																											
Rénovation de la clôture de l'école Hélène Boucher avec suppression des bancs servant aux regroupements	Blossières	9 382,43																											
Rénovation complète du square du Zodiaque (jeux, éclairage public, circulations, végétaux, barrières, trottoirs)	Blossières	77 629,71																											
Mise en place d'un plateau surélevé rue du Petit Pont au carrefour avec la rue Jeanne Champillou	Argonne	15 005,28																											
Création d'un cheminement piétons PMR entre l'avenue de la Marne et l'entrée de la plaine du Belneuf	Argonne	1 952,25																											
Rénovation des trottoirs rue Champ Bourgeois	Argonne	19 802,65																											
Ajout d'un jeu pour les 3-6 ans, d'une corbeille et d'une clôture sur l'aire de jeux du Mail des Génêts	La Source	14 531,52																											
Installation d'un boîtier à Livres place de l'Indien	La Source	2 825,75																											
	Subvention d'investissement versée à l'ASELQO																												
	En application d'une convention, la Ville a versé à l'ASELQO une subvention d'investissement de 50 000 € pour le patrimoine des 12 sites. 7 de ces sites sont implantés dans des quartiers prioritaires : (Dauphine, Blossières, Boillère, Romain Rolland, Sainte Beauve, Grand Villiers, Marie Stuart).	29 167 €																											
	La subvention versée pour ces 7 sites peut donc être estimée à 29 167 € (7 x 50 000 / 12).																												
	Total global investissement	6 890 822 €																											

N° 27 – **Sport. Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Vœu pour soutenir le déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron.**

M. PEZET, Conseiller municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le 13 septembre dernier, le Comité International Olympique a désigné la ville de Paris organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

L'un des arguments principaux du dossier de candidature de Paris était la maîtrise des coûts d'organisation grâce à l'utilisation de structures déjà existantes. Dans le cadre de l'organisation de cet évènement international, certaines disciplines seront délocalisées.

La commune de Lamotte-Beuvron, soutenue par la Fédération Française d'Équitation dont le siège social est officiellement installé sur cette commune, souhaite accueillir les épreuves équestres des J.O. 2024. Ce site dispose depuis 2006 des plus grandes infrastructures d'équitation européennes mais également mondiales et bénéficie d'une forte expérience dans l'organisation de compétitions internationales. De plus cette commune dispose de dessertes routières et ferroviaires permettant de garantir le meilleur accès aux compétiteurs mais aussi du public.

En cas de désignation de ce site, la pérennité des investissements entrepris permettra de maintenir à long terme le développement des infrastructures de ce haut lieu de l'équitation française et internationale, déjà reconnu et plébiscité. Le choix de cette option sur un site spécialisé et existant permettrait de limiter le risque de dépassement du budget par rapport au choix privilégié de Versailles.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le comité d'organisation Paris 2024. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Sport. Orléans Loiret Basket Association. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2017-2020. Attribution d'une subvention.**

M. PEZET, Conseiller municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 13 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs 2017-2020 avec l'association Orléans Loiret Basket Association (O.L.B.A.). Cette structure est le club support de la S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket. A ce titre elle détient les droits sportifs de l'équipe professionnelle.

Les deux clubs repensent actuellement leur collaboration : désormais Orléans Loiret Basket Association assure la gestion globale des équipes des minimes, des cadets France, et du centre de formation de l'O.L.B. Le coût du centre de formation est supérieur à celui initialement inscrit au budget prévisionnel de l'O.L.B.A. pour la saison 2017-2018.

Par ailleurs, les bons résultats sportifs des équipes Cadets Frances et National 3 nécessitent qu'ils se déplacent plus souvent que prévu au championnat initial et sur des distances beaucoup plus longues (ensemble du territoire français) que celles de de la Région Centre - Val de Loire. Ce budget, frais liés aux déplacements, a donc subi une forte augmentation.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse, Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2017-2020 à passer avec l'association Orléans Loiret Basket Association ;

2°) dans ce cadre, attribuer à l'O.L.B.A. une subvention complémentaire de 50 000 € pour la gestion des équipes minimales, des cadets France et du centre de formation ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opération SA2H003, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE		
O.L.B.A.		
DEPENSES PREVISIONNELLES		
	2016-2017	2017-2018
60 - ACHATS (équipements...	23 000 €	40 000 €
61 - SERV.EXT.. (location BUS....)	33 000 €	50 000 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	103 300 €	132 500 €
<i>Arbitres</i>	13 000 €	20 000 €
<i>Licences+ assurances</i>	31 000 €	31 000 €
<i>Engagements équipes</i>	3 400 €	4 500 €
<i>Déplacements et missions</i>	26 800 €	50 000 €
<i>Tél+frais postaux</i>	1 000 €	1 000 €
<i>Boutique</i>	2 000 €	1 200 €
<i>Honoraires</i>	8 000 €	8 000 €
<i>Stages Et Formations</i>	2 000 €	2 000 €
<i>Amendes</i>	100 €	800 €
<i>Manifestation et matchs</i>	16 000 €	14 000 €
63 - AUTRES CHARGES	500 €	- €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	72 000 €	125 650 €
<i>Salaires</i>		107 650 €
<i>Charges sociales</i>		
<i>Indemnités bénévoles</i>		18 000 €
<i>Indemnités joueurs</i>		
66- EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €
68 - DOTATIONS Amortissement et provision	6 000 €	7 000 €
86 - EMPLOI des contributions bénévoles	- €	90 000 €
TOTAL DEPENSES	237 800 €	445 150 €

N° 29 – **Sport. Association Orléans La Source Rugby. Soutien à l'investissement matériel. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

M. PEZET, Conseiller municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'association Orléans La Source Rugby a sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenue dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de son activité.

A la lecture du plan de financement adressé par l'association, il est proposé de soutenir l'investissement de cette dernière par le versement d'une subvention, dont le détail figure dans le tableau annexé. Le montant de la subvention proposée s'élève à 4 700 €.

Une convention à passer avec l'association Orléans La Source Rugby définit les responsabilités et les obligations des parties. Elle indique notamment qu'un acompte de 80 % sera versé suite au vote de la subvention au Conseil Municipal et que le versement du solde sera effectué sur présentation de la facture acquittée par le club à l'issue du projet.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Orléans La Source Rugby pour l'année 2018 ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention à l'association Orléans La Source Rugby d'un montant de 4 700 € au titre de l'année 2018 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

ASSOCIATION SPORTIVE	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE	ACOMPTE de 80% à verser
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL				
Orléans La Source Rugby	Acquisition de matériel Pédagogique Saison 2018 Le club souhaite renouveler une partie du matériel afin d'améliorer les conditions d'entraînement de ses équipes, et plus particulièrement de ses équipes séniiores (plus de 70 licenciés féminins et masculins). A ce jour, le matériel utilisé est vieillissant et en partie dégradé.	5 789 €	4 700 € (82 %)	3 760 €
Total			4 700 €	3 760 €

N° 30 – **Sport. Installations, droits d'entrées et prestations sportives. Actualisation des tarifs.**

M. PEZET, Conseiller municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Les tarifs d'utilisation des installations sportives et des prestations pour le public et les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2017.

Afin d'actualiser l'ensemble de ces tarifs, il est proposé de retenir un taux de revalorisation pour tenir compte de l'augmentation des coûts de production de services, notamment de l'énergie. Toutefois, pour des raisons pratiques de lisibilité, de billetterie et de tenue de caisse, les tarifs de ces installations, droits d'entrées ou prestations ont été arrondis. L'ensemble des tarifs est présenté en annexe de la délibération.

1°) Gymnases, stades et pistes d'athlétisme

Pour les associations sportives orléanaises, les Comités Départementaux et les ligues affiliées aux Fédérations françaises sportives agréées ainsi que pour les scolaires (hors collèges et lycées pour lesquels il existe des conventions particulières), le principe d'un accès gratuit est maintenu pour les entraînements et les compétitions.

Pour toute autre personne morale, la location d'une installation sportive est payante. Par exception, le Maire peut, par décision prise en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, accorder la gratuité pour certaines mises à disposition.

2°) Piscines

Il est proposé de prévoir la gratuité de la piscine éphémère en cas de fermeture de la baignade de l'île Charlemagne pour des raisons de qualité de l'eau, durant la période estivale, c'est-à-dire entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre. Ces séances d'ouverture au public seront proposées notamment les week-ends.

3°) Base de Loisirs de l'île Charlemagne, l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive, Vivre à Orléans (sport handicap), Orléans Mouv' (sport insertion).

Ces tarifs sont actualisés sur la base du taux de revalorisation de + 1 %.

4°) Orléans vous Coach

Afin de maintenir l'offre de service du sport pour tous et compte tenu du nouveau règlement intérieur du dispositif, il est proposé une nouvelle tarification non plus forfaitaire mais par activité.

5°) Patinoire

Les tarifs de la patinoire entrent dans la catégorie des prestations à caractère sportif qui doivent tenir compte du public bénéficiaire, de la concurrence avec d'autres activités de loisirs et de la saisonnalité. Les tarifs sont actualisés ainsi qu'il est proposé en annexe.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations, droits d'entrées et prestations sportives, tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés ;

- 2°) décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018 ;
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE				
TARIFS DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE PUBLIC ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES				
ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2017		Tarifs à compter du 01/09/2018	
1-1 GYMNASES, SALLES de sports, STADES & PISTES d'ATHLETISME pour les entrainements et les compétitions sportives sans entrée payante				
	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées, Fédérations sportives, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale.	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Toute autre association ou personne morale :				
Pour la réservation d'un gymnase, d'une salle de sports, d'un stade ou d'une piste d'Athlétisme (par heure)	9,76 €	11,71 €	9,86 €	11,90 €
Pour la réservation d'une salle annexe ou d'un club house	1,89 €	2,27 €	1,91 €	2,30 €
1-2 GYMNASES, SALLES de sports, STADES & PISTES d'ATHLETISME pour les compétitions sportives avec entrées payantes				
	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
Rencontres avec des Associations sportives Orléanaises dans le cadre des compétitions officielles (Championnat, Coupe de France...) Manifestations sportives organisées par les Comités Départementaux du Loiret, par les Comités ou les Ligues de la Région Centre et par les Fédérations sportives, auxquelles participent les associations sportives Orléanaises	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

Autres manifestations sportives :				
Forfait horaire de mise à disposition d'une installation sportive avec tribune(s) d'une capacité minimum de 400 places	18,60 €	22,32 €	18,79 €	22,60 €
Forfait horaire de mise à disposition par salle d'entraînement ou gymnase supplémentaire	9,76 €	11,71 €	9,86 €	11,90 €
Forfait horaire de mise à disposition par salle annexe supplémentaire	1,89 €	2,27 €	1,91 €	2,30 €
Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception 5%	367,80 €	441,36 €	371,48 €	445,80 €
Prestations annexes Le matériel indisponible sur place et toutes autres prestations spécifiques seront facturés suivant les tarifs particuliers de chaque service prestataire.				
Tarif horaire de mise à disposition de personnel municipal				
1 h de l'emploi du temps normal				19,00 €
1 h supplémentaire de jour (de 1 h à 14 h)				23,70 €
1 h supplémentaire de jour (au-delà de 14 h)				24,10 €
1 h de dimanche ou jour férié				39,40 €
1 h de nuit semaine ou week-end				47,30 €
1-3 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX TEMPORAIRE ET RÉVOCABLE				
	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
Prix au m ² par an pour un usage exclusif ou prioritaire			41,60 €	50,00 €
2) PISCINES				
	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
Leçons de natation et animations dans toutes les piscines*				
Forfait apprentissage (10 leçons de 30 mn entrées comprises)	94,92 €	113,90 €	95,87 €	115,10 €
Leçon de perfectionnement à l'unité, entrée comprise (30mn)	9,50 €	11,40 €	9,60 €	11,60 €
Tarifs d'entrée pour le public dans toutes les piscines Enfants jusqu'à la date anniversaire de leur 5 ans, Enfants jusqu'à 14 ans uniquement au bassin d'apprentissage Victor Fouillade, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) Orléanais agréés Jeunesse et Sport, dans la limite d'une entrée par groupe et par semaine.	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

Plein tarif :				
Entrée à l'unité	3,08 €	3,70 €	3,11 €	3,80 €
Abonnement 20 entrées**	50,08 €	60,10 €	50,58 €	60,70 €
Pass semestriel***	110,83 €	133,00 €	111,94 €	134,40 €
Pass annuel***	184,58 €	221,50 €	186,43 €	223,80 €
Tarif réduit :				
Le tarif réduit s'applique aux Jeunes à partir de 5 ans et jusqu'à 26 ans, aux Titulaires de la carte d'invalidité GIG ou GIC, aux Titulaires de la carte de Quotient Familial dans les catégories 1 ou 2 et aux Orléanais de plus de 65 ans.				
Entrée à l'unité	1,71 €	2,05 €	1,73 €	2,10 €
Abonnement 20 entrées** :	25,75 €	30,90 €	26,01 €	31,30 €
Pass semestriel***	55,00 €	66,00 €	55,55 €	66,70 €
Pass annuel***	92,75 €	111,30 €	93,68 €	112,50 €
Achat de tickets en nombre****				
par 100 tickets	209,58 €	251,50 €	211,68 €	254,10 €
Tarifs animation « L'anniversaire des pirates » au palais des sports	75,75 € pour 10 enfants			
<p>* Les forfaits d'apprentissage de natation ne sont pas remboursables quelque soit le motif. ** Sans durée de validité dans toutes les piscines d'Orléans, non remboursable quelque soit le motif *** Fréquentation illimitée, pendant 182 jours pour le pass semestriel ou 365 jours pour le pass annuel, de date à date L'abonnement est personnel. Il permet uniquement à son titulaire d'accéder dans toutes les piscines municipales d'Orléans. Cet abonnement n'est pas rétrocédable et il n'est pas remboursable, quelque soit le motif. **** Les tickets achetés en nombre peuvent être utilisés par toute personne dans toutes les piscines d'Orléans, sans durée de validité. Ils ne sont pas remboursables quelque soit le motif.</p>				
Événement exceptionnel (ciné-piscine, concert piscine)			8,35 €	10,10 €
Tarif réduit (- de 26 ans)			5,00 €	6,00 €

Tarifs pour les associations sportives sur réservation de lignes d'eau				
Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre, affiliés à une Fédération Française de sports aquatiques ou nautiques, Fédérations sportives aquatique ou nautique, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale ou Régionale.	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Toute autre association sportive ou personne morale				
bassin d'apprentissage	47,71 €	57,25 €	48,19 €	57,90 €
ligne d'eau bassin 25 m	14,75 €	17,70 €	14,90 €	17,90 €
ligne d'eau bassin 50 m	28,58 €	34,30 €	28,87 €	34,70 €
fosse à plongeon	17,42 €	20,90 €	17,59 €	21,20 €
3) BASE DE LOISIRS DE L'ILE CHARLEMAGNE pour les activités sportives et de loisirs				
	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
Occupation du plan d'eau par les bateaux écoles par demi-journée	37,40 €	44,88 €	37,77 €	45,40 €
Associations sportives Orléanaises (hors Sport entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées, Fédérations sportives, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale, Associations Orléanaises résidentes, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux dans le Centre Nautique	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Toute autre association ou personne morale	9,76 €	11,71 €	9,86 €	11,90 €
4) TOUT EQUIPEMENT SPORTIF ou de LOISIRS (hors champ sportif)				
Utilisation par des structures non associatives ou pour des manifestations spécifiques hors domaine				
Manifestations sans entrée payante	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
forfait horaire de mise à disposition de la salle ou du site le(s) jours(s) de la manifestation	1 052,08 €	1 262,50 €	1 062,60 €	1 275,20 €
forfait horaire de mise à disposition d'une salle annexe (par local)	437,66 €	525,19 €	442,04 €	530,50 €
immobilisation de la (des) salle(s) ou du site en dehors de jour de la manifestation	52,51 €	63,01 €	53,04 €	63,70 €

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

Manifestations avec entrées payantes	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
forfait horaire de mise à disposition de la salle ou du site le(s) jours(s) de la manifestation	1 052,08 €	1 262,50 €	1 062,60 €	1 275,20 €
forfait horaire de mise à disposition d'une salle annexe (par local)	437,66 €	525,19 €	442,04 €	530,50 €
immobilisation de la salle ou du site en dehors de jour de la manifestation	52,51 €	63,01 €	53,04 €	63,70 €
Pourcentage de la recette brute	5%			
Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception	367,80 €	441,36 €	371,48 €	445,80 €
5) PATINOIRE DU BARON				
	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
Entrées simples				
tarif normal	3,75 €	4,50 €	3,83 €	4,60 €
tarif réduit réservé, sur présentation d'un justificatif, aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants et aux orléanais titulaires de la carte de quotient familial dans les catégories 1 & 2	3,33 €	4,00 €	3,33 €	4,00 €
location de patins	2,25 €	2,70 €	2,25 €	2,70 €
Abonnements 5 entrées (4 tickets achetés = 1 gratuit)				
tarif normal	15,83 €	19,00 €	16,67 €	20,00 €
tarif réduit réservé aux jeunes de moins de 18 ans et aux orléanais titulaires de la carte de quotient familial dans les catégories 1 & 2	14,17 €	17,00 €	14,17 €	17,00 €
location de patins	9,17 €	11,00 €	10,00 €	12,00 €
Tarif de groupe (9 personnes minimum et sur réservation) CNAS				
entrée	2,67 €	3,20 €	2,67 €	3,20 €
location de patins	1,75 €	2,10 €	1,83 €	2,20 €
Prestations diverses				
affûtage	4,33 €	5,20 €	4,33 €	5,20 €
accompagnateur	1,25 €	1,50 €	1,25 €	1,50 €
entrée soirée exceptionnelle	4,58 €	5,50 €	4,58 €	5,50 €
location de chaises luges	0,83 €	1,00 €	0,83 €	1,00 €

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

Cours				
1 cours (1/2 heure)	24,17 €	29,00 €	24,16 €	29,00 €
forfait 5 cours (1/2 heure)	101,67 €	122,00 €	101,66 €	122,00 €
stage de 4 jours	55,00 €	66,00 €	55,00 €	66,00 €
6) ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (EMIS) Les tarifs qui comprennent les droits d'inscription et l'assurance, sont fonction du quotient familial Les barèmes du quotient familial sont fixés par délibération spécifique.				
Sections annuelles sur la saison sportive (hors vacances scolaires).	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
> A : < 400,90				
. Orléanais	22,43 €	26,92 €	22,65 €	27,20 €
. Non Orléanais	48,69 €	58,43 €	49,18 €	59,10 €
> B : 400,91 à 509,03				
. Orléanais	31,39 €	37,67 €	31,70 €	38,10 €
. Non Orléanais	57,65 €	69,18 €	58,23 €	69,90 €
> C : 509,04 à 616,14				
. Orléanais	35,77 €	42,92 €	36,13 €	43,40 €
. Non Orléanais	63,42 €	76,10 €	64,05 €	76,90 €
> D : 616,15 à 724,27				
. Orléanais	40,15 €	48,18 €	40,55 €	48,70 €
. Non Orléanais	67,29 €	80,75 €	67,96 €	81,60 €
> E : 724,28 à 831,38				
. Orléanais	44,18 €	53,02 €	44,62 €	53,60 €
. Non Orléanais	72,68 €	87,22 €	73,41 €	88,10 €
> F : 831,39 à 939,51				
. Orléanais	45,57 €	54,68 €	46,03 €	55,30 €
. Non Orléanais	74,44 €	89,33 €	75,18 €	90,30 €

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

> G : 939,52 à 1044,58				
. Orléanais	48,81 €	58,57 €	49,30 €	59,20 €
. Non Orléanais	78,15 €	93,78 €	78,93 €	94,80 €
> H : 1044,59 à 1153,73				
. Orléanais	50,21 €	60,25 €	50,71 €	60,90 €
. Non Orléanais	82,06 €	98,47 €	82,88 €	99,50 €
> I : 1153,74 à 1260,84				
. Orléanais	52,69 €	63,23 €	53,22 €	63,90 €
. Non Orléanais	86,14 €	103,37 €	87,00 €	104,50 €
> J : >1260,85				
. Orléanais	55,34 €	66,41 €	55,89 €	67,10 €
. Non Orléanais	90,44 €	108,53 €	91,34 €	109,70 €
Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes et de demandes spécifiques	-40 % sur le tarif annuel			
Stages pendant les vacances scolaires. tarifs journaliers	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
> A : < 400,90				
. Régime général (CAF)	1,49 €	1,79 €	1,50 €	1,90 €
. Autres régimes (Taux plein)	3,85 €	4,62 €	3,89 €	4,70 €
> B : 400,91 à 509,03				
. Régime général (CAF)	3,06 €	3,67 €	3,09 €	3,80 €
. Autres régimes (Taux plein)	5,42 €	6,50 €	5,47 €	6,60 €
> C : 509,04 à 616,14				
. Régime général (CAF)	4,03 €	4,84 €	4,07 €	4,90 €
. Autres régimes (Taux plein)	6,40 €	7,68 €	6,46 €	7,80 €

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

> D : 616,15 à 710,00				
. Régime général (CAF)	5,25 €	6,30 €	5,30 €	6,40 €
. Autres régimes (Taux plein)	7,74 €	9,29 €	7,82 €	9,40 €
> E : 710,01 à 831,38	7,74 €	9,29 €	7,82 €	9,40 €
> F : 831,39 à 939,51	8,13 €	9,76 €	8,21 €	9,90 €
> G : 939,52 à 1044,58	8,54 €	10,25 €	8,63 €	10,40 €
> H : 1044,59 à 1153,73	8,95 €	10,74 €	9,04 €	10,90 €
> I : 1153,74 à 1260,84	9,42 €	11,30 €	9,51 €	11,50 €
> J : >1260,85	9,89 €	11,87 €	9,99 €	12,00 €
Pour les non-Orléanais : majoration fixe forfaitaire en supplément des tarifs Orléanais	4,93 €	5,92 €	4,98 €	6,00 €
<p>Pour l'ensemble des stages EMIS, le tarif acquitté par la famille est le tarif journalier multiplié par la durée totale du stage définie par la Ville. Les stages en demi-journées sont calculés sur la base d'un demi-tarif journalier Pour les sorties qui comprennent du transport et/ou des activités externes payantes, les coûts correspondants sont ajoutés au tarif de l'inscription. (Ces prestations sont facturées suivant le tarif particulier appliqué par chaque prestataire)</p>				
7) DISPOSITIF "Vivre ensemble à Orléans - Sport et Handicap"				
Activité annuelle ou stage	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
Membre d'une association orléanaise	39,52 €	47,42 €	39,92 €	47,90 €
Membre d'une association non orléanaise	44,44 €	53,33 €	44,88 €	53,90 €
8) DISPOSITIF "Orléans vous Coach"				
	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	T.T.C. 2018
Orléanais par adhérent :				
1 ^{ère} activité		45,00 €		45,00 €
Activité supplémentaire ou enfant (Baignade en famille)		10,00 €		10,00 €

Non Orléanais par adhérent :				
1 ^{ère} activité		75,00 €		75,00 €
Activité supplémentaire ou enfant (Baignade en famille)		15,00 €		15,00 €
Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes -30 % sur le tarif annuel				
9) DISPOSITIF de Sport Insertion "Orléans Mouv"				
Tarif hebdomadaire unique par jeune, stage du lundi au vendredi inclus, de 5 ou 4 jours en cas de présence d'un jour férié.	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	
	1,67 €	2,00 €	1,67 €	2,00 €
Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes -30 % sur le tarif annuel				
9) DISPOSITIF de Sport Insertion "Orléans Mouv"				
Tarif hebdomadaire unique par jeune, stage du lundi au vendredi inclus, de 5 ou 4 jours en cas de présence d'un jour férié.	H.T. 2017	T.T.C. 2017	H.T. 2018	
	1,67 €	2,00 €	1,67 €	2,00 €

N° 31 – **Loisirs. Base de loisirs de l'île Charlemagne. Exploitation d'un food bike. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public.**

M. PEZET – *Il s'agit d'autoriser un food bike, qui est l'équivalent vélo du food truck, à s'installer sur le site de l'île Charlemagne pendant la période estivale.*

M. le Maire – *Avec une convention d'occupation. M. RICOUD.*

M. RICOUD – *En souhaitant que cet été l'île Charlemagne ne soit pas touchée par les algues ou la pollution et que les habitants de La Source qui utilisent d'ailleurs l'île Charlemagne, puissent le faire sans problèmes. Il y a aussi des travaux je crois ?*

M. le Maire – *M. PEZET.*

M. PEZET – *Nous le souhaitons également M. RICOUD, mais il s'avère que si jamais c'était le cas, la piscine éphémère de La Source serait gratuite pour les personnes qui ne pourraient pas se baigner sur le site de l'île Charlemagne.*

M. RICOUD – *Merci.*

M. le Maire – *Par ailleurs, tous les experts conseils nous recommandent des travaux assez lourds qui se feraient dans le cadre du plan Parc de Loire piloté à ce jour par la Métropole. Je vous consulte.*

M. PEZET, Conseiller municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'animation de la base de loisirs de l'île Charlemagne au cours de la période estivale, un cahier des charges a été établi et transmis à plusieurs candidats potentiels pour proposer une activité de food truck. Deux food truck ont répondu ne pouvant donner suite à cette consultation, et un candidat a proposé une activité de food bike.

Il est proposé d'approuver une convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer avec la société UP'DOGS dans le cadre d'une activité de food bike, définissant les engagements de chacune des parties pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018.

En application du code général de la propriété des personnes publiques, compte tenu de la surface mise à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la mairie facilitant l'installation de cette activité commerciale, il est proposé de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'occupation du domaine public à usage commercial sur le site de la base de loisirs de l'île Charlemagne à passer avec la société UP'DOGS, représentée par son Président M. Silvelio HEDOUIN, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018, moyennant une redevance de 1 000 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 325, nature 70323, opération SB1PO14C. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 32 – **Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2018.**

Mme ODUNLAMI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a adopté les règlements de 3 types de bourses projets jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été présentés et ont fait l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Un projet répond aux critères définis. Il est donc proposé de lui attribuer une bourse projets jeunes.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une bourse projets jeunes d'un montant de 1 300 € à M. X pour son projet détaillé en annexe au titre de l'année 2018 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65131, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

M. le Maire – M. PEZET.

M. PEZET – *Simplement pour vous informer d'une non-participation au vote de ma part.*

M. le Maire – *D'accord. M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Nous votons une subvention de 4 855 euros à la M.S.P. Simone Veil, mais avons-nous du nouveau par rapport aux médecins ?*

M. le Maire – *Pas de nouveau par rapport à cela, mais on en avait déjà parlé, cette subvention leur sert entre autres à faire de la publicité pour aller chercher des médecins. On nous a demandé un soutien dans ce cadre-là et c'est ce que nous faisons.*

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 99 122,50 € pour l'exercice 2018.

A - ASSOCIATIONS

- M. SANKHON

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Soutien aux manifestations sportives		
Team Event Association	<p style="text-align: center;">Organisation de la Col'Orléans Samedi 16 juin 2018 Campo Santo</p> <p>Cet évènement est présenté par les organisateurs comme une course de 5 km déjantée et colorée dans un esprit festif, sans esprit compétitif, ni de classement à l'issue de l'épreuve. Les organisateurs comptent sur la présence de 1 500 participants, essentiellement âgés entre 15 et 35 ans. Les familles sont attendues en nombre avec notamment la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans ainsi qu'une forte mobilisation pour les inscriptions féminines. Cette année, à l'arrivée au Campo Santo un festival électro NRJ sera organisé jusqu'à minuit.</p>	2 000
Cercle de la Voile du Centre	<p style="text-align: center;">Régate interrégionale de "Laser" 30 juin & 1er juillet 2018 Étang du Puits</p> <p>En partenariat avec le comité départemental de voile, le club organisera une régata de qualification pour le championnat de France espoir solitaire 2018. Plus de 80 compétiteurs venus des régions de l'Est, du Nord et de l'Île de France, ainsi qu'une quinzaine de bénévoles et d'arbitres sont attendus sur le site, nécessitant la location de matériel pour accueillir ces derniers dans de bonnes conditions d'hébergement et de restauration.</p>	800

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 11 juin 2018 -

<p>Union Pétanque Argonnaise</p>	<p>2^{ème} Nationaux Jeunes de pétanque Dimanche 24 juin 2018 Boulodrome du Belneuf</p> <p>L'Union Pétanque Argonnaise organise pour la 2^{ème} année consécutive les nationaux jeunes de pétanque. Cette compétition nationale est ouverte aux jeunes licenciés dans les catégories minimales, cadets et juniors, et devrait rassembler cette année près de 300 jeunes compétiteurs accompagnés par leurs éducateurs et parents venus de toute la France. Comme pour l'édition 2017, l'équipe de France Juniors sera encore présente dans le cadre de la préparation des championnats d'Europe.</p> <p>Le samedi soir une soirée sera organisée avec les différents partenaires, bénévoles, personnalités en présence de l'équipe de France.</p>	<p>800</p>
<p>A.S. Kayak Collège Jean Pelletier</p>	<p>Championnats de France U.N.S.S. de Kayak Du 16 au 18 mai 2018 Rennes</p> <p>Une convention avec le C.K.C.O. et l'A.C.K.V.L. permet d'accueillir les mercredis après-midi les collégiens souhaitant pratiquer l'activité Kayak. Ces deux clubs mettent à disposition de l'établissement un minibus chacun ainsi que le matériel nécessaire à la pratique de l'activité sous la responsabilité de l'enseignant E.P.S. Cette action a reçu le label Paris 2024 décerné par le C.N.O.S.F. Le titre de champion d'académie, permet à 5 collégiens de participer aux championnats de France U.N.S.S. de la discipline.</p>	<p>330</p>
<p>A.S. Gymnastique Collège Jean Pelletier</p>	<p>Championnats de France U.N.S.S. de Gymnastique Du 16 au 18 mai 2018 Clermont - Ferrand</p> <p>Une convention avec la S.M.O. Gymnastique permet d'accueillir des collégiens souhaitant découvrir l'activité gymnique. L'acquisition du titre de champion d'académie, permet à 5 collégiens (4 gymnastes et 1 jeune arbitre) de participer aux championnats de France U.N.S.S. de la discipline.</p>	<p>320</p>
<p>A.S. Escrime Collège Jeanne d'Arc</p>	<p>Championnats de France U.N.S.S. d'escrime du 13 au 15 mars 2018 Poitiers</p> <p>Suite au titre de champion d'académie acquis par l'équipe de sabre mixte, 8 escrimeurs, 3 jeunes officiels et 3 accompagnateurs se sont rendus au championnat de France UNSS d'escrime afin d'y disputer les phases finales. Cette qualification non prévue dans le budget prévisionnel de l'association sportive du collège entraîne des difficultés financières pour cette dernière.</p>	<p>290</p>

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

A.S. Basket Collège Jeanne d'Arc	Championnats de France U.N.S.S. de basket du 28 au 31 mai 2018 Bugeat (19) Suite au titre de champion d'académie acquis par l'équipe de sabre mixte, 10 élèves et 2 accompagnateurs se rendront au championnat de France U.N.S.S. de basket afin d'y disputer les phases finales.	330
A.S. Volley Ball Collège Alain Fournier	Championnats de France U.N.S.S. de volley du 29 mai au 1er juin 2018 Laon (02) Lors des championnats d'académie, l'équipe minime filles du collège a obtenu pour la 4 ^{ème} année consécutive sa qualification pour les championnats de France U.N.S.S. de volley-ball. Cette nouvelle expérience sportive récompense l'implication et le travail régulier de ces sportives, ainsi que le travail de soutien effectué par l'E.C.O. Volley dans le cadre de son soutien aux sports scolaires.	310
U.S.O. Handball	Organisation déplacement 8 ^{ème} de finale championnat de France élite U18 A Billère (64) - 12 & 13 mai 2018 L'équipe des moins de 18 ans masculins de l'entente Saran/US Orléans se sont qualifiés 1/8 ^{ème} de finale du championnat de France Elite Ce résultat démontrant ainsi l'intérêt et l'efficacité de la mise en commun du travail de formation effectué par les 2 clubs.	500
TOTAL		5 680

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)
Imputation : fonction 30, nature 65748, opération SB2H008, service gestionnaire SPO.

- M. SANKHON

Jeunesse

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Association Action	Subvention de fonctionnement Saison 2018 Locaux de l'association Afin de poursuivre le développement de ses activités d'animation autour du numérique, l'association renouvelle sa demande de soutien nécessaire à la concrétisation de ses projets sur le secteur de La Source. En proposant des temps d'accueil auprès des jeunes de 10 à 25 ans, les animateurs souhaitent sensibiliser ces derniers sur un usage raisonné et bienveillant des réseaux sociaux et des médias numériques accessibles. C'est également un soutien aux associations locales désireuses de développer des projets en matière d'expression vidéo.	7 000
TOTAL		7 000

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)
Imputation : fonction 30, nature 65338, service gestionnaire JEU.

- Mme KERRIEN

Art et économie créative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
I - Théâtre		
Une autre histoire	Programmation de spectacles de contes dans le cadre de l'évènement de fin d'été au parc Pasteur	7 000
Loges Production/ Jérôme Marin	Soutien au projet de Jérôme Marin de présenter son spectacle <i>La nuit sans retour</i> au festival d'Avignon le 16 et 17 juillet 2018	1 500
Sous-total		8 500
II - Danse		
Animal Magic Production	Soutien au projet <i>The Pop Life Club</i> - concert chorégraphique	1 500
Sous-total		1 500
TOTAL		10 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

- Mme GRIVOT

Relations Internationales

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Association Le Japon à Orléans	Attribution d'une subvention pour l'accueil de 6 étudiants japonais d'Utsunomiya à Orléans dans le cadre du programme d'échange culturel entre les deux villes jumelées. Cet accueil vise à présenter et faire découvrir le patrimoine culturel d'Orléans et de sa région (visites de la ville et des châteaux de la Loire (Chambord et Chenonceau), rencontres avec l'Université d'Orléans, cours de cuisine française, etc.) et à favoriser les échanges entre les étudiants japonais, la population locale et les adhérents de l'association.	1 000
Association Orléans Loiret Football	Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'accueil à Orléans du 28 avril au 16 mai 2018 du club Charles Foucauld de Saint Paul de la Réunion, club partenaire du club Orléans Loiret Football. Cet accueil vise à faire découvrir Orléans et sa région (visite de la ville, du château de Chambord, zoo de Beauval, etc.) et à organiser des tournois sur le territoire orléanais (Orléans, Boigny sur Bionne, Marcilly en Vilette).	500
Association Le Chœur de l'université d'Orléans	Attribution d'une subvention pour l'accueil du chœur universitaire de Münster, ville jumelle d'Orléans, « Ensemble 22 » pour l'organisation d'un concert commun » 24 mars 2018.	500
TOTAL		2 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 048, nature 65748, opération 0000932, service gestionnaire REI.

- M. MOITTIE

Mémoire

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Ensemble vocal Variation	En clôture des actions commémoratives du centenaire de la Grande Guerre de 2018, un spectacle musical sera présenté vendredi 30 novembre 2018 Salle de l'Institut par l'ensemble vocal Variation. Ce spectacle dirigé par les artistes régionaux Jean-Pierre Griveau, poète et compositeur chargé d'écriture au Conservatoire d'Orléans, Claude-Henry Joubert, altiste, chef d'orchestre et ancien directeur du Conservatoire, Marcel Dortot, compositeur, ancien conseiller d'éducation au ministère de la jeunesse et des sports, rassemble des œuvres musicales de compositeurs du début du 20ème siècle (Debussy, Ravel...) et des textes d'écrivains tels que Maurice Genevoix, Charles Peguy et de correspondances de poilus.	2 100
Fondation de la France Libre	Dans le cadre du concours national de la résistance et de la déportation, les collégiens et lycéens lauréats du département participeront à la visite du camp de concentration de Mauthausen et de différents lieux de Mémoire liés à la 2 ^{ème} Guerre mondiale.	700
Ceux de Verdun	Soutien aux actions de l'association menées dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre dont : une conférence mardi 5 juin 2018 « 1914-1918, les orléanais et leurs soldats – les Régiments d'Orléans, entre vie de garnison, casernements et engagements sur le front » animée par Anne-Marie Royer Pantin, la participation des porte-drapeaux aux différentes cérémonies commémoratives, un pèlerinage à Verdun.	1 250
TOTAL		4 050

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonctions 023 et 311, natures 6574 et 65748, opérations 0001013 et 11C001, services gestionnaires AEP et REP.

- Mme ANTON

Développement Durable

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
CRIIRAD Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité	Demande de subvention dans le cadre des missions menées par la CRIIRAD : traiter toute question relative aux rayonnements ionisants, et défendre le droit d'être informé et d'être protégé contre les dangers et les risques induits par l'exposition aux rayonnements ionisants et aux substances radioactives.	170
ASSL Association Spéléologie Subaquatique Loiret	Acquisition du matériel nécessaire à l'exploration, la surveillance et la topographie des circulations d'eau dans les réseaux karstiques.	540
TOTAL		710

(avis de la Commission Développement Durable)
Imputation : fonction 830, nature 6574, opération 08B268, service gestionnaire ENV.

- M. LELOUP

Politique de la ville

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
I - Au titre du dispositif Ville Vie Vacances		
A.S.E.L.Q.O.	To be or not to be	1 000
	La source, a la une	500
	Balance ta def	500
	Radical ? Radicalement pas	1 000
Sous-total		3 000
II - Au titre du Contrat de Ville		
A.S.E.L.Q.O.	Egalité des chances	3 000
Initiatives et développement	Renforcer l'accueil et l'accompagnement	7 000
Unis Cité	Coordonner l'action des conseils citoyens	1 666
	Animer et développer un programme de service civique	6 239
Lien Social et Médiation	Aide au fonctionnement	9 777
Orléans Insertion Emploi	Aide au fonctionnement	12 396
Saveurs salées sucrées	Aide au fonctionnement	4 000
Convergence	MétrO Post forum	4 000
A.C.M. Formation	Ateliers de langue française	5 000
A.H.U.	Resource Toit	3 000
Sous-total		56 078
TOTAL		59 078

(avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville)
Imputation : fonction 824, nature 6574, service gestionnaire POL.

- Mme LECLERC

Social

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
L'Acheminée	Subvention de fonctionnement.	2 850
TOTAL		2 850

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 420, nature 65748, service gestionnaire CAS.

- M. NOUMI KOMGUEM **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Maison médicale Orléans La Source	Appui à l'organisation du travail d'équipe à la recherche de nouveaux professionnels de santé et la mise en place de protocole de coopération.	4 855
TOTAL		4 855

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 412, nature 65748, service gestionnaire SAN.

B - AUTRES ORGANISMES

- M. MONTILLOT **Education**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2018
Elémentaire Louis Pasteur	Sortie assemblée Nationale (CM2/gratuit) - Cité des sciences(CM1/Payant), le 15 mai 2018	144
Maternelle Bénédicte Maréchal	Visite du parc floral + animations, le 7 juin 2018	125
	Visite du parc floral, le 12 juin 2018	78
Elémentaire Louis Guilloux	Sortie château clos Lucé Amboise, le 18 juin 2018	322
Elémentaire Jean Mermoz	Sortie mini-châteaux et aquarium Amboise, le 3 juillet 2018	180
Maternelle Louise Michel	Sortie ferme pédagogique coq à l'âne, le 22 juin 2018	400
Maternelle Guernazelles	Sortie zoo de Beauval, le 8 juin 2018	400
Elémentaire Lavoisier	Festival des jardins Chaumont sur Loire, le 7 juin 2018	250
Elémentaire Gutenberg	Voyage Maroc, mai 2018	1 000
TOTAL		2 899,50

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)
Imputation : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 96 223 €
- Subventions aux autres organismes : 2 899,50 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 99 122,50 € pour l'exercice 2018 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOpte A L'UNANIMITE
IL Y A UNE NON PARTICIPATION
(M. PEZET).

TERRITOIRE ET PROXIMITE

N° 34 – Vie des quartiers. Expérimentation du compostage de quartier. Partenariat entre les habitants, la commune d'Orléans et Orléans Métropole. Approbation de conventions.

Mme de QUATREBARBES – Deux sites ont été retenus pour du compostage et réservés à des habitants du quartier qui se sont désignés. Cela représente à chaque fois environ une vingtaine de familles. Il y aura donc un groupe de composteurs au Parc Pasteur et un autre aux Chats Ferrés. Il s'agit là de signer une convention entre les habitants, la Métropole et Orléans.

M. le Maire – Mme LEVELEUX-TEIXERIA sur le compostage.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – J'ai juste une petite question sur le fonctionnement. Comment peut-on faire partie de ce groupe compostage ?

Mme de QUATREBARBES – C'est très simple. Sur les réseaux sociaux, il y a une vingtaine de familles qui se sont manifestées spontanément pour pouvoir profiter du composteur, c'est-à-dire déposer et également prendre. Il y a un cadenas, ainsi tout le monde ne peut pas y aller et en général cela concerne les habitants qui se trouvent dans le quartier. C'est incroyable car il y a eu vingt familles extrêmement vite et c'est une grosse demande. Alors peut-être que l'on poursuivra et que l'on étendra cette expérimentation.

M. le Maire – C'est comme toutes les propositions de faire des jardinières aux pieds des bâtiments, ce qui permet à la Ville de se fleurir et de verdir naturellement, il y a une très bonne adhésion. Et quand il y a des rénovations de voirie, on fait juste l'espace qui permet d'avoir un peu de terre et ensuite les habitants entretiennent. C'est comme cela que la Ville pourra progresser. On parlait tout à l'heure de dépenses de fonctionnement, mais si chaque citoyen - de façon volontaire évidemment - se lance et bien progressivement les choses se développent avec beaucoup d'efficacité.

Mme de QUATREBARBES – Pour abonder dans votre sens M. le Maire, il y a plus de 17 demandes faubourg Saint-Vincent pour embellir les façades.

M. le Maire – Et ça c'est super parce que dans deux ou trois ans, c'est comme dans la rue Saint-Marc, cela va donner des tas de façades végétalisées. M. RICOUD.

M. RICOUD – Il me semble que vous avez des demandes de la part des habitants de la zone pavillonnaire du quartier où je demeure, je ne vais pas dire La Source car on va me dire que je parle tout le temps de La Source (Rires).

Mme de QUATREBARBES – Pour embellir ou pour les composteurs ?

M. RICOUD – Les composteurs.

Mme de QUATREBARBES – Je n'en ai pas eu.

M. RICOUD – On en parle beaucoup et j'ai dit qu'il fallait faire une demande.

Mme de QUATREBARBES – Pour les demandes individuelles cela suit son cours. Là attention, ce sont des composteurs pour plusieurs familles.

M. le Maire – C'est une sorte de composteur public. Je pense que ce qu'il demande c'est un composteur comme ceux qui ont été montrés à un moment donné et qui était mis à disposition par la Métropole mais qui sont à usage privé. Mais ils sont mis à disposition cela ne change pas grand-chose.

M. RICOUD – D'accord.

M. le Maire – Après je crois qu'il y avait eu un problème avec une liste d'attente, on devait manquer de bac. Cela m'avait été rapporté par un des habitants et c'est la réponse qu'on lui avait donné.

Mme de QUATREBARBES – Et en tout cas cela suit son cours et surtout manifestez-vous en mairie de proximité, il n'y a pas de problèmes.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, les habitants d'Orléans Métropole jettent dans leur poubelle près de 300 kg de déchets par habitant dont 1/3 est constitué de « biodéchets » potentiellement valorisables grâce au compostage.

En cohérence avec la politique de réduction des déchets engagée depuis 2009, Orléans Métropole accompagne les habitants souhaitant composter leurs déchets dans leur jardin ou en pied d'immeuble. En lien avec la réglementation incitant à la généralisation du tri à la source des biodéchets en 2025, Orléans Métropole souhaite expérimenter sur son territoire le compostage partagé sur le domaine public.

Il est proposé que la Mairie se prête à une expérimentation sur le domaine public de la ville. Plusieurs séances de travail ont permis de construire un cadre technique partagé et de mobiliser des habitants volontaires.

Début 2018, deux groupes d'habitants ont émergé et deux sites ont été retenus et validés en accord avec les élus et les services techniques de la Mairie :

- Rue des Chats Ferrés,
- Parc Pasteur.

Pour mettre en place ces deux sites de compostage et bien définir les engagements de chacune des parties (Orléans Métropole / Ville d'Orléans / collectif d'habitants), il est proposé de mettre en place pour chaque site une convention de partenariat tripartite.

Les habitants s'engagent sur trois grands axes :

- Fédérer, organiser, animer le collectif ;
- Garantir le bon déroulement du compostage et la bonne tenue du site ;
- Produire des données permettant de mesurer l'impact du dispositif et la satisfaction des habitants.

Orléans Métropole s'engage à :

- Acheter les composteurs, les outils nécessaires ainsi que les dispositifs d'accompagnement ;
- Installer l'aire de compostage sur le site préalablement défini par la commune ;
- Créer une signalétique indiquant les références des responsables, les consignes concernant les conditions de dépôt et de brassage des biodéchets acceptés et refusés ;
- Assurer la maintenance des composteurs.

La Mairie s'engage à :

- Autoriser Orléans Métropole à installer l'aire de compostage sur le lieu défini conjointement ;
- Aménager le cas échéant les abords de l'aire de compostage pour en faciliter l'installation et l'accès aux habitants ;
- Réceptionner et poser la signalétique permettant d'identifier le site ;
- Livrer au démarrage un stock initial de matière carbonée structurante (broyat de bois) nécessaire à la bonne conduite du compostage, et à en garantir le renouvellement en répondant aux demandes faites par le collectif ;
- Renseigner les habitants du quartier visé qui chercheraient des informations sur le dispositif.

Pour les deux sites précités, la convention est conclue pour une durée de deux ans. En cas d'accord des trois parties au plus tard 2 mois avant la date d'échéance, la convention pourra être renouvelée.

Les dépenses liées à ces deux projets portent sur le matériel de compostage, les aménagements préparatoires des sites, la communication et la signalétique. Elles seront portées par Orléans Métropole au titre de la compétence déchets à hauteur de 5 000 €, et par la Mairie au titre du budget participatif 2017 à hauteur de 10 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec les habitants concernés et Orléans Métropole pour la mise en place d'une aire de compostage de quartier sur les sites localisés rue des Chats Ferrés et dans le Parc Pasteur précisant les engagements des parties ; ces conventions sont conclues pour une durée de deux ans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : nature 2158, opération QA1P001E, service gestionnaire DVQ. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Espace public. Taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.). Actualisation des tarifs pour 2019.**

Mme de QUATREBARBES – Cette délibération concerne les dispositifs publicitaires et pré-enseignes et plus précisément une actualisation des tarifs avec une augmentation de 1,2 %.

M. le Maire – Alors il n'est pas obligatoire que cela devienne le chiffre de référence. Là, on est sur l'inflation des tarifs. Mme TRIPET.

Mme TRIPET – J'ai juste une question. Je vois qu'il y a des panneaux de plus ou moins 12 m² qui sont exonérés de taxes. Quel est le type d'enseigne ?

Mme de QUATREBARBES – Lorsque c'est inférieur à 12 m², il y a exonération. Tout dépend de la surface de l'enseigne.

M. le Maire – C'est la loi.

Mme TRIPET – *Je pensais que cela pouvait être éventuellement des panneaux réservés aux associations ou autres, mais je trouve que la pollution visuelle nous ennuie assez. Après c'est un avis personnel et je pense que les panneaux devraient être payants.*

Mme de QUATREBARBES – *Là ce sont les enseignes.*

M. le Maire – *Et n'oubliez pas non plus que souvent, les commerçants sont aussi des gens qui ont le sentiment, parfois pas à tort, d'être bigrement ennuies eux-mêmes, si je puis me permettre.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2008, la Mairie a fixé les tarifs de la T.L.P.E. pour les dispositifs publicitaires, pré-enseignes et enseignes.

L'article L. 2333-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) précise que ces tarifs peuvent être relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la T.L.P.E. en 2018 s'élève ainsi à + 1,2 % (source I.N.S.E.E.).

Il est donc proposé d'actualiser les tarifs de la T.L.P.E. conformément aux articles L. 2333-9, L. 2333-10 et L. 2333-12 du C.G.C.T. La présente délibération doit être prise avant le 1^{er} juillet de l'année en cours pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) actualiser les tarifs de la T.L.P.E. ainsi qu'il suit :

	Tarifs T.L.P.E. (en € au m ²)	
	2018	2019
PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES		
≤ 50 m ²		
. Non numériques	20,36	20,60
. Numériques	60,98	61,71
> 50 m ²		
. Non numériques	40,72	41,21
. Numériques	122,07	123,53
ENSEIGNES		
≤ 12 m ²	Exonération	
> 12 m ² et ≤ 20 m ²	20,36	20,60
> 20 m ² et ≤ 50 m ²	40,72	41,21
> 50 m ²	81,35	82,33

2°) appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie : fonction 80, nature 73174, service gestionnaire POD. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 36 – **Espace public. Z.A.C. Sonis. Création d'une nouvelle voie. Proposition de dénomination.**

M. le Maire – *J'ai un élément d'information à vous donner à ce sujet. Dorénavant, toutes les dénominations de voie, voies qui sont désormais métropolitaines sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, sont par conséquent du fait de la Métropole. J'ai donc proposé à mes collègues qui l'ont adopté, le principe de passer à titre indicatif un avis au sein des Conseils Municipaux et ensuite c'est le bureau de la Métropole qui avalisera. A mon sens, les débats doivent avoir lieu dans les Conseils Municipaux et la dimension légale fait que c'est la Métropole qui doit avaliser officiellement. Le bureau suffira, car Orléans est grand, mais comme cela a été rappelé tout à l'heure, 38 % c'est un gros tiers et cela veut dire que deux tiers qui tout autour vont sortir des noms de voies. Pour moi, cela appartient vraiment aux décisions des élus les plus proches. Je vous consulte sur cet avis.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une nouvelle voie a été créée dans la Z.A.C. Sonis. Des constructions accueillant environ 120 logements sont actuellement en cours.

Il est donc opportun de dénommer cette voie afin qu'il soit procédé à la numérotation des immeubles. Elle débute rue Henri Duvillard, pratiquement en face de la rue Roger Toulouse, et se termine actuellement en impasse. Elle devrait aboutir à terme au niveau du n° 112 rue du faubourg Saint-Jean.

En lien avec l'histoire du quartier, le Conseil Consultatif du Quartier a proposé la dénomination suivante : Rue Marie Chassot.

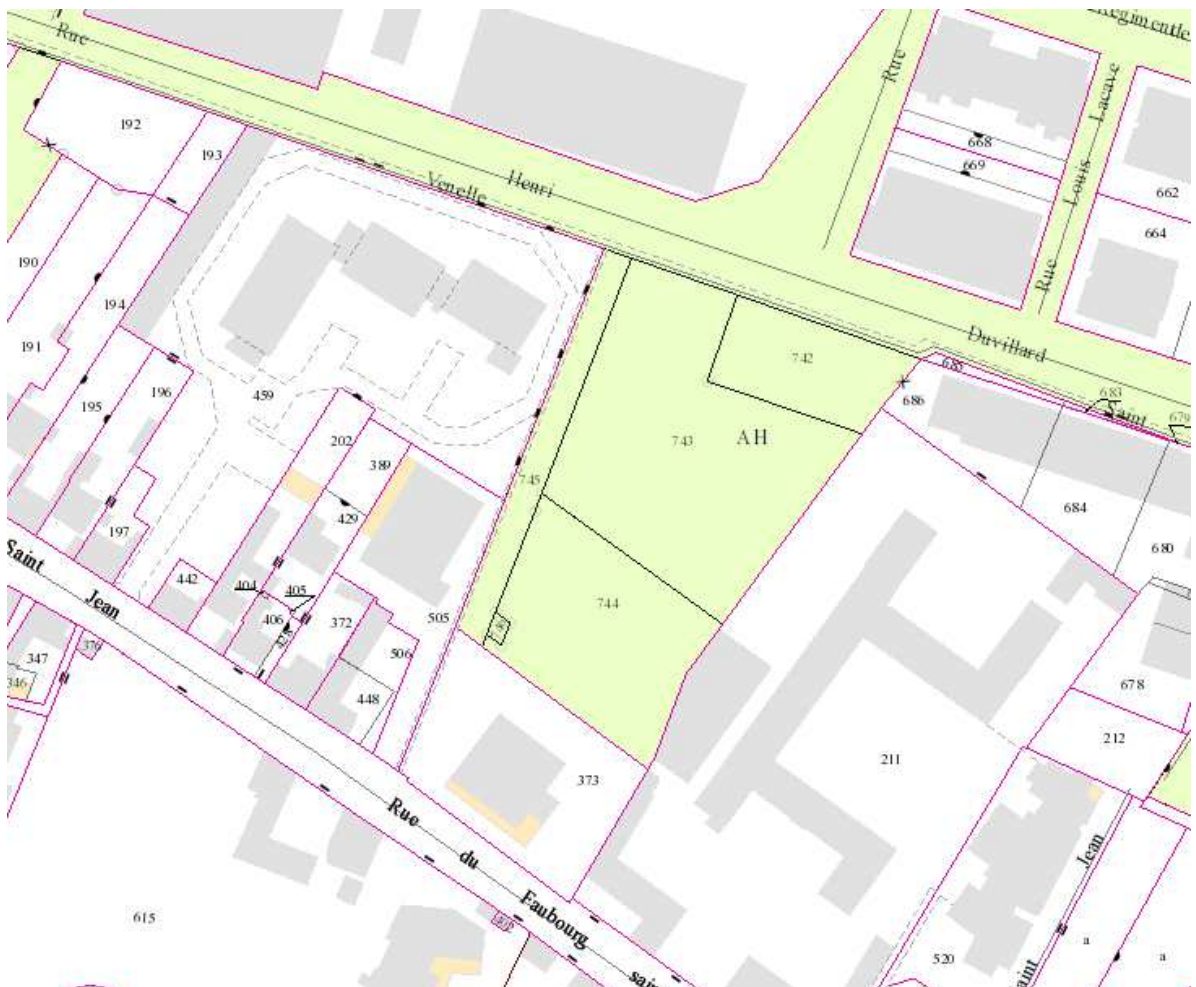
Marie Chassot née Rémont, a beaucoup œuvré pour les blessés durant la guerre 1914-1918 notamment en aidant à leur réinsertion. Elle était par ailleurs l'épouse d'un colonel du 8^{ème} régiment de Chasseurs.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un vœu en vue de la dénomination par Orléans Métropole d'une nouvelle voie dans la Z.A.C. Sonis à Orléans :

- **voie débutant rue Henri Duvillard en face à la rue Roger Toulouse et se terminant en impasse : rue Marie Chassot. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE



AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 37 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi d'une subvention pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant de 87 194 € ;

2°) approuver la convention correspondante établies avec le propriétaire ou syndic concerné ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrit au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

**ADOPTE PAR 48 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
1 rue de la République/rue Bannier (2 façades)	Syndic de Gestion : DURAND-MONTOUCHE	87 194		87 194
TOTAL				87 194

N° 38 – **Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Mairie et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2017.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En application des dispositions de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) les communes dressent chaque année le bilan de leur politique foncière et produisent un état des cessions et acquisitions des biens ou droits réels immobiliers réalisées directement par la collectivité ou par ses aménageurs. Les tableaux annexés à la présente délibération sont aussi destinés à être annexés au compte administratif et tiennent lieu de publicité des décisions de signer les actes notariés consécutifs.

L'action foncière de la Ville est mobilisée au service des politiques et actions d'aménagement et de développement urbain favorisant notamment la complémentarité des interventions des acteurs publics et privés.

L'acte d'achat ou de cession est l'application d'une stratégie foncière plus globale qui recourt aux autres outils de la planification et du droit de l'urbanisme qui orientent et encadrent par des prescriptions réglementaires la mobilisation du foncier disponible et la construction.

L'action foncière privilégie la négociation amiable et le cadre du droit des contrats sans exclure le recours à des prérogatives de puissance publique dont l'exercice du droit de préemption urbain.

Au vu des tableaux ci-annexés, la politique foncière de la Ville d'Orléans au titre de l'année 2017 s'est déclinée au regard des deux principaux objectifs :

1°) Anticiper, préparer, orienter le développement urbain en maîtrisant ou mobilisant le foncier qui en constitue un levier. Cette action publique contribue aussi à réguler le marché et à favoriser un développement équilibré, notamment dans le cadre opérationnel de la zone d'aménagement concertée. Cet outil d'aménagement repose sur la concertation des riverains, permet de prendre en compte les enjeux de proximité, avec des prescriptions réglementaires adaptées à chaque projet et une production maîtrisée d'infrastructures nouvelles, et d'équipements, et de terrains aménagés.

A ce titre, on peut souligner :

- La poursuite de la constitution d'une réserve foncière par la Mairie sur des parcelles dans des secteurs classés en zone à vocation future d'aménagement au plan local d'urbanisme ou pour les acquisitions signées par l'aménageur après concession de la réalisation d'une opération d'aménagement en Z.A.C. en vue de la maîtrise du foncier nécessaire
- La cession par la Mairie à son aménageur en exécution du contrat de concession d'aménagement du foncier de cette réserve foncière constituée antérieurement. La commune mobilise également ce foncier pour la réalisation d'opérations d'initiative privée tel un lotissement et le projet porté par la S.A.R.L. LANGE, clos des trois Fontaines

2°) Gérer et optimiser les actifs par la cession de lots viabilisés situés dans des parcs d'activités, pour pérenniser une activité et soutenir une dynamique économique ou commerciale, et par la cession d'actifs devenus sans utilité pour le service public.

Ainsi on peut citer :

- La cession d'un lot enclavé dans le parc d'activités de la Saussaye pour l'implantation de la société CATON, entreprise de pompes funèbres et de marbrerie, qui a choisi de se développer en achetant fin 2016 un site mis en vente rue des Bruyères à Saint-Cyr-en-Val pour y installer son siège social et créer une nouvelle unité de marbrerie.

En complément de cette acquisition, la société a sollicité la Mairie pour la cession d'un terrain disponible, jouxtant le site acquis, afin d'agrandir son unité foncière et y aménager un espace de stockage. Le projet de la S.C.I. CATON FAMILLE était conforme à l'esprit du Parc d'activités de la Saussaye, géré par Orléans Métropole, compétente en matière de développement économique sur son territoire.

- La cession de locaux à usage commercial notamment au 86 rue des Carmes permettant de pérenniser l'implantation d'un artiste de notoriété nationale et la cession à la S.E.M.D.O. titulaire du contrat de revitalisation pour la restructuration du Centre Commercial de la Bolière de lots commerciaux vacants acquis par anticipation.
- L'acquisition d'un local dans le Centre Commercial Dauphine s'inscrit dans cet objectif de soutien à la dynamique commerciale et vise une participation à la gouvernance de la copropriété et ainsi favoriser un projet de rénovation de ce pôle commercial de proximité.
- Dans un souci d'optimisation et d'économie des charges publiques, la Mairie poursuit sa politique de cession de biens dont elle n'a plus d'utilité ; à ce titre la vente d'un ancien logement de fonction indépendant du stade de la rue Moine auquel il était affecté vendu à son dernier occupant au prix de l'évaluation de France Domaine.

En résumé et exprimé en chiffres l'action foncière de la Mairie au titre de l'année 2017 est synthétisée dans le tableau ci-joint :

	Total des décisions et délibérations prises en 2017	Total de l'exercice comptable 2017 (frais notariés inclus)
ACQUISITIONS (y compris préemptions)	699 162 €	840 953,60 €
CESSIONS	2 625 530,84 €	3 196 221,84 €

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2017, avec les tableaux récapitulatifs annexés, documents qui seront annexés au compte administratif ;

2°) prendre acte que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs annexés à la présente délibération rend compte de l'intervention des décisions de M. le Maire de les signer et assure la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte ; Par suite, ces décisions, actes détachables des contrats immobiliers, sont susceptibles d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE

VILLE D'ORLEANS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DÉCIDÉES EN 2017

CEDANT	DATE OU OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CAJASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX/TOUT INDIEMITE EN EURS	DATE DU COMPROIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
ACQUISITIONS (préemption et droit de priorité en italique)										
COPPENS	03/03/17	Immeuble	11 rue Paul Fourché - ORLEANS	BP 147	279	VILLE D'ORLEANS	575 000		19/06/17	Droit de préemption
SALLE	20/04/17	Terrain non bâti	Clos du Grand Fil Sole - ORLEANS	CD 180	196	VILLE D'ORLEANS	2 000		24-30- 31/08/17	Droit de préemption
HOURY	19/06/17	Terres agricoles	SAINT CYR EN VAL et ORLEANS	DY 27 et EH 3-4-15- 28 (Orléans) AD 26-30-31-32- 33 (St Cyr en Val)	23 611	VILLE D'ORLEANS	17 162		En cours	
OPH - Résidences de l'Orléanais	19/06/17	Espace vert, square et cour	Rue Monseigneur Vié ; Rue Croix Baudu - ORLEANS	CK 833-838 AC 615p	3 742	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique		En cours	
FLAVIER	28/12/17	Local commercial	Rue des Pivoines - ORLEANS	DO 204	60	VILLE D'ORLEANS	60 000		09/03/18	Droit de préemption
BARNOUX	28/12/17	Terrain non bâti	Clos de la Motte - ORLEANS	CE 117	927	VILLE D'ORLEANS	45 000		En cours	Droit de préemption

TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonders, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)

699 162,00 €

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 11 juin 2018 -

CEDANT	DATE OM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN MF	ACQUEREUR	PROX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
CESSIONS										
VILLE D'ORLEANS	13/03/17	Stationnements collectifs	Abords du centre commercial Dauphine - ORLEANS	DO 204		Syndic CTYA REPUBLIQUE	Euro symbolique		En cours	
VILLE D'ORLEANS	10/04/17	Terrains	Rue du Puits de Linières- ORLEANS	Bl 389p + parcelle à cadastrer	425	SEMDO	A titre gratuit	/	?	
VILLE D'ORLEANS	15/05/17	Maison d'habitation	27 bis Rue Moine - ORLEANS	BX 70p	462	BENAOUDA/ MEURGUES	130 000	/	18/07/17	
VILLE D'ORLEANS	15/05/17	Terrain	Rue de Gautray - SAINT CYR EN VAL	AV 131	2 502	SCI CATON FAMILLE	50 000		21 et 22/12/17	
VILLE D'ORLEANS	19/06/17	Emplacement de stationnement	1 rue Saint Laurent - ORLEANS	AL 72		Syndicat des copropriétaires RESIDENCE DES FRANCISCAINS	500		En cours	
VILLE D'ORLEANS	19/06/17	Diverses emprises	Rues Monseigneur Vié et Jean Levouret, Place et cour du Marché; Rue Méhul et angle des rues Borde et Lalo; Rue Frandres Dunckerque; 2-4 place Mozart et 3-5-7 rue Rouget de Lisle; 10-12 rue Couperin; Rue du Clos Gauthier; Rue Croix Baudu et Rue Porte Dunoise - ORLEANS	CK 855 - CM 914-916-918-920-922-925-930-931-655-885-886-887-883-888-898-826-900-901-903-905-684-679-559-950-948-946-945-933-935-937-938-939-940-943-636-638-568p-768p -	14 234	OPH - Résidences de l'Orléanais	Euro symbolique		En cours	
VILLE D'ORLEANS	10/07/17	Local commercial	86 rue des Carmes - ORLEANS	BD 190	101	VIEUBLED	98 000		22/12/17	
VILLE D'ORLEANS	10/07/17	Terrains	Clos des Trois Fontaines - ORLEANS	CH 114-115-120-152-550-562-563	3 047	SARL LANGE	119 705	22/12/2017	En cours	

CEDEANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDICEMTE EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
VILLE D'ORLEANS	18/09/17	Maison d'habitation	42 rue des Montées - ORLEANS	DV 17-21	8 165	ORLEANS METROPOLE	587 344	08/12/17	08/12/17	Acte administratif
VILLE D'ORLEANS	18/09/17	4 locaux commerciaux avec annexes	Centre commercial Boillère III - ORLEANS	EP 253		SEMDO	915 378	23/11/17	23/11/17	
VILLE D'ORLEANS	16/10/17	Diverses parcelles (Val d'Ouest)	59, 65, 73 avenue de St Mesmin ; 7 allée du Clos de la Pensée ; Clos de l'Alouette ; Rue de la Fontaine ; 7 rue du Pressoir Blanc ; Bas des Chabassières ; Clos de Chabassières ; Rue du Boyau - ORLEANS	DF 191-277-306- 311-344 - DI 201- 210 - DK 70 - DL 553-555-559-561- 279-280-37-39-89- 90-107-558-41-42- 97-99-563-566-568- 571	41 170	SEMDO	1 000 000	23/11/17	23/11/17	
VILLE D'ORLEANS	16/10/17	Terrain	Complexe Victor Fouillade - ORLEANS	AP 422p-467p	97	GODDERIDGE- GRONET	3 104	/	En cours	

TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonciers, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)

2 904 030,84 €

OPERATION	DATE CM OU DECISION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DU COCONTRACTANT DE LA VILLE	PRIN ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE OU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS PARTICULIERES /SUITE
AUTRES OPERATIONS (droits réels et/ou délégations ponctuelles des droits de préemption dont la Ville est titulaire)										
Délégation du droit de préemption urbain	27/10/2017	Immeuble	23 rue Croix de Bois - ORLEANS	AZ 276	318	Déléataire : OPH d'Orléans - Résidences de l'Orléanais	400 000	Sans objet	Sans objet	Décision de préemption de l'OPH du 05/12/2017

VILLE D'ORLEANS - AUTRES ACTES SIGNES EN 2017 (DECISIONS ANTERIEURES)

CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DE L'ACTE
ACQUISITIONS								
DEPARTEMENT DU LOIRET	15/06/15	Parvis de 2 collèges	Collèges Jean Pelletier et Montesquieu - ORLEANS	AC 907 et EM 100 et 103	1 385	VILLE D'ORLEANS	Transfert art. L312-2 CG3P	13/04/2016
CESSIONS								
VILLE D'ORLEANS	14/11/16	Local commercial	219 rue de Bourgogne - ORLEANS	BK 89 et 36	119	BORRET	170 000	18/07/17
VILLE D'ORLEANS	12/12/16	Délaissé de voirie	Avenue de la Recherche Scientifique - ORLEANS	EW 10	2 961	SEMDO	33 000	07/04/17

La décision de signer l'acte notarié constitue un acte administratif, détachable du contrat, ouvrant un nouveau délai pour exercer le cas échéant un recours pour excès de pouvoir, soit deux mois à compter de la publicité de la décision par son insertion au recueil des actes administratifs.

Source des données : envoi aménagés

DPAUH/SAFSI/SD/EC-07/05/2018

AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2017

CEDEANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PIRI ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
ACQUISITIONS										
ZAC DES ALLEES DE LA SOURCE										
VILLE D'ORLEANS	Terrain nu compris dans l'lot 13	Secteur des Genets	EL 457	20	SEMDO	Euro symbolique		07/04/17		
ZAC BOURGOGNE										
NEANT										
ZAC CARMES MADELEINE										
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS	Un ensemble immobilier composé de divers bâtiments	1 rue Porte Madeleine, rue Stanislas Julien, rue Croix de Bois et boulevard Jean Jaurès	AY 147 et dans le volume 1 de la parcelle AY 148		SEMDO	11 500 000		12/07/17		
Mesdames Florence GOMIS-TURLAN et Sandra BEZEMAN-TURLAN	Salle de bar-café, appartement, cave (murs)	21 rue des Carmes	AZ 146 et 147	50,80 m ² pour le lot 18 (appart.) 104,10 m ² pour les lots 18 et 23 (commerce et arrière-boutique)	SEMDO	250 000		29/09/17		
ZAC CLOS DE LA FONTAINE										
NEANT										
ZAC CLOS SAINTE CROIX										
NEANT										
ZAC DU COIGNEAU										
NEANT										
ZAC COLIGNY										
NEANT										
ZAC DES HALLES I										
NEANT										
ZAC DES HALLES II										
NEANT										

Source des données : envoi aménagateurs

CEPANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
ZAC SONIS										
NEANT										
ZAC DU VAL OUEST										
Ville d'Orléans	Diverses parcelles situées en limites des communes de St Privé St Mesmin et Olivet	Avenue de St Mesmin Allée du Clos de la Pensée Clos de l'Albouette Rue de la Fontaine Rue du Pressoir Blanc Clos des Chabassières Rue du Boyau Bas des Chabassières Rue des Chabassières Rue Corne de Cerf	DH 191-277-306-311-344 DI 201-210 DK 70 DL 37-39-41-42-89-90-97-99-107-279-280-553-555-558-559-561-563-566-568-571	41 170	SEMDO	1 000 000		23/11/17	Prix comptant à la signature de l'acte	
Mme PUISSON	Parcelle de terrain nu	Rue Corne de Cerf	DI 49	1 047	SEMDO	89 000		22/11/17	Prix comptant à la signature de l'acte	
TOTAL DES DEPENSES FONCIERES AMENAGEURS (réalisé 2017 dédité par les aménagateurs) :										12 909 000,00 €

Source des données : envoi aménagés

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
CESSIONS										
ZAC DES ALLES DE LA SOURCE										
SEMDO	Ilot 13	Angle rue Jean d'Aulon et rue IS Senghor	EL 454 et 457	2 425	SNC GENERAL FOY INVESTISSEMENT	287 063	31/05/16	29/09/17	10 % au compromis, le solde à l'acte authentique	
ZAC BOURGOGNE										
SEMDO	Immeuble Pierre de lys + 2 places de parking en sous-sol	ZAC Bourgogne	BL 390	420	Groupe COUTANT Finances et Société HBI	526 000	23/05/16	28/06/17	100% du prix à la signature de l'acte	
ZAC CARMES MADELEINE										
NEANT										
ZAC CLOS DE LA FONTAINE										
NEANT										
ZAC CLOS SAINTE CROIX										
NEANT										
ZAC DU COIGNEAU										
NEANT										
ZAC COLIGNY										
NEANT										
ZAC DES HALLES I										
NEANT										
ZAC DES HALLES II										
SEMDO	Appartement 1.01	1ter rue du Petit Puits	BK 209-210-223-224-336-418	88,42	SCI LCP	270 000		24/11/17		
SEMDO	Appartement 1.02	1ter rue du Petit Puits	BK 209-210-223-224-336-418	59,10	Mme Sophie PAROU	183 000		16/02/17		
SEMDO	Appartement 1.03	1ter rue du Petit Puits	BK 209-210-223-224-336-418	85,48	M. Olivier ESNAULT	270 000		26/01/17		
SEMDO	Appartement 2.01	1ter rue du Petit Puits	BK 209-210-223-224-336-418	114,17	M. SABON et Mme MOREAU	390 000		16/02/17		

Source des données : envoi aménageurs

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PREL ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
SEMDO	Appartement 2.02	1ter rue du Petit Puits	BK 209-210-223-224-336-418	108,13	M. et Mme ESNAULT Gérard	370 000		26/01/17		
SEMDO	Appartement 2.03	1ter rue du Petit Puits	BK 209-210-223-224-336-418	61,45	M. Sébastien LAVALETTE	155 000		22/03/17		
SEMDO	Appartement 3.01	1ter rue du Petit Puits	BK 209-210-223-224-336-418	49,00	M. et Mme FISCHER	172 000		03/04/17		
SEMDO	Appartement 3.02	1ter rue du Petit Puits	BK 209-210-223-224-336-418	142,20	M. et Mme HERDHUIN	395 000		09/10/17		
ZACSONIS										
SEMDO	îlot P - lot n° 9	Rue Jacques Hanappier	AH 729	260	M. et Mme MORIN	149 000	24/09/16	06/01/17	3 000 € à la signature de la promesse, le solde à l'acte	
SEMDO	îlot P - lot n° 1	Rue Jacques Hanappier	AH 720-730	325	M. et Mme SAUVAGEOT	122 000	30/03/16	12/07/17	3 000 € à la signature de la promesse, le solde à l'acte	
SEMDO	îlot P - lot n° 3	Rue Jacques Hanappier	AH 723	375	M. et Mme DESTAL	129 000	11/07/16	04/07/17	3 000 € à la signature de la promesse, le solde à l'acte	
SEMDO	îlot 2	Allée du 2ème Régiment des Hussards	AH 733-741	746	SULLY PROMOTION	180 000	05/11/15	18/01/17	10% à la signature de la promesse, le solde à l'acte	
SEMDO	îlot 6	Place d'Armes	AH 696-735-739b	783	ICADE PROMOTION	672 000	11/04/16	28/06/17	10% à la signature de la promesse, le solde à l'acte	

Source des données : envoi aménagateurs

CEDAVAT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
ZAC DU VAL OUEST										
NEANT										
TOTAL DES RECETTES FONCIERES AMENAGEURS (réalisé 2017 déclaré par les aménagateurs) :									4 270 063,00 €	

Les promesses de vente ou d'achat et les transferts comptables ne sont pas présentés, ainsi que les actes signés en 2018.

N° 39 – **Action foncière. Quartier Madeleine. Aménagement du secteur du Sanitas. Acquisition d'un hangar au 1 rue du Sanitas.**

Mme CHERADAME – *Nous achetons dans le secteur du Sanitas afin de pouvoir aménager ce quartier et c'était le dernier bien pour un montant de 65 000 euros.*

M. le Maire – *Et nous continuons de travailler avec le Relais Orléanais pour essayer enfin d'engager la transformation de leur site. Mme MATET DE RUFFRAY, nous vous écoutons.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci M. le Maire. Si vous me permettez de profiter de l'occasion pour faire passer une information relative à la rénovation des locaux du Relais Orléanais. Il y a une opération de crowdfunding qui a été lancée en partenariat avec l'association Les compagnons bâtisseurs et qui vise à faire un appel de fonds privé pour aider à la rénovation des sanitaires. Pour ceux qui sont intéressés, je vous invite à vous mettre en rapport avec le directeur du Relais qui vous donnera toutes les informations à ce sujet. Je crois que c'est très intéressant de voir du montage de pluri financement d'une certaine façon. Merci.*

M. le Maire – *Nous, on finance le reste, je tiens quand même à le préciser (Rires). C'est essentiel mais cela ne doit pas minorer les efforts de chacun, j'en suis bien convaincu. Je vous consulte.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie étudie actuellement le réaménagement du secteur du Sanitas, incluant l'actuelle cité du Sanitas, propriété communale, et de manière concomitante et coordonnée avec le projet de restructuration de ses locaux par l'association du Relais Orléanais.

Dans ce cadre, des négociations ont été engagées avec les conjoints MICHEAU, propriétaires d'un hangar à usage commercial situé 1 rue du Sanitas, parcelle cadastrée section AM n° 538, enclavée dans le projet d'aménagement. Un accord a pu être trouvé au prix de 65 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir un hangar à usage commercial, parcelle cadastrée section AM n° 538, située 1 rue du Sanitas, au prix de 65 000 euros. Ce bien appartient aux conjoints MICHEAU :

- **Mme Félicia MICHEAU, domiciliée 7 rue de la Haute-Jarretière à Saint-Jean-de-la-Ruelle, propriétaire pour moitié et usufruitière indivise,**
- et les nu-propriétaires indivis,**
- **Mme Estelle MICHEAU, domiciliée 19 quartier Pichard à Drancy,**
- **M. Olivier MICHEAU, domicilié 18 rue Louise Michel à Longvic,**
- **M. Philippe MICHEAU, domicilié 5 rue de l'Eglise à Lichères sur Yonne ;**

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié ; les vendeurs seront représentés par leur notaire, Me RIGUET ;

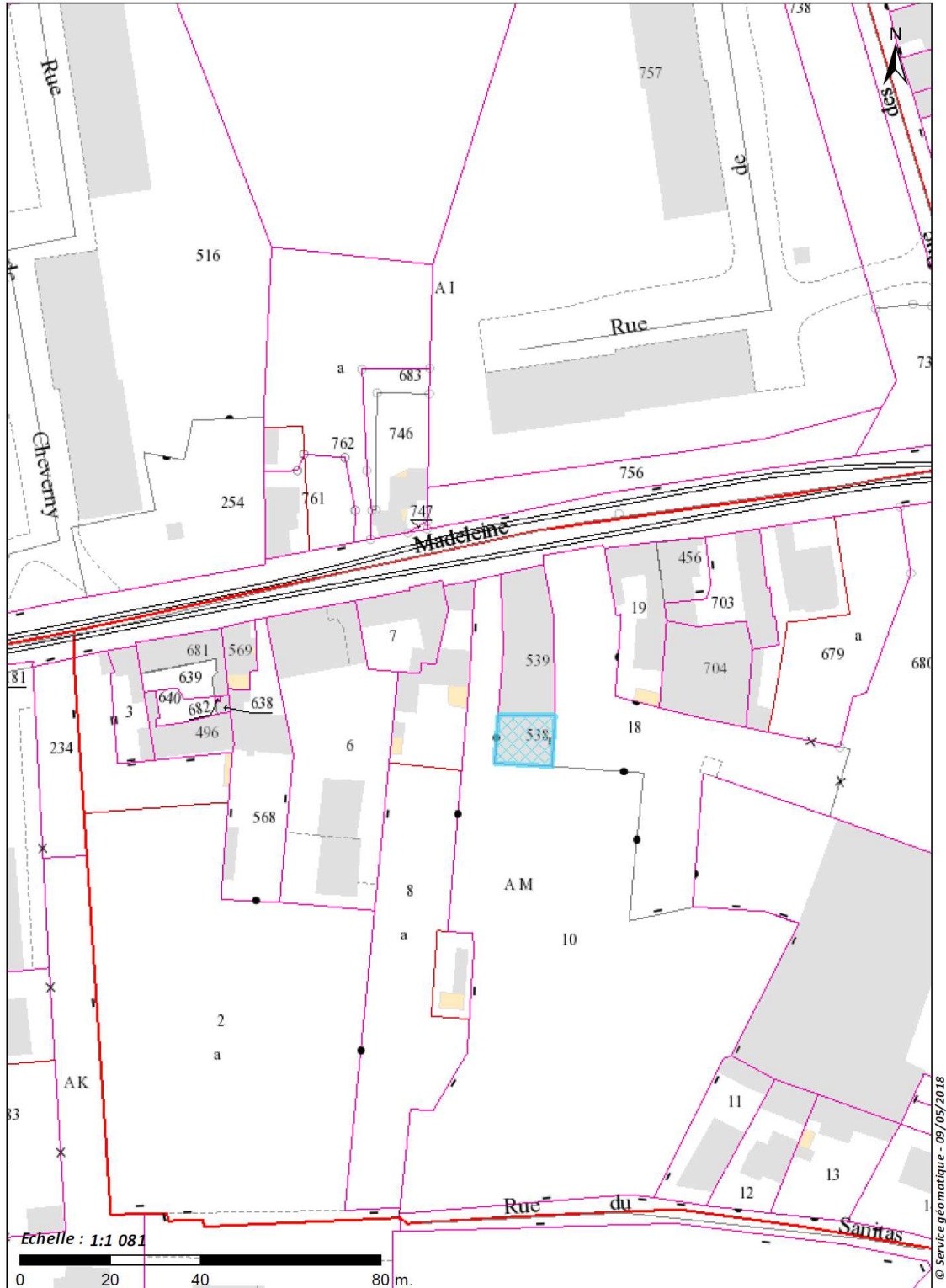
3°) prévoir la faculté de substituer l'aménageur prochainement désigné par la consultation en cours, pour l'acquisition du bien ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE
Rue du Sanitas - Orléans

AM 538



M. le Maire – *Nous avons une question écrite de la part du groupe des élus non-inscrits. Mme FOURCADE, allez-y, je vous en prie.*

Mme FOURCADE – *Merci M. le Maire.*

Lors du conseil municipal du 14 mai 2018 et de sa délibération n° 16, le principe de la création d'un cimetière dans le quartier de La Source a été adopté à l'unanimité par notre assemblée, ce lieu indispensable étant souhaité et attendu depuis longtemps par les Sourciens.

Au cours de la présentation de cette future réalisation, la création d'un carré musulman a été évoquée, création que vous avez confirmée lors de votre intervention.

Cette création soulève plusieurs questions. Nous n'avons pas réagi sur le moment, car nous souhaitons vérifier les règles en la matière et ne pas nous fier uniquement à notre bon sens.

Existe-t-il des carrés catholiques, protestants, évangélistes, bouddhistes, hindouistes... sans oublier athées ? La réponse est non. Ces communautés en font-elles la demande ? La réponse est également non.

Et c'est tant mieux, car le maire a interdiction, depuis la loi du 14 novembre 1881 laïcisant les cimetières, de créer des portions réservées à des cultes. Cette disposition a été rappelée très clairement par le Conseil d'État dans un rapport de 2004 : « L'institution de carrés confessionnels dans les cimetières n'est donc pas possible en droit. »

Heureusement que cette création est interdite !

La création d'un carré musulman serait une soumission – espérons inconsciente – à l'exigence d'une communauté considérée ainsi comme au-dessus de la République. Cette création bafouerait le principe de la laïcité de notre République, une et indivisible, et accrédirait une thèse idéologique différenciant les citoyens : d'un côté les croyants et, de l'autre... les mécréants. On ne mélangerait pas serviettes et torchons, en quelque sorte.

Le « vivre ensemble », cette valeur tant mise en avant en toute occasion, devrait-elle s'éteindre au portail du cimetière ? Le bon sens dit non ; la loi, aussi.

Monsieur le Maire, vous viendrait-il à l'idée de créer, à Orléans, un quartier catholique, un autre juif, un autre musulman ? La réponse est certainement non. Et c'est fort heureux.

Certes, la loi est faite pour être contournée, nous direz-vous...

(Intervention hors micro de M. le Maire : « Ça c'est vous qui le dites ! »)

Mme FOURCADE – *Et certains maires moins scrupuleux et/ou clientélistes n'hésitent pas à le faire en utilisant leur pouvoir d'affectation des emplacements pour rassembler les sépultures par confession en veillant bien à ne pas reconnaître ni matérialiser l'existence de carrés. Le problème, c'est que vous avez déjà reconnu officiellement, ici même et par voie de presse, vouloir la création d'un carré musulman dans le futur cimetière de La Source.*

Est-ce par ignorance de la législation que vous vous êtes, ainsi, avancé ? Mais connaissant votre honnêteté républicaine, nous ne doutons pas que vous saurez respecter la loi et, donc, renoncer à la création d'un tel carré dans ce futur cimetière. En vous remerciant.

M. le Maire – *Merci Mme SAUVEGRAIN.*

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Alors non la loi n'est pas faite pour être contournée et je vais donc commencer par vous rappeler la réglementation en vigueur pour les regroupements confessionnels de sépulture.*

La circulaire du Ministère de l'intérieur du 18 février 2008 autorise clairement les communes à rassembler les sépultures de personnes de même confession dans leurs cimetières communaux et par conséquent à créer des carrés confessionnels. Le Maire a dans ce cas-là plusieurs obligations. Il doit d'abord veiller à ce que les parties publiques des cimetières ne comportent pas de signes confessionnels, même si elles sont confessionnelles. Par ailleurs, l'espace confessionnel ne doit pas être complètement isolé des autres parties par une séparation matérielle de type clôture ou barrière, car cela est interdit.

De plus, il revient à la famille ou à un proche, de demander l'inhumation dans ce carré confessionnel et en aucun cas la mairie ne peut décider, en présomption de la confession d'une personne, à l'inhumer dans ce carré.

Voilà la loi. Que se passe-t-il aujourd'hui à Orléans ? Alors oui des carrés confessionnels existent à Orléans et nous en avons deux depuis plusieurs dizaines d'années. Au grand cimetière, il y a un carré confessionnel musulman et un carré confessionnel juif, comme je l'avais dit lors de la présentation sur le cimetière de La Source. On en a comme dans d'autres villes.

Il y a un dernier élément demandé par les textes en cas de création d'un carré confessionnel, c'est de pouvoir consulter toutes les autorités et les représentants des cultes qui sont déclarés sur le territoire. Il y a une liste disponible à la Préfecture. Nous avons donc écrit à tous les représentants : catholiques, protestants, bouddhistes, musulmans...- je ne vais pas vous faire toute la liste, il y en a une quinzaine sur le Loiret - pour les informer que nous allons créer un nouveau cimetière et leur demander s'ils avaient des besoins particuliers. A aujourd'hui, l'association musulmane nous a répondu qu'elle souhaitait pouvoir avoir ce carré confessionnel.

Donc clairement, en respect de la circulaire de 2008, du principe de laïcité et de la concertation, nous sommes complètement dans la loi en créant ce carré confessionnel dans notre nouveau cimetière de La Source.

M. le Maire – *Dura lex, sed lex. Il me paraît simplement important de vous dire que ces sujets sont délicats à bien des égards, vous le savez bien. Il s'agit à la fois de l'intimité des familles et deuxièmement ce sujet pourrait être détourné pour alimenter une polémique qui n'a pas lieu d'être. Mon état d'esprit est un état d'esprit ouvert. Il n'est pas question d'avoir une partie du cimetière qui serait fermée et strictement réservée comme cela a pu être imaginé ou comme cela aurait pu être dit. La forme du cimetière elle-même ne le permettra pas, car c'est un cimetière qui est très paysager et très ouvert entre guillemets. En revanche, cela existe dans le grand cimetière, mais aussi dans de nombreuses villes de France, pour certaines confessions - parce que les histoires ont amené à ce que certaines communautés se retrouvent dans certaines villes ou villages- et aujourd'hui on parle des musulmans, cela pourrait être des juifs, des orthodoxes, au grès de ce qu'a connu la France dans l'évolution des populations qu'elle a pu recevoir. A certains moments, il y a eu au regard de la pression des familles de façon individuelle et pas au sens d'un groupe culturel, des demandes de se retrouver ensemble et qu'il y a lieu aujourd'hui de respecter. Cela vaut pour les musulmans comme pour les catholiques et pour chacune des religions. Notre rôle, en tant que municipalité républicaine, est d'appliquer la laïcité, non pas au sens d'ignorer et quelque part de bafouer la volonté intime des personnes, mais au contraire de permettre à chacun de pouvoir faire en sorte que cela puisse être respecté.*

Nous passons du temps, chacun dans nos délégations, car effectivement il y a des sujets sur lesquels cette vision est peut-être une faiblesse qui incite à des comportements qui ne sont pas compatibles avec la République et dans d'autres, il faut justement respecter le souhait de chacun de pouvoir aller là où il le souhaite. C'est en cela que l'action municipale est fondamentale car elle se fait sur le terrain, au plus proche de la vie intime des personnes et elle joue un rôle très important dans l'équilibre de la République sous tous ses aspects.

La séance est levée, je vous souhaite une bonne soirée.

*
La séance est levée à 18 h 25.
*